

**ÉCOLE
DES HAUTES ÉTUDES
COMMERCIALES
DE MONTRÉAL**

BIBLIOTHÈQUE

NO _____

COTE _____



Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

LA

SCIENCE SOCIALE.

LA
SCIENCE SOCIALE

SUIVANT LA MÉTHODE D'OBSERVATION.

Directeur : M. EDMOND DEMOLINS.

10^e Année. — Tome XX.

PARIS,
BUREAUX DE LA REVUE,
LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^{IE},
IMPRIMEURS DE L'INSTITUT, RUE JACOB, 56.

—
1895.

QUESTIONS DU JOUR.

LE

SIXIÈME CONGRÈS INTERNATIONAL DES MINEURS, A PARIS.

Le congrès international des mineurs, tenu à Paris du 3 au 7 juin dernier, est la sixième réunion de ce genre. C'est en 1890 que le congrès se réunit pour la première fois; il siégea dans une ville de Belgique, à Jolimont. L'année suivante, la réunion se tint à Paris; — en 1892, à Londres; — en 1893, à Bruxelles, — et l'année dernière, à Berlin (1).

Ces congrès ont, pour la Science sociale, une réelle importance. En premier lieu, les délégués représentent un nombre de travailleurs très considérable : près de 1.100.000, en 1894; — 968.000, chiffre officiel, cette année. Cette grosse différence est due à ce que les 100.000 mineurs autrichiens, représentés l'année dernière à Berlin, n'ont pu, faute de fonds, envoyer de délégués à Paris. Quant aux 968.000 mineurs représentés, ils se répartissent ainsi qu'il suit : 590.000 anglais (2);

(1) J'ai rendu compte du congrès de Berlin dans le *Mouvement social* de juin 1894.

(2) Dont 96.000 mineurs appartenant à l'*Union nationale* (formée par les mineurs du Durham et du Northumberland), et 20.000 mineurs du Pays de Galles. Ces deux districts sont les seuls qui restent en dehors de la *Miners' Federation of Great Britain*,

166.000 allemands; 132.000 français et 80.000 belges (1).

Un second fait, qui donne à ces congrès une grande importance, est qu'ils sont internationaux. Le congrès annuel des Trade-Unions anglaises, qu'on appelle souvent « Parlement du Travail », mérite ce titre par le grand nombre d'ouvriers représentés et l'importance des questions qu'on y discute; mais seuls les ouvriers du Royaume-Uni y envoient des délégués. Au contraire, des ouvriers de divers pays européens sont représentés aux congrès internationaux des mineurs; dans quelques années, on y verra peut-être siéger des délégués des États-Unis, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, du Japon. Ce sera là un grand pas en avant; mais comme déjà on n'y discute que des questions d'ordre international, on voit sur un même sujet apparaître clairement les tendances et les opinions différentes engendrées par des formations sociales différentes, et les observateurs, ceux-là surtout qui sont armés de la méthode de la Science

à laquelle ont adhéré tous les autres districts miniers d'Angleterre et d'Écosse. La *Federation* prétend représenter 474.000 mineurs.

(1) Tous ces chiffres auraient besoin d'être examinés de près. Au congrès de Berlin, la délégation britannique représentait 645.000 mineurs, soit 55.000 de plus que cette année. Cette diminution porte sur les chiffres du Pays de Galles (20.000 mineurs en 1895, contre 50.000 en 1894) et du Durham et du Northumberland (96.000 contre 120.000), où les mineurs n'ont pas, cette année, fait entrer en ligne de compte leurs camarades non syndiqués, alors que les chiffres de la *Federation* n'ont pas été retouchés.

De leur côté, les délégués français ne représentaient à Berlin que 100.000 mineurs; cette année, ils se sont présentés au nom de 132.000 travailleurs des mines. Nous croyons intéressant de donner, d'après le rapport présenté par M. Basly, le détail de ces 132.000 mineurs : Ouvriers du fond : 93.700; — ouvriers de la surface : 39.000. Les ouvriers du fond comprennent : 83.800 hommes; 5.500 jeunes gens (de 16 à 18 ans); 4.400 enfants (de 13 à 16 ans). Les ouvriers de la surface se divisent en : 27.900 hommes, 2.800 jeunes gens (de 16 à 18 ans); 4.100 enfants (de 13 à 16 ans); 4.200 femmes.

M. William Small, secrétaire de la Fédération des mineurs du Lanarkshire (Écosse), adhérente à la *Miners' Federation of Great Britain*, estime, d'après des documents officiels, le chiffre total des mineurs de la Grande-Bretagne à 540.662, en 1893. M. Small ne compte certainement pas les ouvriers de la surface. En cette même année 1893, la Belgique avait 116.861 mineurs; l'Allemagne, 290.632; l'Espagne, 12.100; l'Autriche, 52.459; les États-Unis, 363.309. Les chiffres respectifs de la France et de l'Italie, en 1892, étaient 130.116 et 2.295. Les chiffres faisaient défaut pour la Hongrie, la Suède, la Russie et le Japon. Aucune indication n'était fournie en ce qui concerne l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Amérique du Sud, etc. (Nous devons la communication de ce document à l'obligeance de M. Smellie, président de la Fédération des mineurs écossais.)

sociale, peuvent y apercevoir des conclusions intéressantes.

De plus, le congrès de 1895 avait une importance particulière, qui tenait à ce que, sur les cinq principales questions inscrites à son programme, deux, — la journée de huit heures et la responsabilité des patrons en cas d'accidents, — sont tout à fait à l'ordre du jour. Plusieurs propositions de loi relatives à la journée de huit heures ont été faites récemment aux parlements de France et du Royaume-Uni (1); et, au moment où j'écris, le Sénat français discute le texte d'une loi, adoptée par la Chambre depuis le 10 juin 1893, sur la responsabilité dans les accidents du travail et sur l'assurance obligatoire.

Enfin, une dernière circonstance contribuait à rendre cette réunion intéressante. Les socialistes ont mené grand bruit autour de la résolution de M. Keir-Hardie demandant « la nationalisation de tous les moyens de production, de distribution et d'échange » adoptée par le dernier congrès des Trade-Unions à Norwich (2); à les entendre, les ouvriers anglais étaient passés au collectivisme marxiste. Dans une conversation que j'avais eue avec lui à Londres, en octobre dernier, M. Tom Mann, secrétaire général de l'*Independent Labour Party* (Parti indépendant du Travail) dont M. Keir-Hardie est président, avait ramené l'importance de ce vote à des proportions plus modestes, et cette année, M. Albert Stanley, secrétaire de la Fédération des mineurs des Midlands, a bien voulu m'expliquer comment ce vote de Norwich a été enlevé (3); mais le congrès qui vient d'avoir lieu à Paris a bien mis en évidence que, pratiquement, le socialisme n'a guère avancé parmi les mineurs anglais, à supposer même qu'il ait gagné du terrain.

(1) Qu'il me suffise de rappeler les votes de la Chambre des Communes du 3 mai 1893, et du 25 avril 1894, tous les deux favorables à la journée de huit heures pour les mineurs (mais seulement pour les ouvriers du fond), — et le projet de loi déposé à la Chambre française le 22 mai 1894 par M. Jules Guesde, projet instituant la journée maximum de huit heures pour tous les ouvriers de toutes les industries.

(2) Sur le congrès de Norwich, voir ma *Lettre d'Écosse* dans le *Mouvement social* d'octobre 1894.

(3) « Au congrès des Trade-Unions, me dit M. Stanley, le vote se règle en principe sur le nombre d'unionistes représentés : autant de fois 1.000 unionistes, autant de fois 1 vote. Cependant les associations comprenant moins de 1.000 membres ont également

La première séance du congrès était annoncée pour le lundi 3 juin, à onze heures du matin. J'arrivai au lieu de rendez-vous, une salle du café du Globe, 8, boulevard de Strasbourg, alors que M. T. Burt, président du Comité International permanent, venait de déclarer la séance ouverte. Ce qui me frappa tout d'abord, ce fut l'absence totale de ces drapeaux rouges, inscriptions révolutionnaires et portraits d'agitateurs socialistes qui déco- raient la salle du congrès à Berlin. N'étaient les tables et les chaises destinées aux délégués et à la presse, et, sur l'estrade, la grande table et les chaises des membres du bureau et des trois traducteurs, la salle du café du Globe ne différait en rien de son aspect ordinaire. Dans la galerie réservée au public, personne, excepté les femmes ou filles de trois ou quatre délégués anglais ; aux banes de la presse, sept ou huit reporters ; quelques délégués sont absents, en train d'achever dans une salle voisine leur partie de billard, mais le plus grand nombre sont là, assis à leurs banes.

Aux premiers rangs sont groupés les délégués de la Grande-Bretagne. Quelques-uns, John Wilson, Burt, Woods, John Johnson, Stanley, attirent de suite l'attention par leur air de calme dignité et d'intelligence supérieure, mais tous sont confortablement vêtus ; je remarque même que la plupart d'entre eux ont une rose à la boutonnière. Cette élite des ouvriers, ces représentants de *prolé- taires*, ont du reste l'air bourgeois bien plus qu'ouvrier, et c'est à eux sans contredit que faisait allusion le reporter d'un jour- nal socialiste qui s'écriait : « Mais on dirait une réunion d'écono- mistes ! »

Je ne veux pas dire que, parmi les délégués continentaux, il n'y

droit chacune à un vote, *Chaque délégué ne pouvant émettre qu'un seul vote*, si par exemple la Miners' Federation veut exercer le plein pouvoir de vote que lui donnent ses 200.000 membres, il faut qu'elle envoie 200 délégués. Or, aux congrès des Trade-Unions elle en envoie beaucoup moins, peut-être une trentaine, de sorte qu'elle ne peut émettre que 30 votes, tandis que de petites unions comptant 300 à 400 membres seulement émettent chacune un vote. C'est ce qui s'est passé au congrès de Norwich, où la Miners' Federation, ne prenant aucun intérêt spécial aux questions portées au programme, n'avait envoyé qu'un petit nombre de délégués, »

« En ce qui concerne les idées de Keir-Hardie et de ses partisans, ajoute M. Stanley, les représentants des mineurs, sauf un petit nombre d'hommes extrêmes, en sont les adversaires résolus » (*are practically dead against them*).

avait pas de gens intelligents; bien au contraire. Mais les Anglais tranchaient sur le reste par leur calme, leur politesse, leur simplicité de parole. Aucun d'eux ne s'est laissé emporter, comme certains délégués continentaux, à des violences de langage, et ils ont laissé aux seuls Belges la spécialité des discours ampoulés et des mots prétentieux.

Du reste, on ne pouvait s'empêcher de porter une attention spéciale aux délégués de la Grande-Bretagne, car ils formaient le plus gros bataillon du congrès. Sur 55 délégués environ, il n'y avait que 5 Allemands, envoyés par les mineurs de Silésie, de Saxe, de Westphalie et du bassin de la Ruhr. Parmi eux, on remarquait M. Möller député de la circonscription de Waldenbourg, en Silésie, le seul mineur membre du Reichstag, et le fameux agitateur et conférencier socialiste Bunte, délégué de Westphalie, l'un des trois ouvriers envoyés à l'empereur allemand lors de la grève de 1889. La Belgique — c'est-à-dire les bassins de Mons, du Borinage, et de Charleroi — était représentée par 8 délégués, dont 5, MM. Cavrot, Jean Callewaert, Maroille, Brenez, et Alfred Defuisseaux, siègent à la Chambre des représentants sur les bancs socialistes. M. Defuisseaux, dont la redingote noire, la cravate blanche, et l'air ultra-bourgeois, — j'allais écrire philistin, — tranchaient nettement sur la mise plus modeste de ses collègues, est un ancien ingénieur des mines, condamné, — par défaut, — à trente ans de prison pour cause d'agitation socialiste, et qui a été élu député l'année dernière après l'introduction du suffrage universel en Belgique. Parmi les Français, citons seulement MM. Basly et Lamendin, députés, et M. Calvignac, ex-maire de Carmaux. Tous les autres députés, soit 35 à 40, représentent les trois associations de mineurs de la Grande-Bretagne. Citons pour la *Miners' Federation* MM. Ashton, Stanley, Smellie, Cowey, Pickard, Woods, ces deux derniers députés à la Chambre des Communes. M. Abraham, député, représente les mineurs du Pays de Galles. Enfin la *Miners' national Union* (Durham et Northumberland) a délégué entre autres MM. Ralph Young, John Johnson, Boyle, Wilson, député, Th. Burt, député et sous-secrétaire d'État au *Board of Trade*.

Mais ce n'est pas seulement par leur nombre que les délégués

anglais l'emportaient sur leurs collègues du continent, c'est encore parce qu'ils représentaient un nombre de mineurs bien plus considérable. En effet, les 35 Anglais représentaient 590.000 mineurs, alors que les 18 délégués des trois pays continentaux n'en représentaient à eux tous que 378.000. Or, comme les votes ont lieu, non à la majorité des nationalités, — comme dans la plupart des congrès socialistes internationaux, — mais à la majorité des voix représentées, les Anglais sont toujours sûrs de faire triompher leurs idées s'ils restent unis. Alors même que les mineurs du Pays de Galles, et du Durham et du Northumberland s'absentieraient, la *Miners' Federation of Great Britain* avec ses 474.000 voix l'emporterait encore de beaucoup sur les continentaux réunis.

De plus, si l'on ne peut se fier aux chiffres précédents (voir p. 6, note 1), il est un fait incontestable : c'est que seuls les mineurs anglais sont organisés d'une manière solide. Seules leurs unions ont à la fois un grand nombre d'associés, — généralement même elles comprennent la majorité des mineurs du district, — bien disciplinés, et une caisse bien remplie, et par suite possèdent une force matérielle et une influence sociale réelles. Au lieu de se présenter, comme la plupart des délégués continentaux, au nom de travailleurs dont les trois quarts ne leur ont point donné mandat de les représenter, les délégués britanniques ont derrière eux au minimum un corps solide de 300.000 trade-unionistes qui les ont librement choisis, qui les paient, et qui ne leur donnent pouvoir et mandat de voter que sur certains points et pas sur d'autres.

Si les délégués anglais l'emportaient par leur nombre, par celui des voix dont ils disposaient, et aussi par le nombre des trade-Unionistes qu'ils représentaient réellement, ils l'emporteraient encore bien davantage par la valeur personnelle, comme je l'ai déjà laissé entrevoir. Des hommes tels que MM. Burt, Stanley, Woods, Ashton, Pickard, ont incontestablement plus de valeur qu'aucun des délégués continentaux, et tout ingénieur des mines que soit M. le député Defuisseaux, aucun homme impartial ne le mettra en parallèle avec un ancien ouvrier mineur

comme M. John Wilson, député du Durham, auquel ses adversaires eux-mêmes se plaisent à rendre hommage. A mon avis, rien ne prouve mieux la grande supériorité sociale des mineurs anglais que les hommes qu'ils ont choisis, *parmi eux*, pour les mettre à leur tête.

Il est du reste certain que les délégués représentaient d'une façon très exacte les tendances générales et la tournure d'esprit des mineurs des diverses nationalités en présence, et jusqu'à un certain point de ces différentes nations elles-mêmes. Les délégués *anglais* (1) se sont fait remarquer surtout par leur esprit pratique et positif. Leurs revendications ne vont point d'un coup jusqu'à l'extrême. On sent qu'on a affaire à des gens qui savent ce qu'ils veulent, et, en général, où ils vont; à des gens qui ont conscience de leur force, la force que possèdent des unions nombreuses, riches, disciplinées. C'est même la conscience de leur force qui entraîne quelquefois trop loin les fractions bien organisées de la Miners' Federation (j'exclus par là celles de l'Ouest de l'Écosse) (2). M. de Rousiers a bien mis ce fait en lumière dans son livre récent sur *la Question ouvrière en Angleterre* (3).

Les délégués allemands nous montraient un type social exactement opposé au type anglais. Dans les discussions auxquelles ils ont pris part, ils ont été de parfaits doctrinaires. Ce sont avant tout des social-démocrates; *le Capital* de Karl Marx est leur évangile; le congrès du parti leur en donne chaque année un commentaire revu et approuvé; ils s'y tiennent et ne veulent point connaître autre chose. Ils votent pour ou contre une proposition selon qu'elle est conforme ou contraire à la doctrine marxiste; et ils votent avec un ensemble parfait, car les Allemands ont une docilité moutonnaire, un esprit de soumission étonnant. En les écoutant, j'avais l'impression de théoriciens intransigeants qui prennent leurs conceptions pour des vérités

(1) Les Écossais et les Gallois, nos lecteurs le savent, appartiennent à un type social bien différent du type anglais.

(2) Voir dans la *Science sociale* de décembre 1894 mon article sur *la Grève des mineurs écossais*, et principalement le paragraphe 4 sur *les Unions de mineurs*.

(3) Voir le livre II : *La question ouvrière dans les mines*, et surtout le paragraphe 2 du ch. iv, sur *la force de la discipline et la force des choses*.

incontestables; mais ils me représentaient aussi cette nation corporaliste, où les chefs de parti, les socialistes comme le prince de Bismark et l'empereur lui-même, ne comprennent pas, ou plutôt ne veulent pas admettre qu'on n'accepte pas toutes leurs idées, et leurs seules idées (1).

Quant aux Français et aux Belges, ils sont moins moutonniers, — en ce sens qu'ils n'ont pas pour l'autorité le respect qui distingue nos voisins d'outre-Rhin, — et moins doctrinaires que les Allemands. Ce sont avant tout des politiciens qui, au congrès de Paris, parlaient pour la presse, c'est-à-dire pour la galerie, beaucoup plus que pour les autres délégués. Quant à leur sincérité. — la sincérité de politiciens est toujours sujette à caution, — si j'ai de bonnes raisons de suspecter celle de certains d'entre eux, je crois qu'un bon nombre sont plutôt des gens d'intelligence moyenne, ignorants, et. — ceci s'applique plutôt aux Belges, — aigris par les circonstances difficiles qu'ils ont traversées.

Le lecteur comprendra sans peine qu'entre délégués d'esprit si différent il y ait défiance mutuelle et manque de sympathie. Les Anglais trouvent que les continentaux sont des gens sans compétence, parlant d'après des théories et non d'après les faits, et ils se défient autant des politiciens que des doctrinaires. De leur côté, tous les continentaux font l'union sur le dos des Anglais, qu'ils traitent de conservateurs et d'arriérés; quant aux délégués du Durham et du Northumberland, ce sont, à leur avis, des réactionnaires et des ennemis de la classe ouvrière. Ces divers sentiments se sont bien manifestés au congrès de Berlin; et si cette année on n'a pas vu se reproduire les mêmes scènes violentes, si les séances ont été relativement calmes, il faut l'attribuer à la conduite des délégués anglais qui, plusieurs fois, se sont abstenus de voter et ont semblé laisser le champ libre aux continentaux.

(1) Je n'insisterai pas en ce qui concerne Bismark et Guillaume II dont l'autoritarisme est chose bien connue. Quant aux socialistes allemands, qu'il me suffise de rappeler les querelles des marxistes orthodoxes avec les jeunes ou indépendants; ces derniers, qui sont moins nombreux, ont maintes fois été excommuniés par leurs adversaires. Enfin, au dernier congrès marxiste de 1894, tenu à Francfort, les querelles entre Bebel, Liebknecht, Singer et leurs partisans, surtout Prussiens, d'un côté, et Vollmar et les Allemands du Sud de l'autre côté, ont pris un caractère aigu qui semble présager un nouveau schisme.

Mais des deux côtés on est arrivé avec ses idées faites sur toutes les questions importantes, on les a exposées et discutées avec plus ou moins de chaleur et d'habileté, mais on savait qu'on n'influencerait pas son voisin, et les résultats des votes étaient connus d'avance. C'est ainsi que les choses s'étaient passées en 1894 ; il en a été de même en 1895.

Tous les ans, dans la dernière séance du congrès, les délégués de chacune des nationalités choisissent deux ou trois des leurs, et l'ensemble des élus forme un *Comité International* qui représente les mineurs pendant l'année courante (1). Ce comité se réunit deux mois environ avant le congrès pour en arrêter l'ordre du jour ; il a entre autres pour devoir d'exclure toute question n'ayant pas un caractère international.

Ce comité s'est réuni le 15 avril dernier à la Maison du Peuple de Bruxelles ; seuls, les délégués français, MM. Basly et Lamendin, étant absents, en raison du décret d'expulsion porté antérieurement contre eux par les autorités belges. Après avoir écarté, pour le motif indiqué plus haut, une proposition française relative aux Prudhommes mineurs, le comité inscrivit au programme du congrès de Paris les sujets de discussion qui suivent : 1° la journée de huit heures, 2° la surproduction, 3° la responsabilité des patrons, 4° l'inspection des mines, et 5° l'hygiène des mines.

De plus, et là on reconnaît nettement l'influence anglaise, le comité inscrivit parmi les règlements généraux que tout délégué devait être mineur ou secrétaire d'une association de mineurs. Ce coup droit porté aux politiciens, ne peut cependant les atteindre d'une façon effective ; ainsi, M. Alfred Defuisseaux que.

(1) La composition de ce comité varie peu, la plupart de ses membres étant réélus chaque année. Pour 1894-95, les élus de la Grande-Bretagne étaient : MM. Burt et Pickard, députés, et Ashton, secrétaire de la *Miners' Federation*. L'Allemagne était représentée par MM. Möller, député, et Hermann Henker ; la Belgique par MM. Callewaert et Cavrot, députés ; la France par MM. Basly et Lamendin, députés. — Cette année, M. Horn, député au Landtag saxon remplace M. Henker et M. Calvignac remplace M. Basly ; il n'y a pas d'autres changements.

personne ne s'y est trompé, cet article visait directement, en a été quitte pour se faire élire secrétaire d'une société de mineurs belges, et s'est présenté au congrès avec un mandat parfaitement en règle. Le seul résultat appréciable a été d'accroître l'antipathie des continentaux à l'égard des Anglais, et surtout à l'égard de M. Pickard, secrétaire général du *Comité international* et du congrès, et par suite de soulever un violent incident dans la première séance de la réunion de Paris.

Mais ce que le *Comité International* ne peut pas faire, c'est de fixer les heures d'ouverture des séances du congrès, et ceci nous a valu, également dans la première séance, un incident dont la violence ne le cédait qu'à la bouffonnerie. Les Anglais ayant proposé de siéger de dix heures à une heure, et de deux heures à quatre heures selon l'usage de leur pays, les délégués français, — on voit bien là les gens qui parlent pour la galerie. — déclarèrent que cinq heures n'étaient pas assez, et demandèrent qu' « on travaillât sept heures ». M. Pickard ayant dit « qu'il ne pouvait conseiller de siéger si longtemps dans une aussi petite salle pour faire un travail sérieux », les délégués français abandonnèrent leur proposition; mais elle fut aussitôt reprise par les Belges qui, avec les Allemands, prétendirent que cinq heures par jour n'étaient pas assez pour discuter toutes les questions inscrites au programme. Alors M. Basly proposa de couper la poire en deux, et de siéger six heures. Mais M. Pickard, prenant de nouveau la parole, déclara qu'il s'agissait seulement de fixer l'heure d'ouverture des séances, que les précédents congrès avaient siégé cinq heures, et que seul le Comité International pouvait changer cet article du règlement; il proposa seulement de siéger de dix heures à midi et de deux heures à cinq heures pour se conformer aux habitudes du continent. M. Burt, président du Comité International, qui, en vertu des règlements, présidait cette première séance, mit alors aux voix la proposition Pickard. La délégation française ayant demandé qu'on votât par nationalité, ce qui eût donné contre la proposition Pickard une majorité de 3 contre 1, M. Burt répondit d'une voix brève que la question n'était pas une question de

principe ou de nationalité, mais de convenance personnelle, et que le vote aurait lieu à mains levées. Les Français déclarèrent ne pouvoir voter dans de pareilles conditions, et s'abstinrent; les autres délégués du continent suivirent leur exemple, et la proposition Pickard fut déclarée adoptée au milieu d'un violent tumulte.

Midi sonnait, et la séance allait prendre fin, quand les délégués français, oubliant subitement leur ardeur de travail, exposèrent que ce jour-là, 3 juin, était un jour férié, — le lundi de la Pentecôte, — et que, pour cette raison, ils demandaient que le congrès ne siégeât pas l'après-midi, et s'ajournât au lendemain matin. Ni les Allemands ni les Belges ne protestèrent, les Anglais pas davantage, et la proposition française fut adoptée à l'unanimité.

La séance du mardi matin fut ouverte sous la présidence de M. Calvignac (1), qui remercia ses collègues français de l'avoir élu pour protester contre la condamnation qui l'a frappé récemment pour insultes à M. Mazens, maire de Carmaux, dans l'exercice de ses fonctions; M. Calvignac nie du reste absolument avoir tenu les propos qu'on lui reproche.

Ceci étant dit, les travaux du Congrès reprennent, et l'on règle tout d'abord la question de la représentation des mineurs autrichiens qui, nous l'avons dit plus haut, n'ont pas, faute d'argent, envoyé de délégués, mais ont mandaté un des délégués allemands, M. Meyer. Il s'agit de savoir si ce mandat est valable d'une façon complète, et si M. Meyer pourra jeter dans la balance les 100.000 voix des Autrichiens. Au nom de la délégation britannique, M. Ralph Young, délégué du Northumberland, déclare qu'il serait imprudent de permettre à une nationalité de se faire représenter par une autre, attendu qu'on peut être appelé à voter par nationalités, et que, si une nationalité n'est pas suffisamment bien organisée, si elle manque de fonds pour envoyer des délégués, on ne doit point lui laisser de part dans les

(1) Les délégués de chaque nationalité à tour de rôle choisissent parmi eux le *président du jour*. Par exemple, le président français n'est élu que par les Français, et seulement pour un jour; le lendemain, il cède la place à un président d'une autre nationalité élu de la même manière.

décisions. Les continentaux, au contraire, demandent que le mandat soit valable tout entier, et que les voix autrichiennes entrent en ligne de compte ; mais le *Comité d'affaires*, — élu au commencement du congrès de la même façon que le Comité International, dont il est du reste entièrement distinct, — auquel la décision finale est remise, n'accorde aux Autrichiens qu'une représentation *idéale* : M. Meyer ayant le droit de parler en leur nom, mais non de voter pour eux. Cette décision est encore due à l'influence des Anglais qui se montrèrent intransigeants. Les Allemands acceptent cette décision ; mais alors les Français et les Belges protestent, disant que M. Pickard a influencé le Comité d'affaires, et que le vote a été escamoté comme celui de la veille relatif aux heures de séance du congrès. Un violent tumulte éclate à nouveau. M. Calvignac, très embarrassé, agite sa sonnette : « Ne te fais pas naturaliser anglais au bureau, » lui crie M. Basly. « Je demande la parole, président (*sic*) », crie un autre délégué français, M. Évrard, secrétaire général adjoint du syndicat des mineurs du Pas-de-Calais. M. Calvignac continue à agiter sa sonnette, et de guerre lasse les Belges et les Français se taisent.

Le congrès eût alors dû aborder la question de la journée de huit heures inscrite la première à l'ordre du jour, mais les délégués belges demandent qu'on discute tout d'abord la question de la surproduction. M. Defuisseaux, qui parle en leur nom, fait valoir que la Chambre belge discute à ce moment de nouveaux tarifs douaniers, et que ses collègues et lui peuvent être obligés de partir à l'improviste pour aller soutenir la cause du libre-échange. En se proclamant libre-échangiste, M. Defuisseaux était bien sûr de plaire aux Anglais, et la proposition belge est adoptée à l'unanimité.

Deux propositions contre la surproduction sont inscrites au programme du congrès. L'une, émanant des Français, veut « que la production de la houille soit réglée sur la demande » ; l'autre, venant de la *Miners' Federation*, réclame « que la surproduction du charbon soit empêchée de manière à régulariser les prix de vente et les salaires. »

Il y a lieu de rappeler ici qu'au congrès de Berlin, la *Miners' Federation* avait proposé, par l'organe de M. Aspinwall, l'ordre du jour suivant : « Le congrès est d'avis que la surproduction de la houille est due à l'entrée dans les mines d'ouvriers inexpérimentés et à l'énorme concurrence que se font les intermédiaires. Le congrès émet en conséquence le vœu que toutes les nationalités aient recours à tous les moyens légitimes de limiter la production de la houille et s'efforcent de prévenir désormais par des mesures légales l'admission dans les mines d'ouvriers inexpérimentés. »

Le lecteur remarquera que si les mineurs anglais voulaient restreindre leur nombre, et s'assurer un monopole par des mesures légales, c'est-à-dire par le rétablissement des anciennes barrières corporatives, apprentissage et autres, à l'entrée d'un métier fort simple (1), ils n'avaient même pas essayé d'indiquer une seule des mesures à prendre contre les intermédiaires. Au contraire, au congrès de Paris, les délégués français et belges apportèrent et soutinrent une prétendue solution complète du problème de la surproduction, solution imaginée, chose digne de remarque, par un capitaliste, M. Émile Lewy (2).

Le système de M. Lewy est fort simple en théorie. M. Lewy constate d'abord qu'il y a manque d'équilibre entre la production et la consommation de la houille. Quelquefois la houille s'accumule et on est obligé de la vendre presque au prix de revient; d'autres fois, au contraire, mais très rarement, la demande est plus grande que l'offre, et on en tire un bon prix. Ces variations de prix affectent également le salaire des ouvriers que l'on est obligé de réduire, et les bénéfices des patrons qui deviennent nuls; quelquefois même, les patrons doivent suspendre l'exploitation pour ne pas succomber.

Le remède, dit M. Lewy, est dans *une entente internationale*

(1) Voir sur ce sujet, Paul de Rousiers : *La Question ouvrière en Angleterre*. II partie, ch. v, paragraphe 3 : *La réduction de la production par voie législative*.

(2) M. Lewy est un Danois, né à Copenhague en 1841. Autrefois secrétaire de MM. de Rothschild à Naples et à Paris, il était récemment, et, je crois est encore, président du conseil d'administration et administrateur délégué des charbonnages de Paturages et Wasmes (Belgique).

pour régler la production et fixer les prix de vente d'après le taux des salaires. L'ouvrier recevrait un salaire minimum, qui en Belgique serait pour le moins double du salaire actuel (1), et les patrons recevraient une juste rémunération du capital qu'ils exposent, car, et c'est M. Defuisseaux qui parle ainsi, « les intérêts des deux parties sont également légitimes ».

Quant à la réalisation de ce programme séduisant, voici comment M. Lewy estime qu'elle pourrait se faire. « J'aurai pour moi, dit-il (2), tous les mineurs, et dès le premier jour un grand nombre de patrons; les autres suivront sans se faire attendre. » Cependant, si par hasard certains patrons étaient rebelles à l'entente internationale, il faudrait les réduire. Pour y arriver, « la grève serait déclarée dans tous les charbonnages qui *dans un délai maximum de huit jours* n'auraient pas formellement accepté le système Lewy avec toutes les conditions qu'il implique ».

Une de ces conditions est l'organisation d'un comité international composé « pour 1/3 de délégués des mineurs, pour 1/3 de délégués des patrons, et pour un dernier 1/3 d'hommes ayant des qualifications spéciales et possédant une expérience commerciale, financière, administrative, etc. » *Ce comité réglerait la production de chaque pays après considération de la consommation intérieure et de l'exportation.* « Il pourrait autoriser : 1° l'un ou l'autre des pays producteurs à augmenter son extraction, à condition qu'elle serve uniquement aux besoins intérieurs et non à faire concurrence à des prix avilis aux autres pays producteurs; 2° dans chaque pays, s'il y a lieu, un certain nombre de charbonnages à faire des journées supplémentaires, lorsqu'il serait démontré que leur situation l'exige dans l'intérêt bien entendu de leurs ouvriers, et plus particulièrement lorsqu'il s'agira de soutenir des charbonnages donnant des preuves mani-

(1) M. Lewy demande cette augmentation de 50 0/0 des salaires des mineurs belges parce que ces salaires, qui dépassent rarement 3 fr. 50 par jour, sont les plus bas d'Europe. Pour les mineurs des autres pays, ceux d'Angleterre en particulier, M. Lewy ne demande pas une pareille augmentation.

(2) Je cite textuellement une interview de M. Lewy publiée dans *The Mining Journal* de Londres du 25 février 1893, et reproduite par l'organe de M. Alfred Defuisseaux, *Le Suffrage universel*, du 28 février 1893.

festes de leur sympathie aux ouvriers; 3° à dépasser exceptionnellement la journée de huit heures (1). Le comité international de production aurait encore pour mission d'étudier toutes les questions intéressant les mineurs, — de préparer et faire adopter par les gouvernements respectifs toutes les lois jugées nécessaires pour la protection de la vie et des intérêts des mineurs : inspection des mines, caisses de secours et de retraites, — et même de préparer et faire adopter toutes les modifications jugées nécessaires aux lois existantes. Le comité international serait en réalité un véritable *ministère international des mines* comprenant un nombreux état-major réparti dans tous les pays producteurs. »

Si je me suis arrêté aussi longtemps sur le système Lewy, c'est que son exposé complet dispense de longues réfutations. Ce plan d'accaparement ne tient pas debout, et le jour où l'on essaierait de le mettre en pratique, même ses partisans les plus chaleureux en verraient éclater toutes les impossibilités. Quand M. Defuisseaux s'est adressé « à nos chers amis d'Angleterre » et à leurs sentiments de solidarité et de fraternité, leur rappelant qu'ils n'ont pas les difficultés du continent, qu'ils sont dans une situation privilégiée, et leur a demandé d'accepter le plan Lewy « qu'ils peuvent faire échouer », les délégués anglais se sont mis à rire et n'ont pas paru le moins du monde touchés. C'est en vain que pour les ébranler, M. Defuisseaux s'est écrié d'une voix mélodramatique : « Comité central international, sentez-vous la puissance de ces mots? » ils ne se sont pas laissé convaincre.

C'est que les mineurs anglais acceptent bien — et proposent — un système supprimant la concurrence que leur font les ouvriers inexpérimentés (*unskilled workers*) qui viennent travailler dans les houillères, mais que, réflexions faites, ils ne veulent pas limiter la production de la houille en Grande-Bretagne. Ils trouvent excellent que le charbon anglais soit exporté en quantité chaque année plus considérable, et ne songent pas à se sacrifier

(1) Une des conditions du système Lewy est l'adoption générale de la journée de huit heures. De plus, les mineurs ne travailleraient que quatre jours par semaine, et recevraient le salaire de cinq jours. Enfin, en plus de l'augmentation de salaire journalier (montant à 50 0/0 pour les ouvriers belges), les mineurs auraient une part de 25 0/0 dans les bénéfices de l'exploitation.

à leurs camarades du continent. Si la théorie de la limitation de la production leur paraît superbe quand elle leur est présentée sous un jour avantageux, le sens commun chez eux ne tarde pas à reprendre ses droits, et ils changent d'avis en apercevant le revers de la médaille.

Aussi M. John Wilson, délégué du Durham, appuyé par M. Robert Smellie, délégué écossais, propose que la résolution Defuisseaux, demandant l'adoption du système Lewy par le congrès, soit renvoyée au comité international qui la fera imprimer et l'enverra aux diverses associations pour qu'elle puisse être présentée au congrès de 1896, — ce qui est une façon très anglaise et très pratique d'enterrer la question.

Mais, comme les délégations française et belge demandent qu'on discute cet amendement, la parole est donnée à un délégué allemand, M. Möller. M. Möller déclare que les Allemands sont entièrement contre le système Lewy, et cela *parce que les faits sont contre ce système*.

J'avoue qu'en entendant cette phrase je dressai l'oreille. Les Allemands sortaient-ils donc du terrain de la doctrine pour entrer sur celui des faits? Je ne tardai pas à savoir à quoi m'en tenir.

Le système Lewy, dit M. Möller, suppose une alliance entre le capital et le travail. Or une telle alliance est impossible; elle créerait des divisions entre les travailleurs, alors qu'il n'y a que deux partis : d'un côté les capitalistes, de l'autre le prolétariat. Les ouvriers seraient obligés de s'unir avec leurs employeurs contre d'autres employeurs, tandis qu'à d'autres moments il leur faudrait s'unir entre eux contre leurs propres patrons. Voilà ce que M. Möller, en bon doctrinaire, appelle les faits; mais il faut lui rendre cette justice qu'il a su fortement mettre en relief certains côtés enfantins du système Lewy.

C'est ainsi qu'on a objecté à M. Lewy que l'industrie ne pourrait supporter une hausse du prix de la houille montant à 5 et 6 francs par tonne; mais M. Lewy ne s'embarrasse pas pour si peu : « Nous sommes charbonniers, dit-il (1), et vos affaires ne

(1) *The Mining Journal*. — 25 février 1893.

nous regardent pas;... si pour que vous gagniez de l'argent, il faut que je me ruine, je n'en suis pas;... s'il faut absolument que l'un de nous disparaisse, eh bien, que ce soit vous et pas nous (M. Lewy ne s'est pas demandé ce que deviendraient les charbonnages, si les commandes de la grande industrie leur manquaient subitement; la disparition ou même la diminution de la clientèle ne semble pas le préoccuper), et je vous conseillerai avant de vous résigner à disparaître d'essayer mon système et de vous entendre pour limiter votre production... »

Croire, même un instant, qu'il serait possible au monde industriel de s'organiser ainsi en syndicats d'accaparement, se faisant entre eux une guerre de prix, ne peut venir qu'à l'esprit d'un homme dégagé de toute connaissance des faits, et c'est ce que M. Möller a bien montré. Il a ajouté avec non moins de raison qu'essayer la mise en pratique du système Lewy ferait perdre aux mineurs la sympathie du public, et du public ouvrier plus encore que du public bourgeois. N'avoir pas vu ce fait inévitable prouve le manque d'études sérieuses et même le manque de sens commun des délégués français et belges. On reste confondu en lisant que « l'idéal de M. Lewy, avec un peu de bonne volonté de part et d'autre, sera bientôt une réalité » (1), affirmation qui est due à M. Jean Callewaert, président des Chevaliers du travail belges et des mineurs du bassin de Charleroi, actuellement député à la Chambre belge. Et que penser de la Fédération nationale des mineurs belges qui, dès l'année dernière, « après étude du projet Lewy », l'adoptait à l'unanimité?

Aussi, dans un très spirituel discours, salué des éclats de rire et des applaudissements répétés de la délégation anglaise, M. John Wilson n'eut pas de peine à faire ressortir les impossibilités pratiques du système Lewy. M. Smellie, délégué écossais, vint appuyer M. Wilson, et déclara que, à son avis à lui, le seul remède est la nationalisation des mines (2).

(1) Voir un numéro spécial, préparé pour le congrès des mineurs à Berlin, du journal *Le Suffrage universel*, dirigé par M. Defuisseaux.

(2) M. Smellie, président de la fédération des mineurs d'Écosse, appartient au parti indépendant du travail, dont il est le candidat parlementaire pour la circonscription de Mid-Lanark.

Les Allemands et les Anglais s'étant prononcés contre le système Lewy, la cause était entendue, et ce fut en vain que M. Basly vint à son tour parler en sa faveur. L'amendement Wilson, renvoyant la proposition Defuisseaux au comité international, reçut les votes unanimes des délégations anglaises et allemandes, soit 756.000 voix ; les Français et les Belges votèrent contre, également à l'unanimité de leurs 212.000 voix.

On passe ensuite à la discussion de la journée de huit heures.

Deux propositions, l'une émanant de la *Miners' Federation*, l'autre de la délégation française, avaient été inscrites au programme du congrès. La première demande « qu'une loi fixe à huit heures, descente et montée comprises (*from bank to bank*), la journée des mineurs du fond. » La deuxième, plus radicale, réclame également la journée de huit heures pour les ouvriers de la surface. Aussi décide-t-on de discuter tout d'abord la proposition anglaise, et en second lieu la proposition française.

C'était au tour de la délégation anglaise de parler la première, mais un délégué anglais, M. Abraham, député et représentant des mineurs de la Galles du Sud, s'étant déclaré partisan de la proposition française, M. Basly dit que c'est chose si rare de trouver un Anglais partageant les opinions des Français, qu'il renonce à la parole en sa faveur. M. Abraham prononce un discours dans lequel il n'y a rien à retenir. Un autre délégué anglais, M. Cowey, lui succède et vient soutenir la proposition de la *Miners' Federation*. Il déclare qu'il serait heureux de voir la journée de huit heures accordée aux ouvriers de la surface aussi bien qu'à ceux du fond ; mais, dit-il, « je suis un possibiliste, et ne demande que ce que je puis obtenir. » Et constatant que l'opinion publique en Angleterre n'est pas favorable à la journée de huit heures pour les ouvriers de la surface, il ajoute que « s'il ne peut avoir tout le gâteau, il en prendra du moins les miettes » (*If I cant get the hog, I'll take the bristles*). Un troisième délégué anglais, M. Bailey, prend la parole pour appuyer M. Cowey. M. Bailey n'accepte pas la proposition française, parce qu'en Angleterre, les heures de travail des ouvriers de la surface

ne sont pas réglées par celles des ouvriers du fond. Il ajoute que la Chambre des Communes aurait voté la loi des huit heures, si les élus des mineurs du Durham et du Northumberland ne s'y étaient pas opposés (1), et il reproche à ces mêmes mineurs de travailler moins de huit heures par jour, alors que les jeunes garçons employés avec eux travaillent dix heures. Il rappelle que dans les mines situées dans les districts adhérents à la Fédération, les jeunes garçons ne travaillent que neuf heures.

Cette attaque était prévue par les délégués du Durham et du Northumberland, qui, loin de s'en émouvoir, présentent une résolution contre la journée de huit heures. résolution dont je n'ai pas le texte exact, mais qui est semblable à celle qu'ont soutenue au congrès de Berlin MM. Ralph Young (du Northumberland) et Johnson (du Durham). La résolution Young-Johnson était ainsi conçue : « Le congrès, reconnaissant la grande diversité des conditions naturelles existant chez les divers peuples ici représentés, estime qu'il est hors de propos de déléguer au Parlement, ou à tout autre corps législatif, le pouvoir ou le droit de fixer la durée du travail des adultes dans les mines, mais conseille fortement aux mineurs de chaque nation de saisir toutes les occasions de diminuer leurs heures de travail, autant que cela est possible et non préjudiciable à leurs intérêts. »

Cette année, ce sont MM. Boyle et House qui sont venus soutenir la politique des mineurs du Durham et du Northumberland. « Si nous sommes opposés aux huit heures, dit M. Boyle, ce n'est pas pour des raisons sentimentales mais pour des raisons de chiffres, et parce qu'une telle loi nous serait défavorable. M. Basly a rappelé que journée de huit heures ne veut pas dire journée obligatoire, mais journée maximum de huit heures. Eh bien, nous croyons que si ces mots huit heures étaient inscrits dans un texte de loi, ils auraient une si grande force morale que partout on serait obligé de travailler huit heures, et qu'on

(1) Le 25 avril 1894, la Chambre des Communes se prononça, par 281 voix contre 194, en faveur d'un projet de loi de huit heures pour les mineurs du fond ; mais les auteurs de ce projet de loi aimèrent mieux le retirer que d'y introduire le principe de l'*option locale*.

ne pourrait obtenir une journée de travail moindre... M. Abraham a dit de son côté qu'un surplus de travailleurs est aussi nuisible qu'un surplus de production. Or, si par une loi des huit heures, on donne aux mineurs une situation privilégiée, la proportion des *unskilled labourers* qui viennent grossir leur nombre s'accroîtra beaucoup... On nous reproche d'être égoïstes parce que nous ne voulons pas de la journée de huit heures; or, nous ne nous opposons pas du tout à ce qu'on vous la donne, mais nous ne voulons pas qu'on nous l'impose... On nous reproche aussi de travailler moins de huit heures alors que les jeunes garçons travaillent dix heures au fond de la mine. Vous savez que ces jeunes garçons sont nos fils. Prétendez-vous les aimer et vous soucier de leur santé et de leurs intérêts plus que nous ne le faisons nous-mêmes? Alors que j'étais jeune garçon, j'ai moi-même travaillé dans les mines, et je ne suis pas le seul ici, aussi nous savons à quoi nous en tenir sur ce point... Je voterai contre la journée de huit heures, parce que j'ai le devoir de soutenir les intérêts de mes commettants. »

M. House se borne à quelques mots bien sentis. Après avoir affirmé une fois de plus sa foi dans le *self-help* et la puissance de l'action des trade-unions : « Si vous aviez dépensé pour l'action syndicale, dit-il aux autres délégués anglais, la moitié du temps et de l'argent que vous avez perdus dans l'action politique, les mineurs que vous représentez seraient dans de meilleures conditions. Quant à nous, qui vivons et travaillons dans le Durham et le Northumberland, nous connaissons nos affaires mieux que qui que ce soit, et nous savons qu'une journée légale de huit heures nous serait préjudiciable. »

Un délégué allemand, M. Horn, succède à M. House. Dans un discours très violent, il déclare que les Allemands réclament la journée de huit heures pour tous les ouvriers du fond et de la surface. En Allemagne, dit-il, les ouvriers de la surface travaillent souvent dans le fond, et quand on veut punir les ouvriers du fond, on les envoie à l'extérieur où le travail est moins payé. Du reste, les délégués allemands représentent les ouvriers de la surface aussi bien que du fond, et de plus, comme social-démocr-

crates, ils réclament la journée de huit heures pour tous les ouvriers de toutes les industries. Quant aux délégués du Durham et du Northumberland, M. Horn déclare leur conduite honteuse, et les compare aux curés qui, en Allemagne, veulent faire patienter le peuple. Mais, comme a dit Henri Heine, les social-démocrates « laissent le ciel aux anges et aux moineaux » et cherchent à établir sur terre le ciel à leur façon. Redoublant de violence, M. Horn accuse les délégués du Durham et du Northumberland de ne venir aux congrès que pour empêcher qu'on prenne des décisions et qu'on marche de l'avant ; il les proclame plus dangereux que les patrons et les capitalistes, et dit que « ce sont des loups déguisés en brebis ».

Un tel discours aurait certainement soulevé des incidents, mais soit ignorance, soit calcul, le traducteur anglo-allemand, un rédacteur en sous-ordre du journal socialiste allemand *Vorwärts*, a supprimé toutes ces violences, et sa traduction n'a présenté aux délégués anglais qu'un petit speech anodin.

Après quelques phrases d'un délégué belge, M. Stanley, secrétaire de la Fédération des Midlands, prend la parole pour résumer le débat. Il en profite pour rendre hommage, au milieu des bravos de la délégation britannique, à l'honnêteté et au dévouement des représentants des mineurs de l'Union nationale qu'il appelle « nos frères ». Il rappelle que si ces derniers combattent l'intervention législative dans la fixation des heures de travail, ils l'acceptent fort bien sur tous les autres points, et marchent alors la main dans la main avec les mineurs de la Fédération, aussi ne veut-il pas désespérer de les voir se convertir un jour à la journée légale de huit heures.

On vote alors sur la proposition anglaise : journée légale de huit heures pour les mineurs du fond. Seuls, les délégués du Durham et du Northumberland votent contre ; tous les autres délégués anglais et tous ceux du continent votent pour, soit 96.000 voix contre et 872.000 voix pour.

On passe ensuite à la proposition française réclamant également les huit heures pour les ouvriers de la surface. Tous les continentaux et les mineurs de la Galles du Sud votent pour, et

comme la *Miners' Federation* s'abstient et que les mineurs du Durham et du Northumberland font de même, la proposition est déclarée adoptée. Il y a lieu de remarquer qu'une dizaine au moins de délégués anglais ont voté pour la proposition française, mais cela à titre individuel. « Ils n'ont exprimé que leur opinion propre, me dit M. Ashton, secrétaire de la *Miners' Federation*, car ils n'ont reçu des mineurs qu'ils représentent aucun mandat de voter sur ce point. »

Puis on en vient à la question de l'inspection des mines. La délégation française a déposé une proposition demandant « que les délégués ouvriers chargés de l'inspection des mines aient une indépendance absolue ». Le congrès se prononce à l'unanimité en faveur de ce vœu.

Le congrès aborde ensuite l'importante question de la responsabilité des patrons. Deux propositions sont inscrites à l'ordre du jour; elles émanent encore de la délégation française et de la *Miners' Federation*. La première réclame *une loi rendant les patrons responsables de tous les accidents, sauf en cas de suicide dûment constaté*. La deuxième demande *que les patrons soient rendus responsables pour les indemnités à accorder à toutes personnes blessées pendant le cours de leur travail dans les mines ou autour des mines, sauf dans le cas où par sa négligence l'ouvrier aurait contribué à l'accident*. » Par suite d'une erreur d'impression, ce dernier membre de phrase n'existait pas dans le texte imprimé de la proposition anglaise; et ce fait, lors du vote, a été cause d'une malentente, bien que les délégués anglais, chose significative, aient pris soin de faire remarquer l'erreur commise.

M. Basly, qui parle le premier, prétend que si les ouvriers commettent quelques imprudences au cours de leur travail, c'est qu'ils sont mal payés et qu'ils veulent aller plus vite pour gagner un peu plus d'argent; en dernière analyse, ce sont les patrons qui sont responsables (1). MM. Parrott et Edwards, qui

(1) « Les neuf dixième des accidents, — puisque c'est ainsi qu'on nomme ces homicides patronaux, — sont dus à la rapacité capitaliste. C'est un échafaudage hors de ser-

défendent la proposition de la *Miners' Federation*, disent qu'en Angleterre les règlements des mines sont établis par des comités mixtes où les ouvriers sont représentés, et que si les mineurs enfreignent les règlements, les patrons ne peuvent être tenus pour responsables. Mais la loi anglaise oblige l'ouvrier à prouver que le patron a été coupable de négligence, alors que ce devrait être au contraire au patron de prouver qu'il n'était pas en défaut. Enfin la loi permet le *contracting out* (c'est-à-dire un contrat par lequel l'ouvrier s'engage à ne rien réclamer de son employeur s'il est victime d'un accident); M. Parrott et après lui M. Edwards, protestent contre cette tolérance qui, espèrent-ils, cessera bientôt (1).

M. Bunte, Allemand, dit au contraire que la proposition française ne va pas assez loin, et que le patron devrait être toujours responsable, même dans les cas de suicide, parce que si un ouvrier se suicide, c'est qu'il y est poussé par la vie misérable qu'il mène. Enfin M. Lamendin prononce un discours violent dans lequel il y a néanmoins une idée juste : c'est que les ingénieurs de l'État chargés de contrôler les ingénieurs des compagnies minières

vice, une corde usée, une machine qu'il a fallu nettoyer en mouvement, un personnel insuffisant ou écrasé de travail, etc., toutes causes secondaires qui se rattachent à une cause première et unique : la caisse à remplir coûte que coûte. C'est à la caisse, par suite, qu'il faut frapper... Pour décider la gent patronale à prendre les mesures de sécurité nécessaires, il faut que l'écrabouillement de ses machines humaines lui revienne plus cher que leur sauvegarde. C'est pourquoi il n'y a pas à faire le moindre fonds sur « l'obligation légale pour les patrons d'assurer leurs employés » que quelques-uns ont mise en avant comme un remède souverain... L'établissement d'une « assurance sociale » auquel s'est arrêté un des derniers congrès possibilistes serait plus désastreux encore. Un pareil « service public », s'il pouvait jamais être installé en régime capitaliste, loin de restreindre et de prévenir, multiplierait et provoquerait les boucheries ouvrières. » (*Programme du parti ouvrier* (marxiste), *ses considérants et ses articles*, par Jules Guesde et Paul Lafargue, 3^e éd., p. 75-76).

(1) Nos lecteurs seront certainement frappés du caractère pratique et modéré des revendications anglaises. Le fait suivant en est encore une preuve. Le 5 juin à la séance du matin, on annonce au congrès que la veille avait eu lieu, dans le district de Fife, en Écosse, un accident causant la mort de neuf mineurs. M. Haslam, délégué anglais, en présentant une adresse de condoléances, explique qu'en Angleterre, après chaque accident, il y a une enquête publique faite par un jury de treize membres, mais qu'en Écosse l'enquête est faite par un fonctionnaire et est tenue secrète. Aussi, dans son adresse de condoléances, M. Haslam exprime le vœu que la législation anglaise soit appliquée à l'Écosse. Pas un mot à l'adresse de la « gent patronale » et de la « rapacité capitaliste ».

sont souvent négligents; c'est un fait que la dernière catastrophe de Montceau-les-Mines n'a que trop prouvé. Aussi réclame-t-il la responsabilité des patrons dans tous les cas, sauf celui de suicide.

On vote d'abord sur la proposition anglaise. Tous les délégués anglais, sauf ceux du Durham et du Northumberland qui votent contre, se prononcent en sa faveur, ainsi que tous les délégués continentaux à l'exception d'un Allemand. Un malentendu s'est en effet produit. Les délégués continentaux n'ont considéré que le texte imprimé de la proposition de la *Miners' Federation* (c'est-à-dire sans l'adjonction des mots « sauf le cas où l'ouvrier par sa négligence aurait contribué à l'accident »), et ils ont voté pour. Les délégués du Durham et du Northumberland ont voté contre, pour la même raison. Au contraire, les délégués de la *Federation* ont estimé qu'après les discours de leurs orateurs il n'y aurait pas de malentendu, et ils ont voté pour leur proposition amendée par le membre de phrase non contenu dans le texte imprimé.

On vote ensuite sur la proposition française, à laquelle donnent leurs voix tous les continentaux et un certain nombre d'Anglais, mais la grande majorité de ces derniers s'abstient. Ceux des Anglais qui ont voté pour la proposition française ne font, bien entendu, qu'exprimer une opinion personnelle.

Une dernière proposition faite par les Français était inscrite à l'ordre du jour; elle demande « l'application au travail des mines du meilleur système hygiénique connu », et elle est votée à l'unanimité des délégués des quatre nationalités.

Enfin, après avoir choisi les membres du nouveau Comité international pour 1895-96, le congrès a clôturé ses séances le vendredi soir, 7 juin. Ce même soir, le groupe parisien du parti ouvrier (marxiste) a offert aux membres du congrès un punch sous la présidence de M. Paul Lafargue. La grande majorité des délégués anglais ont brillé par leur absence à ce punch; les autres, à l'exception de deux ou trois socialistes, déclaraient hautement n'être venus que par politesse, et sans faire la moindre attention aux idées politiques des organisateurs.

Il nous faut maintenant examiner quels seront les résultats positifs de ce congrès, et quels enseignements la Science sociale peut retirer des faits qui en ont signalé les séances et des discussions qui les ont remplies.

Les délégués allemands, en bons marxistes qui saisissent toutes les occasions de « sommer le gouvernement » de satisfaire leurs fantaisies, avaient demandé au congrès « que toutes les résolutions adoptées à l'unanimité fussent adressées par les secrétaires de chaque nationalité à leurs gouvernements respectifs en invitant ces derniers à y donner suite et à en accuser réception ». Or, comme on l'a vu plus haut, il n'y a eu que deux résolutions votées à l'unanimité. L'une d'elles, qui réclame « l'application au travail des mines du meilleur système hygiénique connu », est d'un caractère platonique remarquable, car elle ne contient pas la moindre indication sur les moyens qu'il conviendrait d'adopter. Les délégués français qui l'ont présentée diront peut-être que ce n'est pas leur affaire, mais celle des ingénieurs; en tout cas, c'est une réponse qu'ils ne sauraient faire en ce qui concerne la seconde proposition, laquelle émane d'eux également : « que les délégués ouvriers chargés de l'inspection des mines aient leur indépendance absolue ». Il est regrettable qu'ils n'aient pas pris la peine d'exposer et de discuter la question, et de nous renseigner sur les mesures capables d'assurer cette indépendance.

Quoi qu'il en soit, ces deux résolutions vont être transmises aux gouvernements d'Allemagne, de Belgique, de France et du Royaume-Uni; mais à quoi cette démonstration aboutira-t-elle? Il ne se passe pas de mois, je devrais dire de semaine, où la Chambre des députés ne vote quelque ordre du jour ainsi conçu : « La Chambre, reconnaissant la nécessité d'encourager l'agriculture, ou le commerce, ou l'industrie, ou ce qu'il vous plaira, invite le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires dans le plus bref délai, et passe à l'ordre du jour ». Le Gouvernement « donne acte » de l'invitation qui lui est faite, promet d'étudier la question, et voilà l'affaire enterrée, jusqu'à ce qu'on lui renouvelle pareille invitation. Il en sera de même des deux résolutions votées par le congrès des mineurs, et ce sera justice parce qu'elles

restent dans le général et dans le vague et ne précisent rien en fait.

Il est non moins certain que l'énorme majorité par laquelle le congrès s'est prononcé pour la journée légale de huit heures (rappelons que la résolution votée s'applique aux seuls mineurs du fond) n'avancera pas d'un jour l'adoption de cette mesure, même dans le pays où l'opinion publique se montre le mieux disposée à son endroit. Tant que les représentants des mineurs de la *Federation* n'accepteront pas la clause de l'*option locale*, permettant au Durham et au Northumberland de régler leurs affaires à leur convenance et selon les nécessités particulières de leur situation, la loi des huit heures ne sera pas votée d'une manière définitive par la Chambre des Communes (1). Sur le continent,

(1) Voici comment s'exprimait le 11 octobre 1894, dans un discours adressé à ses électeurs de Birmingham-Ouest, un éminent homme d'Etat anglais, M. Joseph Chamberlain, *leader* du parti libéral-unioniste à la Chambre des Communes :

« Le congrès des Trade-Unions a voté l'autre jour (il s'agit du congrès de Norwich) une résolution en faveur de la journée légale de huit heures pour tous les ouvriers de toutes les industries et professions. Je ne comprends pas, Messieurs, comment des hommes de bon sens, des hommes bien intentionnés, ont pu en venir à pareille absurdité. (Applaudissements)... Il me semble qu'il n'y a que deux cas où l'intervention législative dans la fixation des heures de travail puisse se justifier. C'est quand le travail est si excessif qu'il constitue soit un danger pour l'ouvrier, pour sa santé et son état général, soit indirectement, comme dans le cas de certains travailleurs des chemins de fer, un obstacle à la sécurité du public. Le second cas nous est fourni par ces industries, par ces professions, où, soit par quelque perfectionnement de l'outillage, soit par un travail plus intense de la part des ouvriers, on peut obtenir avec une moindre dépense de temps une même somme de production... Or, Messieurs, ce que je désirerais, c'est qu'une expérience fût faite dans une industrie convenablement choisie, et j'ai toujours pensé que l'industrie minière était bien celle-là. J'ai tendance à croire, — je puis me tromper, — que dans le cas des mines, il serait possible, par un travail plus intense de la part des piqueurs, d'extraire en huit heures autant de charbon qu'en neuf, et peut-être même davantage. En tout cas, comme les mineurs désirent que cet essai ait lieu, je suis pour ma part d'avis qu'on leur permette de le tenter, et je regrette que par suite du manque de raison des chefs de la *Miners' Federation of Great Britain*, cette expérience ne soit pas déjà commencée. Ils eussent pu obtenir, pendant la dernière session, que cette réforme fût mise en vigueur dans presque tous les districts miniers de la Grande-Bretagne, et ils ont refusé, — non parce qu'ils ne pouvaient obtenir tout ce dont ils avaient besoin, mais parce que la Chambre des Communes n'a pas voulu leur permettre de tyranniser (*to coerce*) leurs camarades du Nord (Durham et Northumberland), qui sont des hommes aussi intelligents qu'eux, qui déclarent qu'ils sont dans des conditions spéciales ayant besoin d'un traitement particulier, et qui certainement sont parfaitement capables de prendre soin de leurs propres affaires. Eh bien, comme je viens de le dire, je crois que nous avons le devoir strict (*that we are bound*) de sauvegarder

où l'on réclame la journée de huit heures non seulement pour les mineurs du fond mais pour les ouvriers de toutes les industries et professions, les projets de loi dans ce sens auront encore longtemps à attendre avant même d'être pris en considération.

En ce qui concerne le vote sur la responsabilité des patrons en cas d'accidents, nous avons dit plus haut qu'il y a eu malentendu par suite d'une erreur dans le texte imprimé de la résolution anglaise. Sur cette question, en effet, la Fédération des mineurs et l'Union nationale s'entendent parfaitement, et leurs demandes sont très raisonnables. Actuellement, la loi anglaise oblige l'ouvrier victime d'un accident à prouver que son patron ou les employés de son patron étaient en défaut contre le règlement; si l'ouvrier n'y réussit pas, le patron n'est pas tenu de lui verser une indemnité. De plus, si l'ouvrier a *contracted out*, le patron est déchargé de toute responsabilité dans quelque cas que ce soit. Les mineurs, et avec eux les autres associations ouvrières anglaises, réclament d'abord l'abolition du *contracting out*, puis ils demandent que le patron soit responsable dans deux cas : 1° Quand il est en défaut contre le règlement. Et ce doit être au patron, ajoutent-ils, à prouver qu'il n'était pas en défaut; s'il n'y parvient pas, il sera tenu pour responsable. Ce transfert au patron de la charge qui incombait à l'ouvrier de faire la preuve me semble juste. 2° Quand il sera démontré que

l'indépendance des mineurs du Nord. Mais sous cette condition, je suis pour ma part absolument disposé à voter la journée légale de huit heures pour les districts où la grande majorité des mineurs désirent cette réforme. Je serais très heureux que cet essai eût lieu. S'il réussissait, il est possible que le Nord changeât d'avis; et s'il ne réussissait pas, ce seraient justement ceux qui auraient eu la plus grande part à sa mise en vigueur qui subiraient la plus grosse perte. »

Dans une lettre publique adressée à M. D. A. Thomas, membre de la Chambre des Communes, au mois d'août 1894, M. Gladstone avait donné son opinion sur ce même sujet de la manière que voici : « Je suis nettement d'avis, que si les mineurs désirent, à une majorité qui soit presque une unanimité, obtenir une loi des huit heures, ils ont un titre moral à l'obtenir; mais quant au droit moral d'imposer cette réforme à une minorité considérable, j'ai de grands doutes; et j'apprends, si cette minorité est réellement considérable, qu'on trouve plus de difficultés pratiques à la contraindre que n'en prévoient les promoteurs du projet de loi. »

En fait, M. Gladstone et M. Chamberlain sont d'accord, mais ce dernier a l'avantage sur le *grand vieillard* de se prononcer d'une manière très nette en faveur de la liberté, tandis que M. Gladstone se tient dans des termes plus vagues.

ni le patron *ni l'ouvrier* n'était en défaut, et que l'accident est dû à des causes inconnues ou bien à une fatalité. Le discours de M. Chamberlain, que je cite en note (1), exprime bien, à mon sens, les raisons d'être de cette demande; et il est certain que d'ici peu de temps les ouvriers anglais obtiendront toute satisfaction. Quant aux prétentions des continentaux, elles sont tellement exagérées et injustes qu'on ne peut ni ne doit y prêter attention.

Mais où le vote des délégués anglais a été le plus significatif, c'a été sur la question de la surproduction. Nos lecteurs savent que cette question est intimement liée à celle du *living-wage* (littéralement salaire qui permet de vivre). Or, avant la grande grève de 1893, la *Miners' Federation* soutenait une théorie du living-wage, qui, déclare M. de Rousiers, peut se résumer ainsi : « Les prix doivent suivre les salaires, et non les salaires suivre les prix (2). »

Cette théorie du salaire forcé n'a pas longtemps résisté au calme examen d'esprits pratiques. L'année d'après, à Berlin, les délégués de la *Federation* votaient la résolution suivante : « Le congrès estime que la seule manière d'obtenir et de maintenir un living-wage est d'être entièrement organisé, et de ne laisser dé-

(1) « En dernier lieu, il y a la question des compensations pour les blessures et accidents. (Applaudissements)... Mesdames et Messieurs, quelques précautions que nous puissions prendre, quelques perfectionnements que nous puissions introduire, des accidents arriveront dans les manufactures et au cours des travaux qu'on exécute dans ce pays... et à mon avis, que je n'exprime pas aujourd'hui pour la première fois, dans toute industrie les indemnités à verser en cas d'accidents constituent à bon droit le premier élément du coût de production. Si vous vous mettez à fabriquer de la poudre, vous savez que, quoi que vous puissiez faire, il y aura une certaine moyenne d'accidents dans le cours de cinquante ans. Je dis que la charge d'indemniser ceux qui risquent leur vie, ceux qui sont tués ou blessés dans un de ces accidents qui auront certainement lieu un jour ou l'autre, doit être supportée par les fabricants (*traders*) ; on doit l'ajouter au coût de production de la poudre; c'est une partie intégrale du coût de production, la plus déplorable si vous voulez, mais sans laquelle on ne peut fabriquer de poudre. C'est pourquoi je dis que c'est à la fabrication et au commerce d'en supporter les frais (*that the cost should be thrown upon the trade*). J'ajoute qu'on pourra s'assurer contre les accidents de la même manière qu'on s'assure contre les incendies ou contre les explosions de chaudières. » (Discours de M. Chamberlain à ses électeurs de Birmingham-Ouest, 11 octobre 1894.)

(2) Voir : *La Question ouvrière en Angleterre* II^e partie, ch. IV, § 2 : *La force de la discipline et la force des choses*.

cider aucune question relative aux salaires sans que l'on prenne en considération, dans les arrangements à intervenir, les profits, les pertes, les prix de vente et l'établissement d'un salaire minimum. » En fait, ce que demandait la *Miners' Federation*, c'était que les salaires fussent aussi élevés que le permettraient les circonstances, prétention très raisonnable et très différente de celle d'augmenter les salaires et par suite les prix de la houille, selon la fantaisie des mineurs. A ce même congrès de Berlin, les délégués de la *Miners' Federation* é mirent le vœu : « Que toutes les nationalités aient recours à tous les moyens légitimes de limiter la production de la houille... », mais ils n'indiquèrent, — et cela montre bien l'inanité de semblables propositions, — aucun moyen d'y parvenir. Cette année, à Paris, la *Miners' Federation* se bornait à demander : « que la surproduction de la houille fût empêchée de manière à régulariser les prix de vente et les salaires ». Il ne s'agit donc plus de limiter la production de la houille, mais de la régulariser, et de prévenir les résultats fâcheux qu'entraîne la surproduction : l'avilissement des prix et des salaires, et le chômage périodique. La réalisation de ce vœu présente certainement de grandes difficultés, mais le vœu lui-même est l'expression d'un désir raisonnable. Je crois, du reste, que les délégués anglais se rendent compte eux-mêmes du caractère platonique de ce vœu, car après l'avoir fait inscrire à l'ordre du jour du congrès, ils n'ont même pas demandé sa discussion.

L'évolution qui s'est faite dans l'esprit des mineurs anglais est donc très remarquable, et cela d'autant mieux qu'il ne saurait y avoir de doute sur le point d'arrivée. En 1893, la *Miners' Federation* demandait que les prix de vente fussent réglés d'après le taux des salaires; cette année, ses délégués à l'unanimité se sont unis aux représentants du Durham et du Northumberland pour repousser le projet Lewy. M. Lewy a eu beau leur montrer la journée de huit heures, un living-wage, la participation aux bénéfices, etc., ils ont rejeté son plan d'accaparement *parce qu'il est irréalisable*, et qu'ils se rendent compte que même une entente internationale ne pourrait, tous les faits l'indiquent, dominer longtemps la clientèle en lui imposant des prix excessifs.

Au contraire, si les Allemands ont voté contre le système Lewy, c'est qu'il implique une entente entre patrons et ouvriers, grand scandale aux yeux des doctrinaires marxistes.

Le système Lewy a donc été renvoyé au Comité international, et on le verra sans doute réapparaître l'an prochain; mais dès à présent, c'est une affaire finie. Il est intéressant de constater que ceux des ouvriers d'Europe qui sont les plus capables et les plus avancés, ceux qui possèdent le plus d'initiative et qui représentent le mieux l'esprit de progrès l'ont rejeté sans phrases comme sans parti pris de doctrine.

Certaines personnes semblent croire que de tels congrès sont inutiles. Il n'en est rien, mais il ne faut pas en exiger plus qu'ils ne peuvent donner. Je demandais à M. Burt, alors que le congrès venait de finir ses travaux, quelle était son impression générale? Sans se faire prier, M. Burt me répondit que *ces congrès n'ont actuellement, à son avis, qu'une importance éducationnelle*. C'est là une opinion que je partage entièrement, et je voudrais maintenant examiner quels sont les éducateurs et quelle sorte d'éducation ils donnent.

On a dit souvent, et c'est une vérité devenue banale, que l'éducation par l'exemple est la meilleure de toutes. Or, au congrès, il y avait des gens dont l'exemple indique ce qu'il convient de faire, et d'autres dont l'exemple montre ce qu'il faut éviter. D'un côté, on voyait des délégués connaissant leur sujet, sachant ce qu'ils voulaient et pourquoi ils le voulaient, parlant et agissant en gens de bon sens qui ne prétendent pas tout changer du jour au lendemain, des délégués calmes, précis, modérés, des délégués enfin qui, suivant les mots de M. John Wilson, « sont venus non seulement pour faire des affaires mais pour montrer qu'ils sont capables de les faire ». De l'autre côté étaient des délégués à la cervelle bourrée de doctrine, ignorant les faits, soit de parti pris, soit par manque d'étude, hantés de préoccupations électorales, regardant l'indiscipline et le bruit comme les marques d'un esprit indépendant. Alors que, par leur savoir, leur modération, leur opportunisme, les premiers ont obtenu des résultats

visibles pour tout le monde et favorables à leurs commettants (relations amicales avec les patrons, grèves évitées ou terminées par conciliation ou arbitrage, bureaux permanents de conciliation, journée de neuf heures et même de huit heures dans certains districts, salaires les plus élevés de l'Europe), les autres ne peuvent rien placer en regard qu'une liste interminable de déclamations aux effets nuls ou désastreux pour ceux dont ils prétendaient soutenir la cause.

Pour les observateurs impartiaux, il ne saurait y avoir d'hésitation; les faits disent bien haut quelle éducation est la bonne. Mais les délégués continentaux ont-ils été tant soit peu influencés par leurs collègues d'Angleterre? Je le désire, sans trop le croire.

Dans tous les congrès qui ont eu lieu, et les continentaux s'en plaignent très fort, au congrès de Paris comme aux cinq précédents, ce sont les délégués anglais qui ont joué le rôle principal, et il ne pouvait en être autrement parce que ce sont eux qui voient le plus juste. Mais quelle que soit la valeur personnelle de ces délégués, ils n'arriveraient à rien et n'existeraient même pas comme hommes publics, si les ouvriers qu'ils ont derrière eux n'avaient reçu aussi bien qu'eux-mêmes la formation sociale supérieure qui caractérise les Anglo-Saxons. En dernière analyse, et dans toutes les questions, c'est toujours à la formation sociale qu'on arrive.

J. BAILHACHE.



LES ANCÊTRES DE SOCRATE.



II.

L'ÉVEIL DE LA PHILOSOPHIE GRECQUE EN IONIE (1).

I.

Nous avons constaté, dans notre premier article les caractères généraux de la région où la plus haute école de philosophie est venue au monde : un examen sommaire des différentes contrées du globe nous a amenés, de proche en proche, à reconnaître par quelles conditions naturelles et sociales les rivages helléniques de la Méditerranée se sont trouvés le terrain propice à la première culture de la philosophie. Aujourd'hui, serrant les faits de plus près, il nous font voir pourquoi les rivages de l'Ionie, à l'extrémité occidentale de l'Asie Mineure, ont été le point de départ précis de ce grand essor de l'intelligence humaine.

Un voyageur qui aurait gravi, il y a deux mille cinq cents ans, les hauteurs du promontoire de Mycale, aurait pu embrasser du regard un remarquable panorama.

A l'Ouest, nageant dans la mer de l'Archipel, les Sporades et les Cyclades ; au Nord et au Sud, une côte découpée, sinueuse, toute en golfes et en presqu'îles, donnant à ses lignes courbes un développement quadruple de la longueur d'une ligne droite. A l'Est, la fameuse vallée du Méandre, le fleuve sinueux par excellence. Vers le Nord-Est, une autre vallée, celle du Caystre, célèbre par ses cygnes. Dans cet immense paysage, trois points lui

(1) Voir la livraison précédente.

auraient signalé l'humanité : à l'Ouest, le fameux temple de Hère (Junon), une des gloires de Samos; au Sud, le temple d'Apollon Dindyméen, vénéré par Milet; au Nord, enfin, ce merveilleux temple d'Artémis d'Éphèse, dont la destruction a suffi pour immortaliser un maniaque. Ces trois temples, chefs-d'œuvre de l'art ionique, auraient successivement fixé ses regards sur trois *cités* de cette Ionie antique : Samos, où vécut Ésope, où ergota Mélissus, d'où s'éclane Pythagore, où le « tyran » Polycrate, subtil protecteur d'Hérodote et d'Anacréon, se trouvait malheureux d'être trop heureux; — Milet, sur le vaste golfe Latmique, aujourd'hui marécagé pestilentiel, mais alors peuplé de flottes blanches, Milet qui la première donna le signal de l'éveil philosophique et vit fleurir, avec Thalès, Anaximandre et Anaximène, la première école de *physiciens*; — Éphèse enfin, plus modeste, livrant à la postérité le seul nom d'Héraclite, ce penseur bizarre et profond dont toute l'imagination des évolutionnistes modernes ne fait que remettre à neuf les audacieuses conceptions.

Tout est là, tout tient là, tout sort de là : Milet, Samos, Éphèse, avec leurs voisins Clazomènes et Colophon, sont le berceau de la philosophie grecque, romaine, moderne. Ce petit rivage a eu la fortune d'arriver, avant tout le reste du globe, au point social voulu pour servir de théâtre à ce grand phénomène intellectuel. Les autres régions ont eu besoin d'emprunter quelque chose à celle-ci, ne fût-ce que le premier souffle initiateur. L'Italie, comme nous l'avons dit, eut pour premiers instituteurs le Colophonien Xénophane et le Samien Pythagore. Athènes même, métropole de Milet, se fit l'élève de sa colonie, et le Milésien Archélaüs ca-téchisa Socrate.

Pourquoi cette supériorité de l'Ionie? Cette supériorité ne peut tenir évidemment qu'à une excellence particulière dans la façon dont se trouvent réalisées ici les deux conditions que nous avons reconnues comme essentielles à l'épanouissement philosophique : le *loisir* et l'*instruction*.

Une seule de ces conditions, répétons-le, est insuffisante pour le résultat envisagé ici. Toutes deux sont nécessaires, et nécessaires à un degré très intense.

Or, les gens de l'Ionie avaient tout ce qu'il faut pour jouir d'un intense loisir et acquérir une intense instruction.

Voyons d'abord le loisir.

II.

Le loisir dérive des conditions du *travail*, qui tiennent elles-mêmes au *lieu*. Quel est donc le lieu ?

L'aspect et le climat de l'Ionie ne diffèrent pas d'une façon caractéristique de l'aspect et du climat des rivages de la Grèce et de la Grande-Grèce. C'est un *lieu de même espèce*, et propre à produire des influences sociales sensiblement analogues. Voilà longtemps qu'on a comparé l'Asie Mineure à une « terre d'Asie enchâssée dans un littoral d'Europe ». Les rivages de l'Asie Mineure sont donc grecs par le climat comme ils l'ont toujours plus ou moins été par la race. Seulement, il y a quelques différences à noter. Le Nord, — la côte de Trébizonde, — est exposée à des froids très vifs durant l'hiver, et la végétation s'en ressent. Le Sud, — la côte de Tarse, — participe déjà aux conditions des climats africains. Reste la côte occidentale, mais cette côte occidentale comprend elle-même trois parties : Éolide, Ionie et Carie. L'Éolide, au Nord, tend à se rapprocher du climat septentrional. La Carie, en revanche, penche vers le climat du Midi. L'Ionie est exactement à l'extrémité de l'Anatolie. Son climat, « le plus agréable et le plus uniforme de toute la région cistaurique (1) », a, pour moyenne d'hiver, huit degrés; pour moyenne d'été, vingt-quatre; pour moyenne de l'année, seize. Le massif du Tmole, placé comme un écran au-dessus de la vallée du Caystre, la protège contre les vents du Nord, et la mer aux multiples golfes neutralise suffisamment, par sa fraîcheur, les fortes chaleur de l'été.

« Les Ioniens, dit Hérodote, — qui n'était pas Ionien, — ont bâti leurs villes dans la contrée la plus agréable que je connaisse, soit pour la beauté du ciel, soit pour la température. En effet,

(1) Reclus.

les pays qui environnent l'Ionie, au Nord et au Sud, à l'Est et à l'Ouest, ne peuvent entrer en comparaison avec elle, les uns étant exposés aux pluies et aux froids, les autres aux chaleurs et à la sécheresse » (1).

Sur ces rivages exceptionnellement favorisés, les productions naturelles sont abondantes. Aujourd'hui encore, qui ne connaît le muscat de Samos? Cette île possédait une montagne nommée Ἰαζομάτις, c'est à dire *vigne*. Les vignobles de Clazomènes, — la patrie d'Anaxagore, — se reconstituent actuellement. Strabon loue les figues d'Ionie, Xénophon représente les vallées du Méandre et du Caystre comme pleines d'oliviers et de figuiers (2). Orangers, citronniers, mûriers, grenadiers ombragent les jardins. Il n'est peut-être pas de pays où les alluvions déposées par les cours d'eau soient plus considérables. On évalue à deux milliards de mètres cubes, au minimum, la quantité de limon charriée par le Méandre depuis l'antiquité classique jusqu'à nos jours.

L'Ionie est donc par excellence un pays fertile; mais l'exubérance naturelle d'un sol a toujours besoin d'être dirigée. La preuve en est dans le délaissement actuel de ces rivages, dans les bourbiers malsains qui ont envahi peu à peu ces embouchures de fleuves, dans la disparition de ces belles cités grecques remplacées, sauf Smyrne, — qui a changé de place, — par de minuscules villages tures. L'Ionie n'était la terre agréable et prospère célébrée par Hérodote, qu'au prix d'un certain travail. Quel était ce *travail* au temps de Thalès?

Ce travail avait deux faces : la culture et le commerce. Pour spécifier, classons-les tout de suite et disons : une *culture surtout arborescente* et un *commerce de cabotage* très développé.

La *Science sociale* a suffisamment montré, en d'autres articles, qu'un des caractères principaux de la culture arborescente est d'exiger fort peu de travail. L'arbre pousse; on n'a guère qu'à le laisser pousser. L'homme n'intervient que périodiquement, pour planter, greffer, récolter, et ces différents travaux sont beaucoup moins pénibles que ceux de l'agriculture proprement dite.

(1) Hér. I, 142, 1.

(2) Aujourd'hui encore, il se fait un lucratif commerce de figues de Smyrne.

La culture arborescente, par sa facilité, a une grande analogie avec la simple *cueillette*, c'est-à-dire avec l'exploitation des productions spontanées. C'est une besogne peu absorbante, qui laisse toute latitude aux propriétaires méditatifs pour se livrer à leurs pensées, *si d'autres circonstances sociales les poussent dans ce sens-là*.

On raconte que Thalès se fit fort admirer de ses concitoyens pour le fait suivant. Ce « sage », ayant observé le ciel, au printemps et durant l'été, en avait conclu dans sa sagesse que la récolte des olives serait bonne. Les syndicats d'accaparement n'étant pas encore inventés, le sage Thalès se constitua syndic à lui tout seul et acheta d'avance aux propriétaires d'oliviers toute leur récolte, à forfait. L'opération fut excellente, et l'anecdote laisse entrevoir à la fois et le caractère arborescent de la culture milésienne, et les loisirs qu'avait Thalès pour étudier les nuages (1), et ses aptitudes commerciales, développées, elles aussi, par le milieu, comme nous le verrons.

Il faut mentionner, à côté de la culture arborescente, le pâturage des moutons. Ce dernier trouve beaucoup de terrains propices dans la ceinture de collines qui entoure le bassin de la Méditerranée. Or, le pâturage, plus que la cueillette encore, procure à l'homme des loisirs. Et qu'on ne nous objecte pas ici que les philosophes, en général, n'ont pas gardé les moutons. Il faut voir les choses de plus haut, les envisager à un point de vue plus social, et reconnaître, après réflexion, que toute présence de pasteurs dans une société tend, par ricochet, à augmenter dans l'ensemble de cette société la chance de voir s'y produire tel ou tel phénomène qu'engendre facilement la vie du pasteur.

On rapporte encore que le philosophe Anaxagore, *par amour pour la sagesse*, négligea l'administration de sa fortune et convertit ses terres en *pâturages à moutons*. L'anecdote est trop simple et trop naturelle pour n'être pas véridique. Elle ne nous dit pas ce qu'étaient les *terres* d'Anaxagore, si c'étaient des champs de blé, ou l'un de ces nombreux vignobles qui font et

(1) C'est Thalès, dit-on, qui tomba un jour dans un trou en contemplant les étoiles. La Fontaine en a fait le sujet de sa fable : *l'Astrologue qui tombe dans un puits*.

faisaient la richesse de Clazomènes; de plus, il est probable que le philosophe ne surveillait pas ses troupeaux lui-même, et se contentait de prendre à son service des bergers. Mais le trait n'en est pas moins typique, en ce qu'il nous montre, de la façon la plus nette, le lien qui existe entre les travaux manuels d'une race et ses travaux intellectuels.

La prédominance de l'*arbre*, et principalement de l'*arbre fruitier* en Ionie, n'est pas sans jeter un certain jour, à notre avis, sur ce sentiment profond de la fécondité de la nature, dont nous aurons à parler plus loin, sentiment si puissamment enraciné chez tous les Grecs, si visible déjà dans la formation de la mythologie, et dont l'influence, sous une forme nouvelle, scientifique cette fois, se manifesta dans l'éclosion de tant de poèmes et de tant de traités philosophiques, tous décorés du même nom par nos penseurs ioniens : Περὶ Φύσεως, *De la nature*. Or, φύσις vient de φύω, et φύω signifie *pousser*. La nature, pour le philosophe ionien, c'est la *végétation* des choses.

A cette prédominance de l'*arbre* se rattache encore une note bien méditerranéenne, la *sobriété*, dont nous aurons l'occasion de retrouver l'influence en parlant de l'épicuréisme et du stoïcisme. Pour le moment, constatons que cette qualité, due au climat, contribue dans une large mesure à augmenter les loisirs de la population. La modération des besoins agit dans le même sens que la fécondité du sol : toutes deux tendent à diminuer le travail de l'homme. D'un côté, il demande peu; de l'autre, la nature lui fournit beaucoup : d'un côté, l'alimentation végétale est celle qui convient le mieux; de l'autre, rien n'est plus abondant ni spontané que la production végétale.

Nous parlerons plus loin des effets intellectuels du commerce, qui se rapportent principalement à l'instruction. Mais rappelons que le commerce grec, le commerce de cabotage, suppose forcément une activité moins intense que le commerce au long cours, fondé sur de vastes spéculations et un système de comptoirs compliqués, comme celui des Phéniciens. C'est un petit commerce de famille, laissant subsister davantage ce qui reste du moule patriarcal primitif, et donnant par suite plus de loisir que l'autre.

Le bateau ionien n'aime pas la haute mer. Phocée s'y aventure bien quelquefois, Milet presque jamais. Doubler l'Italie semble déjà d'une très grande hardiesse; perdre de vue la Crète pour cingler vers les rivages de l'Afrique inquiète sérieusement de braves marins, et l'on voit ceux qui doivent fonder Cyrène supplier leur chef, à l'instar des matelots de Colomb, de revenir en arrière, parce que cette mystérieuse Afrique leur semble trop loin. Pour l'Ionie, le génie commercial n'est donc pas un démon, un de ces démons qui possèdent une race tout entière et l'empêchent de rêver à autre chose. Ces aptitudes commerciales, toutes brillantes qu'elles paraissent à une certaine époque, ont un sensible contre-poids dans cet amour de la bonne terre ensoleillée, plantée de vignes, d'oliviers, de figuiers, où ont vécu les ancêtres, et où les loisirs sont si doux. Lors de l'invasion de Cyrus, Bias, le sage de Priène (*citée* en face de Milet), conseille aux Ioniens de partir, tous en bloc, et d'aller fonder une autre Ionie dans l'île de Sardaigne : la proposition n'est pas adoptée. Vaincus, ruinés par le même conquérant, les Phocéens se résignent d'abord à s'embarquer pour leur lointaine colonie d'Alalie, dans l'île de Corse; les vaisseaux s'éloignent du rivage, mais une partie des émigrants est prise soudain de regret. Malgré le deuil, la servitude, la misère en perspective, une partie des galères aime mieux virer de bord et regagner la ville. Le reste, moins attendri, poursuit la route de l'exil. Ce fait, pour qui veut voir ce qui s'y révèle, reflète assez fidèlement le double courant qui se partage cette race, et indique à quelle distance on doit la ranger des races de commerçants cosmopolites, après au gain, dédaigneux des loisirs, impropres à l'attendrissement et à ces retours d'affection vers un foyer dont les charmes tiennent aux dons faciles du sol.

Le commerçant exclusif, après le commerce, ne voit que le commerce encore; le commerçant propriétaire rêve assez volontiers de la campagne. Le Phénicien enrichi et l'Ionien enrichi, en vertu de leurs différentes formations sociales, ne peuvent avoir la même façon de concevoir le but de la vie et d'utiliser leurs richesses. Or, c'est le repos, *la retraite après le commerce*, qui permet de s'adonner aux spéculations de l'esprit.

« Les colonies grecques, dit Cousin, ont précédé le continent (Cousin veut dire la Grèce d'Europe), dans le goût et la culture des choses de l'esprit, parce que la navigation et le commerce les avaient enrichies de bonne heure, et y avaient créé, pour un certain nombre d'hommes, le loisir qui engendre la curiosité et d'autres besoins que ceux de la vie ordinaire » (1).

L'Ionien a donc des loisirs. Comment les emploiera-t-il? En fêtes, en flâneries, en entretiens prolongés sur les places publiques ou au bord d'un ruisseau, comme Socrate et Phèdre dans le *Phèdre*, — car en parlant de l'Ionie, c'est d'avance Athènes que nous peignons. Callinus, poète d'Éphèse, reproche aux Éphésiens de ne vouloir vivre « que dans la paix ». Xénophane raille les Colophoniens de leurs vêtements flottants. Nombreux sont les jours fériés (quatre-vingts à Athènes), et brillante est la Fête « pan-ionienne », qu'on va célébrer en grande pompe à l'île de Délos. Et cette fête est non seulement religieuse, mais encore poétique et musicale. Tout citoyen ionien doit apprendre la musique, et non loin de là sont la Lydie et la Phrygie, qui donnent leurs noms à deux des modes musicaux. Les poètes, de leur côté, ne manquent pas. Sur les sept villes qui se disputent la gloire d'avoir vu naître Homère, cinq sont ioniennes (2). Mimnerme de Colophon. Callinus d'Éphèse inaugurent la poésie élégiaque, qui a de si étroits rapports avec la philosophie, que notre Lamartine a, d'un instinct tout naturel, intitulé ses élégies *Méditations*. C'est Téos, ville d'Ionie, qui voit naître Anacréon, le poète du plaisir. Bien des poètes d'ailleurs sont nettement philosophes, comme Phérécydes de Syros, maître de Pythagore, qui rime des sentences; et, à l'inverse, bien des philosophes sont en même temps poètes. Bias versifiait sur divers sujets : Xénophane mettait en vers l'histoire de sa patrie Colophon. Mais le fait le plus curieux à constater, c'est la forme poétique prise naturellement par la philosophie naissante elle-même. Tous ces ouvrages *περὶ φύσεως* sont des poèmes avant d'être des traités. Anaximandre, Héraclite, Parménide et les autres, racontent la génération du

(1) *Hist. de la philosophie*, 101.

(2) Smyrne, Chios, Colophon, Salamine, Athènes.

monde en beaux hexamètres, comme Homère racontait la colère d'Achille. La poésie et la musique, d'ailleurs si étroitement liées à cette époque, sont un des signes les plus caractéristiques des loisirs qui sont le partage de cette race. Des loisirs, il en faut pour chanter, il en faut pour méditer; mais quand un peuple médite en chantant, ou prend plaisir à écouter des chanteurs qui méditent, c'est que ce peuple a en réserve une somme de loisirs qui, les pasteurs mis à part, permet de le distinguer assez nettement des autres peuples du globe.

Si les conditions de la vie favorisent la poésie et la méditation, elles ne favorisent pas moins, surtout à certaines heures de la journée, les conversations de la place publique. Nous ne referons pas, après tant d'autres, le tableau de ces interminables causeries, dont nous aurons à parler en abordant la philosophie athénienne. Rappelons seulement que les conditions de l'Ionie, à ce point de vue, sont assez semblables à celles de l'Attique. Deux qualités de l'esprit sortent de cette coutume : la clarté et la subtilité; la clarté, à cause du besoin que l'on éprouve de bien faire saisir à autrui la pensée qui vous absorbe et que l'on veut à tout prix traduire; la subtilité, à cause de la nécessité où l'on se trouve, à chaque instant, d'inventer des arguments pour dépister ceux de l'adversaire. Ce n'est pas pour rien que l'art de la parole a été comparé à une escrime. Cette escrime s'aquiert lentement, par l'habitude, par l'exercice répété. Sans doute d'autres gens que les Ioniens ont été bavards dans le monde, mais n'oublions pas que ce bavardage ne figure ici que comme l'un des *éléments* de tout un ensemble de causes. Il y a bavardage et bavardage. Il y a les entretiens sur la pluie et le beau temps. il y en a d'autres plus relevés; ou plutôt il est un certain niveau intellectuel où les conversations sur la pluie et le beau temps prennent une allure philosophique, et où les interlocuteurs se mettent, en curieux, en amateurs, en flâneurs instruits et raffinés, à rechercher entre eux la cause de la pluie et celle du beau temps. C'est précisément le point de départ de la philosophie ionienne.

Ce haut niveau intellectuel, qui l'a donné à l'Ionie? Deux cau-

ses principales : son progrès commercial considéré en lui-même et les relations nouées, à l'occasion de ce commerce, avec trois centres orientaux civilisés, l'Égypte, l'Assyrie et la Lydie.

III.

« Tout se convertit en feu et le feu en tout, disait Héraclite, comme les marchandises s'échaugent contre l'or et l'or contre les marchandises. » Cette comparaison, qui vient si naturellement à la bouche du philosophe d'Éphèse, montre l'importance du commerce pour ces populations. Ce commerce, tout borné qu'il soit par son caractère de cabotage, ne laisse pas d'être admirablement productif. L'Ionien n'a que des renseignements assez vagues sur la géographie des peuples lointains. Charybde, Scylla, les colonnes d'Hercule, le fleuve Océan, les Lestrigons, les Lotophages, l'Atlandide, les îles Fortunées, toutes ces notions compliquées de légendes homériques s'embrouillent encore dans sa tête au sixième siècle. Il croit volontiers que l'ambre est issu de l'action magique du dernier rayon de soleil sur les flots de l'Océan. Mais, quant aux rivages voisins, il les connaît parfaitement. Deux mers sont spécialement son domaine, le Pont-Euxin et la mer Égée. Or le Pont-Euxin est un excellent marché commercial. Par là arrive le blé, comme aujourd'hui : par là arrivent les peaux, dépouilles des troupeaux scythes, l'ambre, transporté par des caravanes qui vont le chercher à la Baltique, les pépites d'or du Phase et de l'Oural, les denrées de l'Inde et de l'Assyrie apportées par la route de l'Arménie. Milet et plusieurs autres cités d'Ionie centralisent ces produits et les répartissent aux différents marchés de la Grèce et des îles. Mais ce n'est pas tout. Les bons magasins sont ceux qui occupent un coin, les bons centres commerciaux sont ceux qui se trouvent à l'intersection de deux routes. L'Ionie est à une intersection. Si la route maritime du Nord la met en communication avec le Pont-Euxin, la route terrestre de l'Est la rattache à la vallée de l'Euphrate et à l'Assyrie. Plusieurs routes, dont une célèbre, nommée la *route royale*, joignent en effet,

par la Lydie, la Phrygie et la Cappadoce, les vallées du Caystre et du Méandre au cours supérieur de l'Euphrate. Cette route est d'autant plus utile que les Phéniciens, ennemis des Grecs, occupent toujours le fond oriental de la Méditerranée, cul-de-sac dangereux pour la marine ionienne. De là, à travers l'Asie Mineure, un grand trafic d'où sort cette civilisation mi-grecque, mi-assyrienne, de la Lydie, incarnée dans le curieux personnage de Crésus.

Un tel mouvement commercial ne va pas sans un puissant effort d'ascension intellectuelle. Nous ne reviendrons pas sur le rôle tout-puissant du commerce dans le développement de l'instruction. Nous avons nous-même parlé ailleurs de ces Grecs enrichis qui, aujourd'hui, après avoir fait leur fortune à Gênes, à Marseille, à Odessa, consacrent une partie de leur fortune à fonder et à entretenir des écoles dans leurs villes natales, parce que leur propre expérience leur a fait sentir, plus vivement qu'ils ne l'auraient éprouvé dans toute autre carrière, les inappréciables bienfaits de l'instruction. Et la jeunesse grecque actuelle, comme au temps où la jeunesse d'Athènes se suspendait aux lèvres de Socrate, répond parfaitement à ces exhortations venues de si haut. Écoutons M. Pierre Moratinis, dans *La Grèce telle qu'elle est*, nous dépeindre cette passion perpétuée à travers les siècles : « Ces jeunes étudiants de l'Université d'Athènes ont l'héroïsme de l'étude. On en voit quelquefois qui, fils de pauvres rajas des provinces les plus reculées de la Turquie, dénués de toutes ressources, supportent, comme jadis à Paris les *capets* de Montaigu, les plus dures privations, pour arriver à se nourrir du pain de l'intelligence. Il y en a qui s'engagent comme domestiques et se réservent dans la journée quelques heures seulement pour suivre les cours. Nous en avons vu qui se réduisaient pendant des mois entiers au pain et à l'eau pour acheter les livres nécessaires à leurs études. Ce n'est qu'à Athènes qu'on voit presque tous les jours le trait de Cléanthe qui puisait de l'eau pendant la nuit pour se procurer quelques ressources » (1).

(1) P. 91.

Vers l'époque de la conquête perse, l'Ionie se montre incontestablement supérieure, au point de vue des cultures intellectuelles, à ses voisins de l'Est comme à ceux de l'Ouest. C'est chez eux que Darius choisit les ingénieurs qu'il charge de jeter un pont sur le Danube lors de son expédition contre les Scythes; Crésus, dit-on, entretient des relations avec la plupart des sept sages et se fait avec plaisir leur Mécène. En Grèce, d'autre part, on est sensiblement en retard sur la civilisation ionienne, surtout chez les peuples doriens; et Aristagoras de Milet fait sensation à Sparte lorsqu'il montre aux Lacédémoniens « une tablette d'airain sur laquelle était gravé le tour de la terre *entière*, avec *toute* la mer et *tous* les fleuves ». L'admiration du Dorien Hérodote nous garantit ici celle des Spartiates qui, évidemment, n'avaient jamais rien vu de pareil.

Ce même Aristagoras disait au roi Cléomène de Sparte : « Les peuples de ce continent (l'Ionie) sont plus riches que tous les autres réunis, en or, en argent, en cuivre, en étoffes de diverses couleurs, en bêtes de charge et en esclaves. » Voilà qui nous montre réalisée une conséquence du commerce, la *richesse*, condition essentielle au développement des cultures intellectuelles. Effectivement nos philosophes sont des gens riches, des *gros bonnets* de la cité. Diogène de Laerte nous dit de Thalès, qu'« après avoir vaqué aux affaires de la cité, il résolut de consacrer tous ses loisirs à la contemplation de la nature »; le morose Héraclite avait refusé les magistratures que lui proposaient les Éphésiens. C'était l'aristocrate dégoûté, comme Pythagore était l'aristocrate dominateur. Plusieurs d'entre eux étaient d'ailleurs « de bonne famille », ce qui ne nuit jamais à l'éducation, et l'on sait que les *bonnes familles* avaient représenté, après la conquête du Péloponèse par les Doriens, un élément important de l'émigration ionienne. Ce même Héraclite, si dédaigneux des magistratures républicaines, descendait d'Androclès, fils de Codrus, fondateur d'Éphèse, ce qui fait de lui, à en croire une autre généalogie, le petit-cousin de Platon.

Mais à mesure que nous signalons un caractère nouveau, n'oublions pas le caractère précédent avec lequel il se combine, car

la résultante dépendra étroitement de cette combinaison. Si le commerce invite l'Ionien à s'instruire, ses loisirs de planteur, de vigneron, d'éleveur dont nous avons parlé, interviendront de façon à donner une allure spéciale à cette instruction. Celle-ci ne sera pas exclusivement pratique, comme chez les peuples qui n'ont pas un instant à perdre. Elle sera plus facilement spéculative, *désintéressée*. Comme les raffinés du temps de Louis XIII qui se battaient en duel « pour rien, pour le plaisir », les bons bourgeois éphésiens, samiens, milésiens, groupés vers le soir sous les platanes, en face de la mer « aux nombreux murmures », aimeront à deviser sur des sujets subtils, inutiles, mais d'autant plus agréables à traiter qu'ils emporteront plus loin l'imagination dans le domaine du rêve, sans tomber pourtant dans le fantastique et l'absurde, qui choquerait le fin et clair bon sens de ces commerçants avisés. Mais ces idées, avant de se développer, auront besoin d'être fécondées par d'autres. Le voisinage, élargi par le commerce, va agir sur cette philosophie naissante. Les connaissances acquises depuis longtemps par les civilisations orientales vont se transfuser tout naturellement dans ce nouveau milieu, et, là, changeant d'aspect et de but, s'enveloppant de brillants accessoires, elles vont revêtir enfin cette belle forme théorique dont l'Orient malhabile ne songeait point à les parer.

On le voit, le phénomène s'indique de lui-même. Cette action de l'Égypte et de l'Assyrie sur la Grèce est trop évidente pour qu'on songe sérieusement à la nier. Zeller lui-même, qui tient jalousement à conserver aux Grecs la plus grande somme possible de mérite propre et d'initiative, ne cherche à vrai dire qu'à réduire l'action étrangère au *minimum*. Cette action s'opère de plusieurs manières et peut se résumer dans trois grands faits :

1° *Les voyages et exils de Grecs en Orient*. Les longues pérégrinations de Pythagore, de Démocrite, de Platon, amplifiées sans doute par la légende, n'en sont pas moins authentiques pour une bonne partie. Thalès, descendant d'une famille phénicienne implantée à Milet, était allé à Babylone. Il avait, en Égypte, mesuré la hauteur des Pyramides par leur ombre. C'était à peu près l'époque où Antiménidas, frère d'Alcée, servait dans l'armée

babylonienne, et, à différentes phases de l'histoire grecque, des bannis illustres, Démarate, Thémistocle, Alcibiade, ont cherché un refuge soit chez les rois de Lydie, soit chez les satrapes perses leurs successeurs, ce qui prouve des relations assez régulièrement établies. Un courant intellectuel résulte forcément de ces explorations, d'où sortent sans nul doute mille histoires merveilleuses, contées aux parents, aux amis, aux concitoyens. Hérodote a consigné par écrit ses impressions de voyage. D'autres devaient se contenter de les traduire de vive voix; et, pour ce qui concerne les connaissances scientifiques, il est impossible de ne pas voir une connexion étroite entre la descendance phénicienne de Thalès, ses voyages en Assyrie et en Égypte, d'une part, et, d'autre part, les connaissances astronomiques dont il fit preuve plusieurs fois, connaissances qui le mirent si haut dans l'estime des Milésiens. L'histoire témoigne de l'admiration de ces derniers, lorsqu'ils virent se réaliser, au beau milieu d'une bataille entre Mèdes et Lydiens, la fameuse éclipse du 18 mai de l'an 585 av. J.-C. prédite par leur compatriote. Les admirateurs n'oubliaient qu'un point, c'est que les Chaldéens connaissaient depuis longtemps le secret des éclipses et l'art d'en calculer le retour.

2° Un second fait est l'*ouverture de l'Égypte au commerce ionien*. Là encore, les Milésiens ont eu la primeur. Ils viennent de fonder Naucratis, à l'embouchure du Nil, et ils ont obtenu quelque chose comme des « capitulations » qui leur confèrent une sorte de monopole commercial, bientôt partagé pourtant par Égine, Samos et d'autres cités maritimes. Psamméticus, roi d'Égypte, introduit dans son royaume des troupes ioniennes et cariennes pour l'aider à gouverner le pays. Un autre roi, Amasis, ami de Polycrate, le « tyran » de Samos, envoie des offrandes à Delphes et épouse une Grecque de Cyrène. Néchao, après la prise de Jérusalem, envoie en ex-voto le vêtement porté par lui ce jour-là au temple d'Apollon à Milet. La patrie de Thalès, comme on le voit, est essentiellement favorisée dans cette évolution de l'Égypte vers l'amitié de la Grèce. C'est une chance de plus pour elle de voir éclore avant les autres villes grecques les germes de science rapportés par ses voyageurs des divers pays de l'Orient.

3^o Le troisième fait à signaler est *l'intime voisinage de l'Ionie et de la Lydie*. Pasteurs enrichis par le métier de caravaniers, plus ou moins transformés et sédentarisés par l'exploitation des mines d'or, ainsi que des paillettes d'or que roulent le Pactole et quelques autres cours d'eau du pays, les Lydiens deviennent à cette époque un peuple très riche. Comme fond de population, les Sémites paraissent se combiner chez eux avec les Pélasges. Toujours est-il que des relations très suivies, très amicales, existent entre Crésus et les Ioniens. Crésus donne de l'argent aux temples ioniens, envoie de riches présents à Delphes, tient à honneur d'obtenir *le droit de cité* en Grèce, pensionne Ésope, consulte Bias, se fait suivre de Thalès dans ses campagnes. Né d'une Carienne, il a d'ailleurs commencé sa fortune en empruntant mille statères d'or à un Ionien d'Éphèse. Une anecdote veut que ce même Crésus ait décerné une coupe d'or, comme prix de sagesse, à Thalès suivant les uns, ou, suivant les autres, à Pittacus. Sardes, capitale de la Lydie, est alors le grand marché de l'or et du cuivre. La colonie grecque y est nombreuse. C'est alors, suivant les historiens, qu'apparaît la monnaie, invention lydienne (1), due aux nombreux trafics entre l'Ionie et l'Assyrie. Comme on l'a fait observer judicieusement, le trafic terrestre exige plus la monnaie que le trafic maritime, les vaisseaux ayant besoin d'un lest pour le retour et cherchant à rapporter marchandises pour marchandises. Quoi qu'il en soit, la Lydie est non seulement un véhicule puissant, propre à transporter en Ionie bien des idées assyriennes, mais encore une école de grands patrons intellectuels, dont le plus célèbre, Crésus, a visiblement joué, vis-à-vis des philosophes de cette époque, le rôle d'Auguste et de Mécène vis-à-vis des poètes de leur temps.

Le point de départ de la philosophie grecque n'est donc point fourni par la Grèce même. La semence vient d'ailleurs, et cette semence, qui ne fructifiait pas jusqu'alors, ou ne produisait que des rudiments de germination, s'enracine merveilleusement dans le nouveau sol où elle est tombée. Il est permis, en l'absence de

(1) Les Phéniciens se servaient d'or et d'argent en lingots.

détails historiques, de reconstruire par la pensée quelques scènes de ces temps-là. Mnésarque, le riche marchand samien, possède un fils et des vaisseaux. Le fils s'appelle Pythagore; les vaisseaux font le trafic des bouches du Nil. Pythagore s'embarque sur ces vaisseaux. Il descend aux bords du Delta; il s'abouche avec des Égyptiens d'élite; il *intervient* les prêtres. Ceux-ci lui parlent religion, astronomie, mathématiques. Le jeune Samien écoute, médite, revient dans sa patrie. Ces connaissances, qui, chez les Égyptiens, n'étaient et ne pouvaient pas être à l'état *philosophique*, deviennent le pivot d'un vaste système. Pythagore débarqué retrouve ses loisirs, ses amis oisifs et cultivés; il leur raconte ses voyages, ses découvertes, leur laisse entrevoir le trésor de connaissances qu'il rapporte de là-bas, brode sur chacune d'elles, les creuse, les amplifie tranquillement, pour le seul plaisir de les amplifier ou de les creuser. Il part. Il aborde à Crotone, ville populeuse, riche, avide d'instruction. Il répète aux Crotoniates ce qu'il a déjà confié à ses amis de Samos. La nouveauté de ces idées, l'ingéniosité des enjolivures frappe les imaginations. Un auditoire se forme, s'élargit, fait du sage un maître, du maître presque un dieu, et le pythagorisme est créé.

IV.

Mais avant d'éparpiller notre analyse en des systèmes particuliers, il convient de déterminer, par un coup d'œil d'ensemble, les caractères fondamentaux de cette philosophie anté-socratique, caractères communs à toutes les écoles, et qui procèdent étroitement des conditions du milieu commun.

Les historiens de la philosophie ont classé en cinq grands groupes les philosophes prédécesseurs de Socrate : l'école physicienne d'Ionie, l'école idéaliste d'Élée, l'école pythagoricienne, l'école atomistique d'Abdère et l'école sophistique. Empédocle est classé à part comme éclectique. Anaxagore, à cause de sa doctrine sur *l'esprit*, est également mis à un rang spécial.

Or, une préoccupation commune distingue les quatre premières

écoles : il s'agit pour elles d'expliquer la nature, la constitution et l'origine du *monde physique* (1). D'une manière ou d'une autre, elles demeurent fascinées par l'idée des *éléments*.

Comment naissent, comment *poussent* les choses? telle est l'ardente préoccupation de ces planteurs de vignes et d'oliviers. Tout vient de l'eau, dit Thalès : l'air n'est que de l'eau raréfiée, la terre, de l'eau condensée. Tous les jours nous voyons l'eau se changer en air, puisque le soleil en pompe les vapeurs; tous les jours nous voyons l'eau se changer en terre, puisque des flots du Méandre sort sans cesse un abondant limon. Tout vient de l'air, réplique Anaximène; l'eau n'est que de l'air condensé; la terre, de l'air plus condensé encore. Qu'est-ce, en effet, que la pluie, sinon de l'air qui se change en eau? L'air, d'ailleurs, est infini; l'air pénètre tout, enveloppe tout, vivifie tout. C'est par l'air qu'on respire et la respiration est source de la vie. L'air est l'élément mobile et la mobilité est signe de vie. Tout vient de *l'infini* (ἄπειρον), dit à son tour Anaximandre, et cet *infini* n'est dans sa pensée qu'une sorte de fluide gazeiforme intermédiaire entre l'eau et l'air. Tout vient du feu, riposte Héraclite : le feu, c'est-à-dire la chaleur, anime et vivifie tout. N'est-ce pas le feu qui transforme le solide en liquide, le liquide en gazeux, c'est à dire, suivant le langage de l'époque, la terre en eau et l'eau en air? N'est-ce pas aussi le feu qui, en chauffant la vase des marais, hymen de l'humide et du solide, y fait éclore, par une génération spontanée, des milliers d'êtres vivants, sans excepter l'homme lui-même? Idéalistes et pythagoriciens n'échappent pas à cette loi : eux aussi sont absorbés par l'idée du monde physique. Zeller remarque judicieusement l'analogie des doctrines de Xénophane et d'Anaximandre. Le philosophe d'Élée, comme celui de Milet, parle de ce limon primitif qui engendre la terre et les hommes, des astres nés et nourris de vapeurs, de l'étendue infinie de la matière. Le même Xénophane affirme que la terre a passé de l'état liquide à l'état solide et repassera à l'état liquide,

(1) Aristote (cité par Zeller, I, 176) confond Parménide, Pythagore, Démocrite et Empédocle en disant que tous ces philosophes ont considéré les choses sensibles comme la seule réalité.

que les nuages sont des vapeurs soutenues par le soleil, que le soleil et les astres se dissolvent et renaissent chaque jour, que les météores sont des nuages qui s'allument en s'élevant et s'éteignent en s'abaissant, que l'air est infini par en haut et la terre infinie par en bas. Parménide son disciple déclare que tous les êtres sont formés d'un mélange de chaud et de froid, qu'il y a deux éléments, la terre et le feu, que le feu constitue l'ouvrier et la terre les matériaux. On peut appeler cela de l'idéalisme, mais c'est l'idéalisme de gens qui accordent une singulière attention aux phénomènes matériels. Peu importe, après cela, les abstractions sur l'unité et les subtilités contre le mouvement. En réalité, Thalès et Xénophane sont frères, et c'est ce que Zeller reconnaît très bien : « Nous devons, dit-il, ranger les Éléates parmi les *physiciens*, quelle que soit d'ailleurs la distance qui sépare leurs conclusions mêmes de celles des autres philosophes de la nature (1). » Et plus haut : « Xénophane se donne, en somme, la même tâche que les physiciens, savoir, de déterminer le principe des *phénomènes actuels*, l'essence des choses (2). »

Pythagore, avec ses mathématiques, semble se distinguer davantage des Ioniens purs, et il est certain que sa philosophie renferme des éléments assez singuliers pour mériter une étude à part. Toutefois, bien des traits de ses doctrines le rapprochent des penseurs précédents. Diogène de Laërte nous apprend que Pythagore se préoccupait beaucoup du chaud, du froid, du sec, de l'humide, des saisons, des deux couches d'air (mobile et immobile). Pythagore divisait le monde en sphères et en cercles, admettait la rotation de la terre (3), attribuait à l'action du feu central différents phénomènes de l'univers, croyait à des habitants dans la lune, emprisonnait les espaces planétaires dans un vaste cercle de feu, découvrait que l'étoile du soir était la même que l'étoile du matin, classait par ordre les planètes, et pensait que le monde, éternel dans le fond de sa substance, était soumis,

(1) *Phil. des Grecs*, t. II, p. 97.

(2) *Ibid.*, 95. Xénophane, comme Anaximandre, intitule son ouvrage (en vers) *περὶ φύσεως*.

(3) Suivant certains auteurs, cette idée n'aurait été émise que par des pythagoriciens postérieurs.

— comme le disait Héraclite. — à une alternative éternelle de générations et de corruptions.

Avec l'école d'Abdère, l'*esprit ionien* est encore moins facile à nier. La doctrine des atomes, purement matérialiste, nous ramène plus que jamais aux éléments. D'après Leucippe et Démocrite, les atomes sont les véritables éléments des êtres, mais les espèces de matière qualifiées d'*éléments* par les Ioniens ne disparaissent pas pour cela. C'est ainsi que le feu est formé d'atomes ronds, ce qui explique sa mobilité. L'air, l'eau, la terre, résultent de la façon dont se groupent et s'accrochent les autres atomes. On connaît assez les théories curieuses de cette école sur la formation de l'univers, due aux rencontres fortuites de tous ces atomes tombant éternellement dans le vide. Plus difficile se montre Anaxagore, qui appelle à son secours l'*Intelligence* et lui fait débrouiller le chaos des homœoméries, atomes différents de ceux de Démocrite en ce qu'ils contiennent à l'avance les qualités caractéristiques des corps qu'ils formeront plus tard. L'*Intelligence* fait donc tourbillonner la matière, qui est à l'état d'air; de l'air sort l'eau; de l'eau la terre; une partie de la terre devient pierre, et certaines de ces pierres, détachées du globe par le mouvement de rotation, deviennent des astres en s'enflammant dans l'éther.

Fidèle à notre promesse, nous bornons nos citations. Il ne s'agit pas ici d'analyser en détail tous les systèmes, mais d'en tirer la quintessence et d'en montrer l'harmonie. Pythagore seul nous arrêtera une autre fois. Si nous voulions préciser l'orientation de cette philosophie ionienne, nous dirions que l'esprit qui l'inspire peut se résumer en deux mots : l'idée de *génération*, γενεα, et l'idée d'*ordre physique*, φυσικη, deux mots dont les dérivés scientifiques ont pris des sens bien connus, mais dont on doit retenir la signification étymologique.

L'idée de la création, qui nous paraît si simple, et qui éclate à la première ligne de la Genèse, est complètement absente du cerveau grec. Aucun philosophe, à ce point de vue, n'éprouve le besoin de remonter à une cause première. Tous se placent en pleines causes secondes, dans un état hypothétique de la ma-

tière supposée préexistante, et partent de là pour expliquer comment les êtres divers, astres, fluides, globe terrestre, minéraux, végétaux, animaux; homme, intelligence même, ont été nécessairement *engendrés*. Et la philosophie, en cela, se trouve parfaitement d'accord avec la mythologie. Thalès décrit la génération des éléments comme Hésiode racontait dans sa théogonie celle des dieux. Héraclite, qui explique par la chaleur l'éternelle et changeante fécondité des choses, vit auprès de cette Diane d'Éphèse, aux cinquante mamelles, qui symbolisait pour le peuple de la cité les multiples forces de la nature. Empédoce, Pythagore, Anaxagore donnent une âme aux plantes, et Platon comparera bientôt le monde entier à « un grand animal, portant dans son sein les autres animaux ». Diogène d'Apollonie dit que le soleil se nourrit de vapeurs et change de place comme un animal change de pâturage. Rappelons-nous maintenant les antécédents agricoles de cette société, l'importance des cultures arborescentes, les joies de la vendange et de la cueillette des olives, l'admiration pour cette terre-mère qui épanche de son sein tant de trésors, les loisirs de ces heureux Ioniens leur permettant de regarder pousser les arbres, se gontler le sol, passer les nuages, tomber la pluie, reparaitre le soleil, éclore à la surface du limon les insectes bourdonnants de l'été. Ajoutez à tout cela le haut niveau intellectuel du peuple qui peut se livrer à de telles occupations, et vous concevrez cette direction fondamentale donnée à la première école de philosophie qui ait paru dans le monde.

Ce monde lui-même, comment va-t-on l'appeler? — *Κόσμος*, c'est-à-dire *ordre, arrangement, combinaison*. L'ensemble des êtres, sollicitant un nom de cette langue grecque si riche et si souple, n'en obtient point d'autre que cette métaphore d'ailleurs si juste, et qui dénote un coup d'œil si artiste chez ceux qui la lui ont appliquée. Chose remarquable, l'idée d'un Dieu arrangeur est absente jusqu'à Socrate, et néanmoins tous les efforts des philosophes tendent à établir de vastes symétries, des correspondances systématiques entre les différentes parties et les différentes forces de l'univers. Empédoce va jusqu'à substantifier

l'Amour et la Discorde, à en faire deux éléments qu'il joint aux quatre autres pour les réunir ou les séparer selon les besoins du moment. C'est ici que l'imagination se donne libre carrière. Reprenons, par exemple, le système de Thalès : tout vient de l'eau. Il y a là une donnée de l'observation. Évidemment le philosophe a été frappé de l'utilité de l'eau dans la nature, de sa quantité, de son action directe sur la végétation, de la circulation d'une sève liquide dans les branches. Jusque-là rien de merveilleux; mais notre homme ne s'en tient pas là; son idée lui semble belle; il prend feu là-dessus. Absorbé par sa vénération de l'eau, il va y ramener tous les êtres. Il cherchera des arguments; il en trouvera d'admirables, d'ingénieux, comme celui-ci : « L'eau forme tout, parce qu'elle prend toutes les formes ». L'air et la terre ne l'embarrassèrent pas; au contraire, la fantaisie se joue harmonieusement au milieu de ces difficultés scientifiques. Dilatons l'eau, nous avons l'air; resserrons-la, nous avons la terre. Mais Thalès n'a pas pensé au feu. Qu'à cela ne tienne! Anaximène comble la lacune en montrant comment l'air, en se raréfiant, devient l'air chaud, lequel nous amène insensiblement au feu. Condensez ce même air, vous avez l'air froid; condensez cet air froid, vous avez le vent; condensez encore, vous avez le nuage; condensez davantage, vous avez la pluie, c'est-à-dire l'eau; condensez toujours, vous avez la terre, puis la pierre. Aucun anneau ne manque à la chaîne, et le coup d'œil ne souffre pas. Les astres, naturellement, intriguent beaucoup. Le Phénicien se contentait de savoir où ils mènent. Le Grec se demande ce qu'ils sont, et, en attendant que la science l'ait expliqué, l'imagination a déjà trouvé la réponse. Pour Anaximandre, les astres sont des *trous* percés dans de grands anneaux d'*air sombre* qui tournent autour de la terre et emprisonnent un *air lumineux*, visible au seul endroit des trous. Pour Héraclite, la voûte céleste présente des concavités où les vapeurs, en montant, vont se masser et s'enflamment. Prenons le système de Démocrite. L'hypothèse aujourd'hui fait sourire : des atomes qui *tombent* dans le vide immense, alors que, dans le vide immense, le mot *tomber* n'a plus de sens; ces mêmes atomes tombant *plus ou moins vite*, selon leur poids,

alors que, dans le vide, la chute de tous les corps, pesants ou légers, s'opère avec une vitesse égale; ces rencontres qui en résultent, atomes durs s'agglomérant avec les atomes durs, atomes frêles s'associant aux atomes frêles, atomes ronds glissant partout victorieusement, et l'univers entier, avec son ciel, sa terre, ses astres, ses êtres divers, résultant de cette grande averse d'atomes : tout cela fait sourire la logique, mais quel poème laborieux d'imagination ! Si ces philosophes-là n'admettent pas d'architecte de l'univers, c'est qu'ils sont eux-mêmes de merveilleux architectes, façonnant un système philosophique comme Phidias façonnera la frise du Parthénon. De même que la philosophie était en germe dans la mythologie, la mythologie se prolonge dans la philosophie. En un mot, si l'idée de la *φύσις* nous révèle principalement l'Ionien agriculteur avec ses loisirs, l'idée du *κόσμος* nous représente plutôt l'Ionien instruit par le commerce et s'efforçant d'adapter à ses tendances de calculateur, d'artiste, de patricien cultivé, des doctrines nées d'hier et où l'on peut tailler dans le neuf. Un *système*, d'ailleurs, si l'on veut y songer, suppose moins la joie du vrai que l'instinct du beau.

Tels sont les premiers caractères que l'on peut saisir dans la philosophie grecque à ses débuts. Ces débuts embrassent le sixième siècle tout entier et une partie du cinquième. C'est la période qui va de la décadence des Phéniciens aux guerres médiques. Durant l'intervalle, de grands événements se passent : Tyr est prise par Nabuchodonosor, et l'empire assyrien lui-même est renversé par Cyrus, qui, après une longue lutte, range l'Ionie sous ses lois. La brillante civilisation de Milet, d'Éphèse, de Phocée reçoit un rude coup du barbare perse. Phocée succombe la première, puis Éphèse, puis Milet, qui soutient avec le secours d'Athènes, sa métropole, une lutte désespérée. Désormais la philosophie va illustrer d'autres rivages, et nous aurons à la suivre ailleurs, à Athènes principalement, où se concentre désormais, par un nouveau « retour », toute la force et toute l'indépendance de l'Ionie. Mais avant d'arriver au type de Socrate, deux courtes étapes nous sont encore nécessaires. Les philosophes dont nous

avons cité le nom dans cet article étaient pour la plupart *des philosophes d'occasion*. Leur succès va être décisif pour la vocation d'une foule d'autres, et nous allons voir surgir sur leurs pas le *philosophe de métier*. C'est le professeur après l'amateur, le Grec exploitant la philosophie au lieu du Grec qui a rencontré par hasard la philosophie. Le philosophe de métier lui-même se présentera sous deux aspects très différents, mais tous deux en harmonie profonde avec les conditions sociales de la cité hellénique. De là deux curieuses physionomies à étudier : celle du *pythagoricien*, celle du *sophiste*.

(*A suivre.*)

G. D'AZAMBUJA.



MADAGASCAR ⁽¹⁾.

II.

LE ROYAUME HOVA.

I. -- LES ORIGINES DU PEUPLE HOVA.

Les Hovas, les derniers des émigrés océaniens à Madagascar, y arrivèrent, il y a huit ou dix siècles tout au plus, et se fixèrent d'abord sur la côte Sud-Est, où ils avaient abordé. Mais ils ne tardèrent pas à souffrir du climat et de l'hostilité des populations voisines. Honnis et repoussés par elles, ils durent se réfugier sur les hauts plateaux de l'intérieur, où, après avoir vécu dans la faiblesse et l'isolement, ils s'accrurent insensiblement en nombre et en puissance, et finirent par constituer un État organisé, qui devait, au cours de ce siècle, se rendre maître de la plus grande partie de l'île.

Voici en quels termes une tradition indigène, très ancienne, très répandue parmi les tribus de l'Ouest, et que le R. P. Piolet déclare absolument digne de foi, rapporte l'origine et les progrès du royaume hova (2) : « Les Amboa-lambo (Hovas), dit cette légende, sont venus d'au delà des mers. Les vaisseaux qui les portaient se brisèrent sur la côte de Madagascar. Ces naufragés s'établirent d'abord près de l'Océan, sans se mêler aux habitants du pays. La fièvre fit parmi eux de nombreuses victimes. Cependant il se multiplièrent peu à peu, et ils occupèrent la contrée.

(1) Voir le précédent article dans la *Science sociale* du mois dernier, juin 1895.

(2) R. P. Piolet, *Madagascar et les Hovas*, p. 205.

Les indigènes en furent jaloux et leur suscitèrent d'abord de minces querelles, qui se changèrent ensuite en combats meurtriers. Les Amboa-lambo furent vaincus et presque exterminés. Or, un jour, après une sanglante défaite, ils prirent le parti de se retirer vers le centre de l'île. Leur nombre était fort réduit, il n'y avait peut-être pas cent hommes en état de porter les armes. Ils partirent donc vers le désert avec leurs femmes et leurs enfants, à la recherche d'une terre plus paisible et d'un climat plus salubre. Ils trouvèrent l'un et l'autre vers le centre du pays, où ils se fixèrent et se multiplièrent rapidement. Plus tard ils firent la guerre à leurs voisins pour s'emparer de leurs troupeaux et de leurs terres, et furent vainqueurs dans les combats qu'ils leur livrèrent. »

Comment une poignée d'hommes échoués ainsi sur une côte inhospitalière, puis, après un pénible exode, transplantés sur un sol montagneux et presque aride, sont-ils parvenus non seulement à vivre, mais à se propager, à s'étendre, à dominer leurs voisins, à établir leur souveraineté sur le plateau central d'abord, puis finalement sur la presque totalité de l'île? Tel est le problème que nous nous proposons d'étudier.

Si ardu que ce problème puisse paraître, la Science sociale va nous fournir le moyen de le résoudre. Il nous suffira, à cet effet, de comparer la formation sociale des Hovas avec celle des tribus qu'ils ont rencontrées devant eux, une fois parvenus sur le plateau central, et de rechercher comment, dans ce lieu déterminé, s'est exercée, par rapport aux deux groupes de populations ainsi mis en présence, l'influence du mode de travail qui constituait l'art nourricier de chacun d'eux.

Les Hovas, avons-nous dit précédemment, sont des Malais. Venus par mer de l'archipel indien, leur lieu d'origine, ils sont arrivés à Madagascar dans toute la pureté de leur formation sociale primitive. On sait, en effet, que les migrations par voie maritime, en évitant pendant la route aux émigrants tout contact avec les populations étrangères, les déposent, au point d'arrivée, absolument tels qu'ils se trouvaient au point de départ.

C'est ainsi que les Hovas, parvenus à Madagascar sur une flo-

tille de barques doubles, ont pu y prendre terre sans que leur formation malaise ait été en rien altérée par le voyage.

Or, que sont les Malais? Ce sont des populations mongoliques, de couleur jaune, qui, descendues de Chine dans l'archipel malais par les vallées orientales de la péninsule indo-chinoise, ont été transformées par le séjour de plusieurs siècles qu'elles ont fait en ce lieu. Les renseignements fournis sur elles par Ratzel (1), dans le savant traité d'ethnographie qu'il a publié sous le titre de *Völkerkunde*, permettent de se faire une idée exacte des caractères de leur civilisation spéciale. Les Malais, tout d'abord, ont conservé avec soin l'organisation communautaire de la famille qu'ils avaient apportée de Chine. Ratzel constate que leur religion se résume presque tout entière dans le culte des ancêtres (p. 463) et il ajoute, d'autre part, que chez eux l'organisation fondamentale de l'État s'appuie d'une manière tout à fait évidente sur les liens de famille (p. 438). Ces deux traits suffiraient, croyons-nous, à défaut d'autres preuves, pour démontrer le caractère communautaire de la famille malaise et mettre en relief l'analogie qu'elle a conservée avec le type chinois (2).

Quant à la nature de leur travail nourricier, elle est très exactement définie par le même auteur : « Les Malais véritables, dit-il (p. 372), même lorsqu'ils se sont établis dans une résidence fixe, sont portés par leur instinct, si toutefois cette résidence fixe est voisine de la mer ou d'un grand fleuve, à la vie maritime et aux branches d'industrie qui sont le plus directement en rapport avec la vie maritime. La pêche, le commerce et la piraterie répondent à leurs tendances favorites; l'agriculture n'est pour eux le plus souvent qu'un pis aller et ils ne se livrent jamais ou presque jamais à l'art pastoral pur. »

Sont-ils obligés de recourir aux travaux des champs, Ratzel constate (p. 416) que « leur agriculture a pour objet premier le riz. Même l'élevage du bétail, là où il se produit, est en étroite corrélation avec la culture de cette céréale, car les buffles

(1) Ratzel (Dr Friedrich), *Völkerkunde*, t. II.

(2) Voir, dans la *Science sociale*, sur l'organisation de la famille chez les Chinois, les articles de M. Robert Pinot (année 1886).

des Malais ont pour principal emploi de travailler les champs de riz. »

Sont-ils libres de suivre leur penchant pour la vie maritime, Ratzel nous apprend qu'ils s'adonnent immédiatement au commerce : « Le Malais, dit-il (p. 428), a pour le commerce une inclination innée. »

Mais pour être commerçant, il faut avoir quelque chose à vendre. Le commerce est alimenté surtout par la fabrication. Les Malais seront donc fabricants. Et, de fait, nous lisons, dans l'auteur que nous venons de citer, qu'ils sont habiles dans diverses branches d'industrie, *spécialement dans le travail des métaux*. Nous devinons pourquoi ils inclinent vers cette branche particulière d'industrie : c'est sans aucun doute parce qu'elle fournit des produits d'un placement plus général. Ces produits, qui ont une grande valeur sous un faible volume, sont faciles à transporter par mer et trouvent aisément des acquéreurs sur tous les marchés. Ils constituent, par là même, un objet de commerce de premier ordre et on s'explique très bien pourquoi les Malais, étant de préférence commerçants, et commerçants marins, ont choisi, entre tous les genres de fabrication, celui qui satisfaisait le mieux pour eux aux conditions du commerce maritime.

Il ne suffit pas qu'un commerçant ait quelque chose à vendre, il faut aussi qu'il sache le vendre. Il doit être capable de se dominer, de manière à dissimuler à son client le désir qu'il a de lui voir acheter les marchandises qu'il lui présente; il doit savoir « faire l'article », il doit savoir séduire, éblouir le malheureux acheteur, et, au besoin, l'étourdir par un flux de paroles insidieuses. De toutes ces qualités propres au commerce, pas une ne fait défaut aux Malais. Nous savons par Ratzel (p. 378) qu'ils sont tous maîtres d'eux-mêmes, quelle que soit leur passion intérieure, qu'ils sont très polis et très bavards, et qu'ils ont un don de parole remarquable.

Mais ce ne sont point encore là tous les traits caractéristiques du commerce. Le commerçant entre quotidiennement en rapports, par suite de sa profession, avec les peuples les plus divers. Au contact des civilisations les plus variées et des mœurs les plus

différentes, parfois même les plus opposées, son esprit doit forcément devenir plus ouvert et plus tolérant, son jugement plus large; et, appartient-il au type de famille le plus conservateur des anciens usages, au type communautaire, il sera peu à peu conduit, par ce frottement de tous les jours, à abandonner au moins une partie de ses traditions héréditaires. C'est ce qui se produit dans le cas des Malais, dont les aptitudes intellectuelles, d'après l'auteur que nous citons, se manifestent d'une façon très particulière par une facilité remarquable à s'assimiler les éléments d'une civilisation étrangère. Non seulement ils imitent les procédés de fabrication des peuples avec lesquels ils sont en relation, de manière à pouvoir leur offrir les produits que ceux-ci préfèrent, mais encore ils accueillent très volontiers toutes les doctrines et toutes les religions étrangères.

En faisant le portrait des Malais, nous venons de donner à très peu de chose près celui des Hovas. Il y manque cependant encore un trait essentiel. Ratzel, parlant de la navigation malaise, après avoir dit qu'elle se rattache à la navigation polynésienne et qu'elle s'effectue à l'aide de pirogues à balancier et de canots doubles, ajoute (p. 427) que c'est grâce à de tels moyens de transports que se sont faites « les grandes expéditions de commerce et de piraterie des Malais, qui ont été parfois des migrations de peuples ». Il faut retenir ces paroles. Elles nous livrent le secret de l'organisation primitive des Hovas.

Les Hovas, en tant que Malais, sont donc des *communautaires* et des *commerçants*. Mais ils sont quelque chose de plus: ils représentent l'élément le plus actif, le plus entreprenant, de la société malaise. Ce n'est pas pour se livrer seulement à un commerce un peu plus étendu que des communautaires quittent leur pays dans des conditions à peu près exclusives de tout espoir de retour. Il faut que les Hovas aient été poussés par un motif plus fort pour s'embarquer comme ils l'ont fait, avec leurs femmes et leurs enfants, quitter la terre des aïeux et cingler à l'aventure vers une côte aussi lointaine que celle de Madagascar. Ce motif, Ratzel nous permet de le deviner, lorsqu'il nous parle de ces grandes expéditions de commerce et de piraterie des Malais, *qui ont été*

parfois des migrations de peuples. Il n'y a point de doute, à nos yeux, que les Hovas n'aient été, non des Malais ordinaires, mais des Malais *particulièrement organisés en vue d'expéditions lointaines de piraterie et de conquête.*

Ils se trouvaient évidemment organisés d'une manière complète pendant la traversée. Nulle part moins qu'à bord d'un navire on ne peut se passer d'ordre, de discipline et de hiérarchie. Et ils conservèrent leur organisation lorsqu'ils débarquèrent à Madagascar. Les difficultés spéciales de leur situation vis-à-vis des indigènes leur en faisaient une nécessité étroite. Loin de se fondre avec eux, comme ils l'eussent fait tout naturellement s'ils n'eussent été que de simples colons isolés, sans arrière-pensée de domination et de conquête, ils restèrent unis, dit la tradition, et formèrent un groupe autonome. Tant qu'ils furent faibles, ils continuèrent à vivre à part; mais, peu à peu, ils se multiplièrent et menacèrent l'indépendance de leurs voisins. C'est alors que ceux-ci s'émurent; ils comprirent que s'ils ne mettaient un terme au développement croissant des nouveaux-venus, ils ne tarderaient pas à être vaincus et asservis par eux. Le conflit éclata, mais la lutte était inégale. Les Hovas encore trop faibles furent battus; ils prirent alors le parti de se retirer dans l'intérieur de l'île, et se dirigèrent vers le plateau central. C'est là qu'ils s'arrêtèrent et s'établirent.

Quelles populations y rencontrèrent-ils, et dans quelles conditions s'effectua leur établissement? Telle est la double question qui se présente maintenant à nous et dont la solution va nous révéler tout le secret de leur évolution sociale.

Un premier point est hors de doute, c'est que les Hovas, en arrivant sur le plateau de l'Imérina, dans la région où s'élève maintenant Tananarive, ne trouvèrent point ce pays vide. Il était occupé par une population appelée les Vazimbasy (1). Qu'étaient ces Vazimbasy? Nous n'hésitons pas à répondre que c'étaient des agriculteurs. Il suffit de se rappeler ce que nous avons dit dans notre précédent article, lorsque nous avons présenté la description

(1) Eux-mêmes venus de la région sud-orientale et océanienne de l'Asie, comme tous les Malgaches, ainsi que nous l'avons fait voir dans l'article précédent.

physique du plateau central malgache, pour se persuader que jamais l'homme n'a pu y vivre des produits de la simple récolte. Ce plateau, il est vrai, était plus boisé autrefois qu'il ne l'est aujourd'hui, mais ce n'est là qu'une différence relativement secondaire au point de vue qui nous occupe. La présence des bois, en régularisant le régime des eaux et en assurant un climat plus égal, rendait la culture plus facile et plus fructueuse, mais elle n'en supprimait pas la nécessité. Le sol granitique de l'Imérina n'a jamais pu donner des produits spontanés en quantité suffisante pour alimenter tout un peuple. Les habitants devaient donc demander au travail de la terre les ressources que la nature refusait de leur accorder gratuitement.

Nous sommes d'autant plus fondés à considérer les Vazimbas comme des agriculteurs, que là où le plateau central de Madagascar a été respecté jusque dans ces derniers temps par les invasions postérieures et s'est conservé par conséquent dans son état originaire, nous le trouvons précisément occupé par des agriculteurs. C'est ce qu'il est facile de constater dans la partie de plateau qui confine immédiatement au sud de l'Inérine, nous voulons parler du pays des Betsiléos.

Les Betsiléos sont aujourd'hui tombés sous la domination de leurs voisins les Hovas, et leur organisation politique, a, par suite, été changée; mais leur organisation sociale, seul point qui nous importe, est demeurée intacte. Or, voici comment ils nous sont décrits par les RR. PP. Abinal et de La Vaissière, qui les connaissent parfaitement.

« Le Betsiléo, disent-ils (1), a généralement le visage plus noir que le Hova, ses lèvres sont plus épaisses, son nez plus aplati, son front plus bas; tout l'ensemble de ses traits accuse, en un mot, plus de grossièreté que chez son vainqueur de l'Imérina. Mais il a, en revanche, une stature plus haute et des membres plus forts, mieux proportionnés. Le caractère du Betsiléo se ressent de son tempérament peu nerveux et souvent lymphatique. Il est plus doux que le Hova; plus calme, *et n'est point*

(1) R. P. de La Vaissière, *Vingt ans à Madagascar*, p. 40-41.

porté aux mêmes spéculations véreuses. Le vrai bonheur pour lui consiste à vivre au milieu de ses propriétés, entouré d'une nombreuse famille qui le vénère, occupé à planter ses rizières, ses champs de maïs ou de manioc, et à se livrer tout entier au soin de ses nombreux troupeaux de bœufs.

« Comme intelligence, le Betsiléon semble suivre de fort près le Hova. On le remarque facilement dans les écoles, où ses enfants arrivent souvent à l'emporter sur leurs émules de l'Imérina. Ce qui ne les empêchera pas, plus tard, en raison de leur simplicité, de devenir les victimes de la rouerie des commerçants hovas. »

« Avant la conquête des Hovas, c'est-à-dire avant le commencement du dix-neuvième siècle, les Betsiléons, d'après le R. P. Piolet (1), habitaient exclusivement dans des villes construites au sommet des montagnes et d'un très difficile accès. On n'y arrivait d'ordinaire que par un seul côté, tous les autres étant à pic et une triple enceinte de fossés profonds entourant la ville et la montagne; précaution bien nécessaire à raison des guerres continuelles que les Betsiléons se faisaient entre eux, ou qu'ils soutenaient de la part des Bara leurs voisins (2). Ces villes sont aujourd'hui presque toutes abandonnées par les habitants du pays, qui préfèrent se loger dans des fermes, généralement éparpillées au milieu des plaines, et entourées d'épais massifs de cactus épineux, vraiment impénétrables.

« Les Hovas se sont établis en grand nombre au milieu des Betsiléons, qu'ils envahissent peu à peu, et qu'ils dépouillent de leurs plus belles possessions. Nulle part, dans toute l'île de Madagascar, leur administration n'est aussi oppressive, aussi arbitraire, moins conforme aux règles de la justice, et aucune autre tribu n'est exploitée comme ces malheureux et inoffensifs Betsiléons. Sous les prétextes les plus frivoles, les Hovas les dépossèdent de leurs terres, se les approprient et les font cultiver par des esclaves venus de l'Imérina. Ou bien, c'est par le commerce et l'usure qu'ils les ruinent et leur enlèvent tout ce qu'ils pos-

(1) R. P. Piolet, *Madagascar, sa description, ses habitants*, p. 323-325.

(2) On peut comparer cette situation à celle des villages kabyles.

sèdent. Un malheureux Betsiléo achète deux fois, trois fois, dix fois sa valeur, ce qu'un Ambohinialaza vient lui apporter en fait de toiles et de bibelots et ne peut le payer ; ou bien, pour une cause quelconque, funérailles, impôts, etc., il a dû emprunter à des taux fantastiques quelques piastres à son voisin hova, et il ne peut pas les rendre : alors on vend sa maison, son champ, tous ses biens à l'encan, le créancier les achète, et le Betsiléo est ruiné. »

Les lignes que nous venons de citer mettent en relief, de la manière la plus saillante, le contraste qui existe entre le Hova et le Betsiléo, c'est-à-dire entre deux types se rattachant à des méthodes de travail toutes différentes : d'un côté, le marchand, rusé et sans scrupule, qui arrive de loin après avoir beaucoup couru le monde ; de l'autre, le cultivateur, honnête et facile à duper, dont les vues étroites n'ont jamais dépassé l'horizon borné de son plateau natal.

Puisqu'il résulte de la force même des choses, c'est-à-dire des ressources naturelles du lieu et du travail qui y est appliqué, ce contraste a dû exister de tout temps entre les simples paysans, premiers occupants du massif central de l'île, et les aventuriers, venus de la côte pour les exploiter. Le type des Vazimba, au milieu desquels, d'après la tradition, s'établirent les Hovas, à leur arrivée dans l'Imérina, devait donc, tout l'indique, être très analogue à celui que présentent aujourd'hui les Betsiléos, ces voisins des Hovas récemment envahis par eux.

La conclusion qu'il en faut tirer, et qu'effectivement nous en tirons, c'est que la population actuelle de l'Imérina, celle qu'on appelle communément et indistinctement le peuple hova, est formée en réalité de deux couches superposées de populations : une première couche plus ancienne, qui était formée de cultivateurs, et une seconde couche plus moderne, qui a fini par recouvrir l'autre et par la dominer, et qui était constituée par des industriels et des commerçants.

Longtemps on a cru que les premiers occupants, les Vazimbas, exterminés par les envahisseurs, avaient disparu sans laisser de traces. Cette hypothèse de la destruction complète de tout un

peuple est peu conforme à la vraisemblance historique. « Dans toute conquête, en effet, à moins qu'il ne s'agisse d'une race notablement inférieure, comme, par exemple, les Indiens d'Amérique vis-à-vis de la race anglo-saxonne, les vaincus se soumettent ordinairement au vainqueur, puis se mêlent à lui, et souvent même ils reprennent peu à peu le dessus et arrivent à le dominer. C'est ce qui s'est passé en Angleterre après la conquête normande, c'est ce qui s'était produit dans notre pays après l'invasion franque, et ce que l'on constate également en étudiant les populations si mélangées des Indes, de la Malaisie et de la Chine. C'est donc vraisemblablement ce qui dut avoir lieu lors de la conquête de l'Imérina.

« Et puis, il y a cette multiplicité des races qu'il faut expliquer. Nous retrouvons, en effet, clairement, parmi ceux qu'on est convenu d'appeler les « Hovas », deux races en tout semblables aux habitants des autres parties de Madagascar, c'est-à-dire les descendants des Papous, ou Négritos, des îles de la Malaisie, et ceux des Indonésiens et Polynésiens du même pays; et, en même temps, les dominant ouvertement, juxtaposée, se mêlant irrégulièrement avec elles, mais sans contracter d'alliance légitime, une troisième race bien différente (à certains égards) des deux premières, plus intelligente, plus ambitieuse, avec des goûts, des tendances, et des aptitudes à part. Or, il est impossible qu'une différence si tranchée, qu'une séparation si marquée, se soit produite entre vainqueurs, après la conquête; il est bien invraisemblable aussi, qu'elle existât auparavant parmi eux.

« Ce n'est pas tout : les Hovas ont un culte tout particulier pour les anciens habitants de l'Imérina, les Vazimbas, ceux-là précisément qu'ils auraient vaincus, et puis exterminés et chassés de leur pays. Il y a même une tradition courante parmi eux que ces Vazimbas reparaitront un jour et reconquerront l'Imérina. Ce culte, on tâche de l'expliquer par la crainte qu'ont les vainqueurs que les âmes de leurs victimes ne se vengent en leur envoyant des sorts, des maléfices, quantité de maladies et de malheurs. De là, des prières et des sacrifices, afin de les apaiser. Mais, pour un effet si universel, pour un culte si profondément enraciné

et si général, la cause est-elle suffisante? Et puis, comment admettre que les vainqueurs conservent ainsi soigneusement la tradition que leurs victimes reparaitront un jour pour les battre et les chasser à leur tour? Tout cela est pour le moins bien invraisemblable. Tout au contraire s'explique naturellement et facilement, en admettant une thèse féconde et très simple, que M. Grandidier indiquait déjà dans un mémoire publié en 1888, pour le centenaire de la Société philomatique, et qu'il m'a affirmé personnellement, dit le P. Piolet (1), être pour lui une certitude. »

Cette thèse consiste à distinguer, dans ce qu'on appelle communément en France les *Hovas* (et qu'il serait plus exact d'appeler les *Antimerina* ou les *Ambaniandro* (2), deux éléments bien différents : les descendants des marchands malais conquérants et dominateurs, qui sont les *Andriana*, et les descendants de leurs prédécesseurs, adonnés à la culture et subjugués par eux, les *Vazimb*as, qui sont les *Hovas proprement dits*. Les *Andriana* sont la classe noble du pays, et forment approximativement le sixième de sa population libre; les *Hovas*, qui constituent la masse du reste de la nation, sont au contraire la classe roturière.

Si l'on veut bien tenir compte de cette différence dans le mode de travail, et si l'on admet cette succession d'établissements chez le peuple hova, ou, pour parler plus exactement, chez le peuple antimerina, toutes les difficultés que nous avons signalées se dissipent, toutes les obscurités s'éclaircissent. On n'a plus à supposer la destruction, si invraisemblable, de toute la population ancienne; on se rend très aisément compte de la variété des types physiques, et il n'y a pas jusqu'au culte des *Vazimb*as, les vaincus d'autrefois, il n'y a pas jusqu'à la croyance populaire à leur retour, qui ne trouvent une explication satisfaisante. Puisqu'ils sont les ancêtres de ceux qu'on appelle aujourd'hui les *Hovas proprement dits*, il est tout naturel que ceux-ci, qui forment le gros de la population, aient pour eux une vénération particu-

(1) R. P. Piolet, *Madagascar et les Hovas*, p. 24-25.

(2) Le nom d'*Antimerina* désigne les habitants du plateau de l'Imérina; celui d'*Ambaniandro*, qui est plus usité à Madagascar, a exactement la même acception. Si au lieu d'employer un de ces deux termes, nous continuons à nous servir de celui de peuple hova, c'est uniquement pour nous conformer à l'usage établi.

lière et croient à leur retour : c'est en entretenant de telles espérances, plus ou moins chimériques, que de tout temps les vaincus ont tâché de se consoler de leurs défaites.

Mais cette théorie n'a pas seulement le mérite de résoudre des difficultés de détail, elle présente un avantage beaucoup plus grand : elle permet de voir clair dans la question très complexe de l'organisation du peuple hova.

II. — L'ORGANISATION DU PEUPLE HOVA.

A la base de l'organisation du peuple hova se trouve la communauté de famille, et au sommet la communauté d'État, représentée par le souverain. Entre la communauté de famille et la communauté d'État se place un groupement intermédiaire, la caste. La famille, la caste et la royauté, telles sont les trois institutions essentielles de cette société. Il y faut joindre, pour être complet, le régime censitaire et l'esclavage.

Nous allons démontrer un à un ces divers rouages de la vie privée et publique des Hovas, mais, avant de le faire, il importe, pour rendre nos explications plus claires, d'insister sur une notion tout à fait capitale, à savoir, que, tandis qu'en Europe l'organisation sociale a pour point d'appui l'installation matérielle des familles sur le sol, à Madagascar, comme chez toutes les races patriarcales, l'organisation sociale est entièrement fondée sur la hiérarchie des personnes.

Cette différence profonde entre les races patriarcales et les races non patriarcales, qui est un des points dominants et les mieux éclaircis de la Science sociale, a été exposée bien des fois dans cette Revue. On en peut voir un énoncé particulièrement net dans la remarquable étude de M. Robert Pinot sur *la Société chinoise*; je prie le lecteur de vouloir bien s'y reporter (1). « En Asie, écrivait-il, les familles, détachées du sol, lient fortement les individus aux individus; partout et toujours, les hommes sont dans l'étroite dépendance de cet organisme puissant, la

(1) Voir notamment la *Science sociale*, année 1886, premier semestre, p. 411.

famille patriarcale; elle les suit, les gouverne, les soutient en quelque lieu qu'ils se trouvent. En Europe, au contraire, les familles sont liées au sol; là où elles ont pris racine, elles offrent un sérieux appui aux individus; c'est sur ce coin de terre que les hommes sont forts; en dehors de ce point, c'est l'absolue liberté, c'est l'individualisme avec ses avantages et ses inconvénients. Aussi, en Asie, on comprend très bien qu'une terre n'appartienne à personne, mais on ne comprend pas qu'un homme soit seul, indépendant, qu'il ne soit relié à aucun groupe, à aucune famille; en Europe, on ne conçoit pas une terre sans maître, mais on conçoit très bien l'homme seul, sans famille, l'individu isolé. » Ce qui est vrai en Asie, l'est également à Madagascar. Là aussi, on comprend l'homme sans domaine, sans propriété foncière, mais on ne comprend pas l'homme en dehors de la communauté.

« A Madagascar, écrit le R. P. Piolet (1), toute la terre appartient à la reine; et ce n'est pas là seulement une manière emphatique d'exprimer le pouvoir absolu, la toute-puissance du souverain, c'est un principe primordial et qui domine tout. En 1891, en passant à Nossi-Bé, je causais avec un Malgache fort intelligent et d'une certaine situation; c'était un des descendants des anciens rois sakalaves, un ami de la France et un ennemi des Hovas. Il me parlait de la maison et des champs qu'il avait sur la Grande-Terre, et, en lui répondant, j'employais le mot de *propriété*. « Oh! ils ne m'appartiennent pas, » reprit-il; et, comme je ne comprenais pas : « Ils appartiennent à la reine, continuait-il, car toute la terre de Madagascar appartient à la reine; je les cultive, je les enseme, j'en récolte les fruits, mais ils ne m'appartiennent pas. » Voilà ce que vous répondront tous les Malgaches sans exception, car c'est là l'exacte vérité. La reine peut vous prendre votre terre, votre récolte, votre maison, sans compensation aucune, si elle en a besoin, ou simplement si elle en a envie ».

Si les Hovas n'ont pas la notion d'un véritable droit de pro-

(1) R. P. Piolet, *Madagascar et les Hovas*, p. 180.

priété foncière, ils ont, tout au contraire, avons-nous dit, une attache profonde avec la famille à laquelle ils appartiennent. « C'est la famille, écrit le R. P. Piolet (1), qui est la véritable unité sociale et le fondement de l'État malgache... Chaque famille forme comme un petit État, avec ses lois et ses coutumes propres, transmises oralement. Le père, ou à défaut du père, son fils aîné, ou tout autre choisi par lui ou désigné par l'usage, y est tout-puissant. C'est lui qui régit tout pendant sa vie et il a pleine liberté à sa mort de laisser ses biens à qui il veut et comme il veut. Il peut rejeter ses enfants ou en adopter d'autres, à la seule condition de notifier sa décision au gouvernement. Avant 1861, il pouvait même les vendre; il peut même les châtier et les punir corporellement ou par la prison. Cependant les affaires importantes, mariages, contrats de mariages, ventes de biens patrimoniaux, procès, peine des fers ou autres semblables, se discutent en commun et relèvent de la famille réunie en conseil. »

Les membres de la famille vivent ensemble, jouissent en commun des biens patrimoniaux et concourent, chacun pour sa part, à les faire prospérer. Ceux qui, après s'être mariés, quittent le toit paternel pour vivre en ménages séparés, s'établissent d'ordinaire dans le voisinage de la résidence du chef de famille, et continuent, sous son autorité, à vivre de la vie commune.

Le lien de famille se manifeste encore par des obligations mutuelles d'assistance. « Si un membre de la famille devient pauvre, les autres membres viennent à son aide; s'il est réduit en esclavage pour cause de dettes, ils s'unissent pour fournir le prix de son rachat; s'il meurt, ils pourvoient à ses funérailles et prennent soin des survivants; s'il est engagé au service de l'État, ils doivent lui fournir les subsides nécessaires. La législation facilite, encourage, parfois même rend obligatoires, ces divers actes d'assistance, et l'opinion publique serait très sévère pour celui qui se refuserait à les accomplir (2). »

Le chef de la famille est très respecté. Loin d'être en butte à la jalousie de ses frères, à cause de la part supérieure qu'il a

(1) R. P. Piolet, *Madagascar et les Hovas*, p. 94-95.

(2) Ellis (Rev. William), *History of Madagascar*, ch. v.

reçue dans l'héritage, il est vu par eux d'un bon œil, et ils le considèrent comme leur tuteur et leur soutien naturel.

Une autre considération qui contribue très fortement à assurer la solidité du lien familial, c'est la crainte de la malédiction paternelle. Autant le Malgache trouve, dans les encouragements reçus au foyer, de force dans ses entreprises et de patience dans ses revers, autant il se désespère et perd confiance, quand ces encouragements lui font défaut. Il a besoin de sentir autour de lui la chaude sympathie du groupe auquel il appartient. Or, la malédiction paternelle le rejetterait du sein de la famille, l'excommunierait en quelque sorte, et le marquerait au front, lui et ses descendants, d'un signe ineffaçable. Il deviendrait, ainsi, que toute sa postérité, aux yeux de ses concitoyens, un objet d'universelle réprobation. On comprend dès lors tout l'effroi que lui inspire un pareil châtement et toute l'autorité que le droit d'infliger celui-ci assure au chef de la famille.

Mais de tous les liens qui retiennent ensemble les divers membres de la communauté domestique, le dernier et aussi le plus puissant, c'est, sans aucun doute, l'attachement au tombeau de famille. La crainte d'être privé, pour cause d'indignité, de sa place dans cette sépulture est, pour le Malgache, une perspective si redoutée qu'elle suffit à ramener les plus endurcis et à les arrêter au milieu des pires désordres. « La mémoire des ancêtres est, en effet, extrêmement chère au Malgache; il est passionné pour leur culte, et leur tombeau est, à ses yeux, la chose la plus sacrée du monde. Il ne voit pas de plus grand honneur que celui d'y dormir son dernier sommeil auprès des siens, car il y recevra l'encens et la prière de ses fils et arrière-petits-fils. Par suite, l'exclusion du tombeau est le plus grand déshonneur qu'une famille puisse infliger à un de ses membres. Une menace d'exclusion est terrible; les plus obstinés n'y résistent pas, tant l'honneur de la sépulture est grand et sacré. On peut dire que chaque membre de la famille estime sa place au tombeau à l'égal de sa vie; et pour ne la point perdre, il reste uni de son vivant avec ceux dont il ne veut point se séparer après la mort (1). »

(1) R. P. de La Vaissière, *Vingt ans à Madagascar*, p. 186.

Au-dessus de la famille patriarcale, première et fondamentale assise de l'organisation sociale des Hovas, se trouve la caste. Celle-ci n'est autre chose qu'un agrandissement de la famille elle-même. Elle est formée par l'ensemble des familles issues d'un auteur commun, depuis de nombreuses générations.

« La caste, réunie en conseil, est supérieure à chacune des familles qui la composent, et certaines affaires plus importantes lui sont exclusivement réservées. Elle a aussi ses usages, ses lois, ses coutumes, fidèlement conservées par la tradition et inviolablement observées. Elle a également ses chefs supérieurs et subalternes. Chaque caste a en jouissance, — non la propriété, car, nous l'avons dit, il n'y a que la reine qui soit vraiment propriétaire à Madagascar, — d'une part de territoire qui ne saurait être aliénée, ni vendue aux membres d'une autre caste. Il n'y a d'exception que pour Tananarive, où chaque caste habite bien un quartier déterminé, mais où le terrain peut être vendu ou acheté indistinctement par tout Malgache (1). »

Il n'y a point égalité entre les diverses castes, et on le comprendra aisément si l'on veut bien se reporter aux vues que nous avons exposées sur la formation du peuple hova. Les descendants des conquérants malais forment les castes nobles, celles des *Andriana*, les descendants des habitants antérieurs vaincus et subjugués forment les castes roturières, celles des *Hovas proprement dits*.

Au-dessus de toutes les castes nobles, ou *Andriana*, est la caste royale. Celle-ci comprend « la reine ou *Andriana* par excellence, — c'est même là son nom ordinaire, *ny Andriana*, — puis les *Zanak' Andriana*, enfants, c'est-à-dire proches parents de la reine, ou princes de sang (2). »

Les castes de la noblesse sont au nombre de six, ayant chacune leurs chefs propres, leurs privilèges et usages particuliers.

Les deux premières de ces castes comprennent les seigneurs censitaires. Ils portent le nom de *Tompomenakely* et jouissent

(1) R. P. Piolet, *Madagascar et les Hovas*, p. 97.

(2) *Ibid.*, p. 97.

de terres à redevances, appelées *menakely*. Ces seigneurs perçoivent une part des moissons, reçoivent des présents dans les grandes circonstances, sont entourés d'une haute considération et exercent une certaine influence sur les affaires publiques.

La troisième caste, celle des *Zanatompo*, qu'on appelle plus habituellement les *Ambohimalaza*, du nom de l'endroit où ils résident, se livre particulièrement au commerce. Ses membres sont très riches et très puissants, et on trouve un certain nombre d'entre eux dans tous les centres importants.

Les trois dernières classes de la noblesse renferment des artisans, et les membres de l'une d'elles sont renommés pour leur adresse dans les travaux de ferblanterie. Tous ses membres sont ouvriers dans l'armée et c'est là un de ses privilèges. Elle habite le village de Soamanandrarina (1).

Au-dessous des six castes *Andriana* qui, nous l'avons déjà indiqué, forment approximativement le sixième de la population libre de l'Imérina, se trouvent les castes *hovas*. Celles-ci n'ont généralement aucun privilège. Il y a cependant quelques exceptions. Ainsi, on ne doit faire couler le sang d'aucun membre de celle des *Trimofoloalina*, absolument comme s'ils faisaient partie de la famille royale, en souvenir et en récompense du dévouement héroïque dont fit preuve leur premier ancêtre, sous le roi Andriamasinavalona. D'autres castes, au contraire, sont vouées à des corvées humiliantes, comme, par exemple, le balayage des rues. Les Antsihanaka sont exempts du service militaire; mais, en retour, ils doivent porter les munitions et les caisses de la reine.

Dominant toutes les castes *Andriana* et *Hovas*, apparaît enfin au sommet de la hiérarchie, la plus haute de toutes les institutions politiques du peuple hova, la royauté.

La royauté n'est pas précisément héréditaire, quoiqu'elle ne sorte jamais de la même famille. Jusqu'à la mort de Radama II, en 1863, c'était le prince régnant, qui, avant de mourir, désignait son successeur. Depuis, c'est la volonté du premier mi-

(1) Il est intéressant de comparer ces quelques traits des castes malgaches à la description des castes hindoues donnée par M. de Préville, dans cette Revue, t. XV, p. 397.

nistre qui l'impose au peuple. Et ce successeur a toujours été une reine, qui, par le fait même de sa désignation, devient la femme du premier ministre. C'est ainsi que le ministre actuel a été successivement le mari de trois reines, Rasoharina, Ranavalona II et Ranavalona III.

Cette royauté, conçue selon le type du patriarcat chef de famille, est absolue. Le souverain est considéré comme le descendant des dieux, et tous ses sujets sans exception professent pour lui le respect le plus profond. Ils obéissent sans réserve à tous ses ordres, et révèrent toutes ses décisions, toutes ses paroles, comme une émanation de la sagesse divine.

La reine se montre rarement en public et c'est un spectacle qui ne manque ni de pittoresque ni de grandeur que d'assister, lorsqu'elle revient de voyage, à sa rentrée dans sa bonne ville de Tananarive. Elle y pénètre, sous un grand parasol rouge à boule d'or, suivie d'un splendide cortège. Tous les canons tonnent en son honneur et de la foule innombrable, accourue de toutes parts pour la voir et l'acclamer, s'élèvent des chants qui célèbrent sa grandeur et sa gloire : « Notre reine est une belle reine ; notre reine est notre soleil ; notre reine est notre Dieu. »

La vénération qui s'attache à la personne auguste de la reine s'étend à tout ce qui se rapporte à elle. Tout ce qui lui appartient, même les objets les plus vulgaires, participe au respect dont on l'entoure. Ainsi tout le monde doit se ranger et se découvrir au passage de la provision d'eau qui lui est apportée d'une fontaine à elle seule réservée ; de même, devant son bois, devant ses bagages, devant tous les objets destinés à son usage particulier.

Nous venons de décrire les cadres extérieurs de la société hova. Il nous reste à montrer ce que ces cadres renferment, ce que l'observation y découvre de réalités concrètes et d'activités sociales, vivantes et agissantes. Mais avant d'aborder cette nouvelle partie de notre tâche, nous devons faire remarquer combien ces cadres considérés en eux-mêmes, et abstraction faite de leur contenu, se trouvent en parfaite harmonie avec l'opinion que nous avons adoptée au sujet de l'origine du peuple hova.

En effet, nous avons distingué dans ce peuple deux éléments : un

élément conquérant et un éléments conquis : or, corrélativement, à cette dualité d'éléments, nous trouvons la division des castes en deux catégories, les castes de la noblesse, ou castes *andriana*, et les castes roturières, ou castes *hovas*. Nous avons émis l'opinion que le fond de la population vaincue était formé de cultivateurs : or les castes *hovas* sont composées d'agriculteurs. Nous avons constaté que les vainqueurs malais étaient des commerçants et qu'ils appartenaient à une race particulièrement habile dans le travail des métaux : or, sur les six castes de la noblesse, descendant des conquérants malais, nous en trouvons une qui comprend des artisans, une autre qui se compose de ferblantiers renommés et une troisième enfin qui est faite de commerçants. Nous avons constaté que les vainqueurs malais constituaient à leur arrivée une expédition organisée et hiérarchisée : or, nous remarquons que, sur ces six castes de la noblesse, la seconde et la troisième sont formées de seigneurs censitaires, c'est-à-dire évidemment de descendants des principaux chefs de l'émigration, et qu'au-dessus des diverses castes, il s'en élève une seule, qui domine toutes les autres sans exception, la caste royale : comment n'y pas voir la caste héritière du chef suprême de l'entreprise primitive ? La constitution actuelle du peuple hova reproduit donc fidèlement et retrace en quelque sorte trait pour trait l'organisation qu'il présentait au lendemain de la conquête.

Nous trouvons de nouveaux indices de cette persistance de l'organisation première dans l'institution du régime censitaire et dans celle de l'esclavage.

L'esclavage est général à Madagascar. Aussi serait-il inutile d'en faire une mention spéciale à propos des Hovas, si nous n'avions à indiquer que l'on distingue dans l'Imérina deux catégories d'esclaves, les esclaves des particuliers et les esclaves de la couronne. Ce sont ces derniers qui nous intéressent ici particulièrement en ce qu'ils nous permettent d'ajouter un nouveau trait à la description des conquérants malais. Ces esclaves noirs, appelés *tsimandoa* sont en effet, la chose est certaine, les descendants de ceux que possédait à son arrivée dans l'île, le chef qui conduisit l'expédition par laquelle les Andriana se rendirent

maitres du plateau central. Ils sont dans une situation toute particulière. Ils se sont figés, pour ainsi dire, à jamais dans la condition sociale qu'ils occupaient au moment de la conquête. Ils ne peuvent être affranchis, mais, en revanche, ils ont le droit d'aspirer aux emplois de l'État, et certains d'entre eux jouissent même d'un grand pouvoir et d'un grand crédit.

Quant au régime censitaire, dont nous avons déjà mentionné l'existence, il serait tout à fait inexplicable, si l'on n'admettait point la dualité d'origine que nous assignons au peuple hova. « La race conquérante, écrit le R. P. Piolet, domine en Inérina et forme une sorte de féodalité. Les chefs, en effet, se partagent, après la conquête, les territoires conquis et en formèrent autant de fiefs, ou *menakely*, qui ne peuvent être possédés que par les deux premières castes ou par les membres de la famille royale. Et si les autres castes nobles n'ont pas de fiefs, elles y suppléent par l'arrogance, par l'orgueil, par leur mépris pour les simples « Hovas ». Mais toutes sont également viciées, également corrompues, et la famille, chez elles, est moins bien conservée, les traditions des ancêtres moins bien observées, que parmi les castes populaires (1). »

Si la constitution originaire du peuple hova s'est conservée dans ses grandes lignes avec une si parfaite fidélité, ce résultat est dû à l'influence de la formation communautaire des deux éléments qui le constituent. On sait, en effet, combien la famille communautaire est conservatrice des traditions. C'est là une vérité acquise à la Science sociale. Mais on sait également que cet esprit conservateur est beaucoup plus intense chez les familles vouées à la culture que chez les familles vouées à la fabrication et au commerce. Nous venons d'en voir une nouvelle confirmation dans les lignes qui précèdent : le Hova cultivateur est plus fidèle à la tradition des ancêtres que l'Andriana, descendant des populations malaises adonnées aux travaux industriels et aux spéculations commerciales.

De toutes ces constatations diverses, se dégage, avec la dé-

(1) R. P. Piolet. *Madagascar et les Hovas*, p. 27-28.

monstration désormais surabondante de la dualité d'origine des Hovas, cette idée fondamentale et directrice que, dans l'évolution sociale de ce peuple, les Hovas proprement dits représentent l'élément de stabilité et de fidélité aux anciennes coutumes; tandis que les Andriana ou Malais y représentent au contraire l'élément novateur, la tendance au progrès et les aspirations vers l'avenir.

III. — LA VIE SOCIALE DES HOVAS.

Pour se faire une idée exacte et complète de la vie sociale des Hovas, il serait nécessaire d'avoir sous les yeux un certain nombre de monographies, composées scientifiquement d'après la méthode d'observation, et consacrées à la description des types les plus représentatifs qui s'étagent aux divers degrés de la hiérarchie hova. Il faudrait, par exemple, avoir à sa disposition quelques bonnes monographies du Hova cultivateur, de l'Andriana artisan, de l'Andriana commerçant, du seigneur censitaire, du gouverneur hova, du prince de la famille royale. Nous aurons certainement un jour ces documents, mais, pour le moment, ils nous font encore défaut. Nous en sommes réduits aux descriptions et aux remarques, trop souvent incohérentes et superficielles, des voyageurs ordinaires. C'est à l'aide de ces sources, malheureusement bien insuffisantes, que nous allons essayer de reconstituer un tableau sommaire de la vie sociale des Hovas.

Nous nous occuperons d'abord de leur vie privée, et nous grouperons ce que nous avons à en dire autour de la description de la famille ouvrière hova.

Cette famille ouvrière est principalement adonnée aux travaux de la culture. C'est de l'exploitation du sol qu'elle tire essentiellement ses ressources alimentaires.

« Les Malgaches, en général, ne sont pas riches, dit le R. P. Piolet; ils possèdent une case, un bout de rizière, un petit champ de manioc, c'est à peu près tout. Il est rare cependant de rencontrer, au moins dans la campagne, une famille n'ayant absolument rien, pas même un tout petit champ de riz. En tout cas la question du paupérisme, si effrayante pour nos vieil-

les sociétés, n'existe pas là-bas; et je ne pense pas que, dans les circonstances ordinaires, vous puissiez trouver une seule personne mourant de faim. Cela tient à la modestie de leurs besoins, à leur résignation native, à la multiplicité des ressources de ce pays si étendu pour une population si peu nombreuse, et aussi à leur esprit de solidarité et de charité mutuels (lisez, à leur esprit communautaire). Un Malgache, en effet, vit à peu près de rien, au besoin s'habille de n'importe quelles nippes. S'il ne peut travailler, il trouvera toujours dans sa famille, ou dans sa caste, ou dans son village, un trou pour s'abriter et une patate ou une poignée de riz pour le nourrir : c'est tout ce qu'il lui faut. La mendicité n'est pas encore interdite dans ce pays neuf, et, si l'on donne peu à la fois, on est toujours prêt à donner quelque chose.

« Quant à ceux qui possèdent, leur richesse ne consiste pas ordinairement en argent, et nombreuses sont les personnes qui jamais de leur vie n'ont eu une piastre à la fois. Dans une de ses conférences, M. Jully parlait même de certain village où tout le monde réuni ne posséderait pas cinq francs, tant le numéraire est rare à Madagascar. La richesse ne consiste pas non plus en vastes étendues territoriales et la grande propriété y est inconnue. Chacun possède les champs qu'il peut cultiver, ou faire cultiver par des esclaves, et il en reste à côté abondamment pour tous les autres. Les vraies possessions du riche Hova sont les esclaves et les troupeaux de bœufs. Les premiers se comptent parfois par centaines, et les seconds par milliers (1). »

Ce qui fait la supériorité de la propriété mobilière par rapport à la propriété foncière, c'est que la première est toujours libre entre les mains du maître, qui peut en disposer par voie de vente, d'échange ou de toute autre manière, avec la plus grande facilité et sans aucune espèce de restriction.

Il en est tout autrement de la propriété foncière. Elle est entourée de barrières étroites, qui non seulement entravent et limitent l'exercice du droit, mais l'atteignent lui-même jusque

(1) R. P. Piolet, *Madagascar et les Hovas*, p. 178-179.

dans son essence. La première, la plus importante de ces limitations, est le droit éminent du souverain qui fait de lui le seul propriétaire de l'île, et lui attribue le pouvoir de réclamer comme siens, selon son bon plaisir, tout immeuble, toute terre à sa convenance. « Évidemment, sous cette réserve d'être toujours prêt à donner ce que l'on vous demandera, on peut posséder, cultiver, récolter; mais la menace est perpétuelle. Prenez garde, en particulier, d'avoir une maison trop agréable ou entièrement finie, une récolte trop belle, quelque chose de nouveau ou qui attire l'attention, on vous rappellerait que vous n'êtes qu'une espèce d'usufruitier, et vous auriez travaillé « pour la reine de Madagascar ». Et ce qu'il y a de remarquable, c'est que ce droit supérieur du souverain n'existe pas seulement en théorie, mais se pratique aussi en fait sans exciter non seulement la moindre plainte, mais même l'étonnement. « Si c'est pour la reine, qu'on leur prend leurs biens, les Malgaches se soumettent avec un véritable empressement, tellement cette conduite paraît naturelle à tous, et tellement le principe que « tout appartient à la souveraine » a pénétré dans les mœurs (1). » Ce seul trait suffirait à classer la race. On se trouve évidemment en présence d'une population profondément communautaire, pour qui les liens de l'homme avec le sol qu'il cultive ne sont, pour ainsi dire, rien, comparés aux liens de famille, et où l'on considère la souveraine comme un patriarche investi de la toute-puissance et de la suprême autorité au sein de cette communauté agrandie qui constitue l'État.

Après la restriction venant du droit royal, se place la restriction venant du régime censitaire. « Le *tomponnakely*, ou seigneur, est propriétaire (il vaudrait mieux dire : a la jouissance de son fief avant les gens qui l'habitent, et que l'on pourrait appeler ses tenanciers ou ses serfs. C'est lui qui auparavant l'avait conquis, s'en était emparé, ou l'avait reçu du roi, son compagnon, son ami, ou son parent; mais, par un arrangement équivalant aujourd'hui à un titre de propriété, le noble a concédé

(1) R. P. Piolet, *Madagascar et les Hovas*, p. 180.

au serf un lopin de terre moyennant une redevance annuelle payable, et qui se paye toujours en nature (1). »

Une troisième restriction provient de la caste. Il est interdit de vendre des biens immobiliers à un membre d'une caste autre que celle à laquelle on appartient. « La caste, en effet, possède, elle aussi, un certain droit de propriété, non pas qu'elle puisse posséder directement, mais les terrains qui lui appartiennent ne doivent pas sortir des mains de ses membres, et ne peuvent être vendus aux personnes d'une autre caste. Il n'y a d'exception qu'à Tananarive, où toute personne peut acheter n'importe quel terrain, quoique les diverses castes aient leur quartier particulier, et les provinces conquises, surtout les territoires des Antsihanka et des Betsileos, où les conquérants s'emparent peu à peu des plus belles propriétés et des plus riches situations (2). »

Dans la mesure limitée que comportent les restrictions qui viennent d'être indiquées, le Hova est maître de ses diverses possessions : il peut les aliéner de son vivant, ou en disposer à sa mort, de la manière la plus conforme à ses volontés ; et des lois généralement sages et raisonnables protègent ses droits contre la fraude, la violence et les injustices.

Mais si sa volonté est libre, elle ne saurait cependant jamais s'exercer d'une manière arbitraire. Elle sera, en effet, toujours fortement influencée par des raisons « purement morales et tenant aux traditions et aux mœurs populaires, telles, par exemple, que l'amour de tout Malgache pour la maison et le champ de famille, et l'infamie attachée au fils qui vend la rizière du père, le *fanindrazana* ou terre des ancêtres (3). »

Après l'organisation si nettement communautaire de leur régime de propriété, un des traits les plus caractéristiques de la vie sociale des Hovas, c'est leur profond respect pour les traditions. Ce trait est important à noter en tant que nouvelle manifestation du type social auquel ils appartiennent. Il est clair que là où la famille est, pour ainsi dire, le tout de l'individu, personne ne saurait avoir

(1) R. P. Piolet, *Madagascar et les Hovas*, p. 181.

(2) *Ibid.*, p. 181.

(3) *Ibid.*, p. 181.

d'autre pensée que de se conformer le plus fidèlement possible aux traditions qui constituent la continuité de la famille à travers les âges. Flacourt avait déjà remarqué cet attachement des Hovas à leurs vieilles coutumes. Chez eux, dit-il, la coutume « passe pour loy très assurée dans tous les événements qui y arrivent, dans la façon de planter les vivres, de bâtir les villes, les magasins et maisons, dans les manières de vivre, de faire la guerre, les réjouissances publiques, les danses, exercices et autres choses qui sont aussi diverses. Le prince ne la peut pas changer. Si le prince commandait quelque chose à ses subjects qui fust contraire à celle-cy, ils luy remontreraient incontinent que ce n'est pas la coutume de leurs ancêtres, et qu'ainsi ils ne pourraient exécuter ce commandement, à quoy le prince n'a point de réplique. Cette coutume est tellement enracinée qu'ils ne la changeraient pas pour quoy que ce soit au monde. Ce qu'ils ont appris de père en fils, ils l'estiment plus que ce qu'on leur pourrait enseigner (1). » Plus récemment, Ellis a confirmé la vérité des assertions du vieil historien. « La vénération des Malgaches pour les coutumes traditionnelles et pour les opinions de leurs ancêtres est un des traits les plus frappants de leur caractère national. Ce sentiment exerce son influence sur leur vie publique et sur leur vie privée; et il n'est personne sur qui il l'exerce davantage que sur le souverain, absolu à tous autres égards (2) ».

Des cultivateurs communautaires, bien plus étroitement attachés à leur famille qu'à leur domaine, très respectueux et très obéissants envers le patriarche, chef de cette famille et envers le souverain, chef de la grande famille qui englobe toutes les autres, tel est le premier aspect sous lequel nous apparaît la société hova.

Pénétrons maintenant un peu plus avant dans l'examen de cette société et essayons de nous rendre compte de la vie quotidienne des petits propriétaires hovas.

(A suivre.)

LUCIEN DE SAINTE-CROIX.

(1) Flacourt, *Histoire de la grande isle de Madagascar*, p. 104-105.

(2) Ellis (Rév. William), *History of Madagascar*, ch. XIII.

MAITRE GUILLAUME DE SAINT-AMOUR.

L'UNIVERSITÉ DE PARIS ET LES ORDRES MENDIANTS AU TREIZIÈME SIÈCLE (1).



X. — OBSTINATION DE GUILLAUME ET SOUMISSION PÉNIBLE DE L'UNIVERSITÉ.

Quand Guillaume de Saint-Amour, Odon de Douay, Chrestien de Beauvais et Nicolas de Bar-sur-Aube, arrivèrent à Anagni, vers le milieu du mois d'octobre, la première chose qu'ils apprirent, ce fut leur condamnation. En vain essayèrent-ils de la faire lever, et entamèrent-ils à ce sujet de longues discussions avec les cardinaux-juges, avec Humbert, général des Dominicains, avec Bonaventure de Fidenza, qui était venu pour défendre ses frères de l'Ordre de Saint-François.

Voyant que leurs efforts étaient inutiles et que leur doctrine était définitivement réprouvée, les députés de l'Université voulurent au moins justifier la conduite qu'ils avaient tenue et expliquer la résistance qu'ils avaient opposée aux volontés formelles et réitérées du Souverain Pontife; ils produisirent, pensant avoir là un argument sans réplique, l'acte du 31 juillet, qu'ils avaient apporté avec eux : c'était cet accord passé entre l'Université, les Prélats et les Religieux qui avait le double inconvénient de n'être pas un arrangement aussi naturel et aussi intelligent du fond des choses que la décision d'Alexandre IV, et de ne pas tenir compte de l'appréciation de celui qui était le chef commun et indispensable des trois corps en conflit.

(1) Voir la livraison de juin.

Puis, sentant que cette polémique dépourvue de sanction était vaine et restait d'ailleurs sans succès, trois d'entre eux, Odon, Chrestien et Nicolas, résolurent de se soumettre. Le 23 de ce même mois d'octobre, ils prêtèrent publiquement, en présence de toute la cour romaine, le serment d'obéir au pontife romain, d'observer la bulle *Quasi lignum vitæ*, de recevoir dans le corps de l'Université les Religieux Mendians, et parmi eux Thomas d'Aquin et Bonaventure, de ne jamais s'employer à faire que l'Université de Paris fût dissoute ou transportée ailleurs, ni de permettre à aucun de leurs subordonnés de s'y employer; de se rétracter publiquement à Paris et dans tous les autres lieux où ils avaient prêché la doctrine condamnée; de publier partout la condamnation du livre *Des Périls des Derniers Temps*; de déclarer en chaire que le Pape peut envoyer partout des prédicateurs et des confesseurs sans le consentement des prélats inférieurs ou des curés, que les évêques ont le même pouvoir dans leurs diocèses, que les Religieux qui se sont faits pauvres pour Jésus-Christ ne sont point obligés de travailler *des mains* pour avoir de quoi vivre. que les Jacobins et les Cordeliers ont été approuvés de Dieu par les faits concluants à raison desquels l'Église a légitimement inscrit plusieurs de leurs membres au catalogue des Saints (1). On dressa de tout cela un acte en forme, dont on leur donna copie. Ils quittèrent presque aussitôt la cour pontificale, laissant Guillaume soutenir seul le poids des accusations et des condamnations du Saint-Siège. Pour eux, ils rentrèrent à Paris, reprirent possession de leurs chaires, ainsi que de toutes leurs autres charges ou bénéfices, et vécurent en si bonne intelligence avec les Mendians que l'un d'eux, Chrestien de Beauvais, étant mort peu après, voulut être enterré chez les Dominicains et qu'un autre, Laurent d'Angleterre, réclama plus tard la même faveur et la paya de toute sa riche bibliothèque (2).

(1) Du Boulay, p. 315, 316.

(2) Cantimpre raconte que Chrestien de Beauvais, atteint de la maladie qui le devait emporter, déclara que c'était la jalousie qui l'avait jeté dans le parti de G. de Saint-Amour, et s'adressant aux Frères Prêcheurs qu'il avait fait venir auprès de lui, il leur dit : « Je n'ai rien à vous laisser en réparation des injures dont je me suis rendu coupable; mais, en signe de repentir, je vous laisse mon corps auquel vous donnerez

Mais pendant ce temps que faisait Guillaume ?

Fortiter in Curia stetit: et in pluribus a Dominicanis accusatus, de sua innocentia et doctrina coram quatuor cardinalibus competenter satisfecit (1) ». C'est aller un peu loin dans l'affirmation; le simple exposé des faits suffira à rétablir la vérité. Nous avons encore, du reste, les réponses qu'il fit aux objections de ses adversaires; c'est la continuation de son système d'attaque : fausse interprétation des textes; désaveu habile de ce qu'il a dit d'abord et ne peut plus raisonnablement soutenir. Comme on lui reprochait de nombreuses erreurs dans son livre *Des Périls des Derniers Temps*, voici de quelle façon il répondit : « Cet ouvrage n'a pas toujours conservé la même forme. Il en a même changé cinq fois successivement, selon qu'on jugeait bon de corriger, d'ajouter, de retrancher, ou de préciser les différents sens. Je crois que l'exemplaire qu'on m'en a montré, est de la troisième compilation, et je ne sais pas s'il s'y est glissé quelque chose de défectueux, pour le tour ou pour la forme, d'où le Pape aurait pris lieu de le condamner; l'on m'assure qu'il ne veut en rien toucher aux témoignages de l'Écriture sainte; dans ce cas, bien loin de contredire son jugement, je m'y attache en toute obéissance. Mais, s'il avait vu la quatrième ou cinquième compilation de ces témoignages, il n'y eût certainement rien trouvé qui fût capable d'offenser une âme chrétienne et qui par conséquent fût digne de censure; mais l'ouvrage lui aurait été plutôt un sujet d'approbation. Car il est remarquable que, dans ces diverses compilations, on a fait généralement profession de les soumettre toutes à la correction de l'Église, c'est-à-dire du Pape et des Prélats à qui appartient cette autorité (2). »

la sépulture. » Laurent d'Angleterre voulut aussi être inhumé dans le cloître Saint-Jacques « et Dieu permit, ajoute le chroniqueur, qu'il en advint ainsi d'un grand nombre de ceux qui avaient persécuté les Frères.

(1) « Il se tint intrépidement en cour de Rome et, accusé sur plusieurs chefs par les Dominicains, il rendit dûment raison de sa conduite et de sa doctrine. » (*Historia Normannorum*, p. 1009 C.)

(2) *Opera Guillelmi de Sante-Amore; Responsiones ad objectiones Dominicanorum*. Un peu plus loin, dans les mêmes *Réponses*, Guillaume dit que, du temps de saint Hilaire, le Pape était hérétique, et que ce Pape était Anastase II. Or Anas-

Comment fut accueillie cette défense, nous ne le savons pas au juste, mais elle semble avoir eu sur les esprits un certain effet, au dire même de Cantimpré, qui raconte de Guillaume que : *Miro modo clerum Romanum, necnon et populum in partem suam perversitatis inclinaverat et seduxerat multis verbis* (1). Aussi Alexandre IV se hâta-t-il de lui imposer silence et d'exiger de lui le serment d'obéir à ses ordres. Guillaume demeura ainsi à Rome sans que d'autres dispositions paraissent avoir été prises à son égard ; mais étant tombé malade, et très affaibli par le climat et les chaleurs de l'été, on lui laissa reprendre le chemin de la France.

Comme il revenait, il reçut en route le bref suivant que nous donnons en entier :

« Alexandre, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à Guillaume de Saint-Amour pour le ramener dans la bonne voie.

« A cause des fautes graves et nombreuses que vous avez commises, et spécialement à cause de l'ouvrage pernicieux et détestable que vous avez composé, et que nous avons déjà censuré et condamné de l'avis de nos frères, vous avez mérité un châtiment sévère. Au nom de l'obéissance que vous nous devez, d'après le serment que vous avez prêté de vous conformer exactement à nos ordres sous peine d'excommunication et de privation de vos bénéfices (peines que nous voulons que vous encourriez par le seul fait de tentative de désobéissance à nos ordres, et cela sans préjudice des autres ordres que nous pourrions vous donner), nous vous ordonnons et mandons de ne rentrer en France dans aucun temps *sans une permission expresse* de notre autorité apostolique ; et en outre, nous vous interdisons à toujours la faculté d'enseigner et de prêcher ; de telle sorte que

tase Il vivait bien cent cinquante ans après saint Hilaire. On voit le peu de connaissance de l'histoire qu'avaient les plus savants hommes de cette époque.

(1) « Il avait étonnamment incliné clergé et laïques à Rome dans le sens de sa mauvaise cause et les avait séduits par beaucoup de paroles. » (Du Boulay, p. 343.) On raconte aussi quelquefois qu'Albert le Grand trouva tout le monde ébranlé par la parole de Guillaume ; mais qu'ayant, sur l'ordre du Pape, expliqué l'Évangile de saint Jean et les Epîtres canoniques, il le fit avec tant de génie qu'il parut fort au-dessus de cet homme que tout le monde admirait, ce qui décida la victoire finale des Mendians.

vous ne vous permettrez d'enseigner en quelque lieu que ce soit, ni de prêcher, soit devant des cleres, soit devant le peuple, sans notre permission.

« Donné à Viterbe, le huitième jour des Ides d'Auguste, la troisième année de notre Pontificat (1). »

Voici l'explication de cette décision. Deux jours après, le Pape écrivait à Louis IX, pour lui annoncer qu'il avait interdit à Guillaume l'entrée du royaume, *suivant que le roi le lui avait demandé* : « *Puisque Votre Altesse Royale nous a demandé*, ainsi qu'elle s'en souvient, d'interdire l'entrée de son royaume à ce même Guillaume, *ce que nous avons cru devoir faire pour les motifs exposés plus haut*, nous la prions et lui recommandons de ne permettre, sous aucun prétexte, que ledit Guillaume rentre dans vos États... »

Et le 23 de ce mois d'août, Alexandre IV fit savoir à l'évêque de Paris, que *ce n'était pas pour avoir défendu les prétentions de l'Université que Guillaume était condamné, mais à cause de son livre détestable*. Il ajoutait que si Guillaume refusait de se soumettre l'évêque devait le déclarer parjure et excommunié et faire pourvoir d'office à tous ses bénéfices et charges (2). Guillaume prit donc le chemin de l'exil et rapporta à sa petite ville natale, après quarante années d'absence, un nom désormais célèbre et un avenir brisé. Le comté de Bourgogne, de laquelle était cette petite ville de Saint-Amour, n'appartenait pas alors au royaume de France : il put donc s'y retirer en paix.

Au même temps, devant la foule des « Escholiers » assemblés, le livre *Des Périls des Derniers Temps* fut « ars par la main du bourreau ».

Et bientôt après, dans la grande salle de l'évêché de Paris, la même foule se retrouvait encore pour acclamer deux nouveaux docteurs : Thomas d'Aquin et Bonaventure de Fidenza, le Dominicain et le Franciscain, qui avaient enfin vaincu.

Rarement on a vu une cause être plus imperturbablement ramenée à ses termes justes et naturels par un chef suprême et se trouver plus digne de vaincre par elle-même et par ses représentants.

(1) *Bulles*, p. 135-136.

(2) Th. de Champré.

Mais, la victoire une fois assurée, nous allons voir mieux que jamais à quel point elle était nécessaire. La peur du nouveau et du large, malgré les caractères les plus incontestables de valeur qu'ils pussent revêtir, l'appréhension de la concurrence étaient tels dans ce milieu corporatif sorti du moyen âge à son déclin, que nous allons assister au prolongement de ce spectacle, véritablement pénible, d'une multitude d'esprits, non sans mérite, qui ne savent que réclamer sans fin le passé, dans ses étroitesse, dans ses prétentions pédantesques, dans son égoïsme satisfait, dans son incapacité à envisager le progrès des choses.

C'est qu'il y a eu en France, au moyen âge, deux courants successifs bien opposés. Le premier est celui qui a créé cette époque absolument originale, si différente de l'antiquité qu'il a fallu lui donner un nom à part. Le second est celui qui a mis fin à cette époque et a ramené, avec l'âge dit moderne, les souvenirs et l'imitation de l'antiquité. Ce second courant était en pleine formation déjà au treizième siècle. Tandis que, dans la première période, on avait vu partout l'esprit d'indépendance se manifester par la conquête d'une liberté toute individuelle, par la rupture des liens d'homme à homme, rupture du Franc avec le Mérovingien, rupture du grand feudataire avec le Carlovingien, rupture du vassal avec le suzerain, rupture du serf avec le seigneur, on vit au contraire, dans la seconde période, des groupements restrictifs se faire d'homme à homme, des associations se nouer, se serrer et se fermer totalement. L'esprit d'initiative et d'élargissement a été étouffé dans ce réseau, dont tout l'effort était d'arrêter le mouvement chez les autres et de ne pas se dépasser même entre associés. De là nous sont venus, à travers de longs siècles, ces tendances routinières dont on commence enfin à voir le défaut, cette résistance instinctive et irraisonnée à tout ce qui ne s'est pas encore fait, cette crainte *à priori* de tout changement, cette appréhension de ce qui remue le passé, cette sorte de dédain froissé pour ce qui prétend donner du large aux institutions et ouvrir des voies nouvelles. C'est bien là l'esprit dont nous allons brièvement saisir les manifestations continues, à la suite du coup par lequel était renversée la résistance arbitraire et erronée de l'Uni-

versité à introduire parmi elle les nouveaux Religieux, au même titre que tous.

L'exil même de Guillaume n'avait pas mis fin à tout, et si quelques docteurs s'étaient soumis au Souverain Pontife avec un méritoire empressement, il en était d'autres sur lesquels Guillaume de Saint-Amour pouvait encore compter. Le Pape cependant ne négligea rien pour les abattre au plus tôt. Il y apporta la plus extraordinaire énergie, comme on va le voir.

Le 15 novembre 1256, il adressa à l'Université la bulle : *Parisinus peritia* (1), où après avoir comparé cette Corporation à une source féconde d'où toutes les sciences coulent et se répandent sur l'Univers, il se plaint de ceux qui y ont jeté le trouble et le désordre et pour que ce blâme ne tombe pas sur les Religieux, il se déclare hautement leur protecteur et ordonne au nom du bien général de l'Église, autant que pour la prospérité de l'Université, qu'on punisse sévèrement ceux qui ont prêché ou enseigné contre les Mendians, ou qui prennent la défense du livre *Des Périls*.

Puis viennent, coup sur coup et sans relâche, toute une série d'autres bulles : du 7 janvier, pour ordonner au Chancelier de ne promouvoir à la Licence, ou à quelque faculté que ce fût, quiconque ne ferait pas serment d'obéir à la bulle du 14 avril 1255 ; — du 12 mai, pour contraindre l'Université à recevoir dans son sein tous les docteurs réguliers à quelque ordre religieux qu'ils appartiennent ; et de ne point alléguer pour désobéir l'acte du 1^{er} mars 1256, ou la dissolution fictive de l'Université faite vers cette même époque ; — du 23 du même mois, pour convaincre tous les Prélats du royaume de France que ce ne sont point les Réguliers qui sont la cause des désordres de l'Université et les prier d'en instruire leurs peuples ; — du 14 juillet, pour obliger l'évêque de Paris, sous peine d'excommunication, de faire publier et exécuter ses ordres dans le délai d'un mois, et lui enjoindre de lui signaler les rebelles pour qu'ils puissent être punis par le roi après leur séparation publique de l'Église ; — du 30 juillet, pour prier Louis IX d'aider l'évêque de Paris à ramener à l'ordre les docteurs

(1) *Bulles*, p. 95.

réfractaires et de chasser de France ceux qui sont obstinés, ou de les châtier de quelque autre façon (1).

Beaucoup de docteurs de l'Université quittèrent alors Paris et laissèrent, comme dit Matthieu Paris, la ville presque déserte, tant à cause de la moisson et des vendanges qui approchaient, que de la résistance que les Dominicains avaient encore à leur opposer. Néanmoins ceux-ci, pour adoucir les esprits, prièrent le Pape de lever les censures que plusieurs docteurs séculiers avaient encourues soit à cause d'eux, soit pour avoir conservé chez eux le livre *Des Périls*; ce que le Souverain Pontife accorda le 27 septembre, « à tous ceux qui se soumettraient ».

L'Université ou, pour mieux dire, ceux de ses membres qui restaient encore à Paris, cédèrent enfin; Thomas et Bonaventure purent inaugurer leur enseignement public (2), et le maître général des Dominicains envoya à tout son Ordre une circulaire où il rendait grâce à Dieu, au Souverain Pontife, à l'assemblée des Cardinaux, au Roi et à une innombrable quantité de fidèles du secours qu'ils leur avaient apporté dans cette grande tribulation.

Mais la paix ainsi rétablie ne dura pas longtemps. En 1259, nous ne savons à quel propos, on recommença à vexer les Dominicains et à faire courir contre eux une foule de pamphlets et de couplets satiriques. On en trouve jusque dans le Roman de la Rose :

Être banni de ce royaume
A tort comme Maître Guillaume
De Saint-Amour qu'hypocrisie
Fit exiler par grande envie...

Puis plus loin :

Si celui de Saint-Amour ne ment
Qui avait coutume de disputer et d'enseigner

(1) *Bulles*, p. 105-151, 123-127 (certains auteurs prétendent que le Pape n'envoya pas moins de 40 bulles pour cette affaire.)

(2) On raconte même que, dans leur profonde humilité, les deux docteurs disputèrent à qui refuserait l'honneur de parler le premier, et que, pour la première fois, l'impitoyable logique de Thomas d'Aquin eut le dessus.

Et prêcher de cette matière,
 Devant le clergé
 Je ne donne pain ni vin
 S'il n'avait en sa vérité
 L'accord de l'Université
 Et du peuple communément
 Qui écoutait son prêchement...

Et Rutebœuf, dont nous connaissons déjà les sentiments, ne laissa pas passer sans en profiter une si belle occasion : le *Dit des Règles* en fait foi, et l'on sent, au ton dont il y parle en passant de Guillaume de Saint-Amour, toute l'amertume que cette condamnation avait laissée dans son cœur d'ami. Mais il fit plus que de poursuivre les Religieux des traits accidentels de sa satire, il consacra spécialement deux longues pièces à la louange et à la défense de Guillaume. La première est curieuse, parce qu'elle montre une fois de plus que toute l'argumentation des partisans de Guillaume consistait à s'appuyer sur le compromis fait entre l'Université, les Mendians et les Prélats du royaume, et qu'ils affectaient de ne tenir aucun compte du refus qu'avait fait le Pape, chef suprême de ces trois corps, d'admettre le compromis. Il y a là le signe manifeste de cette tendance qui a abouti aux hérésies des seizième, dix-septième et dix-huitième siècles : méconnaître les fonctions les plus incontestables de la Papauté et faire de la Religion une organisation toute locale, c'est-à-dire abolir ces deux grandes choses, la sûreté de doctrine et la catholicité de l'Église.

Voici les principaux passages de cette pièce de Rutebœuf :

Oyez, prélats, princes et rois,
 La déraison et l'injustice
 Qu'on a fait à Maître Guillaume :
 On l'a banni de ce royaume;
 Nul si a tort ne fut jugé.
 Qui exile un homme sans raison,
 Je dis que Dieu, qui vit et qui règne,
 Le doit exiler de son règne.

.....
 Bien avez ouï la discorde
 (Ne faut pas que je la rappelle)

Qui a duré si longuement,
Sept ans tout pleinement
Entre la gent de saint Dominique
Et ceux qui enseignent la Logique.
.....

Les Prélats surent cette guerre.
Alors ils commencèrent à requérir
L'Université et les Frères,
Qui sont nés de plus de quatre mères (1)
Qu'ils leur laissassent la paix faire.
Et guerre doit bien déplaire
A gens qui paix et foi prêchent,
Et qui doivent le bon exemple
Par parole et par actions,
Ainsi qu'à moi il me semble.
Ils s'accordèrent à la paix,
Sans plus faire de guerre jamais.
Ce fut juré à tenir
Et scellé pour souvenir.

Maitre Guillaume au roi vint,
Là où il y avait des témoins, et plus de vingt!
Et dit : « Sire, nous sommes en mise
De faire la paix, par l'avis
Que les prélats voudront :
Je ne sais s'ils la rompront. »

Le roi jura : « En nom de moi,
Ils m'auront tous pour ennemi,
S'ils la brisent, et sachez sans faute
Que je n'ai souci de leur bataille. »

Alors Maitre partit du palais
(Où il y avait assez de clercs et de laïcs!)
*Sans que depuis il fit rien
Pour défaire la paix.*

Cette dernière allégation ne manque pas de hardiesse, après toute l'agitation que nous avons vue soulevée par Guillaume de Saint-Amour, au moyen de ses prédications et de son livre sur les *Périls des Derniers Temps*, où il attaquait tout simplement le droit à l'existence des Ordres Mendians et sollicitait de l'Église leur suppression.

(1) Allusion sans doute aux quatre Ordres Mendians.

Le poète termine en se posant, d'une façon qui ne peut émouvoir beaucoup, en martyr éventuel de la cause de Guillaume de Saint-Amour :

Quand Dieu se montrera cloué,
Le jour du dernier jugement,
Pour lui demander justice,
Et vous, sur ce que je raconte,
Vous en aurez peur et honte !
Quant à moi, bien le puis-je dire,
Point ne redoute le supplice
De la mort, d'où qu'elle vienne,
Si elle me vient pour une telle affaire.

On a souvent attribué cette *complainte* à Guillaume de Saint-Amour lui-même, mais à tort assurément, et la critique littéraire a rendu à Rutebœuf ce qui lui appartient. Dans une seconde pièce, appelée *Dit de la sainte Église*, le poète représente l'Église se lamentant sur le sort de ses vrais amis ; mais ce ne sont, cette fois, que gémissements sans argumentation intéressante.

On pourrait multiplier beaucoup ces citations, bien qu'un grand nombre des ouvrages de ce genre soient perdus. Nous ignorons même quel était celui que l'évêque de Paris, dans un monitoire publié au mois de janvier 1259, défendit particulièrement de retenir chez soi sous peine d'excommunication.

Dans tous les cas, Guillaume, on le voit, n'était point complètement oublié et ses vengeurs avaient des partisans. On raconte que, le dimanche des Rameaux (30 mars 1259), Thomas d'Aquin prêchant dans l'église Saint-Jacques, crut devoir prévenir ses auditeurs contre les écrivains satiriques qui ne ménageaient pas assez les Religieux ; un bedeau de l'Université appartenant à la nation de Picardie, Guillot, se leva du milieu de l'auditoire, imposa silence au Dominicain, et lut un factum injurieux contre les Mendians. La lecture faite, le frère Thomas d'Aquin reprit sa prédication et l'acheva sans dire un mot pour se justifier, lui ou son Ordre, ou pour se plaindre. Disons tout de suite que, par un bref (*bref Ex alto*), le Pape, informé de l'affaire, excommunia Guillot, le suspendit de ses fonctions, et le chassa pour toujours de Paris (26 juin 1259).

Les docteurs mêmes de l'Université se mirent bientôt de la partie. Nous le voyons d'abord par une lettre du Souverain Pontife à l'évêque de Paris (5 avril 1259), où il se plaint que quelques docteurs cherchent à créer des difficultés aux Dominicains parce que ceux-ci s'opposent au retour à Paris de Guillaume de Saint-Amour. Il ordonne à l'évêque d'assembler tous les docteurs et les écoliers pour leur défendre de continuer leurs agissements et les avertit qu'en conscience et, sous peine d'excommunication encourue *ipso facto*, ils ne peuvent entretenir des relations avec le docteur de Saint-Amour, ni désirer le retour d'un homme justement condamné et obstiné dans son refus d'obéissance au Saint-Siège (1). Les plus violents contre les Religieux étaient les membres des Facultés des Arts, du Droit et de la Médecine. Guillaume de Saint-Amour appartenant à celle de Théologie, ils prétendaient que c'était à celle-ci seulement que s'adressaient les ordres du Souverain Pontife. Le bref *Ex alto*, dont nous avons parlé un peu plus haut, avait fait justice de cette prétention et leur avait enjoint de recevoir tous, aussi bien les Dérétistes que les Artistes et les Médecins, les religieux de quelque Ordre qu'ils fussent, et cela dans quinze jours, sous peine d'excommunication dont ils ne pourraient être relevés qu'en se présentant en personne au Saint-Siège.

Ces docteurs allaient en effet très loin dans leur résistance. Ils s'étaient engagés par serment à unir leurs efforts pour obtenir la levée des sentences d'exil ou de toutes autres peines prononcées contre ceux qui avaient pris leurs intérêts et surtout pour faire consentir le roi au retour de Guillaume de Saint-Amour. Ils s'étaient même, au commencement de cette année 1259, adressés au Pape pour obtenir la grâce de Guillaume (2).

Alexandre leur répondit, le 5 avril, en leur défendant, sous les peines les plus sévères, de rien faire de plus pour rappeler Guillaume auprès d'eux, attendu que celui-ci ne mérite pas de pardon *puisqu'il demeure endurci dans son obstination* (3) ; il me-

(1) Bulle *Multorum relati.*, au Bullaire, p. 146.

(2) Du Boulay, p. 354.

(3) Bulles, p. 149-150.

nance aussi tous ceux qui inquiéteraient encore les Religieux. Le 17 juin suivant, il ordonna au Chancelier de Sainte-Geneviève de ne jamais promouvoir, à quelque licence que ce fût, un candidat qui ne jurerait pas de ne troubler à l'avenir ni directement ni indirectement la paix dont ont besoin l'Université et les Ordres religieux (1).

Trois jours après, le Pape écrivit encore à l'évêque de Paris pour lui dire qu'ayant appris que la cause de toutes ces agitations était la correspondance entretenue par Guillaume avec plusieurs docteurs de Paris, il interdisait à ceux-ci de continuer ce commerce épistolaire, et cela sous peine d'une excommunication encourue *ipso facto* et réservée au Saint-Siège (2).

Le 11 juillet, Alexandre IV s'adresse directement à l'Université, l'assurant qu'il n'accorderait jamais rien à Guillaume tant que celui-ci ne se serait pas soumis sans restrictions. Puis enfin, le 15 du même mois, il pria Louis IX de prêter à l'évêque de Paris le secours de sa royale puissance (3).

Ce dernier effort emporta la victoire. Beaucoup d'ecclésiastiques se soumièrent et eurent recours à l'évêque de Paris pour obtenir l'absolution des censures encourues par eux et, le 3 décembre 1260, le Pape donna à l'évêque les pouvoirs suffisants, à condition qu'il n'en userait qu'après s'être assuré de la sincérité de ceux qui en sollicitaient l'emploi et leur imposerait de s'abstenir quelque temps de leurs fonctions ecclésiastiques (4).

Puis, l'Université déclara se soumettre tout entière et recevoir les Religieux, mais à certaines conditions arrêtées d'un commun accord et que nous trouvons énumérées dans l'acte qui en fut dressé pour mémoire, après les délibérations du 20 janvier, ainsi que, des 19 et 25 février 1260.

« Nous statuons et ordonnons, pour certaines raisons exprimées plus amplement en d'autres lettres, que les Frères Prêcheurs, toutes les fois qu'ils seront appelés ou admis aux actes publics, y

(1) Bulles, p. 151.

(2) *Ibid.*, p. 152-157.

(3) *Ibid.*, p. 158.

(4) *Ibid.*, p. 160.

tiendront le dernier rang, à savoir les docteurs en théologie après tous les autres docteurs jeunes ou vieux, séculiers ou réguliers, de la même faculté, et dans les disputes ils n'argumenteront qu'après les autres docteurs. Les bacheliers de leur Ordre auront aussi le dernier rang après ceux des autres, c'est-à-dire des Frères Mineurs, des Carmes, des Augustins, des Cisterciens et des autres religieux. Et cette présente ordonnance sera publiée et affichée aux portes des églises et jurée par tous ceux qui nous ont fait serment de fidélité. Donné à Saint-Mathurin, dans notre assemblée convoquée par trois fois le 20 janvier, le 19 et 21 février 1259 (1). »

Ce fut la fin de cette longue dispute : *desinit in piscem*. On voit, jusque dans cette dernière et mesquine satisfaction, sous l'influence de quels sentiments étroits agissait l'Université.

XI. — EXIL ET FIN DE GUILLAUME.

Il ne nous reste plus qu'à connaître ce que fit Guillaume dans son exil et comment il finit.

La tradition locale, et bien des faits que nous venons de rencontrer, nous montrent Guillaume, pendant son exil, occupé à ranimer par une active correspondance le zèle de ses anciens collègues. C'est alors qu'il composa le plus considérable de ses ouvrages, qui ne parut que peu de temps avant sa mort. Il vivait retiré dans son petit cabinet de travail, au premier étage d'une tour ronde qui subsiste encore et qui forme le coin de la maison de pierre qu'il se fit construire : il en parle dans son testament. Tout auprès, en retour sur la ville, est sa chapelle; puis, le long des murailles de la ville, s'étend ce jardin dont il donnera la plus grande partie pour construire son hôpital. Renfermé dans cette étroite enceinte d'une petite localité où parvient à peine le bruit des affaires lointaines de Paris et de Rome, Guillaume va

(1) Du Boulay, p. 356. Au lieu de 1259, il faut lire 1260, car à cette époque, en France, on comptait encore l'année à partir de Pâques, ce qui faisait six et sept mois de retard sur la nôtre.

donc vivre au milieu de ses concitoyens dont beaucoup ignorent sa gloire et ne connaissent que sa défaite. Mais, dans la patrie comtoise, les cœurs ne regardent pas aux succès et de douces consolations sont encore réservées au grand docteur; il retrouve sa famille, ses amis, et, au sein de cette existence plus calme, son cœur de prêtre semble se rouvrir aux douces inspirations.

Un de ses premiers soins fut en effet de restaurer un hôpital d'ancienne fondation déjà (1). A ses propres frais il fit construire un bâtiment plus vaste et donna pour cette construction la plus belle partie de son jardin, celle où coule en murmurant la source féconde du *Soujet*. Le rez-de-chaussée est occupé par une vaste salle le long des murs de laquelle sont rangés les lits des malades; à l'une des extrémités, *au côté de bise* (nord), s'élève un autel entouré d'une balustrade, sorte de chapelle où se célébreront les saints mystères que pourront suivre du regard et sans se déranger tous ceux qui seront couchés; à l'autre extrémité, *du côté du vent* (sud), s'ouvre une de ces vastes cheminées comme en conservent encore nos vieilles maisons et que connaissent bien ceux qui ont affronté le rude hiver de nos montagnes. Autour de la cour qui précède l'entrée, se trouvent les logements des personnes employées au soin des pauvres malades, ainsi que les magasins et les autres dépendances. Les contemporains ne pouvaient savoir encore tout ce qu'il ferait pour assurer l'avenir de cette fondation, et leurs désirs ne pouvaient aller aussi loin que sa générosité. Après six siècles écoulés, cet hôpital est riche encore des dons de Guillaume et tandis que, hormis les érudits de profession, tout le monde ignore le nom du théologien, les pauvres de sa ville jouissent encore de ses bienfaits et regardent avec émotion le portrait de celui dont ils ne savent rien, eux non plus, si ce n'est qu'il lui doivent souvent la santé et toujours les secours nécessaires à leur état.

La mémoire du passé n'a rien conservé de plus sur le séjour

(1) Cet hôpital, dit-on, avait été fondé vers 1100 par Jeanne d'Andelot, de la célèbre maison de Coligny, de concert avec diverses personnes pieuses de Saint-Amour et des environs. Il reste encore, aux Archives de l'hôpital, quelques parchemins de cette époque en mauvais état, qui semblent en faire mention.

de Guillaume dans son pays et son testament, quelque détaillé qu'il soit, ne nous apprend rien. Nous n'avons non plus rien de précis sur son prétendu retour à Paris en 1263. Quelques auteurs du dix-septième siècle ont écrit que, le pape Alexandre IV étant mort le 25 mai 1261 et le Français Urbain IV élu le 29 août suivant, celui-ci permit à Guillaume de rentrer à Paris, où il vint au printemps de 1263 et fut reçu en triomphe par l'Université (1). La chose est possible, mais les plus vieux chroniqueurs n'en parlent point; et même l'*Historia Normannorum* (2) laisse entendre que Guillaume n'a jamais quitté son exil. Il semble cependant que le nouveau Pape lui ait rendu une partie de ses bénéfices et charges puisque, quelque temps après, Clément IV donnera de nouveau à Guillaume le titre de *maître* dans une lettre qu'il lui adressera. Tillemont, qui soutient la première opinion, dit qu'elle n'a rien d'impossible, puisque nous voyons par les détails d'un procès que Guillot, le bedeau de la nation de Picardie, excommunié et exilé par Alexandre IV, était en 1263 rentré en grâce et avait repris ses fonctions. Mais cela ne prouve que bien peu, car on ne nous dit pas que Guillot ait refusé de se soumettre et ait été absous quand même, tandis que nous savons très bien que Guillaume ne s'est jamais soumis.

Deux ans après ce prétendu retour triomphal à Paris, Guillaume fit donc paraître le nouvel ouvrage, fruit de ses méditations solitaires et des loisirs de son exil : *Collectiones catholicæ et canonicæ scripturæ ad instructionem et præparationem simplicium Christi fidelium contra pericula imminentiæ Ecclesiæ generali per hypocritas, pseudopraedicatores, et penetrantes domos, et otiosos, et gyrovagos*. Il n'y a pas à se tromper sur l'objet du livre.

(1) Du Boulay, p. 368-369; Saint-Amour, préface, p. 63-64.

(2) *Hist. Norm.*, p. 1014 D. — Les auteurs modernes qui ont touché à cette question ont amplifié encore avec un lyrisme digne d'un plus beau sujet et d'un événement plus certain. Le retour de Guillaume à Paris fut un véritable triomphe; il reçut de la population de la capitale cet accueil qui fait pâlir l'envie et que l'enthousiasme général seul peut accorder. » (Corneille Saint-Marc, p. 24.) — Voir aussi : Tissot, *Leçons de littérature française ancienne et moderne*, qui compare ce retour à celui de Voltaire au dix-huitième siècle.

C'était, sous une forme un peu nouvelle mais plus étendue, le *Livre des Périls*; ce travail justifie d'une connaissance profonde des Écritures et des Pères, d'une prodigieuse érudition en même temps que d'un inébranlable attachement à la cause pour laquelle le docteur avait toute sa vie combattu. Jamais le vieux lutteur n'a été plus souple en ses allures, n'a porté de plus vigoureux coups, ni mieux été sur ses gardes pour la riposte. Tout d'abord il n'y voulut pas mettre son nom et déclara, dans les Préliminaires, que la connaissance de l'auteur n'ajouterait rien à la valeur de la thèse; il protestait aussi de sa soumission au Pape et aux prélats et se rangeait d'avance à leur avis quel qu'il fût : singulière tactique qui n'est pas la meilleure note de l'esprit de Guillaume; il promet toujours une soumission qu'il ne fait jamais.

Mais, sur ces entrefaites, Urbain IV étant mort et Clément IV élu à sa place, le 5 février 1265, Guillaume, qui pensait ce Pape moins hostile à ses idées que les précédents Souverains Pontifes, lui fit présenter son ouvrage par l'entremise d'un certain Thomas, docteur de Paris, qui se trouvait alors à Rome et qui n'a rien de commun avec Thomas d'Aquin.

Clément IV le lut en partie et répondit à Guillaume par l'intermédiaire du même Thomas (1).

(1) Cette lettre est du 18 octobre 1256; elle est trop importante et le sens en a été trop souvent défiguré pour que nous ne la citions pas en entier et dans le texte original.

« Dilecto filio magistro Guilielmo de Sancto Amore.

« Si circa veritatis elaboras indaginem; si cantelas etiam colligis ex scripturis; dum tamen sobrius inquisitor existas, et acumen evites scandali, non te credimus arguendum. Sed cavendum est tibi, vel praeteritorum tuo haereat animo nimis tenax memoria, et ne sub doctrinae specie detractorum colores insidias, vetillam objurgationem merearis audire quâ Paulum aetigit festus dicens : Te multae litterae faciunt insipire. Sanè libellum novum evolvere cepimus quem misisti, qui licet interdum alias oras circumcat, veterem tamen multum sapit; et cum excussus et discussus, coloratus in aliquo videatur, totam primi substantiam comprobabitur retinere. Verum quia totum non legimus, nihil tibi possumus respondere, nisi quod provida diligentiae cor tuum munias, ne sub boni specie te seducet, qui se, ut lateat, in angelum lucis transfiguratur. Nos autem cum legerimus opusculum et aliis amatoribus veritatis et eandem intelligentibus communicaverimus, tunc quod nobis videbitur tibi debemus intimare : Sed quia res forsitan abibit in longum propter negotiorum instantiam quae de mundi diversis par-

Mais, quelque temps après, Clément IV donna le livre au général des Dominicains, Jean de Verceil, qui commit à Thomas d'Aquin le soin de l'examiner. Le docteur dominicain ne trouvant rien dans cet ouvrage qu'il n'eût déjà réfuté dans le traité théologique qu'il avait fait autrefois contre *les Périls des Derniers Temps*, réédita de nouveau ce travail *Contre ceux qui combattent la profession religieuse*. Il y ajouta cependant peu après deux autres ouvrages de moins grande importance, les dix-septième et dix-huitième de ses œuvres, pour montrer en quoi consiste la perfection chrétienne et comment elle est atteinte par la vie religieuse. Guillaume n'eut rien à répondre. Mais Gérard d'Abbeville, docteur de l'Université de Paris (1), publia peu après un libelle contre les Mendians, les accusant de cent-neuf erreurs. On lui répondit aussitôt en l'accusant lui-même de soutenir cent-trois propositions fausses; Gérard alors attaqua avec violence le traité de Thomas d'Aquin *Sur la Perfection chrétienne* et en fit une critique si ridicule que le religieux ne répondit pas. Le cinquième libelle de l'universitaire nous valut une réponse de Thomas d'Aquin et une autre de Bonaventure, le Franciscain, qui donna alors son *Apologie des Pauvres*, dernière réplique aux ennemis des Mendians, demeurée sans réponse.

Ces événements durent assombrir les derniers jours de Guillaume. Depuis quelque temps déjà il sentait approcher sa fin et s'y était préparé en faisant son testament, puis un codicille important qu'il y ajouta quelques jours avant sa mort, arrivée le 13 septembre 1272 :

« L'an de nostre Seigneur, mil deux cent septante deux, — disaient les papiers aujourd'hui perdus du chapitre de Saint-Amour, — mourut vénérable homme Messire Guillaume de Saint-Amour,

tibus nos solito acrius inquietant, dilectum filium magistrum Thomam supradicti praesentatorem operis ultra nolumus detinere.

« Datum Viterbii decimo quinto Kalendas Novembris, anno secundo nostri pontificatus. » (Echard. Sum. S. Thom. vind. p. 264; Natal Alexand. l. c. et Bullaire romain.)

(2) Saint Bonaventure nous dit même que, en punition de ses fautes, Gérard d'Abbeville mourut peu après de la paralysie et de la lèpre, désignant par testament de 1271 Robert de Sorbon comme son exécuteur testamentaire. Il était archidiaque d'Amiens. Voir Du Boulay, p. 709.

docteur en sainte Théologie, homme très docte et très excellent, lequel étant et travaillant au lit de maladie extrême, très sain de sens et d'entendement demanda (que) le précieux corps de J.-C. luy fût apporté et, quand on lui présenta ledit corps de J.-C. en la présence du peuple, il confessa grandement la foy de notre Sauveur et Seigneur en ces paroles : « Voiey, sous les
 « espèces du pain, le vrai Dieu et le vrai Homme, chair vive ; le
 « Père engendra le Fils éternellement, lequel est né de la Vierge
 « Marie, passible a conversé avec les hommes ; homme passible
 « a été crucifié, mort comme homme passible et ressuscité de
 « mort, le tiers jour, impassible est monté aux cieus le 40^{me} jour
 « après sa résurrection, Dieu et homme impassible. » Et alors reçut le précieux corps de J.-C. en grande révérence et crainte, en présence de Messire Étienne chapellain de Saint-Amour ; de Messire Étienne, euré de Domseure ; de Guillaume Cachet ; de Guillaume de Bresse (ou de Bornes) ; Guichard de Villeneuve, prebstre ; messire Pierre de Saint-Amour chanoine de Mâcon, de Messire Guy Camus, clere, et de plusieurs autres. »

Guillaume fut inhumé dans un tombeau placé en dehors de l'église paroissiale, *du côté du vent*, près de la porte principale. Il était légèrement enfoncé dans la muraille sous une petite voûte et surmonté d'une petite statuette du docteur à genoux les mains jointes (1).

Plus tard, sur le tombeau du maître on grava ces quatre vers qui témoignent plus de l'admiration des compatriotes du docteur que de leur strict amour de la vérité, au moins pour ce qui regarde la foi :

(1) Voici du reste ce qu'en dit un habitant de Saint-Amour, messire Colombet, qui écrivait au commencement du dix-huitième siècle :

« Sepulchrum hujus celeberrimi doctoris visitur in ecclesia parochiali sanctorum Amoris et Viatoris, in parte spectante meridiem, sub fornice quæ legit jacentem hunc tumulum : vulgo fertur inclusos fuisse celeberrimi doctoris varios libros ut posteritati perirent sed multum dubius est ille rumor, nam in testamento dederit suos libros et mortuus fuerit in communione Ecclesie ut patet in sermone quem habuit in præsentia S. S. corporis Christi, quem superius retuli. »

Ces renseignements se trouvent transcrits à la dernière page du premier des manuscrits de l'hôpital de Saint-Amour, où se trouve la copie du testament de Guillaume. écrits à la suite ces deux lignes : Testamentarias tabulas suppeditavit nobis R. D. Colombetus Theologus, die 26 Augusti, anno Domini 1616.

DUX ET LUX CLERI, RIGOR ET SENTENTIA VERI,
 VIR PIUS ET CHARIS VIDUIT, JACET HIC TUMULATUS.
 OMNIBUS, HUNC, HORIS, PLEBS SANCTI PLANGAT AMORIS,
 TUTOREM VILLE, TUTOR QUIA DEFIGIT ILLE.
 OBIT 1272 (1).

La pierre sur laquelle se lit encore cette épitaphe ne remonte certainement pas au delà du quinzième siècle, époque à laquelle l'église de Saint-Amour fut presque entièrement reconstruite et où probablement on restaura le tombeau de Guillaume. Un peu plus tard, vers la fin du dix-huitième siècle, lorsqu'on transporta loin de l'église, autour de laquelle il se trouvait, ce cimetière commun, on déranger encore une fois les restes du docteur et on les transporta dans un caveau intérieur creusé sous le maître-autel, du côté de l'Évangile. En 1822, on descendit dans ce caveau et l'on y trouva, au milieu, un tombeau sans inscription, sur lequel étaient déposés les restes d'une calotte ecclésiastique et d'une paire de sandales. On n'enleva pas ces objets, mais ce caveau fut refermé; malheureusement on le scella d'une pierre neuve après l'avoir comblé de plâtras et de pierres et l'ancienne sert depuis à paver un corridor extérieur où on peut encore la voir.

C'est auprès de ce tombeau, aujourd'hui si ignoré que, jusqu'à la Révolution, les bourgeois de Saint-Amour s'assemblaient chaque année pour élire le nouveau recteur de l'hôpital et, tous les dimanches, après la grand'messe de la Familiarité, le clergé venait processionnellement y réciter un *De profundis* pour le repos de l'âme de Maître Guillaume de Saint-Amour, docteur en sainte Théologie de la maison de Sorbonne; recteur de l'U-

(1) A la fin de ce même manuscrit dont il est parlé à la note précédente, on lit cette traduction en français de l'épitaphe de Guillaume :

De tous les clers l'exemple et la bannière
 Et la rigueur de la sentence dernière,
 Homme pieux, aux pauvres charitable,
 Est inhumé dans ce tombeau notable;
 A toutes heures, peuple de Saint-Amour
 Pleure, regrette par pitié et amour
 Celui qui était sans faillir
 Le vray tuteur qui icy est enseveli.
 Dieu aye son âme.

niversité de Paris, chapelain du Souverain Pontife, chanoine de Beauvais et de Mâcon (1), et bienfaiteur insigne de l'hôpital de Saint-Amour.

On se plaît à voir ce docteur obstiné finir en paix avec l'Église. Mais il est vraisemblable que l'Église y a dû mettre beaucoup de son indulgence. Jusque dans le testament de Guillaume, on retrouve la trace de ses erreurs fondées sur la fausse interprétation du mot qui lui a fait confondre les Ordres *dits mendians* avec des vagabonds sans profession. En stipulant la générosité qu'il veut faire aux pauvres, il semble se plaire à rappeler les formules pédantesques de sa fameuse querelle : « Item, aux pauvres honnestes de la paroisse ou d'entour, *lesquelz ne suyent point oysiveté de leurs volontés* et ne peuvent avoir sustentation de leurs biens ou labours ou aultrement *sans péché* et pour ce *mendiant par nécessité inévitable...* donne et lègue quarante livres. » Cet homme est un illustre exemple de ces prétendus logiciens, hantés par une idée qu'ils se sont faite en se tenant à des mots et en raisonnant sur le sens abstrait et exclusif qu'ils se sont plu à leur donner *par définition*. Si Guillaume de Saint-Amour s'était quelque peu appliqué à l'observation des faits sociaux au lieu de se perdre dans de creuses et scolastiques déductions, il aurait vite vu et compris en quoi des hommes, dont Thomas d'Aquin et Bonaventure de Fidenza étaient les représentants les plus autorisés, tranchaient sur le type du pur mendiant, et ce que leurs libres allures dégagées de soucis temporels et la large action de leurs pouvoirs étendus apportaient de progrès sur l'esprit d'étroite organisation de l'Université et du clergé régulier d'alors.

Maurice PERROD.

(1) Ellies Dupin (*Histoire des controverses et des matières ecclésiastiques*, treizième siècle, p. 535) dit qu'il fit rechercher au moment où il écrivait son ouvrage, dans l'obituaire des chanoines de Mâcon, par M. Francastel, et que celui-ci y découvrit la mention de la mort de Guillaume au quinzième jour de septembre 1272.

Le Directeur-Gérant : Edmond DEMOLINS.

LES PROFESSIONS ET LA SOCIÉTÉ

EN ANGLETERRE,

A PROPOS D'UN LIVRE RÉCENT (1).

Au mois d'août dernier, nous présentions aux lecteurs de la *Science sociale* l'ouvrage de M. Max Leclerc sur l'éducation anglaise. Le volume qui vient de paraître est en réalité la suite de celui-là. Après avoir étudié l'éducation dans son fonctionnement, dans le cadre matériel de ses écoles, M. Max Leclerc a voulu en observer les résultats et le complément. Il a suivi les écoliers en dehors de l'école, dans les professions où ils donnent leur mesure et achèvent de se former.

Nous pénétrons ainsi plus avant dans la société anglaise; nous voyons à l'œuvre ses divers organismes constitutifs; et, en même temps, l'esprit général qui domine l'éducation anglaise se dégage plus clairement, avec une netteté et un relief plus accusés.

On jugerait mal de l'éducation française par le seul examen des établissements d'éducation. Une enquête sociale qui se bornerait à la description de la vie de collège risquerait d'être fort incomplète si elle avait la prétention d'expliquer comment nous élevons nos enfants.

(1) *Les Professions et la Société en Angleterre*, par Max Leclerc; Armand Colin et C^{ie}.

Et pourtant, nos méthodes pédagogiques sont ambitieuses; elles s'efforcent parfois d'atteindre à l'entière formation de l'enfant; elles le placent dans un milieu artificiel supposé nécessaire au bon achèvement de l'œuvre éducatrice; elles le prennent tout petit, le préparent au moyen d'un entraînement raisonné à une série d'épreuves et le livrent à la vie vers l'époque de sa majorité, après l'en avoir, pour ainsi dire, abstrait, pendant plus de dix ans. Dans ces conditions, le monde extérieur a moins d'action sur les élèves que dans les institutions anglaises plus ouvertes aux influences du dehors. Malgré cela, nous savons tous que nous n'avons pas été élevés seulement au collège.

C'est que toute éducation est forcément dominée par une certaine conception de la vie, en vue de laquelle l'enfant est formé. Pour connaître le sens d'une éducation, il faut savoir quel est le but vers lequel elle se dirige, autrement dit, ce que deviennent les enfants une fois leur éducation supposée finie.

Tel est le plan suivi par M. Max Leclerc, et il est tout particulièrement justifié pour une étude sur l'Angleterre. Les Anglais, en effet, ne voient dans l'école qu'une préparation éloignée à la profession, non une préparation immédiate. Ils comptent plus que nous sur l'expérience de la vie et la pratique du métier pour achever l'éducation et donner l'instruction technique; ils croient à l'éducation en dehors de l'école.

Il faut donc sortir de l'école pour comprendre leur éducation. A l'école, ils acquièrent non pas un grade, comme nous, mais un certain nombre d'idées générales et certaines aptitudes physiques également générales.

Dans les « public schools » l'idée générale qui domine est celle d'Arnold, l'illustre directeur de Rugby : Devenir un *christian gentleman*, prendre dans la vie une certaine attitude inspirée de l'idée du devoir, être sincère, courageux, ne se laisser jamais abattre. C'est une conviction morale. C'est aussi une idée générale, au point de vue purement intellectuel; elle donne l'intelligence de la vie; elle explique pourquoi nous sommes sur terre.

Dans les écoles moins aristocratiques, l'idée générale dominante

est un peu différente. Elle se précise dans l'obligation du travail, dans la dignité de l'homme capable d'assurer lui-même sa vie et celle de sa famille. Elle se résume dans ce désir : l'indépendance par le travail. Et c'est encore là une conviction morale inspirée de l'idée du devoir ; c'est encore l'intelligence de la vie.

On discute beaucoup chez nous, en ce temps-ci, sur l'éducation et l'instruction. M. Brunetière s'est plaint de ce que la part des idées générales n'est pas suffisante au collège (1) ; elle sera toujours très mince tant que le collège sera organisé pour être l'école non de la vie mais de la profession ; la préoccupation de l'examen, de la situation à acquérir, dominera toujours toute autre préoccupation. Que cette part des idées générales soit demandée à l'ancienne instruction classique ou à toute autre branche de connaissances, en réalité on la négligera et on travaillera dans les manuels. Au contraire, lorsque l'école a simplement pour but « de vous apprendre à apprendre », la part des idées générales se fait toute seule. C'est ce qui a lieu en Angleterre avec une instruction ordinairement moins étendue que la nôtre.

On se plaint aussi que l'éducation morale manque de base. Il n'en est pas de même en Angleterre, et, sur ce point, il est nécessaire d'écarter toute équivoque. Les Anglais ont conservé, malgré une extraordinaire diversité de sectes religieuses, une croyance générale à la Révélation et l'intelligence précise de la vie. Ils savent pourquoi nous sommes sur terre et les difficultés qu'ils rencontrent sur leur route ne les étonnent ni ne les irritent ; ils n'ignorent pas que c'est là la raison d'être de la condition humaine, que c'est aussi sa dignité et que la vie de l'homme est un devoir à remplir.

En France, ces vérités sont oubliées par une grande partie de la population, en particulier par les maîtres officiels de la jeunesse. Beaucoup même de ceux qui les acceptent n'ont pas en elles cette foi vigoureuse qui détermine la ferme conviction et inspire l'acte. Ils ne savent pas, ou savent peu, ou négligent

(1) *Revue des Deux-Mondes* du 15 février 1895.

de se demander ce qu'ils sont venus faire sur notre planète. Ce fondement faisant défaut, la morale des manuels n'est plus qu'une leçon quelconque, que retient la mémoire des bons élèves, que les autres s'empressent d'oublier ou n'apprennent pas du tout, dont personne n'est pénétré. La morale ne s'enseigne pas dans les livres, pas plus que le patriotisme ou la vertu. Elle n'appartient pas à l'instruction, mais à l'éducation.

L'Angleterre ayant conservé la croyance au devoir, à la mission providentielle de l'homme, est plus à même de livrer aux combats de la vie des jeunes gens énergiques. Et ses écoles servent à développer leur énergie, à susciter une ou deux idées très simples qui lui servent de guides. Ainsi préparé, le jeune Anglais descend dans l'arène et essaie ses forces; à lui de choisir ses armes, de faire son apprentissage sous tel ou tel chef. L'école et la famille ont accompli leur tâche en le munissant d'une conviction forte et d'une idée directrice.

A la suite de M. Max Leclerc nous allons voir le jeune Anglais à l'œuvre dans les différentes sphères où le poussent ses aptitudes, ses goûts ou ses traditions.

I. — LES ARTS USUELS.

Une illusion assez répandue en France, c'est que les Anglais ont toujours été des agriculteurs, des industriels et des commerçants remarquables, qu'ils ont toujours occupé dans le monde la place qu'ils y tiennent aujourd'hui, et que c'est là une affaire de tempérament, l'effet d'une préoccupation dominante de la vie pratique; en d'autres termes, qu'il est inutile de s'inspirer de leur exemple, parce que leurs succès sont dus à des qualités permanentes de la race. Les autres peuples, dit-on, sont plus poétiques, ou plus généreux, ou plus portés aux études spéculatives; les Anglais, eux, se renferment dans le domaine utilitaire et y triomphent; il n'y a rien à faire à cela.

L'histoire en main, M. Max Leclerc détruit cette fausse légende : Les Anglais n'ont pas toujours été des agriculteurs mo-

dèles, ni des colonisateurs entreprenants, ni des industriels puissants, ni des commerçants habiles; ils n'ont même pas toujours été marins, malgré la situation exceptionnellement favorable de leur pays à ce point de vue. Tout cela, ils le sont devenus, non pas les premiers, mais après beaucoup d'autres : l'agriculture était plus avancée en France que chez eux sous Henri IV et Louis XIII; l'industrie leur est venue des Flandres; ils ont été marins et colonisateurs beaucoup plus tard que le Portugal, l'Espagne, la Hollande et la France. Comment donc ont-ils acquis l'avancé et la supériorité qu'on leur reconnaît aujourd'hui dans les arts usuels? Il est intéressant de le savoir; il y a avantage à bien s'en rendre compte, et cela peut nous guider dans les transformations qui s'imposent à nous, si nous voulons conserver à la France son rang et sa richesse.

Il se trouve précisément que leurs procédés sont très simples, très naturels, faciles à imiter par conséquent. Ils ne supposent pas de vastes plans conçus à l'avance par des hommes d'une puissance matérielle et d'une clairvoyance intellectuelle de premier ordre. Et, de plus, ils sont personnels; ils n'exigent pas l'accord préalable d'une majorité de citoyens, mais seulement la poussée individuelle d'hommes agissant chacun de leur côté.

Cela est particulièrement frappant en ce qui concerne l'expansion de la race anglaise. L'empire colonial de l'Angleterre n'a été la « grande pensée » d'aucun règne; son développement a même été dû en grande partie à l'absence de ces grandes pensées politiques qui prétendent diriger l'activité de toute une nation. L'Angleterre a réussi en cela, disait Seeley (1), « parce qu'elle ne s'est pas laissée empêtrer dans les complications de l'Ancien Monde ». Pendant que nous abaissions la maison d'Autriche, ou que nous refaisions la carte de l'Europe, travail glorieux, épuisant et éphémère, les émigrants anglo-saxons s'installaient en Amérique, les compagnies à charte jetaient les bases de vastes colonies, et leurs progrès poursuivis sans éclat, loin

(1) Cité par M. Max Leclerc, p. 216.

du théâtre sur lequel se concentrait l'attention des politiques, préparaient l'œuvre toujours grandissante à laquelle le dix-neuvième siècle est venu donner le puissant essor que l'on sait.

Des commencements humbles, des semences jetées un peu partout et sans qu'on y prenne garde, mais dans une terre laborieusement retournée, se révélant seulement lorsqu'elles ont produit leur fruit, lorsque la récolte riche couvre le sol, telle est la marche de la colonisation anglaise.

Et la force de l'entreprise est si peu dans l'organisation politique que, lorsque les fautes de la métropole amènent la rupture du lien qui l'unit aux colonies, il n'y a pas, à vrai dire, de désastre.

C'est l'histoire connue de la naissance des États-Unis. Les gentilshommes français qui allaient, avec Lafayette et Rochambeau, soutenir la cause de l'indépendance américaine s'imaginaient bien porter à l'Angleterre un coup funeste, et cette considération était pour une bonne part dans leur enthousiasme. On voyait là une revanche de la guerre de Sept Ans. C'était une revanche, en effet; mais si elle humilia politiquement l'Angleterre, elle lui rendit d'autre part un signalé service. Elle lui ouvrit les yeux sur la grosse erreur économique du système colonial; elle la mit en demeure de commercer avec des pays neufs sans les opprimer, sans être maîtresse de leurs douanes; elle l'initia aux conditions modernes du négoce international, au libre jeu des intérêts divers. « Cette révolution économique, d'où l'on attendait la ruine de l'Angleterre, fit au contraire sa grandeur » (1); en détruisant son pouvoir politique en Amérique, les États-Unis, lui montrèrent que la force de son expansion n'était pas là. Ils la rejetèrent violemment vers les moyens simples et personnels qui devaient assurer sa puissance col

Cette simplicité de moyens est caractéristique dans l'organisation de tous les métiers usuels anglais. Elle a fait les colons; Elle fait aussi les ingénieurs, les agriculteurs, les commerçants, etc.

(1) Max Leclerc, p. 217.

Elle éclate tout particulièrement dans la profession d'ingénieur, si étroitement liée à des connaissances scientifiques compliquées. Nous n'abordons, en France, un pareil métier qu'après une longue préparation par les livres; en Angleterre, on y entre tout jeune, ignorant, et de suite, on se met à la pratique élémentaire; M. Max Leclerc cite à ce sujet des exemples très instructifs. A la tête des ateliers de construction d'une grande compagnie de chemins de fer, voici un directeur, ancien ouvrier : c'est « un homme robuste, à l'aspect rude, au langage simple; il n'a rien d'un gentleman, mais il a plutôt l'air d'un contremaître très intelligent. Toute sa personne respire la force physique; ses traits, l'énergie et la pleine possession de soi-même. Fils d'un mécanicien de la marine, il quitte l'école à seize ans, entre dans un atelier de construction mécanique, travaille de cinq heures du matin à cinq heures et demie du soir, et suit le soir des cours au collège de Finsbury. A l'atelier, il apprend successivement les métiers de forgeron, de tourneur, d'ajusteur, etc.; à l'école, il complète, tant bien que mal, son instruction théorique. Il fallait un tempérament de fer et une force de caractère peu commune pour mener de front ce double labeur. Il achève son apprentissage technique en voyageant, comme chauffeur et comme mécanicien, sur les locomotives; puis il rentre à l'atelier. Presque au sortir de cette longue série d'épreuves, il obtenait le poste élevé qu'il occupe. Il avait vingt-sept ans alors. Ses supérieurs ont jugé qu'ayant résisté à une sélection impitoyable, il avait fait preuve des qualités indispensables à un chef d'industrie : l'intelligence, l'habileté technique, la vigueur physique et l'énergie morale » (1).

Même formation chez sir Joseph Whitworth, le célèbre constructeur. « Tous nos ingénieurs, dit-on à M. Max Leclerc, sont des hommes du métier (*practical men*), sortis du rang. Ils sont entrés ici vers l'âge de quatorze ans en moyenne; ils ont passé par tous les ateliers, appris toutes les finesses et tous les tours de main, franchi tous les degrés de la hiérarchie. Quant à leur ins-

(1) Max Leclerc, p. 14.

truction scientifique, ils n'ont pu la pousser qu'en suivant des cours du soir (1). »

Sans doute, ces ingénieurs sont beaucoup moins savants que les nôtres; cela n'est pas contestable: mais ils sont habiles à imaginer des machines; ils ont fait faire à l'outillage industriel des progrès considérables; la pratique du travail manuel leur a donné l'intuition des solutions simples, et ils reprochent à nos ingénieurs français l'inutile complication de leurs procédés (2).

Aujourd'hui, il s'opère en Angleterre un mouvement de réaction contre l'apprentissage exclusivement pratique de la profession d'ingénieur; des écoles techniques ont été créées avec mission de préparer un personnel plus instruit, ayant une certaine culture scientifique générale, mais la pratique du métier reste toujours à la base de la formation intellectuelle et les professeurs eux-mêmes ne l'oublient pas. Il faut lire dans l'ouvrage de M. Max Leclerc les conseils que donne à ses élèves de Finsbury College, M. Perry, professeur de construction mécanique: « Sans l'expérience personnelle du travail manuel, leur dit-il, un directeur d'usine n'est guère plus utile qu'un manuel de l'ingénieur relié en veau (3). » Et il développe ce thème en indiquant aux jeunes gens qui suivent son cours dans quelles conditions ils seront à même de faire leur apprentissage avec le plus de profit pour leur développement personnel.

Ainsi, dans les écoles professionnelles elles-mêmes, les Anglais continuent à s'inspirer des méthodes simples et frustes qui les ont conduits au succès. Quels que soient les inconvénients possibles de ces méthodes, ils préfèrent les subir plutôt que de s'exposer aux inconvénients des nôtres. Et il faut bien avouer que leur industrie ne paraît pas se trouver trop mal de cette manière d'agir.

A plus forte raison l'apprentissage pratique règne-t-il sans partage dans les professions usuelles où l'application des sciences est moins nécessaire, dans l'agriculture, dans le commerce. C'est tou-

(1) Max Leclerc, p. 16.

(2) *Ibid.*, p. 17 et 35.

(3) *Ibid.*, p. 25

jours vers seize ou dix-sept ans, souvent même plus tôt, que le jeune agriculteur ou le jeune commerçant est mis aux prises avec son métier futur. A Manchester et à Liverpool, l'usage général est que les *boys* commencent à quinze ans leur stage préparatoire de *clerk*. Ce stage dure cinq années et personne n'en est dispensé, quel que soit son savoir classique; de plus, il est onéreux, car le *clerk* reçoit en moyenne 500 francs par an pendant ces cinq années. C'est seulement au bout de ce temps-là qu'il pourra gagner sa vie. Tout concourt donc à hâter la prompte sortie du collège du futur commerçant. Il résulte de là que l'on exige peu de lui comme acquis intellectuel : une bonne écriture, un peu d'orthographe et du calcul, en un mot, l'instruction primaire élémentaire, c'est tout ce qu'on lui demande. Et tous les jeunes gens munis de ce mince bagage, que fournissent gratuitement une foule d'écoles, peuvent aspirer à devenir *clerks* et à s'élever suivant leurs facultés à une situation plus ou moins brillante. Le seul obstacle est la difficulté de vivre sans aide de sa famille pendant le temps que dure l'apprentissage; encore en est-il quelques-uns qui parviennent à résoudre ce problème. L'ouvrage de M. Max Leclerc est rempli de courtes biographies où l'on suit l'élévation progressive et rapide d'hommes débutant dans la vie sans ressources et conquérant énergiquement leur place au soleil (1). Et l'on voit bien que ce n'est pas uniquement sur des livres qu'ils ont peiné pour en arriver là.

Tout cela nous surprend bien un peu, nous autres Français, car nous avons pris l'habitude de tout apprendre, même les métiers usuels, par « raison démonstrative » et notre science livresque s'étonne et se scandalise, en quelque sorte, de voir nos voisins d'outre-Manche aborder avec ce sans-façon les plus hautes questions industrielles, agricoles et commerciales. Nous cherchons le professeur et nous ne le trouvons pas.

Toutefois nous admettons encore à la rigueur qu'on puisse obtenir de cette manière des ingénieurs, des cultivateurs, des négociants, mais nous nous récrions tout à fait si on vient nous dire

(1) Voir notamment p. 6, 7.

que des méthodes analogues sont employées en Angleterre pour former les membres du corps médical ou du barreau. C'est pourtant ce qui a lieu.

II. — LES ARTS LIBÉRAUX.

Autant que possible, il vaut mieux se bien porter lorsqu'on séjourne en Angleterre; le titre de médecin n'est pas une garantie scientifique très sérieuse et l'on peut se trouver livré à de jeunes praticiens munis, il est vrai, d'une certaine expérience, mais plus confiants dans leur coup d'œil que dans leurs connaissances, et pour cause.

Il arrive que l'on commence à quinze ans l'exercice de la médecine; on se place comme *assistant* chez un médecin diplômé qui vous fait tour à tour laver les bouteilles de sa pharmacie ou visiter ses malades (1); au milieu de ces occupations variées il faut trouver le loisir de s'instruire comme on peut, de passer l'examen préliminaire à l'entrée officielle de la profession, puis de suivre les cours d'une des innombrables écoles de médecine qui fleurissent sur la surface du Royaume-Uni. Pendant tout ce temps-là, d'ailleurs, on donne souvent force consultations, on administre des remèdes, comme Gil-Blas chez le docteur Sangrado; on tue ou on guérit son prochain, suivant la force de résistance qu'il oppose aux médications.

L'art médical est traité comme un métier manuel et soumis à la coutume de l'apprentissage. Il y a bien des examens à passer, des cours à suivre, mais le niveau peu élevé des études permet à des jeunes gens de vingt et un ans de recevoir la qualification de docteur.

Les corps qui confèrent cette qualification sont fort nombreux. En tête, figure l'Université de Londres dont le titre est fort prisé, et à bon droit, car il ne s'obtient qu'après des épreuves très dif-

(1) V. dans l'ouvrage de M. Max Leclerc, p. 62 à 66, la curieuse histoire d'un jeune médecin, aujourd'hui arrivé à une situation importante dans sa profession. C'est un mélange d'énergie personnelle admirable et de pratiques médicales peu justifiables.

ficiles; mais l'Université de Londres crée chaque année une demi-douzaine de docteurs; on est M. D. de Londres comme est membre de l'Institut; c'est une distinction scientifique plutôt qu'un grade. A côté de l'Université, la société des Apothicaires de Londres possède, elle aussi, le droit de faire des médecins qualifiés, et elle est peu exigeante.

Ce qui manque très nettement au corps médical anglais pris dans son ensemble, c'est la science. Reste à savoir si l'apprentissage est responsable de cette situation. L'apprentissage, qui choque nos habitudes, serait sans inconvénients, croyons-nous, et aurait même des avantages s'il était complété par des études sérieuses, si la puissante *Medical Association* se montrait plus soucieuse de relever la profession. Au lieu de cela, elle est surtout gardienne des privilèges attachés à la profession. C'est la pente naturelle à tous les corps fermés. Ici une circonstance particulière favorise cet état de choses. La médiocrité de certains médecins ne nuit pas à leur établissement; elle convient à leur clientèle. Toutes les sociétés de secours mutuels, qui assurent aux classes pauvres le bénéfice de l'assistance médicale, donnent à leurs médecins des honoraires fort peu élevés. La population ouvrière consulte les docteurs mais les paie très mal. Pour six pence (0 fr. 60), le médecin de faubourg fournit la consultation et le remède. A ce prix-là, on ne peut pas déranger des savants. Aussi exige-t-on peu du médecin destiné à servir cette clientèle. Mais cette clientèle est nombreuse dans l'industrielle Angleterre; elle est de beaucoup la plus nombreuse; c'est elle qui peuple les faubourgs de Londres, de Liverpool, de Manchester, et certaines villes industrielles ne contiennent guère que des ouvriers. Agglomérés dans de grands centres, ils usent des secours médicaux beaucoup plus que les paysans, mais leurs ressources sont faibles et ils ne pourraient pas rémunérer suffisamment le docteur de nos Facultés françaises que des études longues et coûteuses ont préparé à l'exercice de son art. En somme, l'Angleterre a besoin de guérisseurs médiocres et elle les fabrique médiocres, choisissant seulement dans la multitude quelques personnalités éminentes, qui passent par l'Université de Londres

et qui se trouvent ainsi désignées à l'attention des gens en mesure de s'offrir le luxe d'un vrai médecin.

Le contraste entre les médecins et les gens de loi montre bien, au surplus, que ce n'est pas l'apprentissage pratique qui étouffe chez les premiers la culture intellectuelle. Les gens de loi ont conservé, eux aussi, l'habitude de se former au métier par le métier même, et pourtant, on s'accorde à reconnaître en eux une valeur réelle.

C'est que la clientèle est, ici, toute différente. Les plus pauvres gens peuvent être malades et demander un secours médical; mais, pour s'adresser à un avocat, il faut avoir des intérêts matériels à défendre, une maison, un champ, une industrie. Or, la terre est presque entièrement entre les mains de grands propriétaires; l'industrie entre les mains de grands manufacturiers; les ouvriers qui ont à se plaindre de leurs patrons recourent plus volontiers, plus aisément et plus efficacement aux Trade-Unions qu'à une contestation judiciaire. Dès lors les gens qui plaident sont des gens riches, capables de bien payer, et soucieux de faire de leur argent un bon emploi. A cette clientèle de choix, il faut des produits de choix.

De tout temps le barreau anglais a été considéré comme une profession aristocratique, conduisant aux honneurs et réclamant de ses membres les habitudes et la tenue d'un *gentleman*. Cependant, au-dessous du *barrister*, il y avait le *solicitor*, sorte d'avoué, dont la situation sociale se classait beaucoup moins haut et offrait beaucoup moins de garanties. M. Max Leclerc raconte avec d'intéressants détails comment, depuis une centaine d'années, les *solicitors* ont entrepris leur propre réforme et sont parvenus, en fait, à relever leur profession. Aujourd'hui, l'*Incorporated Law Society* exige des futurs *solicitors*, en dehors du stage indispensable chez un patron, certaines connaissances techniques; elle exerce, en plus, sur tous les membres une active surveillance; en un mot, il y a là un corps qui s'est ressaisi, qui a gagné en prestige et qui attire aujourd'hui à lui les gradués des Universités. Un *barrister* en renom, fils d'un juge, racontait à M. Max Leclerc que « son père aurait frémé à la seule pensée qu'il pût devenir *solicitor*, tandis qu'un frère cadet de

son père, qui a pu assister au relèvement de la profession dédaignée, a vu sans regret un de ses fils y entrer (1). »

Il eût été curieux de se rendre compte des motifs qui ont déterminé les *solicitors* à entreprendre cette réforme. L'énergie dont ils ont fait preuve pour mener à bien une œuvre de ce genre, toujours délicate et laborieuse, ne suffit pas à l'expliquer. Elle a été la raison de leur succès, mais quelle circonstance les avait amenés à reconnaître la nécessité d'une transformation? Il est à croire que cette transformation s'imposait par le caractère nouveau de la clientèle. La petite industrie commençait à succomber devant la concurrence des machines; en même temps, la terre s'était de plus en plus concentrée en grands domaines; les intérêts en jeu dans les litiges augmentaient donc d'importance; ils étaient représentés désormais par des plaideurs moins nombreux, plus difficiles à satisfaire, habitués à bien payer pour de bonne besogne. La clientèle tendait à ce que nous la voyons aujourd'hui. Il devenait urgent de se mettre à sa hauteur. Telle est du moins l'hypothèse qui nous semble la plus probable; il faudrait, pour la vérifier, se renseigner auprès des vieillards compétents qui ont été mêlés à ce mouvement.

Entraînés par l'exemple des *solicitors* et soucieux de conserver leur supériorité, les *barristers* ont tenté de créer des cours à l'usage des jeunes aspirants à la profession. Mais, malgré plusieurs essais, ces cours sont peu suivis (2); on continue à préférer aux leçons des professeurs, la formation pratique du travail sous la direction de l'avocat. Cette coutume d'apprentissage donne, il faut le reconnaître, des résultats satisfaisants, et le barreau anglais reste digne de son beau renom. Le talent n'y est pas rare, la sélection s'y opère constamment par un travail acharné, et de cette pépinière de praticiens sortent encore des juristes émérites. Les rares élus qui sont promus aux hautes fonctions de juges ont tous débuté comme *barristers*, et c'est leur succès marquant dans cette profession qui les désigne au choix du Lord Chancelier.

(1) P. 45 et 46.

(2) Max Leclerc, p. 51.

III. — LES FONCTIONS PUBLIQUES.

Qu'un avocat célèbre soit pourvu d'une haute charge judiciaire, cela nous semble justifié, même en France, et le fait s'y rencontre. Toutefois, d'une façon générale, nous n'admettons plus guère qu'on puisse faire « l'apprentissage » d'une fonction publique. Nous exigeons ordinairement des épreuves préparatoires assez compliquées de tous nos candidats fonctionnaires, et nous considérons que ces épreuves constituent la meilleure garantie pour le public.

Les Anglais ne raisonnent pas tout à fait ainsi. Ils admettent qu'on puisse essayer un homme, l'éprouver, aux frais mêmes des contribuables, et ils considèrent que ce moyen de sélection vaut ce qu'il coûte, parce qu'il permet plus librement de trouver l'homme convenable à la situation, *the right man in the right place*.

En France, rien ne se ressemble comme deux fonctionnaires dans l'exercice de leurs fonctions. Formés sur un même modèle, livrés par la même fabrique, ils agissent d'après le même programme étroit; leurs écarts sont réprimés, leur initiative aussi. Ils sont le produit impersonnel d'un système général et uniforme, en sorte qu'on est à la fois garanti contre leur insuffisance possible et assuré de ne pas mettre à profit les qualités supérieures qu'ils peuvent avoir. Les hommes d'élite qui se trouvent pris dans cet étai en souffrent parfois cruellement; d'autres se résignent, et les incapables se sentent à l'aise.

Cette conception moyenne du fonctionnaire qui éteint, ou tout au moins comprime l'homme, répugne essentiellement à l'esprit de l'Angleterre. On aime mieux courir le risque d'être mal servi parfois, et ne pas se priver de la libre action d'un homme de valeur.

Je trouve, dans une note du livre de M. Max Leclerc, un témoignage qui indique bien le contraste entre les deux méthodes, la

méthode française et la méthode anglaise. M. de B..., est-il dit dans cette note (1), qui a représenté la France dans le conseil de contrôle à deux en Égypte, avant 1881, a été souvent frappé de ce fait que les fonctionnaires anglais, même les plus élevés, savent fort mal les principes de leur métier. Le Chancelier de l'Échiquier égyptien, un Anglais désigné par l'Angleterre, n'avait aucune idée de la comptabilité publique, ignorait les opérations de trésorerie et ne connaissait que son carnet de chèques; les ingénieurs anglais commettaient des fautes énormes. Il y a eu, ajoute M. de B..., des gaspillages fous; malgré tout, les Anglais réussissent à dominer, parce qu'ils laissent les mêmes hommes dans les mêmes places pendant dix, quinze et vingt ans. » M. de B... aurait dû ajouter : « Et parce que les hommes qu'ils laissent sont traités en hommes, qu'ils agissent sous leur responsabilité, qu'aucune contrainte, qu'aucun partage d'autorité ne vient dissimuler le résultat de leurs actes. »

C'est ainsi que les Anglais ont envoyé sous toutes les latitudes des fonctionnaires dont beaucoup ont pu devenir des personnalités de premier ordre. M. Max Leclerc retrace en quelques lignes la courte et brillante carrière de Sir Gerard Portal, enlevé à trente-six ans et déjà rompu aux questions africaines (2). Distingué dès la première heure par Sir Evelyn Baring (Lord Cromer), il était destiné à lui succéder et, malgré sa grande jeunesse, on lui avait déjà confié des postes importants. C'est là un fait ordinaire dans les administrations anglaises : découvrir les jeunes gens capables, leur fournir les occasions de se développer, leur faciliter l'apprentissage de ce qu'ils auront à faire, les initier de bonne heure à la direction, aux lourdes responsabilités, tel est le devoir reconnu et pratiqué de ceux qui sont avancés dans la carrière. On ne laisse pas à un règlement sur l'ancienneté le soin de désigner son successeur; on le prépare soi-même; on se donne la peine de le chercher, de le former, comme fait un manufacturier ou un commerçant.

Là même où on entre par un concours, où, par conséquent,

(1) P. 230, note 1.

(2) P. 108.

l'organisation anglaise semble se rapprocher de la nôtre, on reste fidèle à la règle de choisir les fonctionnaires d'après leur valeur personnelle et non d'après leur âge (*upon merit, not according to seniority*) (1). La liberté de décision laissée aux agents leur permet de manifester cette valeur personnelle; la liberté de direction laissée aux chefs leur permet de la récompenser.

En un mot, les Anglais estiment que le meilleur moyen d'avoir de bons fonctionnaires consiste à faire sélectionner constamment le personnel administratif par ceux qui le dirigent. En France, nous voulons opérer la sélection par un système qui mette à l'abri la responsabilité des chefs. Nous compliquons toute chose à plaisir pour nous dispenser de cette opération simple, naturelle et efficace, qui consiste à apprécier ce que vaut un homme. Nous exigeons une foule de garanties, nous négligeons la seule qui soit réelle, parce que nous ne laissons pas aux agents de l'État la liberté d'action nécessaire pour qu'ils puissent donner leur mesure dans l'exercice de leurs fonctions, pour qu'on juge ce dont ils sont capables. Nous éteignons l'homme sous le fonctionnaire, et quand des circonstances difficiles réclament impérieusement un homme, nous ne trouvons plus que des fonctionnaires.

Et pourtant, notre race française possède à un haut degré les aptitudes qui permettraient le succès de la méthode simple employée par nos voisins. Un jeune Français, non comprimé par l'internat et la caserne, ne manque pas naturellement d'initiative. Il a, en plus de l'Anglais, une sympathie large qui le prédispose à l'action sur les hommes, une grande facilité de transformation et d'adaptation qui lui permet de se plier à des situations diverses. Il lui manque ordinairement deux choses : dans sa formation première, l'éducation de la volonté; dans l'exercice des professions, l'occasion de vouloir librement et sous sa responsabilité personnelle. On nous pousse beaucoup à savoir, on ne nous apprend plus à vouloir.

Les éducateurs de la jeunesse commencent à le reconnaître;

(1) Max Leclerc, p. 117.

c'est une heureuse disposition. D'autre part, les transformations économiques et sociales qui s'opèrent déjà, celles qui se préparent pour un avenir peu éloigné auront pour effet de rejeter vers les travaux usuels une foule de jeunes gens habitués à chercher dans des situations toutes faites un abri contre la nécessité du travail. On peut espérer beaucoup de ce contact obligé avec la vie normale et naturelle. C'est la meilleure chance de relèvement que nous ayons, l'aide la plus efficace que puisse rencontrer la bonne volonté des maîtres préoccupés à bon droit de donner à la jeunesse une forte trempe.

Paul de ROUSIERS.



XII.

LES TYPES SOCIAUX
DU BASSIN DE LA MÉDITERRANÉE.

V.

LA RÉGION DES PLATEAUX; LE TYPE ACTUEL :
LES ALBANAIS.

Nous avons observé les deux premières régions sociales de la Méditerranée : celle des Vallées et celle des Ports maritimes. Nous abordons aujourd'hui l'étude de la troisième région, celle des Plateaux. La Vallée, le Port, le Plateau forment les trois organismes distincts et cependant inséparables de ce groupe de sociétés, car ils réagissent les uns sur les autres. La Vallée a donné le type du cultivateur; le Port, celui du marin et du commerçant; enfin, le Plateau va produire le type du guerrier, qui, à toutes les époques, mais surtout dans l'antiquité, a dominé les deux autres et a constitué le mécanisme du gouvernement. C'est le Plateau qui nous explique la vie politique de ces sociétés autrefois si fameuses.

(1) Voir la série des études précédentes livr. de mars, mai, septembre, octobre, novembre 1893; de janvier, mars, juin, août et novembre 1894, de mars 1895.

Conformément à la marche que nous avons constamment suivie, nous allons étudier la région des Plateaux, dans le présent d'abord, puis dans le passé, afin de partir de l'observation directe et du phénomène vivant, pour atteindre ensuite les faits anciens et les phénomènes historiques (1).

Situation respective des Vallées, des Ports et des Plateaux.

— D'une façon générale, le tronçon central de la Péninsule des Balkans, qui a été l'origine des Grecs, c'est-à-dire la Thessalie et l'Hellade, ou le nord de la Grèce, présente un sol qui va s'élevant graduellement d'Orient en Occident. Les Ports les plus célèbres sont situés sur le bord oriental; derrière ce bord, sorte de bourrelet formé par des falaises ou par les alluvions des fleuves, s'étendent les Vallées, marécageuses dans leurs parties basses et habitables surtout dans leur partie centrale, à une élévation moyenne entre le pied des montagnes et la mer; ces Vallées sont plutôt fermées qu'ouvertes par les estuaires marécageux de leurs fleuves. Enfin, derrière ces Vallées, et s'étendant jusqu'au bord occidental, s'élèvent les montagnes, c'est-à-dire la région des Plateaux.

Ainsi, en thèse générale, les Ports sont à l'Orient, les Vallées au centre et les montagnes à l'Occident.

Cette formule générale, toujours vraie par quelques côtés, se diversifie, dans l'application, sur beaucoup de points de la Péninsule : ce sont des variantes, parfois des déviations du système. Mais c'est en Thessalie que cette disposition apparaît avec le plus de netteté. Cette région offre d'ailleurs un autre intérêt : elle a été le grand lieu d'établissement des Pélasges dans la Péninsule hellénique. On sait que les Pélasges s'établissaient de préférence au milieu des vallées fertiles, et la Thessalie est la plus magnifique vallée d'alluvion de toute la région des Balkans. C'est autour de cette vallée qu'a rayonné l'histoire des anciens Grecs depuis Jupiter jusqu'à Alexandre le Grand.

(1) Nous devons remercier notre ami, M. Henri de Tourville, des notes qu'il a bien voulu nous communiquer et dans lesquelles tout ce sujet était esquissé d'une façon magistrale.

Nous venons de dire que l'on rencontre en Thessalie, les trois régions sociales qui caractérisent et expliquent le monde méditerranéen : la Vallée, le Port et le Plateau.

A l'Orient, se trouve un rivage tout à fait séparé de la Vallée par l'Olympe, l'Ossa, le Pélion, les marais du lac de Karla et l'extrémité du mont Othrys. Le port situé sur ce rivage est ainsi rejeté en dehors de la Vallée, c'est le port encore très fréquenté de Volo, autrefois Iolchos, célèbre pour avoir été le lieu d'embarquement des Argonautes; il est au fond du golfe dit de Volo, appelé jadis du nom caractéristique de golfe pélasgique.

A l'intérieur, s'étend la Vallée de la Salambria, autrefois le Pénée, vaste salle ronde entre les hauteurs du rivage et les montagnes du fond. Cette vallée ne communique avec la mer que par une brèche étroite que les eaux ont ouverte violemment pour se faire un passage : cette fente pittoresque est la fameuse vallée de Tempé. Elle est aussi facile à défendre que le passage des Thermopyles.

Enfin, à l'Occident, s'élève le plateau, la grande montagne ramifiée, le Pinde avec ses arrière-monts, qui vont tremper dans l'Adriatique et qui, à partir du Pinde, font éventail au Sud et au Nord, depuis l'entrée du golfe de Corinthe jusqu'au massif du Monténégro.

C'est dans cette grande région montagnaise de la Grèce que nous allons trouver le type Albanais.

L'Albanie présente le type actuel le plus pur des Plateaux méditerranéens. — Ces montagnes du Pinde ont donné et conservent encore un type pur de la Méditerranée, parce qu'elles n'ont pu être peuplées et qu'elles n'ont été notoirement peuplées, que par la voie de la Méditerranée. La route venant de l'intérieur des terres, la route du nord, était fermée par le rempart des Balkans et des Alpes. Cette grande barrière, qui va de la mer Noire à l'Adriatique, a fermé, pendant des siècles, la presque hellénique aux invasions, aux peuplements par la voie du continent. Nous avons expliqué les raisons sociales qui per-

mettent d'établir ce fait (1). Les géographes l'admettent également : « Au sud de la grande barrière des monts, dit Reclus, le mouvement des peuples entre l'Europe et l'Asie ne pouvait s'opérer que par mer. Les peuples assez avancés en civilisation pour se construire des bâtiments étaient donc les seuls auxquels le chemin fût ouvert... En outre, les groupes d'émigrants ne pouvaient jamais être bien nombreux à cause des difficultés de l'équipement et de la navigation. L'épaisseur des Alpes et de tous ses avant-monts, du Pinde aux Carpathes, séparaient donc vraiment deux mondes distincts, où la marche de l'histoire devait s'accomplir différemment... Les Albanais sont les descendants les plus directs des antiques Pélasges (2) ».

Quand, plus tard, dans les derniers temps de l'Empire romain, les invasions des peuples du Nord eurent enfin réussi à franchir le rempart des Balkans et des Alpes dinariques, les populations de la Péninsule trouvèrent, ici comme partout, un refuge dans la montagne. C'est ce qui explique comment le type a pu se conserver jusqu'à nos jours dans sa pureté. Le type albanais s'est alors étendu dans toute cette région montagneuse et s'est même prolongé au Nord, le long de l'Adriatique, dans l'Illyrie. Mais, depuis, il a été refoulé du côté du Nord, par les diverses invasions slaves, et, du côté du Sud, par les Grecs modernes des vallées et des ports, ou par des infiltrations de Slaves et de Valaques, qui, en longeant et en contournant le Pinde, venaient établir leurs troupeaux dans la partie la plus ouverte et la plus féconde de ces montagnes, qu'on appelle aujourd'hui encore le nome (ou district) d'Acarnanie et Étolie.

L'Albanie est donc resserrée entre la rivière et le golfe d'Arta (autrefois d'Ambracie), dont les eaux descendent du Pinde, la chaîne du Pinde avec sa continuation vers le Nord qui reçoit quelquefois le nom d'Alpes helléniques, le massif du Monténégro, et enfin l'Adriatique.

(1) Voir un de nos précédents articles, livraison de juin 1894, t. XVII, p. 506 et suiv.

(2) *Nouv. Géog. univ.*, I, p. 192. Voir dans Malte-Brun, t. VII, p. 761 et suiv., une dissertation étendue pour établir l'origine pélasgique et grecque des Albanais. Cette origine est confirmée par la plupart des voyageurs et des philologues.

Le Montagnard albanais a été formé par une sélection supérieure d'émigrants de la Vallée. — Le type du Plateau est sorti du type de la Vallée, de ce type des Pélasges, dont nous avons donné la description (1) et qui ont été les grands immigrants du bassin méditerranéen. Nous avons expliqué pourquoi les Phéniciens-Carthaginois n'ont pas peuplé et rempli de leur type l'intérieur des terres; ils ont seulement porté sur les rivages l'excitation merveilleuse du commerce.

En sortant du type des Pélasges, les montagnards de la Méditerranée se sont trouvés dans un cas particulier : ils ont procédé de la formation agricole et urbaine, ce qui leur a imprimé un caractère distinctif. L'émigration agricole et urbaine s'effectue par petits groupes, ou même par individualités isolées, parce que la culture et la vie urbaine tendent à diminuer et à dissoudre les communautés de famille. Si ces groupes petits, si ces individualités isolées sont de qualité inférieure, ils succombent dans l'émigration, précisément à cause de leur petit nombre et de leur isolement, et parce que ayant perdu, dans la vie compliquée de la culture et de la ville, les habitudes et les aptitudes de la vie simple, ils n'y savent pas suppléer par l'énergie et l'initiative. Il n'y a donc que les éléments supérieurs de cette émigration agricole et urbaine qui puissent subsister; et, pour qu'ils subsistent dans des sols peu cultivables et en dehors de l'agglomération, il faut qu'ils surpassent en vigueur et en personnalité les tempéraments communs des agriculteurs et des urbains du milieu desquels ils sortent. Il se produit là une sélection analogue à celle qu'on a pu longtemps observer dans le Far-West américain, où tous ceux qui n'étaient pas capables d'une existence rude et entreprenante ne pouvaient se maintenir.

C'est ainsi que la montagne a eu pour résultat d'atténuer la communauté au profit de l'initiative personnelle. Elle a donc émancipé la population méditerranéenne originaire de la lourde et compacte communauté pélasgique; elle a opéré une sélection d'indépendants, capables d'indépendance.

(1) Livraison de juin 1894, t. XVII, p. 487 et suiv.

La Montagne ne produit pas toujours cette sélection supérieure. — Elle a quelquefois, il est vrai, opéré ce même effet ailleurs qu'en Grèce. Mais, le plus souvent, la montagne a été le refuge de la communauté. Ce phénomène tient aux trois circonstances suivantes :

1° Les montagnes en général, ou du moins le plus souvent, ont reçu une émigration de demi-nomades, lâchant le sol de la plaine auquel ils s'étaient imparfaitement fixés : ils fuyaient devant de nouveaux arrivants avant d'être parvenus à la vie agricole et urbaine développée. Le type de la montagne avait ainsi pour point de départ le type demi-nomade. C'est ce que nous avons vu chez les Slaves du Sud, quand ils ont occupé le versant Nord des Balkans, d'où ils sont finalement descendus vers le midi.

Au contraire, les montagnes helléniques et italiennes ont été peuplées par des gens d'origine agricole et urbaine : les Pélasges que nous connaissons. Le point de départ du type n'est donc pas le même. La conséquence de ce fait est que les montagnes helléniques et italiennes ont été peuplées par des gens d'une formation sociale plus avancée que celle des autres populations montagnardes.

2° De plus, les montagnes, en général, ont été occupées par une émigration en masse, par un flot de peuple montant en même temps, par une population arrivant avec ses cadres antérieurs. Cela n'a pas seulement eu lieu quand les émigrants étaient demi-nomades. Même dans les cas, plus rares, où les émigrants sortaient de la vie agricole et urbaine (ou, du moins, d'une vie plus sédentaire que celle des demi-nomades), le peuplement de la montagne s'est souvent fait en masse, tous fuyant ensemble.

Dans les montagnes helléniques et italiennes, il en a été autrement : ce sont des émigrants épars, peu nombreux chaque fois, qui sont sortis du milieu des Pélasges et ont gagné la montagne. C'est famille par famille, même individu par individu, qu'on a émigré vers la montagne, accidentellement, successivement. Les cadres antérieurs ont été rompus ; l'indépendance a été la cause, ou tout au moins l'effet de ce mode d'émigration vers une terre

neuve, innocuée. C'étaient des bannis volontaires ou forcés, partant pour une bonne ou pour une mauvaise raison. L'histoire de la Grèce et de l'Italie est pleine de faits de cette nature, ainsi que nous le constaterons lorsque nous parlerons du type ancien des Plateaux.

Ce genre d'émigration a eu pour conséquence de développer, chez ces montagnards, l'initiative et la personnalité; elle a donné une sélection d'indépendants, se rejoignant, débarrassés des gens habitués à la dépendance, et se constituant socialement en dehors du vieux cadre.

3° De quelque façon qu'aient été peuplées les montagnes en général, par demi-nomades ou par sédentaires, en masse ou même par petits groupes, les montagnards se sentent trouvés généralement entourés, au pied des monts, par une ceinture de grands pays, habités au large par une population nombreuse.

En Grèce et en Italie, il n'en a pas été ainsi. Le pays au pied de la montagne était fait de ces courtes et étroites vallées d'alluvion, que terminaient de près la montagne et la mer. Ajoutez à cela que les montagnes grecques et italiennes ne sont pas, comme les massifs des Alpes ou des Balkans, une accumulation épaisse, profonde, de séries de montagnes : ce sont des chaînes allongées et ordinairement simples.

La double conséquence de ce fait était que les montagnards helléniques ou italiens restaient de très près en rapport avec les gens de la Vallée; et que la Vallée était assez limitée pour qu'un parti d'indépendants, redescendant sur elle, n'y fût pas écrasé par le grand nombre, ou noyé dans la population d'en bas.

Cependant, à ces derniers points de vue, l'Albanie s'écarte moins que les autres chaînes helléniques, ou italiennes, du type des grands massifs montagneux : c'est un pays montueux d'une notable épaisseur. Mais aussi c'est précisément ce qui a contribué à sa conservation : l'épaisseur relative de ses montagnes l'a préservé mieux du débordement des invasions en masse, quand sont survenus les peuples non méditerranéens.

C'est encore ce qui a nui, de tous temps, à son développement social ultérieur, à l'évolution du type vers des formes nouvelles

et plus compliquées, que nous trouverons seulement dans l'ancienne histoire, dans l'ancien état de la Méditerranée, chez les vieux Grecs et chez les vieux Romains, descendus de montagnes moins épaisses, plus immédiatement et plus incessamment en relation avec la Vallée.

Le type méditerranéen de la Montagne diffère donc du type méditerranéen de la Vallée, en ce qu'il est une sélection d'indépendants, d'hommes à initiative, sortis du milieu de la communauté. La communauté est ainsi diminuée et le type s'élève vers l'énergie individuelle. Nous avons déjà vu quelque chose de cela dans le type du Port; mais ici il y a plus d'énergie physique, plus d'énergie morale. La Montagne, dans la région méditerranéenne, est plus difficile à pratiquer que la mer, elle est plus rude de climat, elle développe plus l'exercice des membres. Et, comme elle n'est pas propre au commerce, elle détourne moins de la culture, qui s'y fait d'ailleurs par un travail plus âpre; elle n'affaiblit pas la trempe du caractère par la souplesse des affaires et par la richesse.

Le travail a institué chez les Albanais une communauté plutôt publique que familiale. — Grâce aux conditions de Lieu, la montagne albanaise ayant été peuplée de la manière que nous venons de dire, quel genre de travail en est résulté?

S'il est vrai, comme nous l'avons vu, que ces montagnards viennent de la Vallée et qu'ils sont d'anciens Pélasges, ils doivent être formés à la culture. C'est en effet ce que constatent les voyageurs. « M. Wiet nous apprend que l'agriculture est relativement développée chez les Mirdites (c'est le type le plus pur des Albanais) (1) : obligés, pour vivre, de cultiver avec soin les vallées de leurs âpres montagnes, ils réussissent à leur faire rendre de plus belles récoltes que celles de la plaine, habitée par une population plus indolente (2). »

(1) Les Mirdites, ou Mirdiotes, sont dans les montagnes d'un petit fleuve appelé la Matou matja, qui débouche dans l'Adriatique immédiatement au-dessous du Drin, très près de l'extrême pointe Sud du Monténégro. Le plateau très fertile de la Métoja est sur la partie du Drin qui vient du Nord et qu'on appelle le Drin noir.

(2) Reclus, *Géog. univ.*, t. I, p. 192.

En fait, les Albanais produisent tout ce qui est nécessaire à leurs besoins restreints; ils façonnent eux-mêmes ces objets au moyen de l'industrie domestique et n'achètent presque rien au dehors. Comme les anciens Pélasges, ils consacrent par des fêtes les grandes époques de la nature.

Mais, par suite de la nature montagnaise du sol, cette culture est nécessairement ardue, elle ne donne guère, sauf dans les parties plus basses, que le maïs et le sumac (1). Le reste ne peut être exploité qu'en herbe par les moutons et les chèvres. Les familles possèdent, en moyenne, une quarantaine de têtes de ce menu bétail.

Mais on sait que l'herbe des montagnes s'exploite mieux, surtout pour les moutons et les chèvres, en laissant le sol indivis. L'éloignement des habitations rend d'abord difficile l'appropriation des pâturages; en outre, comme leur exploitation n'exige ni travail ni entretien, ils ne souffrent pas du régime de la communauté; enfin, il est plus commode et plus avantageux aux familles de confier la garde de leurs animaux à un berger commun que d'envoyer chacune au loin un parent ou un domestique et d'avoir à installer des clôtures, dont l'établissement et l'entretien seraient dispendieux. Telles sont les raisons pour lesquelles la communauté de parcours persiste généralement sur les terres herbues des hautes montagnes. Il y a cependant des exceptions. Dans certaines montagnes de l'Auvergne, par exemple, les pâturages sont appropriés. Cela tient à l'extraordinaire fertilité de ces pâturages, qui s'étendent sur un sol de lave très profond. On a intérêt à les aménager et souvent à les enclorre, par conséquent à les approprier, car l'hectare de montagne a parfois autant de valeur que la même superficie dans la vallée.

Cette condition ne se présentant pas dans l'Albanie, on comprend que la nécessité du libre parcours maintienne, entre les habitants d'une même portion de montagne, une certaine communauté. Mais ce n'est plus la communauté de famille, qui d'ailleurs, comme nous l'avons dit, a perdu du terrain dans

(1) Le sumac est une sorte d'arbuste à vernis dont le principal usage, dans ce pays, est de maintenir contre l'éboulement les terres cultivables.

l'émigration individuelle; c'est une communauté beaucoup plus vague et plus générale, une communauté extérieure à la famille et qui prend plutôt un caractère d'organisation publique, puisqu'elle réunit un bon nombre de familles du même voisinage, obligées de se concerter pour l'exploitation de toute une partie de montagne.

Mais le travail ne nous révèle pas seulement l'existence d'une communauté publique de biens, il fait en outre ressortir une distinction très nette entre les occupations des hommes et celles des femmes, et il amène par là à la connaissance d'une autre nature de communauté publique.

C'est aux femmes seules qu'incombent les durs travaux de la culture et les diverses fabrications domestiques. L'homme ne daigne pas s'y associer. « Le propriétaire, dit M. Pouqueville qui a séjourné une vingtaine d'années en Albanie, se livre à la chasse, reste accroupi à la tête de son champ que sa femme et ses enfants labourent, ensemencent ou moissonnent. L'homme attend tout de sa famille; hautain, taciturne, il tient à la main le bâton du commandement; il exige les soins, les services et les secours de ceux qui dépendent de lui et il n'entre dans les détails domestiques que pour troquer ou vendre l'excédent des produits. Il charge sa femme d'un sac de denrées qu'elle porte au marché: il est le seul maître du pécule et le détenteur des clefs sous lesquelles on enferme les objets de quelque valeur. Son occupation unique est d'entretenir ses armes, de pourvoir au soin de sa chaussure, à la confection de ses cartouches, à la conservation de ses munitions de guerre; et il passe le reste de son temps à fumer et à végéter (1). »

Les poésies albanaises comparent la femme à la navette toujours active, tandis que le père de famille est représenté comme le bélier majestueux, qui précède le troupeau, en faisant sonner la clochette. La manière dont se font les mariages se rattache d'ailleurs à la tradition patriarcale la plus claire et est en harmonie avec cette situation faite à la femme. Les unions sont

(1) *Voyage dans la Grèce*, par Pouqueville, ancien consul général de France près d'Ali, pacha de Janina, t. II, p. 588.

décidées par les parents, c'est-à-dire par la communauté familiale et non par les intéressés. Parfois on est fiancé dès le berceau (1). La cérémonie du mariage se célèbre sous forme d'enlèvement, et, dans certaines régions de l'Albanie, l'enlèvement se pratique réellement et est admis dans les familles : « Naguère la femme devait être enlevée à l'ennemi et, dans nombre de villages de la plaine, les jeunes filles musulmanes s'attendent sans trop d'effroi à être enlevées par les guerriers mirdites dans quelque expédition de maraude. Les parents eux-mêmes prennent leur parti de ces enlèvements, sachant qu'on leur paiera tôt ou tard le prix du rapt ». La femme est généralement maintenue très à l'écart des hommes, comme dans toutes les sociétés communautaires, et elle est sa servante autant et plus que la compagne de son époux. Elle ne prend place à table avec lui qu'aux fêtes solennelles. Dans les voyages, le dos chargé du berceau qui renferme le nouveau-né, elle suit à pied son mari, dont elle porte aussi le fusil sur l'épaule, tandis que celui-ci, installé sur son mulet, fume tranquillement.

Le paragraphe suivant va nous apprendre quelles circonstances ont établi et maintenu au profit de l'homme une situation aussi privilégiée et ont donné lieu à une communauté publique plus nécessaire et plus vivace encore que celle des pâturages.

La communauté dominante, chez ces montagnards, est celle du clan guerrier. — La culture et l'art pastoral transhumant ne constituent pas le seul travail des Albanais. Il en est un autre, qui vient s'ajouter à celui-là et qui est spécialement pratiqué par les hommes. Et ce nouveau travail est bien autrement puissant que l'art pastoral pour retenir les gens dans la communauté, toute diminuée qu'elle soit du côté de la famille. De plus, c'est à la communauté publique qu'il pousse par nature. Là va s'accroître l'évolution de la communauté amoindrie de la famille à la communauté publique dominante. Il s'agit de la

(1) Pouqueville, *loc. cit.*, II, p. 575.

guerre, de la défense, du pillage : cette occupation, on va le voir, rentre bien ici dans la catégorie du travail et elle est la cause informante la plus énergique de ce qui subsiste du régime communautaire.

On comprend que ces émigrants épars, isolés, qui surviennent les uns après les autres, ont à se défier les uns des autres : leurs antécédents ne sont pas faits d'ordinaire pour rassurer. Non seulement ils n'arrivent pas tout liés entre eux, mais ils ne sont pas portés à se fondre : ils aiment leur indépendance ; c'est pour elle, c'est afin d'en jouir, ou parce qu'ils en ont voulu jouir inopportunément dans la cité pélasgique, dans les communautés bien réglées de la vallée, qu'ils sont passés à la montagne. Ils ont à défendre leur personne, les objets qu'ils ont apportés et qui, dans la solitude, deviennent précieux par leur rareté, leurs troupeaux, enfin leurs petites cultures. Ils s'arment donc, mais constamment, en permanence, individuellement et tous, pour la protection quotidienne et usuelle de leurs moyens d'existence, de leur travail et de leurs biens.

Dans cet éparpillement qui a succédé pour eux à l'agglomération urbaine, l'arme portée sur soi et toujours prête à agir doit remplacer la protection des hautes murailles pélasgiques et la sécurité de la grande communauté antique.

Les voilà donc organisés sur le pied de guerre, et cette organisation est le régime de vie ordinaire. Une fois armés pour défendre leurs étroites ressources, il est inmanquable qu'ils se battent pour s'en procurer de plus amples. « Le brigandage est considéré comme une partie de l'industrie nationale. Les Albanais sont estimés parmi leurs compatriotes en raison du butin qu'ils rapportent dans leur foyer. J'ai vu, à Prémitti, un Toxide qui ne manquait jamais de faire ses campagnes annuelles, qu'on appelle courses ou corvées, au delà du Vardar ; et, connu pour un voleur fameux, il était le coryphée de son quartier. Les idées reçues à cet égard sont qu'un individu qui ne lèse pas ses voisins ou l'autorité locale, et qui paie de sa personne, n'a usé que de ses droits naturels. Aussi la carrière du vol public est-elle regardée comme celle des premières

armes d'un Albanais, et lorsqu'on est heureux, c'est le chemin pour parvenir aux premières dignités de l'Empire. C'était la voie qui, dans ces derniers temps, avait élevé Passevend Oglou au pachalik de Vidin; Ismaël, bey de Serrè, — qui ne voulut jamais de titre public, — au commandement de la Macédoine Transaxienne. J'en avais, dans mes rapports particuliers, un exemple plus direct en entendant Ali, pacha de Janina, me raconter comment, de chef de bande, il était devenu vizir. Il s'extasiait lorsqu'il croyait voir revivre ces inclinations dans un de ses petits-fils, dont il croyait faire le plus bel éloge en disant que ce jeune rejeton du crime serait, comme son grand-père, un brave voleur, qui dévorerait ses frères et ses voisins » (1).

D'après ces traits, on peut juger combien ce type albanais nous est précieux pour comprendre le montagnard grec de l'antiquité. Grotius remarque que cette manière d'envisager le vol était ordinaire dans la Grèce (2). Thucydide nous apprend qu'on demandait aux étrangers, sans les offenser, s'ils étaient brigands ou pirates. On trouve de pareils exemples dans Homère (3). Les Lacédémoniens approuvaient le vol comme propre à former les jeunes gens à l'adresse et à la vigilance (4). Épicure soutenait qu'il n'y avait point de mal à voler, mais à se laisser prendre (5).

Mais un pareil genre de vie ne serait bientôt, d'homme à homme, qu'un guet-apens intolérable, si on n'arrivait pas à se grouper de place en place pour une défense commune : on fait donc alliance avec les plus proches, par l'origine, le lieu, les idées, pour se faire entre soi un voisinage à peu près paisible, et se défendre au besoin ensemble contre de plus éloignés, dont on ne saurait se rendre sûr; c'est le clan militaire, forme évidente d'une communauté d'ordre public. On sait que le clan dif-

(1) Pouqueville, t. II, p. 572.

(2) *Droit de la Guerre*, liv. II, c. xv, n° 5.

(3) Voir les articles de M. Champault, sur *les Héros d'Homère*, dans la *Science sociale*, t. XIII et suiv.

(4) Aulu-Gelle, liv. II, c. xviii.

(5) Arr., *In Epict.*, lib. III, c. vii.

fière de la communauté familiale en ce qu'il groupe des personnes appartenant à des familles différentes, des personnes qui ne sont pas réunies par des liens de parenté : c'est une association extérieure à la famille.

A vrai dire, ce clan militaire restreint et un peu braulant constitue toute l'organisation politique des Albanais. Il n'y a, parmi eux, « ni unanimité ni ensemble, si ce n'est dans le cas où le foyer et l'autel sont menacés par un ennemi étranger. Mais, comme, habituellement, on n'a rien à craindre de semblable, chaque canton libre se compose de villages indépendants, et ces hameaux se partagent en pharès ou partis, qui reçoivent volontairement l'impulsion d'un ou de plusieurs chefs que chacun d'eux se choisit. Des haines tiennent toujours non seulement les pharès, mais les familles et même les individus qui en font partie, dans la défiance, dans un état d'hostilité sourde. Par suite de cette habitude des esprits, qui les rend nécessairement inquiets et soupçonneux, il arrive que les bourgades et les villages albanais ont, dans leur construction, une forme particulière et distinctive des autres hameaux. Chaque maison est crénelée, ou bien percée de meurtrières masquées par un enduit extérieur : elle est toujours isolée, hors de la portée d'une autre habitation. Les familles d'un même parti, ou d'une souche commune, en s'éloignant comme par branches collatérales du chef dont elles descendent, forment, par échelon, des quartiers autour d'un mamelon, ou sur un plateau escarpé, de manière à pouvoir se secourir sans cesser d'être en garde contre les entreprises des gens de leur phara » (1). « C'est ainsi qu'autrefois Sparte n'était qu'une suite de villages habités par des individus retranchés dans leurs demeures. Tant il est vrai que le type albanais actuel fait revivre sous nos yeux les caractères essentiels du type ancien.

Et cependant la nécessité qui a brisé chez ces gens l'ancienne communauté familiale est si forte, que cette vie remplie de dangers a pour eux des charmes incomparables. Pouqueville a

(1) Pouqueville, *ibid.*, p. 562.

connu un aga de Lexovico, qui *se vantait* de n'avoir pas osé passer depuis dix ans dans un quartier de la ville qu'on voyait à travers les grilles de sa fenêtre et où il aurait été assassiné par ses ennemis; il les désespérait par sa constance à se tenir sur ses gardes et à vivre claquemuré. Des pharès entières ont souvent des inimitiés implacables; elles ne passent que de nuit et furtivement dans certaines rues. Chaque circonscription a ses puits, ses citernes, ses fours et son marché à part, et on se dispense d'aller à l'église, à la mosquée, pour n'y pas rencontrer un ennemi. On s'est d'ailleurs entendu tacitement pour que cet état de guerre n'entrave pas trop les travaux agricoles. Pouqueville a vu des moissonneurs faire tranquillement la récolte dans la vallée de Drynopolis, tant que le jour durait, et se fusiller après le souper, lorsqu'ils étaient rentrés en ville. « La guerre peut éclater entre deux maisons d'une même phara, ou de quartier à quartier, sans que les autres y prennent part. Mais si un village, ou une ville, entre en guerre contre une ville ou contre quelque autre hameau, la chose prend un caractère sérieux. Ces querelles, comme aux siècles homériques, arrivent pour l'enlèvement d'un Adonis, pour le vol de quelques chèvres, très souvent à cause des limites des parcours; et, comme les différends ne peuvent se terminer par le moyen des lois, qui n'existent pas chez un peuple anarchique, on a recours à la voie des armes. Alors on s'assemble, on délibère, les haines privées s'ajournent dans les factions, et quand on doit marcher contre une peuplade entière, on se prévient de part et d'autre, non par le ministère de hérauts porteurs de caducées, mais en chargeant un passant ou un muletier d'annoncer qu'on s'attaquera dans tel temps. Il est difficile de s'imaginer en pareil cas combien d'intrigues on emploie et à quels moyens ingénieux on a recours pour augmenter le nombre de ses partisans et pour débaucher ceux des autres. Si on entre en campagne, c'est en tâtonnant; on cherche à s'emparer d'un défilé pour se rendre maître des communications; on regarde comme une prise d'avant-postes l'incendie des moulins, qui prive un village de ses farines, et le triomphe est marquant, si on peut occuper des hauteurs assez

rapprochées de l'ennemi pour l'insulter en lui chantant des injures » (1).

On croirait entendre les injures qu'échangeaient entre eux les héros d'Homère. M. Pouqueville fait d'ailleurs le rapprochement entre les deux époques. Ces villages, bâtis dans des lieux escarpés, « coûtent souvent des sièges aussi longs et sans doute aussi bien conduits que celui de Troie. Il faut avoir assisté à ces journées de l'antiquité pour y croire ; il faut voir les héros de la Grèce moderne, embusqués sans se retrancher, se provoquer, s'insulter, attendre qu'un homme se présente pour tirer, et s'enfuir quand ils ont « du pire », pour bien comprendre les combats décrits dans l'*Illiade*. Il faut surtout entendre chacun se vanter après une action, assister aux festins où l'on mange les agneaux volés, qui sont rôtis en plein air, pour jouir des scènes que la poésie a si brillamment parées de la richesse de ses couleurs. Rien n'a changé, à cet égard, sur la terre des demi-dieux et des héros ; et, si on labourait les champs d'Ilium tandis que les Grecs assiégeaient la capitale de Priam, si les Troyens de leur côté vendangeaient sur les coteaux du mont Ida pendant le blocus, il arrive souvent aux Albanais de lever un siège à la veille du succès, pour aller ensemercer leurs terres, faucher leurs prés, ou bien chercher dans leur famille des provisions qui leur manquent » (2).

Avec cet esprit d'indépendance, qui fait le fond de leur situation, on comprend qu'ils soient incapables de concevoir un groupement national, sinon au point de vue militaire. Aussi les tribus sont-elles absolument autonomes dans leurs alliances intérieures ; mais, en face de l'étranger, elles ne forment qu'une seule nation (3). On n'est jamais plus uni et groupé que dans les pires catastrophes. La guerre contre les Turcs en offre un exemple tragique : « Sur des milliers de montagnards, il ne se trouve pas un vieillard, pas une femme, pas un enfant pour demander grâce aux massacreurs envoyés par Ali-Pacha. L'héroïsme de ces

(1) Pouqueville, *loc. cit.*, t. II, p. 560.

(2) *Ibid.*, p. 563.

(3) V. Reclus, *Nouv. Géog. univ.*, t. I, p. 193, 194.

femmes qui mettaient le feu aux caissons de cartouches, qui se précipitaient du haut des rochers, ou s'élançaient dans les torrents en se tenant par la main et en chantant leur chant de mort, restera toujours l'un des étonnements de l'histoire (1). » L'admiration demeure, mais l'étonnement cesse, quand on s'est rendu compte, comme nous venons de le faire, des causes qui ont développé chez ces gens le mépris de la mort, l'énergie individuelle, et l'attachement à la communauté publique constituée sur le clan militaire. On ne survit pas à sa défaite.

La nature des lieux et le clan guerrier ont permis à ces populations d'échapper à la conquête. — On comprend que ces montagnards ont une grande force de résistance contre les entreprises venant du dehors. En fait, les Albanais, mais spécialement les Mirdites, qui représentent, si l'on peut ainsi parler, l'Albanais à sa plus haute puissance, n'ont jamais été soumis aux Turcs, en dépit des efforts formidables que ceux-ci ont faits depuis plus de quatre cent cinquante ans, et au temps de leur plus grande puissance. Aussi les Mirdites sont-ils demeurés catholiques. Ils avaient résisté de même à la série interminable des invasions celtiques, germaniques et slaves de toutes les époques. Les exploits du fameux Scander-Beg sont un exemple célèbre de cette force de résistance.

Cette force de résistance, qui avait sa source dans le tempérament essentiellement guerrier que nous venons d'expliquer, a été en outre soutenue par la nature des lieux. « L'Albanie est le pays le plus montueux, le plus confus, le plus difficile de la Turquie d'Europe. Les montagnes s'y entassent, s'y croisent, s'y enchevêtrent de telle sorte qu'il est impossible de suivre leur direction et de les rattacher les unes aux autres. Les vallées y sont tourmentées, déchirées, parcourues par des torrents et ne s'épanouissent que dans de petites plaines. Le terrain cultivable est rare; toute la nature s'y montre âpre et sauvage. Si, de ces traits généraux, nous voulions passer au détail, nous sommes forcés d'avouer

(1) Reclus. *Nouv. Géog. univ.*, t. I.

que l'Albanie, comme toute la partie occidentale de l'Empire ottoman, est moins connue aujourd'hui que du temps des Grecs et des Romains et que c'est aux auteurs anciens que les géographes modernes ont emprunté la plupart des renseignements qu'ils possèdent sur ces contrées (1). »

C'est en vertu de cette force de résistance que nous avons aujourd'hui sous les yeux le type parfaitement conservé du montagnard sorti du milieu des Pélasges et premier habitant de cette portion du globe.

La formation prise dans la montagne ne change pas plus que la montagne, tant qu'on y reste et qu'on repousse l'arrivée d'autres races : c'est ce qui explique la persistance du type social et du type physique constatée par tous les voyageurs. « La population de la Turquie occidentale, entre les monts de la Bosnie et de la Grèce, est composée de Guèques et de Kosques (Albanais du Nord et Albanais du Sud) dont l'état social ne s'est guère modifié depuis trois mille ans. Leur figure est presque toujours régulière ; ils ont la tête allongée, le nez effilé, l'œil petit et fixe, la plupart sont blancs et la nuance de leur iris est le gris ou le bleu. Ils ont la poitrine bombée, la taille fine, les membres gracieux et forts. D'après W. Virchow, les Albanais sont parmi les Européens ceux dont le crâne a la forme la plus noble. Gais, audacieux, habiles à la répartie, les Albanais ressemblent aux Grecs. Par leurs mœurs, leur manière de sentir et de penser, les Albanais de nos jours nous représentent encore les Pélasges des anciens temps. Maintes scènes auxquelles assiste le voyageur le transportent en pleine *Odyssée*. Georges de Hahn, le savant qui a le mieux étudié les Chkipetar (c'est le nom que se donnent eux-mêmes les Albanais, il signifie « hommes des rochers »), croyait voir en eux de véritables Doriens, tels que devaient être ceux que conduisaient les Héraclides, en sortant des forêts de l'Épire, pour aller à la conquête du Péloponèse. (Il ne se trompait pas, ainsi que nous le verrons dans l'article suivant.) Ils ont même courage, même amour de la guerre, de la domination, même esprit de clan ; ils

(1) Malte-Brun, *Géog.*, t. IV, p. 680.

ont aussi à peu près le même costume : la blanche fustanelle, élégamment serrée à la taille n'est autre que l'ancienne chlamyde (1). »

On comprend à quel point ce type est curieux pour la connaissance du type social primitif des Grecs, que nous étudierons ensuite.

L'origine, l'insuffisance des ressources du sol, le clan guerrier et le voisinage de vallées riches ont développé l'habitude du brigandage. — Les origines de ces montagnards, puisque c'étaient des révoltés, leurs visées, puisque ce sont des indépendants, leurs divisions naturelles, puisqu'ils ne sont pas arrivés en bloc, ont fait, de tous temps, nous l'avons vu, que la première sûreté pour leur existence était dans leurs armes. C'est l'outil dont ils entendent le mieux l'usage. Ils ne se sont pas contentés de lui demander la préservation de leur vie, ils lui ont encore demandé les ressources de la vie : et cela était tout simple, puisque leurs montagnes les rendaient nécessaires, et que les gens de la vallée bien pourvus, étaient leurs ennemis, ceux qu'ils avaient fuis, volontairement ou bannis par eux.

Cette série de faits, — et le brigandage qui en est la conséquence, — s'est reproduite sur une quantité d'autres points de la Grèce, dans les montagnes, notamment depuis l'invasion ottomane, si mal accueillie à bon droit.

Le brigandage des montagnards institué comme un moyen d'existence, n'a pas disparu complètement avec la libération de la Grèce. Cette libération ne pouvait pas, par elle seule, donner immédiatement des ressources de vie qui fussent du goût de ces montagnards et dans leurs habitudes.

D'ailleurs le gouvernement établi par les Puissances européennes, auxiliaires de la Grèce, fut mal combiné pour donner une solution à cette grave difficulté. Les Albanais, les Maïnotes, montagnards du même type sur le Taygète, au-dessus de Sparte, les marins et pirates grecs, issus en grande partie des Albanais

(1) Reclus. *Europe méridionale*, p. 185.

et d'autres montagnards, avaient été les héros vraiment extraordinaires de la libération de la Grèce. Or le nouveau gouvernement n'eut rien de plus pressé que de les mettre à l'écart. On sait comment la couronne de Grèce fut donnée, en 1832, à Othon, second fils du roi de Bavière, qui n'était pas encore majeur. Les fonctions publiques furent alors envahies par une véritable armée de Bavarois, ce qui amena bientôt de vives protestations de la part des chefs et des soldats de la dernière guerre, et bientôt des révoltes. Othon dut expulser ses compatriotes en 1843.

Il suffit d'ailleurs de lire les biographies de ces héros albanais et grecs, pour se rendre compte que de pareils hommes ne pouvaient être qu'au pouvoir ou à la révolte. Citons entre autres : Marco Botzaris (1), Capo d'Istria (2), Théodore Colocotronis (3), l'amiral Miaulis (4), Alexandre Mavrocordato (5).

(1) Un des héros de la Grèce moderne, né en Albanie en 1789; il fit ses premières armes dans une insurrection contre la Porte, en 1806. Il passa ensuite au service de la France. La révolution de 1820 le trouva prêt. Nommé stararque, ou général, dans la Grèce occidentale, il prit aux Turcs Reniassa, Placa, et combattit vaillamment à la journée de Peta, en 1822, et au défilé de Trioneros. S'étant jeté dans Missolonghi (entrée du golfe de Corinthe), il fit, avec 240 hommes, une sortie pendant la nuit, massacra un grand nombre d'ennemis, mais reçut une blessure mortelle, 20 août 1823. Son fils aîné devint ensuite aide de camp du roi Othon. (Voir Dezobry et Bachelet, *Dict. hist.*)

(2) Capo d'Istria, né à Corfou (la grande île du rivage albanais), en 1776. Il prêta son appui aux Grecs insurgés contre la Porte et eut la direction de leur gouvernement en 1827. Son peu de ménagements pour les chefs influents qui attendaient le prix de leurs services le fit accuser de vouloir étouffer la liberté hellénique au profit de la Russie (au service de laquelle il avait été auparavant comme diplomate et administrateur). Pietro Mavromichalis, bey des Maïnotes, ayant été incarcéré à la suite de quelques troubles dans sa principauté, son fils Georges et son frère Constantin assassinèrent Capo d'Istria, 9 oct. 1831. (Dezobry, *Dict. hist.*)

(3) Théodore Colocotronis, un des chefs de l'insurrection grecque, né en 1770 dans la Messénie (un pays de montagnes célèbres), mort en 1843. Il battit Méhemet-Pacha en Morée, en 1822, mais ne sut point sacrifier à l'intérêt commun sa haine contre Mavrocordato. Général en chef dans la Morée sous la présidence de Capo d'Istria, il fut, après le meurtre de ce dernier, un des chefs du gouvernement provisoire. Condamné à mort pour avoir conspiré, en 1834, contre la régence établie pendant la minorité du roi Othon, il obtint sa grâce. (Dezobry, *Dict. hist.*)

(4) Miaoulis, ou Miaulis, amiral grec né à Négrepont en 1772, mort en 1835, commanda en chef la flotte des insurgés en 1822, battit les Turcs à Patras. Il refusa de combattre sous les ordres de lord Cochrane, dont il désapprouvait les plans, se retira, se mit à la tête des Hydriotes (îles peuplée par les Albanais) révoltés en 1831 contre le gouvernement grec et n'échappa à un procès de haute trahison que par la mort du président Capo d'Istria. (Dezobry, *Dict. hist.*)

(5) Alexandre Mavrocordato, né en 1787, un des chefs de l'insurrection grecque

Et, naturellement, ces hommes exercent le pouvoir, quand ils le détiennent, à la façon d'un brigandage. « Dans l'Hellade, une bureaucratie inquiète et rapace intervient à tout propos pour gérer à son profit les deniers de la commune, corrompt les électeurs, afin de se maintenir en place, et tente de rentrer dans ses débours, en continuant, sous mille formes vexatoires plus ou moins légales, les traditions de piraterie et de brigandage qui ont été si longtemps celles de leur pays (1). »

Dans son roman, *Le Roi des montagnes*, Edmond About a groupé avec beaucoup de vérité une série de traits qu'il avait pu observer et saisir sur le vif. Son héros, Hadji Stavros, est un type très réel de montagnard brigand et pirate, et les populations qu'il pille « le grondent tout haut et l'aiment tout bas ». Elles reconnaissent en lui un fils authentique de leur race, le type idéal que chacun voudrait atteindre et que chacun montre avec orgueil à ses fils.

Les Albanais n'ont pu être modifiés par le commerce, ni exercer, par ce moyen, une action au dehors. — Résister aux entreprises extérieures, ou se livrer au brigandage en opérant des razzias sur la frontière, c'est sans doute agir sur le dehors, mais ce n'est pas sortir de chez soi. Les Albanais n'ont été entraînés au dehors ni par la pratique du commerce, ni par le transit et le transport des marchandises étrangères. Nous allons voir pourquoi.

La partie centrale de l'Albanie a été, au temps des Romains, une voie commerciale. On passait de Brindes, ou Brindisi, qui est en Italie, à Dyrrachium, ou Durazzo, qui est en Albanie : c'était prendre l'Adriatique au plus court, en évitant le terrible promontoire des monts Acrocéarauniens, fertile en tempêtes et en naufrages, *Infames scopuli!*

De Durazzo partait une voie romaine, appelée voie Egnatienne

contre les Turcs en 1821, président du conseil administratif en 1823, éloigné par l'influence de Capo d'Istria et des Russes, puis appelé aux affaires et président du Conseil en 1884. (Dezobry, *Dict. hist.*)

(1) Reclus, *Nouv. Géog. univ.* t. I, p. 118.

(*Via Egnatia*), qui passait, en allant directement sur l'Est, à Petrella, Ochrida, Monastir, puis en Macédoine, à Vodina et Janitza (anciennement Édesse et Pella, capitales successives de la Macédoine sous Philippe et Alexandre), et aboutissait à Salonique. C'était la voie directe pour aller de Rome en Orient. Il en subsiste encore des fragments dont la solidité a résisté à dix-huit siècles de service ou de ruine.

Mais il est clair qu'en dehors de ce trajet direct, imposé, pour ainsi dire, contre la nature des lieux par la toute-puissance romaine, le pays ne se prêtait pas au commerce et n'en subissait pas d'atteinte. Les Romains disparus, les seules voies naturelles, qui étaient celles du golfe de Corinthe ou de la Méditerranée, ne souffrirent aucune rivalité.

C'est le rempart profond des montagnes étendu entre l'Adriatique et le Pinde, qui fait que les ports de la côte albanaise, d'ailleurs peu nombreux et peu favorables pour la plupart, ne peuvent attirer le commerce. C'est lui qui explique que les Albanais n'aient pas lieu de se faire marins sur leurs propres côtes.

« En attendant qu'une ville de commerce s'établisse sur la côte et remplace les misérables « Echelles » auxquelles on donne le nom de Ports, le mouvement des échanges se concentre dans quelques villes de l'intérieur. La plus considérable est Prizrend, située sur le torrent de la Maritza, tributaire du Drin, à l'issue d'une cluse de montagne, mais à l'extrémité méridionale de la plaine très fertile de Metoya, par laquelle on peut rejoindre sans peine la vallée de Vardar et la grande route d'Autriche à Salonique. Prizrend est une ville de marché pour tous les hauts Albanais (Albanais du Nord) et ses habitants enrichis par le commerce se vantent de la magnificence de leur costume et de la beauté de leurs armes (1). » Ce dernier trait montre bien à quel point ils restent Albanais, en dépit de ce commerce d'ordre infiniment secondaire et placé tout à l'intérieur.

On voit donc que le seul métier par lequel les Albanais peuvent exercer vraiment une action au dehors est le métier des armes.

(1) Reclus, *loc. cit.*, p. 198.

la guerre, tant cette série de phénomènes est étroitement liée.
Mais la guerre, où et comment?

Les Albanais ne peuvent plus pratiquer au dehors le métier des armes qu'en se louant comme mercenaires. — Les beaux temps du brigandage extérieur sont passés pour les Albanais. Tout ce qu'ils peuvent faire aujourd'hui, c'est de résister aux Turcs, au fond de leurs montagnes. Au dehors, ils seraient immédiatement arrêtés non seulement par cette puissance qui leur est très supérieure en force, mais encore par l'intervention des nations européennes qui s'entendent pour sauvegarder la Turquie. Ils ne sont pas plus heureux du côté de la Grèce constituée aujourd'hui en État et capable de se défendre, elle aussi.

Et voilà bien ce qui empêche l'évolution naturelle de ce type de montagnard : il ne peut sortir librement et en masse de ses montagnes, pour exercer le seul métier auquel il soit apte réellement. C'est précisément ce qui nous obligera, pour observer ce type dans sa plénitude, à le chercher au temps où les montagnes de la Méditerranée n'étaient pas cernées comme aujourd'hui par les grands peuples étrangers à la Méditerranée, c'est-à-dire à l'époque des anciens Grecs et des vieux Romains, qui nous montreront ce qu'a été et ce qu'a produit autrefois l'expansion de ces montagnards.

Faute de pouvoir sortir triomphalement, librement, en masse, de l'Albanie, les Albanais en sortaient, pour la guerre, en se louant aux autres peuples, comme le faisaient récemment encore les Suisses. « Le recrutement, qui est volontaire, a lieu dans les pharès, par un chef qui s'intitule de sa propre autorité, boulok-bachi, ou commandant de peloton. Plus un pareil aventurier a de fortune et de réputation, et plus il parvient à réunir de soldats. Souvent on accorde une haute paie en faveur de services anciens comme voleur : titre équivalent à celui de chevalier errant. Les soldats admis sans considération d'âge et de taille sont tenus de s'armer et de s'équiper à leurs frais (1). »

(1) Pouqueville, *loc. cit.*, p. 599.

Mais ces voleurs de grands chemins transformés en soldats réguliers étaient souvent eux-mêmes volés par le Turc, qui les prenait à son service. M. Pouqueville en cite un exemple amusant dont il fut témoin : « C'est toujours d'un bayram à l'autre, c'est-à-dire au terme de douze mois lunaires, qu'on paye la montre des troupes sur appel nominal. On a soin, quelques jours avant ce temps, de hausser le cours des monnaies avec lesquelles on doit solder les troupes et même de supprimer les taïms, ou étapes, afin d'obliger les Albanais à désertier en leur coupant les vivres. Chez Ali-Pacha, qui ne manquait jamais de pratiquer ce stratagème économique, le lieu de la revue était un de ses jardins, ou de ses vastes salons. Les soldats, appelés par ses secrétaires, entraient en s'étouffant par une porte étroite, et faisaient cercle autour de lui. On s'informait du temps de leurs services non payés sur lesquels on les chicanait. Ensuite on leur délivrait un bon sur le trésorier (muhardar), par lequel ils étaient renvoyés au saraf juif, qui les payait avec des espèces d'or rognées, auxquelles il avait soin d'entremêler des sequins faux. Quant à la solde des morts, des déserteurs et des absents, même pour cause de maladie, elle est de plein droit acquise au satrape, qui, plus d'une fois, a fait pendre des boulouk-bachis pour finir ses comptes avec eux, et s'emparer en même temps de leurs biens. Ainsi le service des Albanais auprès des chefs de leur pays n'est pas tout profit pour eux (1). » S'ils connaissaient leur histoire, ils regretteraient les temps fameux où ils descendaient dans les vallées de la Grèce pour y faire la loi et, où, par surcroît, les populations envahies faisaient d'eux des héros et même des dieux. Alors c'était réellement tout profit.

Actuellement, lorsqu'ils sont sortis de chez eux ainsi que nous venons de le dire, ils en sont réduits à se fondre au dehors avec d'autres, à s'assimiler à eux, tout en demeurant groupés les uns près des autres dans les terres qu'on leur accorde et où ils créent des villages, dits arnautes : c'est la corruption du mot acrocé-rauniens, nom que donnent les Turcs aux Albanais.

(1) Pouqueville, *loc. cit.*, p. 602.

Cependant l'ancienne action que ces montagnards exerçaient au dehors se manifeste encore parfois dans une certaine mesure. Elle se produit, dans quelques circonstances rares où un petit groupe d'Albanais a pu sortir libre de ses montagnes. Alors, on voit poindre, comme en une image affaiblie, la transformation dont ils sont susceptibles en pareil cas et le développement social qu'ils sont capables d'imprimer autour d'eux.

On peut citer, comme exemple, le cas de la petite colonie d'Hydra : « En 1730, quelques colons albanais, las des exactions d'un pacha de la Morée, s'étaient réfugiés dans l'île d'Hydra. On les laissa tranquilles et ils n'eurent qu'à payer un faible impôt. Aussi leur commerce, mêlé parfois d'un peu de piraterie, grandit rapidement. Hydra occupe, il est vrai, une position fort heureuse, commandant l'entrée des deux golfes de l'Argolide et de l'Attique; mais elle n'a point de port, ni même d'abri véritablement digne de ce nom. C'est donc en dépit de la nature que les Hydriotes avaient fait de leur rocher un rendez-vous du commerce; les navires devaient se presser dans quelques anfractuosités de la côte serrés les uns contre les autres, retenus immobiles par quatre amarres. Profitant de la guerre de l'Angleterre et de la France, les Hydriotes s'étaient emparés du commerce du Levant, de la mer Noire et étendaient leurs relations jusqu'en Angleterre et dans la Baltique. Au moment de l'insurrection de 1821, Hydra était l'île la plus riche de l'Archipel; sa population était estimée à quarante mille habitants. Les seuls armateurs d'Hydra possédaient près de 400 navires de 100 à 200 tonneaux et, pendant la lutte, ils lancèrent contre le Turc plus de 100 vaisseaux armés de 2.000 canons. Hydra fournit à la flotte insurrectionnelle ses chefs les plus intrépides, Jacob Tombazis, Tsamados et André Miaoulis, qui, avec l'Ipsariote Canaris, poussèrent leurs brûlots contre Ibrahim dans la rade de Modon et jusque dans le port d'Alexandrie (1). » On comprend de quoi étaient capables ces montagnards qui pouvaient ainsi transformer un simple rocher au milieu de la mer!

(1) Vivien de Saint-Martin, *Dict. de Géog. univ.*, au mot HYDRA.

Mais, nous l'avons dit, ces occasions de se rendre indépendants en dehors de leur territoire ne sont pas fréquentes avec l'ordre politique établi aujourd'hui dans la Méditerranée par les puissances occidentales. D'autre part, les guerres devenant de plus en plus rares, le métier de mercenaire a graduellement perdu de ses avantages et, par suite, il a fallu se résigner à chercher un autre moyen d'existence.

Alors on s'est mis à émigrer un à un, ou par de petites bandes pacifiques et résignées. Mais on a suivi la loi sociale de la formation des montagnes : on s'est jeté de préférence sur les métiers urbains, qui n'astreignent pas à l'exploitation compliquée du sol. C'est ainsi que les émigrants albanais se font surtout bouchers, boulangers, jardiniers, fontainiers, médecins, ou, pour mieux dire, rebouteux, etc. Et ils s'assimilent ainsi un à un à la population ambiante, ou bien, comme les montagnards, ils reviennent habiter une belle maison chez eux, lorsqu'ils ont amassé une fortune suffisante.

Voilà donc ce type des Montagnes de la Méditerranée réduit, par la compression, à la même condition que les montagnards noyés dans le continent au milieu de grands peuples ! Mais ce n'est pas là leur condition naturelle : au contraire, ils avaient eu, pendant des siècles, au pied de leurs montagnes, des petits peuples séparés les uns des autres dans leurs petites vallées.

C'est en agissant « sur cette matière spéciale » avec leurs aptitudes de montagnards, qu'ils ont créé le type de l'ancien Grec et du vieux Romain. Quelle différence de destinée avec celle qu'ils ont aujourd'hui !

Mais aussi quelle évolution curieuse à constater !

C'est précisément ce qui nous reste à voir.

(*A suivre.*)

Edmond DEMOLINS.



L'ÉDUCATION NOUVELLE.

UN ÉTABLISSEMENT D'ÉDUCATION POUR LES JEUNES FILLES.

On l'a dit souvent, dans la *Science sociale*, la question sociale est surtout une question d'éducation : notre traditionnelle éducation, trop claustrale, trop comprimante de toute initiative, de toute spontanéité, trop réglée et trop passive, trop sédentaire et trop surchargée, ne répond plus aux conditions de la vie moderne. Elle forme des hommes pour le passé et non pour le présent, c'est-à-dire pour des époques où les individus trouvaient des cadres tout faits pour les recevoir et souvent suffisants pour les soutenir au milieu des difficultés de la vie. On pouvait alors réussir simplement en restant fidèle à la tradition des ancêtres et en continuant leur profession. Aujourd'hui, la tradition est constamment battue en brèche par les transformations sociales et les professions sont perpétuellement bouleversées par les modifications apportées aux méthodes de travail et par la transformation et le développement des transports.

L'homme doit donc compter moins sur les autres et sur les choses et davantage sur lui-même; il doit être toujours prêt à tout événement, apte à se décider et à se retourner suivant les nécessités de la vie.

De là, le besoin impérieux d'une éducation nouvelle, mieux adaptée à ces conditions de vie.

Et cette nécessité ne s'impose pas seulement à l'homme, mais également à la femme : pour elle aussi, le vieux mode de formation est insuffisant et pour les mêmes raisons. A cet homme nouveau, il faut une femme nouvelle, apte d'abord à supporter avec

lui les difficultés plus grandes de la vie, apte ensuite à former des hommes virilement. La femme ne doit pas se dresser comme un obstacle, mais comme un aide: elle aussi doit être virile.

Le récit que l'on va lire nous montre non seulement une maison où l'éducation paraît combinée d'une façon plus ouverte, plus spontanée, plus appropriée et plus intelligente, mais, de plus, il met en relief, dans la personne de la directrice, un spécimen remarquable du résultat que produit cette éducation. Elle donne bien l'impression de la femme forte, non plus telle qu'on la concevait autrefois et qu'elle suffisait dans le passé, mais telle qu'elle convient au présent et qu'elle sera de plus en plus nécessaire dans l'avenir.

Nous voudrions que cet exemple suscitât l'idée de créer, pour les jeunes gens, un établissement du même genre. Cette création se fera fatalement, car la force des choses nous y pousse, mais il vaudrait mieux que ce fût aujourd'hui que demain: la nécessité est urgente.

I.

La petite ville où se trouve l'établissement que nous allons décrire, entourée d'une large ceinture de forêt et à une heure de Paris, paraissait indiquée pour devenir l'Oxford ou le Cambridge de la France. Les Parisiens, plus encore autrefois qu'aujourd'hui, y auraient eu leurs enfants dans une situation admirable au point de vue de l'hygiène morale et physique, et à proximité.

Cette pensée, sans doute, a présidé à la fondation de cette maison d'éducation pour les jeunes filles. Malheureusement pour nous, ce sont surtout des étrangères qui en ont profité jusqu'ici; cependant, depuis quelques années, la proportion des Françaises semble augmenter.

Les Ruches, c'est le nom de cet établissement, ne sont pas situées dans l'agglomération urbaine, mais sur la large avenue bordée de villas et d'hôtels, qui, de la gare, mène à la ville et à un kilomètre environ de cette dernière. Quelques pas les séparent

de la forêt, une partie même de la propriété en est limitrophe.

Je vais conter les impressions de ma visite à cette maison.

Bien que les Ruches aient été construites pour servir de maison d'éducation, l'aspect extérieur est celui d'une grande demeure. C'est un superbe hôtel en briques et pierres de taille.

A chaque extrémité deux annexes importantes le flanquent à angle droit. L'une est reliée à l'hôtel par une large galerie vitrée servant de promenoir en temps de pluie; on me dit que c'est la salle à manger.

L'autre, la salle des cours et l'atelier, est plus proche du corps de logis principal; une allée asphaltée de quelques mètres de longueur seulement y conduit.

L'intérieur de cette sorte de cour d'honneur est un jardin, avec massifs verts contre les murs et les bâtiments, et pelouse centrale autour de laquelle tournent les voitures.

Quand nous arrivons, nous n'avons pas besoin de sonner à la petite porte : la grille d'entrée est grande ouverte, mais deux gros terre-neuve, attachés à leur niches, annoncent notre arrivée.

En passant devant la salle des cours et devant d'autres salles au rez-de-chaussée, nous apercevons des jeunes filles au travail. Elles relèvent la tête, nous regardent, mais, franchement, avec calme, comme nous regarderions nous-mêmes de nos fenêtres si l'on entraît chez nous. Il n'y a dans notre passage aucun prétexte à désordre; point de groupe de têtes derrière un carreau, ni l'espionnage des rideaux soulevés. Décidément nous n'entrons pas dans un couvent.

A l'aboiement des terre-neuve, deux chiens de maison sont venus en observation à la porte vitrée du perron; l'un, vieux bull, trop gras, heureux invalide; l'autre, un beau caniche bien blanc.

Le vestibule, chauffé au calorifère comme tout l'hôtel, forme, par suite de la saillie du perron, un rond point central, au milieu d'une vaste galerie dallée de marbre blanc et noir. Elle s'étend sur toute la longueur du bâtiment, simple en profondeur à cet étage et se prolonge par la galerie vitrée de la salle à manger.

En face de la porte d'entrée, un très grand salon, très élevé, dans lequel nous sommes introduits et dont les trois fenêtres donnent sur un jardin plus vaste que celui de l'entrée.

Le parquet ciré est recouvert de plusieurs carpettes d'Orient. Nous remarquons une grande vitrine renfermant des bibelots, plusieurs paravents dont l'un garni de photographies. Le mobilier est élégant, canapés, fauteuils, chaises, tabourets, clairs, dorés, différents les uns des autres. C'est un salon très élégant et en même temps facile à déménager. Il sert souvent de salle de danse.

A côté, réuni par une large baie, le petit salon (tout est relatif), dans lequel passent habituellement leur soirée une vingtaine de personnes. L'ameublement en est plus sévère, plus pratique que celui du grand salon. Grande bibliothèque des élèves, piano à queue, piano droit, sièges où dominent des étoffes plus sombres et solides.

Un magnifique et viril cabinet de travail, celui de la Directrice, fait pendant au petit salon et complète les appartements de réception. Un grand bureau ministre en bois ciré et une immense bibliothèque vitrée, qui garnit entièrement le panneau principal, en sont le meubles les plus saillants.

M^{lle} J. D... est arrivée, et, dès qu'elle connaît notre désir, nous propose aussitôt de visiter son établissement.

Au premier et au second étages, la galerie du rez-de-chaussée est remplacée par un couloir central sur lequel donnent, de chaque côté, les chambres des maitresses et celles des élèves, diversement alternées. Il y a quinze chambres par étage.

En principe, chaque élève a sa chambre. Cependant, des sœurs, des parentes, ou même des amies, peuvent, sur leur demande, obtenir une chambre à deux lits. En fait, il y a pour les élèves quinze chambres à un lit et six à deux lits.

Chaque chambre est très simple: lit en fer, commode ou secrétaire, chaises et table. Les jeunes filles peuvent les décorer comme elles l'entendent. On y voit des photographies et des objets personnels, tels que buvards, pendules de voyage, etc. Enfin, chacune d'elles présente l'aspect que pourrait avoir une chambre de jeune fille dans sa propre famille.

L'accès des chambres est toujours ouvert aux élèves. Elles y vont quand elles veulent, mais, ce qui est facile à comprendre, ne doivent pas s'y réunir à plusieurs pour y séjourner. Bien qu'il fasse froid, nous remarquons que presque toutes les fenêtres des chambres à coucher sont entr'ouvertes. Ces jeunes filles ne craignent pas l'air.

Par la galerie vitrée nous nous rendons à la salle à manger. Cette immense pièce, largement éclairée, remplit tout le rez-de-chaussée de l'une des annexes. Elle contient quatre ou cinq tables de différentes dimensions. Nous remarquons sur l'une d'elles des tasses à café non encore desservies. Je demande si le café entre dans le menu. On me répond que non et que ce service est à l'usage des professeurs de littérature. Chaque jour un professeur de Paris ou de Melun vient passer la journée aux Ruches pour y faire ses cours. Il déjeune avec ces dames et ces demoiselles.

Au-dessous de la salle à manger sont les cuisines et le service. Au-dessus, l'infirmerie, en cas de maladie très grave ou surtout contagieuse. Elle est entièrement séparée par une entrée particulière et comprend quatre chambres pour élèves, et une pour la maîtresse qui les soigne et se met en quarantaine avec elles.

La seconde annexe contient la grande salle des cours. Pour nous y rendre, nous retournons sur nos pas et traversons trois ou quatre salles d'études et de classes de dimensions variées mais plutôt réduites.

Enfin, au-dessus de la salle des cours, nous montons à un grand atelier, encombré de chevalets et de maquettes pour les leçons de dessin et de peinture. Une élève toute seule y étudie son piano. « Je suis obligée de les disséminer un peu partout pour les études, nous dit M^{lle} J. D... » En effet, nous avons remarqué des pianos dans la salle à manger et dans quelques chambres à coucher.

Tout, dans cette visite du cadre matériel, nous donne l'impression d'une grande vie de famille, étonnamment large, libre, saine et active.

H.

Nous rentrons au salon. Il s'agit maintenant d'apprendre ce que l'on ne voit pas. — D'abord, la distribution de la journée.

La cloche sonne à 7 heures et l'on apporte dans chaque chambre un broc d'eau chaude. Le tub est d'un usage quotidien, pris froid ou attiédi, suivant les convenances ou les prescriptions.

A 8 heures, réunion des élèves dans deux salles d'études pour la prière du matin, faite séparément pour les catholiques et les protestantes. Puis déjeuner du matin.

De 9 heures à midi, classes et études, coupées par un quart d'heure de récréation.

A midi, grand déjeuner.

De 1 heure à 2, promenade obligatoire pour toutes. Les promenades se font toujours en forêt.

De 2 heures à 6, cours, classes, études, coupées à 4 heures par une demi-heure pour le goûter. La journée scolaire est finie. A 6 heures dîner. La soirée se prolonge de 8 heures à 10, selon les âges.

Les deux temps de travail, de 9 heures à midi et de 2 heures à 6, seraient trop prolongés. Aussi, dans la matinée, à des heures différentes, suivant les cours et les élèves, se placent des promenades d'une heure. Cette promenade du matin est facultative, excepté pour les élèves à qui deux heures de marche sont ordonnées par le médecin ou par les parents. Et non seulement elle est facultative en principe, mais journallement : vous pouvez y aller aujourd'hui et pas demain.

La seule restriction est que les élèves sont toujours accompagnées par une de ces dames. « Souvent les parents me demandent de laisser sortir seule leur fille, nous dit M^{lle} J. D..., mais, ici, ce n'est pas possible. »

En outre, contrairement à l'usage général en France, dessin,

danse, gymnastique, musique, comptent dans les heures de travail.

Enfin, les élèves ont la libre disposition du jardin. Elles peuvent, si cela leur convient, y apprendre leurs leçons, et beaucoup en profitent dans la belle saison. « Elles font comme elles veulent, nous dit M^{lle} J. D... ; pourvu qu'elles sachent leurs leçons, c'est tout ce que nous demandons. »

Trois salles répondent aux divers emplois que l'on veut faire de la soirée, que nous avons déjà vue se prolonger suivant les âges. Dans le petit salon, on joue du piano, on chante; les plus jeunes dansent, font des rondes; ce n'est que récréation. Dans une salle d'étude, appelée « du demi-silence », on travaille à l'aiguille, on peut lire, écrire des lettres, faire la lecture à haute voix, causer, mais sans grand éclat. Dans la troisième salle, le silence est de rigueur. C'est là que se réunissent, entre autres, les élèves qui, préparant leurs examens, ont besoin d'heures de travail supplémentaires.

Bien entendu, pour passer du travail au plaisir ou réciproquement, il suffit de changer de pièce; en sorte que l'on n'a point d'excuse pour enfreindre un règlement à la fois strict et élastique. Il ne vous est pas imposé, on le choisit, on se l'impose librement. Il n'offre donc pas de prise à la révolte.

Liberté, cadre élastique mais ferme, voilà les caractères que nous retrouvons partout, avec un minimum de contrainte.

Ainsi, il n'y a pas d'uniforme, il n'y a point de trousseau réglementaire. Chaque jeune fille conserve le linge personnel, les toilettes qu'elle possède dans sa famille. « Je supplie seulement, dit M^{lle} J. D..., d'apporter des toilettes simples. »

Le règlement scolaire des Ruches est appliqué aux jeunes filles confiées à M^{lle} J. D... sauf indications contraires. Il comprend les études classiques poussées jusqu'aux examens du brevet supérieur. Seulement, comme le latin est aussi enseigné et que l'étude des sciences, que M^{lle} J. D... considère comme insuffisante dans le programme classique, est poussée plus avant, l'obtention du baccalauréat est rendue facile.

En outre, quatre langues sont enseignées, non pas au choix, mais simultanément : le français, l'anglais, l'allemand et l'italien. Ces quatre langues sont enseignées par des dames de ces nationalités, attachées à l'établissement et y demeurant. A chaque repas, il y a quatre tables où se parlent quatre langues différentes. Dans chaque promenade, suivant les jours, se parle une de ces langues. Aussi, en sortant des Ruches, les jeunes filles sont en état de s'en servir couramment.

Le programme comprend en outre : la musique, le piano et le chant, le dessin, la peinture, la danse, et la gymnastique.

En dehors de ce programme général, la liberté accordée aux familles de diriger les études de leurs filles suivant leurs vues et suivant leurs différentes nationalités, a donné naissance à une série de programmes particuliers. C'est ici un enchevêtrement dans les groupements du travail, fait pour porter la confusion dans nos idées françaises qui rencontrent une manière de faire inconnue chez nous. Non seulement une élève peut se trouver dans une classe pour le français, dans une autre pour l'anglais, mais encore elle peut suivre plus de cours de littérature, ou moins de sciences. « J'ai beaucoup de peine à expliquer cela aux parents français, dit M^{lle} J. D... Ils veulent toujours savoir dans quelle classe sera leur fille. Mais comment voulez-vous que je mette une jeune fille, sachant l'anglais, au cours élémentaire, sous prétexte qu'elle ne peut suivre que ce cours pour l'allemand ; de même pour l'histoire, les sciences ou la littérature. Ce serait plus simple, mais absurde, tandis que notre système donne de très bons résultats. Par exemple, la première semaine de la rentrée, c'est un casse-tête chinois ! Pour classer chaque élève dans chaque matière, il faut lui faire passer autant de petits examens.

— Comment vous en tirez-vous ?

— Nous nous y mettons toutes et, par voie d'élimination, classons tout de suite les très fortes ou très faibles en chaque matière. Restent les douteuses, pour lesquelles nous tâtonnons ; et puis, nous changeons, si nous nous sommes trompées. »

Voilà bien une manière d'agir qui ne me semble pas faite

pour la plus grande commodité des professeurs, mais pour la plus grande utilité des élèves.

L'apprentissage du ménage est facultatif. Les jeunes filles ne font pas leurs chambres et ne sont astreintes à aucune obligation de ce genre. Et, cependant, il est très en honneur aux Ruches. Certaines charges, certains emplois de surveillance ménagère y sont donnés comme récompenses. Les travaux à l'aiguille sont bénévolement montrés et pratiqués le soir. Une de ces dames découpant très bien, les jeunes filles qui le désirent, découpent, à tour de rôle, sous sa direction. Détail caractéristique : dans les conditions d'engagement de la cuisinière figure le libre accès de la cuisine aux élèves, sous certaines réserves bien entendu, et la possibilité pour elles de cuisiner, de faire de la pâtisserie, avec l'aide et les conseils de la cuisinière.

Le pansement des plaies, des blessures, est fait et enseigné par une de ces dames : y assiste qui veut. Elle se fait aider et remplacer par ses élèves, mais sans aucune contrainte. « Il en est, dit M^{lle} J. D..., à qui la vue du sang fait mal : à quoi bon les forcer à assister à des pansements qu'elles ne pourront pas pratiquer? »

Il n'est donné aux Ruches aucune instruction religieuse. Nous sommes loin, cependant, de ce qu'on appelle, chez nous, la neutralité religieuse. Chacun est favorisé dans la pratique de sa religion, mais en dehors de l'établissement. Ainsi les élèves suivent les catéchismes à l'église catholique ou protestante, sont accompagnées à la messe ou à l'office le dimanche. Les catholiques vont se confesser et communier quand elles le désirent ou suivant les instructions des parents, dont il est pris note et qu'on leur rappelle.

— Nous avons vu le grand salon servir de salle de danse. Il est donné en effet d'assez fréquentes soirées, des bals auxquels sont conviés des étrangers choisis, des réceptions dans lesquelles les élèves jouent des charades, des comédies.

Enfin, les jeunes filles dont les parents sont trop éloignés peuvent être, pendant les vacances, conduites aux bains de mer ou à des stations d'eaux.

Cet établissement comprend actuellement son maximum d'élèves, qui est fixé à trente. Sur ce nombre, et c'est la proportion moyenne, un tiers est français, un tiers anglais, un tiers de nationalités diverses, américaine, allemande, roumaine, russe, etc.

La moitié des élèves, à peu près, y fait toute son éducation; les autres n'y passent que deux ou trois ans, le temps de bien apprendre le français, tout en continuant leurs études.

Mais il est encore un autre classement propre aux Ruches et qui explique ce nom. C'est le classement en élèves ordinaires et en « abeilles » ou élèves d'élite. L'abeille est l'élève méritante qui fait honneur et que l'on adopte. Ce sont elles qui sont plus particulièrement revêtues des charges ménagères dont nous avons parlé. La réception d'une abeille et la remise de la petite abeille en or, sous forme de broche, qui lui sert d'emblème, est une grande solennité à laquelle on a su attacher un tel prix qu'un témoin me raconte l'avoir vu recevoir avec des larmes d'émotion.

À l'élasticité des groupements pour le travail, nous nous attendions à un nombreux personnel dirigeant; nous sommes, néanmoins, surpris d'en apprendre le nombre. En dehors des cinq ou six professeurs étrangers, il y a dix maîtresses à demeure dans l'établissement. Une maîtresse pour trois élèves. Ainsi s'expliquent ces subdivisions si nombreuses des classes d'après le degré d'avancement de chaque élève, ces sorties si faciles. Je comprends, maintenant, comment M^{lle} J. D... pouvait dire : « Il y a toujours une dame qui a envie de sortir; les élèves s'entendent avec elle. Le dimanche, les grandes marcheuses font des excursions de plusieurs heures en forêt. »

Enfin il y a treize domestiques.

Après cela, le prix de la pension, 3.500 francs, ne nous paraît pas élevé. D'autant plus que, contrairement à nos usages, tout est

compris dans cette somme, même les soins médicaux par une visite hebdomadaire de médecin. Une grande maladie, exigeant des visites et soins exceptionnels, pourrait occasionner des frais supplémentaires; mais c'est là un événement tout exceptionnel. On paye à part les leçons d'équitation, de chant, d'accompagnement, données par de grands professeurs, aux élèves d'une force tout à fait supérieure.

III.

Mais à côté de l'œuvre, il y a celui qui la dirige, il y a l'ouvrier.

Nous avons admiré l'œuvre comme bienfaisante; de plus, condition vitale, elle est prospère. Non seulement elle semble avantageuse à la catégorie de parents pour qui elle est faite, puisqu'ils y envoient leurs enfants, mais encore à celle qui la dirige. Ce n'est pas une œuvre de bienfaisance, c'est une affaire et une affaire qui paie.

Savez-vous quel est l'ouvrier qui dirige cette importante affaire, bien plus, qui l'a relevée? Car, je le savais par la voix publique, les Ruches ont connu de mauvais jours; elles étaient bien tombées, dit-on, elles se sont relevées. Eh bien, c'est une jeune Anglaise, qui était encore mineure quand elle en prit la direction, il y a cinq ou six ans.

Son histoire est intéressante et instructive comme un exemple vivant. Elle est même la plus puissante réclame en faveur de l'œuvre, puisque M^{lle} J. D... en est aussi le fruit. Elle a été élevée aux Ruches.

Probablement sortie d'une de ces nombreuses familles anglaises qui, par l'éducation, dotent leurs enfants des moyens d'arriver, mais ne peuvent ni veulent les établir, elle fit ses études aux Ruches, poussa jusqu'au baccalauréat, en France, et concourut avec succès pour des diplômes étrangers.

Par affection et en reconnaissance de ses aptitudes, sa devancière, la fondatrice des Ruches, songea à se l'adjoindre et en fit

même son héritière. Mais la mort survint avant le temps prévu, et la mourante laissait les Ruches tellement grevées de dettes que l'héritage les égalait à peine.

M^{lle} J. D... l'accepta cependant; elle s'assura le concours de la plupart des maîtresses et, en particulier, des deux plus anciennes qui l'avaient élevée et devaient lui servir, au début, de porte-respect. Ce fut une bonne chance, mais, évidemment aussi, une position délicate que celle de cette directrice obligée de se mettre en quelque sorte sous tutelle.

On cria à la folie. Les premières années furent dures, sans doute, mais l'établissement se releva. En sept ans, il a remboursé cent quarante mille francs; à ce compte, dans deux ans, les Ruches seront complètement libérées.

Contrairement à une opinion trop répandue, mais qui ne repose que sur une spécieuse et vaine impression à *priori*, l'observation d'exemples vivants et non d'hypothèses montre que ce n'est pas la bonne chance qui donne le succès et le maintient; c'est bien plutôt la dure nécessité et presque toujours des difficultés imprévues. Elles tiennent toujours en haleine, forcent à toujours lutter et à vaincre toujours.

Les difficultés imprévues ne manquèrent pas. Il ne semblait pas que l'héritage des Ruches, que nous avons vu se réduire à un instrument de travail sans autre valeur que l'emploi que l'on en ferait, pût être l'objet de contestations et il ne le fut pas, en effet, sur le moment. Mais quand le travail l'eut fécondé, les contestations naquirent de l'envie. Un frère de l'ancienne directrice essaya du chantage et de l'intimidation, intenta procès sur procès. M^{lle} J. D... finit par triompher, mais après combien de mois de dérangements, de démarches difficiles, en notre pays surtout, pour une jeune fille! Et pendant ce temps, que d'angoisses! elle seule le sait.

Mais, ce que je voudrais montrer, comme je l'ai ressenti, c'est la simplicité, la facilité des moyens qui assurent le succès à ces magnifiques produits de l'éducation anglo-saxonne et qui les y mènent par une vie large, enviable.

A l'œuvre on connaît l'ouvrier. M^{lle} J. D... est bien l'ouvrière

de son œuvre. Elle comprend pour elle-même la vie avec la même largeur de vues qu'elle l'a comprise pour ses élèves. En constatant son succès, on nous dit : « Et avec cela elle ne se refuse rien ! »

Jeune et jolie, elle est très élégamment vêtue, d'une élégance simple, mais très réelle. Nous dirions : Ce n'est pas une mise de maîtresse de pension. Mais, elle, croit que son devoir est de mener à bien ses élèves, que sa mise n'a rien à y voir, que ceci rentre dans le cadre de sa liberté individuelle. Comme elle reconnaît à ses élèves le droit d'apprendre leurs leçons au jardin, pourvu qu'elles les sachent, elle se reconnaît le droit de se mettre à son goût, pourvu que ses élèves soient bien élevées.

De même, elle s'amuse pour son compte. Elle ne craint pas, dans de certaines limites, d'aller au bal. Elle aime la danse et danse pour son plaisir. Sa limite est un cercle étroit d'intimité. Il ne l'entraîne pas dans le monde des oisifs, où il n'y a place que pour le plaisir. Ce doit être pour elle une distraction, non une absorption, une aide et non une entrave au travail.

A son tour, elle donne des fêtes pour elle et pour ses élèves. Quelques-unes ont fait époque. On se rappelle certain dîner de notabilités littéraires où, pour faire honneur à leurs hôtes, ces demoiselles, elles-mêmes, les ont servis à table.

Dans ces occasions, M^{lle} J. D... n'est pas maîtresse de pension, mais maîtresse de maison et en garde jalousement toute l'indépendance de caractère. A l'annonce d'une de ces fêtes, une dame, non invitée, ayant trouvé tout simple d'écrire à cette maîtresse de pension pour demander une invitation, se la vit nettement refuser.

L'on me dit enfin que le père d'une des élèves et voisin des Ruches y vient souvent passer ses soirées dans l'intimité.

Voilà des faits qui dérangent nos habitudes. Ils étonnent, et, cependant, la médisance se tait. La vérité est forte par elle-même. Même non comprise, elle se sent, elle s'impose.

M^{lle} J. D... s'est réservé la direction générale, et encore, en écartant le côté matériel et le service, dont s'est entièrement chargée une de ses anciennes maîtresses qui en fait sa seule

occupation. Le choix et la direction des professeurs, les rapports avec les parents, le gouvernement de toute la communauté et la comptabilité, telles sont les attributions de M^{lle} J. D... Elle donnait au début quatre heures de leçon, mais, par ordre du médecin, elle a dû les réduire à deux. Ce n'est pas grand-chose, et pourtant il faut croire que ce pas grand-chose est bien essentiel, puisque c'est suivant la manière dont la direction est comprise et exercée qu'une affaire prospère ou périclité.

En somme, à quoi M^{lle} J. D... doit-elle son succès?

Une de nos compatriotes, chargée avant sa majorité d'un héritage grevé de dettes égales à l'avoir et nécessitant le gouvernement d'un personnel de quinze professeurs et maîtresses plus âgés qu'elle, de treize domestiques, de trente élèves dont quelques-unes ses contemporaines, ne l'aurait certainement pas cru acceptable, et son refus aurait reçu l'approbation générale. Que serait-elle devenue! Sans doute une institutrice dans une honnête famille. Cette audace d'entreprise de l'Anglaise, en voilà assez pour séparer ces deux vies par un abîme : l'une s'est ouvert un avenir, l'autre se l'est fermé; elles ne se rencontreront plus.

Voilà pour le point de départ. Que choisit maintenant M^{lle} J. D... comme attributions? Toutes les responsabilités, c'est-à-dire ce que nous cherchons à éviter le plus. Non seulement elle se les réserve toutes, mais elle les développe en se consacrant toute à elles. Elle fait du gouvernement général son unique affaire, réserve toute sa liberté pour avoir l'œil à tout, considère que maîtres, élèves, parents, méritent tous ses soins; elle cède même le gouvernement matériel, mais garde la comptabilité, qui lui permet de se rendre compte chaque jour de sa marche matérielle.

Quelles sont les qualités que réclament de pareilles attributions? Toujours des qualités de caractère: observation, jugement, décision, fermeté, sang-froid. Il faut connaître son monde, avoir raison quand on fait une observation, en avoir le courage, tenir la main à ce qu'elle produise son effet. A toutes les demandes qui se renouvellent à tout instant du jour, il faut ne pas perdre la tête, se décider vite, répondre juste; on est responsable de tout.

Ce n'est rien, et de là dépend pourtant le succès ou la ruine.

L'activité, l'âme des affaires, il en faut évidemment ici. Mais je voudrais vous donner une idée de cette activité sans effarement qui consiste surtout dans l'absence de perte de temps et dans son bon emploi, dans ce langage clair et précis d'homme d'affaires dans lequel il n'est dit que ce qui est utile, dans cette pleine possession de soi-même, dans cette puissance d'attention qui vous tient tout à votre sujet et ne vous laisse rien perdre ni oublier.

Notre visite n'a pas duré une heure, y compris les deux stations au salon, et c'est dans cette unique entrevue que j'ai appris tout ce que je sais sur les Ruches, sauf, bien entendu, ce qui concerne M^{lle} J. D... que j'ai glané de droite et de gauche.

Après un petit préambule de notre part, tout de suite, à notre demande de visiter, nous partons. Pas d'hésitation, pas de demande : Voulez-vous voir ceci, cela ? Nous parcourons rapidement l'établissement tout entier, mais pas de halte. Quelques explications brèves, quelques réponses claires aux questions.

De retour au salon, nous ne causons pas. Nous demandons et M^{lle} J. D... répond et explique. Mais, quand c'est fini, c'est fini. Il n'y a pas de péroraison, pas plus qu'il n'y a eu d'exorde.

Le tout, encore une fois, avec grand calme, sans effarement, courtoisement. Toute à nous, tant que nous avons quelque renseignement à demander, M^{lle} J. D... ne semble pas regretter de nous voir employer son temps, mais elle ne voudrait pas le voir perdre. On sent l'habitude de parler ou d'écouter pour échanger des propos utiles, de les terminer quand ils deviendraient oiseux.

En somme, M^{lle} J. D... a osé, a persévéré, a travaillé, mais elle a toujours mené une vie saine, confortable et large, et ne s'est pas refusé des heures de loisir et de récréation. C'est ainsi qu'elle a marché au succès.

Nos jeunes filles, formées par elle, pourront arriver comme elle, car, si l'on arrive ainsi, ce n'est pas parce que l'on est anglo-saxon que l'on a plus de chances dans la vie, mais parce que l'éducation anglo-saxonne, telle qu'on la donne aux Ruches,

développe, mieux que toute autre, la santé, le bon sens, l'initiative courageuse, la persévérance, l'activité et enfin l'aptitude à passer du travail à un délasserment salubre, qualités plus nécessaires que jamais pour réussir dans les conditions de vie présentes.

Albert DUPRAT.



MADAGASCAR ⁽¹⁾.

III.

LE ROYAUME HOVA.

II. — LA VIE SOCIALE DES HOVAS. (*Suite et fin.*)

Nous avons commencé, dans notre dernier article, à décrire la vie sociale des Hovas, et nous avons constaté, que chez ce peuple, l'immense majorité des familles tirait de la petite culture ses moyens essentiels d'existence.

La condition générale du petit propriétaire hova nous est déjà connue : essayons maintenant de pénétrer un peu plus avant dans le détail de sa vie quotidienne.

I. — LES FORMES DE LA VIE PRIVÉE.

La maison d'habitation du petit propriétaire hova était autrefois, à cause de l'insécurité du pays, le plus souvent située dans un village entouré de murs et de fossés et juché au sommet de quelque piton escarpé. Il subsiste encore aujourd'hui nombre de ces villages, qui donnent au paysage un aspect plein de variété et de pittoresque, mais les fossés qui les enserraient ne

(1) Voir les précédents articles dans les livraisons des deux derniers mois, juin et juillet (*Science sociale*, t. XIX, p. 453 et t. XX, p. 59).

servent plus qu'à cultiver des fruits ou des légumes, et les habitations tendent de plus en plus à se mettre au large hors de l'enceinte, de manière à ce que chaque propriétaire puisse résider au milieu des champs et de la rizière qu'il cultive. L'habitation se présente alors sous l'aspect d'un petit hameau, formé de plusieurs cases en bois ou en briques séchées au soleil, et clos de palissades. En effet, à part les gens tout à fait pauvres, une famille, à Madagascar, possède généralement deux ou trois maisons dans son enclos, ou *tokotany*, et souvent six ou plus encore; les fils mariés habitent d'ordinaire près de leurs parents; certains bâtiments sont affectés aux esclaves, d'autres servent de cuisine, d'étable, de grange, ou sont employées à d'autres usages.

Autrefois, ces maisons étaient en bois. Mais, depuis que le pays a été complètement déboisé, elles sont le plus souvent construites en briques rouges fabriquées avec la terre argileuse du pays et présentent de grandes qualités de solidité et de résistance.

Les maisons sont toutes orientées vers l'Ouest, et ne présentent absolument aucune ouverture du côté de l'Est. Cette disposition est commandée par des raisons météorologiques.

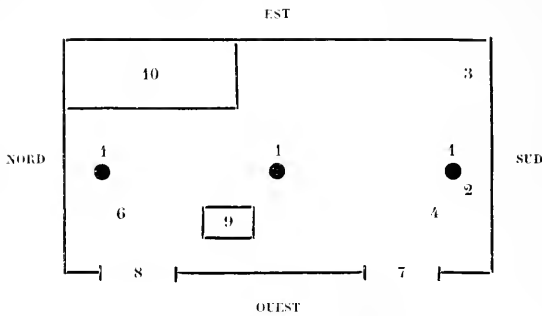
Franchissons la palissade et dirigeons-nous vers le bâtiment principal de l'habitation de famille.

Les Hovas étant très polis et très hospitaliers, il sera facile d'y pénétrer.

Avant d'entrer, nous en demanderons la permission par la formule : *haody, haody* (peut-on entrer?) La maîtresse de la maison nous répondra aussitôt : *Mandrosoa, tompokoé* (entrez, Monsieur). Nous n'aurons qu'à monter les deux ou trois marches qui conduisent au seuil, la maison étant élevée de quelques pieds au-dessus du sol pour éviter l'humidité. Nous franchirons la porte, et nous nous trouverons au milieu de l'unique pièce qui constitue tout l'appartement. Trois poteaux, rangés en ligne droite (1, 1, 1, figure ci-jointe) dans le sens de la longueur de l'édifice, supportent le toit de celui-ci.

L'intérieur est éclairé par la porte (7 *ibid.*) ainsi que par une fenêtre (8 *ibid.*) percées toutes deux dans la paroi Ouest.

Si nous faisons le tour de la pièce, nous trouvons (4 *ibid.*), tout près de la porte d'entrée, les ustensiles à piler le riz, céréale qui fait le fond de l'alimentation des Hovas : c'est d'abord un large mortier de bois (*laona*), puis, à côté, le pilon (*fanoto*), et enfin le disque de bois (*sahafa*), large et peu profond, qui sert à séparer le riz de la balle qui s'en est détachée par la décortication.



Nous passons devant le poteau le plus voisin de la paroi Sud : c'est là qu'est attaché le veau engraisé par le propriétaire de la maison. A l'angle Sud-Est, faisant face à la porte, s'élève (3 *ibid.*) une petite construction en terre glaise, assez semblable à un four : c'est l'étable où, le soir, on enferme le cochon. Au-dessus de cette construction se trouve le juchoir des poules.

Le long de la paroi Est, se trouvent placées trois ou quatre cruches sphériques (*sinyis*) couvertes d'une sorte de calotte en vannerie qui en protège le contenu contre la poussière : ces cruches renferment la provision d'eau.

L'angle Nord-Est est le lieu sacré de la maison : on l'appelle *zoro farazana*. C'est dans cet angle (10 *ibid.*) qu'est placé le lit, assez élevé au-dessus du niveau de la pièce, et auquel on monte par un poteau entaillé qui tient lieu d'échelle. C'est là qu'est conservé le fétiche domestique, dans un panier accroché au mur.

Entre le poteau Nord et la fenêtre, ou, ce qui revient au même, entre la paroi Nord et le foyer, se trouve (6 *ibid.*) la place d'honneur (*avara patana*) pour les étrangers. C'est là que notre hôtesse, après avoir étendu à terre une natte propre, nous inviterait à nous asseoir.

Au Sud de cette place d'honneur est le foyer (*fâtana*) (9 *ibid.*),

petite construction d'environ trois à quatre pieds carrés, où se trouvent fixées cinq pierres, destinées à supporter au-dessus du feu les marmites dans lesquelles on fera cuire le riz. A côté du foyer est quelquefois placée une sorte de charpente sur laquelle on dépose les marmites lorsqu'elles ne servent pas. Il n'y a pas de cheminée : la fumée sort, soit par la porte et par la fenêtre, soit tout simplement à travers les jones qui composent la toiture. Aussi la maison est-elle généralement noire de suie et pend-il du toit de nombreuses stalactites fuligineuses. Cette suie est considérée par les Malgaches comme donnant à la demeure un cachet d'ancienneté tout à fait respectable.

L'ameublement, en dehors des objets que nous venons de décrire, est très peu considérable. Il consiste en quelques rouleaux de nattes, une demi-douzaine de cuillers dans un panier suspendu au mur, un coffre contenant des vêtements (*lambas*) pour les jours de fête et les circonstances exceptionnelles, un certain nombre de plats de poterie indigène et parfois européenne, une corne à boire ou un vase de fer-blanc en tenant lieu, et, très fréquemment, une lance ou deux. Pour compléter cet inventaire, n'oublions pas de mentionner le matériel nécessaire pour filer et pour tisser les étoffes.

Le pavé de la case est en terre battue couverte de nattes grossières. Parfois les murs sont recouverts de nattes plus fines.

Les maisons plus riches que celle que nous venons de décrire ont souvent un étage supérieur, auquel on accède par une échelle. La chambre située à cet étage supérieur a fréquemment un sol de terre battue; on l'utilise comme cuisine, et cela avec beaucoup d'avantage pour la pièce du rez-de-chaussée qui se trouve ainsi mise à l'abri de la fumée et garantie contre la malpropreté.

Telle est la demeure où réside le chef de famille avec sa femme et ses enfants.

La famille est en si grand honneur à Madagascar, que les jeunes gens n'y ont pas de préoccupation plus vive que de s'en créer une, ou, pour parler plus exactement, de continuer la leur, en prenant femme aussitôt qu'ils le peuvent. « Le célibat est in-

connu chez les Hovas et l'on se marie très jeune : les femmes à douze, treize ou quatorze ans, et les hommes à quinze ou seize ans, douze ans étant l'âge requis pour les premières et quinze celui exigé pour les seconds. Car c'est l'ambition de tout Malgache de fonder au plus tôt une famille, et son désir le plus ardent est d'avoir un grand nombre d'enfants. » La fécondité dans le mariage est considérée par lui comme une bénédiction du ciel, et sa formule la plus cordiale pour remercier d'un bienfait consiste à dire : « Que Dieu vous soit propice et vous donne beaucoup d'enfants! (1) ». Beaucoup de tribulations peuvent frapper le Malgache. Doué d'un esprit de résignation à surpasser Job sur son fumier, il présente à toutes un front d'airain : une seule déconcerte son impassibilité, c'est celle de la stérilité... En revanche, plus les enfants sont nombreux, plus le bonheur est grand et parfait, car leur éducation ne coûte à peu près rien et la famille en est grandie d'autant (2) ». On sera sûr de laisser après soi des descendants pour recueillir la tradition de ses ancêtres et accomplir les rites funéraires sur le tombeau où l'on sera allé dormir auprès d'eux. D'autre part, on sera certain de conserver le patrimoine dans la famille, en évitant que, par suite de déshérence, il ne fasse retour au seigneur du domaine ou à l'État.

Le Malgache se marie dans sa caste, les unions entre personnes appartenant à des castes différentes étant en effet prohibées, absolument comme nous avons vu interdites d'une caste à l'autre les ventes de biens immobiliers. Non seulement le Malgache se marie dans sa famille, mais les unions entre cousins germains sont extrêmement fréquentes, et on les considère comme les plus avantageuses de toutes en tant qu'elles maintiennent les biens dans la famille. On appelle ces mariages entre parents *lova-tsimifindra*, c'est-à-dire mariages qui conservent l'héritage.

Le mariage étant, comme nous venons de le dire, essentiellement contracté *liberorum querendorum causa*, il est précédé non seulement de fiançailles, mais, très souvent, d'une sorte de stage d'essai.

(1) R. P. de La Vaissière, *Vingt ans à Madagascar*, p. 181.

(2) R. P. Piolet, *Madagascar et les Hovas*, p. 45.

« La plupart du temps, les parents décident, sans les consulter, les mariages de leurs enfants: ils les fiancent très jeunes, parfois même avant leur naissance, pour des motifs de convenance, d'intérêt ou de parenté, par exemple, pour fonder, dès le moment des fiançailles, une famille fictive qui, dès lors, pourra acquérir, hériter, et, par là, sauver les biens des parents que menace peut-être déjà la confiscation. Les fiançailles précèdent donc de beaucoup le mariage. Mais ce n'est pas tout. Les fiancés cohabitent deux ou trois ans ensemble, avant de s'unir par un mariage en forme. Cet essai fini, ils pourront se séparer sans formalité aucune, s'ils ne se conviennent pas (1). » Un pareil essai n'est possible que grâce à l'extrême relâchement moral qui règne dans le pays. Tous les observateurs ont en effet constaté que les Malgaches, à l'exemple des Polynésiens leurs ancêtres, ont une incroyable liberté de mœurs (2). Leur santé en est atteinte à raison de 80 % de la population, a-t-on assuré au R. P. Piolet. « Le peuple, ajoute-t-il, est un peu mieux conservé, mais la noblesse déjà bien frappée, et l'on pourrait noter des signes effrayants de caducité et de décrépitude, spécialement parmi les membres de la famille royale. »

Quand les époux n'ont pas d'enfants, ils divorcent de droit ou de fait et se remarient. Ils ont également, s'ils le préfèrent, la ressource de se créer une famille artificielle en recourant à l'adoption. Celle-ci est très fréquente et comme elle n'est soumise à aucune limite d'âge, ni de conditions, elle prend de jour en jour une extension plus considérable.

En somme, les Hovas n'ont en général qu'un petit nombre d'enfants, et ils les élèvent avec plus d'indulgence et même de mollesse que de sévérité. Ils cèdent, paraît-il, trop aisément à leurs caprices. Il y a néanmoins entre parents et enfants des rapports très affectueux et la vieille tradition communautaire a persisté avec assez de force pour maintenir, d'une façon très satisfaisante, chez les jeunes le respect des ascendants.

Dès la naissance de chaque enfant, le père lui assigne une

(1) R. P. Piolet. *Madagascar et les Hovas*, p. 94.

(2) *Ibid.*, p. 50, 51.

portion distincte dans les biens qui composent le patrimoine. Ce n'est point là de sa part un acte qui tende à la dissolution de la communauté et à l'éparpillement de l'avoir de la famille : C'est simplement une précaution contre les conséquences d'une confiscation éventuelle toujours à redouter de la part de l'État, c'est aussi un encouragement pour l'enfant à bien soigner la part qui lui est attribuée et qui est destinée à lui appartenir un jour. La famille hova n'est nullement une famille instable. C'est une communauté dont les membres n'ont d'autre idée et d'autre désir que de la maintenir le mieux possible et de vivre étroitement groupés. Conserver les biens dans la famille, se marier dans la famille, vivre au sein de la famille, tel est le rêve et l'idéal de chacun d'eux.

Le R. P. de la Vaissière a tracé le tableau de cette vie de famille : « Sous le toit domestique, écrit-il, tout le monde participe de loin ou de près au genre de vie du maître de la maison. Le jeune Malgache, à peine au sortir de l'enfance, apprend bientôt à distinguer de celui de son père le bien qu'on lui donne en propre. Il compte déjà ses esclaves et ses bœufs. Il sait qu'il possède des rizières qu'on cultive en son nom, en attendant qu'il les cultive lui-même. Et cependant, jusqu'au jour de son mariage, il vit sous le toit paternel avec ses frères, ses sœurs, ses cousins, voire même ses neveux, sans autre souci que de faire prospérer son avoir particulier au sein de la communauté. Là, meubles, habits, nourriture, sont à peu près en commun. Et la troupe des esclaves, quoique déjà partagée en lots, travaille pour tous. Rien de plus excellent, dit l'auteur, que la vie en commun pour pénétrer un jeune cœur de l'esprit de famille. Chacun sait, d'ailleurs, que la loi du rejet le livrerait à la honte, peut-être à la misère, s'il refusait d'adopter les vues et l'esprit de la communauté.

« Cette forte tendance à la vie en commun n'exclut pas cependant une certaine inégalité, le plus souvent inévitable. Ainsi, l'aîné a droit au respect de tous. Quant à l'héritage, comme nous l'avons déjà dit plus haut, il est soumis aux seules volontés paternelles. On trouve de ces enfants privilégiés sous le rapport

de l'héritage dans toutes les familles : mais loin d'être en butte à la jalousie des autres frères, ils sont vus de bon œil, et regardés par tous comme leurs soutiens et protecteurs naturels (1) ».

L'éducation des enfants se faisait autrefois tout entière dans la famille : c'est là qu'ils apprenaient pratiquement les arts utiles et que, se mêlant à la conversation, s'initiant au chant et à la musique, très en honneur chez les Hovas, ils recevaient les premiers éléments de leur culture intellectuelle. Aujourd'hui, les missions européennes ont multiplié les écoles dans le pays, et les Hovas montrent beaucoup d'empressement à y envoyer leurs enfants, qui s'y distinguent, d'ailleurs, par la vivacité et la promptitude de leur esprit.

Durant l'enfance a lieu la circoncision, qui était autrefois une fête publique, et qui n'est plus aujourd'hui qu'une fête de famille. Enfin, à dix-huit ans, le jeune Hova doit satisfaire à l'obligation du service militaire. C'est alors qu'il fait vraiment son entrée dans l'âge viril.

Dès que les enfants sont en âge d'être établis, ils se marient. Les filles reçoivent une petite dot en têtes de bétail, esclaves ou argent. Les garçons sont mis en possession de leur part dans les biens communs. On bâtit aux couples qui restent dans la communauté une case dans l'enceinte de l'habitation de famille. Quant à ceux qui s'en vont, ils ne partent jamais sans esprit de retour. Les Hovas, en effet, aiment leur village.

Sans doute, dit le R. P. Piolet, « ils le quittent souvent ; ils entreprennent sans hésiter les plus grands voyages et ils s'absentent de gaieté de cœur pour des années ; mais ils conservent toujours l'espoir et la volonté bien arrêtée de revenir. Parfois même, ils emportent avec eux, comme le paysan irlandais allant en Amérique, une poignée de la terre natale » (2). Ils la contemplent souvent avec émotion pendant leur absence, en priant leur Dieu de leur permettre de retourner au pays, pour la replacer à l'endroit du champ paternel d'où elle a été enlevée.

Dans l'enclos de la famille se dressent également les maison-

(1) R. P. de La Vaissière, *Vingt ans à Madagascar*, p. 184-185.

(2) R. P. Piolet, *Madagascar et les Hovas*, p. 40.

nettes des esclaves. Ce nom d'esclaves pourrait induire en erreur. Quoique parfaitement exact, en ce qu'il désigne des personnes qui sont la chose du maître et peuvent être vendues par lui, ce qui est bien le trait caractéristique de l'institution, il ne doit point éveiller l'idée d'oppression, trop souvent inséparable de celle de l'esclavage. En fait, l'esclave à Madagascar est une sorte de serf. La douceur de sa condition tient à deux causes : à l'identité de race et de couleur entre son maître et lui, qui met entre eux une moindre différence, et à la facilité extrême qu'aurait l'esclave maltraité de s'enfuir en gagnant la zone forestière toute voisine, où il serait impossible de le rattraper.

Les esclaves sont très nombreux dans l'Imérina, où ils forment certainement la majorité, peut-être les deux tiers de la population. Certaines familles riches en ont des centaines, parfois des milliers, et c'est au nombre de ses esclaves que s'apprécie la fortune réelle du Hova. Les meilleurs, et de beaucoup les plus nombreux, sont des Betsiléos.

Ces esclaves se divisent, d'après leurs occupations habituelles, en esclaves domestiques et en esclaves cultivateurs.

« Les premiers sont plus ou moins considérés comme membres de la famille, quoique à un degré inférieur. Quelques-uns, ordinairement des enfants, et surtout des petites filles non encore mariées, habitent la maison du maître; et alors ils sont nourris, soignés, habillés, comme les autres enfants de la famille. Mais le plus grand nombre est marié et vit à part dans sa case. Tout leur service consiste alors dans quelques corvées qu'il se partagent entre eux : préparer le riz, puiser l'eau à la fontaine, balayer la maison, laver le linge, voilà pour les femmes; porter leur maître, lui faire escorte, entretenir sa maison, voilà pour les hommes. Cela leur prend, en moyenne, le douzième de leur temps, l'équivalent d'un mois par année. D'ailleurs, si cette corvée leur déplait, ils peuvent s'en exempter, en donnant un peu d'argent. En dehors de ce service, il s'occupent de leurs propres affaires.

« Il faut dire la même chose des esclaves cultivateurs, de ceux qui travaillent les rizières et gardent les troupeaux de leur maître. A côté du champ et du bœuf de ce dernier, il y a leur

propre champ et leur propre bœuf, qu'ils font prospérer en même temps, et quelquefois même plus vite.

« Enfin, c'est un esclave qui est l'intendant de la maison, qui distribue à chacun sa tâche, surveille toutes les dépenses et a toutes les clefs.

« Outre ces deux classes d'esclaves, il y a encore (et l'absence dans l'île de tout moyen normal de communication explique très bien l'existence de cette nouvelle catégorie), il y a les esclaves porteurs dont on loue les services quand on a à se déplacer. Ceux-là sont jeunes, vigoureux, pleins d'entrain. Ils gagnent beaucoup d'argent et en donnent d'ordinaire une partie à leur maître. Mais ils sont heureux, parce qu'ils voyagent beaucoup, s'amuse beaucoup et ne manquent de rien.

« Les esclaves sont exempts du service militaire, exempts aussi de la corvée de l'État, souvent plus dure que celle du maître. Enfin, on ne les maltraite généralement pas, et jamais on ne doit faire couler leur sang. Le maître peut cependant les châtier, les frapper du fouet ou les mettre aux fers. Mais (ainsi que nous le disions plus haut) il le fait rarement, car ils pourraient s'enfuir pour ne jamais revenir.

« Les esclaves ont le droit et parfois les moyens de se racheter. Il leur suffit pour cela de payer le prix de leur rançon, c'est-à-dire leur valeur vénale, et de faire une déclaration au gouverneur, à qui on offrira une piastre, comme tribut. Mais ils n'y tiennent pas énormément, surtout les jeunes gens; et, quand ils se rachètent, ils restent, pour éviter les corvées et le service militaire, les esclaves nominaux, par exemple, de leurs parents ou d'un ami sûr (1). »

Ce n'est que chez les plus riches Hovas, et quand les esclaves sont très nombreux, qu'il y a entre ceux-ci la division du travail dont nous venons de parler et qui rappelle le souvenir de ce qui existait dans les opulentes villas de l'époque romaine. Chez les propriétaires hovas d'une condition moins élevée et d'une fortune moindre, il en est autrement.

(1) R. P. Piolet, *Madagascar et les Hovas*, p. 100-101.

Nous allons essayer, d'après Ellis, Sibree et quelques autres auteurs (1), de retracer la journée d'un de ces Hovas de condition moyenne dont nous avons déjà, plus haut, décrit l'habitation.

Ce petit propriétaire se lève en général de bonne heure. Comme réveille-matin, il a le coq, dont nous avons décrit le juchoir dans l'angle Sud-Est de la maison, au-dessus de l'étable du porc. Ce coq chante en général vers trois heures du matin, mais il est trop tôt, le jour n'étant pas encore levé. Il chante de nouveau vers cinq heures. C'est alors le moment d'aller voir si le soleil commence à poindre. Le maître ou un de ses esclaves va ouvrir la porte, regarde de côté de l'Est, et rentre en disant : « Voilà le jour ».

Après le lever, on procède à la toilette. Dès que tout le monde est debout, le père et les divers membres de la famille viennent, les uns après les autres, s'accroupir, soit près du foyer, soit devant la porte de la maison, étendent leurs bras nus et ordonnent à un esclave de leur apporter de l'eau. Celui-ci arrive, tenant dans la main gauche un plat qui servira de cuvette, et, dans la droite, une *zingia*, c'est-à-dire une corne de bœuf, munie d'un bâton en guise de manche, et pleine d'eau fraîche : cette corne est le pot-à-eau. L'esclave verse le liquide sur les mains du maître, qui les frotte l'une contre l'autre, et se débarbouille aussi le visage. L'esclave a soin, pendant ce temps, de tenir le plat qui sert de cuvette sous la tête du maître, de manière à recevoir l'eau qui en ruisselle. Les autres membres de la famille se lavent de la même manière. Puis c'est le tour des esclaves. Seulement ceux-ci, à la différence des précédents, au lieu de s'essuyer avec une serviette, se servent, pour cet usage, d'un des bouts de leur *lamba*.

Chacun achève de s'habiller. Le costume est très simple. Pour les hommes, il se compose de trois parties : le *salaka* ou longue ceinture de toile passée entre les jambes et serrée autour des reins, l'*akanjo* ou tunique de toile de coton blanche, enfin le *lamba* blanc, sorte de manteau assez semblable à la toge des Romains et dans lequel les Hovas excellent à se draper avec autant

(1) Ellis (Rev. William), *History of Madagascar*, ch. xii; Sibree (Rev. James), *Madagascar et ses habitants*, p. 203-205.

de dignité que d'élégance. Comme coiffure, les hommes portent un chapeau de paille de riz. Les femmes ont, comme les hommes, une tunique et un *lamba*, mais elles portent ce dernier d'une manière un peu différente. Elles ont de longs cheveux noirs qu'elles pommadent de graisse et savent tresser de mille manières. Elles s'ornent volontiers de bijoux, mais ne portent pas de chapeau. Comme les hommes, elles vont nu-pieds.

Au printemps, au lieu de porter des vêtements de toile blanche ou de coton éceru, on porte des cotonnades bariolées et fort légères.

Nous venons de décrire le costume des habitants de la campagne. A Tananarive, le *salaka* est quelquefois remplacé par un petit pantalon; et les gens de la cour, hommes et femmes, comme aussi quelques personnes riches en contact avec les étrangers, aiment à s'habiller à l'européenne. Cependant il est rare que l'on sacrifie le *lamba* qui, par une ressemblance de plus avec la toge romaine, est vraiment un costume national.

Quant aux enfants, le plus mauvais chiffon suffit à leur vêtement, et encore arrive-t-il bien souvent qu'ils s'en passent.

La toilette faite, le maître envoie ses esclaves à leurs divers travaux, et parfois les y accompagne lui-même.

La femme reste ordinairement à la maison, et passe son temps, soit à la mettre en ordre, soit à tisser. Comme on a d'ordinaire beaucoup plus d'esclaves qu'on n'en peut employer d'une manière régulière dans ce pays où il y a si peu de besoins, l'un va garder les pores, l'autre détache le veau du poteau où il est attaché dans la maison, et le conduit au pâturage; un autre traîna la vache.

Ces petits travaux, et d'autres tout aussi simples, coupés par de longs intervalles de repos pendant lesquels les esclaves se couchent nonchalamment à terre, occupent ceux-ci jusqu'au moment où ils ont à faire les préparatifs du premier repas. Ce repas n'a point lieu d'ordinaire avant onze heures ou midi.

Les Malgaches ont généralement des habitudes de tempérance, et ils varient peu leur régime; le riz est leur aliment principal et forme la base de tous les repas. Ils ne mangent guère que deux fois par jour, dans la matinée, ainsi que nous venons de

le dire, et après le coucher du soleil. Les pauvres mangent souvent leur riz sans viande; mais il le font bouillir avec certaines herbes qui servent de légumes. Quelquefois ils sont réduits à se contenter de racines de manioc, aliment nourrissant mais insipide. Toutefois, dans la plupart des ménages, on fait cuire avec le riz, ou rôtir à part, un petit morceau de viande. Ils aiment les soupes, les compotes et les plats au jus; aussi arrosent-ils leur riz copieusement. Ils ont du bœuf à bon compte et de bonne qualité, ainsi que toute espèce de volailles. Les moutons sont maigres et chétifs, couverts de poils plutôt que de laine, et ressemblent beaucoup à des chèvres. Ces moutons ont des queues volumineuses et pesantes, très estimées par les indigènes, mais beaucoup moins par les Européens, car elles ne sont presque qu'une masse de graisse. Aux funérailles et dans toutes les fêtes, l'abattage des bœufs et le repas dont leur chair fait le plat de résistance, constituent une partie essentielle de la solennité. On fait une grande consommation de crevettes d'eau douce et d'écrevisses; mais les poissons ne sont pas très abondants. Le meilleur est le *tondro* qui ressemble, pour le goût, à la morue. On pêche des anguilles dans les rivières, des cyprins dorés et des argentines dans les canaux des champs de riz, mais ces poissons n'ont rien de délicat à cause de leur goût de vase. Les légumes et les fruits sont à profusion. Le peuple mange aussi de petites sauterelles qu'on fait griller après leur avoir enlevé les ailes et les pattes.

Le riz se conserve dans la balle jusqu'au moment où on l'emploie; il est battu et préparé pour la cuisson par les femmes esclaves, et ce travail est une partie importante de leur ouvrage journalier. Elles se servent à cet effet d'un grand mortier en bois, haut de cinquante centimètres environ, terminé par un rebord plat et carré. On détache la balle en battant le riz avec un pilon de bois : deux et souvent trois esclaves pilent ensemble au même mortier, frappant alternativement leurs coups en mesure. Quand le riz est bien battu, on le vanne dans un grand plat en bois, on le lave à plusieurs reprises à l'eau fraîche, on le fait cuire dans un pot de terre sphérique, et on le sert enfin sur des plats de terre grossièrement vernissés. On enfonce une

cuiller dans chaque portion de riz, qu'on arrose largement de jus de viande. Les pauvres se servent peu de couteaux ou de fourchettes; ils dépècent la viande avec les doigts. Le temps nécessaire à la cuisson du riz est d'environ une demi-heure. Ce laps de temps sert d'unité pour la mesure de la durée : on dit qu'un endroit est à une, deux, trois *masa-bary* (cuissons de riz). L'eau est la boisson usuelle; mais on prépare une sorte de café léger en faisant bouillir de l'eau dans le pot au riz, aux parois duquel les grains rôtis ou brûlés sont restés attachés après la cuisson. Le goût du thé, du vrai café, et malheureusement aussi des spiritueux, se répand parmi les Hovas. Après chaque repas, ils se rincent la bouche avec de l'eau fraîche, habitude à laquelle ils doivent peut-être la blancheur et l'excellent état de leurs dents. Ils regardent les Européens qui négligent cette pratique comme laissant beaucoup à désirer pour la propreté.

Les principaux travaux agricoles consistent dans la culture du riz et l'élevage du bétail.

La culture du riz est assez pénible, « On défonce profondément le sol, on le fume, on brise et écrase les mottes avec un très grand soin, ce qu'on effectuait autrefois en les faisant piétiner par des bœufs; puis on y plante, brin par brin, on y repique le riz que l'on a fait lever ailleurs en pépinières, et on le maintient dans l'eau jusqu'à la moisson. Quand il est mûr, on le coupe, on le fait sécher, et on le bat, en le frappant contre une pierre (1). » La culture du riz nécessite souvent, soit pour les diverses opérations qu'elle comporte, soit pour l'entretien des canaux d'irrigation des rizières, le travail simultané d'un grand nombre de bras. De là l'influence très marquée de cette culture sur le maintien de la communauté de famille. La *Science sociale* ayant déjà, il y a près de dix ans (2), mis en lumière cet effet spécial de la culture du riz, il est inutile de recommencer ici une démonstration déjà très bien faite, et nous nous bornons à signaler en passant le nouvel exemple, qui, chez les Hovas, la confirme une fois de plus.

(1) R. P. Piolet, *Madagascar et les Hovas*, p. 15.

(2) Voir les articles déjà cités de M. Robert Pinot (*Science sociale*, année 1886).

Les cultivateurs et les esclaves ne quittent les champs où ils sont allés travailler que vers le coucher du soleil. C'est alors, entre cinq et six heures du soir, qu'on les voit revenir, par milliers, des rizières, des marchés, des champs éloignés, portant leur bêche sur l'épaule ou des fagots sur le dos, et se plaisant parfois à écouter, le long du chemin, la chanson de quelque berger, qui, en petits couplets courts, mais d'une allure vive, célèbre le plaisir de retourner à la maison, après une journée bien remplie.

Arrivés au logis, ils trouvent un repas identique à celui du matin. Tandis qu'on le prépare et après qu'on l'a pris, la famille s'égaie en conversations et en plaisanteries. La journée se termine souvent par des danses et par des chants. On va enfin se coucher, on s'étend sur une ou deux nattes et on dort jusqu'au chant du coq.

Telle est la journée du Hova. Nous venons d'en décrire une : toutes se ressemblent. D'année en année, elles se succèdent les unes aux autres, et peu à peu la vie s'écoule, la vieillesse vient et il est temps de songer au terme. Le Hova n'a ni religion proprement dite, ni temple, ni prêtres. Ses croyances ne dépassent pas le niveau d'un fétichisme grossier et d'une sorcellerie vulgaire. Mais il est loin d'être insensible au sort de l'âme après la mort. Il a le culte des ancêtres. Il tient à conserver leur dépouille près de sa demeure, dans la cour de l'habitation, s'il le peut, tout au moins à proximité du village. Le tombeau de famille est luxueusement édifié au moyen de larges dalles de pierre. A l'intérieur, les morts sont placés dans un ordre qui reproduit la hiérarchie de la communauté de famille. La porte, orientée comme celle de la maison des vivants, et située à l'ouest : en face, le long de la paroi orientale, se trouve la place d'honneur où il n'y a ordinairement qu'un seul lit, réservé au chef de la famille, au patriarche de la communauté. Les autres membres sont rangés au nord et au sud, sur deux ou trois rangs de gradins superposés. Extérieurement, et exactement au-dessus de la place d'honneur ou lit des ancêtres, est placée une stèle qui émerge du sol : c'est sur cette stèle qu'on vient répandre de la graisse

et célébrer des sacrifices, le jour du *Fandroana* ou fête nationale. L'édification, l'embellissement, l'entretien du tombeau de famille sont pour le Hova une préoccupation constante, et une source de dépense considérable.

Nous aurions achevé de décrire la vie sociale des Hovas, si le peuple que nous désignons sous ce nom impropre n'était composé que de *Hovas* proprement dits ; mais nous savons qu'au-dessus de ces derniers, qui forment la couche profonde de la population, il y a aussi les vainqueurs d'origine malaise représentés par les *Andrianas*. Théoriquement, avec le système d'interdiction des mariages de caste à caste, chacun de ces deux éléments aurait dû demeurer distinct de l'autre, et évoluer à part. Mais il n'en a pas été ainsi : par suite d'unions illégitimes, par suite de ces influences de voisinage que notre classification sociale relève avec tant de raison, ces deux éléments ont fini par se fondre l'un dans l'autre en une masse presque homogène. Il nous reste à déterminer ce que cette masse doit d'une manière plus spéciale à l'action de l'élément *andriana*. Les remarques que nous avons déjà faites, en parlant des origines malaises de cette partie de la population, nous permettront d'être très bref.

Les *Hovas* doivent aux *Andrianas* de n'être pas restés de purs cultivateurs et de s'être élevés jusqu'à la fabrication et au commerce.

La fabrication n'a jamais lieu qu'en petite industrie familiale, soit accessoire soit principale. Bien que la division du travail soit loin d'être poussée aussi loin qu'en Europe, il ne laisse pas que d'y avoir, à Madagascar, des métiers et professions distincts, et on compte nombre de Hovas qui tirent leur principal moyen d'existence d'un art spécial. De ce nombre sont les charpentiers, les forgerons, les maçons, les ferblantiers, les ébénistes, les orfèvres, les couvreurs et bien d'autres.

Ils sont très habiles dans tous les travaux manuels, ils sont doués d'une grande sûreté de main et d'une vue excellente. Leurs longs doigts effilés semblent faits pour exécuter tous les ouvrages qui exigent de la délicatesse et de la dextérité. « Avec ses yeux,

le Hova. dit le R. P. Piolet (1), voit plus loin que l'Européen avec une jumelle, et il distingue de plus petits objets, avec leurs reliefs les plus fins », et les plus ténus. Si l'on joint à ces qualités physiques une très grande patience, on ne sera pas surpris que les Hovas se distinguent dans le travail à la main.

Leurs lambas et leurs dentelles de soie, tissés et fabriqués on ne sait trop par quels procédés tout rudimentaires, sont d'un travail achevé, et se font remarquer par l'élégance de leur dessin et la vivacité de leurs couleurs. Dans la confection de leurs chaînettes et de leurs bijoux, d'une finesse extrême, et des objets en filigrane d'or ou d'argent, les joailliers indigènes atteignent un haut degré de perfection. L'adresse des Hovas n'est pas moins frappante dans la fabrication des paniers de paille, de toute forme et de toute destination. Il font notamment de petites boîtes, en paille très fine, qui sont des échantillons admirables de ce que peut l'habileté manuelle : certaines d'entre elles, qui n'ont guère que deux centimètres cubes, sont tissées presque aussi délicatement que la soie et le coton le plus fin, et présentent un fini merveilleux à l'intérieur comme à l'extérieur. Ils travaillent très adroitement le bois et la corne. Ils fabriquent en particulier des cuillers de corne fondue qu'on croirait de provenance européenne. Mais c'est dans l'industrie du métal qu'ils montrent la supériorité la plus grande. On ne s'en étonnera pas si l'on se rappelle ce que nous avons dit plus haut relativement au développement de cette industrie chez les populations malaises. Ils savent produire des fers d'excellente qualité, tant pour la force que pour l'élasticité. On voit, dans les églises, des serrures, des grilles, œuvre de la forge locale, qui sont exécutées, dit Sibree, avec le même fini que l'on aurait pu obtenir d'ouvriers anglais. « J'ai rapporté en Angleterre, dit le même observateur, quelques limes de fabrique indigène et je les ai soumises à un ami versé dans les articles qui sortent des manufactures de Sheffield; il les a trouvées parfaites (2). »

Les Hovas, il est vrai, n'inventent guère et sont surtout imitateurs. Mais ils savent s'approprier tous les procédés qu'ils voient

(1) R. P. Piolet, *Madagascar et les Hovas*, p. 39.

(2) Sibree, *Madagascar et ses habitants*, p. 220.

employer, et reproduire exactement tous les objets qu'on leur présente. A cet égard, ils rivalisent avec les Chinois. C'est ainsi, par exemple, qu'on voit, dans le palais de la reine, plusieurs grands vases d'argent, copiés sur des exemplaires envoyés de France ; il serait difficile de les distinguer des originaux. D'autre part, c'est presque exclusivement à l'aide d'ouvriers indigènes que le très distingué architecte du gouvernement français à Tananarive, M. Jully, a construit et décoré le palais de la Résidence générale, un des plus beaux édifices européens de la capitale hova. On sait enfin que c'est en employant la main-d'œuvre malgache, qu'un des principaux initiateurs de l'Imérina à la civilisation française, notre compatriote Laborde, le grand Laborde comme on l'appelle si justement là-bas, avait organisé ses prodigieuses usines de Mantasoa, où l'on fondait le fer, le cuivre, où l'on fabriquait des canons, des fusils, de la poudre, du papier, de la poterie, de la chaux, du verre, de la bougie, du savon et quantité d'autres produits utiles.

Si habile que soit le Hova dans les travaux de fabrication, il excelle encore bien davantage dans le commerce. « Le Hova, dit le R. P. Piolet, est essentiellement marchand, autant que le Juif et plus que le Chinois (1). » Cette supériorité, les habitants de l'Imérina la doivent incontestablement à l'élément malais qui est entré dans leur formation sociale. Nous n'en voulons d'autre preuve que la constatation suivante du R. P. de la Vaissière. « Le commerce entre les diverses peuplades de Madagascar se réduit, dit-il, à fort peu de chose. Chaque tribu vit en effet séparée de la tribu voisine et tâche de se suffire à elle-même, ce qui n'est pas bien difficile, vu les besoins des barbares qui en font partie. *Les Hovas*, cependant, font exception à cette règle. Ils s'adonnent de bonne heure au commerce et ils l'exercent selon leurs moyens, au milieu de leurs compatriotes ou avec les tribus voisines, avec autant d'ardeur que les Européens qui fréquentent le pays (2). » Il est certain que si les Hovas sont seuls à faire exception, parmi toutes les populations de Madagascar, au point de

(1) R. P. Piolet, *Madagascar et les Hovas*, p. 37.

(2) R. P. de La Vaissière, *Vingt ans à Madagascar*, p. 19.

vue des aptitudes commerciales, il en faut chercher la cause dans l'élément particulier qui, du dehors, est venu modifier si profondément leur formation sociale originaire.

Le R. P. Piolet donne de cette supériorité commerciale des Hovas quelques exemples qui, dit-il avec raison, le dispenseront de toute autre preuve.

« En 1891, deux Chinois montèrent à Tananarive, espérant y faire fortune, comme ils le font partout ailleurs, comme ils le font notamment sur la côte. Eh bien, ils ne purent rien y faire, et durent rapidement repartir. Je rencontrai le dernier quand je redescendais vers Tamatave.

« Quelques jours plus tard, je voyageais à Bourbon, de la Pointe des Galets à Saint-Denis, avec M. Rebut, le directeur d'une des grandes maisons de commerce de Madagascar, et voici ce qu'il me raconta. Il a des comptoirs un peu partout sur les côtes Est et Sud, et une succursale à Tananarive. Or, c'est chez lui, à Tamatave, que les marchands de toile d'Ambohimalaza s'approvisionnent, leurs frais de transport sont sensiblement les mêmes que les siens, et ils arrivent néanmoins à lui faire avec cela une telle concurrence qu'il ne pouvait plus lutter et était décidé à fermer sa maison de Tananarive. Ce seul fait en dit long!

« Le troisième trait est plutôt amusant ; un revendeur hova achetait pour dix-sept piastres de toile chez un marchand européen, à Tananarive. Le marché était conclu, et il allait emporter son ballot, quand un autre Hova entre, et là, séance tenante, le premier lui revend sa toile vingt et une piastres, gagnant ainsi quatre piastres sous les yeux de l'Européen ébahi et sur son propre comptoir (1). »

On comprend qu'avec de telles aptitudes professionnelles les Hovas aient le goût le plus vif pour la fréquentation des bazars et des marchés publics. Tous les auteurs sont unanimes à reconnaître que c'est leur occupation favorite.

Ils sont très longs en affaires, demandent toujours des rabais, marchandent, discutent, n'en finissent pas. *Miady varotra*,

(1) R. P. Piolet, *Madagascar et les Hovas*, p. 38.

c'est-à-dire le marchandage, semble, dit Ellis, être l'accompagnement nécessaire de tout achat, absolument comme le fait d'ouvrir les yeux est inséparable du phénomène de la vision. On perd un temps considérable (et la chose doit évidemment choquer, Ellis d'autant plus qu'il est Anglais, c'est-à-dire d'un pays où les transactions se concluent sans beaucoup de phrases), on perd un temps considérable, ajoute-t-il, à contester pour un penny.

Mais ce n'est pas tout; quand on s'est mis d'accord sur les prix, tout n'est pas fini, car il faut encore procéder au paiement, et c'est là une seconde opération aussi compliquée que la première. Les Hovas n'ont pas, en effet, de monnaie divisionnaire, et, pour y suppléer, il faut couper les pierres d'argent en fragments de toute forme et de toute dimension, qu'on est ensuite obligé de peser au moyen de petites balances que chaque individu porte toujours sur lui avec une série de poids. Ces pesées donnent lieu à des difficultés interminables.

Pendant toute la durée des discussions entre l'acheteur et le vendeur, il se forme autour d'eux un cercle de curieux. Les Malgaches, en effet, comme les autres Orientaux, n'aiment rien tant que de suivre la conclusion d'un marché, pour se mêler au débat et donner leur avis personnel.

Les transactions ont lieu, d'abord, dans les bazars, ou marchés quotidiens, établis dans les principales villes en vue de procurer les objets les plus indispensables aux besoins ordinaires de la vie. Elles ont lieu sur une plus grande échelle dans les marchés hebdomadaires, ou sorte de foires, beaucoup plus considérables que les précédents, et qui portent invariablement le nom des jours de la semaine auxquels ils sont tenus. On a ainsi le marché du lundi (*alatsinoy*), du mardi (*talata*), du mercredi (*alarobia*), etc. Celui de Tananarive a lieu le vendredi : de là son nom de *zonja*.

Ces marchés sont très fréquentés et l'on y vient de fort loin. La capitale présente, chaque vendredi, une scène des plus animées. De grand matin, toutes les routes conduisant à la ville sont remplies de personnes qui apportent leurs produits pour les vendre ou qui viennent faire des emplettes; les voies princi-

pales de Tananarive sont également occupées tout le jour par une foule compacte. On n'a qu'à se rendre sur la vaste place où se tient le marché, pour observer à loisir les types variés des diverses tribus de la province, et se familiariser avec les produits du pays et les articles de manufacture indigène. Chaque marchandise a son emplacement spécial : il y a celui du bois, de la vaisselle, des fruits, du riz, des tissus, des esclaves, des volailles, des bœufs, des outils et ustensiles. Chaque petit propriétaire y apporte ce qu'il a à vendre, une charge de riz, une peau de bœuf, quelques livres de cire, des boules de caoutchouc.

Rien de plus animé que ces grandes foires. A voir l'entrain qu'y apportent tous les Hovas grands et petits, on a l'impression très nette que c'est là, et non ailleurs, qu'ils sont bien dans leur véritable élément. Le Hova pratique aussi beaucoup le trafic par colportage. Tantôt il descend à la côte chercher des marchandises pour les revendre, tantôt il circule dans le pays comme marchand ambulante avec une pacotille d'objets de fabrication indigène.

La psychologie du Hova ressort, croyons-nous, assez nettement du tableau que nous venons de tracer de sa vie sociale. Il nous suffira, pour la compléter, d'ajouter qu'il est très indolent, toutes les fois qu'il ne s'agit pas de quelque bonne spéculation à essayer, très avide d'argent, très enclin à l'usure et au vol, extrêmement débauché, passablement ivrogne, très orgueilleux, très hypocrite, très menteur, et par-dessus tout d'une extrême fourberie. Il est inconstant, léger, infidèle, ne se considère jamais comme lié par sa parole, et est entièrement dépourvu de générosité, de grandeur d'âme et de dignité morale. En revanche, il est doux, pacifique, hospitalier, d'un commerce facile, beau parleur, orateur même, amateur passionné de poésie et de musique, intelligent, adroit, débrouillard, très sobre, en général, très actif, quand il veut, très endurant, très obéissant, très résigné, et par-dessus tout profondément respectueux de l'autorité publique et des traditions domestiques.

II. — L'ÉVOLUTION DE LA ROYAUTE HOVA.

Le fait le plus caractéristique de l'évolution sociale du peuple hova, c'est la superposition d'une puissante communauté d'État aux communautés de famille dont il était, il y a quelques siècles, presque exclusivement composé.

Cette communauté d'État est d'origine toute récente. Son développement se confond avec celui de la monarchie hova, qui en est la toute-puissante incarnation.

Au dix-septième siècle, il n'en était encore aucunement question. Toutes les provinces du plateau central, écrivait Flacourt, « sont gouvernées par plusieurs tyranneaux qui ont empiété l'autorité, par adresse et par force, dont les enfants succèdent aux pères, et tiennent ainsi les habitants sujets sous le joug de la servitude (1). »

Il est assez aisé de se représenter l'état de choses existant dans l'Imérina à l'époque où écrivait le vieil historien. Les descendants des Vazimbasy, ou Hovas proprement dits, sont, depuis la conquête malaise, tombés sous la domination des envahisseurs. Ceux-ci, les Andrianas, se sont partagé le pays, s'y sont taillé de petites principautés. Leurs descendants règnent, chacun dans les limites de son territoire, et exploitent les cultivateurs hovas qui habitent celui-ci. Ce sont leurs sujets, et, quant à eux, ils sont les tyranneaux dont parle Flacourt. Mais bientôt ils se lassent de ne régner que sur leur propre domaine, et essaient de s'emparer des troupeaux ou d'emmener en esclavage les sujets du tyranneau voisin. Celui-ci résiste et se défend. Le régime des guerres privées commence. Il était à son apogée au dix-septième siècle.

La tradition d'un chef suprême, imposant à tous le bon ordre et le respect de la justice, n'était cependant pas entièrement effacée. Rappelons-nous, en effet, que les émigrants malais, pères des Andrianas, constituaient une troupe organisée et hié-

(1) Flacourt, *Histoire de la grande île de Madagascar*, p. 4.

rarchisée, qui possédait certainement un chef unique, et avait dû le conserver après son arrivée dans l'île, pour lutter avec plus de discipline et de succès contre les populations hostiles de la côte Sud-Est. Cette tradition, un moment oubliée, reprend force. L'Andriana, héritier du titre du chef primitif, rend enfin à ce titre tout son prestige et toute son autorité.

Cet héritier du chef originaire régnait précisément dans la plaine marécageuse de Tananarive, où le besoin d'une autorité très ferme se faisait particulièrement sentir. Non seulement, en effet, cette contrée avait, comme les autres, besoin d'être protégée contre les agressions des voisins malintentionnés, mais elle réclamait en outre impérieusement, par suite des circonstances propres du lieu, l'exécution de travaux étendus de canalisation et d'endiguement pour l'aménagement et le bon entretien des rizières, travaux sans lesquels le pain quotidien aurait fait défaut à la population. Seul, un pouvoir fort, centralisé, disposant de larges ressources, pouvait entreprendre et mener à bien des ouvrages aussi importants. On se trouvait en présence d'une situation quelque peu analogue à celle qui, dans l'antique Égypte, avait fait sortir l'unité de pouvoir du Pharaon de la nécessité de réunir en une seule main l'ensemble solidaire des services d'irrigation et des diverses branches des travaux publics. Le résultat, en tout cas, fut ici le même. Les Andrianas du voisinage passèrent peu à peu de l'état de petits chefs indépendants à celui de simples vassaux, de petits seigneurs dépendants, que leurs descendants occupent encore, et une royauté conçue, selon le type patriarcal, avec des pouvoirs absolus sans autre limitation que le respect des anciens usages, s'établit sur tout le plateau de l'Imérina au profit de la dynastie qui commandait à Tananarive.

C'est sous Andrianampoinimerina, qui régna de 1787 à 1810, que ce nouveau régime prit une assiette définitive. Ce prince, d'après le R. P. Piolet, fut « tout simplement un homme surprenant, un de ces rois extraordinairement doués et complets, dont l'apparition suffit pour imprimer une vive impulsion à une nation, la jeter résolument dans les voies du progrès et parfois en faire un grand peuple. Bravoure, intelligence pratique, talent

d'administration et d'organisation, il avait tout pour lui, et c'est lui véritablement qui est le fondateur de l'hégémonie hova (1). »

C'est lui qui, le premier, eut nettement conscience du double but que devaient sans interruption poursuivre ses successeurs : au dedans, fortifier sans cesse le pouvoir royal, développer, en d'autres termes, la communauté d'État ; au dehors, étendre les frontières de son royaume jusqu'aux extrémités mêmes de l'île. « Il faut que toute cette terre m'appartienne, s'écria-t-il le jour de son couronnement ; la mer doit être la limite de mon royaume. »

Au dedans, il régna avec beaucoup de modération et d'équité. « Le gouvernement de ses États était remarquablement sage et prudent, avec une indépendance locale qui laissait aux *tem-pomenakely* et aux chefs de village ou aux rois soumis une grande initiative et une véritable autorité ; et, en même temps, avec un pouvoir central fortement constitué, qui restait, en dernier ressort, le maître incontesté et toujours obéi. »

Il encouragea beaucoup l'agriculture. « Le riz et moi, avait-il coutume de dire, nous ne faisons qu'un. » Aux nécessiteux qui venaient lui demander de l'argent, il remettait d'abord une bêche, en leur disant : « Travaillez et le sol vous nourrira ; le paresseux devient nécessairement voleur. » Il avait toujours une récompense pour ceux qui lui apportaient les produits agricoles les plus beaux, et l'un de ses plus chers conseillers, Hagamanity travailla si bien un seul pied de manioc, le fuma avec tant de soin, qu'il en retira, en l'arrachant, la charge de huit hommes.

« Il avait déjà fait refaire, au commencement de son règne, les digues de l'Ikopa. Il multiplia partout les travaux de cette nature. Tananarive était en effet, en ce temps-là, comme un îlot rocheux, une montagne isolée, perdue au milieu d'un immense lac, ou, pour parler plus exactement, d'un immense marais, formé par les eaux de l'Ikopa recouvrant les plaines voisines. Une double digue de trente kilomètres de long fut construite en terrassements, large, élevée, solide, et c'est ainsi que furent créées les immenses rizières qui font face à la ville du côté de

(1) R. P. Piolet, *Madagascar et les Hovas*, p. 214.

l'Ouest, et sont les plus belles de toute l'Imérina. Il fit construire la route d'Ambohimanga et creusa un canal pour relier cette ville à Tananarive, l'inaugurant solennellement lui-même dans sa pirogue royale, au milieu des fêtes les plus grandioses et des réjouissances de tout son peuple. »

Il s'appliqua également à développer le commerce. « Il multiplia les bazars ou marchés, ordonna à ses chefs de les protéger et de les encourager, en particulier d'y vendre leurs denrées et d'y acheter à un prix raisonnable ce dont ils auraient besoin. C'est lui qui créa les balances et les poids légaux pour peser l'argent coupé, qui fixa la longueur de la brasse pour la mesure des étoffes et fit faire le *vavy* ou mesure pour le riz. »

Au dehors, il étendit considérablement au delà de l'Imérina les limites du royaume.

Le règne d'Andrianampoinimerina représente une époque de prospérité économique et d'équilibre heureux de tous les pouvoirs.

Sous les successeurs de ce grand prince, cet équilibre se rompit, et depuis il ne s'est pas rétabli.

Au dedans, la communauté d'État n'a cessé de s'étendre au détriment de l'indépendance de la caste et de la famille.

Le pouvoir royal s'est particulièrement appliqué à enlever toute autorité aux deux castes supérieures de la noblesse et à celle des princes du sang. La plus grande partie de cette autorité a passé aux mains des gouverneurs, agents directs et révocables du souverain. « S'il est permis de se servir d'une comparaison historique bien prétentieuse, mais à peu près exacte, écrit le R. P. Piolet, ces nobles des deux premières castes et les princes, ou *zanak' andriana*, sont en raccourci, à Madagascar, vis-à-vis de la reine et de son premier ministre, ce qu'était la noblesse en France sous Louis XIII, vis-à-vis du Roi et de Richelieu. Même orgueil, même impatience du joug, même soif de révolte, d'un côté; et, de l'autre, même ministre autoritaire, implacable et tout-puissant, même abaissement des pouvoirs locaux et même concentration excessive (1). »

(1) R. P. Piolet, *Madagascar et les Hovas*, p. 98.

La communauté d'État s'est également attaquée à l'indépendance de la famille par les moyens les plus variés : établissement d'une législation civile et pénale et institution de juges d'État, de manière à remplacer les vieilles coutumes et la juridiction familiale; reconnaissance du culte protestant comme religion d'État et création d'écoles obligatoires pour faire pénétrer la nouvelle doctrine au foyer domestique; enfin intervention multiple, sous toutes les formes, dans le domaine des intérêts privés.

Le développement de la communauté d'État s'est bientôt traduit par un développement excessif du fonctionnarisme. En tête de la hiérarchie administrative nouvelle se trouve le premier ministre, époux de la reine, véritable maire du palais, à qui appartiennent, en fait, toute autorité et tout pouvoir.

En face de lui ne s'élève aucun pouvoir de contrôle : il n'a qu'à commander selon son bon plaisir et du haut en bas de la hiérarchie ses ordres sont fidèlement transmis et accomplis. Il fait connaître ses volontés par l'intermédiaire de ses secrétaires, et il agit par l'organe des gouverneurs, qui, munis de pleins pouvoirs, représentent la reine soit dans l'Imérina, soit dans les provinces conquises. Entre le premier ministre et les gouverneurs, les *Tsimandoa* ou courriers de la reine, pris parmi les esclaves de la couronne, et qui arrivent souvent à de hautes situations comme les affranchis de l'ancienne Rome, servent à porter les messages et surtout à exercer, au profit du premier ministre, tout un service fort important de surveillance et d'espionnage.

De même que la centralisation au dedans avait amené le développement du fonctionnarisme, la politique d'extension au dehors a entraîné le progrès du militarisme.

Non que les Hovas soient naturellement de grands guerriers : on ne saurait s'y attendre de la part d'un peuple de cultivateurs commandé par une petite aristocratie issue de commerçants, et leurs conquêtes sont bien plus fréquemment réalisées par la diplomatie que par les armes. Ce caractère spécial de l'expansion au dehors du peuple hova est, on le remarquera, parfaitement en harmonie avec la formation sociale malaise de la classe dirigeante.

Il est très exactement mis en lumière dans les lignes suivantes du R. P. Piolet : « C'est par le moyen des gouverneurs, écrit-il, que les Hovas se sont étendus et continuent à s'étendre dans tout le pays, à force de prudence, d'habileté et surtout de constance et de ténacité. Voici comment ils procèdent d'habitude. Ils établissent un gouverneur dans un poste perdu, presque au milieu d'une tribu hostile. Il s'y maintient comme il peut. Son autorité est très douce d'abord, et à peine sensible. Quand il a pris pied, qu'il s'est créé des partisans ou que ses soldats se sont installés dans le pays, il envoie des messagers chez une peuplade voisine pour lui proposer des échanges, lui demander à bâtir une maison, à s'établir sur son territoire. Plus tard, il enverra un gouverneur. Et l'on avancera ainsi peu à peu, comme une tache d'huile, le joug devenant de plus en plus lourd à mesure que la conquête se raffermirait. Rarement on emploiera la force. On s'efforcera plutôt de semer la division; s'il le faut, on saura attendre. Si même telle tribu reste sourde à toutes les avances et se montre d'humeur à se défendre, on en prendra son parti, comme par exemple, pour les Tanala d'Ikongo; mais on ne renoncera jamais entièrement à son but et, malgré tout, le travail d'absorption continuera et progressera (1). »

L'armée des Hovas, étant surtout destinée à appuyer leur diplomatie cauteleuse, n'a pas besoin d'être très puissante. Effectivement elle est très médiocre et si elle peut paraître redoutable aux voisins des Hovas, c'est-à-dire à des tribus indigènes dépourvues de toute organisation, il est vraisemblable qu'elle ne saurait opposer qu'une résistance assez faible à des corps d'armée européens. Elle est très nombreuse et très belle sur le papier, avec son imposante hiérarchie d'honneurs : en réalité, elle n'est ni organisée, ni exercée, ni commandée, et ce qui lui fait peut-être encore le plus défaut, c'est le courage. D'après le R. P. Piolet, de toutes les populations de l'île, le peuple hova serait la plus lâche.

Militarisme et fonctionnarisme sont d'ordinaire, dans tous les

(1) R. P. Piolet, *Madagascar et les Hovas*, p. 134.

États, une source très onéreuse de dépenses. A Madagascar, il en est un peu autrement. Le gouvernement hova ne paie, en effet, ni traitement à ses fonctionnaires, ni solde à ses troupes, pas plus d'ailleurs qu'il ne débourse quoi que ce soit pour les travaux publics, pour l'instruction, ou pour l'assistance. Mais il ne faut pas croire que le peuple y gagne rien. On pourvoit à tout par voie de réquisition : c'est ce qu'on appelle la corvée, le *fanampoana*. La corvée s'applique à la personne comme aux biens : on est requis de remplir tel service public, comme de livrer en nature telle ou telle denrée, tels ou tels objets. Il y a bien, dans le royaume hova, un certain nombre d'impôts proprement dits, payables en argent ; mais ils sont forcément légers en raison du peu d'abondance du numéraire, et partant ils ne jouent qu'un rôle de second ordre dans l'organisation économique de l'île. Il en est tout autrement de la corvée. Celle-ci constitue la base de tout le système, et procure au gouvernement l'ensemble des ressources que demandent à l'impôt les États pourvus de finances régulières. Tous ceux qui sont investis des fonctions publiques ou revêtus de dignités peuvent, chacun dans sa sphère, l'exiger de leurs administrés ou justiciables, absolument comme les gouverneurs de chaque province peuvent l'exiger des habitants de cette province et comme la reine ou le premier ministre peuvent l'exiger des habitants de tout le royaume.

On comprend les abus sans nombre auxquels donne lieu la perception d'un impôt ainsi dépourvu de toute assiette fixe. « C'est, en effet, par corvée qu'on bâtit les maisons de ceux qui ont le droit d'exiger cet impôt, c'est par corvée qu'on bâtit les maisons de leurs parents, de leurs serviteurs ; par corvée qu'on leur apporte l'eau, le bois, le riz, la viande ; par corvée qu'on défriche, garde et fait prospérer leurs plantations sur la côte ou ailleurs, et qu'on exploite les mines d'or ; par corvée qu'on les accompagne dans leurs voyages pour les porter eux-mêmes avec leurs bagages et leurs provisions, ou simplement pour leur faire honneur ; par corvée surtout, et c'est peut-être cette dernière qui est la plus onéreuse de toutes, qu'on leur apporte de Tamatave à Tananarive tout ce qu'il leur plaît de commander, et souvent

des objets fort lourds, *an dafy*, au delà des mers (1). »

La corvée fut, à l'originé, une institution des plus utiles, lorsqu'elle n'était exigée que pour l'exécution de travaux publics, destinés à l'usage de tous les habitants. C'était alors son objet exclusif, et, de plus, elle n'était perçue que par de petits chefs locaux, simples, sans faste, peu exigeants. Aujourd'hui, complètement détournée de son but primitif, et presque exclusivement employée à satisfaire les intérêts personnels et privés de tous ceux qui de près ou de loin concourent au gouvernement, elle n'est plus entre les mains de ceux-ci que l'instrument des exactions les plus éhontées et de la plus dure des tyrannies. Pour s'y soustraire, les malheureux Hovas s'enfuient, désertent, et vont souvent dans la brousse grossir les bandes des *fahavalo*.

Telles sont les conséquences désastreuses auxquelles devait aboutir l'exercice du pouvoir absolu, lorsqu'au lieu d'appartenir au patriarce et d'assurer, pour le bien de tous, le maintien de l'équité et des traditions dans l'enceinte de la communauté de famille, il s'est étendu hors de sa sphère naturelle, et pesant lourdement sur une communauté d'État sans cesse élargie, n'a plus servi qu'à l'exploitation égoïste de la majorité laborieuse par une petite hiérarchie de gouvernants sans scrupules.

III. — CONCLUSION.

Mettre un terme aux criants abus que nous venons de décrire, rétablir la justice à Madagascar, tel sera le premier devoir de la France, lorsque le corps expéditionnaire, maître de Tananarive, lui aura rendu la possession effective de la vieille colonie qu'elle doit à Louis XIV et à Richelieu. Ce sera aussi son premier intérêt. « Juge anglais dire à pauvre homme : *Tu as raison*, et à homme riche : *Tu as tort*, voilà, d'après M. Chevillon, qui nous rapporte ce propos significatif d'un indigène bengali, voilà le petit fait qui, souvent répété, assure la domination de l'Angleterre dans

(1) R. P. Piolet, *Madagascar et les Hovas*, p. 184.

l'Inde. Sous ce régime, le paysan est tranquille. Il n'est plus traqué et harassé par tous les fonctionnaires des gouvernements indigènes et musulmans. Il paye un petit impôt régulier, et le voilà maître de son gain; il connaît un sentiment tout nouveau chez le paysan hindou, celui de la sécurité (1). » Lorsque le paysan malgache jouira à son tour d'une sécurité semblable, nul doute qu'il n'en ressente à l'égard de la France une reconnaissance pareille à celle que les Hindous éprouvent pour la Grande-Bretagne.

Rétablir en premier lieu, la justice dans les pays, puis développer ses richesses économiques et faire l'éducation morale des indigènes, tel le sera la triple tâche du gouvernement français.

Pour y réussir, il devra placer Madagascar sous le régime du protectorat. La dynastie régnante sera conservée, en raison de la vénération que professent pour elle tous les Malgaches, et dont il pourra être tiré un parti très utile. Un résident général sera substitué au premier ministre et investi de la plénitude des pouvoirs appartenant à ce dernier. Il gouvernera l'île sous sa responsabilité personnelle, assisté d'un très petit nombre de fonctionnaires français choisis par lui avec le plus grand soin, autant que possible mariés et installés à leur poste avec leur famille. parlant couramment le malgache, connaissant parfaitement les mœurs du pays, et ayant étudié les affaires coloniales, non dans les livres ou dans les écoles, mais par l'observation personnelle des colonies prospères de type analogue appartenant à des pays étrangers.

Le résident général et ses collaborateurs s'acquitteront de leur rôle avec le concours des autorités indigènes. « On conservera l'institution de la royauté à peu près telle qu'elle existe; on gardera aussi la même division administrative, et les mêmes cadres, sinon les mêmes hommes. Tout le monde estime qu'il faudra pour cela continuer à se servir des Hovas. Il est sûr, en effet, qu'ils ont déjà une certaine organisation, un réel esprit de discipline et un vrai talent d'administration. Sous la direction

(1) André Chevillon, *Dans l'Inde*, Paris, Hachette, 1891, p. 206.

d'un bon résident, ils sauront, mieux que nous, manier les diverses peuplades, ne pas heurter leurs préjugés, prendre contact avec elles et en tirer parti. Le tout est de bien les tenir en main, d'être toujours sur ses gardes, et leur ôter toute idée de révolte ou de rébellion. On réussira surtout en leur montrant bien que leur intérêt dépend de leur fidélité (1). »

Pour l'éducation morale des Malgaches, il suffira de s'en rapporter à nos dévoués missionnaires, dont le zèle civilisateur n'est égalé que par leur ardent patriotisme. Bien des fois, on leur a rendu témoignage à cet égard : nul cependant, nous nous plaisons à le rappeler, ne l'a fait avec plus d'autorité et de chaleur que M. de Mahy, le vaillant et éloquent champion de la cause française à Madagascar.

Nos missionnaires devront être traités par le gouvernement français comme l'Angleterre sait traiter les siens. Ils devront recevoir même appui, mêmes facilités d'action, et bénéficier en tout des mêmes avantages. C'est seulement à la condition d'être mis ainsi au moins sur le pied d'égalité, qu'ils pourront exercer une action efficace sur les populations indigènes.

En ce qui concerne le développement des richesses économiques de l'île, le gouvernement de la République devra, selon l'exemple que donne l'Angleterre, lorsqu'elle prend possession d'un pays nouveau, commencer par faire dresser la carte méthodique du pays. On divisera celui-ci en un certain nombre de rectangles, dont chacun sera confié à un explorateur spécial, avec mission de le soumettre à une enquête approfondie, et de le décrire de la manière la plus minutieuse. Les renseignements ainsi obtenus seront réunis, classés, et tenus à la libre disposition de toute personne qui désirera en prendre connaissance. Nulle pratique n'est plus propre à éclairer le futur colon sur les ressources, les difficultés et les secours, qu'il rencontrera en tel ou tel point, et par suite sur les conditions, que, de son côté, il devra réaliser pour réussir dans son entreprise.

Le gouvernement devra également procéder, mais avec une

(1) R. P. Piolet, *Madagascar et les Hovas*, p. 276.

stricte économie et en ne visant qu'aux résultats pratiques, à l'exécution des travaux publics, qui auront été reconnus nécessaires. Dans l'Imérina, il y aura lieu, en outre, de procéder, avec suite et méthode, à des travaux de reboisement.

Mais ce que le gouvernement devra considérer comme la partie la plus importante de sa tâche, c'est par-dessus tout d'assurer la venue et l'établissement de nouveaux colons.

Il n'y a point, en effet, de colonies sans colons. Pour attirer ceux-ci, le gouvernement aura, du reste, bien moins à agir qu'à s'abstenir. Il lui suffira de se rappeler que les fonctionnaires existent pour les colons, non les colons pour les fonctionnaires. Il devra, en conséquence, éviter avec le plus grand soin tout ce qui ressemblerait à une réglementation inutile ou à une formalité vexatoire.

Le terrain étant ainsi librement ouvert à l'initiative privée, celle-ci ne saurait manquer d'accomplir à Madagascar les prodiges dont elle est coutumière partout ailleurs.

Elle appréciera les avantages d'un climat relativement sain et meilleur, surtout dans les hauts plateaux, que celui de la plupart de nos autres colonies. Outre la salubrité du climat, elle estimera à sa valeur l'absence dans le pays de presque tout animal dangereux, sauf les caïmans, assez communs dans les rivières. Elle saura utiliser la main-d'œuvre indigène et tirer parti de la manière la plus fructueuse des richesses du sol : exploitation des gisements miniers, élevage du bétail et des animaux de basse-cour, culture d'arbres fruitiers de toute sorte et de plantes précieuses des tropiques, telles que le café, la vanille, le cacao, le caoutchouc ; cultures industrielles telles que celles du coton, de la ramie et autres textiles ; exploitation d'immenses richesses forestières, enfin, et peut-être même surtout, au témoignage de nombre de bons esprits, agriculture proprement dite, tel est le vaste champ qui s'ouvrira dans l'île à l'activité de nos concitoyens.

A égale distance de l'enthousiasme exagéré qui se représente Madagascar comme une sorte d'Eldorado ou de terre de promesse, et de l'esprit de dénigrement qui veut n'y voir qu'une sorte de Sahara entouré d'une ceinture de forêts fiévreuses, il demeure acquis, aux yeux des hommes les plus raisonnables et les mieux

informés, que l'île, dans son ensemble, « a une bonne valeur moyenne. A part certains cantons, où le sol exclusivement composé de sable présente l'aspect d'un désert, la terre est en général fertile et donne tous les produits (1) ». Elle peut devenir, en toutes ses parties, une excellente colonie d'exploitation, et même, dans tout le massif montagneux de sa zone centrale, une colonie de peuplement. Il est à souhaiter que la France sache mettre à profit les avantages que des circonstances historiques déjà lointaines lui ont ainsi préparés.

Lucien de SAINTE-CROIX.

(1) Marcel Dubois, *Cours de Géographie : France et colonies*, p. 599.

Le Directeur-Gérant : Edmond DEMOLINS.

QUESTIONS DU JOUR

OUTRE-MER

J'ai eu à lire l'*Outre-Mer* de M. Paul Bourget, une jouissance exquise, celle de retrouver des impressions jadis éprouvées, de revivre au milieu d'images familières; j'ai senti un peu de cette fièvre que communiquent les hommes et les choses d'Amérique à tous ceux qui les approchent. J'ai eu plus encore, la joie de voir un écrivain de marque rendre hommage à ce qui fait la puissance et la beauté morale des États-Unis, à cette énergie active, à cette force de volonté dont les manifestations sont partout.

M. Paul Bourget a compris l'Amérique; il a mesuré le gouffre qui sépare le Yankee de l'Européen Continental, du Latin. Il ne s'est pas laissé prendre aux apparences semblables de démocratie; il a voulu saisir des réalités vivantes, non pas pour le plaisir de sacrifier à la mode d'ailleurs vieillie du document, mais pour connaître la raison des choses et échapper à la piperie des mots, à la trompeuse banalité des jugements convenus. Quand un observateur délicat se donne la peine de faire cela, quand il peut exprimer dans un style plein de relief les résultats auxquels il arrive, lorsque les images reçues par lui sont transmises au lecteur avec leur vérité et leur intensité, l'œuvre produite prend un intérêt de premier ordre.

Mais sa portée varie suivant les sujets d'observation choisis. Tout phénomène n'est pas également fécond à analyser; il en est

que l'on ne peut atteindre qu'après l'examen préalable d'autres phénomènes plus simples, plus caractéristiques; de là l'inégalité très frappante des différentes parties de l'ouvrage de M. Bourget.

Partout où les circonstances ont mis M. Bourget en présence de faits primaires, de ces faits qui, par leur nature même, sont éclairants et n'ont pas besoin d'explications préalables, son talent s'est employé de la manière la plus utile et la plus fructueuse. Tel épisode de son voyage dans le sud, auquel nous reviendrons, en dit plus long sur le terrible problème des races qui se pose dans les anciens États à esclaves que de copieuses considérations et d'interminables statistiques. Sur d'autres points, il n'a pas dégagé la réalité latente de l'inextricable apparence sous laquelle elle se dissimule, et ses observations toujours sincères, toujours brillantes, perdent une partie de leur valeur d'enseignement, une partie même de leur vérité. Elles restent vraies dans leur vérité concrète; elles ne sont plus vraies si on les prend comme des exemples; elles ont un caractère exceptionnel; elles sont détachées de la vie générale.

I

C'est ainsi que M. Bourget s'est attaché tout d'abord au sujet à la fois le plus complexe et le moins américain qu'il y ait en Amérique; il a étudié les gens du monde dans leur fonction de gens du monde, à Saratoga, ville de plaisirs élégants à l'usage des familles possédant de très fortes quantités de dollars. Son esprit pénétrant et son expérience de la vie mondaine lui ont permis, il est vrai, de saisir très vite les traits essentiels qui différencient un centre pareil aux États-Unis et en Europe, qui font de Saratoga quelque chose de très distinct de Biarritz, de Trouville ou de Bade; mais les réflexions que lui inspire son séjour sont bien nettement le fruit de ce qu'il savait par avance quand il a débarqué à New-York. S'il n'était pas arrivé avec cette idée, juste d'ailleurs, que les Américains sont des gens très actifs, très énergiques, très dépensiers, très indépendants, Saratoga ne lui

eût pas dit grand'chose; il y a constaté maintes manifestations de ces habitudes; il a cherché à en découvrir les motifs, par des sondages en profondeur dans la psychologie des Américains et des Américaines, et ses guides les plus sûrs dans ces investigations sont encore les faits recueillis par lui avant d'avoir mis le pied en Amérique.

C'est que les raisons d'être de l'Amérique ne sont pas à Saratoga. Des gens riches qui s'amuse, dans quelque continent que ce soit, n'apprennent pas grand'chose à un observateur. Leurs amusements, leurs préoccupations, leurs sentiments, sont en dehors de la vie normale et nationale; ils ne s'y rattachent que par un fil très ténu; mais en Amérique plus que partout ailleurs les gens qui s'amuse sont une exception; ils sont une anomalie; il ne faut pas s'attarder auprès d'eux si on veut comprendre le pays.

Et puis, l'Amérique n'est pas seulement un pays où l'on travaille; c'est surtout, c'est par-dessus tout un pays neuf, dans ce sens que c'est un pays offrant encore à l'activité du premier occupant d'immenses espaces à coloniser. Enlevez cette condition et la physionomie de tous les phénomènes se transforme; plus de vastes ranches où vivent à l'état presque sauvage d'immenses troupeaux; partant, plus de bétail à bon marché, plus d'engraissement facile, plus d'expédition en masse de viande sur Chicago, Kansas-City ou Omaha. Plus de terres vierges à 16 fr. 25 l'hectare, et les frais de culture s'augmentent de l'intérêt de l'argent d'acquisition, du prix des amendements devenus nécessaires et d'une main-d'œuvre plus compliquée. En même temps, ces entreprises hasardeuses de constructions de chemins de fer en plein désert, ces spéculations à perte de vue sur les terrains de ville, les *booms* fantastiques, le grain de folie que l'on retrouve dans toutes les manifestations de l'activité américaine disparaissent du même coup. C'est donc par la présence de ce qu'il y a encore de neuf et de vacant en eux que les États-Unis sont ce qu'ils sont. Longtemps encore après que le peuplement des terres libres sera achevé, il restera dans la constitution sociale de l'Américain, dans son caractère et sa manière d'être, un lointain effet de ces

conditions particulières. Le type survivra au phénomène qui l'a déterminé et les observateurs de ce temps-là ne s'en rendront compte qu'en remontant aux origines par des recherches historiques difficiles et incertaines. Aujourd'hui, nous pouvons encore voir dans la réalité des faits comment un État se peuple, comment des villes se fondent; deux ou trois jours de chemin de fer permettent d'atteindre le véritable Ouest, la prairie nue sans maître. C'est là qu'il faut aller si on veut observer à fond; New-York, Boston, Philadelphie, les manufactures de la Nouvelle-Angleterre, Chicago, sont autant d'énigmes pour qui ne connaît pas l'Ouest.

On ne peut pas s'empêcher de regretter que M. Bourget ne soit pas allé chercher à l'Ouest le mot de ces énigmes. Toute son observation eût été éclairée d'une vive lumière; il aurait démêlé plus promptement, plus sûrement et plus facilement l'écheveau embrouillé de la société américaine de l'Est. Il aurait compris le rôle joué par elle, aujourd'hui encore, dans la colonisation des pays neufs; il aurait saisi l'esprit américain dans ses formes à la fois les plus nettes et les plus accentuées.

L'Ouest lui aurait encore rendu un autre service, celui de le mettre en contact avec le peuple. Ce n'est pas toujours chose facile pour un écrivain de profession, pour un homme très délicat, très raffiné, de prendre ce contact. Dans les villes, les habitudes de monde et d'éducation élèvent une foule de barrières entre l'ouvrier et l'observateur; il faut beaucoup de volonté, pas mal de savoir-faire et un peu de chance pour arriver à les franchir; encore les résultats obtenus se ressentent-ils toujours de l'effort; l'artifice y a une certaine part. Là où cet artifice apparaît surtout, c'est dans le choix des relations que l'on parvient à nouer. Le véritable ouvrier est difficile à atteindre, précisément parce qu'il vit très en dehors de la sphère restreinte des rapports sociaux mondains; celui que l'on arrive le plus aisément à joindre, c'est le *leader*, le dignitaire d'une Trade-Union, personnage un peu hybride qui évolue déjà vers la bourgeoisie. Ou bien on tombe dans un excès contraire: sous prétexte de se documenter et dans une fougue de tout voir, on se fait accompagner d'un

agent de police et on pénètre dans les bouges. M. Paul Bourget a eu ce courage ; il est descendu dans les bas-fonds de la misère et du vice. Mais ce sondage ne lui a permis de relever que des éléments tout à fait exceptionnels. Le monde des travailleurs n'est ni si haut ni si bas, pas plus chez les chefs du *Labor movement* que chez les miséreux ou les criminels ; il est dans cette masse difficile à pénétrer, qui peine, qui résout tant bien que mal le problème de la vie quotidienne, qui est aux prises avec les conditions normales de l'existence. Un échantillon bien choisi dans cette masse peut être étudié avec le plus grand profit ; on apprend beaucoup en l'observant, pourvu qu'on arrive jusqu'à lui.

Dans l'Ouest, rien de plus facile. Vous débarquez dans une petite ville avec la plus vague des lettres d'introduction pour un personnage quelconque, banquier ou épicier ; vous lui dites que vous êtes venu de France pour voir sa ville, et cet homme fait l'impossible pour vous renseigner. Il vous accueille comme un messager de la Providence, vous invite chez lui, vous amène chez ses amis, et il a des amis dans les conditions les plus diverses. Lui-même a parcouru d'ordinaire toute la gamme des occupations propres à l'Ouest : Il a été *cow boy*, mineur, *ranchman* ; il a travaillé dans les chemins de fer ; il a fait du journalisme. Et les gens qui l'entourent sont ainsi, hommes de toutes besognes, prêts à travailler de leurs bras ou de leur tête, aussi différents du bourgeois européen que de l'ouvrier européen, ayant connu la vie sous les aspects les plus opposés. Eufoncé dans son *rocking chair*, les pieds sur le comptoir, il vous racontera volontiers comment il a pris un *homestead* dans la Prairie, comment il a lynché des voleurs de chevaux, et il discutera les chances actuelles de la culture ou l'élevage dans le pays. Le sujet vous intéresse-t-il ? Un appel au téléphone et dix minutes plus tard la *livery stable* vous envoie une voiture légère attelée de deux chevaux alertes qui vous transporteront à une ferme, à un *ranch*. Là, aucune difficulté pour s'introduire dans le *home* du propriétaire. A peine avez-vous attaché vos chevaux aux piquets disposés devant la maison, qu'on vous demande de

rester diner, et tout de suite on vous mène aux écuries, aux herbages, on vous dit le prix des animaux de choix et ce qu'on a payé pour bâtir, pour s'installer, comment les débuts ont été durs, quelles circonstances favorables ont permis le succès etc.; à table, maîtres et gens — quand il y a des gens — mangent généralement ensemble et la conversation s'établit sans embarras ni contrainte entre toutes les personnes présentes. Les femmes fournissent à ce moment un précieux concours à l'observateur. Elles rabattent parfois sur l'enthousiasme du mari, racontent leurs difficultés, leur isolement, et, de la discussion qui surgit, une lumière très vive vient à naître, éclairant les observations précédentes. Ah! les bonnes heures, les heures utiles et instructives que l'on passe ainsi à écouter ces pionniers de l'Ouest, à les voir dans leur cadre, au milieu de leurs occupations journalières! Inutile d'interroger, il suffit d'ouvrir les yeux et de prêter l'oreille; la glace est rompue, on pense tout haut devant vous.

Et c'est ce résultat si difficile à atteindre dans une ville, quand vous vous présentez, vous bourgeois, chez l'ouvrier, c'est ce résultat si facilement atteint ici qui rend l'observation de l'Ouest particulièrement fructueuse. Là, plus de barrière, plus de conventions; intéressez-vous véritablement à ce que vous voyez, vos interlocuteurs s'en apercevront bien vite et vous aurez gagné leur confiance.

Autre avantage notable : les phénomènes que vous avez sous les yeux sont peu compliqués; vous assistez en réalité à la naissance d'une société : pas d'origines historiques; plus de cette « nuit des temps » qui plane comme une énigme sur le passé du moindre village de notre Europe occidentale; plus de ces préjugés traditionnels qui obscurcissent encore le peu que l'on sait. La tâche est remarquablement simplifiée.

Ajoutez enfin que cette histoire d'un comté perdu du Dakota ou du Kansas a été jadis l'histoire du Missouri, de l'Illinois, de l'Ohio; c'est ainsi que l'Amérique s'est peuplée, a grandi; c'est de l'histoire qui se répète.

Enfin, comme je le disais au début, c'est par ces pays et ces

gens de l'Ouest que les États-Unis conservent leur caractère propre, c'est ce qu'il y a en eux de plus américain. En débarquant de France à New-York, les contrastes me paraissaient frappants et l'exclamation : « Comme c'est américain ! » me venait tout naturellement. En revenant à New-York, au retour de l'Ouest, je retrouvais déjà l'Europe.

II

Le livre de M. Paul Bourget suffirait au surplus à démontrer la souveraine efficacité de l'observation des pays simples et neufs pour la connaissance de l'Amérique. Toute la partie intitulée : « *Dans le Sud* » présente un intérêt exceptionnel et met le lecteur aux prises avec la question si grave des noirs, de la manière la plus saisissante. Arrivé dans une petite ville de la Géorgie, M. Bourget se rend chez un propriétaire du voisinage, Américain du Nord, fixé là depuis quelque temps, et qui dirige une exploitation agricole dans les conditions nouvelles créées par l'émancipation des Nègres. Le colonel Scott est essentiellement un *gentleman* ; il a les formes d'un homme du monde, mais ses occupations le mettent en contact journalier avec la population de travailleurs qu'il dirige. Grâce à elles, il plonge dans le peuple, il le connaît bien, il est à même de donner des indications précises à un observateur ; c'est une autorité sociale, un patron. Et par le seul fait de cette rencontre, M. Bourget prend immédiatement contact lui-même ; ses puissantes facultés d'analyse s'exercent sur des éléments bien choisis d'avance ; la simplicité de la vie rend ces éléments plus distincts, plus nets, et nous y gagnons un tableau de la situation sociale en Géorgie tel qu'il semble, après avoir lu M. Bourget, qu'on se reconnaîtrait en allant là-bas. Il y a comme la sensation d'une chose vécue, une satisfaction de l'esprit dûe à l'illumination de la vérité, une étincelle de cette « splendeur du vrai » qui est la beauté suprême d'une œuvre.

Le colonel Scott occupe l'ancienne installation d'une famille

d'origine française, les Chastin. Plusieurs générations de Chastin ont vécu là avant la guerre de sécession, de cette vie large, simple et facile des planteurs du Sud. Il ne paraît pas qu'ils maltraitassent leurs esclaves, bien au contraire; les marques de dévouement que plusieurs leur donnèrent spontanément après l'émancipation prouvent même qu'il existait entre eux autre chose que des liens de servitude. Aujourd'hui encore, c'est une de leurs anciennes esclaves qui prend soin de leurs tombes, restant fidèle par delà la mort à ses maîtres disparus, et le colonel Scott, témoin de ces pieux souvenirs, déclare qu'il a du plaisir à occuper une maison habitée par ces braves gens pendant quatre ou cinq générations.

Comment ont-ils fini? Hélas! c'est l'histoire de beaucoup d'anciennes familles du Sud. Installées dans un système faux, elles en goûtaient la douceur sans en apercevoir les dangers, sans se préparer à sa disparition. Elles ne songeaient pas à rendre leurs esclaves capables de se conduire; elles n'imaginaient pas davantage qu'elles pussent avoir besoin elles-mêmes d'autres vertus que de celles que la tradition leur avait inculquées. Quand arriva l'affranchissement des esclaves après les années ruineuses de la guerre, elles furent surprises par les nécessités nouvelles, et ces gens qui avaient fait preuve d'une admirable énergie au cours d'une longue lutte de cinq années se trouvèrent sans défense et sans courage en présence de la crise économique et sociale que déterminait la libération des noirs. « Les Chastin, n'ayant que cette terre pour subsister, raconte le colonel, ont duré ici plusieurs années sans presque en sortir, sans la travailler, tuant un cochon de temps à autre, chassant un peu, mangeant les tomates du potager que leur cultivait un pauvre nègre qui n'avait jamais voulu les quitter. »

Ainsi s'écroule et disparaît peu à peu cette aristocratie du Sud qui ne fut pas sans grandeur et qui reste attachante dans son infortune; on ne peut pas s'empêcher de lui donner des regrets; on ne saurait faire fond sur elle pour l'œuvre de relèvement qui s'impose au Sud.

Cette œuvre, un certain nombre d'Américains l'ont entreprise

courageusement, sans se faire illusion, sur les difficultés de la tâche. A côté du méprisable *Carpet bagger*, politicien de premier ordre accouru des États du Nord pour exploiter la crédulité des nègres et opposer la masse de leurs votes aux influences de l'ancienne *chevalerie du Sud*, on trouve aussi des hommes conscients de la responsabilité qu'entraîne pour leur pays l'affranchissement de la population noire, véritablement soucieux de l'élever moralement à la hauteur de la condition sociale qui lui a été faite. Le colonel Scott, peint par M. Bourget, est un de ces hommes, et en écoutant sa conversation, on aperçoit bien les obstacles auxquels il se heurte chaque jour.

Tout d'abord, il n'est pas homme à se contenter de se laisser vivre, à jouir paisiblement de l'estime et de la bienveillance des nègres qui l'entourent, à juger satisfaisant et suffisant un état social sans secousses. Lorsque M. Bourget lui fait remarquer combien tous ces gens paraissent heureux, il le reconnaît et s'en indigne : « Heureux? Mais oui. Ils ne le sont que trop. Seulement, c'est d'un bonheur de brute qui les dégrade plus encore que l'esclavage. Oui, Monsieur, ils valaient mieux quand ils étaient esclaves, vous pouvez m'en croire. J'ai été un de ceux qui ont suivi Lincoln avec le plus d'enthousiasme. ... Et je ne discute même pas cela. Non, je ne le discute pas. On n'est pas un homme quand on admet qu'il puisse y avoir un seul esclave au monde dix-huit cents ans après le Christ. Mais nous avons cru que nous avions fini quand nous les avons délivrés. C'eût été trop simple. *Notre devoir commençait alors*. Nous n'avons pas réfléchi qu'un être d'une race inférieure, comme ceux-là, ne passe point du coup à une condition supérieure sans danger. »

En somme, l'esclavage, malgré son caractère déprimant, avait l'avantage d'être une contrainte au travail, contrainte favorable au dressage des nègres, s'ils avaient pu facilement y échapper une fois dressés, si on s'était préoccupé de leur faire faire l'apprentissage de la liberté, au lieu de se borner à les apprivoiser, à les former à la pratique commode d'une servitude plus ou moins adoucie.

Aujourd'hui, la contrainte faisant défaut, il est extrêmement

difficile d'arracher le noir à son indolence, à son imprévoyance, à cette conception enfantine de la vie qui lui fait abandonner tout labeur dès qu'il a de quoi dîner le soir. Ce qui lui répugne surtout, c'est le travail régulier, continu, le vrai travail. S'imposer un effort vigoureux mais momentané, courir un danger avec l'espoir que l'on pourra se dispenser de travail pendant quelque temps, c'est son affaire, et il accomplit des tours de force pour obtenir ce résultat. Par exemple, il s'empare du serpent à sonnette vivant, comme ce Jim Kennedy, voisin du colonel Scott, qui possède une petite collection de monstres et la promène de ville en ville, de village en village, pour ramasser ainsi de quoi fainéantiser tout à son aise. Le colonel, médecin en même temps que planteur, endort ses crotales en les inondant de chloroforme et leur arrache les crocs pour éviter de dangereuses morsures, mais cette forme de patronage est loin de combler ses vœux. Ce qu'il voudrait, le but qu'il poursuit, c'est de donner aux nègres qu'il emploie le goût de la vie laborieuse et saine. Non seulement il prêche d'exemple, mais il les évangélise avec un ardent prosélytisme, aidé en cela par sa fille, une jeune personne infirme mais avec une âme d'apôtre; il cherche le chemin de leur cœur pour y faire pénétrer la conviction religieuse; surtout, il a un profond sentiment de sa responsabilité morale vis-à-vis d'eux; toute sa conduite est dominée par cette idée et les nègres eux-mêmes ne s'y trompent pas, témoin ce curieux et tragique épisode que M. Paul Bourget raconte de *visu*.

Pendant son séjour à Philippeville — c'est le pseudonyme sous lequel il cache le nom de la petite ville de la Géorgie où la scène se passait — un prisonnier mulâtre enfermé dans la prison, s'était échappé à la veille d'être pendu. C'était un criminel dangereux, coupable de plusieurs assassinats, un chef de bande d'une audace et d'une adresse merveilleuses. Tout jeune encore — vingt-cinq ans, je crois, — il n'avait pourtant pas débuté par la vie de brigandage; à l'âge de quinze ou seize ans il était entré au service du colonel Scott et l'accompagnait dans ses grandes chasses, moitié serviteur, moitié compagnon. Le colonel lui témoignait une grande affection, beaucoup de confiance, et

se flattait de faire de ce métis un homme et un chrétien. Un jour, en se rendant à une partie de chasse avec son maître, Seymour laissa s'emballer les chevaux qui les menaient; la voiture fut renversée, et tous les objets qu'elle contenait dispersés dans les herbes; malgré toutes ses recherches, le colonel Scott ne parvenait pas à retrouver un grand couteau à découper qui s'enfilait d'ordinaire dans les courroies du panier à provisions, quand tout à coup, il en vit briller le manche dans l'entrebaillement du gilet de Seymour, qui, penché en avant, feignait de continuer la perquisition. Tremblant et pleurant, le mulâtre fit alors cet aveu : « J'ai pensé que vous étiez furieux contre moi pour avoir laissé s'emporter les chevaux et j'ai cru que vous me tueriez. Alors, j'ai volé le couteau... » Lui que je traitais comme un fils! ajoutait le colonel en racontant la chose à M. Bourget.

Dégoûté de cette ingratitude, il cessa de sortir avec Seymour, le surveilla et surprit d'autres larcins. Le mulâtre fut chassé, vola ailleurs, fut pris, condamné, mis à la chaîne et ses mauvais instincts, bientôt développés par la fréquentation des criminels, firent de lui un dangereux malfaiteur.

Les circonstances au milieu desquelles le colonel Scott expliquait à M. Bourget l'échec de sa tentative d'éducation vis-à-vis de Seymour donnaient à son récit un relief tout spécial. C'était au lendemain de l'évasion : un groupe de cavaliers avait été spontanément formé à Philippeville pour traquer le fugitif, et une douzaine de ces terribles chiens chasseurs d'hommes « *blood hounds* » parcouraient la forêt à sa recherche. A la tête de la petite troupe, le colonel Scott dirigeait le mouvement, conduisait la chasse, dominé par un profond sentiment de son devoir civique, mais rempli d'une pitié secrète pour cet homme qu'il avait aimé, qui avait vécu près de lui, et qu'il poursuivait comme un fauve. Et tout en galopant dans les sentiers de la forêt, le souvenir lui revenait de cette première faute de Seymour, origine de toutes les autres, il se livrait à une sorte d'examen de conscience, se demandant s'il avait réellement accompli tout son devoir vis-à-vis de ce malheureux, s'il ne s'était pas laissé aller à une impression trop prompte et trop vive en lui retirant son

affection quand il l'avait surpris volant une arme pour se défendre contre la colère possible de son bienfaiteur. « J'aurais dû penser, disait-il, que cette répugnante facilité au soupçon était une hérédité de l'esclavage. Les blancs avaient si cruellement abusé d'eux!... »

Il faut lire dans *Outre-Mer* la scène magnifique où l'ancien maître et l'ancien serviteur se retrouvent face à face, le premier armé de sa carabine, le second nageant désespérément pour traverser une rivière, suivi de près par les chiens, mais tenant hors de l'eau sa main droite armée d'un revolver; tous deux se reconnaissent; le colonel épaule sa carabine; son bras tremble, et d'un geste brusque il relève le canon, ne pouvant se décider à tirer ainsi sur Seymour. Et le bandit, touché de cette générosité, détourne lui aussi son arme, qui a déjà commis tant d'assassinats, il recule devant celui-là! Bientôt les rabatteurs accourent aux aboiements des chiens, une balle atteint Seymour, on s'empare de lui, le voilà de nouveau prisonnier, et son exécution annoncée pour le surlendemain va avoir lieu. Nous allons encore retrouver là le colonel, sa conscience puritaine s'alarme de l'insouciance animale avec laquelle son protégé d'autrefois se prépare à paraître devant le souverain juge; il vient l'exhorter, éveiller en lui l'idée de l'au delà, condescendant avec une indulgence attristée aux dernières fantaisies de ce grand enfant qui demande « une bouteille de ce vieux whiskey » qu'il buvait autrefois à la chasse. Nous le voyons s'agenouiller avec le condamné sur les dalles de la prison pour lui faire répéter les paroles du *Pater noster*, et lui souffler encore, au moment où, la corde déjà passée autour du cou, il va être lancé dans l'éternité, ce cri suprême du bon larron : « Seigneur, souvenez-vous de moi dans votre royaume! »

Tout est caractéristique dans cette tragique histoire, et le zèle ardent du nordiste puritain, et l'insouciant animalisme du maître, et sa docilité vis-à-vis de l'ancien maître auquel il est resté attaché malgré tout. Bien curieuse aussi cette chasse à l'homme organisée spontanément par les citoyens honnêtes de Philippeville, épiciers, hôteliers, marchands, qui considèrent

le soin de faire régner le bon ordre comme leurs affaires propres, qui, dans les moments critiques, n'hésitent pas à faire la police eux-mêmes. Il y a dans ce simple fait une indication profonde sur ce qu'est l'esprit public aux États-Unis; on se rend compte du puissant facteur que le Sud trouvera pour son relèvement dans cette énergie pratique, effective, prompte à l'action, des bons citoyens. Et cette énergie est susceptible des formes les plus diverses; elle n'est pas spécialisée par un long usage à un seul objet; vers la fin de la guerre de sécession, un officier français qui venait d'assister à une parade des Nordistes disait au colonel Scott : « Maintenant que vous avez cette belle armée, par où allez-vous commencer? Par le Canada ou par le Mexique? ». « Nous allons commencer par les renvoyer tous travailler, répondit le colonel. » Et, de fait, il en a été ainsi; ces troupes si nombreuses ont été licenciées sans qu'il en résulte aucun embarras; ce n'étaient pas des militaires que l'on jetait sur le pavé; c'étaient des hommes qui avaient su faire la guerre, et qui retournaient à leurs occupations une fois la guerre terminée.

Aujourd'hui, une sphère nouvelle d'activité est ouverte aux Yankees. Ce ne sont plus seulement les terres de l'Ouest, dont la mise en valeur a été poussée comme l'on sait, qui s'offrent à eux. Le Sud, avec ses richesses naturelles considérables, avec sa terre fertile, ses mines de fer et de houille inexploitées, fait appel à leur initiative. Les souvenirs de la guerre sont assez apaisés pour que de vieilles rancunes et d'anciens préjugés ne soient plus très à redouter entre Blancs. Reste cette masse inerte de la population nègre qui réclame un patronage intelligent pour se hausser dans la réalité à la situation de droit qui lui a été faite; impossible d'amener dans le Sud un développement économique sérieux sans aborder ce gros problème social. Tous les lecteurs de M. Paul Bourget comprendront cette nécessité, parce qu'ils auront touché du doigt, grâce à une observation à la fois pénétrante et bien informée, la grande plaie du Sud.

Paul de ROUSIERS.



LES ANCÊTRES DE SOCRATE

III

LE TYPE PYTHAGORICIEN (1)

La plupart des philosophes que nous avons passés en revue se recrutent, si l'on nous passe l'expression moderne, dans le monde des *patrons*, dans le milieu des *autorités sociales*, des gens possédant de leur chef de sûrs moyens d'existence, et pouvant, par conséquent, jouer en toute sécurité le rôle d'*amateurs*. C'est ce qui nous explique le dédain de certains d'entre eux pour les fonctions publiques. Thalès les abandonne, Héraclite les méprise. Cette catégorie d'esprits estime qu'il est bon de fuir les honneurs, parce qu'ils troublent la tranquillité du sage.

C'est là un premier fait ; mais en voici un second qui nous déroute au premier abord. Ces philosophes, si peu ambitieux personnellement, sont souvent assiégés des offres les plus alléchantes de la part de leurs cités ou des cités dans lesquelles ils ont transporté leur séjour. Élée demande des lois à Parménide, Crotona à Pythagore, Athènes à Solon. Or ni Solon, ni Pythagore ni Parménide ne sont représentés dans l'histoire sous les traits d'intrigants ou d'ambitieux. Ils ont pu administrer sagement, prendre d'utiles mesures, élaborer surtout des lois bien symétriques et de forme plus ou moins littéraire. Au fond, ces hommes là ont été plutôt élevés aux honneurs qu'ils ne s'y sont élevés eux-mêmes. Ils n'ont eu qu'à se laisser soulever par le flot qui s'emparait d'eux et les portait au pouvoir.

Donc, phénomène à constater : la philosophie, dès sa nais-

(1) Voir les deux précédents articles, dans la *Science sociale*, livraison de juin et de juillet 1895.

sance, est populaire dans les cités, et la supériorité dans les cultures intellectuelles est une *note* excellente aux yeux des populations.

Cette faveur populaire, que nous avons expliquée par l'état social de la cité grecque, et que redouble à cette époque la nouveauté des révélations scientifiques, ne peut évidemment que pousser bon nombre de gens à l'étude de la science, non plus pour l'amour de celle-ci, mais en vue, soit des fonctions publiques où l'on peut arriver par elle, soit du bénéfice qu'on peut trouver à fournir des ressources intellectuelles à ceux qui briguent le pouvoir.

C'est l'apparition du *professionnel*.

Ces philosophes professionnels nous semblent pouvoir se répartir en deux variétés, selon que le but poursuivi est l'exercice direct du pouvoir ou le gain résultant de la formation intellectuelle de jeunes politiciens. Ces deux variétés sont celle du *pythagoricien* et celle du *sophiste*.

Le caractère professionnel de toutes deux éclate dans ce fait que toutes deux sont *très nombreuses*. Pythagore n'a pas seulement autour de lui quelques disciples, comme Thalès, Xénophane ou Leucippe; il a *des nuées de disciples*, ou, plus exactement, le nom du maître se transforme en une sorte d'épithète commune adoptée par une foule d'hommes qui, connus ou non connus de celui-là, entrent quand même dans son système intellectuel. De même pour les sophistes, qui sont légion, et dont Athènes, à l'époque de Socrate, possède des échantillons appartenant à tous les rivages helléniques.

Examinons aujourd'hui le pythagoricien.

La sphère d'action du pythagorisme est parfaitement délimitée. Elle comprend surtout la Grande-Grèce, ou Italie méridionale, et a ses principaux foyers dans les grands ports maritimes de Croton, de Locres, de Tarente. La Sicile est également influencée: Empédocle, le philosophe d'Agrigente, Archimède, le géomètre de Syracuse, touchent par bien des côtés au monde pythagoricien, sans en faire précisément partie.

Quelle est, au point de vue social, la situation du pythagoricien dans les cités de la Grande Grèce? Cette situation est avant tout une situation politique. On peut la définir par cette formule : *les cultures intellectuelles mises au service de l'aristocratie.*

1. — LE PYTHAGORISME ET L'ARISTOCRATIE.

Ce n'est pas ici le lieu d'aborder la grande question des aristocraties et des démocraties antiques, question fort complexe, mal débrouillée jusqu'ici, et qui nous entraînerait en d'interminables digressions. Disons seulement que la vitalité particulière conservée par les aristocraties de la Grande Grèce, à une époque où la démocratie régnait en maîtresse tout autour des rivages de l'Archipel, nous semble tenir à deux causes : 1^o l'intensité du commerce maritime supposant, dans cette région occidentale où la Méditerranée dilate ses eaux beaucoup plus qu'à l'Orient, une certaine évolution du cabotage vers la navigation au long cours; 2^o la nécessité de se défendre contre les peuplades guerrières et pastorales du Bruttium et de la Calabre. Le premier fait engendre de grandes inégalités de fortune; le second amène à sentir davantage le besoin d'un pouvoir fort. Le premier oriente le type vers Carthage; le second l'oriente vers Sparte. Nous ne sommes pourtant ni à Carthage ni à Sparte, ni dans le commerce tyranique et exclusif, ni dans le militarisme rigide et absolu. L'origine de la race, en grande partie *achéenne*, nous rapproche sensiblement du type ionien, et les conditions sociales de la Grande Grèce, reproduisant avec quelques variantes celles de l'Ionie, se prêtent, comme celles-ci, à l'éclosion et au succès des théories philosophiques.

Mais, si l'aristocratie domine à Crotona et dans la plupart des cités environnantes, il n'en est pas moins vrai que le courant démocratique y est puissant. Issu de l'instabilité commerciale et de l'affluence énorme d'hommes nouveaux qui font de ces cités *de très grandes villes*, il n'y est pas refoulé, comme dans les cités

phéniciennes, par la présence constante dans la ville et par l'énergie toujours active des gros négociants. Le négociant grec, avons-nous dit, aime la retraite et la campagne. Il est donc moins fort pour lutter contre l'assaut des masses populaires, gens des ports, ouvriers et portefaix parvenus, petits marchands, petits pêcheurs, boutiquiers, *lazzaroni*, etc., qui ne cessent de s'agiter dans la ville. Cette aristocratie n'a pas la main aussi sûre, aussi ferme, aussi cruelle que l'aristocratie de Tyr ou de Carthage. Il lui faudrait des *auxiliaires*. Où les trouvera-t-elle? Dans ces cultures intellectuelles dont on raffole, qui ont tant de vogue et tant de prestige. Immensément riche, la noblesse du pays a de quoi protéger ces défenseurs.

Ces plaines, aujourd'hui malsaines, déformées par des tremblements de terres, ravagées depuis des siècles par les Sarrazins et les Barbaresques, pour ne pas parler des autres, étaient à cette époque d'une prodigieuse fertilité. La vigne, l'olivier, les arbres fruitiers produisaient en abondance. Suivant Varron, le blé à Sybaris rendait cent pour un. Grains, vins, huiles, lin, bétail, poisson, bois de construction, s'entassaient dans les vaisseaux qui s'élançaient de là dans deux directions, celle de l'Ionie et celle de l'Étrurie, deux riches marchés entre lesquels la Grande Grèce avait le monopole du transit (1). En revanche, les laines fines de Milet affluaient chez les riches citoyens. Le luxe de Sybaris est resté proverbial; mais les cités voisines, qui ont suivi la même évolution sociale que Sybaris, n'avaient sans doute guère à se prévaloir de quelque chose de meilleur : Sybaris joue un peu le rôle de bouc émissaire. Quoi qu'il en soit, la richesse était considérable dans tout le pays. La première partie de la maxime « *primum vivere* » se trouvait suffisamment réalisée pour laisser au second terme toute facilité de se produire : « *deinde philosophari* ».

Nous avons déjà défini le type de Pythagore : c'est un Ionien émigré, un homme supérieur arrivant d'un pays où l'instruction

(1) V. *Science sociale*, livraison de mars 1888, *A travers l'Italie méridionale*, par M. J. Moustier. Dans cet article se trouve expliquée en détail la prospérité commerciale de Sybaris.

s'est plus rapidement développée qu'en Grande Grèce. Cet homme, adopté par sa nouvelle patrie, devient le centre d'un puissant faisceau de disciples, sorte de corporation politique qui étend son réseau sur toutes les cités environnantes et dont le but est de défendre partout les pouvoirs publics contre les prétentions du parti populaire. Les pythagoriciens sont vénérés, choyés, admirés. On leur demande des *lois*, c'est-à-dire des *constitutions*. On sait ce que cela veut dire. Comme Joseph de Maistre l'a très bien dit, c'est au moment précis où la constitution d'un pays commence à être ébranlée qu'on éprouve le besoin de la coucher par écrit, de la fortifier d'une solide enceinte de textes. Ces textes, il importe de leur donner un caractère sacré, solennel, qui impressionne la multitude. Les pythagoriciens, nous le verrons, sont d'excellents ouvriers pour cette besogne-là. D'ailleurs l'*esprit communautaire de cité*, qui confond à chaque instant les devoirs de l'individu et ceux du citoyen, leur permet d'orner d'une foule de préceptes moraux leurs dispositions législatives. Leur intervention est marquée par une période de prospérité, dernière et brillante lueur jetée par ces centres de civilisation passagère. Des pythagoriciens sont magistrats; des pythagoriciens sont généraux; Archytas conduit les Tarentins contre les Romains. L'ensemble des adeptes forme une sorte de confrérie dominatrice, s'étendant à toutes les cités du rivage : Locres, Rhégium, Métaponte, Tarente, etc., et où l'esprit aristocratique l'emporte sensiblement sur l'amour de la cité. Il y a là une sorte de Sainte-Alliance, non des rois, comme celle de 1815, non des peuples, comme celle de Béranger, mais des castes dirigeantes, qui éprouvent le besoin de se serrez les coudes et de se soutenir mutuellement. Cet état d'esprit se retrouve d'ailleurs un peu partout dans le monde grec : les bannis se réfugient dans une cité aristocratique, s'ils sont aristocrates; dans une ville démocratique, s'ils sont démocrates. Ainsi fait plus tard Xénophon, banni d'Athènes pour cause de *lacouisme*; ainsi feront, dans l'Italie du moyen âge, les Guelfes et les Gibelins. Le pythagorisme, en Grande Grèce, est un terrain intellectuel commun où peuvent se rencontrer, pour concerter leurs plans de campagne, les patri-

ciens de tous ces centres urbains, réunis par le péril commun et l'identité des conceptions politiques.

Les pythagoriciens jouent donc un rôle social très important. Ils exercent une influence étonnante pour des philosophes. Cette influence se manifeste principalement sous deux formes, la forme scientifique et la forme morale.

En d'autres termes, si les pythagoriciens occupent un haut rang dans la cité, cette situation prépondérante constitue pour ainsi dire le salaire de la double action qu'ils exercent sur les esprits et sur les mœurs.

Voyons l'action sur les esprits.

II. — LA DOCTRINE PYTHAGORICIENNE.

L'originalité de la doctrine pythagoricienne, comme on le sait, est qu'elle enchâsse toute la philosophie dans un appareil mathématique. « Les pythagoriciens, dit Aristote, cherchaient dans les choses une ressemblance avec les nombres et des rapports numériques, puis ils identifiaient la chose avec ces nombres et ces rapports (1). »

On sait que la table de multiplication a pris le nom de Pythagore. C'est lui qui a calculé le fameux carré de l'hypothénuse. Il était pour son époque un grand mathématicien. Lui et ses disciples s'amusaient à rechercher les propriétés des nombres et des figures. Sans instruments, ils observaient le ciel ; ils ont déterminé pour la première fois l'ordre des planètes et exposé sur le système du monde des théories, qui, longtemps oubliées et éclipsées par les conceptions d'Aristote, n'ont guère eu de transformations essentielles à subir pour devenir le système de Copernic et de Galilée. Dans cette philosophie, le chiffre est une sorte de fétiche, un être mystérieux qui produit, engendre, souffle suivant

(1) Voir sur les Pythagoriciens et les Éléates réunis, le jugement plus moderne de Zeller : « Le nombre et l'être sont ici la substance des corps eux-mêmes, la matière dont ils sont faits : et, pour cette raison même, ils sont conçus comme des choses sensibles. » Traduction Boutroux, I, 175.

les cas le froid et le chaud. Il y a deux éléments dans la nature, le *pair* et l'*impair*. Au pair se rapportent le féminin, l'illimité, le mouvement, la multiplicité, la gauche, le courbe, l'obscurité, le mauvais, le rectangle. A l'impair se rapportent le masculin, le limité, le repos, l'unité, la droite, le droit (opposé au courbe), la lumière, le bon, le carré. Dieu est 1; la matière est 2. La femme est 2 aussi, et s'oppose à l'homme, qui est 3. Le mariage est 5 ($2 + 3$). 3 est d'ailleurs le nombre parfait, parce qu'il a un commencement, un milieu et une fin. 1, c'est encore la raison; 2 est l'opinion; 7 est le *nombre critique*, correspondant aux diverses phases de la vie humaine. La décade (ou le nombre 10), est grande, toute-puissante, parfaite, source de tout, et renferme l'essence de tous les nombres. La justice, produit de deux égalités, est un *nombre carré*. Des calculs analogues s'appliquent aux sphères célestes. Ces sphères, en glissant à travers l'éther, font entendre une *harmonie* (1). Car la musique est aussi un grand objet d'étude pour les pythagoriciens. Ils l'étudient, mais toujours en mathématiciens. Ils font des expériences sur les cordes sonores, calculent les intervalles musicaux, discernent dans les tons le diatonique, le chromatique, l'enharmonique, et comparent l'âme elle-même à l'harmonie d'une lyre, — comparaison qui servira d'objection à Simmias, dans le *Phédon* de Platon, lorsque Socrate démontrera l'immortalité de l'âme. La musique prend rang dès lors parmi les sciences mathématiques, et cela dure ainsi, non seulement à travers toute l'antiquité, mais encore pendant le moyen âge. Tandis que le *trivium* réunit la grammaire, la rhétorique et la dialectique, le *quadrivium* rassemble sous le même bonnet, si l'on peut s'exprimer ainsi, l'arithmétique, la géométrie, l'astronomie et la *musique*.

(1) Cette idée de la musique des sphères est très tenace dans la philosophie ancienne. Cicéron l'adopte dans ses *Tusculanes*. Le plaisir d'entendre cette musique devient après la mort la récompense des justes. Lamartine dit encore dans ses *Méditations* :

Et Celui qui, du sein de sa gloire infinie,
Des sphères qu'il ordonne écoute l'harmonie,
Écoute aussi la voix de mon humble raison
Qui contemple sa gloire et murmure son nom.

Tels sont, en résumé, les procédés d'esprit passablement particuliers des pythagoriciens. Et pourtant il est facile de voir, en se reportant à notre dernier article, que si leur doctrine s'écarte sensiblement de la philosophie ionienne, elle ne s'en sépare pas absolument, ainsi que nous l'avons fait remarquer et que l'atteste le double jugement d'Aristote et de Zeller sur la portée réelle de l'algèbre pythagoricienne. Le fond de celle-ci, en effet, est toujours l'explication de la *nature*, la recherche de l'origine des êtres matériels, l'étude de ce que nous avons appelé la grande *végétation* des choses. C'est en quoi le philosophe de Samos reste de son pays. L'innovation est dans cette forme mathématique, cette sorte de symbolisme emprunté aux nombres, qui s'étend comme un vêtement mystique sur toutes les idées, même sur celles où l'on s'attendrait le moins à rencontrer des chiffres. C'est là le caractère qu'il nous reste à expliquer, puisque nous avons déjà étudié l'autre. Nous en chercherons la justification, suivant notre méthode, dans le *milieu* fourni par la race; mais nous n'avons pas pour cela à recommencer de fond en comble l'analyse de ce milieu. La philosophie pythagoricienne (ou le succès de cette philosophie, ce qui est tout un), s'explique, en tant qu'elle reproduit les doctrines ioniennes, par les caractères sociaux de la Grande Grèce identique aux caractères sociaux de l'Ionie, et, en tant qu'elle s'écarte de la philosophie ionienne, par les caractères sociaux de la Grande Grèce qui *diffèrent* de ceux de l'Ionie. Ces caractères, quels sont-ils?

Nous croyons pouvoir les réduire à deux : la situation géographique de la Grande Grèce, laquelle tend à développer et à allonger le cabotage, de manière à le faire sensiblement évoluer vers la navigation au long cours, et la prédominance, comparativement plus accentuée qu'en Ionie, de la vie commerciale et urbaine sur la vie agricole et rurale.

La Grande-Grèce est tout à fait à l'ouest du monde hellénique. Nous sortons ici de l'Archipel, de son labyrinthe d'îles et de presqu'îles, qui fournissent de faciles étapes au navigateur. Il faut déjà, pour gagner le sud de l'Italie, franchir d'un saut la mer Ionienne, voyage périlleux quelquefois, même pour les vaisseaux

qui portent César et sa fortune; mais c'est surtout à l'occident que commence la grande mer. Cette portion de la Méditerranée devait être, pour les navigateurs antiques, un véritable Océan. A peine quelques îles çà et là, et de grandes îles, Corse, Sardaigne, Baléares. Entre ces îles et la terre ferme, des étapes de plusieurs jours et de plusieurs nuits. La navigation, dans ces parages, doit évidemment se transformer dans une certaine mesure. Déjà les Phocéens, fondateurs de Cumes, la plus ancienne colonie grecque de la Grande Grèce, ont commencé à tracer la voie. Crotona, Tarente, Sybaris, Agrigente, Syracuse ne peuvent que s'y engager pareillement. Des connaissances mathématiques plus complètes, plus exactes, sont nécessaires aux capitaines. L'étude des astres devient plus stricte. Il faut serrer de plus près la vérité dans les calculs, perfectionner même, autant que possible, l'outillage des vaisseaux. De là, même à côté des philosophes-mathématiciens, l'existence de mathématiciens purs, ou, plus exactement, d'ingénieurs-mathématiciens, qui témoignent, indépendamment de l'introduction des mathématiques dans la philosophie, d'un courant assez fort portant à l'étude des sciences exactes. Les deux grands hommes de Massilia, — *la plus occidentale des grandes colonies grecques*, — sont deux mathématiciens, Pythéas et Euthymènes. On se rappelle, d'autre part, le rôle joué par Archimède dans la défense de Syracuse contre les Romains, son enthousiasme exubérant lorsqu'il eut « trouvé » son fameux principe d'hydrostatique, et la mort de cet homme singulier, tué par un soldat pendant qu'il achevait de résoudre tranquillement un problème de géométrie.

Tout ceci nous montre que le culte des mathématiques n'est pas une pure fantaisie de Pythagore ou de ses disciples, mais *une conséquence générale de l'influence des conditions du travail sur l'orientation des cultures intellectuelles dans toute cette région*. La relation que nous nous efforçons d'établir entre les progrès de la navigation et la part donnée aux mathématiques dans la philosophie nous apparaîtra peut-être mieux, sous une forme concrète, dans le fait de l'invention de la *poulie*, attribuée au pythagoricien Archytas. Ce dernier, qui se trouvait cumuler d'une façon

curieuse les rôles de philosophe, de politicien, de général, de mathématicien, d'astronome, et d'ingénieur naval, est un des types les plus parfaits du genre, celui qui incarne le mieux les différents éléments qui contribuent à créer le pythagorisme.

Mais ces aptitudes mathématiques se comprendront davantage si l'on considère que nous sommes ici dans les centres urbains du monde grec où le commerce a pris, à un moment donné, le plus magnifique essor. Ni Milet, ni Samos, ni Éphèse ne semblent avoir atteint la prospérité éphémère, mais prodigieuse, de ces immenses ports du golfe de Tarente, dont quelques-uns, à ne considérer que leur enceinte urbaine, ont renfermé plus d'un million d'âmes (1). La Tarente, la Syracuse d'aujourd'hui, pour ne parler que de ceux qui ont laissé des restes, ne sauraient en rien donner une idée de ce qu'étaient la Tarente et la Syracuse antiques. Il y eut là, à une certaine époque, au moment de l'éroulement de la puissance phénicienne coïncidant avec les derniers éclats de la civilisation de l'Étrurie, une rapide et puissante poussée commerciale, grâce à laquelle ces rivages calabrais, route alors unique pour les marchandises qui voulaient passer d'un côté de la Méditerranée dans l'autre, se transformèrent en une rangée de riches comptoirs, pleins de mouvement et d'affaires. Or le commerce exige impérieusement le calcul (2), et le grand commerce l'exige plus impérieusement encore. Nous avons vu que les Tyriens et les Carthaginois étaient calculateurs, astronomes; mais nous avons noté soigneusement les causes sociales qui empêchaient ces connaissances, exclusivement pratiques chez eux, de passer à l'état théorique, à l'état *philosophique*. Ici, au contraire, nous rencontrons à ce point de vue tous les avantages de Tyr et de Carthage sans en rencontrer les inconvénients. Les mathématiques peuvent fleurir, parce que le commerce est florissant; mais les mathématiques peuvent devenir un objet de méditations désintéressées et spéculatives, parce que nous sommes *dans une société grecque* et que le commerce ne saisit pas l'homme

(1) Sybaris, dit-on, arma trois cent mille hommes libres contre Crotone.

(2) Le mot *comptoir* ne vient-il pas de *compter* ?

tout entier (1). L'état social y autorise les loisirs, la retraite après la négoce, la formation de familles mi-urbaines, mi-rurales, amies du repos et se transmettant de père en fils, tranquillement, les connaissances acquises. Les cités ont à leur tête, non pas seulement une chambre de commerce, mais une véritable aristocratie, curieuse de discussions et de théories en l'air, de tout ce qu'on pourrait appeler irrévérencieusement les bibelots de l'intelligence. Et dès lors notre type s'explique parfaitement. Nous concevons qu'Archytas ne borne pas ses soins à inventer la poulie, — idée exclusivement pratique, — mais se fasse aussi, suivant l'expression d'Horace, le *mesureur* des astres, de la mer et du ciel, ce qui offre moins d'utilité immédiate. Nous comprenons également qu'Archimède, après avoir inventé des miroirs ardents pour brûler la flotte romaine et des crampons de fer pour briser les vaisseaux de Marcellus, ait été trouvé, au moment de la prise d'assaut, en train de résoudre un problème de théorie pure qui le tracassait personnellement. C'est bien une mort de Grec, et une mort de philosophe. Archimède a été philosophe sans le savoir.

Pythagore, avec l'ensemble des pythagoriciens, représente *le côté théorique d'Archytas et d'Archimède*. Ce sont des gens qui, sans être en général navigateurs ou ingénieurs, prennent la science mathématique au point où elle se trouve chez les navigateurs et les ingénieurs qui les entourent et, appuyés sur cette science, se lancent librement dans le domaine de la spéculation. Ils impriment le cachet philosophique, seul intéressant pour l'histoire, sur ces connaissances vulgaires d'arithmétique commerciale ou d'astronomie maritime qui, sans eux, ne laisseraient pas de traces pour la postérité. Ils adaptent à ce cadre nouveau et local, au *chiffre*, les préoccupations importées d'Ionie touchant l'origine du monde et de toute chose, préoccupations qui, étant

(1) Comme exemple de ces études désintéressées, citons, après le calcul du carré de l'hypothénuse, déjà mentionné, les découvertes relatives aux quantités incommensurables, ou encore cette observation que le cercle contient plus d'espace qu'un polygone quelconque dont les lignes, ajoutées bout à bout, égalent en longueur la circonférence de ce cercle. Voilà bien des vérités qui « ne servent à rien » et auxquelles on n'arrive que par des aptitudes particulières à la méditation.

donné le rôle que jouent en Grande Grèce comme ailleurs les cultures arborescentes, se fait jour d'ailleurs dans cette région presque aussi naturellement qu'en Ionie.

Si un mot résume l'œuvre scientifique de Pythagore, le *chiffre*, un seul mot résume aussi son œuvre morale, la *sobriété*.

III. — LA MORALE PYTHAGORICIENNE.

Il existe dans les cités de la Grande Grèce, au moment où apparaît Pythagore, un double courant parfaitement caractérisé : courant tendant à maintenir la sobriété et les mœurs, courant tendant à les détruire pour implanter le luxe et la corruption.

On nous dira qu'il se manifeste un peu partout des doubles courants de ce genre. L'objection a du vrai; mais on va voir que le phénomène, pour des raisons spéciales, s'accuse dans notre région beaucoup plus vivement qu'ailleurs.

Ces deux courants peuvent se personnifier dans deux cités qui, à une même époque, représentent pour ainsi dire deux stades de l'évolution de la race : Crotoné et Sybaris.

Bien entendu, la distinction n'est pas absolue. Il devait y avoir des gens sobres à Sybaris; il devait y avoir des gens corrompus à Crotoné. De plus, comme le remarque Grote, il ne faut pas prendre pour argent comptant tout ce qu'on nous raconte de Sybaris, parce que ces anecdotes ont généralement passé par Crotoné, la cité rivale et jalouse, qui a dû les amplifier et les corser quelque peu. Quoi qu'il en soit, il est certain que le terme de Sybarite a pris une signification bien connue. Il est certain aussi que Sybaris a été vaincue et détruite par Crotoné, bien que sa population et ses armées fussent fort supérieures à celles de sa voisine. Nous pouvons donc très bien admettre que Sybaris, au point de vue des mœurs, se trouvait, vers le sixième siècle avant Jésus-Christ, à un échelon plus bas que Crotoné, qui, d'ailleurs, devait la suivre bientôt.

Voyons donc ce que l'histoire a retenu de saillant sur les mœurs de ces deux villes.

Crotone, d'après les historiens, avait deux titres de gloire : ses médecins et ses athlètes.

Le plus fameux de ses médecins est ce Démocède qui, après avoir exercé son art à Crotone, vint travailler à Égine, où il gagnait un talent par an, puis à Athènes, où les Pisistratides lui offrirent un talent et demi, ensuite à Samos, où Polycrate lui donna deux talents, enfin à la cour de Darius qui le combla d'honneurs et de richesses. Cette série de surenchères montre assez le cas qu'on faisait du savant Crotoniate et de la formation médicale qu'il avait reçue dans sa patrie.

L'athlète célèbre, c'est Milon, le fameux Milon, tantôt lutteur, tantôt général, héros de tant de lutttes olympiques, amoureux des difficultés physiques, fier de s'attaquer à tout ce qu'il y avait de plus fort chez les hommes et même dans la nature, comme le témoigne la légende de sa mort, immortalisée par Puget (1).

Démocède et Milon ne sont pas des isolés. Ce sont deux points culminants au milieu d'une multitude de médecins et de gymnastes. Or la médecine et la gymnastique, chez les Grecs, s'entendaient dans un sens plus large que chez nous. Platon, dans le *Gorgias*, dit qu'il existe deux sciences concernant le corps, la médecine et la gymnastique. La médecine comprend l'hygiène, et particulièrement *la réglementation des repas*. Platon l'oppose à la *cuisine*, ennemie jurée de la médecine, qui flatte le corps au lieu de le conserver. La gymnastique embrasse tous les exercices corporels, ainsi que *la réglementation du vêtement*. Platon l'oppose à la *toilette*, ennemie jurée de la gymnastique comme la cuisine l'est de la médecine, et qui, suivant sa même expression, *flatte* le corps en feignant de le protéger. Ces idées de Platon, — qui avait voyagé en Grande-Grèce, — jettent un jour assez clair sur l'état social du peuple crotoniate, célèbre pour cette même médecine et cette même gymnastique, proclamées « les sciences du corps » par le philosophe athénien. On voit que Crotone en est restée à la sobriété naturelle de ces peuples méditerranéens, qui, aujourd'hui encore, vivent d'une assiettée d'olives,

(1) On prétend que Milon, ayant voulu fendre avec la main un arbre très solide, vit sa main prise dans la fente et, dans cet état, fut dévoré par un lion.

d'une pincée de macaroni, de quelques poignées de riz et de fruits secs. Le progrès de l'instruction a rendu plus systématique l'habitude de cette sobriété; la nécessité de se défendre contre les pasteurs guerriers des Abruzzes a développé, un peu comme à Sparte, le goût des exercices physiques. Le climat, qui favorise la frugalité, favorise également la simplicité dans le costume, recommandée par les confréries pythagoriciennes comme elle l'était déjà en Grèce par certaines sectes orphiques. La haute culture médicale, de son côté, ne peut que montrer l'avantage que l'on trouve à pratiquer des mœurs régulières. Or le pouvoir, avons-nous dit, est aux mains d'une élite, élite instruite, éclairée, traditionnelle. Cette élite estime que la sobriété est bonne; il lui est avantageux que le peuple sache borner ses désirs; elle sait, d'autre part, que la gymnastique est la condition *sine qua non* pour avoir de bons soldats et que les hordes de la montagne sont toujours prêtes à fondre sur la mince ligne de rivages d'où ils ont été refoulés. La sobriété, pivot de tout ce système de défense, est éminemment utile à l'aristocratie. Elle fait donc tout ce qu'elle peut pour la maintenir; et elle a raison de faire tout ce qu'elle peut, car, en ce même moment, un courant inverse se produit, sous l'influence du commerce, de l'enrichissement, de l'affluence des marchandises précieuses, et ce courant, en devenant fort, menace de jeter dans l'instabilité démocratique cette société, dont la durée est si étroitement liée au maintien de ces mœurs quasi-spartiates, rempart invisible de la cité.

Crotone a peur, en un mot, de devenir Sybaris.

Sybaris, c'est la cité du luxe, de la mollesse. Là, l'hygiène est en baisse, la gymnastique est moins en honneur; la toilette et la cuisine, ces deux *flatteuses* dont parle Platon, règnent en maîtresses. Certains traits passent en proverbe. C'est là que les dormeurs ne peuvent souffrir le pli d'une feuille de rose; c'est là que les chevaux apprennent à marcher au son de la flûte. Aucune laine n'est assez fine pour draper les membres délicats des Sybarites. Tel riche citoyen, voyageant au dehors, entraîne à sa suite une escorte de plusieurs centaines d'esclaves, valets, parfumeurs, cuisiniers. Cet état de choses est anormal sur le littoral

méditerranéen. Il tranche violemment avec les mœurs ordinaires de ces populations simples et végétariennes. Mais il n'en a pas moins sa cause sociale : *le développement rapide et excessif du commerce*. Le commerce, là où il prospère, tend à développer dans une forte proportion les consommations de luxe, et, lorsque l'enrichissement est brusque, les traditions familiales qui tendent à maintenir la sobriété des ancêtres sont, comme l'atteste l'expérience, plus facilement rompues.

Tel est le danger qui menace Crotoné, le fléau qui, déjà, a commencé à l'envahir.

L'aristocratie s'aperçoit qu'il faut lutter, et elle cherche des auxiliaires.

Quels meilleurs appuis peut-elle trouver que celui que lui présentent les cultures intellectuelles? quel meilleur instrument à employer que celui de la prédication morale, puisqu'il faut agir sur les mœurs?

De telles fonctions sont généralement dévolues à la religion, dans les races où la religion jouit d'un grand prestige sur les masses. L'ennemi du luxe, le champion de la simplicité et de la modestie, le réformateur de la vie privée porte alors le froc et s'appelle Savonarole.

La religion, par elle-même, ne peut jouer ce rôle en Grande Grèce. La race hellénique n'est pas sortie des steppes pauvres, où le clergé est tout, mais des steppes riches, où il n'est rien. L'esprit religieux est puissant chez les Grecs, mais les prêtres n'exercent qu'une influence des plus secondaires : ils ne sont que des sacrificateurs, des gardiens de temples. Ils ne prêchent pas, ils n'agissent pas sur l'esprit public.

Le prédicateur, c'est Pythagore.

Pythagore et ses amis organisent une sorte de corporation mystique, s'astreignent à des règles austères, s'attachent à donner à leur vie une allure digne et respectable, imposent la frugalité comme une loi et prescrivent l'abstinence de certains aliments, tels que la viande et les fèves, en étayant ces défenses de conceptions surnaturelles, telles que la métempsycose, évidemment importée d'Égypte.

Ici encore, pour mieux comprendre la portée du phénomène, et ne pas l'attribuer tout entier à la fantaisie de Pythagore, il importe de faire quelques rapprochements.

Une loi d'Athènes, assez ancienne, défendait de tuer un bœuf, excepté pour le sacrifier à Zeus Polieus (Zeus de la cité).

Cette loi curieuse, dans sa brièveté, traduit un quadruple phénomène : existence de l'agriculture dans l'Attique, sobriété des Athéniens, piété profonde et importance souveraine de la *cité* .

Rappelons-nous maintenant les prescriptions mosaïques sur la chair du lièvre et du porc, les interdictions analogues du Koran, la grande prohibition des liqueurs fortes pour tous les musulmans, et l'on verra nettement le lien étroit qui existe entre les préceptes positifs d'une philosophie ou d'une religion relatifs à l'alimentation, et les conditions sociales des milieux parmi lesquels ont été promulgués ces préceptes.

Ces préceptes sont la traduction solennelle d'un besoin social, la réaction, parfois trop complète, d'une élite prévoyante contre des excès dont les conséquences ont lieu de l'alarmer.

Car si la loi naturelle, identique en tout temps et en tout lieu, n'a rien à démêler avec la *Science sociale* , les lois positives, qui sont les différentes manières d'interpréter, ici et là, les données vagues et générales de la loi naturelle, sont en étroite connexion avec les phénomènes sociaux.

L'originalité de Pythagore, en tant que moraliste, a été de se faire, avec un appareil politico-religieux, l'apôtre de la tempérance. Son apostolat ne consiste pas en effet en simples sermons. Il ajoute au poids de ses conseils tout celui de l'autorité civile dont il dispose et tout celui que l'idée religieuse, mêlée à son enseignement moral, vient mettre à son tour dans la balance. Le philosophe, en lui, ne supplée pas seulement le magistrat, il supplée le ministre du culte, et, comme toutes les sciences se tiennent à cette époque, il supplée aussi le médecin. On conçoit l'effet d'une telle prédication sur ceux des Crotoniates qui, indécis, commencent à évoluer vers les nouvelles mœurs, à mettre un pied timide encore dans le sentier des raffinements et du luxe. De soudains revirements se produisent, réactions magnifiques,

retours enthousiastes vers le passé. Comme plus tard à Florence, des femmes se dépouillent de leurs bijoux et jettent ces instruments de perdition aux pieds de l'antique Savonarole. Les gens coquets renoncent à leurs laines milésiennes, les gourmands retournent aux légumes et aux olives de leurs pères. Bref, durant une certaine période, la campagne de l'école pythagoricienne, équipée en société de tempérance, est couronnée d'un brillant succès.

Devançons maintenant les temps, et contrôlons Crotona par Athènes. Sans doute la situation des deux cités n'est pas absolument la même; mais il est facile d'apercevoir, moins fort qu'à Crotona, un courant identique à celui que nous venons de signaler, ainsi que ce même phénomène *des cultures intellectuelles enrôlées au service de l'aristocratie en vue de restaurer les antiques mœurs*. Le courant, disons-nous, est moins fort qu'à Crotona, car, même ainsi aidé, il ne triomphe pas. En revanche, il a l'avantage d'être représenté par des écrivains de génie, dont les œuvres nous offrent heureusement le point de comparaison que nous cherchons. La campagne menée en Grande Grèce par les pythagoriciens l'est ici par Platon, par Xénophon, par Aristophane, tous grands défenseurs de la *sobriété*, de la *simplicité dans les habits*, des vieux usages des ancêtres. Nous n'insistons pas sur les deux premiers, que nous reverrons ultérieurement. Quant à Aristophane, on connaît son attitude politique. Réactionnaire acharné, il a fait de toute son œuvre un gigantesque pamphlet contre la démocratie athénienne. Voyez par exemple le fameux dialogue entre le *Juste* et l'*Injuste*, qui résume la pensée fondamentale des *Nuées*. Ce n'est pas là seulement de la poésie. C'est de la philosophie. Que reste-t-il, en effet, si on le dépouille du sel comique et de la forme dialoguée? Une prédication pythagoricienne.

Seulement Aristophane faisait rire, et ne convertissait personne. Il était de la minorité. Pythagore régenteait son public comme un maître d'école. A ses arguments philosophiques, il joignait la raison du plus fort.

Cette force, Pythagore et ses disciples ne devaient pas la garder

toujours. La nature des cultures intellectuelles est d'être les auxiliaires du patronage, et l'observation sociale montre que, partout où elles entreprennent, pour un motif ou pour un autre, de *suppléer* le patronage, l'état de choses qui s'ensuit ne peut être qu'artificiel, éphémère, mal équilibré. Les savants sont faits pour enseigner et non pour commander. A eux le souci du progrès intellectuel, à d'autres la direction effective des hommes. Une république dirigée par des philosophes, ce rêve de Platon, caressé plus tard par Cicéron, et réalisé à la lettre, avant ces deux penseurs, dans les cités de la Grande Grèce, offre quelque chose de contre nature. Ces phénomènes-là ne peuvent se produire que rarement, et par suite d'un concours tout particulier de circonstances. La puissance réelle des pythagoriciens, qui reposait sur trois fondements : l'appui de l'aristocratie, le prestige énorme de la science alors naissante et avidement recherchée, la présence dans la société d'un nombreux élément sobre et honnête, partisan des antiques mœurs, — cette puissance, disons-nous, devait forcément décliner à mesure que l'aristocratie perdrait du terrain, que les découvertes de la science verraient se dissiper l'auréole merveilleuse de leur nouveauté et que le camp des hommes sobres s'éclaircirait au profit des bataillons grossissants du luxe et de l'immoralité. L'heure critique arriva. Sans doute le pythagorisme ne fut pas battu du premier coup ; il y eut des résistances, des restaurations, des révolutions nouvelles ; mais, en définitive, le système finit par craquer de toutes parts. Cette réaction se manifesta politiquement par un vaste mouvement démocratique. Pythagore, de son vivant, put assister au premier assaut. Les pythagoriciens de Crotona furent traqués, bannis, massacrés. Les belles constitutions s'écroulèrent. Mille récits, compliqués de légendes, courent sur la mort du maître. Les uns veulent qu'il ait été brûlé par les insurgés dans sa maison de Crotona ; les autres qu'il se soit réfugié à Métaponte, ou en Sicile. Certains prétendent que, désespéré, il se laissa mourir de faim. Toutes ces différentes versions concordent en ce qu'elles nous attestent l'échec final du système, la défaite de l'aristocratie appuyée sur la science et sur la morale, et le triomphe définitif de la démo-

cratie remuante et instable, dont le règne va précéder, pour ces cités trop rapidement enrichies par un commerce instable, la suprême crise qui, après avoir emporté Sybaris, emportera bientôt les autres cités.

Mais ces cités démocratiques n'auraient-elles pas, de leur côté, un certain type de cultures intellectuelles à opposer à nos pythagoriciens? La philosophie n'était-elle pas faite pour elles comme pour les autres, et, en ce cas, quelle forme peut prendre chez elles cet enseignement philosophique dont nous avons constaté la diffusion dans presque tous les milieux helléniques après son apparition en Ionie? C'est ce que nous verrons la prochaine fois, en nous occupant des *Sophistes*.

(*A suivre.*)

G. D'AZAMBUJA.



LA

DÉCENTRALISATION ADMINISTRATIVE



II

LA COMMUNE ET LE DÉPARTEMENT

Dans un premier article (1), nous avons montré que notre pays, par une marche historique soutenue, est revenu depuis plusieurs siècles à la tradition latine et aux règles administratives de la Rome impériale.

Il nous faut déterminer maintenant l'état actuel précis de notre régime administratif : à cet effet, nous devons tout d'abord demander au législateur moderne de quels principes il s'est inspiré; nous examinerons ensuite quelle application réelle il a fait de ces principes dans le fonctionnement des « services publics ». La question qui fait tout le sujet de ce travail est l'antagonisme établi entre l'ingérence de l'État et l'initiative privée, par le régime officiellement imposé aux autonomies locales.

Les autonomies locales sont constituées par des groupements naturels, où les citoyens ont à gérer des intérêts immédiats, simples, afférents à la vie quotidienne, essentiellement distincts des intérêts généraux qui ressortissent à la collectivité totale appelée l'État.

En France, les autonomies locales sont actuellement personnifiées dans la *Commune* et le *Département*.

Nous allons donc rechercher comment le législateur moderne

(1) Voir la livraison d'Avril 1895.

a compris l'existence de ces personnes civiles élémentaires : nous montrerons comment il a substitué à leur vie normale un organisme artificiel.

En effet, et à la différence de ce qui fut originairement, le législateur a introduit ici le *fonctionnaire*, qui se hiérarchise dans des *bureaux* : selon le système romain, les gouverneurs de province se bornaient à imposer aux notables des cités, aux autorités naturelles du lieu, certaines obligations surajoutées à leurs devoirs nécessaires; dans la France monarchique, baillis et sénéchaux, tout dépendants qu'ils fussent du roi, étaient encore par eux-mêmes des personnages, et c'est seulement en leur substituant des lieutenants, puis en commissionnant des maîtres des requêtes, que le pouvoir est parvenu à remplacer tout de bon les chefs naturels par de simples agents entièrement placés dans sa main et dont le caractère distinctif est l'irresponsabilité. Notre temps a vu la consommation et la perfection de ce système, qui a trouvé sa formule définitive dans *la législation de l'an VIII*. C'est encore elle qui nous régit actuellement.

Sans doute, deux modifications importantes dans leur principe ont été apportées au système : en 1831 et 1833, l'élection a été introduite dans le recrutement des conseils municipaux et des conseils généraux; en 1871, une réforme analogue a été appliquée à la désignation des maires, et les commissions départementales ont été créées; les bases d'un système nouveau ont été jetées ainsi par l'organisation des *Conseils élus* et l'institution des *Commissions départementales*. Mais il ne faut pas s'y tromper : si on a jeté des bases, l'édifice n'est guère sorti de terre. La vieille bâtisse administrative est restée debout et s'est continuellement agrandie de nouvelles annexes : c'est chez elle, dans ses murs épais, au milieu de ses bureaux, que les *Conseils élus* et la *Commission départementale* reçoivent une hospitalité momentanée et précaire. Durant le temps même de leurs courtes sessions, nos élus ont pour principal souci de *suivre* les affaires de leurs communes dans « les bureaux » de la préfecture et dans ceux des innombrables « services » qui gravitent autour d'elle. Des rapports sont lus, des discussions ont lieu, des décisions

sont prises *en séance* ; mais le travail utile a été préparé, se fait et se poursuivra dans ces « bureaux » où sont assis des hommes modestes et généralement fort honorables, mais obscurs, qui ont surtout pour guide effectif des instructions et des « circulaires » accumulées. Ces règles intérieures constituent au profit de ce personnel une sauvegarde, une garantie contre toute tentation d'initiative qui le rendrait responsable de ses agissements, troublerait sa tranquillité et compromettrait la sécurité de son humble avenir.

Ainsi règne au-dessus des corps élus, au-dessus même des préfets et des ministres, la toute puissante et impersonnelle Bureaucratie.

Voyons sur quels principes, dans la sphère des intérêts locaux représentés par la *Commune* et le *Département*, le législateur français a posé les fondements de ces deux institutions nouvelles, portées par lui à un remarquable degré d'achèvement.

1. — LA CONSTITUTION DE L'AN VIII.

La Constitution du 22 frimaire (13 décembre 1799), en même temps qu'elle réglait l'ordre *politique*, a établi les principes de notre organisation *administrative*.

Les intérêts *locaux* seront gérés par des *fonctionnaires* choisis sur de vastes listes de présentation émanées de *l'élection* (1). Des fonctionnaires élus : voilà le type.

Oh! dira-t-on, nous sommes aujourd'hui bien loin d'une pareille conception : ce que nous avons et ce que nous voulons avoir de plus en plus, c'est la nation maîtresse de ses destinées en bas

(1) « Art. 7. Les citoyens de chaque arrondissement communal désignent par leurs suffrages ceux d'entre eux qu'ils croient les plus propres à gérer les affaires publiques. Il en résulte une liste de confiance, contenant un nombre de noms égal au dixième du nombre des citoyens ayant droit d'y coopérer. C'est dans cette première liste communale que doivent être pris les *fonctionnaires publics de l'arrondissement*.

« Art. 8. Les citoyens compris dans les listes communales d'un département désignent également un dixième d'entre eux. Il en résulte une seconde liste dite départementale, dans laquelle doivent être pris les *fonctionnaires publics du département*.

comme en haut; c'est le bulletin de vote tout puissant et seul souverain. Aussi, l'électorat est-il partout, ou presque partout.

Je vais essayer de démontrer que nous sommes dupes d'une illusion, et que le principe admis en l'an VIII n'a pas cessé de nous régir.

On se rappelle l'œuvre de l'Assemblée constituante. Elle s'inspira de cette idée : « La Nation est une; les départements ne sont que les sections d'un même tout; et elle mit en pratique cette idée-mère, en confiant *aux administrations locales* le soin même des intérêts *généraux*.

Qu'a fait de plus le législateur de l'an VIII? La même confusion entre les deux ordres d'intérêts a été prise pour base fondamentale de notre système politique administratif; seulement, il y a eu un revirement incontestable et évident : au lieu de donner le pas à l'élément local, issu de l'élection, sur l'élément général et d'ordre public, c'est le second qui désormais absorbe le premier. Le pouvoir municipal et départemental ne tient plus le roi en tutelle, comme en 1789; c'est le pouvoir central qui exerce cette tutelle. Mais, ce qu'il faut bien retenir, c'est que nos autorités locales sont comprises définitivement dans l'organisme *gouvernemental*, et que le mandat dont elles sont investies a toujours un caractère de fonction publique : tel est le terme très juste employé par la constitution de frimaire.

Ce langage paraissait tout naturel à la fin du dernier siècle, à l'aurore du dix-neuvième; il nous étonne un peu à présent : et pourtant, nos idées n'ont guère changé.

En effet, à l'heure actuelle mais, à vrai dire, depuis bien peu d'années, les maires sont élus par les conseils municipaux : a-t-on, pour cela, cessé de les considérer comme des *fonctionnaires* et de les tenir sous la férule du pouvoir gouvernemental? Que peuvent les conseils municipaux? que peuvent même les conseils généraux? Le préfet n'exerce-t-il pas la toute-puissance, à l'aide des bureaux, ou si mieux l'on aime, des « services publics » placés sous ses ordres?

Le principe posé par la *Constitution* de frimaire au VIII, a, du reste, été développé et fixé par la *Loi* du 28 pluviôse de la même

année (17 février 1800), qui est la règle fondamentale et organique de notre régime administratif.

Mais avant d'étudier cette *Loi* de pluviôse, il convient d'emprunter à la *Constitution* de l'an VIII deux articles qui, eux aussi, ont survécu aux règles éphémères de l'ordre purement politique, tant ils exprimaient avec exactitude la conception qui était alors et qui est demeurée dans les esprits : ces dispositions révèlent l'idée générale qui va tout dominer.

« Art. 52. *Sous la direction des Consuls, un Conseil d'État est chargé de rédiger les projets de lois, et de résoudre les difficultés qui s'élèvent en matière administrative.* » Ainsi renaît le Conseil d'État, chargé de « résoudre les difficultés » c'est-à-dire « souverain juge » en matière administrative. On dit ici, avec une certaine candeur, au peuple français qui trouve cela tout naturel, que le gouvernement prend « sous sa direction » l'autorité chargée de juger ses propres actes. Aujourd'hui on y mettrait plus de formes ; on serait fort mal venu à prétendre que le conseil d'État rend la justice « sous la direction » du pouvoir central. Mais au fond qu'y a-t-il de changé ?

Voilà donc le Conseil d'État de Richelieu et de Louis XIV qui reparaît. La Constituante l'avait ressuscité une première fois ; mais elle n'en avait restauré que le nom, attribuant ce titre dérisoire au *conseil des ministres* lui-même. C'est donc un progrès que ce retour à une institution régulière en la forme et stable dans son personnel : il reste à voir quelles en sont les attributions. Or, nous devons faire remarquer que l'esprit centralisateur de la loi moderne nous a conduits au-delà même de l'Ancien Régime. En effet, on a transformé en règle ce qui n'avait que le caractère d'une exception fondée sur la raison d'État. En effet, les légistes de l'ancienne France avaient imaginé un principe dit de « justice retenue », qui cadrerait assez bien avec l'idée du pouvoir absolu résidant en la personne du roi : en vertu de cette inaliénable plénitude de juridiction, le roi conservait le droit de juger « en conseil ». Que s'il y avait excès, si les « évocations » devenaient abusives, des *remontrances* s'élevaient du sein des Parlements, de la Cour des Comptes, de la Cour des Aides,

c'est-à-dire des juridictions ordinaires auxquelles l'antique usage avait conféré le titre de « Cours souveraines ». C'était en soi une faible barrière, il est vrai, mais qui trouvait néanmoins une grande force dans l'opinion. Il était réservé au législateur moderne de conférer au chef du gouvernement l'autorité suprême ordinaire en matière administrative, de l'établir juge *de droit commun*, et cela par voie d'institution régulière et constitutionnelle.

Et il faut noter que le rétablissement du Conseil d'État n'a pas mis fin à cette *juridiction ministérielle*, que nos légistes ont, au contraire, conservée avec un pieux respect. Les ministres sont demeurés et demeurent, eux aussi, *juges de droit commun au premier degré*. De telle sorte qu'en matière administrative le ministre est juge en premier ressort, et le chef de l'État en appel.

Du moins, les décrets « au contentieux » du chef du gouvernement sont préparés par le Conseil d'État, qui constitue une institution de forme régulière, tandis que les arrêtés des ministres sont l'œuvre de cette Bureaucratie appelée à se juger elle-même. Jamais un législateur n'eût osé coucher sur le papier de pareilles règles : on sait que la juridiction ministérielle est l'œuvre de la jurisprudence. On se souvient, en effet, que la constitution de l'an III ayant cru devoir abolir jusqu'au nom de Conseil d'État, comme pour se débarrasser d'un fantôme encore importun, les légistes ont maintenu au profit des ministres *isolément*, la juridiction que la Constituante leur avait attribuée *en corps*, sous ce nom fallacieux de Conseil d'État : et ils se sont bien gardés, une fois le Conseil d'État restauré, de lui rendre son héritage et d'en dépouiller les ministres usurpateurs. C'est donc bien une institution nouvelle, une œuvre propre au droit nouveau, que cette incroyable *juridiction ministérielle*.

Il y avait, dans l'ancien régime, des *traditions* qui ne valaient rien : on les a fixées à titre de *règles positives*; et en même temps, on en a créé d'autres plus détestables encore. Comment s'en étonner si, dans les esprits, inconsciemment sans doute mais trop sûrement, les mêmes idées subsistent ? Certes, nous ne

prétendons pas ici faire valoir l'ancien régime : nous entendons, au contraire, en dénoncer la persistance et l'aggravation.

On va voir que, dans la matière qui nous occupe, il y a eu si peu de changements véritables en France, depuis 1789, que les réformes en apparence les plus décisives, sont elles-mêmes frappées d'impuissance. Ainsi, la constitution de l'an VIII se terminait par un article fameux, l'art. 75. Cet article a été abrogé en 1870, dans un moment d'entraînement politique, et il faut dire que, s'il n'eût été sabré par décret, il n'aurait sans doute pas disparu depuis. Or, cette abrogation n'a produit en définitive aucun résultat. Voici cet article : « Art. 75. Les agents du gouvernement autres que les ministres ne peuvent être poursuivis pour des faits relatifs à leurs fonctions qu'en vertu d'une décision du Conseil d'État; en ce cas, la poursuite a lieu devant les tribunaux ordinaires. » Jamais aucune poursuite n'a lieu pas plus qu'auparavant. Pourquoi? parce qu'on trouve toujours un côté administratif dans les actes des agents du gouvernement, que le *conflict* est élevé, et qu'ainsi le dernier mot reste au gouvernement constitué juge en matière contentieuse administrative.

De la Constitution politique de frimaire an VIII, passons à la loi organique administrative de pluviôse, même année.

II. — LA LOI DE PLUVIOSE.

La loi du 28 pluviôse an VIII est et demeure la charte fondamentale de notre organisation administrative.

En ce qui concerne les *Communes*, cette loi place, dans chacune d'elles, maire, adjoint, conseil municipal.

Nous savons comment sont faites les nominations des « fonctionnaires » municipaux.

Voici maintenant quelles sont les attributions du conseil municipal :

« Il entend et peut débattre le compte des recettes et dépenses municipales, qui sera rendu par le maire au sous-préfet, lequel

l'arrête définitivement. » (Art. 15.) Il faut remarquer ici que cette disposition n'a pu résister à la concentration bureaucratique : le sous-préfet ne donne qu'un avis, c'est le préfet qui arrête le budget de la plus petite commune.

« Il (le conseil municipal) règle la répartition des travaux nécessaires à l'entretien et aux réparations des propriétés qui sont à la charge des habitants » : la loi vise particulièrement les chemins. Mais aujourd'hui, comme la plupart des chemins sont subventionnés par le département, c'est le préfet qui, en réalité, règle la contribution des communes, nomme agents-voyers et cantonniers. De sorte que, s'il y a eu progrès certain dans le service de la voirie, l'autonomie locale en a encore pâti.

Enfin, le conseil municipal « *délibère sur les besoins particuliers et locaux de la municipalité, sur les emprunts, sur les octrois ou contributions en centimes additionnels.* » Il est heureux qu'on laisse à la commune la faculté de prendre, sauf approbation de l'autorité supérieure bien entendu, des délibérations sur ses besoins, et de voter les ressources nécessaires pour y donner satisfaction. En 1800, on n'était pas très sûr que ce fût un droit pour cette petite portion « d'un même tout », car c'est l'État qui est tout ! Le législateur sent le besoin de fournir des explications et de se justifier : « Un conseil municipal *a paru nécessaire*, écrit Rœderer dans son rapport, pour faire connaître les intérêts des habitants, assurer leurs droits et régler les affaires domestiques de la communauté... Comme les contributions nationales sont votées en France par les représentants du peuple, il *semble* en résulter que les contributions locales doivent l'être aussi par une sorte de représentation de famille. Ce principe a été reconnu et observé même sous la monarchie. »

Les mêmes principes régissent l'administration du *Département*, laquelle absorbe, du reste, celle des Communes.

« Le Préfet sera chargé *seul* de l'administration. Le conseil de préfecture prononcera sur le *contentieux* attribué en 1790 aux Directoires. Lorsque le Préfet assistera au Conseil de Préfecture, il *présidera* : en cas de partage, il aura voix prépondérante. » (Art. 3 à 5.)

« Le conseil général fera la répartition des contributions directes entre les arrondissements. Il déterminera, *dans les limites fixées par la loi*, le nombre de *centimes additionnels* dont l'imposition sera demandée pour les dépenses du département. Il entendra le compte annuel que le Préfet rendra de l'emploi des centimes... Il *exprimera son opinion* sur l'état et les besoins du département, et l'adressera au Ministre de l'Intérieur. » (Art. 6.)

Tel a bien été le conseil général jusqu'à l'institution des commissions départementales en 1871 : comme la commune, le département a son budget ; il vote les ressources destinées à l'alimenter : le Préfet est chargé du reste.

Rappelons-nous que les légistes ont estimé que c'était encore trop. Il a fallu, on le sait, la loi de 1838 pour assurer au département une existence propre, hors le giron de l'État où la jurisprudence l'a tenu lié pendant trente-huit ans : on s'est obstiné, durant ce long temps, à refuser à cette unité administrative le caractère de personne civile. On la réduisait à ce rôle effacé de simple circonscription, que joue l'arrondissement dans le système actuel : et de fait, la législation n'avait point fait de distinction entre les deux ; aussi, avait-on eu bien soin d'adopter l'interprétation la plus restrictive.

Pourtant, un décret du 9 avril 1811 aurait dû forcer l'opinion des légistes. Il portait « concession gratuite aux départements, arrondissements et communes, *de la pleine propriété des édifices et bâtiments nationaux*, actuellement occupés pour le service de l'administration, des cours et tribunaux, et de l'instruction publique. » Voilà donc les départements assimilés aux communes, aussi bien d'ailleurs que les arrondissements, au point de vue de la faculté de posséder des biens, laquelle en droit constitue la personnalité morale. N'importe, si on ne peut détruire la commune, ainsi qu'on l'a bien vu en l'an III, on peut empêcher le département de naître, et l'on s'y empresse.

Enfin, comme si le Préfet n'était pas assez puissant, nous le voyons institué *juge* « en Conseil de Préfecture », comme le chef du pouvoir en Conseil d'État.

Telle est la législation de l'an VIII, telle est cette fameuse loi de pluviôse, dont l'éloge n'a pas cessé de retentir dans nos Facultés de Droit.

III. — LES LOIS DE 1831-1838.

L'organisation que nous venons de voir créer formait un cadre parfait pour les évolutions de la bureaucratie.

Tout fut bien aligné, *régularisé*. Les ordonnances des 16 juin 1814, 28 janvier 1815, 8 août 1821 entourèrent de formalités minutieuses cette humble comptabilité communale, pourtant si étroitement tenue dans les mains du pouvoir. Mais il faut rendre cette justice à la bureaucratie qu'elle est fort honnête : avide d'irresponsabilité, elle se lie les bras à elle-même pour ne pas être tentée par l'arbitraire; c'est que l'arbitraire a pour corollaire l'initiative, et elle en a horreur. Il est, d'ailleurs, très habile de sa part de multiplier les formes, parce que c'est pour elle le moyen de se rendre indispensable : songez donc, où irions-nous si nous étions privés de ces « garanties »? et qui pourrait les observer, sinon ceux qui connaissent et appliquent chaque jour textes et circulaires?

En attendant, les intéressés se perdent dans ce dédale, et ne comprennent plus rien à leurs propres affaires (1).

Quoi qu'il en soit, et une fois ses précautions bien prises, le pouvoir crut nécessaire de desserrer, au moins en apparence, les liens de la centralisation.

Au cours de la session de 1820-1821, un projet de loi avait été présenté aux Chambres dans ce sens; mais, comme la besogne parlementaire marche rarement d'un pas rapide, le gouvernement jugea convenable d'agir par voie d'ordonnance.

En vertu de l'ordonnance du 12 août 1821, les communes pourront disposer de leurs biens, entreprendre des constructions et réparations, faire tous actes relatifs à l'intérêt communal,

(1) Nous avons montré déjà ailleurs (*Mouvement social*, février 1895) l'inalité de ces règles de la comptabilité publique : nous reviendrons sur ce sujet dans la suite de notre travail.

dans les limites de leurs revenus propres et de leurs ressources ordinaires, avec la seule autorisation du préfet.

En droit, c'était le déplacement de l'action supérieure du pouvoir central au profit de l'autorité préfectorale; c'était de la *déconcentration*. Il faut, de plus, reconnaître que le gouvernement interprétait la législation draconienne de l'an VIII dans le sens le plus favorable : *l'initiative* était reconnue aux communes; l'autorité publique se bornerait désormais à donner son *autorisation*. De sorte qu'à la centralisation proprement dite, dans son sens strict et absolu, qui était bien dans la pensée du législateur, la poussée de l'opinion publique et les exigences du bon sens, substituèrent la *tutelle* administrative. C'était une conquête fort modeste; mais enfin le joug sera désormais moins humiliant. Tel est le principe et le droit nouveau.

En fait, la concession était dérisoire : quelle est la commune qui peut entreprendre quoi que ce soit à l'aide de ses revenus propres et de ses ressources *ordinaires*? Il y en a, mais combien rares! Cette illusoire concession sera pourtant renouvelée législativement en 1867 et en 1884, ainsi que nous le verrons.

Il fallut attendre huit ans pour voir reparaitre le projet de loi de 1821. Encore bien que la réforme proposée par M. de Martignac n'ait pas immédiatement abouti, on trouve, dans cet épisode fameux de nos luttes parlementaires, des éléments précieux d'information sur l'état des esprits en France au regard des libertés locales.

Le 27 janvier 1829, le discours du trône annonça en ces termes le nouveau projet de loi : « Un projet *grave et important* appellera surtout votre sollicitude. *Depuis longtemps* on s'accorde à reconnaître la nécessité d'une organisation municipale et départementale dont l'ensemble se trouve en harmonie avec nos institutions. Les *questions les plus difficiles* se rattachent à cette organisation. Elle doit assurer aux communes et aux départements une juste part dans la gestion de leurs intérêts; *mais* elle doit conserver aussi au *pouvoir protecteur et modérateur* qui appartient à la Couronne *la plénitude de l'action et de la force* dont l'ordre public a besoin. »

On voit dans quel esprit, avec quelles hésitations, quelles restrictions la réforme est proposée. On veut et on ne veut pas. De même, lorsque M. de Martignac présente la loi à la Chambre, « son discours est écouté avec une attention soutenue, et suivi des plus vives acclamations ». Tout le monde sent la « nécessité » d'une organisation nouvelle. Pourtant, ce discours si applaudi révèle à son tour la constante préoccupation de retenir d'une main ce qu'on donne d'une autre. Il débute ainsi : « Peu d'objets sont aussi dignes de fixer votre attention. La matière que nous allons traiter touche à la fois *aux intérêts généraux de la société* et aux intérêts privés qui se rapprochent le plus de la famille. » L'orateur ajoute, il est vrai : « Il y a dans l'état actuel de notre organisation municipale et départementale quelque chose d'*incomplet, d'irrégulier, d'incohérent*, qui explique les inquiétudes et qui signale le besoin d'une notable amélioration. » Mais, entrant dans l'examen du fond, l'organe du gouvernement pose aussitôt les prétendus principes du droit nouveau, lesquels seraient véritablement incompatibles avec les libertés locales : « A partir de 1789, l'administration municipale n'est plus une simple administration de famille, renfermée dans la régie des intérêts locaux; elle *devient une partie de l'administration de l'État* et concourt ainsi à l'administration générale. » Il revient sur le même ordre d'idées en terminant son exposé; il insiste sur le caractère nouveau que le régime municipal revêtirait depuis 1789 et sur les conséquences qui en doivent résulter. « Dans le corps municipal, il faut distinguer deux parties tout à fait distinctes : d'une part, *celle qui exécute*, qui administre et qui rend des comptes; de l'autre, *celle qui délibère*, qui vote et qui reçoit des comptes rendus. » « *L'autorité du maire et des adjoints émane de la puissance royale... Avant la Révolution, les maires n'étaient que les chefs de la communauté*, que les préposés à l'administration et à la police *de la famille*... la loi de 1789, les codes qui nous régissent et la législation tout entière leur ont donné des attributions nouvelles et importantes *qui les ratta-*

(1) *Journal des Débats* du 9 février 1829.

chent à l'administration de l'État. Ils sont devenus responsables pour la part qui leur appartient dans la conservation de l'ordre public : état civil, recrutement de l'armée, logement des troupes, police de sûreté, taxe du pain et de la viande, police judiciaire. » M. de Martignac ne finit pas moins en déclarant « s'attendre à la douleur d'être accusé d'abandonner les droits de la Couronne » !

On sait que la réforme échoua par suite d'une coalition d'un caractère politique.

Mais, la Révolution de juillet éclate. La même question reparait devant les Chambres et, cette fois, aboutit à une solution.

Les lois de 1831 et de 1833 introduisent l'élection comme base du recrutement des conseils municipaux, d'arrondissement et généraux. Celles de 1837 et de 1838 codifient la réglementation « incohérente » qui présidait au fonctionnement de ces assemblées : elle organise le budget du département, auquel la personnalité civile ne pourra plus être refusée.

Et c'est tout (1). La *tutelle* est sanctionnée une fois de plus.

(1) A la vérité, la loi du 18 juillet 1837 crée un ordre de délibérations *réglementaires*, c'est-à-dire exécutoires par elles-mêmes sans autorisation préalable : mais, d'une part, les matières qui peuvent en faire l'objet sont énumérées limitativement et se réfèrent seulement à des actes de pure jouissance des biens communaux ; d'autre part, le préfet conserve le droit de suspendre, et même d'annuler les délibérations dont il s'agit (art. 1 à 3, 9 17). De plus, l'*administration supérieure* règle le budget, et par suite tient la bourse communale : il est un grand nombre de *dépenses obligatoires* ; et si toutes autres dépenses demeurent *facultatives*, c'est surtout pour le préfet qu'elles revêtent ce caractère, car elles ne passeront que s'il le permet. Enfin, comme pour mieux faire entendre à la commune l'infirmité de sa condition, on ouvre à son profit, à titre de *ressources ordinaires*, le droit de voter annuellement *cinq centimes additionnels aux contributions foncière et mobilière* : eût-elle le droit, comme le voulait l'ordonnance du 12 août 1821, et comme on le lui reconnaîtra en 1867, de disposer librement de ce fonds, qu'elle n'en serait pas plus au large. Nous verrons, en étudiant le fonctionnement des services publics, combien est dérisoire et compliquée en même temps la formation du budget ordinaire communal.

En ce qui concerne le département, le législateur de 1838 multiplie les lisières autour du Conseil général : le point essentiel, le budget, est l'objet des plus étroites précautions.

Ce budget est divisé en quatre sections, auxquelles correspondent quatre sortes de ressources : ordinaires, facultatives, spéciales, extraordinaires. « Aucune dépense facultative ne peut être inscrite dans la première section du budget (ressources ordinaires). En ce qui concerne les dépenses sur centimes spéciaux ou extraordinaires. « aucune dépense ne peut y être impliquée que sur les centimes destinés à y pourvoir ;... »

Comment s'étonner que la législation nouvelle soit demeurée à ce point stationnaire? Les idées n'avaient point changé. Dans le rapport demeuré célèbre, dont il fit précéder la loi municipale du 18 juillet 1837, M. Vivien reprend, avec moins d'élevation mais avec une rigueur plus pratique, l'exposé de M. de Martignac. La réforme n'a pas fait un pas dans les esprits. « Les communes, écrit le rapporteur, *participent à la fois de la famille et du gouvernement public* dont elles offrent la double image... Elles constituent un des éléments du gouvernement. Aujourd'hui, les communes ne sont plus, quant au gouvernement général de l'État, qu'une simple division administrative : elles forment la dernière des circonscriptions où descend l'autorité publique. Elles contribuent à l'action de la Couronne, à l'exécution des lois et règlements ». Pourtant, il ajoute aussitôt : « Mais les attributions dont leurs magistrats sont investis à ce titre pourraient être placées en d'autres mains et ne leur sont confiées qu'à titre de délégation... *L'administration communale proprement dite embrasse*, selon les termes de la constitution de 1791, les relations sociales qui naissent de la réunion des habitants dans les villes et dans certains arrondissements du territoire des campagnes... Donc, le pouvoir municipal peut être constitué sans porter atteinte à l'unité du gouvernement central ; ce n'est pas un pouvoir politique ». A la bonne heure. Seulement, nous allons voir se succéder les restrictions.

M. Vivien s'empresse d'ajouter, en effet : « *Cependant*, nous avons reconnu que le pouvoir central était appelé à *intervenir* à d'autres titres qu'au point de vue politique. La sûreté, la salubrité sont du domaine municipal : *mais* les mesures à prendre sont subordonnées aux *lois de l'État*, aux intérêts généraux et aux intérêts privés ; il y a lieu au *contrôle de l'État*, *gardien de la loi*, défenseur de l'intérêt général et des droits de tous. Les communes sont propriétaires, *mais* à charge de conserver pour leurs suc-

et les fonds restés libres seront cumulés *suivant la nature de leur origine.* » (Art. 15, 19, 21.) Ainsi, ce qui reste disponible dans la poche gauche ne peut, sous aucun prétexte, passer dans la poche droite : tout est strictement réglementé, afin qu'on soit bien sûr que le Conseil général ne puisse se mouvoir.

cesseurs : *l'État représente les générations à venir*. Elles peuvent s'imposer, mais l'État a besoin de lever des impôts : il doit préserver les contribuables d'un poids trop onéreux. *Ainsi, au-dessus du droit de la commune, doit souvent se placer l'autorité souveraine et la tutelle du gouvernement.* »

En un mot, l'État, le gouvernement, c'est la providence universelle : il ne compromet jamais l'intérêt public, ni par maladresse, ni par défaut d'information : il n'engage point l'avenir par des dépenses exagérées : il est sage, équitable, protecteur impartial des droits de tous.

Or, il ne faut pas croire que les législateurs de 1830, pas plus que ceux de l'an VIII, fussent imbus de préjugés qui auraient disparu de l'esprit des générations actuelles, ou qu'ils fussent étrangers aux aspirations libérales qui distingueraient notre temps. Nous nous efforçons, au contraire, de montrer quelle était la pensée de ceux à qui nous devons ces lois, pour bien faire comprendre que cette pensée subsiste toujours chez la plupart de ceux qui aujourd'hui parlent le plus haut de réforme administrative et de décentralisation. Nous avons fait voir que Martignac, tout en copiant Rœderer, sentait la « nécessité » des réformes : de même, Vivien, après avoir fait l'apologie du pouvoir central, ne manque pas de dire : « *Cependant*, nous ne voulons pas consacrer, avec l'extension qu'il a reçue en France, le système général d'administration désigné sous le nom de *centralisation* : utile et avantageux par tout ce qui concerne les intérêts politiques, sûreté générale et stabilité du gouvernement, nous le condamnons, dès qu'on veut l'appliquer à des intérêts secondaires ou purement privés. La liberté de l'administration communale doit contribuer puissamment au développement de l'esprit public. » On ne saurait mieux dire. « *Cependant* », tout en condamnant la centralisation, on la maintient. Il serait temps de se rendre compte de cet étrange abus des mots.

Le mouvement décentralisateur n'a pas cessé d'être en lutte avec les timidités de la loi.

En 1848, il fut fait un pas en avant, quant à *la forme* : mais rien n'est changé *au fond*. La loi des 3-11 juillet 1848 admet le

suffrage universel pour le recrutement des Conseils municipaux, et leur confère le droit de « choisir les maires dans leur sein ». On doit reconnaître, d'ailleurs, que le législateur se bornait à consacrer une réforme qui, par un curieux phénomène, s'était faite toute seule; il reconnaît ingénument, dans l'exposé des motifs, que « des Conseils municipaux eux-mêmes s'étaient adjoint des citoyens dévoués à la république, qu'ils ne doutaient pas que le suffrage universel eût appelés dans leur sein ».

Quoi qu'il en soit, le suffrage universel subsista; la nomination des maires par les conseils municipaux disparut; mais l'essentiel n'avait pas été touché, savoir : la tutelle.

Et pourtant, la réforme s'imposait à ce point que, parmi les décrets-lois édictés durant la période dictatoriale qui suivit le coup d'État du 2 décembre 1851, figure le fameux décret du 25 mars 1852 « sur la décentralisation administrative ».

En réalité, comme on l'a dit justement, il s'agissait plutôt de *déconcentration*. En effet, dans un certain nombre de cas déterminés, la décision à prendre, l'autorisation à donner passe du ministre au préfet; rien de plus : la solution n'en provient pas moins d'un organe du pouvoir central. Un autre décret en date du 13 avril 1861, et d'une légalité contestée, est venu développer le principe admis en 1852 et en a étendu l'application au profit du sous-préfet, désormais investi, dans des limites extrêmement restreintes, d'un pouvoir de décision propre.

Le seul avantage qu'on pût attendre de ces mesures, consistait à hâter la solution des affaires. Ce but a-t-il été atteint? Assurément non. Le sous-préfet tient à *se couvrir* vis-à-vis du préfet, le préfet vis-à-vis du ministre : ces fonctionnaires voulaient-ils agir en dehors de leurs chefs, que ceux-ci ne le permettraient pas. La réforme est donc illusoire. On dut essayer de faire mieux. Vinrent les lois du 18 juillet 1866, sur les Conseils généraux, et du 24 juillet 1867 sur les Conseils municipaux.

Cette dernière loi posait un *principe* très important. Désormais, les délibérations exécutoires par elles-mêmes, toujours sous réserve au profit du préfet, du droit d'annulation ou de suspension de la délibération, conformément à l'art. 18 de la loi du

18 juillet 1837, pourront comprendre toutes dépenses renfermées dans la limite des « *recettes ordinaires* excédant le montant des dépenses obligatoires ». C'est le retour à l'ordonnance de 1821, dont on connaît la portée. En pratique, le cas se présente rarement ; on pourrait dire que jamais on ne dispose d'un excédent de *recettes ordinaires* : Voilà la réforme !

Même procédé vis-à-vis des Conseils généraux. La loi de 1866 créait deux catégories de délibérations qui échappaient à la nécessité de l'autorisation, sous réserve du droit de suspension ou d'annulation par décret, et avec explication que ces cas étaient extrêmement limités. Il faut reconnaître, seulement, que la législation de 1866 eut le bon sens de réduire à sa division naturelle, en ordinaire et extraordinaire, le budget que nous avons vu démembré en multiples sections. C'est tout, c'est-à-dire à peu près rien.

IV. — LA RÉFORME DE 1871.

Une loi *provisoire* du 14 avril 1871 conféra au Conseil municipal, sauf exception au préjudice des chefs-lieux et des villes importantes, le droit d'élire le maire ; une autre loi *provisoire* du 20 janvier 1874, le leur ravit ; une autre loi, *provisoire* aussi, du 12 août 1876, le leur rendit, avec des restrictions encore.

Enfin, une nouvelle loi, du 28 mars 1882 admit, à titre définitif cette mesure libérale, consacrée par la *loi municipale* du 5 avril 1884.

Cette « loi municipale » a été bien longtemps attendue : depuis le 18 juillet 1837, il s'était écoulé près d'un demi-siècle. Le mouvement décentralisateur avait toujours été en s'accroissant : le masque du « provisoire » adopté par le législateur au sujet de la nomination des maires, montre assez quelle était la poussée de l'opinion publique. En 1871, un principe nouveau avait été posé, non plus au point de vue de la forme des institutions municipales, mais au regard du fond : la loi du 10 août, sur les Conseils généraux, dont nous parlerons tout à l'heure, a subs-

titué à l'autorisation du préfet, celle du Conseil général, sur un point de détail il est vrai (en matière de taxes d'octroi : art. 46 § 25 et 48 § 4); mais le législateur entendait que cette innovation devint la règle, et que le Conseil général fût à l'avenir investi de la *tutelle* des communes : la question fut seulement renvoyée à la loi organique municipale. Que nous a donc apporté cette loi de 1884, qui comprend 168 articles ?

Encore bien peu de choses. Sans doute, ainsi qu'on l'a vu, le législateur a consacré la nomination des maires par les conseils municipaux; il a conféré le droit à ces conseils de se réunir sans autorisation préalable; les séances sont publiques.

Mais, c'est toujours dans la *forme* que les innovations s'exercent; le fond subsiste, avec ses entraves et ses restrictions de toutes sortes.

Le vœu du législateur de 1871 n'a point été respecté : la tutelle demeure entière aux mains de l'autorité préfectorale; elle ne saurait, paraît-il, être conférée aux Conseils généraux « Eh quoi! s'écrie le rapporteur, la commune est indépendante et libre de sa nature. Elle fait partie de l'État; mais entre l'État et elle, il n'y a personne d'assez grand pour la dominer, d'assez autorisé pour lui dicter des lois et régenter sa conduite. » Personne ne régentera donc la Commune, si ce n'est pourtant l'État lui-même!

Du reste, pour se rendre un compte exact de la portée d'une loi, au point de vue de la centralisation, il faut étudier le fonctionnement du *budget*. Or, lisons l'art. 145. « Lorsqu'il (le budget) *pourroit à toutes les dépenses obligatoires* et qu'il *n'applique aucune recette extraordinaire* aux dépenses soit obligatoires, soit facultatives, ordinaires ou extraordinaires, les allocations portées au dit budget pour les dépenses facultatives ne peuvent être modifiées par l'autorité supérieure. » C'est toujours l'ironie étonnante de 1821 et de 1867.

Et pourtant, que de belles déclamations libérales ne trouve-t-on pas dans les débats parlementaires de 1884!

Nous ne voudrions pas être injustes pourtant. La loi nouvelle a réduit sensiblement le nombre des *dépenses obligatoires*. Est-

ce donc qu'elle a mis, au moins dans cette mesure, aux municipalités la bride sur le cou? Ce serait mal connaître la timidité du législateur moderne. Souvenons-nous bien que le préfet règle toujours le budget, et que toute dépense sur ressources extraordinaires est soumise à son autorisation : or, répétons-le encore une fois, les communes n'ayant, en général, que des ressources ordinaires d'une importance infime, le résultat pratique de la loi est bien de maintenir l'arbitraire, puisque les dépenses sur ressources extraordinaires, qui sont de beaucoup le champ le plus étendu de l'action municipale, demeurent soumises aux fantaisies de l'approbation du préfet.

Nous verrons, d'ailleurs, en étudiant les services publics, que les lois sur l'instruction primaire, de 1881-1886, ont fait subir à ce qui subsiste de l'autonomie communale une terrible amputation.

Tout est donc à faire, en matière de libertés municipales.

Au contraire, une réforme importante a été apportée en faveur des Conseils généraux par la loi du 10 août 1871.

Le Conseil général nomme son bureau ; il a le droit de faire sur place des sortes d'enquêtes parlementaires ; il peut correspondre avec l'assemblée d'un autre département, et instituer des « Commissions interdépartementales » ; enfin, ses séances sont publiques.

Voilà pour la forme.

Au fond, les Conseils généraux sont admis à statuer sur un grand nombre d'affaires par voie de *délibération définitive*, sauf annulation par décret, pour excès de pouvoir ou violation de la loi ou d'un règlement d'administration publique ; le droit commun, pour ces assemblées, consiste dans la faculté de prendre des délibérations exécutoires par elles-mêmes, mais susceptibles d'être frappées de *suspension* par décret.

La loi n'a laissé subsister qu'un seul cas de *tutelle* administrative proprement dite : il est relatif aux dons et legs qui donnent lieu aux réclamations des familles ; encore le législateur, par un sentiment nettement proclamé de répugnance pour l'idée de tutelle, a-t-il voulu du moins remplacer, dans l'art. 53, le mot d'auto-

risation », par le terme de « décision du gouvernement ».

Le budget départemental est arrêté par décret, à raison seulement des dépenses obligatoires réduites au nombre de cinq.

Le Conseil général est chargé de présenter par ordre d'urgence des *propositions* pour la répartition des allocations mises à la disposition des Ministres à titre de fonds de secours pour les églises, presbytères, maisons d'école, hôpitaux : ainsi est réfréné l'arbitraire administratif et la pression qui en résulte dans les élections.

Enfin, le droit d'émettre des vœux est reconnu au Conseil général dans une large mesure, c'est-à-dire sur les questions économiques et d'administration générale, les vœux politiques étant seuls interdits : cette disposition soulève de fréquents débats ; pourtant, l'opposition énoncée entre la politique et l'administration semble suffisamment démonstrative. Ce qu'il est interdit de discuter c'est la forme du gouvernement, la paix ou la guerre, en un mot le domaine constitutionnel.

Arrivons, enfin, à la *Commission départementale*.

Chaque année, le Conseil général élit dans son sein une commission composée de 4 à 7 membres. La présidence appartient au plus âgé : on a voulu éviter de constituer trop fortement la commission, dans un esprit de prudence évidemment exagéré. Les réunions ont lieu au moins une fois par mois. Les chefs de service sont tenus de fournir tous renseignements oraux ou écrits, à la Commission dans la limite de ses attributions. La Commission peut charger un ou plusieurs de ses membres de missions spéciales. Elle exerce son mandat à divers titres. Et d'abord, comme *commission de surveillance et de contrôle*, elle examine les contrats à passer par le préfet et donne son avis qui doit être adopté, sauf recours au Conseil général ; elle vérifie les ordonnancements de paiement, afin d'éviter les « tours de faveur ». Le Conseil général peut lui déléguer certaines affaires. Enfin, la Commission règle celles *qui lui sont déférées par la loi* : répartition des subventions dont le Conseil général ne s'est pas réservé la distribution ; fixation de l'ordre de priorité dans l'exécution des travaux départementaux, afin d'écartier de la part du préfet

les manœuvres électorales; et autres mesures analogues prévues dans le même ordre d'idées; enfin, classement des chemins vicinaux ordinaires, etc. (art. 86 à 88).

On ne peut méconnaître que le contrôle permanent de la Commission départementale est venu compléter utilement le rôle attribué au Conseil général par la loi nouvelle; on ne saurait prétendre qu'aucun inconvénient n'en soit résulté; mais l'épreuve est faite et la réforme désormais acquise.

Reste à savoir s'il n'y aurait pas lieu d'aller plus loin.

Notre loi a soin de placer en tête de ses articles l'institution du Conseil général et de la Commission départementale; mais au troisième rang figure un article qui est fort inquiétant; en voici le texte même :

« Le préfet est le représentant du pouvoir exécutif dans le département. Il est, *en outre*, chargé de l'instruction préalable des affaires qui intéressent le département, ainsi que de l'exécution des décisions du Conseil général et de la Commission départementale. » Ainsi, le « représentant du pouvoir exécutif dans le département », y exerce également pour les affaires départementales, ce même pouvoir exécutif : la hiérarchie des Bureaux forme donc une filière ininterrompue.

Nous étudierons plus loin cette grave question du rôle réservé au préfet dans la gestion des intérêts départementaux; mais nous devons auparavant examiner de près comment fonctionnent les divers « services » tels qu'ils sont actuellement organisés.

(*A suivre.*)

Daniel TOUZAUD.



LES LOWLANDERS

ET L'HISTOIRE D'ÉCOSSE

En décrivant les Highlanders qui occupent les hautes terres de l'Écosse (1), j'ai dégagé le type social d'une moitié des habitants du pays. Je voudrais aujourd'hui montrer que, pendant longtemps, leurs voisins, les habitants des basses terres, les Lowlanders, ont présenté les traces d'un état social analogue en beaucoup de points à celui-là. On verra par là à quelle date relativement moderne le type particulariste, si marqué maintenant dans cette seconde partie du pays, a, je ne veux pas dire apparu, mais triomphé, en secouant définitivement le joug de tous les éléments communautaires qui l'enserraient et qui, à la faveur de diverses circonstances, avaient réussi jusque-là à le dominer et à entraver son essor.

I. — LES LOWLANDS OFFRENT, AU POINT DE VUE DE LA NATURE DU PAYS, DU RÉGIME DU TRAVAIL ET DU CARACTÈRE DES HABITANTS UNE IMAGE AFFAIBLIE DES HIGHLANDS.

La basse Écosse offre en effet avec la haute Écosse beaucoup plus de ressemblances qu'on ne l'imaginerait au premier abord :

1° Le climat des deux régions est sensiblement le même : c'est un climat maritime, c'est-à-dire très humide. Aussi, à l'origine, la basse Écosse était-elle essentiellement, comme la haute

(1) Voir les trois articles publiés dans la *Science sociale*, en janvier, avril et juin 1895.

Écosse, un pays forestier. Il suffit de lire le récit des campagnes de Septime Sévère, que nous donne Dion, pour avoir l'impression très nette d'un pays marécageux et boueux tout couvert d'un fouillis inextricable de chênes, de coudriers, de bouleaux (1).

2° La basse Écosse n'est guère apte à subir d'autres transformations que celles qui font d'un sol forestier un terrain de pâture. Ceci est surtout vrai de la zone méridionale située sur la frontière anglaise. Cette zone qui renferme 500,000 hectares, près d'un huitième des Lowlands, comprise dans les comtés de Selkirk et de Peebles et dans une partie de ceux de Dumfries et de Roxburgh, sillonnée en tous sens par les chaînons montagneux des Cheviots, ne se prête guère à la culture que sur la dixième partie de son étendue et impose aux propriétaires comme ressource fondamentale l'élevage du mouton (2). Et, de fait, l'homme n'a pas fait violence à la nature : les « rentiers » des abbayes du sud de l'Écosse au xiii^e siècle, Melrose, Kelso, accusent surtout de nombreux troupeaux de l'espèce ovine, moutons, agneaux, etc. En 1544, quand les Anglais font une razzia sur la frontière, ils trouvent à enlever 12,000 moutons et 10,000 bêtes à cornes, et seulement 200 sacs de blé. Au viii^e siècle, les voyageurs signalent encore l'absence presque complète de clôtures.

Dans la plus grande partie des Lowlands, trois millions d'hectares environ, échelonnés du Sud-Ouest, au Nord-Est à la base des Highlands, le sol, quoique plus fertile et se prêtant très bien à l'élevage du gros bétail ainsi qu'à la culture fourragère, demeure cependant une zone pastorale.

La différence entre les Lowlands et les Highlands ne s'accroît véritablement que dans les 500.000 hectares (1/8 des Lowlands, 1/5 de l'Écosse), qui composent la zone de l'est et sont alignés le long du rivage oriental depuis Berwick jusqu'à Dundee, avec deux ou trois échappées vers le centre du pays le long des grandes rivières, aux environs de Stirling et d'Édimbourg. C'est la seule zone où l'on pratique vraiment la culture des céréales.

(1) Skene, t. I, p. 83-86.

(2) De Lavergne, p. 352.

Et quelle culture ! Un statut royal de 1214 est obligé de commander le travail sous peine d'amende (1). Il fixe l'époque des semailles ; il ordonne à ceux qui ont peu de bétail de cultiver à la bêche afin de ne pas épuiser leurs animaux, qui sont la ressource capitale. C'est une culture potagère. Fordun au XIV^e siècle parle surtout des fèves et des pois. L'assolement est inconnu, on cultive toujours les mêmes pièces de terre, pendant que les trois quarts de la superficie agricole restent indéfiniment en jachère. C'est seulement en 1727 que, dans la partie la plus fertile du pays, aux environs d'Édimbourg, on a commencé à cultiver le froment. Ce n'est qu'en 1695 que l'on abolit le runrig, c'est-à-dire les partages périodiques du sol entre propriétaires : mais le runrig entre fermiers subsiste, et, vers 1750, le sol du comté de Perth est ainsi presque exclusivement exploité par des communautés agricoles et non divisé en fermes distinctes. On ne récolte pas de fourrage, disent les rapports du bureau d'agriculture relatifs au comté d'Ayr (1750), aussi le bétail meurt de faim en hiver. Les charrettes sont inconnues dans le Sud, et les transports s'y font encore à dos de cheval à la fin du XVIII^e siècle. Vers 1750, on dépeint les fermes du comté d'Ayr comme de misérables chaumières avec un fumier à la porte et un trou rond au plafond en guise de cheminée. L'argent y est rare, et toutes les fermes sont à moitié fruits. Bref, l'aspect est des plus attristants. On n'a, pour s'en convaincre qu'à relire les notes de voyage de Knox en 1786 sur le trajet de Longton à Dumfries et de Dumfries à Moffat (2).

Rien ne donne mieux l'idée de ce caractère de demi-nomades, longtemps conservé par les Écossais, que le récit de leurs guerres contre les Anglais, du treizième au seizième siècle. Qu'on relise, par exemple, le récit fait par Froissart de l'invasion écossaise de 1329 dans le Northumberland. L'armée de Douglas est toute à

(1) Dans la basse Écosse où, de bonne heure, les chefs de clan se sont trouvés soumis au pouvoir royal, nous voyons celui-ci s'efforcer d'arriver par ses statuts, comme dans le reste de l'Europe, à réglementer la vie nationale.

(2) De Lavergne, pp. 352, 356, 363 ; Mackintosh, t. III, pp. 315 à 317 ; Dalriad, pp. 57 et 58 ; Knox, t. I, p. 232 ; Skene, t. III, p. 240 et 244. Fordun, *Chronique*, liv. II, ch. 7, 8 et 9.

cheval, les chevaliers et les écuyers sur de bons gros *roncins*, les communes gens sur de petites haquenées que l'on n'étrille jamais et que, sitôt le cavalier descendu, on envoie paître aux champs. Ils ne mènent avec eux aucun bagage, rien qu'une petite provision de farine d'avoine et une pierre plate sur laquelle ils la délaient pour en faire des galettes; ils se servent, en guise de chaudières, de marmites de peau dont on n'a même pas enlevé le poil, et mangent à moitié cuite la viande des animaux qu'ils tuent. On dirait une bande de Cosaques (1).

La guerre a tout à fait des allures de maraude; leur tactique consiste à lancer sur l'Angleterre une *razzia* de cavalerie, à enlever du bétail, puis à décamper au plus vite; en cas d'invasion, à battre en retraite, à se réfugier dans les bois, jamais dans les châteaux où ils seraient bloqués (1329, 1355, 1385). Leur arme favorite est l'épieu, une arme de corps à corps; malgré tous les efforts de la royauté, il est impossible de former des corps d'archers. Aussi, lorsqu'ils veulent lutter avec les Anglais en bataille rangée, ils sont presque toujours vaincus : à Falkirk, 1298; à Methuen, 1306; à Halidon Hill, 1334; à Durham, 1346; à Homildon, 1402; à Verneuil, 1424; à Flodden, 1513; Banorock, Burn, en 1314, fait seule exception. Généralement ils se gardent mal et sont souvent surpris (à Dupplin, 1332). En revanche, ils ne sont jamais soumis. Au quatorzième siècle, les Anglais semblent à plusieurs reprises les maîtres du pays, ils tiennent les villes et les châteaux, mais il y a toujours au fond des bois quelques particuliers, Douglas, Murray, Ramsay, Randolph pour continuer la lutte, lasser l'ennemi et définitivement reprendre le dessus.

Les dispositions d'esprit de l'habitant, on le devine aux traits qui précèdent, sont d'un communautaire intense : même tendance que dans les Highlands à se contenter du strict nécessaire à préférer la vie étroite plutôt que de faire effort pour se procurer davantage; même sobriété, même économie qui les fait détester des Anglais, parce qu'ils acceptent du travail à des prix

(1) Scott, tome II, ch. 7; Fordun, t. II, p. 38; Scott, *Notes de Redgauntlet*; Froissart (éd. Luce), tome I, p. 51, et seq., 71, 328; Scott, *l'Officier de fortune*, ch. 15.

que ceux-ci déclarent dérisoires et qu'ils se contentent aussi de se tirer tout juste d'affaire dans ces métiers simples et peu lucratifs. M. de Saussure est au bonheur de trouver chez eux la même simplicité de mœurs que chez les Suisses. Nulle recherche des commodités de la vie. Il a fallu que les soldats de Cromwell vinssent tenir garnison à Aberdeen pour apprendre aux habitants à planter des choux et à faire des souliers. Comme les Suisses encore, ils recherchent, quand ils émigrent, les métiers sans attache au sol, pour peu lucratifs qu'ils soient, le service militaire surtout où ils goûtent les charmes de la communauté et de l'imprévoyance, le colportage, autre métier qui permet de voir du monde et de vivre au jour le jour. Jamais ils ne partent sans esprit de retour; on les voit abandonner souvent les plus grands avantages pour venir mourir sous leur ciel natal.

L'esprit de famille est très développé. Demandez à un Anglais s'il est parent d'une personne qui porte le même nom que lui, dit Walter Scott dans une note de *L'Abbé*; s'il y a quelque doute, il vous répondra : « C'est une simple homonymie ». Faites la même question à un Écossais, il s'empressera de répondre : « Nous devons être parents, mais j'ignore à quel degré ».

Les habitudes de vie sont toutes communautaires. Les maisons de la vieille ville d'Édimbourg servent de demeure à plusieurs locataires différents, tandis que, dans la nouvelle ville (on saisit bien ici l'évolution moderne vers le particularisme), chaque maison, *suivant la mode anglaise*, est occupée par une seule famille. Ils aiment passionnément la conversation, et ce qui les distingue des Anglais, c'est la sociabilité; aussi ils raffolent de discussions et de controverses politiques, littéraires ou scientifiques; ils ne renoncent guère à la danse qu'à un âge avancé.

Ils se tiennent étroitement les uns les autres. Un Écossais en place ou en crédit profite de sa position pour s'entourer de ses compatriotes et cherche à procurer de l'avancement aux membres de sa famille ou de son clan. Si l'on a un procès, on se rend à l'audience accompagné de tous ses parents et amis. La ven-

detta est très fréquente. On voit que nous sommes dans un pays où il ne fait pas bon vivre isolé (1). D'ailleurs la société transforme cet homme : il n'est entreprenant que s'il est en compagnie, mais alors rien ne lui semblera impossible et les entreprises les plus chimériques seront celles qui exerceront sur lui le plus d'attrait.

II. — LES LOWLANDERS ONT ÉTÉ PENDANT LONGTEMPS ORGANISÉS SOUS LE RÉGIME DU CLAN.

En présence de pareils traits, nous pouvons nous attendre à rencontrer ici le régime du clan, c'est-à-dire un groupement communautaire qui réunit dans une association toute familiale d'apparence des gens étrangers les uns aux autres par les liens du sang. Et, de fait, nous n'avons pas à aller bien loin ni bien haut pour en retrouver les traces.

1° *L'onomastique présente des formes analogues dans la basse et dans la haute Écosse.* Il existe peu de variété dans les noms écossais et le même nom se trouve dispersé à tous les degrés de l'échelle sociale : il n'y a pas de nom noble en Écosse, dit Saussure (2). Comme dans le Nord où nous trouvons des Sutherland, des Macdonald, des Munro, des Matheson grands propriétaires et petits tenanciers, nous trouvons au Sud une infinité de Scott, de Kerr, d'Armstrong, de Murray, de Maxwell, de Johnston, d'Elliot, de Douglas, d'Hamilton, de Fergusson, de Hope, de Home, de Duncan, de Robertson, et dans les conditions les plus diverses. Voilà bien l'indice qu'autrefois tous ces hommes ont été réunis dans un groupement nombreux qui offrait extérieurement les apparences d'une famille. J'ai montré qu'aux Highlands, et le fait est probablement le même, ces apparences familiales ne correspondaient pas à une réalité.

(1) Walter Scott, *Histoire d'Écosse*, tome II, chap. 7 et 26; Saussure, t. I, p. 44, 49 à 55, 57, 65, 71 à 73, 154; t. III, p. 161 et 162; Johnson, p. 42 à 44, 55 à 57; de Lavergne, p. 346.

(2) Saussure, t. III, p. 156.

2° *L'organisation de la propriété est analogue*, du moins anciennement. Au onzième siècle, les cartulaires du comté de Buchan nous montrent, lorsqu'une donation de terres appartenant à un clan est faite à une abbaye, qu'elle émane de deux personnes, le *normaer*, ou grand chef, et le *toisech* de ce clan. Or, ce *toisech* ou *thane*, c'est le nom gaélique ou saxon du *tacksman* moderne des Highlands, ce parent du chef de clan ou ce chef d'un clan subordonné, qui, sans être propriétaire en titre, opère en fait la distribution de la terre entre les cultivateurs. Cette habitude des chefs, de charger un de leurs parents de diriger la mise en valeur des terres du clan, est tellement enracinée que lorsque prédomine notre système juridique sur l'amodiation de la propriété, les grands seigneurs ont en général pour fermiers leurs frères cadets. Aux douzième et treizième siècles, les *thanages* ou propriétés des thanes, sont encore en nombre considérable sur la côte Est et dans le district de Calatria ou Falkirk. Ces thanes sont alors encadrés dans le système féodal, leur ancien chef de clan, roi ou grand seigneur, est devenu leur suzerain, mais pour prix du bail de leur terre, qui prend le nom significatif de *dyce* (le déis irlandais est la *propriété héréditaire* des immeubles), ils paient à ce suzerain une redevance qui porte un nom tout différent de celle que paient les possesseurs de véritables fiefs : c'est la *firma*, en gaélique *cain*. Ces thanes, ou *toisechs*, lui doivent le devoir de repas, le *conveth*. Comme le *tacksman*, le *toisech* fait cultiver sa terre en partie par des journaliers, des *cottars*, qu'on appelle alors des *nativi*, des *bondi*, c'est-à-dire des indigènes liés à lui par une sorte de lien de servitude ; pour l'autre partie, il la sous-loue à des tenanciers libres, qui lui doivent eux aussi le *cain* et le *conveth*, tantôt jouissant d'un bail plus ou moins long (ce sont les *tenandries* ou *orthigern*), tantôt sans bail et recevant de lui un cheptel (c'est la tenure en *steel-bow*). Les seigneurs passent leur temps en déplacements, se faisant héberger par leurs vassaux et tenanciers, eux et leur suite. L'existence de cette nombreuse domesticité que tout chef de clan traîne après lui, en Écosse comme en Gaule, de cette nombreuse clientèle qu'il tient ainsi à sa solde nous est attestée par les statuts émanant du pouvoir

central et qui, pour dissoudre ces bandes, édictent le bannissement contre tout individu qui ne vit pas de ses redevances ou de l'exercice d'une profession reconnue. Souvent aussi, en vrai chef de clan, le thane ou toisech ne respecte pas les baux. Le pamphlet intitulé la *Plainte de l'Écosse*, les récriminations du poète Henryson, les nombreux statuts royaux qui annulent les reprises illégales de terres (1401, 1449, 1457, 1469, 1491, 1503, 1563), en sont la preuve. On a prétendu que, à l'exemple de l'Angleterre, les propriétaires écossais du quinzième siècle voyant hausser le prix de la laine avaient renvoyé leurs fermiers pour faire l'élevage du mouton, et que ces évictions étaient la preuve qu'un régime de propriété analogue existait des deux côtés de la Tweed. Mais on n'a pas remarqué combien le fait allégué s'accorde peu avec les données de l'histoire. Et d'abord, les quinzième et seizième siècles ont été une des époques où la guerre a sévi en Écosse avec le plus d'acharnement, et le moment aurait été bien mal venu pour remplacer des soldats par des moutons: on était si peu disposé à le faire, qu'il fallut, en 1748, défendre de concéder les terres à charge de service militaire.

En second lieu, le tenancier était si peu un tenancier et si bien un copropriétaire que, jusqu'en 1469, il était responsable du paiement des dettes de son seigneur, et que la plupart des lois contre l'éviction ont eu pour but de maintenir, sur les terres qu'un propriétaire vient de vendre, les tenanciers qui l'occupaient et que l'acquéreur aurait pu vouloir expulser. L'effort des légistes était de faire considérer le tenancier comme un fermier ayant un bail: l'acquéreur, avec ses idées d'homme de clan, pensait au contraire que ce n'était pas au chef, mais au clan qu'il avait acheté la terre; la terre une fois vendue, tous les hommes du clan lui semblaient devoir déguerpir.

Le régime du clan existe donc dans la basse Écosse. Ce fait ne doit pas nous étonner. Nous sommes encore ici en présence de patriareaux établis en pays pauvre, préférant vivre aux dépens de leurs voisins plutôt que d'entamer un sol qui se prête difficilement à la culture, ayant par conséquent tendance à s'organiser

en groupements militaires, soit pour exploiter ces voisins, soit pour se défendre contre leurs tentatives d'exploitation. Chacun de ces groupements, isolé des autres par la nécessité de se disperser pour vivre sur une assez grande surface (résultat de la pauvreté du sol) et par la difficulté des communications, ne reconnaît à aucune autorité extérieure le droit de trancher ses différends avec un groupement voisin. De là, un esprit batailleur qui, partout où se produit un contact, foire, marché, bal, etc., amène inévitablement une bonne rixe et des coups largement échangés de part et d'autre. De là, ce caractère maraudeur et pillard que revêtent leurs guerres contre les Anglais. De là, lorsque la paix s'établit par l'union des deux royaumes, la constitution de bandes admirablement organisées de voleurs, contrebandiers, faux monnayeurs, faussaires, etc., comme celle qui existait encore à la fin du siècle dernier dans le comté de Selkirk (1). De là, cette ressemblance profonde de la région la plus pastorale de la basse Écosse, la frontière ou *border*, avec les Highlands sur lesquels elle n'a guère qu'un siècle d'avance. Mêmes rivalités entre certaines familles, mêmes usages de guerre privée qui se cachent parfois sous les dehors d'une guerre nationale, mais qui éclatent aussi lorsque les deux royaumes sont en pleine paix (1). En 1512, le lord Kerr, gardien des marches écossaises du centre, est assassiné par les Anglais Heron et Starhed ; Starhed est, en représailles, assassiné par les Kerrs ; en 1552, Walter Scott est assassiné par les Kerrs dans les rues d'Édimbourg en représailles du meurtre des Kerrs commis en 1526 ; en 1585, Johnston d'Annandale est battu par Maxwell de Dumfries et meurt en prison ; en 1598, Maxwell et ses alliés, les barons du Nithisdale, Douglas, Grierson, Kirkpatrick, Crichton, sont battus par Johnston fils et ses alliés, les Scott, les Murray, les Grahame, les Elliot. Maxwell, grièvement blessé est achevé sur le champ de bataille. En 1608, Johnston fils est assassiné dans une conférence par Maxwell fils. Mais alors, *pour la première fois*, un nouveau pouvoir

(1) Walter Scott, *Histoire d'Écosse*, tome III, ch. 5 et 26 ; Dalriad, pp. 10 à 14 ; Skene, t. III, p. 56 à 58, 223, 281 à 283.

(2) V. par exemple, Scott, t. I, p. 222, t. II, p. 302.

apparaît, la justice royale intervient, et Maxwell est décapité, 1615.

III. — L'HISTOIRE D'ÉCOSSE N'EST QUE LE RÉCIT DES LUTTES DE CES CLANS, QUI SE TRANSFORMENT, MAIS NE DISPARAISSENT PAS.

On doit comprendre désormais la physionomie générale de l'histoire d'Écosse. C'est une histoire de clans. Les quelques colonies particularistes qui, dès la fin du cinquième siècle, s'étaient installées à Dumfries, le fort des Frisons, ou sur les rives du Forth, le *mare Frisicum* des chroniqueurs (1), étaient en trop petit nombre pour faire prévaloir, dans des circonstances du reste essentiellement défavorables, le type social qu'elles représentent. J'aurai d'ailleurs, à propos des influences étrangères, à revenir sur ce fait : il me suffit pour aujourd'hui de le mentionner.

Première période : Des origines à l'an 1100. — Dans la première période de l'histoire d'Écosse, jusqu'aux dernières années du onzième siècle, nous sommes en présence d'une série de groupes plus ou moins communautaires, classés par les historiens d'après les langues qu'ils parlent en Bretons du Fortrenn ou Verturiones, Pictes, Scots et Angles. Les chroniques de l'époque sont malheureusement très rares et très brèves, et il n'y est à peu près question que de guerres, mais on a pu voir quelle avait été l'influence de la guerre sur le type gaélique, et on peut juger par là de quelle importance sont ces récits dans l'espèce. Or, tout ce que ces chroniques nous racontent à ce sujet semble permettre d'affirmer les quatre propositions suivantes :

1° Il existe en Écosse un certain nombre de régions naturelles, de pays géographiquement distincts, qui forment comme autant de compartiments où se constituent les clans, les royaumes et les comtés.

2° Des contrées étrangères ou voisines, de l'Irlande ou de la

(1) Rhys ajoute dans sa *Celtic Britain* la ville de Guidi, qu'il rapproche du nom des Jutes, rapprochement fort douteux. Les Jutes d'ailleurs ne sont pas des Saxons.

Germanie, arrivent des populations en quête d'un établissement, soit pour s'y installer en masse, soit pour y caser leur excédent. C'est un premier sujet de guerre dont l'exemple se voit dans la lutte des Scots et des Angles contre les Bretons et les Pietes, détenteurs préalables du sol, guerre qui a présenté des résultats différents suivant que les populations soumises à l'invasion étaient déjà plus ou moins fixées au sol. On peut s'en faire une idée en consultant la carte des anciens diocèses de l'Écosse. Là où les enclaves sont rares, comme dans l'Ouest, on peut présumer que les nouveaux venus ont fait place nette, soit en re-foulant, soit en absorbant leurs adversaires, qui menaient probablement une vie purement pastorale. Dans la partie orientale au contraire l'enchevêtrement des paroisses de divers diocèses semble bien montrer que la population conquérante s'est installée *au milieu* de clans déjà fixés au sol par la culture : ç'a été une juxtaposition pure et simple.

3° Un chef de clan fait encore la guerre pour installer un cadet en pays voisin. Dans ce cas, la plupart des sujets du chef de clan vaincu changent tout simplement de maître. Il n'y a là qu'un déplacement d'aristocratie, une superposition.

4° On se fait encore la guerre pour la possession du pouvoir suprême, soit au sein du clan, soit au sein de la région. Chacun de ces petits chefs de clan veut être le roi suprême. Une fois ce titre fixé dans un clan et la vassalité imposée aux autres, on pourrait croire l'unité établie, mais il n'en est rien à cause des habitudes successorales des Gaëls. Le gouvernement de la communauté chez les patriarcaux est, on le sait, déferé non pas au fils du patriarche défunt, mais au plus âgé de ses parents, généralement à son frère. Dans ces petits royaumes, la succession a lieu généralement du frère au frère. Je relève ainsi se succédant chez les Pietes, au septième siècle Gartnaidh, Brude et Talore, tous trois fils de Wid, Gartnaidh et Drost fils de Donald; au huitième, Brude et Nectan fils de Derilé; au neuvième, Constantin et Augus, fils de Fergus. Chez les Scots, au sixième siècle, Comgall et Gabran, fils de Domangart; au septième, Conad, Donald et Comgall, fils d'Eochaidh; au neuvième,

Kenneth et Donald, fils d'Alpin. Cela va donc assez bien à la première génération. Mais passons à la seconde. Le fils de l'aîné des frères succède également sans difficulté à son oncle; mais, à sa mort, il y a souvent querelle entre son frère cadet et le fils aîné de son oncle. Ce fils aîné de l'oncle voudrait, en effet, établir au profit de sa famille une sorte d'alternance. Cela lui est assez facile, car il a été pourvu d'un apanage sur lequel il peut s'appuyer; il y est poussé par les gens du pays qu'on lui a ainsi donné et qui, ayant peut-être été autrefois la résidence du roi suprême, aspire à le redevenir; il craint de plus qu'en acceptant une situation subordonnée sa famille ne soit un jour dépouillée de cet apanage, théoriquement aussi temporaire qu'une ferme; souvent enfin, par suite de la persistance de l'hérédité matriarcale au sein de certains clans pictes, ceux-ci considèrent comme l'héritier légitime une personne toute différente de celle que veulent leur imposer comme suzerain les usages successoraux des Bretons, des Angles ou des Scots. Ainsi le titre de roi suprême oscille entre diverses familles, et l'unité ne s'établit pas. Comme en Irlande, on a bien essayé de créer, avec des morceaux de terre pris sur les clans voisins, un État central, Gowrie, avec une capitale, Seone, qui jouent le rôle du Meath et du Tara d'Irlande; mais ce domaine est absolument insuffisant à assurer à lui seul l'existence du roi suprême. ce n'est qu'une pomme de discorde, une poire convoitée et nullement un centre d'appui.

Il faudrait maintenant délimiter les *pays* qui se disputent ainsi la souveraineté (et je laisse de côté les guerres déchainées par les *seules* passions humaines au sein des familles), mais ce n'est pas facile, car c'est à peine si un ou deux historiens écossais ont su en reconnaître l'existence, et je ne puis dans ce travail indiquer les raisons d'érudition pure qui me feraient modifier sur certains points les délimitations qu'ils en donnent (1). Je désire

(1) On peut admettre, je crois, l'existence comme *pays* 1° du Lothian et de la vallée du Teviot qui, avec une partie du Galloway, appartient aux Angles (diocèse de Whitern et partie écossaise du diocèse de Lindisfarne). 2° Du Strathelyde ou diocèse de Glasgow, aux Bretons. 3° De l'Argyle, point d'appui des Scots au sixième-neuvième siècle et des lords des îles au quinzième. 4° Du diocèse d'Abernethty et du Brechin. Là

seulement indiquer les grandes lignes du type social de cette première époque. Quelques faits me suffiront pour cela.

Kenneth vient de s'installer sur le trône d'Écosse, il a pour successeur, en 860, son frère Donald, puis, en 863, son fils Constantin et, en 877, Aedh, frère de celui-ci. En opposition à ce dernier, une partie de la population proclame le droit du fils de la sœur aînée, Eochaid, petit-fils de Kenneth par sa mère. Le droit de la ligne masculine triomphe, mais alors la compétition se reporte entre les fils de Constantin et les fils d'Aedh, les premiers appuyés par Abernethy, les seconds par Dunkeld et saint André. On voit ainsi se succéder (je marque d'un C les descendants de Constantin et d'un A ceux d'Aedh) Donald, C. 889; Constantin, A, 900; Malcolm, C, 942; Indulph, A, 954, Dubh, C. 962; Cuilean, A, 967; Kenneth, C, 971; Constantin, A, 995; Kenneth, C, 997. La branche cadette est désormais évincée, mais entre les deux rameaux de la branche aînée la lutte recommence, et Kenneth, fils de Dubh, est battu et tué en 1004 par son cousin germain Malcolm, fils de Kenneth. Alors éclate une autre lutte; les fondateurs du royaume scot de Dalriada, dont est sorti le royaume scot d'Écosse, étaient deux frères, Fergus et Lorn; pendant deux siècles, la tribu de l'ainé réussit à garder la suprématie; au huitième siècle, l'alternance est établie; au neuvième, chacun fait des conquêtes de son côté, et l'on ne se dispute pas; mais, vers 1040, quand les descendants de Lorn se sont établis dans le nord et règnent à Moray, ils attaquent de nouveau les descendants de Fergus et prétendent leur disputer le titre royal d'Écosse, monopolisé sans droit par ceux-ci. Le système successoral de ces rois de Moray est d'ailleurs absolument le même :

règne en 581 Gartnaidh, roi des Pietes après Brude, dont la résidence est ailleurs; là s'installent les Scots, notamment leur branche aînée qui fait du siège épiscopal d'Abernethy un siège primate, tandis que la branche cadette installée à Dunkeld y rétablit la primatie à chaque avènement de ses membres. Les tours rondes de Brechin et d'Abernethy, les seules d'Écosse, me semblent encore confirmer la *scotisation* plus grande de ce diocèse, malgré l'avis contraire de Skene. 5^o et 6^o une bande médiane qui doit s'étendre de Dunkeld au firth de Moray, et qui est fort liée avec une zone côtière ou évêché de Saint-André, formant peut-être une unité à l'origine. C'est là que s'installe la branche cadette des Scots, et j'inclinerais à y voir l'ancien domaine des Bretons du Fortrenn, coupé en quatre ou cinq diocèses par les conquêtes successives des clans rivaux.

au onzième siècle, Fundlace a pour successeurs les deux fils de son frère aîné, puis son fils Macbeth, auquel succède son cousin-germain Lulach. La même alternance semble bien exister chez les Pietes; elle est certaine pour Brude, mort en 581 et pour Gartnaidh, mort en 599, dont les deux branches royales scotiques n'ont fait que chausser les bottes et épouser la rivalité géographique. Postérieurement, l'alternance est moins claire, mais la prétention de l'établir explique seule certaines guerres civiles, certains retours de fortune, et je crois qu'on peut en gros tenir pour certain que le principe en est toujours vivace.

Seconde période : De l'an 1100 à l'an 1283. — La seconde période de l'histoire d'Écosse, qui comprend les douzième, treizième et quatorzième siècles, nous fait assister à la ruine de ce système et à la constitution d'un État, le royaume d'Écosse.

Le premier indice de ce changement, c'est la disparition successive des titres royaux portés par les petits chefs de clan. La dernière mention d'un roi d'Atholl dans les chroniques est de 739; on ne parle plus du roi des Dalriada et de Fortrenn au dixième siècle, ni du roi de Moray après 1130. Le titre qu'ils portent désormais est celui beaucoup plus modeste et subalterne de mormaer ou grand officier, iarl ou comte, magnus judex, satrapa, c'est le titre que portent les anciens rois d'Angus et d'Atholl en 918, 965, 970, 976; et un texte de 1020 appelle déjà mormaer celui que d'autres continuent pendant un siècle encore à appeler roi de Moray. A la fin du onzième siècle, la situation est encore plus profondément modifiée. C'est le moment où la conception gaëlique de l'État, suivant laquelle la succession va du frère au frère, puis de celui-ci à son neveu, semble souverainement injuste aux princesses de sang saxon ou normand, que les bons rapports de voisinage placent sur le trône d'Écosse et qui s'efforcent d'introduire leur conception nationale du royaume assimilé à un domaine et partagé entre les fils. C'est ce qui se fait par exemple au douzième siècle entre Alexandre et David, fils de Malcolm (1). Plus tard, par un mé-

(1) On sera peut-être étonné de voir cette idée de partage attribuée à des Saxons,

lange des deux idées celtique et normande, mélange qui finit par prévaloir, ou considère le titre royal comme une chose impar tageable (c'est l'idée celtique) (1), mais dévolue au fils à la mort du père (c'est l'idée normande). Pour faire triompher leurs vues, les reines de sang étranger ou les princes leurs fils sont obligés de s'appuyer sur la partie méridionale de leur royaume, dont ils ont reculé la frontière aux dépens des rois anglo-saxons ou danois. Cette frontière s'étend, en 946, jusqu'à la Derwent, à l'ouest; en 1018, jusqu'à la Tweed, à l'est. Pendant tout le douzième siècle, quoiqu'elle ne dépasse pas généralement le Solway, à l'ouest, et la Tweed, à l'est, elle oscille de manière à laisser les Écossais maîtres un certain temps du Northumberland, du Cumberland, du Huntingdon. Ces pays anglais, en défendant chez les Écossais le droit du fils contre le droit du frère, défendent ce qu'ils considèrent comme la légitimité. Ce sont ainsi des Saxons et des Normands qui deviennent les plus fidèles alliés du prince écossais, qui l'entourent, qui profitent de ses victoires. Au douzième siècle, Alexandre I^{er} a déjà autour de lui des comtes de race anglo-normande, qui, sous David I^{er}, commencent à faire suivre leur titre féodal d'un nom de terre et à s'appeler comtes d'Angus ou comtes de Fife. Par suite des confiscations et des alliances, on voit alors passer les anciens petits pays, Buchan, Atholl, Angus, Moray, Menteith, etc., aux mains des Normands, ou aux mains des princes de la famille royale qui subissent leur influence; et, si l'on y ajoute les érections par le roi des comtés nouveaux, l'Écosse prend de plus en plus

qui passent pour avoir créé le type de la succession intégrale, mais, dans le cas auquel je fais allusion (partage de 1107), l'héritage parternel comprend deux régions qui forment deux unités distinctes, et les deux aînés en prennent chacun une, comme ils feraient si c'étaient des particuliers qui recueillaient dans une succession deux domaines parfaitement indépendants. Les autres enfants ne reçoivent d'ailleurs pas de royaume, car là il faudrait partager des biens qui souffriraient de ce partage.

(1) Selon l'idée celtique, il ne doit y avoir qu'un roi, parce qu'il ne saurait y avoir qu'un chef pour une communauté. Mais, de fait, en Écosse, quand plusieurs communautés, plusieurs clans, ont réussi à se former, il y a tendance, chez chacun d'eux à la complète indépendance, à l'autonomie manifestée aux yeux de tous par un signe extérieur. Ainsi, s'il y a parfois plusieurs rois en Écosse, il n'y en a jamais qu'un qui soit le roi d'Écosse, bien que plusieurs compétiteurs puissent porter ce titre en même temps

l'aspect d'un pays féodal avec un roi et ses grands feudataires.

Les guerres de cette époque — j'excepte toujours les querelles personnelles et les expéditions de pillage — se rapportent donc toutes à deux types : tantôt le roi lutte pour faire reconnaître son droit successoral (1); tantôt le roi lutte pour faire respecter les coups d'autorité qu'il a tentés, c'est-à-dire les confiscations qu'il a prononcées, les nouvelles lois qu'il prétend introduire, les déplacements de population qu'il a opérés (2). On a voulu voir dans ces conflits la protestation de la nationalité celtique contre l'envahisseur étranger. En réalité, il y a des Celtes dans les deux camps. En 1185, c'est l'ainé des descendants du celte Fergus, de Galloway, qui lutte pour le roi contre une branche cadette. En 1215 et 1235, c'est un chef celte, l'abbé laïque d'Apercrossau, qui réprime l'insurrection de Moray et de Galloway. La défense des principes celtiques dicte beaucoup moins la conduite des personnages celtiques que l'avantage ou le tort fait à la situation de leur famille par l'avènement des usages nouveaux. C'est un trait qui se retrouve fréquemment dans les sociétés de ce type.

Troisième période : De l'an 1283 à l'an 1707. — Mais à peine la première période est-elle terminée et l'unité écossaise est-elle constituée qu'elle risque d'être absorbée par sa puissante voisine, l'Angleterre. A la faveur des difficultés successorales, les Edouard vont entreprendre la conquête de l'Écosse. C'est la dernière période de l'histoire de ce pays, et c'est encore, sous une forme un peu modifiée, le régime du clan. Vaincu par la royauté, le clan va l'exploiter à son profit. Il ne s'agit plus de déplacer le pouvoir : il y a une capitale, un État; mais le pouvoir est toujours aussi envié : on va donc essayer de mettre la main dessus, on ne se remuera plus pour faire un roi d'Écosse, mais pour s'emparer de sa personne et pour dicter aux autres, au

(1) Donald Ban contre ses neveux Duncan et Edgar, 1093, Malcolm contre Macbeth 1040 et ses successeurs contre les successeurs, 1130, 1134, 1153, 1211, 1222, Guillaume I^{er} contre son cousin issu de germain et ses descendants les Mac William, 1160, 1174, 1187, 1211.

(2) En Moray, 1116, 1130, 1160, 1215; en Caithness, 1196, 1197; en Ross, 1179, 1211; en Argyle, 1164, 1222; en Galloway, 1152, 1160, 1174, 1235.

nom du prince, sa propre volonté à soi (1). Le fait est particulièrement sensible sous les régences (2).

L'insurrection du comte d'Orkney, en 1615, clot la liste de ces nombreuses rivalités féodales. Même lorsque le roi semble agir seul et vouloir punir un vassal rebelle, il n'est en réalité que l'instrument d'un clan, tout au plus est-il son chef. Contre Douglas, devenu trop puissant et soutenu par Scott de Buccleugh, Hamilton et Crawford, Jacques II réunit, en 1460, Douglas d'Angus, Gordon et Orkney; contre ses frères, Jacques III a pour lui

(1) Entre princes, on se supprime non plus par la guerre, mais par l'assassinat : 1402, assassinat de l'héritier présomptif par son oncle Albany; 1425, Jacques I^{er} fait exécuter ses cousins germains, Buchan et Albany, et les deux fils de celui-ci; 1437, il est assassiné par son oncle Atholl, Jacques III fait assassiner son frère le comte de Mar et emprisonner son autre frère, le comte d'Albany.

(2) Sous Jacques II, le chancelier Crichton et le tuteur du roi Livingston font assassiner juridiquement les deux fils d'Archibald Douglas (1438) et le lord Fleming; sous Jacques III, Alexandre Boyd enlève la tutelle aux Kennedy et finit par être décapité; sous Jacques V, Albany enlève la régence à Angus et fait exécuter lord Home, les Home assassinent le favori du régent, la Bastie; Angus reprend le pouvoir avec l'aide des Homes et des Kerrs; Hamilton d'Arran et Beaton se déclarent contre lui; bataille dans les rues d'Edimbourg, 1520; retour d'Albany 1524; retour d'Angus, 1526; Scott de Buccleugh échoue dans une tentative pour lui enlever la personne du roi; ligue de Stuart de Lennox, Beaton et Glecairn contre Angus et Arran; Lennox battu à Newliston est assassiné après la bataille; Jacques s'échappe des mains d'Angus 1528; exil de celui-ci; insurrection des bords en sa faveur, réprimée par Campbell d'Argyle. Sous Marie Stuart : lutte entre la reine douairière, Marie de Lorraine, Beaton, Argyle, Gordon de Huntly, Bothwell, d'une part, Arran et Lennox, de l'autre, en 1543; Arran passe du côté de Beaton, fuite de Lennox, en 1544, assassinat de Beaton, en 1546, par les protestants; guerre religieuse d'Arran et Maitland de Lethington contre la douairière, en 1548; ligue de Murray, Arran, Glencairn, Argyle, Rothes, contre la reine Marie Stuart et son mari Stuart de Darnley, en 1566; assassinat de Rizzio, favori de la reine, avec la complicité de Darnley, par Douglas de Morton et Ruthven, en 1566; ligue de Morton, Hepburn de Bothwell et Maitland contre Darnley, en 1567; assassinat de Darnley, en 1567; ligue de Murray, Morton, contre la reine et son nouveau mari Rothwell; captivité de la reine, prise d'armes d'Argyle et d'Hamilton en sa faveur; leur défaite à Langside, en 1568; assassinat de Murray par un Hamilton en 1570; assassinat de l'archevêque Hamilton par le parti du roi; assassinat de Lennox par Hamilton, Buccleugh et Kerr, en 1571; exécution de la Grange et emprisonnement de Lethington par Morton, en 1573; exécution de Morton à l'instigation de Stuart d'Ochiltree et d'Arran et de Stuart de Lennox, en 1580; Ruthwen de Gourie, Angus et Lindsay s'emparent de la personne du roi, en 1582; retour d'Arran, exécution de Gourie; chute d'Arran, en 1585; il est assassiné, en 1596, par un Douglas; tentative infructueuse de Stuart de Bothwell pour s'emparer de la personne du roi, en 1592; le comte de Murray est battu et tué par les Gordon, en 1592; Argyle et Forbes sont battus à Glenlivet, en 1594, par Hay d'Errol, Angus et Huntly; enlèvement de la personne du roi par Ruthwen en 1600, il est massacré par les gardes du prince.

Home et Hepburn; contre Angus, Home, Hepburn, Argyle, en 1487, il a Huntly, Atholl, Erskine, Graham, Monteith, Crawford, Lindsay, Ruthven. La guerre que Marie Stuart fait aux Gordon, en 1562, sert les intérêts de Murray, etc., etc. Sans un clan, le roi est impuissant et désarmé.

Lorsque le roi d'Écosse, devenu par héritage roi d'Angleterre, a quitté Édimbourg pour Londres, la lutte des partis et l'exploitation du pouvoir, comme source de profit, continue. Au dix-septième siècle, la justice est administrée par le clan vainqueur dans son intérêt exclusif, avec un tel dédain de l'équité qu'on ne cite, en fait de juges impartiaux, que les juges anglais imposés pendant dix ans par Cromwell. Aussi, lorsqu'on a un procès, compte-t-on plutôt sur ses amis que sur son bon droit. « Il est impossible, dit un juge cité par Walter Scott (1), de condamner un homme qui se présente bien accompagné. » A la fin du seizième siècle, Gordon et Caithness plaident l'un contre l'autre; ils sont si bien escortés, qu'une bataille s'engage dans la rue entre leurs amis; Caithness vaincu est assiégé dans sa maison, et le roi, sans oser punir qui que ce soit, ne peut que consigner chez lui chacun des plaideurs et sa suite. Aussi n'est-il pas rare de voir un particulier, comme John Chiesley de Dalry, tuer en pleine rue d'Édimbourg d'un coup de pistolet (1689) le président de la cour de session, Georges Lockhart, qui avait prononcé contre lui.

A cette époque encore, les partis sont nombreux et aussi hostiles les uns aux autres. Sous Charles I^{er}, il y a les anglicans que commande Montrose; ils sont battus par les presbytériens, en 1645. Mais parmi les presbytériens il y en a de modérés, comme Hamilton, Campbell de Lanerick : en 1648, ils envahissent l'Angleterre pour rétablir le roi. Les presbytériens rigides, ayant Argyll à leur tête, refusent de se joindre à eux tant que le roi n'aura pas signé le covenant, et ils les laissent battre, sans leur prêter appui, par les indépendants anglais. En 1650, Charles II jure le covenant, et l'Écosse s'arme pour lui; mais les Kers et les Strachan n'ont pas confiance en lui

(1) *Histoire d'Écosse*, tome II, ch. XIV.

et font cause commune avec Cromwell contre leurs compatriotes. L'unité de vues n'existe pas. Pour que tous ces clans s'unissent, il faut que leurs intérêts communs soient menacés : et c'est ce qui se produit, par exemple, quand le roi cherche à se créer un point d'appui en dehors d'eux. On conçoit assez que le roi soit porté à le faire. Le roi, en effet, ne peut rien de lui-même au milieu du conflit des chefs de clan; il a beau se mettre en devoir de créer des fonctionnaires qui soient à lui, il n'a pas de troupes pour les faire respecter : car il n'a pas d'argent. La plupart du temps, si le roi veut punir un crime, il lui faut faire appel à un chef de clan, à un baron, qui est en mauvais termes avec le coupable. Cette situation lui semble intolérable, surtout lorsqu'il la compare à celle des rois ses voisins, et alors il essaie 1^o de se créer un trésor : de là viennent les confiscations et les taxes multipliées de Jacques I^{er}; de là vient que Jacques III, au lieu de faire des cadeaux, vend ses faveurs aux barons; — 2^o de s'appuyer sur des gens qui lui devront toute leur fortune : Jacques III s'entoure de favoris de bas état, charpentiers, maçons, etc.; la noblesse *unanime* se coalise contre eux et les met à mort; — 3^o de s'appuyer sur l'église : les évêques en effet sont instruits, ils peuvent donc fournir de bons fonctionnaires, ils ont le sentiment de la hiérarchie et comprennent la nécessité d'*obéir à un chef*, ils sont indépendants des seigneurs et dépendants du roi qui d'une manière plus ou moins directe s'ingère dans leur nomination. Aussi, la noblesse accueille-t-elle avec enthousiasme la Réforme qui lui paraît un excellent moyen de détruire l'influence du clergé et vise-t-elle surtout à lui donner un caractère anti-épiscopal, par conséquent presbytérien, tandis que la réforme anglaise ne touche pas à l'institution des évêques. Il y a tellement bien là un fait politique que Morton, le presbytérien fanatique, rétablit l'épiscopat dès qu'il tient en mains le pouvoir. C'est vers ce rétablissement que tendent tous les efforts de Jacques VI (1598, 1606, 1610); c'est une mainmise de la royauté sur le clergé, par l'interdiction aux assemblées ecclésiastiques de se réunir sans convocation royale, par le droit de désigner aux électeurs les candidats au poste de député du clergé dans ces

assemblées. La noblesse sent le danger de ce rétablissement de l'épiscopat, danger qui se formule pour elle ainsi : 1° Jacques donne aux évêques des charges publiques : il y aura donc dans l'État une autre influence que celle de la noblesse. 2° La noblesse perd par là sur les assemblées ecclésiastiques, qui constituent, — étant donné le rôle que s'arrogent les ministres presbytériens, — un véritable corps judiciaire et par conséquent politique, l'influence que lui donnent le droit de patronage et l'adjonction des laïques aux ecclésiastiques dans les assemblées électorales pour la désignation des membres des assemblées ecclésiastiques. En 1638, il y a autant de députés laïques que d'ecclésiastiques, et, en plus, il y a des assesseurs laïques. Avec l'épiscopat ce sera lui, c'est-à-dire le roi, qui sera maître des élections et des assemblées. 3° Un épiscopat suppose un clergé jouant le rôle de corps de l'état et donne à ce clergé une unité. Il pourrait bien s'aviser de réclamer pour le clergé protestant les biens du clergé catholique que la noblesse s'est adjugés intégralement. Les dispositions législatives de Jacques VI sur les dîmes semblent une menace très significative en ce sens.

Aussi, vers 1637, la noblesse écossaise est-elle exaspérée ; on parle de complots contre la personne de Charles I^{er}. Lorsque l'insurrection populaire éclate, elle prend unanimement la tête du mouvement. A l'exception de Huntly, qui reste fidèle au roi, tous les gentilshommes, de 1638 à 1639, sont covenantaires, Grahame de Montrose comme Campbell d'Argyll, Scott, Mackenzie de Seaforth, Hamilton de Lanark, Gordon de Sutherland, Cassilis, Eglinton, Crawford, Lindsay, Rothes, Balmerino, London, Yester, Lothian, etc.

Remarquons en passant la différence qui existe à ce moment entre l'Angleterre et l'Écosse. La première, très nettement particulariste, est complètement indifférente à ce que nous avons coutume d'appeler la liberté politique, chose qui ne consiste en somme que dans la lutte des partis pour la conquête du pouvoir. Au seizième siècle, l'Anglais ne s'y intéresse pas ; l'agriculture, l'industrie, le commerce commencent à lui donner de beaux bénéfices, il s'inquiète fort peu du despotisme des Tudors qui ne

le gêne pas dans son effort vers le gain et la fortune. D'autre part, les clans communautaires qui, par suite des conquêtes anglaise, danoise, normande, ont existé en Angleterre, non pas comme organisation du travail, de la propriété, de la famille, mais seulement comme mode d'exploitation des pouvoirs publics, ces clans se sont tellement dévorés les uns les autres de 1455 à 1485, qu'il leur est impossible de tenir tête au souverain. L'Anglais ne commence à s'agiter que lorsqu'au dix-septième siècle des impôts illégalement établis menacent de lui enlever, sans son consentement, une partie du fruit de son travail. Alors même, son premier mouvement n'est pas de s'insurger, mais d'aller chercher ailleurs un endroit où *on le laisse tranquille* : on sait que c'est le premier mouvement de Cromwell, auquel Charles I^{er}, en faisant arrêter son navire en partance, ne lui permet pas de donner suite. A vrai dire, il ne s'insurge pas, il plaide (procès d'Hampden) et ne se décide à la guerre que lorsqu'elle lui est déclarée par le roi. En Écosse, au contraire, la nation s'insurge pour des vétilles liturgiques : c'est que le pays est pauvre, que les travailleurs n'y exercent par conséquent qu'une très faible influence, et que le peuple s'enrégimente facilement dans les coteries dont les chefs visent à vivre sans travailler. La noblesse écossaise ne connaît pour ses aînés que deux professions, qui sont toutes deux des instruments de main mise sur le pouvoir, le barreau et l'armée (1). Malgré les apparences, le mouvement de 1638 est si peu, dans la pensée de ses chefs, une guerre religieuse et si bien une guerre d'intérêts, que lorsque le roi demande des subsides pour venger le massacre des protestants par les catholiques en Irlande, le parlement d'Écosse refuse tout net, aussi aveugle en cela que le parlement d'Irlande qui, en désorganisant le pouvoir central et l'armée, a rendu la répression des troubles impossible. Ce que le parlement d'Écosse impose à Charles I^{er} en même temps que l'abolition de l'épiscopat, c'est l'abdication de tout pouvoir législatif : suppression du droit de faire des ordonnances ; suppression des « lords articles, » sorte de conseil royal avec veto préalable ; interdiction

(1) Scott, *Histoire d'Écosse*, t. II. ch. 3.

de nommer pair d'Écosse tout autre qu'un propriétaire écossais. Bien plus, au fur et à mesure que l'on avance dans le dix-septième siècle, que la noblesse perd ses inquiétudes à l'égard du despotisme royal et voit grandir par le travail une classe bourgeoise indépendante d'elle, une partie devient épiscopaliennne et tory, par opposition aux villes qui demeurent presbytériennes et se font whigs, car il s'agit alors d'utiliser dans l'intérêt d'un parti en décadence la force du pouvoir royal dont on ne redoute plus de voir passer le niveau sur toutes les têtes, jusqu'au jour où, vers le milieu du siècle, avec la révolution industrielle qui donne définitivement la prépondérance aux hommes de travail, le parti jacobite disparaît peu à peu.

Ce qui est encore bien caractéristique du régime du clan pendant toute cette période, c'est la facilité avec laquelle on fait appel à l'étranger pour trancher des querelles intérieures. Aux treizième et quatorzième siècles, alors qu'il s'agit pour l'Écosse d'être ou de ne pas être, il y a des Écossais qui servent dans l'armée anglaise, il y en a d'autres qui, par jalousie, laissent battre leur généralissime Wallace, ou qui, en pleine guerre, ne font pas trêve à leurs haines personnelles et n'hésitent pas à priver leur cause des services d'un homme, parce qu'il est leur ennemi personnel (1).

En 1332, Édouard Baliol entre en Écosse à la tête d'une armée anglaise; en 1462 Douglas et le lord des îles font appel aux Anglais; de même Albany contre son frère Jacques III; de même, en 1544-1546, Stuart de Lennox, son frère l'évêque de Caithness, le lord des îles, le comte de Caithness contre Marie de Lorraine. Les Mac Neill guident les Anglais au pillage de Bute et d'Arran (1546).

Seulement, ce n'est plus tout à fait alors le régime du clan tel qu'il a fonctionné précédemment. Il y a bien encore, à cause du voisinage des Highlands, des haines territoriales, de voisin à voisin, de Campbell à Macdonald, de Ross et de Grant à Gordon, qui expliquent la persistance des uns dans le parti whig, des

(1) Assassinat d'Alexandre Ramsay de Dalwolsay au quatorzième siècle, par Guillaume Douglas de Liddesdale.

autres dans le parti tory. Mais les changements de parti sont fréquents. Bruce a soutenu Wallace et le parti national, puis il s'est rangé au parti anglais. Les fils de Stuart de Bonkle et de Comyn, qui étaient en 1297 dans le parti national, sont en 1306 avec l'Angleterre. Bruce a contre lui son propre neveu, Randolph. Le plus fidèle de ses alliés, à lui baron normand, est un Celte, Macdonald, et il n'a pas d'ennemis plus acharnés que le normand Comyn et le Celte Macdougall. Kirkaldy de la Grange est du parti du roi en 1568, du parti de la reine en 1573. Campbell de Breadalbane, whig en 1688 est tory en 1715; Simon Fraser de Lovat, tory en 1707, whig en 1715, redevient tory en 1745. On peut être très proche parent et rival : Douglas d'Angus lutte, en 1460, contre le chef de sa famille; en 1639, Gordon de Huntly et Gordon de Sutherland sont dans des partis opposés, comme le sont en 1648 Campbell d'Argyle et son frère Campbell de Lanerick. La fidélité des vassaux commence elle-même à s'ébranler. Lorsque Douglas essaie de grouper ses voisins dans une ligue contre le roi Jacques II, Colville, Herries, Maclellan refusent de s'y associer et paient ce refus de leur vie. En 1460, Collasse abandonne Crawford sur le champ de bataille de Brechin, parce qu'il lui a refusé des terres, et Crawford et Hamilton finissent par abandonner leur allié Douglas pour avoir leur part des confiscations promises. Le clan dans lequel on naît, on vit et on meurt, tend de plus en plus à disparaître au profit du parti politique dans lequel on entre et d'où l'on sort au gré de l'intérêt ou du caprice du moment. La valeur personnelle d'un chef, à la suite duquel on peut se mettre, prime les liens antérieurs de famille ou les idées que le voisinage a pu développer. Ce ne sont plus les Campbells contre les Donalds, les gens du sud-ouest contre ceux de l'est qui entrent en lutte, c'est le parti de Paul qui dispute le gâteau au parti de François.

Ch. DE CALAN.

Le Directeur-Gérant : Edmond DEMOLINS.

LA PATRIE

A des esprits qui entendent contrôler les idées par les faits et ne se paient pas de belles paroles, il importe aujourd'hui de se rendre compte, aussi strictement que possible, des réalités qui se dissimulent sous ces termes, Patrie et Patriotisme, grands mots que beaucoup prennent par trop l'habitude d'employer sans discernement, à tort ou à travers, quelques-uns avec un enthousiasme qui ne désarme pas, d'autres avec un dédain et une colère qui ne sont pas moins absolus.

Les fêtes bruyantes qui viennent d'avoir lieu en Allemagne, à l'occasion de l'anniversaire de la Guerre de 1870 et en Italie à l'occasion de l'anniversaire de l'Unité italienne, ont eu moins pour but de célébrer d'anciennes victoires que de surexciter le patriotisme allemand et italien, tout au moins de le tenir en haleine. En France, pas plus qu'ailleurs, le chauvinisme ne s'est endormi, surtout depuis vingt-cinq ans, et nos divers gouvernements ont fait tous leurs efforts pour l'entretenir. J'ai sous les yeux un certain nombre de Manuels d'instruction civique destinés à faire pénétrer dans les écoles le sentiment patriotique, conformément à la loi votée le 6 décembre 1879 et au programme élaboré par le Conseil supérieur de l'Instruction publique. Ainsi, des deux côtés du Rhin et des Alpes, la préoccupation des pouvoirs publics est la même.

Mais elle ne rencontre pas partout le même accueil. Un groupe considérable de citoyens répudient hautement les formes renouvelées du *Civis sum romanus*; ils traitent la patrie de marâtre, affirment que c'est là une conception qui a fait son temps, qui n'est plus en harmonie avec l'état social actuel; ils disent que tous les hommes sont frères et se déclarent des « sans patrie », au grand scandale de leurs concitoyens.

Voilà bien les deux doctrines en présence. Elles ne peuvent certainement pas se concilier, mais elles peuvent avoir leur explication. On doit pouvoir dégager la formule du patriotisme, dessiner en quelque sorte la courbe de son évolution dans les sociétés humaines, saisir sa cause et ses conséquences, déterminer enfin si le monde marche vers une accentuation, vers une diminution, ou vers une modification de l'idée de Patrie. Les Chauvins ont-ils raison contre les Sans-Patrie, ou les Sans-Patrie contre les Chauvins? S'ils ont à la fois tort et raison tous les deux, dans quelle mesure se trompent-ils les uns et les autres?

Questions difficiles et surtout délicates, qui exigent, aussi bien chez l'auteur de cet article que chez ses lecteurs, beaucoup de calme et de liberté d'esprit. Il nous faut, les uns et les autres, nous dégager, au moins pour un instant, de tout esprit de parti et même de pays, nous imaginer que nous habitons une autre planète d'où nous considérons avec tranquillité ce qui se passe sur la terre.

La première constatation à faire, c'est que le Patriotisme se développe très différemment et très inégalement dans les sociétés humaines; il y est le produit très varié de causes très dissimilaires.

On peut tout au moins y reconnaître aisément quatre variétés bien distinctes, qui se définissent ainsi : le Patriotisme fondé sur le sentiment religieux, le Patriotisme fondé sur la concurrence commerciale, le Patriotisme d'État, fondé sur l'ambition politique, le Patriotisme fondé sur l'indépendance de la vie privée.

I

La première variété, le *Patriotisme fondé sur le sentiment religieux*, peut s'observer particulièrement chez les Arabes, les Touaregs, les Turcs et leurs similaires.

J'ai expliqué ailleurs (1) les causes sociales qui placent ces populations issues des Déserts sous la domination de confréries religieuses. Dans le présent, et aussi loin qu'on remonte dans le passé, on trouve là un groupe d'hommes qui apparaît toujours comme l'unique, incontesté et omnipotent dominateur. Ce groupe n'appartient pas à une tribu en particulier, mais il compte des adhérents fanatiques dans toutes les tribus, d'une extrémité du Désert à l'autre; il apparaît non seulement comme tout-puissant, mais comme universel. C'est lui que tous les conquérants qui ont essayé de pénétrer dans le Désert ont rencontré devant eux; c'est lui que rencontrent, comme un obstacle jusqu'à présent infranchissable, les Anglais sur la frontière soudanienne de l'Égypte, les Français sur la frontière saharienne de l'Algérie.

Ces rois du Désert s'appellent les Confréries religieuses; leurs membres s'appellent khouans, ou frères; leurs chefs s'appellent khalifes, cheikhs, etc., et parfois, à certaines époques d'inspiration ou de fureur religieuse plus grande, ils s'appellent mahdi, ou envoyés de Dieu. A ces moments-là, malheur à ceux qui tentent de pénétrer dans le Désert!

Ces confréries, ou zaouïas, ont, dans toutes les oasis, des maisons relevant de la maison mère. Ainsi l'oasis de Guemar, dans le Sahara, qui n'a que sept à huit cents habitations, compte cependant douze mosquées et quatre zaouïas.

Les khouans, ou frères, ont leurs mots de passe, leurs signes de reconnaissance, une hiérarchie officielle qui s'étend du grand maître, ou khalife, jusqu'aux agents subalternes (messagers, porte-

(1) Voir la *Science sociale*, t. XV, p. 315 et suiv. : *Les sociétés issues des Déserts; le type des oasis et des confins agricoles.*

bannières, gardiens, etc.), enfin des assemblées générales où ils se réunissent, soit pour recevoir les instructions secrètes du grand maître, soit pour procéder à des initiations de nouveaux membres, soit pour organiser le soulèvement de la population contre un ennemi du dedans ou du dehors. C'est une réunion de patriotes, ce sont les chauvins du Désert.

C'est à cette variété de patriotisme que se rattachent les sociétés qui occupaient autrefois les deux grandes oasis de l'Assyrie et de l'Égypte, au moins pendant la première période de leur histoire, alors que, récemment formées d'éléments sortis du Désert, elles étaient sous la domination plus ou moins directe des confréries religieuses et des prêtres d'Ammon (1). Il faut également y rattacher Mahomet et ses sectateurs, ainsi que toutes les sociétés fondées sous son inspiration, soit dans les Déserts d'Arabie et du Sahara, soit à leurs deux extrémités, depuis l'Asie Mineure jusqu'à l'Espagne. Il faut enfin y comprendre les Turcs, qui furent amenés à demander à l'Islamisme des cadres de gouvernement que ne leur donnait pas leur formation de pasteurs de steppes riches.

Il suffit de nommer ces peuples pour évoquer immédiatement à l'esprit le caractère propre de cette variété du patriotisme : il est absolu et impitoyable à l'égard de ses adversaires, parce qu'il prétend s'appuyer sur une doctrine religieuse qui ne transige pas. Mais il est surtout redoutable parce qu'il ne plie pas seulement les corps sous sa domination, mais aussi les esprits et les âmes. Non content de demander aux vaincus de se soumettre, il leur impose l'obligation de croire : « Crois ou meurs. » Ce patriotisme a ensanglanté l'histoire pendant des siècles et il se présente au jugement des hommes chargé d'exécrables forfaits. La religion n'est plus que de la fureur religieuse lorsqu'elle s'adresse à la peur et non à la conscience, lorsqu'elle prétend s'imposer par la violence. Un pareil patriotisme doit être énergiquement flétri, surtout par les croyants, parce qu'il profane et qu'il

(1) Voir, dans la *Science sociale : l'Égypte ancienne*, par M. A. de Préville, t. IX, p. 212 et suiv., et *Les Chaldéens ; Originalité et importance de leur rôle préhistorique*, par M. L. Poinsard, t. XVI, p. 206 et suiv.

déshonore ce qu'il y a de plus noble et de plus élevé : le sentiment religieux et la justice divine. Les patriotes de ce genre sont les pires des simoniaques, car, le sabre ou le bâton en main, ils trafiquent des choses saintes au profit de leur passion, de leur haine, ou de leur ambition.

II

La seconde variété, le *Patriotisme fondé sur la concurrence commerciale*, a plus spécialement caractérisé les populations anciennes des rivages de la Méditerranée, alors que cette mer était une sorte de bassin fermé. On sait comment, dans l'antiquité, une multitude de cités indépendantes, vivant principalement du commerce, s'égrenaient le long des côtes de la Phénicie, de l'Asie Mineure, de la Grèce, de la Grande-Grèce, de l'Espagne et de l'Afrique septentrionale. Naturellement, elles se faisaient entre elles une concurrence acharnée; triompher d'une rivale leur était une question de vie ou de mort. L'histoire ancienne n'est guère que le récit de ces rivalités marchandes.

C'était donc, pour ces cités, une nécessité de s'organiser en vue de la défense et de l'attaque, car chacune d'elles formait un petit monde à part qui ne pouvait guère compter que sur lui-même. Aussi leur préoccupation constante fut-elle de dresser leur jeunesse à tous les exercices du corps : la force, l'adresse, la souplesse, l'habileté à tirer de l'arc devinrent les qualités qu'on estimait le plus chez un jeune homme, et les jeux publics, qui prirent dans toutes ces cités un si grand développement, n'étaient qu'une des formes de ce patriotisme ombrageux.

Le patriotisme alors était local, c'était le patriotisme de la Cité, *Civitas*, *Urbs*, mots fameux dont les auteurs de l'antiquité sont pleins. Toutes les belles actions qu'ils nous racontent, et dont nous remplissons encore pieusement et un peu naïvement la mémoire de nos écoliers, sont la manifestation de ce genre de patriotisme.

Une ville était aussi fière de ses athlètes que de ses philosophes, parce que les uns et les autres étaient un produit nécessaire et

naturel de l'état social (1). « Crotone, dit Strabon, paraît s'être appliquée surtout à former des soldats et des athlètes. Il est arrivé, par exemple, que, dans la même Olympiade, les sept vainqueurs du stade furent tous de Crotone, de sorte qu'on a pu dire avec vérité que le dernier des Crotoniates était encore le premier des Grecs. » On tenait en telle estime les vainqueurs de ces jeux publics, qu'on leur décernait les honneurs les plus magnifiques et que les sculpteurs les plus renommés se disputaient la gloire de faire leur statue. C'est ainsi qu'on voyait à Olympie la statue du Crotoniate Astylos, vainqueur à trois Olympiades successives. Philippe, fils de Buttacos, vainqueur aux jeux olympiques et le plus beau des Grecs de son temps, épousa la fille de Telys, le tyran de Sybaris, et fut, après sa mort, placé parmi les héros. Phayllos se vit élever une statue à Delphes, pour avoir remporté trois prix dans les jeux pythiques : l'inscription de sa statue disait qu'il sautait 55 pieds et lançait le disque à quatre-vingt-quinze pas. Il fut un des héros de la bataille de Salamine. Mais le plus célèbre athlète fut le fameux Milon de Crotone. Il remporta six victoires aux jeux olympiques, sept aux pythiques, dix aux isthmiques, neuf aux néméens. De son vivant, sa réputation de vigueur était parvenue jusque dans l'extrême Orient, à la cour des rois de Perse. Il avait à Olympie sa statue de bronze exécutée par son compatriote, le sculpteur Damméos, de Crotone. Il prit une part éclatante dans les luttes de sa patrie contre Sybaris.

Détrôner les jeux d'Olympie était l'ambition de toutes ces villes. C'est ainsi que nous voyons Sybaris et Crotone instituer des jeux solennels et créer des prix magnifiques en argent, dans l'espoir d'attirer à ces solennités les Grecs d'Italie, de Sicile et même des villes de l'Asie Mineure. Ce fut la lointaine origine des honteux combats de gladiateurs, qui devaient plus tard déshonorer la décadence romaine.

Telles étaient les formes de Patriotisme que la nécessité de

(1) Voir à ce sujet, dans la *Science sociale : A travers l'Italie méridionale*, par M. A. Moustiers, t. V, p. 245 et suiv., et *Les ancêtres de Socrate*, par M. d'Azambuja, t. XIX.

résister à la concurrence commerciale développa dans les cités anciennes de la Méditerranée. Mais c'était là un patriotisme d'argent, à la fois étroit et cupide. Ces compétitions à main armée, ces luttes incessantes, que l'histoire a embellies de couleurs trop éclatantes, avaient, en somme, pour mobile le désir de ruiner, par la force brutale, une rivale qu'on ne pouvait surpasser par l'habileté commerciale.

Le pur amour de la patrie et la volonté de se sacrifier au besoin pour elle tenaient moins de place qu'on ne le croit dans les préoccupations de ces marchands : aussi, toutes ces villes, quand elles furent assez riches, cessèrent-elles de recruter leurs défenseurs dans leur sein et firent-elles appel à des armées de mercenaires. « A partir de l'an 560 », marqué par une de leurs défaites, « les Crotoniates, dit Justin, cessèrent de s'exercer au courage militaire et au soin des armes. Ils tombèrent dans le même luxe et la même mollesse que Sybaris. » Après Crotone, c'est Tarente, dont « les vertus militaires se perdirent également dans la corruption et l'amollissement des mœurs ».

Au fond, ce patriotisme si vanté peut se ramener à un drame en deux actes : au premier acte, ces villes s'efforcent de se détruire les unes les autres pour satisfaire leurs rivalités commerciales ; au second acte, les villes qui ont ainsi triomphé par la force sont réduites et ruinées à leur tour par quelque vainqueur appartenant à un autre type social.

III

La troisième variété, *le Patriotisme d'État fondé sur l'ambition politique*, se développe plus particulièrement dans les sociétés à grands pouvoirs publics et à centralisation administrative, dont la France, l'Allemagne, la Russie, l'Italie, l'Espagne sont les types les plus caractérisés à l'époque actuelle. Dans le passé, l'Empire romain se rattache à cette variété.

Ici, le pouvoir n'est plus représenté par des confréries religieuses, ou par des municipalités urbaines composées de commerçants,

mais par des chefs, guerriers ou entourés de guerriers, exerçant la domination sur de vastes territoires, disposant de ressources considérables en hommes et en argent et ayant sous leurs ordres une armée nombreuse de soldats et de fonctionnaires dociles.

De pareils chefs d'État sont admirablement outillés pour faire la guerre, puisqu'ils tiennent dans leurs mains toutes les forces vives du pays, puisque tout est, là, plus ou moins subordonné à l'État. Soldats et fonctionnaires n'ont d'autre volonté que celle du Pouvoir souverain qui les paye. Par situation, l'armée est même plus favorable à la guerre qu'à la paix; elle a une tendance à n'estimer le souverain, ou le chef d'État, s'il s'agit d'une république, qu'en proportion de ses exploits et de ses victoires.

Dans ces conditions, les représentants du Pouvoir sont naturellement enclins à faire la guerre. C'est souvent pour eux un moyen de supplanter un compétiteur, de chasser un rival : de là, l'innombrable série des guerres entreprises à raison de prétentions dynastiques, ou d'ambitions personnelles. C'est bien séduisant de s'emparer d'un pouvoir qui vous donne l'omnipotence et que la victoire suffit à sacrer et à justifier.

Mais une fois installé, il faut se maintenir, et ce n'est pas une petite affaire pour des pouvoirs aussi exorbitants, qui froissent tant d'intérêts, par la bonne raison qu'ils ont assumé la tâche de penser, de parler et d'agir pour tout le monde. Ils menacent de succomber sous cette omnipotence qui les écrase et qui les déborde. Alors la guerre s'offre encore à eux comme une diversion, comme un moyen de détourner les esprits des difficultés intérieures. Et voilà bien la cause de toute une autre série de guerres dont l'histoire est pleine.

Si ces souverains sont victorieux, leur puissance se trouve encore augmentée, et alors ils ne font plus la guerre pour se maintenir, mais pour s'agrandir, pour étendre leur domination, pour créer ces immenses empires qui font la joie des historiens et la désolation des peuples. Vous voyez ici se dresser devant vous toute la série des prétendus grands rois qui encombrant les avenues de l'histoire et en marquent les principales étapes.

Mais ces immenses puissances sont tellement contre nature,

elles entraînent de tels forfaits dans la vie publique et de telles calamités dans la vie privée, qu'elles ne durent pas : elles s'écroutent avec fracas, presque immédiatement après la mort du héros, souvent de son vivant. Alors la série des guerres recommence avec les successeurs, et ainsi de suite, de générations en générations.

La plupart de ces guerres sont entreprises en dépit du sentiment public, car les peuples ont besoin de la paix, parce qu'ils ont besoin de travailler pour vivre et que la guerre ruine le travail. Mais le sentiment public se fait difficilement jour dans les sociétés de ce type : toute initiative privée y est comprimée par la centralisation administrative. La masse de la population, celle qui est adonnée au travail utile, obscur, méritoire, celle qui produit et qui, seule, alimente l'impôt, est annihilée par la puissance publique, qui a tout envahi, qui lui a peu à peu retiré toute action sociale, qui l'a ainsi atrophiée ; elle ne sait plus qu'obéir : elle obéit au gouvernement, elle obéit aux fonctionnaires, elle obéit aux politiciens. Est-ce qu'on résistait sous Philippe II, sous Louis XIV, sous la Convention, sous Napoléon, sous Guillaume I^{er} ?

Or, ces pouvoirs si remarquablement outillés pour satisfaire leur ambition politique ne peuvent se faire suivre, ne peuvent obtenir des populations les sacrifices énormes qu'ils demandent en hommes et en argent, qu'en invoquant l'intérêt de la Patrie, qu'en surexcitant le sentiment patriotique.

Ils aiment passionnément la paix : personne ne le déclare plus qu'eux et plus haut. La guerre est le pire des fléaux : ils le répètent et le proclament. (Relisez le discours de l'Empereur d'Allemagne aux fêtes de Kiel : le mot de « paix » y figure une douzaine de fois.) Cependant ils passent leur vie à faire la guerre, ou à la préparer. Et cette indéfinie préparation de la guerre est plus ruineuse pour le pays que la guerre elle-même ; elle l'épuise en hommes et en argent.

Plus ce régime social devient ruineux, plus il est nécessaire de faire appel aux sentiments patriotiques. Il est difficile de calculer à quel degré de patriotisme un peuple peut arriver

quand il est complètement ruiné, ou à quel degré de ruine il peut atteindre quand il est parvenu aux dernières convulsions du patriotisme. On peut cependant s'en faire une idée en étudiant la situation actuelle de l'Italie (1). Ce peuple présente, au point de vue scientifique et social, un intérêt extrême : il nous montre clairement le point où aboutit la voie dans laquelle nous sommes engagés. Et si on veut faire la preuve, on n'a qu'à considérer la situation actuelle de l'Espagne. Italie et Espagne, Espagne et Italie, je signale ce double exemple aux patriotes des Deux Mondes. Si on veut pousser plus loin l'expérience, on peut y joindre les républiques de l'Amérique du Sud.

Je ne sais qui a dit, mais c'était un esprit singulièrement sincère : « On reculerait, si l'on voulait sonder ce qu'il y a au fond du mot Patrie ». Il est incontestable que plus de la moitié des forfaits qui déshonorent l'histoire et qui en font une lecture si immorale, ont été commis au nom du patriotisme.

Je sais parfaitement qu'arrivé à ce point de mon article, j'ai dû déranger les idées d'un certain nombre de mes lecteurs : leur chauvinisme, leur patriotisme proteste. Aussi est-ce à eux maintenant que je m'adresse plus spécialement. Et je leur dis : « Franchement, êtes-vous si patriotes que cela ? » J'entends patriotes en actes, car je sais parfaitement que le nombre des Patriotes en paroles est fort grand. Mais ici les paroles ne comptent pas. Je crains que beaucoup ne se fassent grandement illusion à eux-mêmes.

Le patriotisme se traduit principalement et d'une façon tangible par deux séries d'actes : le paiement de l'impôt en argent et le paiement de l'impôt du sang.

Vous payez exactement l'impôt en argent : la crainte du percepteur est le commencement de la sagesse ; d'ailleurs, il n'y a pas moyen de s'y soustraire. Mais vous protestez de toutes vos

(1) Par une ironie fortuite, mais cruelle, le portique d'une des pièces d'artifices par lesquelles les Italiens ont célébré l'anniversaire de l'Unité, s'ouvrait sur les débris d'un quartier de la « Troisième Rome » ruiné avant d'avoir été construit. C'est le *Temps* qui en fait la remarque.

forçés contre le poids croissant des charges publiques, et si un candidat se fait un tremplin de la diminution des impôts, vous lui êtes favorable. J'affirme qu'en agissant ainsi vous manifestez que vous êtes un faux patriote, au sens du patriotisme que je viens de condamner. Le système que, contre moi, vous défendez, que vous soutenez avec chaleur, ne peut fonctionner, vous le savez bien, qu'avec énormément d'argent. Si vous aviez réellement ce patriotisme, si vous l'aviez autrement que de tête, s'il était pour vous autre chose qu'une attitude irraisonnée, vous ne marchanderiez pas au Pouvoir l'argent dont il a besoin pour alimenter cette forme du patriotisme. Payez sans vous plaindre : plus vous payez, plus votre patriotisme triomphe, plus vous devez vous réjouir.

J'ai le droit, moi, de n'être pas content, parce que, conséquent avec moi-même, je proteste en toute occasion contre le système social édifié par ce faux patriotisme. Ce droit vous ne l'avez pas et vous ne le prenez qu'en vous mettant en contradiction avec vous-même.

Le second acte imposé par le patriotisme, tel que vous l'admettez, est l'impôt du sang. Dans quelle mesure le payez-vous, ô Patriotes ! J'ai déjà traité ici même cette question ; on me permettra de rappeler ce que j'écrivais à ce sujet : cela mérite peut-être d'être dit deux fois :

« Ce n'est un mystère pour personne que tous les Français, même les plus chauvins, n'ont qu'une préoccupation : se soustraire au service de trois ans et y soustraire leurs fils ; toute la vie est orientée vers ce but.

« Si le service de trois ans est nécessaire, pourquoi s'y soustraire ? S'il est inutile, pourquoi le défendre ? N'y a-t-il pas une sorte de contradiction à s'y soustraire et à le défendre tout à la fois ?

« Depuis la nouvelle loi militaire, les écoles qui dispensent de deux ans de service sont encombrées de candidats. Plusieurs de ces écoles périlaitaient faute d'élèves ; elles en regorgent maintenant. A l'École de Droit, on en est même arrivé à abaisser les épreuves, et par conséquent les études, pour pouvoir délivrer un plus grand nombre de ces diplômes libérateurs. Les professeurs

se souviennent qu'ils sont pères, et leur paternité est moins intransigeante que leur chauvinisme.

« Parmi les sénateurs et les députés, combien y en a-t-il dont les fils fassent trois ans de service? Y en a-t-il dix? — Ainsi, on donne au service de trois ans ses votes, mais on ne lui donne pas ses fils. »

En somme, cette variété de Patriotisme repose sur la poursuite de la domination politique au moyen de la guerre et grâce à l'extension démesurée de la puissance publique. Mais un pareil patriotisme est tellement écrasant pour les populations, que chacun, après avoir entonné en son honneur le couplet de rigueur, s'efforce de se dérober aux charges exorbitantes qu'il impose. Ces charges retombent alors de tout leur poids sur les faibles, les petits, les naïfs, sur le peuple en un mot, qu'elles écrasent, et qu'elles ruinent. Un jour, poussé à bout, ce peuple se débarrasse violemment des Louis XIV, des Conventionnels, des Napoléon, mais il ne réussit qu'à retomber sous la domination d'autres Louis XIV, d'autres Conventionnels, d'autres Napoléon, car, dans ce type social, il y en a toujours en disponibilité.

IV

J'arrive à la quatrième et dernière variété, *le Patriotisme fondé sur l'indépendance de la vie privée.*

Le classe sous ce terme tout un groupe de sociétés dans lesquelles le Patriotisme et l'idée de Patrie elle-même se manifestent sous une forme absolument différente des trois précédentes.

Ici, l'homme considère essentiellement que la Patrie, c'est le foyer, et que l'intérêt intangible qu'il doit défendre envers et contre tous, c'est la liberté complète de ce foyer et de ceux qui l'habitent. Pour lui, la patrie politique n'a d'autre but que de faciliter le maintien de l'indépendance privée. Il ne considère pas, comme dans le type précédent, que l'homme est essentiellement créé pour la patrie, mais la patrie pour l'homme. Il est

moins préoccupé d'être citoyen d'un grand pays, que d'être un citoyen libre. A vrai dire, il est homme avant d'être citoyen.

Cette forme de patriotisme, si différente de la forme latine, a fait sa première apparition dans l'Occident de l'Europe vers le cinquième siècle de notre ère. Elle a été importée en Gaule par les Francs, en Grande-Bretagne par les Saxons. Francs et Saxons appartenaient à la même formation sociale, que la Science sociale désigne sous le nom de *formation particulariste*, parce que, contrairement à la tradition léguée par l'Empire romain, elle fait prédominer l'individu, le *particulier*, sur l'État.

Cette prédominance du particulier s'est immédiatement traduite, en France et en Grande-Bretagne, par un infini morcellement de la souveraineté. A vrai dire, il y a eu, au moyen âge, autant de souverainetés que de domaines; chaque particulier était souverain sur sa terre : il y exerçait la police et la justice. Ce fut la substitution d'une foule de petites Patries à la grande Patrie romaine.

Je n'ai pas à dire ici comment et pourquoi cette forme nouvelle de société disparut peu à peu de la France, chassée par le type de la grande Monarchie centralisée, et fut, au contraire, conservée en Angleterre. Le fait est qu'aujourd'hui nous pouvons l'observer principalement parmi les populations du type anglo-saxon, c'est-à-dire en Angleterre et dans ses nombreuses colonies et aux États-Unis.

Pour préciser la forme que revêt le Patriotisme, chez ces populations, il suffit de rappeler quelques faits connus de tous et bien caractéristiques.

Le premier fait est la *facilité extraordinaire avec laquelle l'individu s'expatrie sans esprit de retour*. Et il ne s'agit pas d'une expatriation dans le voisinage de la frontière, mais au loin, au plus loin, sous d'autres cieux, souvent aux antipodes. Le colon anglo-saxon a manifestement le sentiment qu'il porte sa patrie avec lui, que la patrie est l'endroit du monde où l'on peut vivre libre.

Le second fait est l'*indépendance des colonies vis-à-vis de la mère patrie*. Tant qu'elles lui restent unies, elles conservent vis-à-

vis d'elle une grande indépendance, s'administrant elles-mêmes, jouissant, elles aussi, du self-government; elles ne considèrent pas que l'amour de la patrie consiste à se laisser mener et exploiter par elle. Mais cette union avec la mère patrie est elle-même passagère; elle ne se prolonge guère au delà de la période de formation et d'éducation : les colonies anglaises, comme les jeunes Anglais, tendent à s'expatrier. C'est ainsi que l'Angleterre a déjà vu les États-Unis se séparer d'elle et qu'elle voit s'accroître chaque jour les tendances séparatistes en Australie, en Nouvelle-Zélande, au Canada, au Cap. « Les habitants des colonies anglaises, dit un voyageur moderne, sont fiers aujourd'hui de s'appeler Australiens, Canadiens, Africains. L'esprit national s'accroît tous les jours, et c'est John Bull lui-même qui l'alimente. Tout Anglais qui va s'établir aux colonies cesse, après quelques années, d'être Anglais : il est Canadien, Australien, Africain, et jure par sa nouvelle Patrie. C'est par pure politesse envers la mère patrie que ces Anglo-Saxons acceptent des gouverneurs, et encore à la condition formelle que ces gouverneurs ne s'occupent pas plus de politique que ne le font la reine et les membres de la famille royale (1). »

Une troisième manifestation non moins caractéristique est la *répudiation complète du militarisme*. L'Angleterre, « qui a cependant quatre fois plus de sujets que n'en gouvernent les autres Puissances de l'Europe réunies, est, parmi les grands États de l'Europe, celui qui s'appuie sur l'armée permanente la moins considérable. Son armée régulière est d'environ cent mille hommes (2). C'est le sixième de celle de la France, de l'Allemagne et de la Russie, c'est-à-dire des pays de la variété précédente; le quart de celle de l'Autriche, le tiers de celle de l'Italie sur le pied de paix, bien entendu. C'est peut-être le trentième ou le quarantième, si on tient compte du nombre des sujets.

Mais voici qui montre mieux à quel point l'Angleterre est peu organisée en vue de la guerre : « La conscription n'existe pas en Angleterre et le gouvernement ne peut lever, dans le peuple

(1) Max O'Rell, *La Maison John Bull et C^o*, Calmann-Lévy.

(2) É. Reclus, *Nouvelle Géographie universelle*, t. IV, p. 879, 881.

même, les hommes qui pourraient lui servir à combattre les volontés du peuple : chaque année, les forces militaires seraient licenciées de fait si le Parlement n'en votait le maintien. En principe, le Souverain n'a pas le droit d'entretenir une armée permanente sans la sanction des Communes, qui fournissent les fonds nécessaires et proclament, chaque année, le *Muting-act*, d'après lequel a été institué le code militaire (1). » Notez que la conscription n'existe pas plus pour la marine que pour l'armée : les marins se recrutent, comme les soldats, au moyen d'enrôlements volontaires.

Aux États-Unis, l'armée est encore plus réduite : elle ne comprend, sur le pied de paix, que 26.000 hommes, pour un territoire et une population immenses.

Ces tendances antimilitaristes s'accusent encore par le développement des associations en faveur de la paix. Ce n'est guère qu'en Angleterre et aux États-Unis qu'elles ont pris une sérieuse extension. D'après un tableau que j'ai sous les yeux, les diverses sociétés françaises comprennent environ 1.200 adhérents, la seule société allemande qui soit mentionnée n'en a que 70, tandis que cinq sociétés anglaises comptent à elles seules plus de 25.000 adhérents, sans parler de la *Peace Society*, fondée en 1816, qui en compte plusieurs milliers. Aux États-Unis, une seule société a plusieurs millions de membres, et les sociétés du même genre sont innombrables et font tous les jours des progrès.

Enfin, nous pouvons citer, comme dernier symptôme, *la tendance à régler les difficultés internationales non par la guerre mais par l'arbitrage*. Depuis 1816, il est intervenu entre les différents peuples du monde entier soixante-douze traités d'arbitrages. Or, sur ce chiffre, vingt-trois concernent l'Angleterre et trente-six les États-Unis. Tous les autres peuples réunis n'ont eu recours à l'arbitrage que treize fois. Ces chiffres prouvent éloquentement que le patriotisme de la race anglo-saxonne se traduit plus volontiers par l'arbitrage que par la force des armes.

(1) É. Reclus, *Nouvelle Géographie universelle*, t. IV, p. 879.

V

Nous pouvons maintenant juger comparativement ces quatre variétés de patriotisme.

Le Patriotisme fondé sur le sentiment religieux est aujourd'hui confiné dans les Déserts, où les confréries musulmanes l'alimentent péniblement; en tous cas, il n'exerce plus et ne peut plus exercer d'action extérieure. Chez les peuples de l'Occident, la religion tend de plus en plus à la pratique de la tolérance; elle se propage par la persuasion et ne s'impose plus par la force; elle établit son domaine dans la conscience et n'invoque plus la puissance publique pour recruter des adhérents. Cette variété est donc en recul manifeste sur toute la ligne.

Le patriotisme fondé sur la concurrence commerciale a également fait son temps. Les causes qui lui ont autrefois donné naissance, dans le bassin de la Méditerranée, n'existent plus depuis longtemps. Les anciennes cités phéniciennes, carthaginoises, grecques, puis vénitienne et génoise, n'existent plus ou à peu près plus; et elles prouvent par leur ruine ou par leur irrémédiable décadence ce que vaut ce genre de patriotisme comme force sociale. Aujourd'hui, la concurrence est devenue « l'âme du commerce »; alors même qu'on essaye de la limiter ou de l'atténuer par des mesures douanières, les barrières s'abaissent entre les peuples et l'on commerce, en somme, de plus en plus librement d'un bout du monde à l'autre.

Voilà encore une forme de patriotisme sur laquelle il ne faut plus compter et qui va rejoindre la précédente dans les fastes de l'histoire ancienne.

Nous ne pouvons malheureusement en dire autant de la troisième variété: *le Patriotisme d'État fondé sur l'ambition politique* n'est pas mort; du moins, il est plus malade qu'on ne le croit généralement. Il présente ce symptôme infailible des choses désormais finies, qu'on ne réussit à le maintenir que par des procédés

artificiels, en recourant à des moyens de surexcitation de plus en plus violents, et qu'il entraîne pour les populations des charges croissantes et déjà exorbitantes. Il est probable qu'entre la France et l'Allemagne, par exemple, le vaincu sera celui qui succombera le premier aux charges qu'impose cette paix, plus onéreuse encore que la guerre. Mais, à ce moment-là, le vainqueur ne vaudra guère mieux.

Le véritable vainqueur sera fourni par les Sociétés appartenant à la quatrième variété.

Cette variété, *le Patriotisme fondé sur l'indépendance de la vie privée*, présente tous les symptômes des choses qui grandissent et qui ont pour elles l'avenir.

1° *Ce patriotisme fonctionne naturellement*, sans qu'il soit nécessaire de l'entretenir par des excitations extérieures et incessantes. Il est le produit d'un état social qui développe spontanément chez l'homme le besoin de l'indépendance et l'éloignement pour toutes les contraintes inutiles, imposées par l'État. Pour faire respecter cette indépendance vis-à-vis des Pouvoirs publics, pour repousser ces contraintes, l'individu n'a donc qu'à obéir à ses instincts les plus profonds. Il pratique cette forme de patriotisme aussi naturellement qu'il boit, qu'il mange et qu'il dort.

2° *Ce patriotisme développe la richesse*. Il la développe d'abord négativement, en supprimant toutes les charges ruineuses imposées par le militarisme; il la développe ensuite positivement, en excitant toutes les énergies triomphantes de la vie privée. Les sociétés de ce type sont incontestablement les plus riches. — et les plus riches par leur travail, — qui existent à la surface du globe.

3° *Ce patriotisme développe la grandeur morale*. Il faut insister sur ce point, parce que notre chauvinisme a eu intérêt à fausser les idées à ce sujet. Il dit et répète que la guerre est une grande source, sinon la plus grande, d'élévation morale, que si elle venait à disparaître, il y aurait diminution de valeur morale dans l'humanité. Cette affirmation est peut-être utile pour exciter les peuples à se jeter les uns sur les autres, mais

elle est en contradiction flagrante avec les faits les plus manifestes.

Les sauvages de l'Amérique du Sud et de l'Afrique sont constamment en guerre les uns avec les autres, pour se disputer les territoires de chasse : ils devraient donc, depuis des siècles, être arrivés au plus haut degré de la valeur morale ; ils sont au dernier. Si on consulte l'histoire des peuples civilisés, on constate que les périodes des invasions, des guerres, celles où le patriotisme guerrier est arrivé à son paroxysme, sont en même temps celles où l'homme semble frappé d'une plus grande déchéance morale. Alors s'accroissent, sous la plume de l'historien, les récits d'assassinats, de parjures, de luttes fratricides, de forfaits de tous genres, qu'il est bien difficile de confondre avec un développement de la grandeur morale. L'ambition surexcitée, le désir de la conquête et de la domination portent les chefs à fouler aux pieds toute morale ; d'autre part, l'enivrement, l'excitation de la lutte portent les soldats à tous les actes de cruauté, de violence et de débauche que le bon sens de la langue appelle les actes d'une « soldatesque effrénée ».

Mais on peut objecter que le régime militaire actuel ne comporte plus, au moins au même degré, de pareils actes. Cela est très vrai, mais, dans cet état nouveau, la déperdition morale, pour être différente, n'en est pas moins réelle.

Aujourd'hui, la guerre est heureusement devenue l'exception ; l'état normal pour le soldat, c'est la paix armée. Nous sommes déjà loin du guerrier dont la vie se passait dans les combats, le soldat actuel passe sa vie à la caserne, à apprendre le maniement d'une arme dont généralement il n'aura pas à se servir. C'est presque un bon bourgeois paisible, vivant de rentes sur l'État.

Or, on n'aperçoit pas du tout ce que cette vie de caserne peut ajouter au développement moral de l'individu ; mais, par contre, on voit fort bien ce qu'elle lui enlève...

Cette demi-oisiveté, sans initiative et sans responsabilité, au milieu d'une promiscuité énorme, ne constitue pas des conditions morales très favorables : le *renagagé*, qui représente le soldat à la plus haute puissance, n'a jamais passé pour un modèle de

grandeur morale. Un des signes les plus manifestes de la valeur morale d'un homme est l'aptitude qu'il a à triompher de lui-même, à faire l'effort nécessaire pour surmonter les difficultés de la vie, en un mot, à se plier à la dure loi du travail. Or, c'est un fait connu du monde entier, que le passage par le service militaire détruit en grande partie cette aptitude chez l'homme. L'ancien soldat n'est apte qu'aux emplois de bureau ou de police; il revient difficilement au métier de paysan ou d'ouvrier, qu'il a pu exercer avant son entrée au service. Il trouve décidément ces métiers trop durs pour lui. Le passage par la caserne a donc diminué notablement sa valeur morale.

L'officier, de son côté, est influencé par ce milieu d'une manière qui n'est pas très heureuse. Il y a les officiers qui travaillent; ceux-là échappent en partie par là aux effets énervants de la vie de caserne. Mais en cela ils ne sont pas dans une situation différente du commun de l'humanité qui est également obligé de travailler pour vivre. Mais il y a les officiers qui ne travaillent pas, je veux dire qui s'en tiennent aux strictes obligations de la vie militaire. Ceux-là sont peu à peu portés à passer les longs loisirs que cette vie leur laisse, au café, au jeu, à la promenade, en visites, ou en plaisirs. Je demande en quoi ces divers exercices peuvent contribuer à les rendre supérieurs au simple « pékin », au point de vue moral.

Si maintenant nous considérons les peuples qui ont répudié le fonctionnarisme et le militarisme, ces deux formes du Patriotisme d'État, nous constatons qu'ils échappent, par là même, aux causes de dégénérescence morale qui sont propres à ces deux institutions. La jeunesse, n'ayant plus la ressource de se caser dans ces situations commodes et toutes faites de l'administration et de l'armée, est obligée de se retourner vers les professions usuelles, qui exigent plus d'effort et plus d'initiative, qui exposent à plus d'aléa et à plus de responsabilité. Mais du moins elle trouve, dans l'effort qu'elle est ainsi obligée de faire pour s'établir, pour élever et pour nourrir sa famille, une énergie et une grandeur morale que n'ont jamais développées l'oisiveté et la vie facile.

4° *Ce Patriotisme accélère l'expansion et l'implantation de la race dans le monde.*

Voici, un extrait fort suggestif des statistiques officielles concernant le nombre de navires qui ont passé par le canal de Suez, dans le courant de l'année dernière.

Navires français.....	160
Navires allemands.....	260
Navires anglais.....	2.262!!!

Ces chiffres sont cruels. Pendant que, des deux côtés du Rhin et des Alpes, nous tâchons de réchauffer, par tous les moyens possibles, un patriotisme qui faiblit, pendant que nous passons des revues et que nous célébrons des anniversaires guerriers, un adversaire que nous ne voyons pas, ou que nous méprisons parce qu'il n'est pas comme nous armé jusqu'aux dents, sillonne tranquillement les mers de ses innombrables navires et envahit insensiblement le monde de ses innombrables colons.

Nous sommes encore attardés dans cette idée archéologique que la force d'une race dérive essentiellement de la force de ses Pouvoirs publics. S'il en était vraiment ainsi, les races latines devraient être actuellement maîtresses du monde, tandis qu'elles reculent sur tous les points devant la race anglo-saxonne à pouvoirs faibles et peu guerriers.

Si nous comprenions bien cela, nous serions dans la meilleure posture pour remporter sur l'Allemagne cette revanche dont on parle tant : nous la chercherions, non dans la prédominance militaire, qui affaiblit le vainqueur presque autant que le vaincu, mais dans la prédominance sociale, qui est seule réelle, parce qu'elle est fondée sur le travail et sur l'indépendance de la vie privée.

L'état de guerre, ou l'état de paix armée qui en est le corollaire, n'est pas une nécessité fatale; c'est tout simplement un produit naturel des divers types de sociétés qui ont prédominé jusqu'ici et qui, tous, à des degrés divers, étaient fondés sur le développement exagéré des Pouvoirs publics. Pour les sociétés qui ont réussi à se dégager de cette formation sociale, la guerre

n'est plus qu'un accident de plus en plus rare; elles conservent, en quelque sorte pour mémoire, leur armée très réduite en nombre, ou pour se défendre au besoin contre les sociétés encore attardées dans le vieux système militaire.

Si maintenant nous voulions résumer toutes ces considérations dans une formule brève, nous pourrions dire :

Le Patriotisme d'État, fondé sur l'ambition politique, n'est qu'un Patriotisme artificiel et faux, qui conduit les peuples à leur ruine.

Le vrai Patriotisme consiste, au contraire, à maintenir énergiquement l'indépendance du Particulier contre le développement et contre les empiètements de l'État, parce que c'est le seul moyen d'assurer à la Patrie la puissance et la prospérité sociales.

Edmond DEMOLINS.

P. S. — Nous apprenons la prise de Tananarive par nos troupes. Ce succès prouve, une fois de plus, que notre état social nous a bien outillés pour la conquête à main armée.

Mais il ne suffit pas de vaincre il faut surtout savoir profiter de la victoire; c'est à quoi nous sommes moins bien préparés.

Il s'agit donc maintenant de faire appel, plus que jamais, à la forme de Patriotisme que nous venons de définir, comme la plus favorable à « l'expansion et à l'implantation de la race dans le monde ».

E. D.

LES ANCÊTRES DE SOCRATE

IV. — LE TYPE DU SOPHISTE (1)

Nous avons vu, dans le type du pythagoricien, la première apparition du *philosophe de métier*. Cette évolution va s'accroître avec un type fort différent, celui du *sophiste*.

Les mots eux-mêmes, si on le remarque, ont gardé l'empreinte de cette évolution. Les premiers philosophes ne s'appelaient pas philosophes, mais *sages* (σοφοί), ce qui n'indiquait qu'une qualité personnelle, un fait individuel; à partir de Pythagore, ils s'appellent *amis de la sagesse* (φιλόσοφοι), ce qui prend la façon d'un titre corporatif, d'une accession à un genre de connaissances constitué. Enfin, la terminaison *istès* (ιστής) étant spécialement affectée aux *métiers*, aux professions lucratives, nous avons maintenant devant nous le *marchand de sagesse* (σοφιστής).

Le terrain par excellence du sophiste, c'est Athènes, bien que peu de sophistes soient athéniens. L'Ionie et ses colonies diverses, d'un côté, la Sicile de l'autre, avaient connu la prospérité avant Athènes. La splendeur de cette dernière cité date, comme on le sait, des guerres Médiques, de ces fameuses victoires de Marathon et de Salamine, qui concentrèrent dans la jeune Athènes toute la puissance et toute la prospérité de l'ancienne confédération ionienne.

Athènes, c'est la grande ville commerçante de la mer Égée, la reine incontestée de tous les rivages orientaux du monde hellénique. Ce monopole du commerce développe en elle, avec la

(1) Voir les trois précédents articles dans la *Science sociale*, livraisons de juin, de juillet et de septembre 1895.

richesse, les cultures intellectuelles qui en sont la conséquence, comme en Ionie et pour les mêmes raisons. Par suite, les hommes éminents des diverses cités voisines, et même de certaines cités lointaines, désertent leur patrie pour aller exercer leur talent à Athènes, *parce qu'on y gagne plus d'argent*. Déjà l'on voit Parménide et Zénon d'Élée, vers 460, faire un voyage à Athènes. Gorgias, ambassadeur de Léontium, trouve profit à quitter le pays qui l'a fait ambassadeur pour celui où il exerce son ambassade. Protagoras quitte Abdère, où végète l'école de Démocrite. Thrasymaque arrive de Chalcédoine. Hippias abandonne Élis, appelant Athènes, dans son enthousiasme, le « Prytanée de la sagesse ». Prodicus trouve que l'île de Cos ne lui donne pas assez de travail, et va en chercher dans la patrie de Thémistocle. Il y a là, exercée par Athènes, une influence attractive analogue à celle que possède actuellement Paris. C'est dans ce centre intellectuel seul qu'on peut *se faire connaître* et faire valoir ses capacités à un taux rémunérateur.

Mais Athènes n'est pas une cité semblable à Crotona ou à Sybaris. D'une part, elle occupe bien réellement le *centre* du petit monde grec. L'Archipel est là, devant elle, à sa portée. Ses navires ne font d'ordinaire que le cabotage, qui n'exige pas une organisation commerciale très compliquée et ne favorise guère la formation d'immenses fortunes. La richesse est abondante, mais plus divisée. D'autre part, les guerres Médiques ont trop rapidement passé, un peu comme une trombe, pour avoir déterminé dans la cité une solide organisation militaire. Forte de sa toute-puissance navale, qui s'identifie avec sa toute-puissance commerciale, Athènes songe peu à la défense terrestre. Elle y songe si peu que les Lacédémoniens, durant la guerre du Péloponèse, envahirent et ravagèrent l'Attique en toute liberté.

Ces diverses circonstances contribuent à affaiblir, à Athènes, l'élément aristocratique et à laisser dominer l'élément démocratique. Ce n'est plus une élite sociale qui gouverne, c'est le *petit monde*, pêle-mêle : petits armateurs, petits marchands, petits paysans de la banlieue voisine, petits artisans urbains. Les grands propriétaires sont tenus en suspicion, et les négociants qui s'en-

richissent trop voient fondre sur eux les *liturgies*, impôts énormes, forçant un seul homme à l'équipement d'un vaisseau, à la réparation des murailles, à l'organisation d'une représentation dramatique.

C'est dans cette Athènes démocratique, remuante, que débarquent nos sophistes, arrivés de divers rivages où la philosophie s'est déjà développée suivant les lois exposées dans nos précédents articles. Là, point de classe privilégiée en mesure de les soutenir officiellement, de s'en faire des auxiliaires. Il faut à soi seul gagner sa vie comme l'on peut, et, dans ce flot de commerçants, se faire commerçants comme tout le monde. Le sophiste a emporté sa marchandise avec lui; il va tout simplement la mettre en vente. Il se fera *marchand d'idées*.

I. — LE MARCHAND D'IDÉES.

Avant d'entrer dans l'examen de la sophistique proprement dite, il faut, en effet, nous représenter la *situation* occupée par le sophiste dans la société athénienne.

Le sophiste existe, parce qu'on a besoin de lui. La clientèle préexiste toujours au marchand. Quelle est ici cette clientèle?

Les auteurs, et principalement Xénophon et Platon, sont unanimes là-dessus. Les sophistes s'adressent aux *jeunes gens riches*. C'est parmi eux que se recrutent les disciples de Gorgias et de Protagoras comme les disciples de Socrate. Et pourquoi les jeunes gens riches recherchent-ils les sophistes? Les mêmes auteurs, en une foule d'endroits, nous font une réponse identique. C'est, disent-ils, *afin de se perfectionner dans l'art de la parole et d'entrer aussi armés que possible dans l'arène politique*. Les sophistes sont donc des marchands qui tiennent chez eux tous les articles nécessaires au futur politicien, et ces articles sont si précieux qu'on ne lésine pas. Les sophistes sont payés, et grassement payés. On paye cinquante drachmes pour assister au cours de Prodicus sur le *juste emploi des mots*. Certains jeunes gens se saignent pour se procurer ces bienheureuses leçons. D'autres, moins fortunés, essayent du moins de s'en faire communiquer

le résumé par leurs camarades, et on se pâme au cours d'un sophiste auquel on n'a pas assisté (1).

Voilà un fait curieux et qu'il ne faut pas se hâter de mettre sur le compte d'un amour désintéressé des choses de l'esprit. Cet amour désintéressé se rencontre sans doute, et nous aurons occasion d'en reparler en nous occupant de Socrate. Mais un mobile plus puissant entraîne la masse. Il est, dans nos Facultés, des étudiants aussi assidus, aussi appliqués, aussi avides d'enseignements que l'étaient les riches éphèbes athéniens : ce sont les étudiants à la licence et à l'agrégation, et l'on sait que leur ardeur trouve son explication dans l'obtention d'un précieux diplôme. Pas de diplôme à Athènes; mais, en revanche, il faut avoir passé par l'école des sophistes pour être quelqu'un dans la cité. « Le plus grand de tous les biens, dit Gorgias dans Platon, celui qui rend libre et même puissant dans chaque cité, c'est, selon moi, d'être en état de persuader par ses discours les juges dans les tribunaux, les sénateurs dans le sénat, le peuple dans les assemblées, en un mot, tous ceux qui composent toute espèce de réunion politique. » Voici maintenant Socrate présentant un jeune élève, Hippocrate, à Protagoras : « Hippocrate que voilà est un de mes compatriotes, fils d'Apollodore, d'une des plus grandes et des plus riches maisons d'Athènes: nul jeune homme de son âge n'a de plus heureuses dispositions; il veut se rendre illustre dans sa patrie, et il est persuadé que, pour y réussir, il ne peut mieux faire que de s'attacher à toi » (2). Même note, comique cette fois, donnée par Aristophane; c'est Strepsiade qui présente son fils à Socrate, considéré par le poète athénien comme le roi des sophistes :

STREPSIADE. — Instruis-le, châtie-le, et ne manque pas de lui bien affiler la langue, d'un côté pour les petits procès, de l'autre pour les grandes affaires.

SOCRATE. — Ne t'inquiète pas: je te le rendrai sophiste accompli.

(1) Voir le début du *Phèdre*, de Platon.

(2) Platon, *Protagoras*. — Nos citations de Platon sont empruntées à la traduction de Victor Cousin.

Pour bien comprendre cette *importance extraordinaire de la parole*, qui est ici un phénomène social des plus saillants, rappelons-nous les principaux caractères de la formation hellénique et combinons-les avec la situation spéciale d'Athènes : culture arborescente modérée, laissant beaucoup de loisirs ; petit commerce de cabotage, enrichissant beaucoup, grâce à la disparition des concurrences, et toutefois n'absorbant pas, comme en Phénicie, ceux qui s'y livrent ; origine ionienne de la race et exode dans l'Attique de familles aristocratiques chassées du Péloponèse par les Héraclides ; retour vers l'Attique de certains Ioniens d'Asie, — de Milet notamment, lors de l'invasion de l'Ionie par les Perses ; ajoutez la constitution démocratique d'Athènes, signalée plus haut, et l'on s'expliquera aisément comment, de ces divers éléments sociaux, résulte un *milieu particulièrement intelligent, disposant d'une partie de son temps, formé à la parole par le commerce et la conversation*, et où les individualités d'élite s'efforcent de perfectionner à outrance, pour l'usage politique, cette habileté de parole que le commerce et les loisirs tendent déjà à leur donner.

En effet, si la raison du plus fort, en tout pays, est toujours la meilleure, il s'agit de savoir en quoi consiste la *force*, et si cette dernière ne change pas d'aspect suivant l'organisation d'une société. Dans une *cité* restreinte, où l'accès des fonctions publiques est ouvert à tous les citoyens, et où l'occupation dominante, le commerce, a créé une race de gens bavards, persuasifs, la *force* est à celui qui persuadera le mieux. Notons en passant que nulle part ces conditions ne se sont trouvées mieux réalisées qu'à Athènes. Elles ne le sont pas dans les cités où dominent des aristocraties, lesquelles règnent par une influence propre et traditionnelle. Elles ne le sont pas dans les grands États, même dans les grandes démocraties, où le jeu des élections est trop étendu et trop compliqué, et où une portion trop restreinte des citoyens réussit seule à suivre cette politique diffuse. A Athènes, tout dépend de la parole. Comme la *valeur* d'un chevalier du moyen âge se mesure à la vigueur avec laquelle il brandit la lance ou l'épée, la *valeur* d'un politicien athénien se mesure à

l'adresse avec laquelle il manie l'exorde, la preuve, la réfutation, l'invective, l'ironie, la narration, la péroraison. Or, tout ceci se trouve bien en germe dans le commerce, mais à l'état primitif, chaotique. Un marchand de poissons qui vous fait prendre, grâce à son bouiment, des sardines gâtées pour des sardines fraîches est incontestablement un orateur remarquable, mais il est orateur sans le savoir. De plus, son éloquence est confinée dans une spécialité. Il pataugerait peut-être sur un autre sujet que les sardines. L'éphèbe riche sait cela, et il veut transporter l'éloquence du marché à la place publique, de la boutique au tribunal. Il veut se rendre compte, scientifiquement, des procédés qu'emploie instinctivement tout Athénien dans ses conversations d'affaires ; il veut cataloguer, dénombrer les armes diverses que fournit la parole, et les diverses façons de s'en servir, afin de pouvoir au besoin, sans hésitation, se servir de la meilleure, trouver instantanément la plus vigoureuse *botte* ou la plus sûre *parade*. L'Athénien ordinaire est comme un homme bien musclé qui, si on lui met un fleuret en main, s'en sert avec prestesse, mais sans méthode. L'éphèbe qui sort de chez les sophistes est un escrimeur de profession. Il battra l'autre, comme le maître d'armes de M. Jourdain, par raison démonstrative, et voilà pourquoi il paie si cher les leçons qui l'ont rendu si fort.

Mais il y a deux choses dans l'éloquence : le fond et la forme. De là, en théorie, deux sortes de maîtres, le sophiste et le rhéteur, le sophiste marchand d'idées et le rhéteur marchand de mots. Mais on conçoit que, dans un tel ordre de choses, la division du travail ne s'accomplisse pas aisément. Tout rhéteur est plus ou moins sophiste, et réciproquement. Gorgias, à une question de Socrate qui lui demande ce qu'il est, se déclare officiellement rhéteur, et le rhéteur Isocrate, en revanche, était parfois traité de sophiste. Au fond, les deux choses se tiennent trop étroitement pour qu'on ait pu les séparer dans la pratique, du moins à l'époque de Périclès. Le cours si coûteux où Prodicus définissait et distinguait les synonymes ne pouvait aller sans une analyse finie et pénétrante du sens des mots qu'il creusait ainsi.

Le côté sophistique est d'ailleurs le côté essentiel de cette formation à l'éloquence. Pour parler, il faut avoir quelque chose à dire; et l'art même de parler pour ne rien dire, si précieux en politique, suppose des connaissances psychologiques où la rhétorique a moins de part que la philosophie. Si le sophiste, en tant que rhéteur, est donc l'homme qui apprend à tourner des phrases, ce même sophiste, en tant que sophiste proprement dit, est l'homme qui apprend à envelopper quelque chose sous ces phrases, à retenir des idées toutes faites, des axiomes, des sentences, des *lieux* d'argument (d'où est venu le terme de *lieu commun*), des considérations morales, sur lesquels il est facile de broder n'importe quoi à n'importe quelle occasion. Alphonse Daudet, dans les *Rois en exil*, nous représente un gros marchand de vin enrichi, qui, obligé de paraître dans les salons *select* après avoir marié sa fille à un prince, se fait donner par un jeune bohème royaliste, très intelligent, « des idées sur les choses ». L'ancien négociant se paie ainsi le luxe d'étonner les gens chics par la hauteur et l'originalité de ses vues politiques. Le service que le sophiste rend au jeune Athénien a quelque chose d'analogue. Aussi l'influence de la sophistique est-elle grande sur les hommes d'État de ce temps-là. Périclès, Alcibiade, Thucydide, Thérémène, Critias, ont passé par cette haute et libre école avant d'aborder la tribune ou de briguer les charges de l'État; et Xénophon, parlant des rapports des deux derniers avec Socrate, s'attache longuement (1) à nous montrer comment ces deux jeunes Athéniens, ambitieux et sans scrupule, ne se faisaient ainsi les disciples des maîtres éminents, qu'afin d'en extraire tout le suc intellectuel qu'ils pouvaient et d'arriver plus sûrement, par cette science acquise, à mettre la main sur le pouvoir. Suivant le mot du grand Frédéric, ils pressaient l'orange, quitte à jeter ensuite l'écorce.

On voit donc se préciser la raison d'être de la sophistique. C'est un organisme utilitaire, un atelier où se forment des apprentis. « On ne cultive plus la science pour elle-même, dit Zel-

(1) *Mémorables*.

ler (1), mais on mesure son prix et son importance à son utilité *comme moyen d'action*. La sophistique se trouve ainsi sur la frontière commune de la philosophie et de la politique. »

Pénétrons maintenant dans la sophistique elle-même, et rendons-nous compte de son essence, de ses procédés, de ses principes. Tout dérivera, évidemment, de la situation que nous venons de poser, à savoir du besoin qu'ont les jeunes gens riches de se fortifier en vue des luttes de la tribune et de l'*agora*. Or, sur l'*agora*, il faut raisonner, et, en même temps, il faut décider, à chaque occasion, de la justice ou de l'injustice de telle loi, de telle mesure, de telle administration politique. De là les deux principales faces de la sophistique, les deux points de vue auxquels nous allons l'envisager : 1° la création et le triomphe de la logique; 2° l'obscurcissement systématique de la morale.

II. — LE TRIOMPHE DE LA LOGIQUE.

Logique vient de $\lambda\acute{o}\gamma\omicron\varsigma$, qui signifie deux choses en grec : *discours* et *raison*. C'est ainsi que le fameux dialogue des *Nuées* entre le *Discours plus fort* et le *Discours plus faible* doit se comprendre en réalité comme un dialogue entre la *Bonne raison* et la *Mauvaise raison* (2). Ce double sens montre assez la relation qui a existé primitivement entre l'art de parler et l'art de raisonner, entre le bavardage et l'éloquence. L'enseignement sophistique est d'ailleurs, par excellence, un enseignement *oral*. Les exercices écrits, importants de nos jours pour la préparation d'un examen, sont relégués, en Grèce, au second plan. C'est la parole qui prépare directement à la parole. Le climat se prête d'ailleurs admirablement aux causeries en plein air. Les sophistes et leurs disciples sont donc des *péripatéticiens* avant la lettre. « J'eus vraiment un singulier plaisir, dit Socrate (3), à voir avec quelle discrétion cette belle troupe (de disciples) prenait garde

(1) *Philosophie des Grecs*, t. II, p. 486.

(2) On traduit généralement : le Juste et l'Injuste, ce qui ne rend pas toute l'idée.

(3) Platon, *Protagoras*.

de ne point se trouver devant Protagoras, et avec quel soin, dès que Protagoras retournait sur ses pas avec sa compagnie, elle s'ouvrait devant lui, se rangeait de chaque côté, dans le plus bel ordre, et se remettait toujours derrière lui avec respect ».

Ces quelques lignes font voir la scène. Que s'y passe-t-il maintenant?

Le génie attique aime la clarté, non point, comme l'insinuent doctement des historiens de ce siècle, parce que le ciel est bleu et que les collines s'y dessinent finement, mais tout simplement parce que les commerçants, en traitant une affaire, ont intérêt à s'expliquer le plus clairement possible. L'Athénien transporte dans la philosophie les caractères de la conversation commerciale : il va mettre les points sur les *i*. L'entretien sophistique débute par des préliminaires, des précautions logiques, des conventions éliminatoires, ayant pour but de délimiter avec soin le champ qu'on va parcourir. On règle les conditions de la dispute, *pour que ce soit bien entendu* et qu'on ne se dispute pas ensuite sur la manière de disputer. Si la clarté de ces préludes fait voir que nous avons affaire à une race commerçante, leur longueur, en revanche, nous fait voir que *les interlocuteurs, pour leur compte, ne sont pas des commerçants*. Ces jeunes gens ont tout leur temps à eux; ils ne sont pas pressés; ils ont tout le loisir nécessaire pour discuter en parfait repos d'esprit la question qui va être soulevée par le maître ou par l'un d'eux.

L'ordre du tournoi est donc réglé. La lutte commence. Le maître risque une définition, mais il ne la risque pas directement. Il force son interlocuteur, par une série de questions adroites et pressantes, à lui *avouer* que telle chose est ceci, que telle autre est cela. C'est un des grands *trucs* des Sophistes que ces *aveux* obtenus ainsi par voie d'interrogation. Le maître s'en empare, creuse la définition, en fait sortir des conséquences apparemment logiques, et, à chaque pas, demande à l'interlocuteur : « En conviens-tu, oui ou non? » Les détours sont tellement ingénieux, le maître masque si bien le but où il veut aller, que le disciple, déconcerté, attentif seulement au lien des deux propositions consécutives, répond presque toujours *oui*. Et le maître repart de plus

belle, sautant avec une prestesse incroyable de conséquence en conséquence, chacune lardée de son impitoyable : « Oui, ou non? » Et il s'amuse à en tirer des absurdités monumentales, qui écrasent l'interlocuteur. Celui-ci répond-il « non » à une question, le maître lui demande incontinent pourquoi, le harcèle de questions nouvelles, recourt à des détours nouveaux, et arrive à son but quand même. Il y a là une *leçon de présence d'esprit* et de *fécondité d'improvisation raisonnée*, deux choses souverainement utiles au futur politicien.

Autre procédé : le dilemme. Ce genre d'argument est instinctif et les sophistes ne l'ont pas inventé, pas plus qu'aucun autre. Mais ils l'ont perfectionné, aiguisé, et surtout ils en ont systématisé l'emploi. « Dis-tu que telle chose est *ceci* ou bien qu'elle est *cela*? » Voilà une phrase qui, sous mille aspects, revient mille fois dans leur bouche. L'art consiste ici à bien présenter les deux *cornes* du dilemme, à poser la question de manière à ce que l'interpellé ne s'aperçoive pas qu'il y a un *milieu*, ou encore à mêler ingénieusement, dans une série de questions-dilemmes, les dilemmes irréprochables et ceux qui ne le sont pas, afin que l'adhésion aux uns persuade l'adhésion aux autres.

On commencerait à avoir un squelette d'argumentation sophistique dans les formules suivantes : « Dis-tu ceci? — Oui. — Dis-tu encore ceci? — Certes. — Et par conséquent ceci? — Évidemment. — Mais alors tu avoues aussi ceci? — J'en conviens. — Et diras-tu que ceci est telle chose, *ou bien non*? — Je dis que c'est telle chose. — Or donc, tu disais tantôt (ou « nous disions tantôt ») que... Disions-nous cela, *oui ou non*? — Nous le disions. — Eh bien? entends-tu par cela telle chose, ou bien telle autre chose. — La première chose. — Et cette chose est-elle bonne en un point et mauvaise en un autre, ou bien bonne de tout point?... etc., etc. » Le lecteur se rend aisément compte du mouvement de l'entretien.

Mais c'est là le *jeu* ordinaire. Pour les cas spéciaux, il y a le grand jeu. Le sophiste a parfois affaire à un interlocuteur malin, beau parleur lui-même, prompt à saisir les subtilités insidieuses. C'est alors qu'il faut manœuvrer habilement. Alors surviennent

les parenthèses, les digressions, les tirades. On se jette à côté de la question. On ergote intrépidement pour faire croire à un point faible chez l'adversaire. On esquivé une question qu'on vous fait en posant soi-même une question qui s'empare de la galerie, fait oublier la première et force l'interlocuteur à revenir sur la défensive. On brandit le *distinguo*, qui est loin d'être une invention scolastique. Enfin, on a la suprême ressource de dire des sottises à son adversaire, de s'indigner, de soutenir qu'il sort de la question, qu'il viole les conventions de la dispute, qu'il interroge au lieu de répondre. « N'as-tu pas honte, Socrate, d'interroger quand on t'interroge? (1) », s'écrie Euthydème vexé par une question qui le cloue sur place. Car, de même que le joueur d'échecs a intérêt à *tenir l'échec*, le sophiste a intérêt à *interroger sans relâche*, et à ne laisser à son partenaire que juste le temps de répondre, aussi brièvement que possible, à une série de questions rapides et bien enchainées. L'ennemi, toujours réduit à parer, ne peut ainsi pousser la moindre botte.

Or, qu'on le remarque, les qualités qui résultent de tels exercices sont précisément celles qui sont indispensables à ce que nous appelons aujourd'hui, d'un nom romain, le *tribun*. Le genre d'éloquence qui en est le fruit n'est pas celui qui aide à l'orateur à mettre une vérité en lumière, par des arguments consciencieusement médités. C'est une éloquence délibérative à l'usage des petites démocraties, ce que nous appellerions de nos jours une éloquence de clubs et de réunions publiques. Seulement, le public du grand club athénien est plus fin, plus généralement cultivé que celui de nos réunions électorales. Ce qui importe à l'orateur athénien est moins de prouver une vérité que de se maintenir par tous les moyens contre un adversaire, de tirer à lui toute la couverture oratoire, de faire face de tous les côtés, de ne se laisser désemperer par aucune objection, par aucune des nombreuses interruptions qui peuvent jaillir du sein de la foule, de rétorquer instantanément un essai de réfutation contre son auteur, d'échapper à ses pièges par des distinctions subtiles, immédiatement

(1) Platon, *Euthydème*.

aperçues et développées, de prévoir le *système* d'argumentation de l'adversaire, pour le démolir et le ridiculiser d'avance. Il parle devant une foule intelligente, — une canaille d'élite, — qui saisit parfaitement le fil des preuves, les allusions, les traits ironiques. Toute la science, toute la *technique* accumulée à l'école des sophistes n'est pas de trop dans ces occasions. De là, dans certains discours, ces merveilles de construction, d'enchaînement, de proportion, cet emploi successif et opportun de tous les moyens oratoires, qui en font des œuvres classiques, propres à être dis-séquées par les écoliers dans les collèges. Creusez les deux discours *sur la Couronne*, celui d'Eschine et celui de Démosthènes; vous retrouverez les traces de cet art consommé, profond, que les sophistes avaient révélé à Athènes. Démosthènes bâtit l'édifice, mais c'est peut-être Gorgias qui a fourni l'échafaudage. Plus tard, à Rome, on verra Cicéron prôner à tout venant l'union de la philosophie et de l'éloquence, et recommander aux jeunes orateurs de se mettre, à son exemple, à l'étude de la philosophie; car la philosophie est un *magasin d'idées* où l'orateur, dans bien des cas qui laisseraient son cerveau à sec, puise toujours avec fruit.

Et ceci nous amène à dire un mot de l'*abstraction*, qui, confinée jusqu'ici dans les écrits de nos philosophes ioniens, fait irruption dans le domaine de la politique et vient relever singulièrement, au point de vue littéraire, la valeur des productions oratoires du temps. On connaît l'influence de l'abstraction sur les foules. Les grands mots qu'on ne comprend pas, mais qu'on croit comprendre ou plutôt qu'on comprend à moitié, sans avoir le temps d'en calculer le sens précis, exerceront toujours, dans la bouche d'un orateur enthousiaste, une sorte de magnétisme enivrant. Ces mots-là, en France, sont ceux dont on se sert pour clôturer les alinéas, en y mettant le ton qu'il faut pour faire partir les applaudissements. On connaît : « liberté, égalité, fraternité, solidarité, progrès, émancipation, esprit moderne, réaction, tyrannie, capitalisme, cléricanisme, etc. » et bien d'autres encore, de forme savante et profonde, qui ne sont pas applaudis avec moins de force, lorsqu'on les lance avec l'accent et le geste voulus, en

les faisant suivre d'une suspension convenable. Cette puissance de l'abstraction a évidemment une cause. Elle est dans le désir vague et confus où se trouve l'auditoire de se persuader à soi-même qu'il comprend très bien toutes ces choses abstraites, placées légèrement au-dessus de son niveau. De plus, le large sens de ces expressions, la multiplicité des interprétations qu'on en peut faire, laisse toute latitude à l'imagination et lui permet, au moment où on les profère, de prendre ses libres envolées. Au fond, l'auditoire est fier de se sentir traiter en grande personne, comme quelqu'un de bien instruit, et sa reconnaissance se traduit par des manifestations plus particulièrement éclatantes. Ces abstractions, elles pullulent chez nos orateurs athéniens. Où les ont-ils prises? Chez les sophistes, héritiers directs des philosophes de la période ionienne. Et l'abstraction est parfois poussée jusqu'aux limites extrêmes de la *subtilité*. Écoutons Gorgias : « L'Être n'est pas, car il serait dérivé ou non dérivé. Il n'est pas non dérivé, car il serait sans commencement, et l'infini est impossible. L'infini est impossible, car il ne peut être ni en lui-même, ni en un autre; ni en lui-même, parceque le contenant est autre chose que le contenu; ni en une autre chose, car il ne serait pas l'infini. D'autre part, l'Être n'est pas dérivé, car il serait dérivé de l'Être ou du Non-Être. Il n'est pas dérivé de l'Être, car si l'Être devenait autre chose, il ne serait plus l'Être; il ne l'est pas du Non-Être, parce que, de deux choses l'une, ou le Non-Être est, ou le Non-Être n'est pas. Si le Non-Être n'est pas, rien ne vient de rien; et si le Non-Être est, on peut lui appliquer les raisonnements qui prouvent que rien ne vient de l'Être (1) ».

Nous avons voulu citer cette curieuse argumentation, extraite elle-même du fameux livre de Gorgias, *De la nature ou du Non-être*, divisé en trois parties : 1° Il n'y a rien; 2° s'il y a quelque chose on ne peut le connaître; 3° s'il y a quelque chose et si on peut le connaître, on ne peut l'exprimer par le discours. Certes, nous sommes là dans la haute métaphysique et la haute fantaisie; mais revenons toujours à notre point de

(1) Cité par Zeller, II, 501.

vue, et remarquons le parti énorme que nos éphèbes peuvent tirer, *pour les discours politiques qu'ils auront à faire plus tard*, de ces arguties et de ces quintessences, mines à divisions, à développements, à objections, à réfutations. Laissons Gorgias, et revenons à Aristophane :

STREPSIADE. — Par Zeus, je t'en prie, dis-moi, Socrate, quelles sont ces femmes dont le langage est si solennel; serait-ce des demi-déeses?

SOCRATE. — Pas du tout; ce sont les Nuées du ciel, de grandes déesses pour les paresseux; nous leur devons tout, pensées, paroles, finesse, charlatanisme, bavardage, mensonge, pénétration.

STREPSIADE. — Aussi, en les écoutant, mon esprit a déployé ses ailes. Il brûle de bavarder sur des riens, de soutenir des discussions creuses, de lancer son petit argument, de contredire, de picoter un adversaire (1).

Résumons-nous : les sophistes nous apparaissent, dans leur vrai jour, comme des intermédiaires entre les philosophes de l'âge précédent et les politiciens de la génération nouvelle. Leur œuvre consiste à façonner, d'après les philosophes, une *logique* abstraite, subtile, compliquée, très souple et très riche, qu'ils transmettent à des jeunes gens désireux d'appliquer cette logique à l'art oratoire et d'arriver par là au gouvernement de la cité. Si cette logique n'est pas encore réduite en corps de science, comme elle le sera par Aristote, elle contient du moins tous les éléments essentiels de cet *organon* qu'élaborera, au siècle suivant, le philosophe de Stagyre. Gorgias, Protagoras, Prodicus ont tracé des règles, constaté des lois, donné des exemples de raisonnement qui survivront à tous les siècles et passeront dans tous les traités de philosophie. « La sophistique, dit Zeller, est le fruit

(1) Exemple comique d'argumentation sophistique : « Les Africains sont noirs; donc il ne sont pas blancs; donc ils ne peuvent avoir les dents blanches, puisque on ne peut être à la fois noir et blanc. » Tout l'*Euthydème* de Platon est plein de traits du même genre. Ce dialogue semble consacré à la *caricature du sophiste*. Le *Gorgias* et le *Protagoras* les combattent sous une forme plus sérieuse et plus relevée.

et l'instrument de la plus profonde révolution qui ait eu lieu dans les idées et dans la vie intellectuelle du peuple grec (1). »

Mais cette révolution n'est si profonde que parce qu'elle affecte, non seulement la vie intellectuelle, mais encore la vie morale. C'est ce que nous allons voir.

III. — DÉCADENCE DE LA MORALE.

Déjà, dans certaines des subtilités que nous avons citées, nous avons pu facilement reconnaître, au point de vue moral, quelque chose de trouble et d'inquiétant. Lorsque Protagoras affirme, dans une maxime célèbre, que « l'homme est la mesure de toute chose, de celles qui sont, en tant qu'on veut voir ce qu'elles sont, de celles qui ne sont pas en tant qu'on veut voir ce qu'elles ne sont pas », une telle philosophie donne joliment à penser. L'idée que les choses n'existent qu'au moment où nous les pensons, idée chère à certains disciples de Kant et qui se trahissait avec éclat dans ce début d'une conférence de Fichte : « Messieurs, nous allons aujourd'hui créer Dieu », cette idée, disons-nous, est assez familière à certains sophistes. Elle peut se rattacher à la doctrine des derniers philosophes de l'école éléate, Mélissus de Samos et Zénon d'Élée, qui ont déjà tout à fait la tournure de sophistes. Le sophiste Xéniade soutenait que toutes les opinions sont fausses; d'autres, qu'une opinion n'est vraie que pour celui qui la croit telle. Il y a donc, dans la sophistique, un côté moral, et, pour mieux le dégager, demandons-nous premièrement quelles pouvaient être, à ce point de vue, les prétentions des sophistes. Nous verrons ensuite ce à quoi, en réalité, leur enseignement a pu aboutir.

Les sophistes ont, en morale, de grandes prétentions. « Dis-moi, Hippocrate, demande Protagoras, le sophiste n'est-il pas un marchand, soit passager, soit fixé en un lieu, de *toutes les denrées dont l'âme se nourrit* (2)? » Or, parmi ces denrées, ne faut-il pas mettre au premier rang la vertu? La vertu, c'est en effet, disent

(1) *Phil. des Grecs*, II, 546.

(2) Platon, *Protagoras*.

ces mêmes maîtres, « l'objet de la politique (1) ». Le bon orateur (formé par les sophistes) doit travailler, suivant Gorgias, « à rendre meilleures les âmes des citoyens ». Et le même sophiste précise encore sa pensée : « Son esprit sera sans cesse occupé des moyens de faire naître la justice dans l'âme de ses concitoyens, et d'en bannir l'injustice; d'y faire germer la tempérance et d'en écarter l'intempérance; d'y introduire enfin toutes les vertus et d'en exclure tous les vices (2). » L'idée de la rhétorique se lie d'ailleurs si étroitement à l'idée du *juste* et de l'*injuste*, que les interlocuteurs des dialogues sophistiques de Platon, parlant de la rhétorique, en viennent tout naturellement, *sans sortir du sujet*, à parler du juste et de l'injuste, ce qui a paru bizarre aux commentateurs modernes. Quand Socrate demande à Protagoras ce qu'il fait, celui-ci répond solennellement que son métier consiste à « enseigner l'intelligence des affaires domestiques et des affaires publiques ». Il se vante, en résumé, de « former de bons citoyens ». On le voit, c'est la formule qui revient toujours, et un troisième grand sophiste, Prodicus, vient attester la puissance de cette préoccupation chez lui et tous ses pareils, par la célébrité de son apologue sur « Hercule entre le vice et la vertu ».

Ces prétentions ne doivent pas nous étonner. Communes aux sophistes et à leurs plus implacables adversaires, elles dérivent étroitement de l'*organisation communautaire de la cité*, qui, élargissant le cadre de la famille patriarcale, fait de l'ensemble des citoyens une sorte de groupement familial, dont les chefs ont envers la masse des *devoirs d'éducation morale* analogues à ceux des pères envers leurs enfants. Les sophistes d'un côté, Socrate et Platon de l'autre, sont unanimes sur ce point : l'homme politique a charge d'âmes; il a pour mission de diriger les citoyens, non seulement dans la vie publique, mais aussi dans la vie privée; ou plutôt il n'y a pas de frontières bien nettes entre la vie privée et la vie publique. A chaque instant des questions de morale privée peuvent être portées au pied de la tribune. L'impiété

(1) Idée du *Protagoras*.

(2) Platon, *Gorgias*.

est affaire d'État; il y a des lois contre l'ingratitude; il y en a qui défendent de « mentir au marché ». La prétention des sophistes se conçoit donc. Tout le débat porte sur la manière dont les sophistes s'acquittent de cette mission qu'ils assument. Platon même estime qu'ils pèchent en cela par défaut plutôt que par excès. Il les blâme, dans le *Gorgias*, de « négliger l'intérêt public pour ne s'occuper que de leur intérêt personnel, se conduisant avec les peuples comme avec des enfants et s'appliquant uniquement à leur faire plaisir, sans s'inquiéter s'ils deviendront par là meilleurs ou pires. »

C'est là effectivement un médiocre souci pour le sophiste. Professeur mercenaire, il ne cherche qu'à faire entrer la plus grande quantité possible de drachmes dans sa caisse, et, pour cela, à fournir aux jeunes gens les armes, quelles qu'elles soient, dont ils ont besoin pour triompher à l'agora, dans les délibérations populaires, ou devant les tribunaux, populaires aussi, de l'Athènes de Périclès. De là cette gageure de Protagoras, qui s'engageait à soutenir en tout le pour et le contre; de là, plus tard, l'exorde fameux du rhéteur-sophiste Isocrate, déclarant que l'éloquence consiste à rendre grandes les choses petites et petites les choses grandes. « Quand je regarde, dit Criton à Socrate (1), ceux qui font profession d'élever la jeunesse, ils m'épouvantent. Je ne sais que faire, et, pour te dire la vérité, je n'en vois pas un seul qui ne me paraisse tout à fait incapable. » La sophistique, sous le rapport moral, c'est la philosophie corrompue et pliée par force à des emplois utilitaires. On pressent vaguement, dans l'argot à venir, la formation du verbe « sophistiquer ». Le *Strepsiade* d'Aristophane, là-dessus encore, ne cache pas sa manière de voir : « Les coups, la faim, la soif, le chaud, le froid, peu m'importe; qu'ils (les sophistes) m'écorchent pourvu que j'échappe à mes dettes, pourvu que j'aie la réputation d'être un coquin beau parleur, impudent, effronté, bavard, habile à souder des mensonges, un vieux routier de chicane, *une vraie table de lois*, un moulin à paroles, un renard qui passe par tous les

(1) Platon, *Euthydème*.

trous; souple comme une courroie, glissant comme une anguille, dissimulé, fanfaron, scélérat; un fourbe à cent visages, retors, insupportable, et friand de bons plats. Tels sont les noms dont je veux qu'on me salue. »

Mais ne perdons jamais de vue cette vérité sociale que, si les sophistes sont corrupteurs, ils ne sont après tout que l'écho, l'expression, l'incarnation d'une société corrompue elle-même par le commerce, l'enrichissement, l'oisiveté consacrée à la politique, et les prévarications qui en résultent dans l'administration de la cité. Platon, l'impitoyable pourfendeur des sophistes, le reconnaît loyalement : « Il ne faut pas s'imaginer, dit-il, que ce soient les sophistes qui corrompent la jeunesse. *Le grand sophiste, c'est le peuple lui-même*, qui ne veut être contredit ni dans ses opinions ni dans ses inclinations. Les sophistes ne sont que d'habiles gens, qui savent manier le peuple, le flatter dans ses préjugés et enseigner leur art à leurs disciples (1). »

Nous verrons, dans un autre article, les causes de cette hostilité qui se dessine contre les sophistes, hostilité qui a trouvé sa plus célèbre et sa plus littéraire expression dans les dialogues de Platon et dans les *Nuées* d'Aristophane, dont nous aurions pu facilement extraire de bien plus larges citations. Disons seulement que si les sophistes, à Athènes, scandalisent un certain monde, c'est surtout par l'insurrection morale qu'ils prêchent parfois contre les maximes traditionnelles de la cité. Corruptrices en certains points, à cause de l'intérêt qui les inspire, les doctrines morales des sophistes se trouvent, sur certains autres, plus près de la loi naturelle que ne le sont ces doctrines traditionnelles et officielles, parce qu'elles procèdent alors, non des conventions humaines et des préjugés accumulés, mais d'une simple inspiration philosophique. Ces idées portent à la désorganisation de la cité, et l'on conçoit la résistance qu'elles finissent par trouver de la part des *esprits conservateurs*, simultanément irrités et contre ce qu'il y a de pervers dans la sophistique, et contre ce qu'il y a simplement de neuf.

(1) *République*, VI, 492.

C'est pourquoi une réaction s'impose, et nous allons la voir éclater. Comme le pythagorisme, mais pour d'autres motifs, la sophistique ne pourra exercer qu'une influence éphémère. Après avoir permis à Gorgias de se pavaner en robe de pourpre et de s'ériger à lui-même une statue d'or, après avoir permis à Protagoras de « tirer de son art plus de profit que Phidias et dix statuaires du leur (1), la sophistique va retomber dans le marasme où la condamne la stérilité de son œuvre. Les rhéteurs proprement dits survivront, car on a toujours besoin d'apprendre à arranger des mots, mais l'idée n'est pas comme le mot. Elle vole comme la flamme, se répand, se communique, et le *marchand d'idées* finit par ne plus avoir en magasin qu'une marchandise banale. Quand tous les *trucs*, toutes les *ficelles* sont connus, c'est fini, le négociant qui les a apportés peut plier bagage. Son rôle a pris fin. Trucs et ficelles se perpétueront sans lui. C'est ce que Socrate fait sentir ironiquement au sophiste Euthydème et à ses amis : « Ne disputez qu'entre vous seuls, ou, si jamais vous le faites avec un autre, que ce soit pour de l'argent. Même, pour bien faire, vous avertirez vos écoliers d'en user de la sorte, et de n'en parler qu'entre eux ou avec vous; car la rareté, Euthydème, met le prix aux choses, et l'eau, comme dit Pindare, se vend à vil prix, quoiqu'elle soit ce qu'il y a de plus précieux (2). »

Voyons donc comment meurt la sophistique. Mais, n'oubliant pas la grande loi : *Natura non facit saltus*, aussi vraie en Science sociale qu'en histoire naturelle, voyons si par hasard le grand héros de la lutte, l'homme qui a consacré sa vie à l'extermination de la sophistique, ne va pas nous offrir, précisément, le type dernier et le plus merveilleux du sophiste. Nous arrivons à Socrate.

(A suivre.)

G. D'AZAMBUJA.

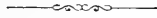
(1) Platon, *Ménon*.

(2) Platon, *Euthydème*.



LE BOUDDHISME

DANS LE CÉLESTE EMPIRE¹



Le Bouddhisme est né dans l'Inde; il est issu directement des spéculations auxquelles s'adonne la caste brahmanique, la première et la plus influente des castes hindoues : et cependant nous avons vu cette doctrine rejetée par la masse des populations aryennes, dont la constitution sociale et le concept religieux ne peuvent cadrer avec la Loi bouddhique. Nous avons constaté au contraire que, par-delà les monts Himalaya, dans les vastes contrées de l'extrême Orient que recouvrent les sociétés appartenant à la Race Jaune, la prédication des disciples du Bouddha ne rencontre aucun obstacle insurmontable : elle n'en trouve ni dans les institutions sociales, — l'organisation de la caste étant absolument étrangère aux sociétés de la Race Jaune, — ni dans les débris de la Religion Primitive conservés au sein de cette race, parmi lesquels ne figure aucune notion métaphysique précise concernant l'existence, ou l'essence de la Divinité.

Pour nous rendre compte des raisons qui ont rendu possible cette expansion de la doctrine bouddhique hors de son pays d'origine, et dans une aire du globe que nous avons pu déli-

(1) Voir les précédents articles, dans la *Science sociale*, t. XVIII, livraison d'août 1894, p. 161, et livraison de septembre 1894, p. 245.

SOURCES : Eug. SIMON, *la Cité chinoise*; Paris, librairie de la *Nouvelle Revue*, 1885. — HUC, *l'Empire chinois*; Paris, Gaume, 1879; *Souvenirs d'un voyage dans la Tartarie et le Thibet*; Gaume, 1878. — L. de ROSNY, *la Morale de Confucius*; Paris, J. Maisonneuve, 1892. — NOEL (S. J.), *Historica notitia rituum ac Cæremoniæ Sinicarum*; Prague, 1711. — LAMARRESSE, *l'Empire chinois, le Bouddhisme en Chine et au Thibet*; Paris, Carré, 1894.

miter, nous avons été amenés déjà à formuler une hypothèse touchant l'itinéraire primitif et la formation sociale originaire de la Race Jaune. En considérant les conditions qui s'imposent à une race de cultivateurs, dans la traversée du désert suivant les vallées des deux grands affluents du lac d'Aral, nous y avons trouvé la justification des caractères sociaux propres à la Race Jaune, des traits qui la distinguent si nettement des autres races humaines; et aussi l'explication de la perte à peu près totale, chez cette race, des notions dogmatiques dont les autres variétés de l'espèce humaine ont, chacune pour sa part, conservé les fragments.

L'examen de ces circonstances, qui a fait l'objet d'un précédent article, a montré les difficultés que rencontrent ailleurs les prédicateurs bouddhistes, et la possibilité d'expansion que leur offre au contraire la Race Jaune. Mais nous devons aller plus loin. L'influence du Bouddha est trop considérable, trop dominante, chez d'innombrables populations de l'extrême Orient, pour que nous nous contentions d'avoir montré comment il lui a été possible de s'établir. Il faut que nous arrivions à nous expliquer aussi par quelles raisons, par quels moyens la Loi de Çakya-Mouni est parvenue, dans les diverses sociétés qui composent la Race Jaune, à une situation plus ou moins prépondérante.

Pour cela, nous devons observer ces sociétés, non plus seulement dans leur état primitif de familles indépendantes et quasi isolées, cultivant les terres arrosables au bord des grands fleuves, mais encore dans leurs développements successifs, dans les complications sociales qu'ont superposées à cet état originaire l'accroissement et l'extension de la race.

De prime abord, on distingue, dans l'extrême Orient, deux groupes principaux de populations : 1° celles qui, réunies sous le sceptre de l'empereur chinois, forment la « Nation Centrale », dans laquelle sont englobés la majorité des enfants de la Race Jaune; 2° les sociétés diverses qui gravitent autour de ce centre puissant, et entourent la Chine presque de tous côtés, de l'Indo-Chine au Japon, en passant par le Thibet.

Nous avons à observer en premier lieu les conditions dans lesquelles se trouve la Chine, en face de la prédication du Bouddhisme, afin de nous rendre compte des résultats qu'ont pu y produire, directement ou indirectement, la doctrine de l'ascète himalayen et les institutions qui en découlent.

Pour en arriver au point où on la trouve aujourd'hui parvenue dans la pratique des arts usuels, dans l'administration intérieure, dans l'organisation du commerce extérieur par caravanes, dans toutes les manifestations de son activité, la « Nation Centrale » a forcément traversé plusieurs phases, parcouru plusieurs grandes étapes sociales, ajoutant successivement à l'organisme primitif de ses Cent Familles les organismes nouveaux qui répondaient à des nécessités nouvelles. Dans ce milieu si profondément, si étrangement traditionnel, — nous en avons vu la raison, — les institutions ainsi surajoutées n'ont nullement fait disparaître celles qui les avaient précédées.

La base large et solide des familles patriarcales autonomes sert de substruction à l'édifice; au-dessus, et, sans écraser ces fondations puissantes, s'élève l'étage du pouvoir impérial; et lorsque les caravaniers mongols, ou manchoux, sont venus planter leur tente au milieu du Céleste Empire, ils n'ont point démoli ce palais administratif, se bornant à le couronner de leur léger pavillon.

Or, à chacun de ces étages sociaux correspond, dans le même ordre, une manifestation de culte; et dans l'édifice religieux, — j'emploie ce terme à défaut d'autre, — de même que dans l'édifice social de la « Nation Centrale », aucune des assises n'a écrasé celles qui avaient été antérieurement posées: le culte familial, le culte de Confucius, le culte bouddhique se superposent au sein de la même société, tout en demeurant distinctement visibles à l'œil de l'observateur.

Cette concordance entre les différents régimes sociaux et les différents cultes, superposés les uns aux autres, est curieuse à examiner dans les détails. Elle est particulièrement saisissable chez la Race Jaune, d'abord, comme nous venons de le dire, parce qu'au sein de cette race si éminemment attachée au passé, aucune des institutions antérieures n'a disparu; puis encore pour une

autre raison : la doctrine religieuse traditionnelle dans la Race Jaune s'est à peu près réduite à *la seule morale pratique* (1), et la morale *pratique* d'une société est forcément en rapport intime avec l'ensemble des faits qui déterminent la manière d'être de cette société.

Reprenons donc la Race Jaune dès ses commencements, dans son état social originaire, et voyons quel rapport il y a entre le concept social qui s'imposait à ses familles primitives et le *Culte des Ancêtres*, qui, chez elle, est universel et fondamental.

1. — LE CULTÉ DES ANCÊTRES.

Les renseignements sur les rites du culte des Ancêtres sont assez difficiles à rencontrer, parce que ce culte est une *affaire de famille*, ne concernant que les parents : l'étranger n'y est point admis. Cependant, au cours de leur longue et prospère mission en Chine, les PP. Jésuites s'étaient soigneusement documentés sur ce sujet important. Le P. Noël a traduit en latin des extraits assez longs du Livre chinois des Rites (*Liber Rituum domesticorum*), dans lesquels nous trouvons le tableau complet des cérémonies du culte privé. J'accorde à mon tour en français cette curieuse description des rites sacrificiels familiaux, en m'aidant, pour mieux faire ressortir les détails, de quelques documents plus modernes.

Dans la pièce la plus honorable et la plus ornée d'une habitation chinoise, appartement qualifié de salon par un très diligent observateur (2), on trouve toujours une sorte de console ou *crédence*, surmontée d'une petite étagère fixée à la muraille et renfermant les tablettes de bois sur lesquelles sont peints les noms des ancêtres défunts. Ces ancêtres sont : le père et la mère, le grand-père et la grand-mère, l'arrière-grand-père et l'arrière-grand-mère, le trisaïeul et la trisaïeule (en ligne paternelle), du chef de famille actuel (3). Tout auprès de la *crédence* se trou-

(1) V. l'art. précédent, t. XVIII, p. 269.

(2) V. Eug. Simon, *la Cité chinoise*, p. 341.

(3) La série des Ancêtres masculins est la même que la série des sacrificateurs, desquels le chef actuel de la famille continue l'acte cultuel.

vent plusieurs coffres renfermant les archives de la famille.

Presque chaque jour, dans la plupart des familles, on brûle sur la console, — sur l'autel familial, — quelques parfums ou quelques bâtons odorants, en l'honneur des ancêtres. Mais le véritable sacrifice ancestral n'a lieu qu'à différentes époques parfaitement déterminées; il est l'occasion d'une réunion de la plupart des parents chez l'ancêtre commun vivant, ou, à son défaut, chez l'ainé des frères les plus anciens. La *famille* proprement dite, celle dont l'assemblée en conseil exerce le gouvernement autonome et la représentation vis-à-vis de l'État, se compose des descendants du même trisaïeul, en ligne masculine; c'est l'ancêtre le plus éloigné dont la tablette nominative figure dans la cérémonie du sacrifice.

Le sacrifice aux ancêtres a lieu régulièrement à chaque saison, c'est-à-dire quatre fois par an; il porte, pour chaque saison, un nom distinct : *To*, *Ti*, *Cham*, *Chim*. Le jour de chacune de ces cérémonies est tiré au sort parmi les jours du deuxième mois de la saison. On doit s'y préparer, dit le *Livre des Rites*, « comme à la réception des hôtes », et inspecter, dès la veille, les viandes et toutes les substances destinées à figurer soit au sacrifice en lui-même, soit au repas de famille, — repas rituel, — qui suivra.

Mais une préparation plus sérieuse, d'une plus haute portée, est requise de l'officiant lui-même : il est astreint pendant les trois jours qui précèdent le sacrifice, à l'*abstinence*; non pas à l'abstinence de nourriture, ou de telle ou telle nourriture, mais à une *abstinence morale*, qui consiste à écarter tout acte, toute pensée ou toute volonté qui ne serait pas conforme à la *Piété* : or, la *Piété* est ainsi définie par le P. Noël : *Piëtas, juxta Sinas, est omnimodo cordis rectitudo* : « La Piété, chez les Chinois, est simplement la moralité » (1). Cette préparation morale indique bien qu'il ne s'agit pas uniquement d'une *cérémonie* de commémoration funéraire, mais bien *d'un acte à poser* par le sacrifiant en qui se résume la famille.

Au jour fixé, la crédence, qui supporte d'habitude les bâtons

(1) *Historica notitia*, p. 9.

odorants et les vases à parfums, est drapée d'une étoffe précieuse, aussi belle et aussi riche que le permet la situation de la famille. Les tablettes de bois portant inscrits les noms des Ancêtres sont extraites de l'étagère et placées debout sur cet autel. Les parents qui résident d'ordinaire dans la maison, ainsi que ceux venant du dehors, se groupent dans le *salon*, derrière la table déjà dressée pour le repas qui va suivre. Tout est en ordre : le patriarche-célébrant paraît, escorté de deux petits acolytes pris parmi les plus jeunes de la famille. Sa physionomie grave et pénétrée porte le reflet de l'effort moral auquel il s'est astreint par l'*abstinence* des trois jours précédents. Il échange des saluts avec les parents réunis : une petite révérence et quatre inclinations plus profondes. Puis, l'assemblée doit entrer dans le recueillement et donner à ses pensées un cours conforme à l'esprit de la cérémonie.

L'expression du *Livre des Rites* familiaux qui invite à ce recueillement est traduite en latin par les mots : *demittitur spiritus* (1), « on abaisse son esprit ». Chacun rentre en soi-même pour se mettre en présence de sa propre *cause* et de la *cause commune* à toute cette famille ainsi réunie, c'est-à-dire les ancêtres qui ont disparu dans la sépulture. Les pensées, comme les regards, se tournent *en bas*, vers la terre, tandis que parmi nous, au moment solennel où le sacrifice va commencer, on élève les cœurs, *Sursum corda!* et l'âme se tourne vers le saint et souverain Père de tout ce qui existe, le Dieu tout-puissant et éternel (2).

Ce contraste dans l'essence même du recueillement religieux fait bien ressortir l'état de corruption et de dépression où est tombée la partie dogmatique de la Religion Primitive, entre les mains des patriarches-paysans. Il est d'autant plus frappant, que les rites extérieurs du sacrifice offrent des deux parts plus de ressemblances. En effet, à ce moment même où le rituel domestique invite au recueillement que nous venons de définir,

(1) V. la note ci-après; v. aussi l'explication de ce terme par les auteurs chinois, *Historica notitia*, p. 9 : « Ad representandum sibi defunctos tanquam presentes... ad testificandum inter patrem et filium amorem, ad conciliandum inter fratres seniores et juniores concordiam... », etc. C'est un recueillement *familial*.

(2) *Domine sancte Pater, omnipotens æterne Deus.*

le célébrant se lave les mains et s'approche de l'autel. Il fléchit les genoux, allume les bâtons odorants. Chacun des deux petits acolytes s'agenouille près de lui : l'un, à gauche, lui présente une coupe reposant sur un plateau; l'autre, à droite, verse le *vin de riz* dans la coupe. Le patriarche se lève alors, et versant la coupe de la main droite, procède à l'effusion sacrificielle, en renversant tout le vin sur des nattes faites d'une certaine herbe appelée *mao*, nattes remplies de sable et formant éponge.

Telle est la partie essentielle du sacrifice. Ensuite commence le repas de famille : une portion de chaque mets, une tasse et les baguettes à manger le riz sont déposées devant la tablette de chacun des ancêtres, qui semblent ainsi prendre part au festin et revivre au milieu de leurs descendants rassemblés (1).

Dans les ports francs de l'Empire du Milieu, les voyageurs européens achètent souvent, avec mille autres *chinoiseries* et à titre

(1) Voici le texte principal du *Livre des rites domestiques*, traduit par le P. Noël (*Historica notitia...*, p. 124). « Liber rituum domesticarum, t. VII, *Cy-Li*, sic : Post unam breviorum et quatuor profundiores corporis inclinationes, demittitur spiritus. Sinice Kiam-Xin, id est, parentans, seu paterfamilias, accedit ad mensam odorum, flectit genua, accendit odoramenta; unus e liberis vel consanguineis flectit genua a sinistra parte, scyphum orbiculo impositum ei offert, et alter a dextra, etiam flexis genibus, vinum infundit in scyphum. Paterfamilias, le-va tenens orbiculum et dextera scyphum, effundit totum vinum in fasciculum herbarum *Mao* arenæ immixtum binamque tabellis profundiorum reverentiam exhibet. — Dein pater et materfamilias e manibus famulorum accepta fercula piscium et carniarum, edulia, orizam, paniculos, etc., apponunt in secundo mensæ ordine vacuo, ante ligneas Abavi et Abavia. Proavi et Proavia, Avi et Avæ, Patris et Matris, tabellas; et ceteri consanguineante collateralium consanguineorum tabellas. »

Voir aussi, pour tout ce qui concerne le culte des Ancêtres : Eug. Simon. *la Cité chinoise*, p. 53 et suiv., 160, 265, 341, 348, 349, etc.

Le liquide dont l'effusion constitue le sacrifice aux Ancêtres est le vin de riz, ou eau-de-vie provenant de la distillation du riz. Cette liqueur entre dans la consommation journalière des familles : l'habitude est d'en prendre un verre au moins après le repas du soir. Dans toute la partie du Céleste Empire où le climat permet au cultivateur de tirer de ses champs deux récoltes annuelles de riz, le grain de la seconde récolte est destiné à la fabrication de l'eau-de-vie et porte le nom de riz à distiller. Cette seconde récolte n'est guère inférieure en quantité à la première, mais le grain est un peu moins nourri et par conséquent d'une qualité moindre comme fécula alimentaire. Il s'en fait une exportation considérable du midi vers le nord : ce qui montre bien que l'usage de ce liquide, tant pour la consommation que pour le sacrifice, fait partie des coutumes de la race. (V., pour le vin de riz, Eug. Simon, p. 251, etc., et annexes sur l'agriculture.)

de souvenir, de petites séries d'images peintes avec soin sur pâte de riz par des artistes indigènes. Une de ces collections, que j'ai sous les yeux, comprend toute l'histoire du riz; le premier tableau représente la semaille du riz en pépinière dans un petit coin du jardin; le second nous montre le repiquage sur un terrain plus vaste et couvert d'eau; ensuite vient la moisson, puis le battage, l'amoncellement du grain, le pesage, la préparation alimentaire, et enfin, comme dernier tableau, le sacrifice devant les tablettes des Ancêtres. Il y a là un document moderne, absolument contemporain, qui rend bien compte de la cérémonie du sacrifice par effusion et de sa persistance chez les populations de la Race Jaune.

Rappelons-nous maintenant les considérations de vie assignées aux Cent Familles, dès l'origine, par l'itinéraire que nous leur avons attribué (1), et rapprochons-en cet ensemble traditionnel des cérémonies relatives au culte des Ancêtres. Ce culte ne convient-il pas éminemment à des communautés familiales menées par des patriarches auxquels la distribution des eaux nécessaires à la culture confère une autorité suprême? Ne traduit-il pas exactement le concept social propre à ces communautés autonomes, fermées, exemptes de tout voisinage trop rapproché, trop entassé, le concept de la *solidarité familiale*, base effective et encore bien apparente de toute la société chinoise? Y a-t-il rien de plus typique à cet égard que cette forme particulière du recueillement religieux, que cet état voulu où l'âme se borne à regarder vers la terre « pour évoquer le souvenir des Ancêtres, comme s'ils étaient présents, afin de promouvoir l'amour paternel et filial, et la concorde entre les frères (2) »?

II. — LE CONFUCÉISME.

De l'organisation primitive des Cent Familles, de leurs traditions corrompues et déprimées par cette organisation même,

(1) V. l'article précédent, la *Science sociale*, t. XVIII, p. 263.

(2) *Historica notitia*, p. 9. — V. le texte en note ci-dessus.

il ne pouvait résulter un concept social autre que la *solidarité limitée à la famille*.

Or, le développement même de la population, la construction et l'entretien de grands canaux dérivés des fleuves et destinés à accroître le territoire cultivable (1), enfin tous les faits de complication sociale qui imposent à une race agricole la nécessité de subir des pouvoirs publics, tout cela devait se produire dans les contrées que possédaient et colonisaient les Cent Familles. Y eut-il d'abord de petits États locaux dont la concentration produisit l'Empire, ou cet Empire lui-même arriva-t-il tout d'un coup à se constituer pour répartir ensuite les divers territoires entre des princes feudataires? C'est là une question à peu près insoluble pour le moment, les annales chinoises n'étant ni très claires ni absolument à l'abri de la critique (2); d'ailleurs, ce problème ne rentre nullement dans le cadre de notre étude. Ce qui nous intéresse est de voir comment la conception de ce nouveau groupement, de cette société plus étendue, a pénétré dans chacune des petites sociétés familiales qui devaient s'unir pour constituer la « Nation Centrale »; ce qu'il nous faut, c'est de savoir sous quelle forme ces familles ont compris l'existence et l'exercice des pouvoirs publics.

La théorie de l'origine des pouvoirs, spéciale à la Race Jaune, mérite qu'on s'y arrête.

Nous avons indiqué plus haut que le *Trisaïvul* et la *Trisaïvule* sont, dans chaque famille, les ancêtres les plus reculés dont les tablettes figurent sur l'autel du sacrifice. Au delà de cette génération déjà ancienne, et que le patriarche célébrant lui-même a bien rarement vue de ses yeux, il devient difficile de particulariser dans telle famille plutôt que dans telle autre le culte de tels ou tels ancêtres. D'une part, le nombre de ces ancêtres propres à chaque individu actuellement vivant croît *suivant une progression géométrique*, à mesure qu'on suit, en remontant vers

(1) Le service des canaux est encore aujourd'hui un des premiers et des plus importants dans l'Empire chinois. V. Eug. Simon, p. 282, 283, etc.; Huc, *Souvenirs d'un voyage dans la Tartarie*, t. II, p. 4, 12, etc.

(2) V. L. de Rosny, *la Morale de Confucius*, p. 110 et suiv.

le passé, les anneaux successifs de la chaîne des générations; tandis que, d'autre part, le nombre des membres qui ont composé chaque génération, en remontant dans le même sens, va toujours se restreignant, pour aboutir comme limite au compte exact des chefs des Cent Familles primitives.

La multiplication et l'entrecroisement des alliances à chaque génération (1) produit ce résultat très sensible dès l'abord dans un voisinage fixé au sol (2), que la plupart des ancêtres très reculés doivent être considérés comme étant communs à la plupart des personnes actuellement vivantes; ils sont *les causes* de ces très nombreux individus et il est à peu près impossible de démêler toutes ces filiations. Chaque membre actuel de la nation chinoise représente une combinaison particulière de ces *causes* enchevêtrées, qu'on est obligé de considérer *en bloc* comme l'*ensemble des causes* du peuple actuellement existant.

Or, comme nous l'avons déjà observé en examinant les déviations imprimées à la Religion Primitive, chez la Race Jaune, par la perte du dogme et par la forme matérielle du sacrifice qui s'est conservée (3), l'idée de la *cause première* s'est oblitérée chez cette race, qui s'en est tenue à la considération de l'ensemble et de l'enchaînement des *causes secondes*: c'est ce que d'autres, avec une vue plus distincte encore et par une expression encore plus vague, ont appelé *la Nature*. Dans cet ensemble des causes secondes enchaînées les unes aux autres, la volonté humaine et le travail de l'homme ont leur part, aussi bien que les forces naturelles; et la portion de ces causes humaines la plus importante, la plus élevée, est certainement l'*ensemble des*

(1) Il existe en Chine, de temps immémorial, une coutume inviolable, fort sage du reste chez des gens aussi attachés à leurs champs et aux lieux qui les ont vus naître: le mariage est interdit entre personnes portant le même nom de famille, c'est-à-dire descendant par les mâles de la même souche prise au temps des Cent Familles primitives. Cette coutume, en multipliant les alliances entre souches différentes, multiplie indéfiniment le nombre des *causes* de chaque individu à naître.

(2) Cf. *Lettres édifiantes*, t. III, p. 59. Le P. Prémare remarque un *temple des Ancêtres* communs à tous les habitants d'un village, « parce que, s'étant fait une coutume de ne point s'allier hors de leur pays, ils sont tous parents aujourd'hui et ont *les mêmes aïeux* ».

(3) V. l'art. précédent, *Science sociale*, t. XVIII, p. 268.

causes ancestrales. Cette partie, prise pour le tout, est ce qui s'appelle proprement le *Ciel* chez les Chinois.

La « Piété Filiale » (*Hiao*), qui assure aux grands-parents, de la part de leurs descendants, le respect, l'obéissance, les aliments pendant leur vie et le sacrifice après leur mort, cette « Piété Filiale » s'applique également aux Ancêtres innommés et reculés, communs à tous, qui constituent le *Ciel*. L'existence de ces ancêtres communs fait de tous leurs descendants communs une grande famille : ainsi, la Piété Filiale est la base sur laquelle repose la conception de la *Nation Centrale*. Cette conception est le résultat très logique, et de la formation sociale primitive propre à la Race Jaune, et des déviations de la Religion Primitive qui se traduisent par le culte des Ancêtres.

Il existe en Chine, dit M. Eug. Simon, un mot qui revient à tout propos dans le discours : c'est le mot *Gen*. Ce mot exprime la solidarité humaine entre les hommes présents, ceux qui ne sont plus et ceux qui seront ; il est défini par ce précepte religieux : « Que le passé et l'avenir soient devant vos yeux comme « s'ils étaient. Il y a des choses cachées, mais elles sont. Vous ne « pouvez voir tout le genre humain, mais il existe, et il est de « votre devoir qu'il se manifeste de plus en plus » (1). L'homme qui vit est l'intermédiaire entre le *Ciel*, — ceux qui l'ont précédé, — et la *Terre*, — ceux qui le suivront (2) : telle est, dans une âme chinoise, la conception de la « Nation Centrale ». Elle dérive manifestement de la solidarité familiale si profondément gravée dans la formation sociale primitive de la race. Elle se traduit, d'une part, par le Culte des Ancêtres, mais elle se traduit encore par le souci constant de restituer à la terre ce que lui enlève chaque récolte, et cela en vue du bien-être des générations futures appelées à célébrer plus tard le culte ancestral. C'est là le motif social du fameux *Circuitus* de la culture chinoise. C'est le motif aussi des édits impériaux ordonnant, sous le contrôle du Ministère

(1) V. Eug. Simon, *la Cité chinoise*, p. 189 et suiv.

(2) Cf. Huc, *l'Empire chinois*, t. II, p. 262 : « L'acte important, dans la cérémonie du mariage chinois, est celui par lequel les deux époux adorent ensemble le *Ciel* et la *Terre*. »

de l'Agriculture, le transport des engrais produits en excédent dans certaines provinces, vers celles qui n'en ont pas assez.

Le lien de la « Nation Centrale » est certainement un des plus puissants qui existent. Il résulte sans doute de la communauté d'intérêts, de vues, de langue, comme les autres liens nationaux, mais il y ajoute une communauté de sang *non fictive*, lui permettant de se rattacher réellement aux générations disparues et à celles qui sont encore à naître, par une solidarité vraie et sensible. Cette solidarité est rappelée à chaque instant par tous les actes journaliers qu'inspire la Piété Filiale envers les parents, par les pratiques agricoles elles-mêmes qui ont en vue l'avenir (1); elle est consacrée par la vénération qui fait des Ancêtres l'objet du culte solennel. Ce lien national si étroit et si fort se traduit en fait par l'existence d'un pouvoir public, personnifié dans l'Empereur. Transporter à la personne de l'Empereur et aux institutions de l'Empire la vénération dont jouissent les ancêtres innommés du Ciel, et la responsabilité envers les générations futures, tel est le résultat auquel on arrive par une déduction très simple : la « Nation Centrale » se tient unie et indivisible par l'existence de l'Empire et de l'Empereur, c'est donc l'Empereur qui représente et personnifie, à la fois, et l'ensemble de la nation existante vis-à-vis des ancêtres et de la postérité, et l'ensemble de ceux-ci vis-à-vis de chaque membre de la nation, — résultat lui-même des causes ancestrales, et cause ancestrale de ses descendants à venir (2). L'Empereur incarne en sa personne le lien national, et, par là, peut être considéré comme résumant en lui seul tous les descendants présents et à venir de ces ancêtres reculés qui ne sont pas particuliers à chaque famille, mais communs à toutes : il est le *Fils du Ciel*. Il est aussi le *Maître de la Terre*.

Confucius, né, dit-on, au sixième siècle avant notre ère, et

(1) V. Eug. Simon, p. 294, etc.

(2) Le peuple, de son côté, est le représentant non fictif, mais réel, du *Ciel*; il continue, pour ainsi dire, la vie des ancêtres défunts, *sustinet personam defuncti*. — « Le Ciel voit, dit Meng-Tseu, mais c'est par les yeux du peuple; il entend, mais c'est par les oreilles du peuple. » Ceci s'applique aux générations futures comme à celles qui vivent présentement.

et qui fut ministre sous la dynastie des Tcheou, n'a pas créé le concept social de la « Nation Centrale » incarnée dans l'Empereur ; ce concept sort trop évidemment de la nature des choses, de l'enchaînement des faits sociaux, pour avoir été imaginé de toutes pièces et *à priori*. La faculté maîtresse de ces hommes de génie, qui semblent les fondateurs des sociétés au sein desquelles ils ont vécu, est un sens critique extraordinaire qui leur a permis de saisir, de débrouiller, de réunir en corps de doctrine les idées et les sentiments intimes de la foule. Comme les autres législateurs célèbres, Confucius a fixé par écrit, a clairement exposé et promulgué ce qui se trouvait au fond de la conscience de tous, en raison de la formation sociale propre à la race. Il a basé sur la Piété Filiale les devoirs du peuple envers le Fils du Ciel et les obligations de l'Empereur vis-à-vis de la nation (1) ». Le philosophe a dit : La loi qui règle les rapports du père et du fils est dans la nature *céleste* : elle explique l'idée de prince et de sujet (2). »

L'œuvre propre de Confucius a été de formuler et de répandre cette théorie du pouvoir, déjà admise en essence et intrinsèquement renfermée dans le concept social de la nation : « Sa vie, dit un auteur moderne, fut un apostolat administratif (3) ». Après sa mort, il prit le premier rang parmi les « lumières des esprits » ; il fut considéré par tous les fonctionnaires impériaux comme un *ancêtre administratif*, car il est la *cause* du pouvoir et des émoluments qui résultent de leurs charges, il est *leur cause* en tant qu'hommes publics. Par suite, la grande famille des Lettrés lui rend, dans chacun de ses groupes, les honneurs ancestraux. Les lettrés, fonctionnaires, ou aspirants-fonctionnaires, se réunissent dans chaque circonscription pour offrir en un temple spécial, devant la tablette portant le nom de Confucius (4), le sacrifice

(1) Cf. Lamairesse, p. 12, 13.

(2) V. Hao-K'ing, chap. ix, v. 12 (L. de Rosny, p. 79). Dans les six premiers chapitres de ce livre, qui sont certainement de Confucius lui-même, le service des parents, les sacrifices et la garde du temple des Ancêtres sont proposés comme moyens et comme fin d'un bon gouvernement (ch. 1^{er}, v. 7 ; ch. II, v. 3 ; ch. III, v. 4 ; ch. IV, v. 7 ; ch. v, v. VI ; ch. 6, entier).

(3) Lamairesse, p. 45.

(4) Cf. Iluc, *l'Empire chinois*, t. II, p. 202. — Noël, *Historica notitia*, passim. — Eug. Simon, p. 266, etc.

par effusion, tandis que dans une partie de son palais consacrée à cet usage, l'Empereur, à des dates soigneusement fixées, célèbre le même sacrifice tantôt en l'honneur du *Ciel*, c'est-à-dire des ancêtres communs de la nation, tantôt en l'honneur de la *Terre*, nourricière des générations à venir.

C'est ainsi que, du haut en bas de l'échelle, tout se modèle, en Chine, sur le groupement familial; et le *Hiao-King* dit avec raison : « N'est-ce pas dans l'appartement privé (dans la maison de la famille) que les principes sociaux arrivent à l'état accompli (1)? » Toutes les facultés d'un membre de la « Nation Centrale » sont perpétuellement dominées par l'esprit familial, et par l'esprit national qui en est simplement l'extension. L'harmonie est complète entre les deux organisations : dans la famille, vénération et autorité à l'ancêtre et libérale décentralisation des ménages; dans le corps national, vénération et autorité au Fils du Ciel, mais autonomie des familles et de leurs Conseils, fort légèrement touchés par l'impôt et bien persuadés que les « mandarins et la loi ne sont pas faits pour les honnêtes gens (2) ». On se rend compte qu'une telle société doit former un bloc presque inattaquable et presque impénétrable à l'étranger.

Et cependant, cette société si solidement basée sur le lien réel de la parenté, sur la vénération d'ancêtres effectivement communs à tous, subit à son extrême sommet de très fréquentes commotions : les dynasties impériales se succèdent, arrivant du dehors, par invasion; et dans toute la « Nation Centrale », le Fils du Ciel est peut-être le seul homme qui ne puisse authentiquement faire remonter sa lignée jusqu'au *Ciel* des grands ancêtres nationaux (3).

(1) Ch. XVI (L. de Rosny), p. 90.

(2) Eug. Simon, p. 267; v. p. 192 : « Un fonctionnaire pour plus de 400.000 citoyens »; pour l'impôt, v. p. 32 et suiv., etc.

(3) Les archives des familles chinoises, régulièrement tenues à jour par les conseils familiaux en leurs réunions, remontent ordinairement fort loin dans le passé. Elles font foi en justice et leur authenticité est hors de doute, car elles peuvent facilement être contrôlées par la comparaison des unes avec les autres. *Le nom porté par la famille indique immédiatement celui des Cent Patriarches primitifs duquel elle descend de mâle en mâle*; et les alliances successives, corrigées avec soin, donnent un arbre généalogique clair et parfait.

Les dynasties impériales de la Chine sortent des grandes steppes de prairie. Le phénomène des invasions de nomades au milieu de la puissante « Nation Centrale », du triomphe des envahisseurs, qui arrivent à placer un de leurs chefs à la tête de l'immense Empire sédentaire, ce phénomène est évidemment complexe. Mais pour un Chinois, pour un *Célestial*, l'explication en est très simple : la « Nation Centrale a toujours l'Empereur qu'elle doit avoir ».

En effet, le *Ciel*, cause de la nation elle-même, est aussi la cause de l'existence du Fils du Ciel qui résume et unit la nation : le Ciel veut qu'il y ait un Empereur. Quant à la détermination de sa personne, elle dépend de l'enchaînement des causes, ancestrales ou autres, qui amènent tel ou tel à prendre possession du pouvoir.

Et, en pratique, l'Empereur remplit bien le rôle qui lui est assigné par ses causes. Il préside et met en mouvement le rouage administratif nécessaire à la nation ; il est donc indispensable. Mais sa personne est indifférente : car le pouvoir public en Chine étant bien rarement en contact avec les individus, fait peu de mécontents et ne suscite point de partisans zélés. Les questions dynastiques n'excitent aucune passion dans la masse du peuple chinois.

En d'autres termes, si la Chine offre nécessairement un trône à occuper, en vertu des causes ancestrales qui ont ainsi modelé la nation, le choix des dynasties est abandonné à des causes différentes, à des causes extérieures au *Ciel* proprement chinois.

Mais lorsque le choix est fixé, lorsque la dynastie nouvelle est assise, le *Ciel* reprend ses droits et s'assure immédiatement de la personne de son Fils : la puissante organisation de la « Nation Centrale » s'assimile son Empereur. Bouddhiste fervent et fidèle disciple des Lamas lorsqu'il parcourait la Terre des Herbes et campait sous la tente au milieu de ses troupeaux de cavaliers, l'Empereur Mongol, ou Mantchou, ne tarde point à sentir la nécessité de prendre désormais son point d'appui sur l'immense population sédentaire qu'il a charge de gouverner en paix, sur la forte hiérarchie administrative qu'il préside, pour tenir tête à

ceux-là mêmes qui l'ont élevé sur le trône et conserver la position acquise. Ces volte-face impériales remplissent les célèbres Annales des dynasties. Je n'en veux citer qu'un exemple, tiré des *Annales des Liao*.

« L'empereur Taï-tsou posa cette question aux mandarins qui se trouvaient à ses côtés :

« Le prince qui a reçu du Ciel le mandat de gouverner doit servir le Ciel et respecter les Esprits; si quelqu'un a eu des mérites et une vertu exceptionnelle, je désire savoir à qui je dois rendre le principal culte. » Tous les mandarins répondirent : « C'est à Bouddha. » L'Empereur ne fut pas de leur avis et dit : « Confucius est un grand Saint que vénèrent dix mille générations; il convient de le considérer comme notre Grand-Ancêtre (1). » En conséquence, il édifia le *Koung-tse-Miao*, ou Temple de Confucius. »

III. — LE BOUDDHISME EN CHINE.

La situation dans laquelle se trouvent les empereurs Tartares en Chine, permet de comprendre celle des Bonzes bouddhistes dans ce pays. Depuis l'introduction des premiers prédicateurs bouddhiques dans l'Empire Céleste, au troisième siècle avant notre ère, dit-on, les bonzes ont été, de temps en temps, soit magnifiquement dotés, soit sévèrement réduits et persécutés (2), en raison des dispositions variables des empereurs. Mais pendant les très longues périodes qui séparent ces alternatives d'élévation ou d'abaissement momentanés, la manière d'être du peuple chinois vis-à-vis du culte bouddhique semble n'avoir pas varié.

La grande majorité de la population est considérée et se considère elle-même comme bouddhiste, le surplus étant compté comme sectateurs de la doctrine de Lao-tsé, système philosophico-magique qui a au fond certains rapports avec le bouddhisme. D'ailleurs ces deux doctrines ne contiennent rien qui soit hostile

(1) L. de Rosny, p. 122.

(2) V. le résumé historique de ces revirements, Lamairesse, p. 59 à 117.

au culte des Ancêtres : « Les trois religions n'en font qu'une » (1), ont coutume de dire les Chinois, même les lettrés les plus attachés au Confucéisme. Il y a cependant une de ces « trois religions » qui est profondément gravée au cœur de tout *Célestial* et qui est absolument universelle dans la « Nation Centrale ». Le culte des Ancêtres, avec le confucéisme comme couronnement national, est entouré de la vénération profonde, de l'assentiment intime qui conviennent au rite sacrificiel authentiquement conservé depuis le temps des Anciens Sages, des premiers hommes, tandis que le Bouddhisme, et la doctrine de Lao-tsé dont je parle ici pour mémoire, sont tenus ici pour des systèmes philosophiques ou des superstitions particulières que chacun accepte ou rejette à son gré. On adopte un de ces systèmes, comme apportant un renfort à l'honnêteté, à la morale, comme proposant une solution, douteuse et discutable il est vrai, au grand problème de la destinée humaine. On appelle souvent les bouzes aux funérailles, mais comme décor, pour ainsi dire, de luxe ou de bon ton, et sans que leur présence et leur participation à la cérémonie soient regardées comme nécessaire. Les dépenses qu'une famille s'impose de ce chef sont considérées comme *facultatives* (2).

Au contraire, tout ce qui touche au culte des Ancêtres revêt un caractère formellement *obligatoire*. Être exclu du culte domestique, c'est être excommunié de la famille; c'est la plus terrible des pénalités, et il n'est pas de châtimeut, si dur soit-il, prononcé par le conseil familial, auquel un Chinois ne se soumette plutôt que d'encourir cette excommunication. Il n'est pas de dépense prescrite par les *Rites*, relativement au culte des Ancêtres, ou aux funérailles, qui ne soit immédiatement souscrite, solidairement s'il le faut, par l'assemblée familiale, de peur de « perdre la face », c'est-à-dire d'être déshonoré.

D'où vient cette différence d'autorité et de pouvoir entre deux cultes simultanément professés dans une même famille? Ce n'est point d'une inégalité dans la valeur morale des préceptes : à ce point de vue « les trois religions n'en font qu'une », ainsi que se

(1) Huc, *l'Empire chinois*, t. II, p. 250, etc.

(2) Cf. Eug. Simon, p. 175, 267, 350, etc. — Huc, *l'Empire chinois*, p. 227, 250.

plaisent à le répéter tous les Chinois bouddhistes. Ce n'est pas non plus d'une inégalité dans la hauteur des enseignements dogmatiques ou métaphysiques : les deux doctrines sont muettes l'une et l'autre, quant aux précisions du dogme religieux fondamental, l'existence et l'essence de la Divinité ; et en matière de spéculations philosophiques, le Bouddhisme, si faiblement apprécié, est fort supérieur au culte national. Ce n'est pas dans la valeur relative des deux systèmes, appréciés avec nos idées européennes, que nous pouvons trouver la raison des préférences chinoises : c'est par l'examen des pratiques générales populaires, par l'observation des faits, que nous devons en rechercher l'explication.

Presque tous les étrangers qui ont voyagé dans le Céleste Empire, comme ceux qui se sont trouvés en rapport avec les Célestials. — les Américains notamment, — nous entretiennent souvent de la fourberie et de la rapacité des Chinois. Le vol et le mensonge sont les deux vices principaux qu'on reproche à ces Asiatiques.

Dépouiller un homme de ce qu'il possède, et pour cela corrompre la vérité, voilà des actes absolument réprouvés par la Bonne Loi, par cette Loi prêchée à *tout être vivant* afin de lui ouvrir l'accès de la sagesse immuable en le détachant des *Désirs* et de l'*Ignorance*!

Et cependant, sur ces points, la réputation des Célestials est dûment justifiée.

Transportons-nous, par exemple, avec quelque groupe de pèlerins mongols, dans l'une de ces grandes cités commerçantes réunies autour d'une lamaserie, au pied de la grande Muraille. Dans cette région, se traitent d'importantes affaires en bestiaux, en cuirs, en laines, etc., entre les négociants chinois et les habitants de la steppe ; c'est là que prennent gîte les nombreuses caravanes traversant le désert du Nord-Ouest au Sud-Est pour le transport des marchandises de la Russie, ou du Nord de la Chine. A peine le voyageur tartare a-t-il franchi l'enceinte murée de la ville, que de nombreuses auberges s'offrent pour le recevoir. Les enseignes sont alléchantes, elles semblent indiquer, de la part du logeur, une tendance marquée vers la Perfection bouddhique :

auberge des Trois Rapports Sociaux, auberge des Cinq Félicités, des Trois Perfections, de la Justice et de la Miséricorde, de l'Équité Éternelle, etc. : autant de bouges suspects où le boutiquier chinois vient relancer sa proie. Ce négociant, avec une faconde proverbiale, se répand en phrases cauteleuses sur la méchanceté et la rouerie de ses congénères, sur le grand avantage qui résulte pour le simple et candide Mongol de la rencontre d'un homme versé dans les affaires, et marchant cependant toujours à la lumière de la conscience, de la vraie conscience qui doit éclairer tous les hommes, Chinois ou Mongols. Que signifie cette odieuse distinction entre Chinois et Tartares? Tous ne sont-ils pas frères? Tous ne doivent-ils pas être amis? Circonvenu par des confrères, séduit par ces hypocrites témoignages, le bon Tartare se laisse conduire au magasin de cet homme habile qu'il considère réellement comme un frère. Là, de serviables commis prennent note de toutes les affaires qui ont amené le client à la ville : des bestiaux et des denrées qu'il doit vendre, de l'emploi qu'il compte faire de leur prix, tandis que le patron verse à boire au « grand frère » et lui fait perdre la raison. Après s'être rendu maître de son esprit, le rusé « Kita » s'empare des cordons de sa bourse. Il vend les animaux et les marchandises du Mongol « au prix qu'il veut », exécute également ses achats « au prix qu'il veut », et moyennant une commission fixée par lui-même. Le moment du compte venu, on trompe encore odieusement le pauvre nomade, et sur le cours et sur le poids de l'argent; et s'il s'avise de présenter quelques observations, on ne l'entretient plus que « de lois, de mandarins, de tribunaux, de prison et de supplice (1) ».

Par ces procédés malhonnêtes, absolument réprouvés par les Rites, le Chinois avide et rusé réduit à la misère son frère en Bouddha, et cela sans remords, *parce qu'il est étranger*. Sur la frontière, le « Kita » menteur, égrenant entre ses doigts le chapelet bouddhique pour séduire les pèlerins, va répétant à haute voix que « tous les hommes sont frères » : au fond il n'en croit rien. Et cependant Bouddha a dit : « Une loi est une grâce *pour*

(1) V. Huc, *Souvenirs*, etc., t. I, p. 167, à 180, etc.; t. II, p. 16, 31, 42, etc.

tous (1). » Mais voyez ce même individu, rentré dans sa famille, traitant avec ses oncles et ses frères, et réglant avec eux la dévolution de l'avoir commun : aussitôt la fourberie et l'avarice semblent avoir disparu de son âme; les partages de biens, les liquidations les plus compliquées, comme il s'en rencontre si souvent au sein des communautés nombreuses, tout cela se règle à l'amiable, avec droiture et probité, même avec urbanité, sans intervention des hommes de loi et sous la seule direction du conseil familial (2).

Voyez ce même négociant, ou ses effrontés commis, engagés dans l'une de ces associations de travail et bénéfiques en participation auxquelles presque tous les Chinois ont recours. Chaque membre à son tour est directeur, trésorier et répartiteur; il y en a d'intelligents, et il s'en trouve qui sont faibles d'esprit : les comptes, l'organisation, le roulement, tout cela est fort compliqué et donnerait ouverture à mille tromperies (3). Cependant il n'y a, en général, ni malversations ni réclamations; tout se passe, entre ces enfants de la « maison Centrale » librement associés, avec une justice distributive des plus exactes. Il est clair, du reste, que l'équité et le désintéressement mutuel peuvent seuls maintenir des associations de ce genre. Or, elles sont innombrables, entre Chinois de tout ordre; tous y ont recours très fréquemment et pour les objets les plus divers; et ces associations ont toujours fait preuve de la plus grande solidité, non seulement lorsqu'elles sont établies sur le territoire du Céleste Empire, mais encore lorsqu'elles existent entre les Chinois qui s'expatrient, soit aux États-Unis, où elles sont redoutées et traquées (4), soit dans l'Indo-Chine et dans les autres pays de Race Jaune, où elles constituent pour les Chinois un moyen d'exploitation vis-à-vis des naturels.

Voilà les faits. Qu'en ressort-il?

Manifestement, il en résulte que l'idée de la grande frater-

(1) Huc, *l'Empire chinois*, t. II, p. 220.

(2) Cf. Eug. Simon, p. 257 à 274, etc.

(3) Cf. *Ibid.*, p. 124 et suiv. V. les tableaux à la fin du volume.

(4) *Ibid.*, p. 127.

nité humaine, universelle, dont fut animé le fondateur du Bouddhisme n'a point conquis le cœur des Célestials, tandis qu'une autre conception plus étroite et plus nette leur inspire une conduite réellement fraternelle et honnête envers tous ceux qui leur sont rattachés par le lien national.

Et cependant la grande majorité des Chinois professe le bouddhisme. Mais la Loi de Çakya Mouni, pure abstraction, pur système philosophique, ne peut prévaloir contre le fait social, contre l'idée antérieure et concrète de la « Nation Centrale », liée au *Ciel* des Ancêtres communs, et à la *Terre* qui nourrira les communs descendants des familles présentement vivantes. Les Chinois, gens pratiques, ont accepté comme plus parfaite et plus haute la doctrine de la Pure sagesse, mais ils l'ont accommodée au concept social essentiellement fermé qui leur est propre; c'est dans leurs familles et dans leur nation, famille agrandie, qu'ils s'appliquent à suivre la Bonne Loi du renoncement et de la fraternité.

La prédication du bouddhisme a été, sans aucun doute, un événement considérable; un puissant courant d'idées, une forte poussée morale se sont propagés, grâce à cette prédication, au milieu des innombrables rejetons de la Race Jaune, sans obstacle apparent. Ce même mouvement s'était déjà produit dans l'Inde, il y avait pris naissance; et l'Inde a rejeté la doctrine du Bouddha, parce que cette doctrine se trouvait en opposition avec la base de la société hindoue : la *Caste*. L'attitude de la « Nation Centrale » en face du Bouddhisme est différente; elle se laisse envahir par la doctrine de la Bonne Loi, elle l'accepte et la met en pratique, mais en la limitant, *en la circonscrivant dans son propre concept social*. Ce concept généalogique, dont j'ai essayé d'expliquer l'origine, sépare le Célestial du Barbare, de l'étranger : il ferme la porte à l'*humanité* abstraite envisagée par l'ascète himalayen (1).

Le culte *purement familial* des Ancêtres propre à chaque famille distincte, et la Piété Filiale relative aux ancêtres immé-

(1) V. « Le Bouddhisme dans l'Inde », *Science sociale*, t. XVIII, p. 173, 175.

diats de chacune d'elles, pratiques qui sont la base de la formation particulière des familles composant la Race Jaune. n'impliquent par eux-mêmes aucun dédain, aucune répulsion vis-à-vis de l'étranger, spécialement à l'égard de l'étranger de même race, imbu des mêmes traditions, professant les mêmes principes. Au contraire, l'exclusivisme trouve sa raison d'être lorsqu'apparaît *le lien national*, incarné dans le Fils du Ciel attachant à une Terre commune les descendants des Cent Familles. La conception fermée de la « Nation Centrale » a précisément pour origine l'enchevêtrement des généalogies entre les familles établies dans un étroit voisinage, et fixées au sol *par la culture des terres fluviales*. Cette conception est la véritable « grande muraille » qui a isolé le Céleste Empire des autres nations : c'est elle aussi qui arrête la fraternité bouddhique au seuil de toute âme chinoise.

En dehors de la grande agglomération qui constitue la « Nation Centrale », la Race Jaune comprend des populations d'un genre différent, dont l'existence est basée sur un travail principal autre que la Culture. Chez ces populations, dont les familles diffèrent des familles chinoises en ce qu'elles sont moins agglomérées, moins fixées au sol, souvent même isolées ou nomades, nous ne retrouverons plus le phénomène de la confusion inextricable des causes ancestrales et de la continuité des relations à venir, rendues matériellement sensibles par la transmission du sol cultivé. Lorsqu'un lien *national* analogue à celui des Célestes n'existe pas ou n'existe que d'une façon faible et précaire entre les familles, ce lien peut être suppléé au moyen des associations que suscite le bouddhisme. Il y a là, au sein de la Race Jaune, une seconde et dernière catégorie de sociétés, qu'il nous reste à étudier.

(A suivre.)

A. de PRÉVILLE.



LA PÉNINSULE IBÉRIQUE

III

LA « RECONQUISTA » : FORMATION DU TYPE MODERNE

Nos précédentes études ont montré ce qu'était le peuple espagnol à l'époque de la conquête arabe (1). Les éléments qui l'avaient formé par des superpositions successives présentaient presque tous des caractères analogues au point de vue social. Les Ibères, section de la race berbère, venus par le Nord de l'Afrique, pasteurs sur les plateaux, pêcheurs et pirates sur les côtes, n'avaient reçu des peuples commerçants de la Méditerranée, Phéniciens, Grecs et Carthaginois, que quelques éléments de civilisation tout extérieurs, sans grande portée au point de vue de l'organisation fondamentale de la race. Les Romains, il est vrai, par leur pénétration dans l'intérieur du pays, par leur colonisation agricole, avaient commencé une évolution caractérisée et profonde; mais bientôt cette transformation avait été arrêtée par la corruption administrative et par les exigences fiscales de l'époque impériale. Après eux étaient venus des Germains. Suèves, Alains, Vandales, Wisigoths, simples barbares, pasteurs et pillards eux aussi, qui, pour la plupart, ne firent que passer; ceux qui demeurèrent n'eurent pas d'autre visée que d'imiter ce qu'ils avaient sous les yeux, c'est-à-dire les désordres de la décadence romaine; par un phénomène très usuel, ils tombèrent directement du régime ordonné du patriarcat dans la désorganisation la plus complète. De là, le succès facile des Arabes.

(1) V. l'article précédent, *Science sociale*, mai 1895, t. XIX, p. 411 et suiv.

Ceux-ci étaient des commerçants orientaux, caravaniers au début, puis, après la grande invasion mahométane, successeurs ou imitateurs des Grecs et des Byzantins, accoutumés au trafic maritime, au luxe et à la vie urbaine. Ils étaient amenés par là à favoriser, chez les peuples soumis le développement des échanges, des arts de la fabrication et aussi des cultures propres à approvisionner les villes de légumes et de fruits frais, genre de production qui convient si bien aux pays méridionaux quand on dispose de l'eau nécessaire pour l'irrigation. Poussant devant eux des hordes berbères africaines, subjuguées ou séduites, ils occupèrent la Péninsule presque entière; ils la semèrent de villes commerçantes et industrielles florissantes, entourées de jardins, et ils livrèrent les campagnes au pâturage.

La conclusion de tout ce que nous avons ainsi exposé est que, après la conquête arabe, pas plus qu'auparavant, la population de ce pays ne fut enracinée dans le sol et fondée sur le travail de transformation du territoire. Les Arabes ou arabisés devinrent riches par le commerce et l'industrie, mais par le commerce des produits précieux de l'Orient et par les industries de luxe; ils développèrent une civilisation brillante, mais ce mode même de prospérité désorganisa leur vie privée, qui était basée à l'origine sur les habitudes de restriction et de discipline du patriarcat, et leur vie publique s'en ressentit tout naturellement. Leurs richesses furent une tentation pour leurs voisins: les vaincus refoulés dans les montagnes du Nord; leurs divisions facilitèrent à ceux-ci un retour en arrière, la *reconquista*, comme disent les Espagnols.

C'est cette phase de l'histoire sociale de la Péninsule que nous avons à étudier aujourd'hui.

1

Beaucoup d'Espagnols s'étaient soumis à la domination arabe plutôt que de quitter les lieux où ils s'étaient sédentarisés et où ils vivaient d'une vie facile; ils s'assimilèrent aisément aux vain-

queurs, dont la formation sociale était au fond très analogue à la leur; mais, en général, ils n'acceptèrent point leur religion, et restèrent chrétiens. Leur physionomie devint d'ailleurs si parfaitement semblable à celle des maîtres du pays, qu'on leur donna le nom de *Mozarabes*.

D'autres, au contraire, fuyant la domination musulmane, se réfugièrent dans les replis inextricables des montagnes du Nord. Pourechassés à outrance, souvent battus, ils demeurèrent pourtant, et leur nombre ne tarda pas à se grossir d'une foule d'aventuriers attirés par le désir de guerroyer contre l'infidèle, de faire du butin, ou même de se tailler des domaines à ses dépens (1). La guerre d'indépendance prit ainsi à ses débuts et garda durant de longues années un aspect particulier. Ce fut, en fait, une lutte de montagnards pauvres contre des citadins abondamment pourvus, qu'il était fort avantageux de razzier à toute occasion favorable. Aussi, jusqu'au treizième siècle, la guerre contre les Maures put rester l'occupation principale des Espagnols, leur *métier* de prédilection. A cette époque, par la défaite de Las Naras de Tolosa, en 1212, la puissance arabe subit un échec dont elle ne put jamais se relever, si bien que les États maures ne tardèrent pas à disparaître, à l'exception du seul royaume de Grenade, détruit lui-même en 1492.

D'autres causes encore ont agi pour maintenir cette nation sous les armes. L'esprit de clan, résultat de ses origines beaucoup plus batailleuses que laborieuses, les porta dès le début à se subdiviser en groupes indépendants, très souvent ennemis au point de rechercher l'appui des princes musulmans pour s'accabler les uns les autres. Dans l'intérieur même des États espagnols, on voyait à chaque instant la guerre civile allumée entre le souverain, la noblesse et les villes. Enfin, avant même d'avoir chassé les Maures et unifié leur territoire, les Espagnols et les Portugais se lançaient dans des entreprises extérieures pleines

(1) La Catalogne fut reprise aux Arabes par un seigneur franc, et le Portugal par un capétien de Bourgogne. Plusieurs fois la croisade fut prêchée en Europe contre les Maures. Lisbonne et les Algarves ont été conquises par des expéditions de ce genre, au profit du souverain local, moyennant l'abandon du butin à ses auxiliaires. La fondation des autres royaumes chrétiens de l'Espagne présente des faits pareils.

de témérité. On connaît leurs expéditions en Italie, en France, aux Indes, en Amérique, les prétentions répétées de leurs souverains à la couronne du Saint-Empire, prétentions réalisées enfin par Charles-Quint au prix d'énormes sacrifices.

A qui voudra bien se rendre compte de cette continuité des mêmes faits sociaux en Espagne, de cette série de races qui l'ont peuplée sans avoir, aucune, d'attache profonde à la terre, ce que je viens de dire suffira pour indiquer comment les Espagnols sont devenus des soldats de métier: mais ce ne serait pas assez pour donner la raison de leurs succès. Ces succès, en effet, sont difficiles à comprendre lorsqu'on réfléchit aux difficultés qui s'opposaient à l'expansion de ce petit peuple, d'ailleurs troublé, divisé, et souvent mal conduit. Mais ils s'expliquent quand on fait entrer en compte les secours de tout genre qui lui sont venus du dehors. Nous avons remarqué déjà à quel point les aventuriers et les croisades avaient aidé à la *reconquista*. Après la défaite des Maures, ceux-ci ont même contribué pour une très grande part à la prospérité du pays: ils y sont restés en grand nombre, continuant à y travailler comme artisans et comme marchands. A la suite de l'expulsion en masse des musulmans et des Juifs, ces derniers furent partiellement remplacés par des Flamands, des Français, des Anglais. Ce sont des Génois qui ont ouvert à la marine de la Péninsule les mers de l'Inde et de l'Amérique (1). Enfin, à beaucoup d'égards, l'illustration de la monarchie espagnole au seizième siècle n'a été que l'effet d'un éclat emprunté à la couronne impériale de Charles-Quint.

Ce sont encore des circonstances accidentelles qui ont agi dans l'œuvre d'unification de la Péninsule. C'est grâce aux mariages et aux accumulations d'héritage dont ils étaient la cause que divers petits États espagnols se sont fondus définitivement, non sans opposition, en un seul corps de nation (2). Force est donc de reconnaître que, sans l'action renouvelée des causes extérieures,

(1) La situation est restée la même jusqu'à notre époque. V. sur ce point, la *Science sociale*, août 1892.

(2) Le Portugal lui-même fut uni de 1580 à 1640; Philippe II avait basé ses prétentions sur sa parenté avec le dernier roi, tué au Maroc.

l'Espagne reconquise se fût consumée promptement en discordes intestines et n'eût pas plus qu'autrefois joué de rôle prépondérant dans l'histoire.

Ainsi, la nation espagnole fut de tout temps, mais surtout du huitième au dix-septième siècle, un peuple essentiellement militaire, dont le *métier* principal consistait à combattre sans cesse et partout, à vivre de l'épée, et aux dépens d'autrui par conséquent. Pendant cette période, dit Buckle, toute l'intelligence qui, dans ce pays, n'était pas employée au service de l'Église, se consacrait aux armes presque exclusivement. En fait, chacun était soldat avant toute chose. Les écrivains, les savants, les jurisconsultes, les négociants, les prêtres même, portent à l'occasion la cuirasse et vont combattre un peu partout, sachant bien que la guerre est le meilleur moyen, et le plus rapide, pour arriver aux honneurs, aux dignités, à la richesse. La vie sociale est entièrement dominée par cette tendance (1). Tout finit par être subordonné à l'esprit de conquête et à l'espoir de piller ou d'exploiter l'étranger; l'affaire principale est le recrutement et l'entretien de l'armée, qui devient, pour un temps, la première du monde. Le peuple espagnol, qui s'est alors emparé du Portugal, qui domine en Italie, aux Pays-Bas, au Nouveau-Monde, et qui semble en possession d'une énorme puissance, est « la grande nation » du moment. Elle donne le ton en Europe; on la craint, on la jalouse et on l'admire: on recherche son alliance, ou bien on forme, pour lui résister, de vastes coalitions.

Mais cette grandeur n'est qu'apparente et faite de rencontres; à bref délai, tout s'écroule, et l'Espagne retombe brusquement à la condition de puissance de second ordre, végétant au jour le jour, menacée de toutes parts, faible, pauvre et stationnaire en face de voisins en plein progrès.

Comment expliquer cela? D'une manière fondamentale, par ce fait constant, qu'un peuple peu adonné à la culture et aux arts de fabrication relatifs à la vie usuelle, ne saurait ni acqué-

(1) Le roman de chevalerie, démodé partout, fleurit encore en Espagne à la fin du quinzième siècle (*l'Amadis de Gaule* est de 1465). Il a été fondé en Espagne vingt-trois ordres de chevalerie.

rir par lui-même, ni conserver longtemps une situation prospère et prépondérante. Nous venons de constater sommairement que telle est bien l'histoire des peuples ibériques. Mais il nous faut, après cette vue d'ensemble, entrer dans quelques détails sur ces causes profondes de l'infériorité constitutionnelle de la race.

II

La société espagnole du moyen âge se divisait en catégories bien franchées : les serfs, les paysans libres, la noblesse, les villes, le clergé, la royauté.

Les premiers étaient astreints à un esclavage très voisin de la servitude antique, à peine modifiée par l'influence du christianisme. Épuisés par les exigences de leurs maîtres, les serfs désertent la terre pour courir aux armées, ou pour émigrer aux colonies, laissant les campagnes à de vastes troupeaux de moutons ou de bœufs à demi sauvages. C'est ainsi que des plaines d'une grande fertilité demeurèrent à l'état de steppes habitées seulement par quelques pâtres très semblables aux *gauchos* actuels des Pampas américaines.

La responsabilité de cette situation incombe surtout aux classes supérieures, incapables de gouverner efficacement les populations qui leur étaient subordonnées. Cela s'explique aisément quand on connaît le cours qu'ont suivi les choses. Pendant presque toute la durée de la lutte entre chrétiens et infidèles, il existait entre les deux partis une large zone de territoires incessamment parcourus par des bandes allant en razzia, ou par des armées en marche contre l'irréconciliable ennemi. Vivre dans cette zone était à peu près impossible, car on n'y trouvait aucune sécurité ni pour les biens ni pour les personnes. Au fur et à mesure des progrès espagnols, le désert reculait vers le Sud, et la partie Nord, incorporée aux territoires chrétiens, était colonisée sous la direction des souverains. Ils taillaient dans ces terres sans maître des domaines souvent très vastes, qu'ils distribuaient à leurs fidèles; ceux-ci établissaient sur leurs nou-

velles propriétés des prisonniers, considérés à peu près comme des esclaves, des fugitifs qui n'avaient plus ni feu ni lieu, parfois des colons volontaires. Ces derniers obtenaient certaines garanties, fondaient souvent des bourgs à charte, mais les autres demeuraient à l'entière merci du seigneur. On appelait cela organiser des *poblaciones*, ou repeuplements.

Ailleurs, lorsque des provinces entières tombaient aux mains des Espagnols avec leurs habitants et leurs villes, les campagnes étaient encore distribuées de la même façon. En général, les Maures fuyaient vers le sud ou se groupaient dans les villes; les Mozarabes chrétiens demeuraient en place au contraire, croyant n'avoir rien à craindre de leurs nouveaux maîtres, qui cependant leur imposaient la forme de servage applicable à leur mode d'existence. Quant aux villes, pour se les concilier et y retenir une population aisée et industrielle, les rois leur concédaient des chartes; nous en parlerons en détail tout à l'heure.

C'est ainsi qu'il se forma en Espagne une classe nombreuse de grands propriétaires fonciers, les riches hommes (*ricos hombres*), qui n'avaient d'abord aucun goût pour la vie rurale, étant accoutumés à la vie militaire, urbaine et de cour exclusivement. Aussi ne s'intéressaient-ils à leurs domaines qu'au point de vue du revenu qu'ils en pouvaient tirer par l'intermédiaire de leurs intendants, pour alimenter les dépenses d'un luxe insensé. En d'autres termes, cette féodalité purement militaire n'avait aucune part dans la direction du travail et se bornait à en accaparer les fruits pour les dissiper follement. Dans ces conditions, la culture ne pouvait ni prospérer, ni même se maintenir.

A côté de ces *ricos hombres*, un grand nombre d'individus de peu de fortune, ou même tout à fait sans ressources : nobles ruinés, cadets de famille, officiers inférieurs, même des soldats et des aventuriers de basse origine, se disaient *hidalgos*, c'est-à-dire gentilshommes, et vivaient de misère ou d'expédients, méprisant le travail qui était à leurs yeux la marque de la condition servile (1). Ces gens étaient toujours prêts à vendre le

(1) En principe, tout individu qui vivait noblement, c'est-à-dire sans travailler, et qui possédait un cheval et des armes, pouvait se dire *hidalgo*.

concours de leur épée à quelque grand personnage, entraient dans son clan, et lui fournissaient ainsi la force et l'influence nécessaires pour contrebalancer celles d'un rival, ou même pour traiter d'égal à égal avec le roi, ou encore pour organiser quelque lointaine expédition.

On voit, par tous ces traits, qu'on ne saurait sans erreur comparer la féodalité espagnole à la féodalité franque, par exemple. Celle-ci était maintenue par le lien réel ou terrier, les domaines étant subordonnés entre eux par une coutume fixe, immuable, que leurs maîtres ne pouvaient rompre sans violer en même temps le fait et le droit. En Espagne, les liens étaient tout personnels, et on en modifiait le régime par une simple raison de convenance ou d'intérêt. Aussi, tant que la société franque conserva son caractère d'association basée sur la culture du sol, elle vécut dans l'ordre et la paix; mais, dès qu'elle revêtit, par l'effet des circonstances, le type militaire, chevaleresque, de la société espagnole, elle tomba comme elle dans l'indiscipline et le désordre. En Castille, les nobles pouvaient, de leur propre autorité, se déclarer déliés de toute obligation de fidélité à l'égard du roi, à la seule condition de l'en prévenir, et de lever contre lui le drapeau de la révolte, ce qui leur arrivait souvent du reste.

En résumé, à la fin du moyen âge, on trouvait en Espagne une très nombreuse noblesse (1) subdivisée en plusieurs classes : d'abord venaient les *grands* et les *titrés* (environ 350, vers l'an 1650), qui formaient les deux parties de la haute aristocratie, accumulaient les dignités, les charges, les monopoles, les pensions, et possédaient d'énormes domaines. En troisième lieu figurait la petite noblesse, besoigneuse et orgueilleuse, oisive, avide de dons, de pensions et d'emplois en sous-ordre, toujours prête à s'enrôler dans le clan de quelque grand seigneur pour l'aider à pousser ou à soutenir sa fortune politique, en vivant à ses dépens. Avec cela, elle se montrait en général aventureuse et brave, bien que les vertus militaires aient sensiblement décliné à partir du début du dix-septième siècle.

(1) On estime que 1/5 ou 1/6 de la population totale (1/2 sur certains points) se prétendait de sang noble.

Telle était la noblesse ; voyons maintenant ce qu'il faut penser de la population urbaine.

Les villes avaient été, pour la plupart, fondées ou développées par les Arabes, qui y avaient importé ou agrandi un bon nombre d'industries importantes. A Séville, Grenade, Tolède, Cuenca, Ségovie, Avila, Ocaña, Talavera, Cordoue, etc., etc., on tissait la soie et la laine (1), on tannait et travaillait les cuirs, les aciers, ou fabriquait du sucre, des faïences, des gants, des meubles, des armes. Des foires très fréquentées se tenaient annuellement à Medina del Campo, Burgos, Ségovie, Valladolid, Saragosse. Les trafiquants arabes avaient établi des relations actives avec leurs coreligionnaires d'Orient, et allaient chercher dans les ports de l'Asie Mineure et de l'Égypte les produits de l'Inde, de la Chine et du Japon. Ce mouvement fut continué, après la chute des royaumes maures par les commerçants de Barcelone et de Cadix, malgré les difficultés des temps et la hardiesse des pirates de la côte africaine, contre lesquels l'Espagne a dirigé plusieurs expéditions, fait qui montre bien l'importance des intérêts à protéger. Pendant une période assez longue, l'Espagne fut donc le centre des relations commerciales entre l'Occident et l'Orient, comme la Pologne était, de son côté, le grand chemin du négoce entre l'Orient et les pays du Nord (2). De part et d'autre aussi, on vit se développer une grande prospérité, qui fut éphémère pour des raisons analogues.

Un peu plus tard, cette situation, entamée d'un côté par la concurrence des ports italiens, fut renforcée par la découverte de la route directe des Indes et par celle du continent d'Amérique, qui fournirent de nouvelles sources de richesse, de nouvelles occasions de trafic maritime. C'est le Portugal qui entra le premier dans cette voie. Dès le treizième siècle, des marins génois appelés par des souverains intelligents, comme le roi Denys, formèrent en peu d'années une pépinière de hardis ma-

(1) On assure que l'Espagne a fait battre jusqu'à 60.000 métiers pour la soie et la laine. Vers 1660 il en restait 16.000. Habitudes militaires, expéditions maritimes, commerce lointain, fabrication de tissus, forment un enchaînement qui se retrouve dans l'histoire économique de beaucoup de peuples.

(2) La *Science sociale*, octobre 1888.

telots. Un peu plus tard, un prince qui était à la fois un savant et un homme plein d'initiative, Henri le Navigateur (1), ouvrit la période des grandes explorations en envoyant des navires à la côte occidentale d'Afrique. En 1486, le cap de Bonne-Espérance fut doublé; en 1498, Vasco de Gama atteignit l'Inde, la terre des épices, le but ardemment désiré par ces négociants de premier ordre, qui devinrent ainsi les principaux agents entre l'Europe et l'Asie. Du coup, Lisbonne centralisa l'approvisionnement de tous les produits exotiques, ce qui en fit l'une des villes les plus riches du monde. A ce moment, l'avenir le plus magnifique semblait réservé à la Péninsule, car, de son côté, l'Espagne unifiée faisait, elle aussi, grâce à l'initiative de Colomb, de splendides découvertes. Les marchandises et les métaux précieux tirés des colonies fournirent à l'industrie et au commerce de nouveaux éléments d'activité, et l'on put croire un moment que les nations ibériques allaient, grâce au concours de l'immigration étrangère, prendre le pas et jouer le grand rôle en Europe par leurs progrès et par leurs succès dans la fabrication et le négoce.

Avec une telle prospérité, on ne pouvait manquer de voir les arts et les lettres fleurir dans la Péninsule. Lorsque le mouvement des affaires crée de grandes villes, où se rencontrent une classe de bourgeois puissamment riches et en outre une caste de grands seigneurs fastueux, les artistes et les écrivains apparaissent pour construire et orner leurs demeures, pour amuser leurs loisirs, pour raconter leurs succès. C'est ainsi que Barcelone, Séville, Valence devinrent des centres littéraires brillants. Dès le quatorzième siècle, on organisait à Valence des représentations dramatiques, et ses poètes étaient alors les meilleurs de l'Espagne. C'est aussi à Valence que se formèrent les premiers peintres nationaux; l'école se développa ensuite en Catalogne, puis, lorsque la monarchie fut unifiée et centralisée, à Madrid, à l'ombre de la protection royale. Séville n'avait

(1) Mort en 1460. Les rois portugais, acculés au plateau central de la Péninsule, n'avaient de chances de s'agrandir que par mer, et de se procurer de grandes ressources que par le commerce.

pas moins de réputation, et l'on faisait l'éloge de Cervantès en disant qu'il avait su acquérir *el sabor sevillano*, le sel de Séville. L'architecture eut aussi sa belle époque, qui donna naissance aux styles *plateresco* d'Espagne, et *manoelin* de Portugal, tous deux également touffus, exubérants, ornés à l'excès, comme il convient chez des gens dont la fortune a été rapide et qui n'ont pas eu le temps de se former le goût. La musique enfin était cultivée avec passion, et cet art inspira plusieurs compositeurs éminents au seizième siècle.

On comprend comment, dans ces conditions, les cultures intellectuelles devaient se développer dans les deux pays, et se développer dans un certain sens, surtout lorsque la centralisation administrative eut fait de grands progrès. De nombreuses universités furent créées; au dix-septième siècle, on en comptait jusqu'à trente-cinq, avec trente ou quarante mille étudiants, qui s'adonnaient à la théologie, à la philosophie, au droit, à la littérature, très peu aux sciences, qui ne servaient à rien dans la recherche des emplois publics.

Les grandes villes, qui accumulaient tant de richesses et développaient une culture intellectuelle si brillante, avaient aussi des institutions publiques remarquables. Leurs *fueros* sont célèbres dans l'histoire, et on les cite souvent comme le type accompli de la charte municipale; nous ne pouvons donc les passer sous silence.

Les villes ibériques n'étaient pas toutes des cités à *fueros*, mais un grand nombre d'entre elles en étaient dotées, par l'effet naturel des circonstances. Quelques-unes avaient été fondées pour ainsi dire en vue de l'ennemi, pour servir de points d'appui à la défense des frontières. Mais la sécurité étant précaire dans ces postes avancés, il avait fallu, pour les peupler, attirer les gens par des privilèges. Le plus précieux de tous, surtout à cette époque d'oppression, c'était la liberté. On accordait donc aux habitants de ces places la franchise municipale, en y ajoutant même, dans certains cas, des droits de seigneurie sur le pays d'alentour.

Ailleurs, après avoir enlevé à la domination arabe une

vieille cité, il s'agissait d'y retenir les Mozarabes et même les Maures, et d'y appeler des colons. Dans ce cas encore on concédait un *fuero* qui garantissait chacun contre l'oppression seigneuriale ou royale. Le résultat était le même, ou à peu près.

Enfin, dans le Nord, il avait fallu également reconnaître l'autonomie des communautés paysannes basques et navarraises, afin de les intéresser au sort de la cause espagnole, dont leur pays était le dernier refuge, en consacrant des libertés que la nature du sol leur avait permis d'organiser et de conserver depuis l'origine. La situation de ces communautés rurales était du reste fort différente de celle des villes, que nous allons maintenant décrire très brièvement (1).

Les *fueros*, établis successivement d'après deux ou trois modèles primitifs, étaient très analogues, sans présenter une uniformité absolue; de plus, les détails d'application différaient sur des points assez nombreux. Pourtant, l'esprit général était le même et se résumait à peu près en ceci : gouvernement local exercé par la classe bourgeoise; magistrats élus par cette classe et dans son sein, à l'exclusion des artisans et autres petites gens; devoirs précis envers l'État représenté par le roi, au point de vue de l'impôt et de la défense du pays; liberté de taxation intérieure; droit d'asile.

Si de telles institutions avaient été appliquées avec sagesse et modération, au sein d'une nation calme et bien ordonnée, elles auraient pu se soutenir indéfiniment et contribuer pour une large part à la prospérité du pays. Malheureusement il n'en était pas ainsi. D'abord, on avait dépassé la mesure en donnant aux villes plus qu'il n'était nécessaire, le droit d'asile par exemple, ce qui les rendait trop puissantes et multipliait les conflits avec l'autorité centrale. D'ailleurs, celle-ci, excitée par la noblesse, ne tarda guère à concevoir la pensée de détruire ce qu'elle avait accordé libéralement tout d'abord, si bien qu'une lutte à peu près constante divisa la royauté et les villes. Enfin,

(1) Nous parlerons tout à l'heure des *fueros* généraux applicables à un État tout entier.

les villes portaient en elles-mêmes le mal chronique qui devait causer la ruine de leurs libertés.

En effet, nous savons comment les Espagnols étaient déjà, par le fait de leurs origines, imbus de l'esprit de clan. Cet esprit naît d'ailleurs aisément dans les cités commerçantes, où la richesse mobilière est tout, et fait la force et l'influence des familles. Celles-ci, vivant très rapprochées et exerçant leur action sur le même milieu, deviennent aisément rivales non seulement dans les affaires de négoce, mais encore dans la direction des intérêts municipaux. Elles groupent des partisans, commencent par se faire une guerre sourde qui finit presque toujours par aboutir à une lutte à main armée. C'est, en deux mots, l'histoire des républiques commerçantes de l'antiquité, de l'Italie du moyen âge, des Flandres, etc.

D'autre part, soit pour se défendre contre les Maures, soit pour tenir en respect la noblesse et souvent le roi lui-même, les villes restaient organisées sur un pied militaire. Leurs milices étaient nombreuses et exercées; au moyen de ligues souvent très étendues (*hermandades*), elles formaient de véritables armées, capables de tenir en échec celles du souverain. Cette cause contribuait pour une large part à entretenir dans le pays, parmi toutes les classes, l'esprit militaire, si opposé aux habitudes de travail régulier et de stabilité, et l'esprit d'insubordination, si peu compatible avec le maintien d'un état de choses ordonné, paisible, dans un grand pays.

On ne doit donc pas s'étonner si le pouvoir conçu de bonne heure l'idée de briser ces petites républiques turbulentes et troublées, où les abus de toute sorte se multipliaient de plus en plus avec le temps, et qui vivaient en constante opposition avec le gouvernement central. A diverses reprises, de vastes insurrections organisées par les *comuneros* des Castilles furent écrasées avec le concours des villes libres des Asturies, de l'Aragon, de l'Andalousie, jalouses de leurs voisines. Les Aragonais et les Andalous passèrent sous le joug à leur tour, et Charles-Quint porta le dernier coup à l'indépendance municipale, avec l'aide de la noblesse, qui craignait pour ses biens et ses privilèges.

Philippe II n'eut plus guère qu'à recueillir les fruits de la victoire en centralisant à outrance. En définitive, si la royauté avait pu vaincre les villes et supprimer ou annuler leurs *fueros*, c'est grâce surtout aux vices et aux abus de leur organisation, et au caractère exagéré de leurs prétentions. Dans les Pyrénées, les communautés paysannes ont gardé beaucoup plus longtemps leurs *fueros*, au moins dans les traits essentiels, parce qu'elles n'étaient pas exposées aux mêmes causes de décadence, et ne présentaient pas le même danger pour l'ordre public, la sécurité générale, et l'existence du pouvoir royal.

Quant au clergé, sa situation a été considérable en Espagne depuis l'époque de la domination gothique. C'est qu'en effet chez les Wisigoths ariens, en face des Francs catholiques, chez les Espagnols catholiques en présence des Maures musulmans, l'idée religieuse se confondit naturellement avec celle de patrie, ce qui donna une importance et une influence spéciales au clergé. De plus, chez les Espagnols comme chez les Wisigoths, les grandes charges ecclésiastiques étaient recherchées par les représentants de la plus haute noblesse, qui conservaient naturellement leurs relations, leur autorité personnelle, et bien souvent leurs ambitions particulières, si bien que l'Église se trouva directement mêlée aux discordes intérieures comme aux complications du dehors. D'autre part, la foi ardente du moyen âge, doublée du sentiment patriotique, fit que le clergé séculier et régulier reçut en don des biens immenses, ce qui lui permit de grossir ses rangs dans une proportion considérable. Et comme, par éducation, les Espagnols étaient peu disposés au travail manuel, leurs tendances naturelles leur faisaient adopter plus volontiers les formes de la vie ecclésiastique et religieuse. En 1650, on comptait dans ce pays 200.000 prêtres, avec 54 évêques et 12 archevêques; 9.000 couvents d'hommes abritant 70.000 moines, et 3.000 couvents de femmes avec 30.000 religieuses; soit en tout 300.000 personnes, sans parler des gens de service attachés à cet immense personnel. A cette même époque, un cinquième du sol, avec d'énormes revenus, était entre les mains du clergé.

Ces faits expliquent bien des choses. D'abord, il était difficile que des sectes dissidentes pussent vivre en paix au milieu d'une population de foi ardente, et sous les yeux d'un clergé aussi influent, qui les condamnait. On fit donc de grands efforts pour amener les Maures soumis à renoncer à l'islamisme ; il en fut de même pour les Juifs. Beaucoup refusèrent absolument et prirent d'eux-mêmes le chemin de l'exil. Les autres, menacés dans leurs biens et dans leur sécurité, abjurèrent des lèvres, et restèrent hérétiques au fond du cœur. Mais cela ne suffisait pas ; il fallait déraciner l'hérésie, de peur qu'après avoir couvé sous la cendre, elle ne reprit un jour des forces nouvelles, compromettant à la fois l'expansion du catholicisme et la sécurité de la nationalité espagnole. Dans ce but, on imagina l'Inquisition, tribunal secret chargé de surveiller les actes, de scruter les consciences, de poursuivre partout les faux chrétiens et les relaps. Tel était son but primitif ; nous verrons tout à l'heure comment elle en fut détournée.

Lorsque le schisme protestant vint à se produire, il trouva en Espagne quelques adeptes qui commencèrent à prêcher la réforme. Ce mouvement était gros de périls, d'abord pour la religion dominante, ensuite pour les intérêts du clergé, qui se voyait menacé dans sa situation et dans sa fortune ; enfin pour le pouvoir royal, précisément occupé en ce moment même à combattre en Allemagne le parti protestant. Aussi la répression fut-elle impitoyable, et comme le milieu était d'ailleurs peu favorable à l'expansion des doctrines nouvelles, elles y furent étouffées pour longtemps (1).

Nous arrivons maintenant au pouvoir royal, et nous avons à nous rendre compte de son évolution depuis le début de la *reconquista* jusqu'aux temps modernes. Ce sera facile après tout ce que nous venons d'observer.

Au début, lorsque la Péninsule était divisée en petits États toujours en lutte entre eux et avec les Maures, chaque souverain devait s'appliquer à grouper autour de lui et à rattacher à sa per-

(1) Philippe II interdit aux étudiants de sortir du pays pour aller étudier dans les Universités étrangères, où ils auraient pu se pénétrer des idées de la Réforme.

sonne, comme un clan, le plus grand nombre possible d'hommes de guerre. Dans ce but, il leur faisait de larges concessions, acceptaient le contrôle des seigneurs (*ricos hombres*), des villes libres, du clergé, qui, pour bien constater leur pouvoir, imposèrent à ces petits princes *des fueros* ou chartes. Les privilèges obtenus dans ces circonstances présentaient, dans le détail, certaines différences mais, par leurs traits généraux, ils se ressemblaient fort et reposaient sur les bases suivantes : pour la noblesse et le clergé, exemptions d'impôts, liberté de coalition et de révolte, juridictions spéciales, partage du pouvoir législatif et exécutif, large autorité sur les serfs.

Il y avait dans tout cela du bon, mélangé de beaucoup de mauvais. On se garantissait avec soin contre l'arbitraire royal, mais on le faisait parfois au moyen de rouages singuliers. Tel était ce *Justitia major* d'Aragon, magistrat inamovible, choisi parmi la petite noblesse, qui pouvait résister au roi, prendre sous sa garde, jusqu'à plus ample informé, ceux qu'il poursuivait, protester contre toute violation des *fueros*, et au besoin appeler le peuple aux armes. Or l'existence même de ce rouage étrange, sorte de censeur absolu opposé à l'absolutisme royal, montre combien les *fueros* avaient au fond peu de valeur libérale : ils étaient, en réalité, des codes de privilèges établis au profit de certaines classes et, par là même, aux risques et périls des classes inférieures, ce n'étaient donc pas à proprement parler des chartes de libertés publiques. On a comparé, par exemple, le *Privilegio general* aragonais de 1283, ou 1285, à la Grande Charte anglaise. L'erreur est manifeste. La Grande Charte avait pour but de limiter les droits du pouvoir central vis-à-vis de la nation prise dans son ensemble ; les *fueros* donnaient aux nobles et aux bourgeois le droit de tirer l'épée contre le souverain, s'il venait à entamer les privilèges exorbitants que l'aristocratie et les villes s'étaient arrogés, ou fait concéder au milieu des circonstances les plus critiques. Les deux situations ne sont évidemment pas comparables.

Le rôle politique des divers ordres que nous avons passés en revue s'affirmait par la réunion des *Cortès*, ou assemblées des

délégués de la noblesse, du clergé, des villes et des communes paysannes. En Aragon, les *Cortès* montraient vis-à-vis du souverain une fermeté qui allait souvent jusqu'à l'arrogance, et une commission permanente les remplaçait durant l'intervalle des sessions. En Castille, l'institution était moins influente : souvent les villes s'abstenaient par économie ; les sessions n'étaient pas régulières, et bien que tout nouvel impôt dût en principe leur être soumis, il arrivait qu'on se passait de leur autorisation, quitte à essayer leurs remontrances, d'ailleurs dépourvues de sanction. Puis, il y avait partout des jalousies et des luttes entre les ordres, qui délibéraient et votaient séparément ; aussi, bien qu'ils fussent tous assez disposés à se tourner contre le roi, celui-ci réussissait souvent à leur imposer ses vues en exploitant leurs haines réciproques.

Jusqu'à la fin du quizième siècle, la Péninsule demeura dans cet état d'anarchie intérieure, partagée en plusieurs États eux-mêmes divisés par une sorte de fédéralisme irrégulier, mal agencé, propre aux compétitions et aux guerres civiles, qui ne cessaient guère. La noblesse surtout se signalait par son indiscipline. « Ces gens-là, dit un contemporain, entretiennent leurs discordes vives et crues, et multiplient les meurtres et les vols, dont chaque jour ils se rendent réciproquement coupables ». Après 1474, Ferdinand et Isabelle commencèrent à faire la police des royaumes unis. Appuyés d'abord sur les ligues des villes (*hermandades*), ils poursuivirent avec une rigueur impitoyable les brigands de toute sorte et obligèrent les seigneurs à courber la tête, par crainte de perdre leurs privilèges, et à commencer l'évolution qui devait en faire une simple noblesse de cour. Par un mouvement en retour, ils se servirent alors de l'aristocratie pour battre en brèche la puissance des bourgeoisies, instituèrent des conseils consultatifs au détriment des *Cortès*, créèrent des fonctionnaires royaux en face des municipalités. L'œuvre de la centralisation était entamée ; Charles-Quint et Philippe II devaient l'achever en peu d'années.

Après la mort d'Isabelle, les grands essayèrent de secouer le joug de la royauté, encore mal assurée ; ils se révoltèrent et obligèrent Ferdinand à abandonner la Castille à Philippe le Beau ;

celui-ci mourut bientôt au milieu d'un désordre tel, qu'on ne trouva rien de mieux que de rappeler Ferdinand. L'unité se refit ainsi d'elle-même, et cessa d'être en question quand l'Espagne eut passé sous la rude main de Charles-Quint et de son successeur. Ceux-ci, inspirés et soutenus par des légistes pénétrés de l'esprit du droit romain (1), se donnèrent pour tâche de consommer l'établissement du pouvoir absolu. Les *Cortès*, réunies à des époques de plus en plus éloignées, perdirent toute autorité; après Philippe II, elles existent encore, mais sont réduites en nombre et peuplées de fonctionnaires d'une parfaite docilité. En même temps, la bureaucratie prenait des proportions grandioses. Au centre, douze conseils permanents et des juntes temporaires préparaient les décisions, que le roi prenait ensuite dans sa toute-puissance, après examen dans son conseil secret. Dans les provinces et les colonies, des vice-rois et des capitaines-généraux représentaient le souverain, et dirigeaient une nombreuse armée d'agents de toute sorte. Bientôt les conseillers, les employés, les scribes foisonnèrent à tel point, qu'un cinquième de la population se trouva engagé au service de l'État pour administrer les quatre autres cinquièmes; la maison royale comptait à elle seule dix mille offices. Les conséquences de tout cela furent fâcheuses.

III

Au début de la période de centralisation, ce régime ne laissa guère voir que des avantages. L'ordre remplaçait peu à peu l'anarchie; les conseils étaient composés de gens sages et modérés (2), les fonctionnaires étaient raisonnablement zélés et honnêtes. Mais cela ne dura guère. Bientôt la machine administrative fut encombrée de sinécures et peuplée d'incapables pris dans cette noblesse oisive que nous connaissons. La guerre et le gaspillage ayant fait naître de grands besoins d'argent; pour y

(1) Le droit romain, conservé par les Goths, fut remis en honneur dès le douzième siècle. Les *Siete Partidas*, vaste compilation législative de la fin du treizième siècle, en proviennent directement.

(2) Pris d'ailleurs, pour la plupart, parmi les sujets de Charles-Quint étrangers à l'Espagne : Flamands, Francs-Comtois, Allemands.

suffire on introduisit la vénalité des offices, même dans les municipalités, avec la multiplicité des titulaires. Le pays fut dès lors exploité à fond, et les dépendances et colonies furent mises en coupe réglée. « En Sicile, disait un proverbe italien, les Espagnols grignotent ; ils mangent à Naples ; en Lombardie, ils dévorent ! » Il va sans dire que les fonctionnaires, mal payés et changés souvent, étaient d'une vénalité scandaleuse. « La justice, dit Cervantès, est une machine qu'on doit graisser souvent, sinon elle crie comme un char à bœufs. »

C'est ainsi que la royauté porta la main sur tout, pour paralyser toutes choses. Elle remplaça le désordre et l'indiscipline d'autrefois par un morne et étouffant despotisme, qui trouvait partout des sujets passifs ou des instruments commodes. C'est ainsi que l'Inquisition, détournée de son but primitif, devint en ses mains une arme politique terrible, en dépit de l'opposition des évêques et des Papes. En 1609, l'expulsion des Maures et des Juifs fit sortir du pays 500.000 à 600.000 hommes, artisans et commerçants, qui constituaient la portion la plus laborieuse de la population. La noblesse en était réduite à mendier les faveurs royales. « Si nécessaire est l'aspect de Sa Majesté, dit l'historien Castro, si nécessaire est son ombre, qu'ils considèrent comme un châtement de s'éloigner d'elle ». La bourgeoisie, en partie disparue au milieu de la ruine générale, en partie fondue dans l'aristocratie, disputait à celle-ci les emplois publics. Quant au menu peuple, abandonné par les classes supérieures, écrasé sous les charges de toute espèce, il en était réduit à vivre au jour le jour, dans la misère et l'insouciance. Les ouvriers des villes travaillaient juste assez pour entretenir une existence frugale, et passaient le reste du temps à flâner, à courir les spectacles, à jouer, à prendre des attitudes de hidalgos. Les paysans, sobres, patients, mais dénués de toute initiative et sans ressources, ne pouvaient à eux seuls relever la culture ; à côté d'eux, 50.000 bergers à demi sauvages conduisaient les troupeaux transhumants de la *Mesta* d'une extrémité à l'autre du pays. Enfin une nombreuse canaille (*pica-ros*), déclassés, bandits, courtisanes, gitanos, contrebandiers, infestait villes et grands chemins.

Dans ces conditions, on devine ce que pouvait être la production économique. La guerre avait dévoré des millions d'hommes et des milliards de francs; l'émigration enlevait 40.000 personnes par an; aussi la Péninsule allait-elle se dépeuplant. Des étrangers, profitant de l'inertie générale, prenaient les meilleures situations commerciales et industrielles; au dix-septième siècle, on en trouvait 500.000 à 600.000. Une politique aveugle tendait à fermer les débouchés, à accaparer tous les produits coloniaux et à réserver le trafic avec les colonies aux seules maisons métropolitaines, impuissantes à l'alimenter. Quand Philippe II eut conquis le Portugal, on ferma ses ports aux étrangers. Ceux-ci étaient ainsi poussés à s'approvisionner directement, ce qu'ils firent en allant aux Indes et en Amérique, malgré les défenses et les croisières. C'est par cet autocratisme méfiant, incapable et dupé, que tout déclina avec rapidité. Après Philippe II, il n'y eut plus en Espagne, à proprement parler, ni industrie, ni commerce, ni armée, ni marine, ni administration, ni arts, ni littérature, ni enseignement, sinon sous la forme de débris sans portée ni consistance. Tout était désorganisé par le régime de la centralisation excessive, de la faveur, de la dilapidation, des monopoles (1) et des impôts sans mesure (2). La misère arrivait à son comble : « Il y a dans l'année plus de jours que de saucisses », disait le peuple, et l'Espagne, environnée de dangers, semblait près de périr. Elle a réussi à survivre pourtant, mais non pas à se relever d'une manière appréciable, ni surtout à modifier son organisation sociale.

Quelle conclusion faut-il tirer de tout ceci? Quelle haute considération d'histoire sociale se dégage de notre série d'études? Voilà ce qu'il est nécessaire de bien préciser en terminant.

Le fait qui saute aux yeux, en premier lieu, c'est que la Pé-

(1) Il y en avait sur le sel, le poivre, le mercure, la cochenille, les cartes, le plomb, le soufre, le salpêtre, la cire, la gomme, l'alcool, le chocolat, le papier, les conserves, le tabac, etc.

(2) En 1650, on tirait de ce pays près d'un milliard de francs, qui était gaspillé d'une façon honteuse. La dette montait, vers 1600, à 4 ou 5 milliards, et fut réduite par une série de banqueroutes.

ninsule a été peuplée surtout, et à maintes reprises, de Berbères africains, dont la condition sociale ne s'est jamais élevée, dans le fond des choses, très sensiblement au-dessus de celle des Maures ou des Arabes. Certains groupes de population, venus non pas du Nord franck ou saxon, mais du Nord-Est, tels que les Suèves, les Vandales, les Wisigoths, l'ont, il est vrai, envahie à diverses reprises; mais la plupart n'ont fait que la traverser et, d'ailleurs, ils étaient eux-mêmes trop faibles, socialement parlant, pour exercer sur leurs devanciers une action profonde, et pour corriger ce que la formation des peuples issus d'Afrique avait de défectueux. Au contraire, ils se sont aisément modelés sur ces derniers, qui devaient à la civilisation grecque, carthaginoise et romaine une supériorité extérieure et apparente assez marquée.

La reconquête même n'a pu donner pleine action, en Espagne et en Portugal, aux influences supérieures des peuples du Nord proprement dits, c'est-à-dire aux races franques et saxonnes. En effet, elle a été conduite, en définitive, par un petit nombre d'aventuriers espagnols ou cosmopolites, appuyés principalement sur des bandes issues des vallées pyrénéennes, ou des territoires repris aux princes arabes ou arabo-berbères. Le fond même de la population est donc resté autochtone; il a gardé, à l'abri des influences du dehors, ses caractères originaires. En d'autres termes, au point de vue historique et social, comme au point de vue géographique, *la Péninsule n'est qu'un prolongement du continent africain*. L'Afrique ne s'arrête qu'aux Pyrénées, peut-être même à leur pied septentrional. Au delà, on ne trouve plus ni le même sol, ni le même climat, ni la même race. Quant au détroit de Gibraltar, ce n'est qu'un accident géographique dont l'influence est beaucoup plus apparente que réelle.

Ceci nous indique d'une manière générale pourquoi les Hispano-Portugais ont toujours conservé une physionomie spéciale. Ils ont pu devenir chrétiens, adopter les formes extérieures de la vie européenne, depuis ses modes jusqu'à ses combinaisons politiques; toujours, ils ont interprété et appliqué tout cela à leur manière, avec un génie particulier et des tendances sensiblement autres que les nôtres. C'est que, foncièrement, par origine,

ils ne sont point ce que nous sommes et ne peuvent ni concevoir les choses, ni les appliquer exactement comme nous.

Au point de vue espagnol ou portugais, cela est important, car il en résulte l'explication de bien des faits passés, et une indication précieuse pour la direction des faits à venir. Au point de vue européen, le phénomène mérite aussi qu'on y prête attention, car il en résulte que la Péninsule a été de tout temps une porte ouverte sur l'Europe, et par cette issue l'Afrique a exercé, sans qu'on s'en soit rendu compte, une action très marquée sur les idées de l'Occident. La similitude de religion et de mœurs extérieures entre l'Espagne et les pays d'Europe faisait qu'on n'y prenait pas garde, mais le fait n'en est pas moins certain.

Maintenant, faut-il se louer de cette action, ou la condamner? Observons d'abord que des pires choses on tire toujours quelques parties utilisables. Mais, pour l'ensemble, il suffit de se rappeler le désastre complet de la civilisation arabe, et l'état plus brillant que solide de la Péninsule elle-même sous la domination africaine, pour se rendre compte aussitôt du peu que l'influence orientale, transmise ainsi parmi nous, a pu nous procurer de bon, de fort et de durable. Cette vue ouverte par l'observation sociale sur l'action que l'Espagne a eue en Europe ne laisse pas que d'être instructive et de débrouiller bien des choses dans l'histoire.

LÉON POINSARD.

Le Directeur-Gérant : Edmond DEMOLINS.

QUESTIONS DU JOUR

LE

CONGRÈS DES TRADE-UNIONS

A CARDIFF

Le congrès de Cardiff, comme ceux de Belfast et de Norwich, restera célèbre dans les annales du Trade-Unionisme. A Belfast, en 1893, les Nouveaux-Unionistes, après des tentatives infructueuses aux trois précédents congrès, réussirent à faire voter par 137 voix contre 97 une résolution d'un caractère nettement socialiste (1). L'année suivante, à Norwich, une résolution de J. Keir-Hardie, alors député de South-West-Ham (Londres) et chef de l'*Independent Labour Party*, — résolution demandant la nationalisation de tous les moyens de production, de distribution et d'échange, — fut adoptée par 219 voix contre 61. Sous le couvert du Nouvel-Unionisme, le Socialisme semblait donc triompher; mais en Angleterre, plus que partout ailleurs, il faut ne pas se laisser prendre aux apparences. Un mois après le congrès de Norwich, M. Tom Mann, secrétaire général de l'*Independent Labour Party*, me disait très nettement que la majorité des ouvriers anglais n'était pas favorable au collectivisme. A la même époque, M. Edward Aveling, gendre de Karl Marx, écrivait dans la revue

(1) Pour ce qui concerne le congrès de Belfast, voir, dans la *Science sociale* d'octobre 1893, l'article de M. Paul de Rousiers : « *Au Congrès des Trade-Unions* ».

socialiste *l'Ère Nouvelle*, qu'il ne fallait pas attacher beaucoup d'importance au vote de la résolution Keir-Hardie. Cette résolution était d'ailleurs répudiée par plusieurs Unions importantes, entre autres, si mes souvenirs sont exacts, par l'*Amalgamated Society of Engineers*, qui compte 70.000 membres.

I

Il est cependant fort probable que les socialistes auraient de nouveau triomphé à Cardiff, si le *Comité parlementaire* du congrès n'avait élaboré et mis en vigueur un nouveau règlement. En effet, jusqu'à cette année, les Unions avaient le droit d'envoyer autant de délégués qu'elles comptaient de milliers d'adhérents, celles qui comptaient moins de 1.000 membres ayant droit cependant à un représentant. Chacun de ces délégués ou représentants, avait une voix, et les propositions étaient adoptées ou rejetées à la majorité des votants, de sorte que deux Unions ne comptant chacune qu'une centaine d'adhérents pouvaient contrebalancer une union forte de 2.000 membres. Mais ce n'est pas tout. Aucun délégué, quelque nombreuse que fût l'Union par laquelle il était envoyé, ne pouvait représenter plus de 1.000 unionistes, ni par conséquent disposer de plusieurs voix, si bien, par exemple, que, pour être pleinement représentée dans les votes du congrès, l'*Amalgamated Society of Engineers*, dont je parlais plus haut, aurait été obligée de faire les frais d'envoyer jusqu'à 70 délégués.

Le Comité parlementaire a changé tout cela. Profitant de ce qu'une résolution du congrès de Norwich l'avait chargé, sans plus amples indications, d'amender le règlement alors en vigueur, il décida qu'à l'avenir les votes n'auraient plus lieu à mains levées, mais au moyen de cartes, à raison de une carte par millier de membres. De plus, les Unions peuvent maintenant confier à un petit nombre de délégués, et même à un seul délégué, toutes les cartes dont elles disposent. Le résultat de ce changement est que les Vieux-Unionistes, adversaires résolus du collectivisme, ont au congrès une forte majorité.

Le Comité parlementaire ne s'en tint pas à cette réforme. Il décida que ceux-là seuls pourraient être délégués au congrès qui, lors de leur élection, seraient ouvriers de l'industrie qui les aurait élus, ou seraient fonctionnaires permanents et payés de l'Union qu'ils viendraient représenter. Quant au motif de cette réforme, l'un des membres du Comité parlementaire, M. James Mawdsley, secrétaire de l'*Amalgamated Association of Operatives Cotton Spinners* du Lancashire, l'a déclaré sans ambages au congrès de Cardiff : « Le congrès, a-t-il dit, était en danger d'être exploité par des hommes qui sont réellement en dehors du mouvement ouvrier, et il était temps qu'on montrât que le congrès des Trade-Unions n'est ni un congrès électoral ouvrier, ni un congrès de l'*Independent Labour Party*, ni un congrès libéral ou tory, mais simplement un congrès ouvrier. » Et M. David Holmes, président du Comité parlementaire, l'un des hommes les plus populaires parmi les tisseurs ajoutait : « Si ces congrès doivent être des congrès de Trade-Unions, il faut qu'ils en aient les caractères, et ne deviennent pas un pandémonium politique, ainsi qu'il arrive chaque année. » Il fallait du reste que le Comité parlementaire fût bien pénétré de la nécessité d'une réforme radicale, pour qu'il consentit à voter cet article du nouveau règlement qui exclut désormais du congrès deux de ses membres les plus éminents, M. Henry Broadhurst, député de Leicester, et M. John Burns, député de Battersea. Il est à noter que si M. Broadhurst s'est prononcé contre le nouveau règlement, John Burns, au contraire, en fut l'un des défenseurs les plus ardents.

Enfin, un autre article du nouveau règlement décida qu'à l'avenir les Trade-Unions seules seraient représentées, et que les *Trades-Councils* n'auraient plus le droit d'envoyer de délégués. Un Trades-Council est composé de représentants des différentes industries qui existent dans une ville; toutes les grandes villes possèdent le leur. Accorder des délégués à ces Conseils, c'était donner aux industries qu'ils représentent une double représentation, et les mineurs, entre autres, avaient toujours protesté contre ce privilège.

Ce nouveau règlement, tout en faveur des Unions nombreuses

et disciplinées, souleva, bien entendu, une très forte opposition. Le Comité parlementaire se divise en deux fractions égales et hostiles. L'une d'elles, conduite par MM. Broadhurst, Ben Tillet, *alderman* du Conseil du comté de Londres, et J. Havelock Wilson, député de Middlesborough, se prononça contre la réforme, et demanda que le congrès de Cardiff fût consulté sur son adoption. Bien entendu J. H. Willson et ses amis réclamaient que le congrès fût constitué d'après l'ancien règlement, ce qui aurait assuré à leurs partisans une majorité presque certaine. Mais, grâce au vote prépondérant du président du Comité parlementaire, M. Holmes, ce furent les réformistes qui l'emportèrent, et, le 6 février 1895, le nouveau règlement fut définitivement adopté et déclaré en vigueur à partir du jour même (1).

II

Le congrès de Cardiff fut donc constitué d'après le nouveau règlement. Trois cent quarante délégués, représentant environ un million de Trade-Unionistes, étaient présents le 2 septembre, jour de l'ouverture. Si le nombre des ouvriers représentés a grandement augmenté depuis 1868, où le congrès de Manchester, le premier de tous, réunit trente-quatre délégués envoyés par cent dix-huit mille trois cent dix-sept ouvriers, il est néanmoins bien inférieur à celui de la réunion de 1890 tenue à Li-

(1) Le Comité parlementaire comprend 12 membres et un secrétaire qui n'a pas le droit de vote; en cas de partage égal des voix, le président a voix prépondérante. Le Comité de 1894-95 se divisa de la façon suivante :

<i>Pour la réforme :</i>	<i>Contre la réforme :</i>
David Holmes (tisseurs de Burnley), <i>président.</i>	H. Broadhurst (maçons).
John Burns (mécaniciens).	J. H. Wilson (marins et chauffeurs).
J. Mawdsley (ouvrier de l'industrie co- tonnière de Manchester).	Ben Tillet (ouvriers des docks de Lon- dres).
E. Cowey (mineurs du Yorkshire).	W. Thorne (gaziers de Londres).
W. Inskipp (cordonniers de Leicester).	E. Harford (ouvriers des chemins de fer de Londres).
J. M. Jack (métallurgistes de Glasgow).	R. Sheldon (ébénistes de Belfast).
Samuel Woods (mineurs), <i>secrétaire.</i>	

verpool, où quatre cent cinquante-sept délégués représentaient un million quatre cent soixante-dix mille cent quatre-vingt-onze Unionistes. Mais il faut noter que la *Miners' National Union*, formée par les associations de mineurs du Durham et du Northumberland, n'a pas voulu participer au congrès de Cardiff. Cette puissante association, l'une des plus riches et des mieux organisées du Royaume-Uni et qui compte plus de quatre-vingt-dix mille membres, est résolument hostile au collectivisme orthodoxe, à la nationalisation du sol, des mines et des chemins de fer, et même à la journée légale de 8 heures. Du reste, les lecteurs de la *Science sociale* la connaissent bien déjà (1). C'est parce que le congrès des Trade-Unions était devenu, suivant eux, une réunion purement socialiste, que les mineurs du Durham et du Northumberland, qui avaient envoyé des délégués à tous les congrès précédents, se sont abstenus cette année. Il faut espérer que cette abstention ne se renouvellera pas, car elle prive le congrès de quelques-uns des hommes les plus éminents que possèdent les Trade-Unions anglaises.

Le jour où s'ouvre le congrès des Trade-Unions est toujours consacré à une excursion en commun; il y a seulement, le matin, une courte séance dans laquelle les autorités constituées de la ville souhaitent la bienvenue aux délégués. Les travaux du congrès ne commencèrent donc que le mardi 3 septembre, sous la présidence de M. John Jenkins, *chairman* du Trades-Council de Cardiff. La lutte entre les Nouveaux-Unionistes et leurs adversaires ne se fit pas attendre. M. Jenkins, dans son discours d'ouverture, critiqua vertement la politique de « l'association électorale qui se pare du titre de *Parti indépendant du travail* » et déclara, au milieu d'applaudissements répétés, qu'en présentant des candidatures exclusivement socialistes aux élections générales de juillet dernier, elle n'avait réussi qu'à « empêcher la réélection de quelques candidats très sympathiques aux demandes du con-

(1) Voir, entre autres, dans la *Science sociale* de juillet dernier, mon article sur *Le congrès international des mineurs à Paris*. Voir également l'ouvrage de M. Paul de Rousiers, *La Question ouvrière en Angleterre*, et en particulier le chapitre V. de la deuxième partie : *Les revendications des mineurs*.

grès, à se couvrir du discrédit que procure une défaite complète, à rendre les mots *Labour candidate* synonymes d'une expression de reproche et de méfiance, et finalement à démontrer d'une manière évidente que les pires ennemis de la cause du travail pouvaient être des ouvriers (*that the worst enemies of the advancement of labour might be of their own household*). M. Jenkins, continua en invitant l'*Independent Labour Party* à publier ses comptes financiers, parce que « tant que cela n'aura pas été fait, les Trade-Unionistes pourront douter de l'indépendance du Parti indépendant du Travail (applaudissements) » ; et il termina en conseillant au congrès « de borner ses travaux à s'efforcer d'atteindre des résultats pratiques et possibles ».

M. J. Havelock Wilson, qui pendant toute la discussion s'est révélé comme le chef des Nouveaux-Unionistes, ne répondit pas aux attaques du président contre l'*Independent Labour Party*, auquel du reste il n'appartient pas. Mais il dépose la proposition suivante : *Le Congrès est d'avis que le Comité parlementaire a exécuté les instructions qu'il avait reçues du congrès de Norwich, en mettant en vigueur le nouveau règlement sans d'abord le soumettre au congrès de Cardiff pour l'approuver ou le désapprouver. De plus, le congrès estime qu'il est contraire à la constitution du congrès des Trade-Unions et de tous les autres corps publics, qu'aucun comité altère les règles constitutionnelles d'une association et les mette en vigueur une fois altérées sans les soumettre à l'approbation d'une réunion de délégués dûment convoqués ; et le congrès refuse de sanctionner la mise en vigueur du nouveau règlement jusqu'à ce qu'il lui ait donné son approbation par un vote.* J'avoue qu'en effet les procédés du Comité parlementaire me paraissent avoir été quelque peu *high-handed*, comme disent nos voisins d'outre-Manche ; mais, d'un autre côté, il est étrange de voir M. J. Havelock Wilson et ses amis protester au nom de l'esprit démocratique contre des mesures tendant à empêcher une minorité de dicter des lois à une majorité, et à assurer l'égalité entre tous les Trade-Unionistes. Car, si le Comité parlementaire a péché au point de vue de la forme quand il a mis lui-même en vigueur le nouveau rè-

glement du congrès, il est très certain qu'au point de vue du fond, il a eu cent fois raison, et les Trade-Unionistes représentés ont approuvé sa conduite par une très forte majorité. Du reste, M. Mawdsley, dont j'ai déjà parlé plus haut, déclara « que le Comité parlementaire tout entier avait été d'avis que le règlement nécessitait une refonte, et que les diverses modifications qu'on y avait apportées avaient été votées par une forte majorité. La seule dispute avait été de savoir si le règlement modifié serait ou non *immédiatement* mis en vigueur. » C'était là, en effet, le fond de la question, et je comprends aussi bien la colère des Nouveaux-Unionistes que la décision du Comité parlementaire ; car, quant à croire qu'une minorité rendue prépondérante par un règlement voudrait bien renoncer à ce règlement et à sa prépondérance, ni les partisans ni surtout les adversaires de la réforme ne s'abusaient à ce point. Et si, au point de vue de la forme, il me semble bien qu'il y a eu quelque chose d'irrégulier, il faut reconnaître que cette réforme a fait disparaître une situation anormale et irrégulière au premier chef. Libre aux formalistes de se scandaliser.

Si le nouveau règlement eût été en vigueur aux congrès de Belfast et de Norwich, aucune proposition collectiviste n'eût eu la moindre chance d'être votée ; aussi les délégués appartenant à l'Independent Labour Party continuèrent-ils à l'attaquer. Mais John Burns, le fameux député socialiste, — un socialiste bien différent de M. Bebel ou de M. de Vollmar en Allemagne, et de M. Jaurès ou de M. Fabérot dans notre pays, — vint parler avec son éloquence si particulière en faveur du Comité dont il faisait partie. Faisant allusion à la clause qui l'exclut désormais du Congrès ainsi que son collègue M. Broadhurst, il déclara que « la porte par laquelle étaient sortis M. Broadhurst et lui-même était celle qui admettait au sein du congrès, par l'entremise des Trade-Councils, les publicains et les pêcheurs (*rivers*). Les délégués ne doivent pas désirer que le congrès devienne la parlotte de ces pittoresques individus qui luttèrent dans l'intérêt des travailleurs (*who worked for labour*) il y a de cela vingt ou trente ans. Ce dont ils ont besoin, c'est un congrès où le travail soit direc-

tement représenté, un congrès qui ne soit pas l'organe et la personnification de l'homme qui est bien payé et qui a abandonné le travail manuel, mais l'organe et la personnification de l'homme qui gagne 30 shillings (37f. 50) par semaine..... Le congrès des Trade-Unions, ajouta-t-il, a atteint le point où les routes se séparent; le temps est venu pour vous, délégués, de décider si vous serez les représentants directs des travailleurs. Si vous prenez ce parti, je crois que ces congrès seront le plus grand des instruments de progrès réservés aux ouvriers. Le socialisme *réel* et le parti *réellement* indépendant du travail ne peuvent réussir qu'en ayant des délégués authentiques (*bona-fide credentials*) et des travailleurs honnêtes pour représenter les vues des ouvriers.» (*Applaudissements.*)

La proposition de M. J.-H. Wilson fut alors soumise aux voix, et rejetée par 604.000 voix contre 347.000, soit 247.000 voix de majorité.

Le Comité parlementaire sortait donc victorieux de la lutte; mais le lendemain, 4 septembre, les Nouveaux-Unionistes recommencèrent leurs attaques. Après que le secrétaire du Comité parlementaire, M. S. Woods, eut donné lecture de son rapport annuel, un représentant des tailleurs de Londres, M. J. Mac-Donald, proposa l'amendement suivant au paragraphe relatif à la question des sans-travail : *Il est à regretter que dans le cours de l'année 1894-95 le Comité parlementaire n'ait avisé à aucun moyen de remplir le mandat que lui avait confié le congrès de Norwich, de proposer des mesures législatives en faveur de la nationalisation du sol et de tous les moyens de production et de distribution, ce qui est, de l'avis du congrès, la seule solution réelle de la question des sans-travail.* Il est évident que l'adoption de cet amendement par les délégués réunis à Cardiff eût équivalu à leur adhésion à la résolution collectiviste votée l'année précédente à Norwich. Aussi le vote sur ce point a-t-il été significatif : 522 délégués contre 339 votèrent contre l'amendement, et un nouveau vote, par cartes cette fois, ayant été réclamé, la proposition Mac-Donald fut finalement rejetée par 607.000 voix contre 186.000.

Les Nouveaux-Unionistes, ce jour-là, semblaient courir au-de-

vant des échecs. Dans ce rapport de M. Woods se trouvaient les quelques lignes suivantes : « Nous regrettons de croire, mais la force des circonstances nous y oblige, qu'au sein des classes ouvrières, il y a un nombre trop grand de *faddists* (1) et que chaque *fad* a ses partisans. Le résultat est que le vote de la classe ouvrière de ce pays se divise par factions, et, par conséquent, les grands principes auxquels nous sommes attachés et qui devraient être sacrés aux travailleurs souffrent très sérieusement. » Bien que le Parti indépendant du travail ne fût pas nommé, chacun savait bien que c'était de lui qu'il s'agissait. Aussi un délégué appartenant à ce parti, et qui en est même l'un des principaux chefs, M. Pete Curran, demanda-t-il que ce paragraphe fût retranché du rapport de M. Woods. « Je voudrais bien, s'écria M. Curran, que le Comité parlementaire donnât une définition du mot *faddist*. Ceux des journaux de ce pays qui n'ont de sympathie pour aucune des sections du congrès, nous appellent tous des *faddists*, et il me semble très peu opportun que par son rapport le Comité parlementaire contribue à élargir le fossé qui nous sépare, en qualifiant de *faddists* les sections du congrès qui ne partagent pas ses opinions. » On passa au vote sans discussion, et l'amendement de M. Curran fut rejeté par 614.000 voix contre 170.000.

Nos lecteurs savent que c'est devenu une tradition du congrès des Trade-Unions de voter chaque année une résolution en faveur de la journée de huit heures. Aussi M. W. Thorne, délégué des ouvriers du gaz de Londres, proposa-t-il une résolution réclamant la réduction à huit heures, par voie législative, de la journée de travail pour tous les ouvriers et employés. Un délégué de Sheffield, M. Wardley, demanda que certains métiers dans lesquels il serait difficile de limiter aussi strictement la durée du travail ne fussent pas soumis à cette loi : et plusieurs délégués réclamèrent le droit d'opter entre la journée de huit heures et la semaine de quarante-huit heures. Mais M. Thorne ne voulut modifier en

(1) *Faddist* est un mot d'argot intraduisible en français. Il sert à désigner les gens qui réclament bruyamment telle ou telle réforme particulière, et qui subordonnent tout à cette réforme. C'est ainsi que les *Teetotalers* ou Abstinents totaux, qui veulent à toute force imposer à l'Angleterre le *Local Veto Bill*, sont dénoncés comme *faddists* par ceux qui ne croient pas à l'efficacité de cette réforme.

rien sa proposition, disant que personne ne devrait être autorisé, ne fût-ce qu'un jour, à travailler plus de huit heures, et le congrès lui donna raison par 625.000 voix contre 222.000. Ce vote avait lieu le mercredi 4 septembre; le samedi 7, c'est-à-dire trois jours après, le congrès se déjugait avec autant d'aisance que les législateurs du Palais-Bourbon. En effet, sur la motion de M. Emery, délégué de Hanley, le congrès votait à l'unanimité une autre résolution « invitant le Comité parlementaire à présenter à la Chambre des Communes un projet de loi fixant les heures de travail dans les boulangeries à huit heures par jour ou à quarante-huit heures par semaine ». C'est que la résolution de M. Thorne n'est encore, tous les délégués le savent bien, que l'expression d'une tendance, un vœu non réalisable dans un avenir prochain, tandis qu'il se peut, pour des raisons spéciales, que les boulangers, comme les mineurs, obtiennent par voie législative la fixation de leur journée de travail à huit heures. De plus, il est bien à noter, et le fait est curieux, que la *Fédération des Mineurs de Grande-Bretagne* avait imposé à M. Thorne un amendement déclarant que son projet de loi ne s'étendrait pas aux mines; c'est pourquoi, sûre d'être laissée tranquille, la Fédération en bloc, c'est-à-dire 166.000 voix, avait voté pour la résolution de M. Thorne qui n'affectait plus en rien ses intérêts.

Le congrès a également voté à l'unanimité une résolution proposée par M. Ben Tillet, délégué des ouvriers des docks de Londres, qui invite le gouvernement de lord Salisbury à convoquer le Parlement en session spéciale d'automne « pour trouver sans retard le moyen d'employer utilement les sans-travail ». Ce vote ne souleva aucune discussion, mais il n'en fut pas de même du suivant, relatif à l'émigration des étrangers en Angleterre. Déjà, l'année dernière, le congrès de Norwich avait voté une résolution invitant le gouvernement à suspendre l'immigration étrangère. Cette année, M. Inskip, représentant des cordonniers de Leicester, proposa la résolution suivante : *Considérant qu'un grand nombre d'industries et de Trade-Unions souffrent de l'importation en grand d'étrangers sans moyens d'existence, le congrès invite le gouvernement à prendre, soit par une loi, soit par*

inspection officielle, soit par décret, les mesures nécessaires pour empêcher le débarquement d'étrangers pauvres n'ayant pas de moyens d'existence visibles. Plusieurs délégués parlèrent en faveur de cette motion ; deux d'entre eux, M. Freaque (cordonniers de Londres) et M. Newcome (horlogers de Liverpool), dénoncèrent tout particulièrement les Juifs russes et polonais qui acceptent de l'ouvrage à n'importe quel prix. De son côté, M. Caplon, délégué des *Tailleurs Indépendants* de Londres, fit la contre-proposition suivante : *Le Congrès regrette qu'une résolution protestant contre l'immigration des étrangers dans le Royaume-Uni ait été votée l'année dernière, car les statistiques montrent que l'émigration dépasse de beaucoup l'immigration ; mais c'est le système capitaliste qui précipite les travailleurs les uns contre les autres, et comme Trade-Unionistes nous pensons que le seul remède consiste dans l'union de tous les travailleurs de ce pays.* M. Sexton, un Irlandais délégué des ouvriers des docks de Liverpool, appuya la proposition de M. Caplon ; plusieurs orateurs parlèrent dans le même sens. Néanmoins la proposition de M. Inskip fut votée par 122 délégués contre 77, et un vote par cartes ayant été réclamé, elle fut de nouveau adoptée par 266.000 voix contre 246.000.

Une proposition de M. Clynes, délégué de l'*Union des Ouvriers du gaz et des Manœuvres* d'Oldham, a soulevé aussi beaucoup d'opposition. M. Clynes demandait que le gouvernement interdît de faire travailler les enfants âgés de moins de seize ans, et de faire travailler la nuit les jeunes gens au-dessous de dix-huit ans. Cette proposition n'a été votée que parce que M. Clynes a accepté l'amendement de la Fédération des mineurs de Grande-Bretagne qui ramène à quatorze ans l'âge où les enfants peuvent commencer à travailler. Le congrès a voté qu'à cet âge de quatorze ans les enfants pourraient aussi devenir membres d'une Union. Plusieurs délégués demandaient que les unions fussent ouvertes aux enfants dès l'âge de douze ans, mais le congrès a jugé, avec raison me semble-t-il, qu'à douze ans des enfants étaient encore trop jeunes pour prendre part aux délibérations d'une Trade-Union.

Plusieurs résolutions ont été adoptées en ce qui concerne les contrats passés par le gouvernement anglais. Citons une résolution de M. Ross invitant le gouvernement à n'acheter autant que possible que des objets fabriqués dans le Royaume-Uni; et une résolution proposée par M. Bowerman invitant le gouvernement à ne passer contrat qu'avec des imprimeurs payant à tous leurs ouvriers et employés les salaires fixés par les Trade-Unions. Sur la motion de MM. Harris et Cummings, représentants des ouvriers de l'arsenal de Woolwich, le congrès a également invité le gouvernement à se conformer à la résolution, votée par la Chambre des Communes, de payer à tous les ouvriers de l'État les salaires fixés par les Trade-Unions, avec un minimum de trente francs par semaine (1), et aussi à abolir toutes les distinctions d'ouvriers en plusieurs catégories. Un amendement de deux délégués appartenant au sexe faible, Miss Whyte et Mrs Sergeant, demandant que le gouvernement ne fasse pas de distinction entre les sexes quant aux heures de travail et aux salaires, a été également adoptée.

Le congrès s'est également, comme les années précédentes, prononcé en faveur de l'abolition de la Chambre des Lords, du paiement par l'État des députés et des conseillers généraux (*county councillors*), et de la mise à la charge de l'État des frais d'élections. Il a réclamé des modifications à la loi des pauvres, de façon que le travailleur âgé ne soit plus obligé d'entrer au *workhouse*, et que les personnes assistées ne soient plus privées de leurs droits électoraux. Il a aussi demandé l'abolition de la peine de mort, qu'il a qualifiée de barbare et de dégradante.

Sur la proposition de M. W. Thorne, un vote de blâme à l'empereur d'Allemagne a été émis par le congrès. M. Thorne déclara que Guillaume II était sur le point de faire proposer des lois répressives pour amener la disparition des organisations ouvrières allemandes; il annonça de plus que le directeur du

(1) Notons que le *Conseil du comté de Londres*, qui emploie directement, sous le contrôle de sa commission des travaux publics, un grand nombre d'ouvriers, a adopté cette somme de trente francs par semaine (semaine de 6 jours) comme salaire minimum de ses manœuvres hommes; le salaire minimum des femmes est de 3 fr. 75 par jour. Le conseil, du reste, a pour règle de conduite de payer ses ouvriers au taux reconnu de leurs Unions.

Vorwärts, M. Pfund, avait été arrêté pour attaques contre l'empereur, et que ce journal avait été confisqué. « Que nous approuvions ou non, dit-il, la politique des social-démocrates allemands, nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour aider nos *fellow-workers* de ce pays. » La proposition de M. Thorne fut adoptée à l'unanimité; il ne pouvait en être autrement dans un pays où la liberté de la presse et la liberté d'association sont regardées comme des droits inviolables. On ne saurait donc prendre ce vote pour une manifestation socialiste.

Quelques instants après, M. T. Smith, délégué de Burnley, faisait la proposition suivante : « La résolution passée le quatrième jour du congrès de l'année dernière (la résolution collectiviste proposée par Keir-Hardie) est abrogée, et la résolution présentée par M. J. Rudge, de Manchester, est adoptée à sa place. » Il est inutile de dire que la proposition Rudge était tout le contraire de celle de M. Keir-Hardie. Au milieu d'applaudissements nombreux, M. Smith déclara que le résultat des élections générales de juillet 1895 montre bien que le peuple anglais n'est pas actuellement favorable au collectivisme. Aussi le vote de la résolution Smith était-il certain; mais un vice de forme ayant été commis, — M. Smith avait oublié de répéter dans sa résolution le texte de la proposition Rudge, — le président, M. Jenkins, déclara que, pour ce motif, il ne pouvait la mettre aux voix.

Immédiatement après, le congrès vota à l'unanimité que, « à son avis, la terre, les mines et les chemins de fer devraient être la propriété de la nation »; et il adopta également à l'unanimité la proposition de M. Ben Tillett en faveur de la *municipalisation* des docks de Londres (1). Je reviendrai tout à l'heure sur le sens de ce double vote.

Lors de l'élection du nouveau Comité parlementaire, les Nouveaux-Unionistes ont subi un autre échec. Un des plus notables d'entre eux, M. Ben Tillett, qui faisait partie du Comité de 1894-95, a été battu, et les Vieux-Unionistes ont maintenant une majorité

(1) Voir à ce sujet, dans l'ouvrage de M. Paul de Rousiers *la Question ouvrière en Angleterre*, le chapitre III de la 3^e partie consacré aux ouvriers des docks de Londres que précisément M. Ben Tillett représentait à Cardiff.

assurée. Le secrétaire du Comité parlementaire, M. Woods, a été réélu sans opposition.

Le congrès siègera l'an prochain à Édimbourg.

III

Nous avons si longuement mentionné et critiqué les principaux votes du congrès, ainsi que les modifications de règlement faites par le Comité parlementaire, que nos conclusions, nos constatations plutôt, pourront être assez courtes.

Tout d'abord, on constate que chaque fois que le congrès a été consulté sur des questions touchant *directement* l'intérêt des ouvriers, il a pris position d'une façon fort nette. C'est ainsi qu'il a voté pour la restriction de l'immigration étrangère pauvre en Grande-Bretagne, et pour la fixation à quatorze ans de l'âge où les enfants pourront commencer à travailler. Il a réclamé que le gouvernement anglais n'achetât, aussi exclusivement que possible que des produits anglais. Il a réclamé la mise en vigueur d'un projet de loi voté par les Communes, mais rejeté par les Lords, qui accordait à tous les ouvriers de l'État les salaires reconnus par les Trade-Unions; et, s'appuyant sur le précédent créé par le conseil du comté de Londres, il a demandé pour eux la fixation d'un salaire minimum de 30 francs.

Mais aussitôt que le congrès s'est lancé dans la discussion de réformes qu'aucun homme pratique ne voit les moyens de faire aboutir, il n'est arrivé qu'à donner un aveu virtuel d'impuissance. C'est ainsi qu'en ce qui concerne les sans-travail, le Comité parlementaire disait dans son Rapport que la question ne pouvait être résolue « que par le changement des lois agraires et l'abolition de tous les monopoles privés ». Le troisième jour du congrès, les délégués rejetèrent par 607.000 voix contre 186.000 l'amendement de M. J. Mac-Donald qui, comme nous l'avons dit plus haut, déclarait que « la nationalisation du sol et de tous les moyens de production et de distribution, — c'est-à-dire le collectivisme, — est la seule solution réelle du problème des sans-

travail ». Et ce même jour, le congrès votait à l'unanimité la proposition Ben Tillet « invitant le gouvernement à convoquer une session spéciale d'automne pour trouver sans retard l'emploi utile des sans-travail ». C'était deux fois renoncer à résoudre le problème et renvoyer ce soin à d'autres.

Il est vrai que certains des partisans de la journée de huit heures déclarent que cette réforme serait la solution du problème des sans-travail. Or, il ne pourrait en être ainsi que si l'adoption de la journée de huit heures faisait diminuer la production individuelle de l'ouvrier; et d'autres partisans de cette réforme prétendent que la production ne diminuerait pas; c'est même là leur grand argument en faveur des huit heures. Dans ce cas, la journée de huit heures n'est plus un remède à la plaie des sans-travail. Que si, au contraire, la production diminue et que la main-d'œuvre augmente, les frais de production deviendront si élevés qu'une loi des huit heures pourrait entraîner la ruine du pays qui l'aurait adoptée. Il faudrait donc que la loi des huit heures fût adoptée universellement et en même temps. Je ne crois pas que notre génération voie pareille révolution économique, et au fond les délégués des Trade-Unions sont de cet avis; je laisse de côté, bien entendu, les visionnaires pour qui l'avènement du socialisme équivaut aux espérances des Millénaires. Aussi je n'attache pas grande importance à la résolution votée par le congrès en faveur d'une loi des huit heures : voter pour cette résolution n'engageait à rien, et du reste une forte minorité, — qui eût été grossie de 90.000 voix si la *Miners' national Union* avait été représentée, — s'est prononcée contre elle. Mais il faut surtout remarquer que les mineurs ont voulu être exemptés du bénéfice (?) de cette résolution. Et cela se comprend : nombre de gens en Angleterre acceptent la journée de huit heures pour les mines et quelques industries spéciales, mais ne veulent pas en entendre parler comme mesure générale. Aussi les mineurs, tenant compte de ce fait, demandent-ils que leur situation soit réglée par une loi spéciale, ce qui laisse toute liberté d'action sur le reste à leurs amis. Le congrès d'ailleurs, qui avait voté, le mercredi 4 septembre, la proposition Thorne interdisant aux

ouvriers l'option entre huit heures par jour ou quarante-huit heures par semaine, s'est déjugué le samedi suivant, et a voté la proposition Emery, qui donne ce droit d'option aux boulangers. C'est que les *principes* en Angleterre ont beaucoup moins de pouvoir que les *circonstances*.

Ce qui le prouve bien encore, c'est la défaite des collectivistes mise en évidence par la résolution favorable au Comité parlementaire, par l'échec de Ben Tillet aux élections pour le nouveau Comité, et surtout par le rejet de l'amendement Mac-Donald que nous avons cité à deux reprises. Le congrès s'est prononcé énergiquement contre la nationalisation de tous les moyens de production, de distribution et d'échange, parce que les intérêts du peuple anglais tout entier, des ouvriers aussi bien que des bourgeois, en souffriraient. Au contraire, il a voté la nationalisation des mines et des chemins de fer, parce que cette mesure n'affecterait que ce qu'il appelle des monopoles privés; et, de plus, les délégués, — sauf les socialistes, — ne sont probablement pas opposés à l'expropriation à prix d'argent. Quant au vote en faveur de la nationalisation du sol, il ne faut pas oublier que nous sommes en Angleterre, où les petits propriétaires sont peu nombreux, et où les idées d'Henry Georges ont de nombreux partisans très convaincus, très actifs, mais en grande majorité très ennemis du collectivisme. Le vote en faveur de la municipalisation des docks de Londres n'est pas étonnant non plus dans un pays où la gestion municipale a tant de succès à son actif.

Quant aux votes politiques du Congrès, c'est-à-dire ceux en faveur de l'abolition de la Chambre des Lords, du paiement des députés et des *county councillors*, de la mise des frais d'élections à la charge de l'État, ils ne font que réclamer des réformes inscrites depuis longtemps au programme d'une partie des libéraux anglais. M. Asquith, ministre de l'intérieur dans le cabinet Gladstone-Rosebery, s'est bien déclaré, lui aussi, partisan de l'abolition de la Chambre haute; et il n'est pas le seul libéral qui demande une mesure aussi radicale. Il n'y a là rien de révolutionnaire.

J'aurai fini quand j'aurai signalé l'évolution très grande qu'a faite peu à peu l'éminent député de Battersea. Parti du *socia-*

lisme de la rue, comme disent les Anglais, « John Burns n'est plus maintenant, me déclarait tout dernièrement un de ses collègues progressistes du conseil du comté de Londres, qu'un radical avancé ». Pendant tout ce congrès, il a exercé sur ses collègues la plus heureuse influence; ceux-ci, de leur côté, ont traité avec un juste dédain les allégations mensongères et les injures que certains Nouveaux-Unionistes ont prodiguées contre lui. C'est que John Burns est avant tout un homme pratique. Dans une entrevue qu'il avait bien voulu m'accorder l'année dernière, j'avais été extrêmement frappé de sa modération, de son dédain « des grands principes », de son « opportunisme », — le mot est de lui. — Depuis cette époque, il s'est sans cesse éloigné davantage des intransigeants et des révolutionnaires. Les socialistes de cette sorte, — car il s'intitule toujours socialiste, — sont malheureusement trop rares.

J. BAILLACHE.



LA

SITUATION COMMERCIALE ACTUELLE

EN FRANCE



Il y a trois ans, j'écrivais dans la *Science sociale* une série d'articles sur la question économique, en me basant, pour l'étude de cette question, sur la méthode scientifique que nous pratiquons ici. Ces articles, étendus, complétés, sont devenus un volume assez ample dont les conclusions sont parfaitement claires et précises, et peuvent se résumer en ces quelques lignes (1) :

1° On ne peut établir, en matière d'échanges économiques, une théorie absolue et universelle, s'appliquant *ne varietur* à toutes les situations et à tous les peuples ;

2° La politique douanière de chaque nation peut être déterminée scientifiquement par l'étude préalable de son état *social* et économique.

Je souligne le mot *social* et je le place *le premier*, parce que c'est en effet le premier élément à considérer. Un peuple *socialement faible*, placé dans le pays le plus riche du monde à tous les points de vue, sera amené, par la force des choses, à agir d'une manière tout autre que s'il était fortement constitué. Or, précisément, c'est là un côté des choses que les économistes négligent généralement. Ils parlent avec abondance de la production, de la consommation, des entrées, des sorties, du transit, de la concurrence, du mouvement des prix et des tableaux statistiques de

(1) La *Science sociale*, 1892, mars à octobre inclus, et *Libre-échange et protection*, Paris, Didot, 1893.

la douane, mais ils ne tiennent presque aucun compte du moteur qui donne la vie à tous ces éléments, qui les fait mouvoir avec plus ou moins d'énergie et de vitesse, et qui, en fin de compte, domine la situation, puisque le résultat final dépend de sa force.

Dans mes articles et dans mon livre, j'ai montré qu'en faisant entrer en compte l'état social des différents peuples, d'une part, et d'autre part leur état économique, on arrive, après une longue et minutieuse analyse, à les classer en quatre catégories très nettement déterminées :

1. Pays à production industrielle prépondérante ;
2. Pays à production naturelle prépondérante ;
3. Pays en voie de développement industriel intense ;
4. Pays à développement mixte de la culture et de l'industrie.

La première catégorie (représentée par l'Angleterre seule) comprend les pays occupés par une race anciennement établie, *vigoureusement constituée*, et possédant une organisation industrielle très avancée avec des moyens d'action puissants. La seconde catégorie est formée par des pays où *une race faible* se trouve répandue sur un sol souvent très fécond (Espagne, Turquie). La troisième caractérise *une nation forte* poursuivant avec une grande énergie le développement de sa fabrication (États-Unis). La quatrième enfin, qui renferme la plupart des vieux pays d'Europe, groupe des peuples moyennement organisés et outillés, dont la *vigueur sociale* et la force économique sont également limités par les circonstances. La France se classe dans cette dernière catégorie.

La politique douanière de chacune de ces variétés se déduit naturellement de sa situation générale. La première sera libre-échangiste, parce qu'elle ne craint personne sur le terrain industriel et peut trouver partout des débouchés si on ne l'arrête pas par des obstacles artificiels ; en outre, elle a besoin d'une énorme quantité de denrées agricoles, pour nourrir ses populations ouvrières. La seconde est aussi libre-échangiste, ou devrait l'être, car elle a besoin de recevoir à bon compte les produits fabriqués du dehors et d'écouler librement ses produits naturels. La troisième, au contraire, n'hésitera pas à se protéger avec énergie, afin

de mettre son industrie grandissante à l'abri de la concurrence insoutenable de la première. La dernière se couvrira aussi, mais plus modérément, car elle doit soutenir et ménager en même temps sa fabrication et son agriculture, d'où la nécessité de combiner et de compenser, pour ainsi dire, les mesures de protection, sans sacrifier aucun grand intérêt et sans fermer les débouchés extérieurs.

Donc, pas de libre-échange absolu, ni de protection universelle. La France, notamment, trouve à l'époque présente un intérêt certain à se protéger *modérément*, telles sont les indications données par l'étude méthodique des faits. Voyons maintenant comment nous devons apprécier, à l'aide de ces données générales, la situation commerciale actuelle de notre pays.

Mais auparavant, je dois insister sur un point que j'ai déjà traité ici même (1), mais dont l'importance est assez grande pour justifier de nouvelles observations. Je veux parler des statistiques douanières et de l'usage abusif, absurde, qu'on en fait généralement. Les écrivains économistes, les hommes politiques, les représentants du commerce eux-mêmes, basent sur les chiffres de ces statistiques leurs études, leurs discours, leurs raisonnements et leurs conclusions. Or ces chiffres, je le répète avec toute la force d'une conviction fondée sur l'expérience, *sont radicalement, irrémédiablement faux*. Il en est ainsi : 1° parce que ces statistiques fourmillent d'erreurs inévitables et énormes; 2° parce que la plupart des calculs sont établis sur des moyennes sujettes à des variations considérables; 3° parce qu'en se basant sur les *valeurs*, on ne tient aucun compte des *quantités*, qui peuvent être moindres, égales ou supérieures avec une même valeur totale, si les prix se sont modifiés; ainsi, pendant les années 1857-66, il a été importé, d'après la douane, en tissus de coton, pour 43 millions de francs, et en 1889 pour 47 millions. La différence paraît minime; en réalité, elle est énorme, car si les entrées de 1857-66 pesaient 7 millions de kilos, celles de 1889 pesaient 14 millions et plus, c'est-à-dire le double. En 1868, il a

(1) La *Science sociale*, octobre 1896.

été importé, toujours selon la statistique, pour 271 millions de francs de coton brut, et en 1882 pour 215 millions seulement. Est-ce donc que nos filatures ont décliné? Pas du tout, car en 1868 les entrées de coton pesaient 121 millions de kilos, et 141 millions en 1882; c'est le prix seul qui avait baissé, et de beaucoup. Je pourrais citer bien des exemples analogues, mais je me borne à renvoyer à mes travaux antérieurs, pour abrégé.

D'autre part, les statistiques annuelles, *pour un même pays, ne sont pas comparables entre elles*. Il se produit une quantité de faits qui modifient totalement les méthodes de calcul, soit pour l'ensemble, soit pour une portion des articles enregistrés. Ainsi, jusqu'en 1826, la valeur des produits était comptée d'après les déclarations du commerce plus ou moins vérifiées au moyen des prix courants connus. En 1826, on établit un tableau fixe qui a servi jusqu'en 1847, sans aucune variation. Depuis 1847, une commission composée d'un certain nombre d'hommes compétents fixe chaque année le tableau des prix *approximatifs moyens* applicables à chaque catégorie de produits; à l'entrée, on calcule la valeur des objets en ajoutant au prix de revient supposé les frais, droits et comptes, etc.; à la sortie, on ne tient compte que de la valeur moyenne acquise à la frontière, et, par suite, la mesure se trouve inégale, si bien que la comparaison entre les *importations* et les *exportations* d'une *même année* devient illusoire. Autre chose encore: avant 1860, la douane chiffrait l'exportation des rubans de soie sans déduire la tare, qui est considérable; elle était amenée par là à accuser une *sortie* supérieure à la *production*. Depuis, elle a, avec raison, modifié son procédé; mais, alors, que valent les comparaisons? Et l'on pourrait citer une foule de faits analogues. Pour les tissus de laine, par exemple, jusqu'en 1865, l'exportation, qui donnait lieu au paiement d'une prime de sortie, était comptée au *poids net*; en 1860, la prime étant supprimée, on inscrivit les *poids bruts*; depuis quelques années la douane déduit une *tare moyenne*, ce qui donne un poids net approximatif. Après cela, l'on compare avec assurance les chiffres fournis pour le mouvement des lainages; je demande ce que valent les comparaisons?

Qu'on ne s'y trompe pas. Je n'ai point l'intention de critiquer ici l'administration des douanes, qui fait ce qu'elle peut et ne saurait donner plus. Je m'en prends uniquement à ceux qui prétendent étudier scientifiquement les questions économiques, et qui établissent leurs théories sur un sol aussi mouvant, aussi incertain. En réalité, chacun cherche à appuyer sur les mêmes chiffres des idées préconçues, divergentes, et réussit en effet à échafauder son système en face du système adverse. Quelle pauvre comédie!

Mais, dira le lecteur, on ne peut ignorer communément de tels faits; comment persiste-t-on dans une méthode de travail aussi peu sûre? On ne les ignore guère, en effet, mais le procédé est si commode, il épargne tant de recherches, d'observations et de réflexions, que l'on s'en tient là malgré tout. La chose est invraisemblable et pourtant elle est vraie. Dupont de Nemours le remarquait déjà il y a plus d'un siècle, précisément à propos des tableaux de la douane : « Il faut savoir les lire, disait-il, c'est un talent médiocre et qui ne demande que de la réflexion, mais peu d'administrateurs et d'écrivains politiques s'y sont encore attachés; les hommes sont paresseux, ils aiment à croire et à citer sur le premier aperçu. » Depuis 1787 les hommes n'ont guère changé, je n'en veux pour preuve que les polémiques soulevées récemment dans la presse à propos de la situation commerciale de la France à l'heure actuelle. Tout le monde invoque les statistiques douanières, mais on ne s'entend point, et pour cause. Voyons ce que nous en pourrions dire en nous servant d'une autre méthode, et en laissant de côté les statistiques, ou du moins en ne leur demandant que ce qu'elles peuvent donner, c'est-à-dire des renseignements très secondaires, très généraux et peu certains.

I. — LA POLITIQUE DOUANIÈRE DE LA FRANCE DEPUIS CENT ANS.

Depuis un siècle, — sans parler de l'ancien régime dont la situation économique était très spéciale, — la France n'a *jamais* cessé

de suivre une politique *protectionniste*. Seulement cette politique a varié dans son intensité. La Révolution et le premier Empire ont fait de la protection intense, ou plutôt de la prohibition, dans un but de politique générale, les intérêts économiques étant alors, fort mal à propos d'ailleurs, relégués à l'arrière-plan. Ce procédé a donné, accidentellement, pour ainsi dire, quelques résultats intéressants, comme la création de certaines industries nouvelles : celle du sucre de betterave, par exemple. Mais ces avantages extraordinaires ne sauraient être considérés comme une compensation suffisante pour les pertes causées par les excès du système. Son caractère exceptionnel nous dispense d'ailleurs de nous en occuper d'une manière développée.

La Restauration fut aussi très protectionniste, mais sa politique, exempte des ambitions qui animaient le premier Empire, était uniquement guidée par le désir de favoriser les intérêts des producteurs agricoles et industriels nationaux. Dans ce but, elle établit des droits si élevés, qu'ils étaient souvent prohibitifs. En fin de compte, le gouvernement des Bourbons adopta le système de la protection intense. Or, la situation générale de la France, comparée avec celle des autres pays, était alors sensiblement analogue, toutes proportions gardées, à ce qu'elle est aujourd'hui. C'est dire que le régime économique choisi était mal adapté aux besoins du pays. Il pouvait sans doute donner satisfaction aux intérêts égoïstes de quelques propriétaires fonciers, de quelques gros fabricants, mais il lésait gravement ceux de la majorité de la population. Les conséquences de cette grave erreur se sont manifestées sous trois formes différentes :

1° *Par le maintien artificiel de prix exagérés*, inadmissibles en présence des progrès de l'industrie. Ainsi, en 1850 encore, les ressorts d'acier se vendaient en France 240 francs les 100 kilos, quand ils valaient au dehors moins de 100 francs. Ce fait est pris entre un grand nombre d'autres analogues.

2° *Par l'infériorité de l'outillage*. Le haut prix des machines, des outils, et la qualité médiocre des matières employées pour les construire faisaient que les fabricants renouvelaient le moins

souvent possible leur matériel et n'avaient guère à donner à leurs ouvriers que des instruments non seulement surannés, mais mal établis et de mauvaise qualité (1).

3° *Par la stagnation de l'industrie.* L'infériorité de l'outillage, avec la trompeuse sécurité qui résultait de la protection poussée jusqu'à la prohibition de fait, endormait les initiatives, enrayait la transformation constante et graduelle qui doit normalement se produire dans toutes les spécialités de la production : si bien que, plus tard, on dut y procéder brusquement, avec d'énormes frais et au prix de grandes souffrances.

Avec des droits modérés, un résultat diamétralement opposé eût été obtenu. Les prix auraient baissé à un taux raisonnable ; l'effet de la concurrence extérieure eût obligé les producteurs à améliorer leur outillage, à se tenir au courant de tous les progrès et à modifier leurs produits au fur et à mesure des besoins. Une protection raisonnable leur était d'ailleurs indispensable, à cause des éléments de faiblesse dus à une longue période de guerre, de blocus et d'invasions, mais dus plus encore à la décadence sociale poussée si loin déjà par l'ancien régime, accentuée encore par la Révolution, et enfin consacrée par le despotisme impérial, au moyen de cette centralisation raffinée dont le système a été soigneusement conservé et renforcé par tous les gouvernements survenus depuis.

Le régime de Juillet, dominé comme le précédent par des intérêts restreints et trop peu clairvoyants, pratiqua la même politique douanière, en l'améliorant sur des points de détail. Grâce à une paix prolongée, au progrès général des communications, des relations internationales, une belle prospérité se manifesta pourtant dans le pays, à tel point que cette période a laissé des souvenirs très favorables à ceux qui l'ont connue, et qui survivent. Et pourtant, le vice radical du système économique entretenait une gêne latente, une compression des initiatives, qui s'est sûrement jointe aux causes politiques et sociales pour préparer le renversement de la monarchie de Juillet.

(1) Cela est démontré par les diverses enquêtes faites de 1830 à 1860.

Quand le second Empire s'organisa, il trouva les choses à peu près en l'état, et fut poussé par les circonstances à les modifier. Appuyé sur des couches sociales différentes, il ne pouvait manquer d'entamer le privilège exagéré, abusif, établi au profit de la classe riche par le tarif douanier. Il y procéda d'abord avec de louables précautions. Une série de décrets promulgués de 1853 à 1857 améliora le régime administratif des douanes, simplifia les formalités, abaissa certains droits, élargit le système des admissions temporaires, des primes, des encouragements officiels. A la même époque, les chemins de fer, la poste et le télégraphe venaient imprimer aux affaires un essor puissant. L'effet de tout cela fut très bon au point de vue du progrès de l'outillage et des méthodes. Mais la France, encombrée d'un appareil politique et militaire très lourd et très coûteux, lancée de nouveau dans les grandes entreprises extérieures, était bien loin encore de pouvoir supporter la libre concurrence du dehors, spécialement de l'Angleterre. Pourtant, sous l'influence de combinaisons politiques hasardeuses, jointe à celle de certains théoriciens français, et sous la poussée très intéressée des Anglais adeptes de l'école de Manchester, Napoléon III se lança tout à coup dans l'aventure des traités de commerce de 1860.

On a souvent présenté ces traités comme des stipulations purement libre-échangistes. C'est là une erreur assez lourde. Les tarifs conventionnels établis de 1860 à 1866 ont conservé à la plupart des produits principaux de notre industrie une protection brute allant de 20 à 40 % de la valeur, environ. Ils représentent donc plutôt la substitution assez brusque (1) d'un régime modéré à un système trop absolu. Mais cela a suffi pour troubler profondément les habitudes prises et pour déterminer la chute d'un certain nombre d'ateliers arriérés ou mal situés (2). En d'autres termes, la transformation de l'outillage et des méthodes, qui aurait dû se faire par degrés, s'imposa tout à coup et ruina les

(1) Il faut tenir compte pourtant des réformes partielles opérées par décret de 1853 à 1857.

(2) L'industrie du fer, par exemple, dut franchir les obstacles d'une véritable révolution, qui fit disparaître un grand nombre de petites forges.

plus faibles. D'autres, ceux qui étaient en état de résister et de marcher de l'avant, profitèrent au contraire, en règle générale, de cette évolution. Il faut dire aussi que, sous l'influence des économistes d'école, le gouvernement impérial procéda, dans la conclusion de ces traités, avec une hâte souvent imprévoyante, qui produisit bientôt des mécomptes. C'est ainsi que la clause *de la nation la plus favorisée*, insérée sans discernement dans tous ces actes, donna les plus mauvais résultats : nous reviendrons, du reste, sur ce point tout à l'heure.

Il ne faut donc pas s'étonner de la diversité des appréciations émises sur la réforme de 1860 : elles sont variées et opposées comme ses effets eux-mêmes. Il semble pourtant que les choses auraient pu à la longue s'arranger, se tasser, se corriger et s'améliorer sur les points trop compromis, si les événements les plus redoutables pour les affaires n'étaient venus se jeter à la traverse. La guerre de 1870 d'abord, le développement de la concurrence internationale ensuite, enfin la crise monétaire, ont contribué à créer la situation actuelle. Nous allons voir comment et pourquoi.

II. — LES TARIFS DE 1892.

La guerre de 1870 a eu pour l'industrie et le commerce français les conséquences les plus désastreuses, cela à plusieurs points de vue. D'abord, cette crise a paralysé presque complètement les affaires pendant près d'une année, et elle a causé d'immenses pertes, ruiné bien des gens. Pendant ce temps, beaucoup de clients étrangers de nos fabriques se sont approvisionnés ailleurs et ont conservés l'habitude de porter chez nos concurrents tout ou partie de leurs commandes. De plus, les frais de la guerre, l'indemnité de cinq milliards, la paix armée, une politique financière déplorable, ont porté le budget et les impôts à un chiffre si colossal, qu'on n'aurait jamais pu croire la France capable de le supporter longtemps. Elle paie cependant, mais les charges de toutes sortes pèsent lourdement sur la production et

sur la consommation. Quand un usinier a acquitté chaque année la patente, l'impôt foncier, la taxe mobilière, celle des portes et fenêtres, avec leurs centimes additionnels qui dépassent souvent le principal, plus la longue série des impôts indirects sur l'huile, le vin, le pétrole, la bougie, les chevaux et voitures, les allumettes, etc., etc., sans parler des contributions périodiques comme l'enregistrement, le timbre et les taxes successorales, il faut bien que les prix de revient s'en ressentent. De même, l'ouvrier qui paie sur presque tout ce qu'il mange et boit, tant à la commune par l'octroi (nos industries sont le plus souvent établies dans les villes), qu'à l'État, par les accises, doit réclamer des augmentations de salaire ou réduire sa consommation. Et toutes les personnes de fortune médiocre sont, du reste, dans le même cas. C'est là, on n'en peut douter, une position défavorable pour l'industrie qui produit et pour le commerce qui distribue les marchandises. Il va sans dire que l'agriculture souffre de la même gêne, puisqu'elle fournit sa large part des recettes budgétaires.

Cette situation est d'autant plus grave que la concurrence internationale a pris une large extension. Presque partout se sont développées des industries qui n'existaient pas autrefois. Souvent elles ont été créées dans des conditions très artificielles qui les rendent peu viables; mais comme elles sont alors soutenues par une barrière de douane hérissée de droits excessifs, ces industries vivent et alimentent au moins le marché intérieur. Ailleurs, des circonstances naturelles ont favorisé un mouvement analogue, mais dans ce cas les concurrents nouveaux apparaissent sur tous les marchés pour nous disputer une clientèle qui devient de plus en plus exigeante. En présence d'un pareil état de choses, nos fabricants et nos commerçants devraient avoir les mains libres autant que possible, et c'est le contraire qui est vrai; nos lois compliquées et surannées, nos lourds impôts, les paralysent dans une mesure grave.

Il faut bien dire aussi que très souvent les industriels et négociants français ne sont pas à la hauteur des circonstances. J'ai montré ailleurs en détail les défauts de notre organisation commerciale; les intéressés ont beaucoup à faire par leur

propre initiative pour surmonter les difficultés présentes, tant intérieures qu'extérieures, et ils ne devraient pas oublier qu'avant tout, *en premier lieu*, ils doivent compter sur eux-mêmes pour ouvrir les voies et conserver ou développer leur position, puis après... encore sur eux-mêmes; en troisième lieu... toujours sur leur action personnelle, et enfin sur le gouvernement! Le ministre précédent du commerce, homme jeune, instruit, actif, formé en dehors des routines et des superstitions administratives, l'a dit hautement et avec une hardiesse qui n'est pas sans nécessiter un certain courage dans un pays comme le nôtre, où les gouvernants sont essentiellement enclins à promettre beaucoup et sans cesse, quitte à ne pas tenir. M. Lebon promet peu, tient beaucoup, et engage les gens à agir; c'est là une manière de faire assez nouvelle, qui pourrait produire des fruits précieux si elle était imitée, et qui mérite en tous cas des louanges sincères de la part de tous ceux qui ont foi et confiance dans le *self-help*, formule anglaise qui se traduit fort bien par notre vieux proverbe : *Aide-toi, le ciel t'aidera*.

Mais en attendant que notre fameux « arsenal législatif » soit rajeuni et simplifié, nos impôts allégés et nos hommes d'affaires mieux dressés à l'initiative individuelle, il est bien certain que nous luttons difficilement contre certains de nos rivaux. Déjà, avant 1870, plusieurs industries se plaignaient fort, à tel point qu'une enquête avait été organisée pour vérifier leurs dires. Après la guerre, une vive reprise dissimula pendant un an ou deux les difficultés les plus graves, mais dès 1874 ou 1875, elles se firent sentir de nouveau, avec une acuité d'autant plus grande qu'un autre élément de trouble venait d'apparaître : la crise monétaire. C'est là encore une question grave que j'ai déjà traitée en détail (1); j'y reviendrai cependant tout à l'heure, brièvement, car elle est de la plus haute importance, et donne lieu aux discussions les plus confuses. Ces influences multiples exercèrent en peu d'années une action profonde sur la fabrication, la culture et le commerce, si bien que des plaintes s'élevaient de toutes parts, le

(1) *La Science sociale*, mars 1894; *La question monétaire*, Paris, Giard et Brière, 1895; *Revue de Paris*, 15 juin 1895.

gouvernement dut inaugurer, vers 1885, une politique protectionniste. Il ne le fit pas d'ailleurs sans hésitations ni précautions. Les traités de commerce de 1860-1866, renouvelés déjà en 1872-1875, le furent encore, presque sans modifications, en 1882. Les théoriciens, alors très influents, appuyés par quelques gros intérêts industriels auquel le régime du moment convenait, luttèrent avec acharnement pour le maintien du *statu quo*. Mais comme l'effet protecteur des tarifs conventionnels très modérés de l'époque se trouvait totalement dérangé, annulé en partie, par l'effet contraire des phénomènes monétaires, ainsi que je l'expliquerai plus loin, la crise prit un caractère si aigu, surtout en ce qui concernait l'agriculture, qu'il fallut aviser. On commença donc par surtaxer les produits agricoles étrangers, puis on mit à l'étude une réforme douanière complète en prévision de l'expiration prochaine des traités. La réaction protectionniste, exaspérée par l'aggravation rapide des causes de dépression citées plus haut, se trouva dès lors si forte, qu'elle imposa une politique entièrement nouvelle, caractérisée par deux traits essentiels : 1° un tarif général très élevé ; 2° le remplacement des tarifs conventionnels multiples par un tableau unique, dit *tarif minimum*, dont les chiffres sont encore très élevés. En d'autres termes, la France revint en principe, en 1892, au système de la protection intense, avec suppression des traités de commerce établis sur le type de 1860. C'est ici le lieu de dire un mot du système conventionnel du second Empire, et de celui qui l'a remplacé.

III. — LES TRAITÉS DE COMMERCE.

J'ai, au début de cet article, rappelé en quelques mots combien est diverse la position économique des différents États. On ne peut évidemment comparer la Grande-Bretagne à la Turquie, les États-Unis au Brésil, etc., etc. Or, un pays qui établit un tarif général de douane uniforme, agit comme s'il considérait en principe que tous les autres pays sont vis-à-vis de lui dans la même position, chose évidemment absurde. Il est vrai de dire qu'on com-

mence pourtant toujours par édicter un tarif de ce genre, comme point de départ commode de toute organisation économique, de toute convention internationale spéciale à intervenir. Mais ensuite, pour se mettre d'accord avec les circonstances, pour tenir compte des différences assez nombreuses qui se manifestent dans la condition des autres États, on négociera et signera avec eux des traités de commerce qui feront transaction en dérogeant sur tel ou tel point aux dispositions du tarif général. La transaction doit naturellement être en relation aussi exacte que possible avec la situation respective des deux pays en cause. On accordera à telle nation une faveur qui sera refusée à telle autre; en traitant avec celle-ci, on aura spécialement en vue sa production agricole, et le débouché qu'elle offre à notre industrie; vis-à-vis de cette autre, on prendra au contraire en considération le besoin qu'elle a de nos denrées, et la puissance de ses fabriques. Tel était en effet le but primitif des anciens traités de commerce. Dans une série d'articles, on réglait certains points particuliers, puis, dans des tarifs annexes, on indiquait les droits réciproquement applicables à un certain nombre d'articles, qui se trouvaient par là exceptés du tarif général au profit des marchandises issues des pays contractants.

Tout cela est parfaitement logique et pratique. Par malheur, ce procédé si commode a été entièrement vicié et détourné de son but par l'emploi inconsidéré et maladroit de la « clause de la nation de la plus favorisée ». Cette stipulation a pour effet d'égaliser les situations faites à tous les pays avec lesquels on traite, de telle sorte qu'en fin de compte, il n'y a plus *des* tarifs conventionnels applicables chacun à un pays déterminé, à raison de ses besoins et de ses moyens, mais *un seul* tarif de cette sorte, composé de tous ceux qui ont été concédés, et applicable à tous les États à traités, puisque tous peuvent réclamer le bénéfice d'une disposition avantageuse créée, il est vrai, pour autrui, mais à l'application de laquelle la fameuse clause leur donne droit. Ainsi disparaît la logique du système des traités distincts, dont la portée pratique se trouve entièrement modifiée.

Les effets de la clause de la nation la plus favorisée, inscrite au hasard partout, et jusque dans un traité perpétuel (1), ont été si désastreux, qu'en 1892 on a pris des précautions minutieuses en vue de les annuler. Il a été décidé que les traités de commerce seraient établis d'après un système tout différent de celui de 1860. Au lieu de comporter, chacun, des articles contenant les stipulations réciproques, puis un tarif particulier, ces traités devaient être limités à un dispositif très général, contenir d'ailleurs la clause de la nation la plus favorisée (2), mais se combiner avec une loi spéciale concédant à tout pays contractant l'usage d'un tarif *unique*, fixé par les Chambres, et appelé tarif *minimum*. On espérait échapper par ce moyen aux surprises de la fameuse clause, puisqu'un seul tarif, connu d'avance et irréductible, serait appliqué à titre conventionnel. Mais ce système est parfaitement illogique, car, en définitive, il se résume en ceci : pour faire face à toutes les circonstances différentes de ses relations économiques, la France n'a en principe que deux tarifs : le tarif général, très élevé; le tarif minimum, encore fortement protecteur, cependant plus réduit. Et comme nous ne demandons pas mieux que de traiter avec les pays étrangers en leur concédant le tarif minimum, on peut dire que celui-ci se trouve être l'expression vraie de notre régime douanier, sauf vis-à-vis des rares États qui s'obstinent à refuser toute transaction tant qu'on ne leur accordera pas des concessions supplémentaires. Donc nous ne pouvons pas plus que par le passé régler nos mesures protectrices d'après les moyens et les ressources de chaque pays; nous devons leur appliquer à tous, uniformément au petit bonheur, une combinaison unique.

Le vice fondamental de ce procédé est apparu d'une façon nette dans une occasion récente. Nous avons un intérêt particulier à reprendre avec la Suisse les relations conventionnelles rompues en 1892, et nous devons, pour y réussir, lui accorder

(1) Celui de 1871 avec l'Allemagne.

(2) On tient à cette clause, parce que l'on entend s'assurer d'avance à soi-même le bénéfice des concessions meilleures faites par le co-contractant à autrui. D'ailleurs nous sommes liés en tout état de cause, à ce point de vue, avec l'Allemagne.

certaines réductions sur le tarif minimum lui-même, par dérogation au principe exposé plus haut. Mais comme la clause de la nation la plus favorisée devait étendre automatiquement ces réductions à tous les autres pays avec lesquels nous sommes liés, il fallait raisonner ainsi pour chaque article en discussion : je pourrais accorder ceci sans inconvénient grave à la Suisse, car son *status* économique ne lui permettra pas de me nuire ; mais si je cède, l'Allemagne, l'Angleterre et d'autres profiteront du même avantage par la répercussion de la clause, et les conséquences seront toutes différentes ; donc, impossible de mettre les choses d'accord avec la situation vraie. Cet exemple est très démonstratif, d'autant plus qu'on a fini par signer avec le Conseil fédéral de Berne un accord qui, sous une forme différente à certains égards, constitue en fait un retour au procédé des traités avec tarif conventionnel spécial. C'est qu'en effet ce procédé est le seul qui réponde bien à la nature des choses ; à la condition cependant qu'il ne soit pas dérangé, détourné de son but, par l'intervention de la clause de la nation la plus favorisée.

On peut dire à cela que nous ne sommes pas libres de renoncer à cette clause pour trois raisons : 1° nous l'avons concédée à l'Allemagne à perpétuité ; 2° si nos co-contractants en tirent profit chez nous, nous en jouissons réciproquement chez eux ; 3° il serait difficile ou impossible de conclure des traités de commerce si nous n'acceptons pas cette stipulation devenue usuelle, et très précieuse pour les pays à grande exportation, comme l'Angleterre. Il est possible que ce soient là des obstacles irréductibles, opposés à une organisation plus logique des rapports conventionnels. Dans ce cas, nous en serions réduits à nous traîner indéfiniment dans la même ornière, sans espoir d'arriver jamais à régler d'une manière normale nos rapports économiques extérieurs. Mais je ne crois pas que la position soit si mauvaise qu'on ne puisse absolument pas les modifier.

Nous pouvons maintenant essayer de résumer la position économique de la France. Sa condition générale exige une protection *modérée*, mais elle est soumise, au moins en apparence, au ré-

gime de la protection *intense*, régime qu'elle ne peut adoucir que dans une mesure fort restreinte au moyen des traités de commerce. Il y a donc contradiction entre ses besoins réels et la législation douanière établie en 1892; un pareil état de choses devrait produire à bref délai les résultats suivants : 1° forte réduction des *importations* de toutes sortes; 2° élévation consécutive des prix à l'intérieur; 3° stagnation marquée des initiatives, ralentissement des progrès de l'outillage et des méthodes; 4° réduction considérable des *exportations*, comme suite de tout ce qui précède.

Or la réalité des choses ne répond pas à ces conclusions théoriques. Sans doute, il s'est produit, de 1891 à 1893, une dépression marquée des affaires, mais elle provenait d'un état général de crise dont tous les pays ont ressenti les effets, parfois plus gravement que la France elle-même; les nouveaux tarifs n'ont joué, visiblement, à ce point de vue, qu'un rôle très secondaire, bien inférieur à celui des causes anciennes et profondes qui agissent périodiquement sur la production et la consommation, comme l'accumulation des stocks, les mauvaises récoltes, les crises politiques et financières, etc. D'autre part, les prix des denrées courantes et même des articles de toute sorte n'ont guère changé depuis trois ans; ils ont plutôt baissé, d'ailleurs, que monté. Toutes les personnes renseignées savent en outre que les conditions de la concurrence internationale se sont maintenues aussi sans changement bien sensible, et que les fabricants ne se croient pas assez en sécurité derrière la douane pour s'endormir dans une paisible routine. Enfin, depuis plusieurs mois, tous les journaux spéciaux notent une reprise assez vive des affaires, non seulement à l'intérieur, mais encore dans les relations internationales. La crise semble atténuée, et il est probable que les années 1895-96 seront bien meilleures que les précédentes. Tout cela est en complète contradiction avec les indications qui précèdent; d'où vient ce désaccord entre la théorie scientifique et les faits pratiques? D'une circonstance particulière et très grave, dont les effets s'étendent au monde entier et que je ne puis me dispenser de rappeler ici, au risque de me répéter encore sur cer-

tains points. On m'excusera, en considérant l'importance de la question, les débats passionnés qu'elle soulève et les dangereuses propositions auxquelles elle a donné lieu.

IV. — LA QUESTION MONÉTAIRE.

La crise monétaire est intervenue d'une façon active pour atténuer, dans une grande mesure, les effets du tarif de 1892, voici comment. Ce tarif devait agir, nous l'avons remarqué, pour hausser les prix à l'intérieur, supprimer la concurrence du dehors et permettre la stagnation des initiatives. Mais l'augmentation des prix a été prévenue par celle de l'agio, différence de valeur au change entre l'or et l'argent, et entre l'or et la monnaie de papier en usage dans quelques pays dont la situation financière est mauvaise; la même cause a maintenu l'influence de la concurrence étrangère, et obligé par là les intéressés à se remuer énergiquement pour conserver leurs positions. Rendons la chose sensible par des exemples.

Grâce à l'agio entre l'or, l'argent et le papier, on pourrait, en se procurant l'argent et le papier moyennant une somme d'or nominale égale, mais réellement très inférieure, acheter à très bon compte les produits agricoles dans les pays où l'argent et le papier, dépréciés partout ailleurs, gardent toute leur puissance d'achat : la Russie, la Turquie, l'Égypte, etc. Dès lors, par le seul effet de cette menace, *sans quitter leur pays d'origine*, ces produits pèsent sur nos marchés, car nos cultivateurs sont obligés d'accepter un prix qui ne soit pas sensiblement supérieur à celui du dehors, augmenté seulement de faibles frais de transport et autres, et du droit de douane. Sans l'agio, la taxe d'entrée aurait pu ralentir les importations, mais ce phénomène monétaire joue le rôle d'une prime offerte à l'importation, annulant, en tout ou partie, l'effet de la taxe protectrice. Dans ces conditions, les droits élevés du tarif de 1892 n'ont plus, comme on le voit, qu'une influence très réduite sur le prix des denrées agricoles.

L'exagération de l'agio a produit une évidente surélévation de la valeur de l'or dont le rôle international s'est développé pour

remplir la place laissée vacante par l'argent qui n'est plus accepté. Mais quand un métal monétaire augmente ainsi de valeur, le prix des denrées ou produits baisse, parce qu'on demande *un poids* moindre de ce métal pour une même quantité de marchandises. De plus, l'agio permet, comme nous venons de le dire, d'acquérir à bon marché certaines matières premières : coton, peaux, fibres, laines et poils, etc. ; or, il résulte naturellement de là une notable diminution du prix de revient des produits fabriqués. Aussi les prix ont en général baissé depuis quelques années dans une proportion considérable, et cette baisse a annulé indirectement, au moins pour une bonne partie, les droits opposés en 1892 à l'entrée des produits industriels, aussi bien que ceux qui regardent les produits agricoles.

Tel est, en résumé très serré, l'extraordinaire concours de circonstances qui a fait la situation actuelle. Nous avons un tarif douanier trop élevé, exagéré, mais il est neutralisé par les effets de l'agio. Donc la concurrence étrangère subsiste avec toute ou presque toute la force acquise avant 1892, et si elle n'avait elle-même à souffrir de l'état de choses général qui domine tous les marchés, nous en sentirions sûrement le poids davantage encore. En tous cas, cela explique la divergence des opinions qui se manifestent aujourd'hui touchant l'effet des tarifs. Certains économistes, qui raisonnent d'après les chiffres incohérents des statistiques, prétendent que l'excès de la protection nous conduit à la ruine. La plupart des intéressés déclarent au contraire que la situation abaissée des prix dénonce la nullité de l'effet des tarifs. L'opinion des premiers est justifiée *en apparence*, parce que les statistiques de la douane étant exprimées en valeur et non en quantité, leurs totaux diminuent, mais cela résulte de la chute des prix, bien plus que de celle des affaires ; et l'opinion des fabricants, commerçants et agriculteurs, est motivée *réellement* par la difficulté qu'ils éprouvent à placer leurs produits, même à des taux médiocres.

Après ces explications, que nous avons réduites autant que possible, nous essaierons de conclure en appréciant l'état des choses et en essayant de prévoir l'avenir qu'il nous réserve.

V. — CONCLUSIONS.

La situation actuelle est donc anormale à tous les points de vue. La France a des tarifs qui sont fondés sur l'idée d'une protection excessive, mais l'effet de ces tarifs est annulé plus ou moins par les conséquences de la crise monétaire. Du reste, son système bimétalliste est bon en ce qu'il répond bien aux besoins divers de sa population, et ne donne lieu dans les affaires à aucun embarras *intérieur*. Mais la baisse de l'argent et l'exagération de l'agio entre les deux métaux, ou entre l'or et le papier à cours forcé de certains pays, font que dans les relations *internationales* un trouble profond se manifeste. Si ce trouble venait à s'atténuer sensiblement ou à disparaître, le mauvais effet des tarifs exagérés ne tarderait pas à se montrer. Si au contraire l'agio monte, l'influence des tarifs s'atténue en proportion, et peut même disparaître entièrement pour faire place à une véritable prime à l'importation. Le danger est opposé, mais non moins grave.

Comment porter remède à ce double inconvénient? En élevant les tarifs pour compenser l'agio, disent les uns; en faisant disparaître l'agio par la reprise de la frappe libre de l'argent, prétendent les autres. Ces mesures pourraient-elles, en effet, améliorer la situation?

L'agio est exposé à des fluctuations très fréquentes et assez fortes, précisément en relation avec celles du marché du métal argent. Or ce marché est gouverné non seulement par les faits naturels de la production de l'argent, mais encore par les manœuvres artificielles d'une spéculation effrénée, qui se fait sur ce métal. Il en résulte que la portée des tarifs varie incessamment, dans une mesure parallèle à celle des fluctuations de l'agio; quand celui-ci s'élève, l'effet des tarifs baisse, et réciproquement. De là résulte pour les affaires une insécurité fort gênante, que le commerce régulier redoute beaucoup. En augmentant les tarifs de douane, on arriverait surtout à rendre plus sensibles ces variations et les incertitudes qui en sont la suite. De plus, on

ferait surgir de nouvelles complications internationales, des hostilités et des gênes, qui nuiraient fortement à nos exportations. Enfin, si, par l'effet de circonstances imprévues, l'agio venait à disparaître, nos tarifs encore exagérés porteraient bientôt tous les mauvais fruits que nous avons signalés, et nous feraient beaucoup de mal.

La véritable solution, la plus sûre, la plu savantageuse, consisterait dans une mesure propre à faire disparaître l'agio, combinée avec une réforme douanière ramenant nos tarifs à un taux modéré, en rapport avec notre situation générale. Mais comment réaliser cette mesure, qui devrait produire une hausse énorme du prix du métal, afin de le ramener à son ancien taux et à son ancienne proportion de 15 1/2, ou environ, par rapport à l'or? Il existe actuellement une sorte de parti très actif, très remuant, qui fait une vive campagne internationale en faveur du *bimétallisme* universel considéré comme moyen d'arriver à la suppression de l'agio, c'est-à-dire à une hausse de 40 à 50 % sur la valeur actuelle de l'argent. Cette solution paraît au premier abord fort aisée, à réaliser, puisqu'il suffirait, dit-on, de reprendre partout le libre monnayage des écus, aujourd'hui suspendu dans presque tous les États de civilisation occidentale. Comment se fait-il donc que les gouvernements hésitent à l'appliquer? Pour la raison majeure, qu'ils se rendent compte de *l'impossibilité d'arriver à la suppression de l'agio par ce procédé*. Reprendre la frappe de l'argent, ce serait commettre un véritable acte de folie, qui d'abord jetterait un trouble profond dans les circulations intérieures, et qui, après avoir enrichi quelques spéculateurs, nuirait finalement à tout le monde sans profiter à personne, cela est aisé à démontrer.

Il est hors de doute que la quantité des espèces en circulation dans chaque pays, et entre pays divers, doit être en proportion exacte avec le chiffre des affaires. Si celui-ci est représenté par 1.000, la masse monétaire métallique sera, je suppose, de 100, dont une partie servira directement aux transactions courantes au comptant, l'ensemble fournissant une base et un moyen de compte à une vaste circulation d'effets variés, qui est elle-même

proportionnée à la quantité des produits mis dans le commerce. Si on élève à 110 la quantité de la monnaie, on modifie cette situation en changeant sa base; l'équilibre est troublé, et il ne se rétablit que par un nouvel accommodement entre la valeur de la monnaie et celle des marchandises, autrement dit par une hausse des prix. En raréfiant au contraire la monnaie, en ramenant, par exemple, sa quantité à 90, on rompt encore l'équilibre, mais cette fois les prix baissent. Le phénomène est naturel, puisqu'il résulte d'une nécessité mathématique : le maintien de la proportion entre la somme des moyens de paiement et celle des choses à payer; il est donc inévitable. Or, que ferait-on surgir en rouvrant les hôtels de monnaies au métal blanc? Une multiplication considérable des écus, et la rupture de l'équilibre monétaire avec sa conséquence forcée : la hausse rapide des prix, qui apporterait un trouble colossal dans toutes les transactions et dans toutes les fortunes. Si encore, après cette rude secousse, la situation se trouvait améliorée pour longtemps au profit des relations intérieures et extérieures, on pourrait peut-être agir dans ce sens, en prenant de minutieuses précautions. Mais on n'est même pas fondé à prévoir cette heureuse compensation aux ruines que ferait la transition. Voici pourquoi.

Tant que la production minière de l'argent est restée proportionnée à peu près aux besoins monétaires, toute personne disposant d'un lingot d'argent fin pesant un kilo pouvait, soit le faire transformer en 44 pièces de cinq francs, soit le vendre au prix de 220 francs environ. Aujourd'hui, on ne peut plus faire frapper d'écus, et le métal blanc n'a qu'un débouché, le marché libre, où il vaut à peu près 120 francs le kilo, plus ou moins. Supposons que l'on rouvre les Monnaies à la frappe des écus, aussitôt tous les détenteurs de kilos d'argent à 120 francs s'empresseront de les apporter pour qu'on les transforme en 220 francs d'espèces, ce qui leur procurerait le joli bénéfice de 90% ou environ, n'était le phénomène dont nous parlions tout à l'heure. Comme il existe un très gros stock de métal blanc, comme les mines peuvent en fournir chaque année peut-être six millions de kilos et au delà, au lieu des 700.000 ou 800.000 kilos

d'autrefois, il tomberait dans le courant actuel de la circulation un fleuve d'écus qui le ferait largement déborder. Pour ramener l'équilibre entre la monnaie et les produits, le public hausserait les prix dans une proportion correspondante, cela *naturellement, à coup sûr*, ainsi que la pratique, complètement d'accord avec la théorie, l'a démontré *maintes fois*. Le doute n'est même pas permis sur ce point; car il est bien évident que si, à l'heure actuelle, la quantité de monnaie en usage suffit aux besoins, — et personne ne songe à se plaindre de la rareté des espèces, — toute addition un peu considérable à cette quantité jetterait le trouble dans la situation.

Dans ces conditions, l'augmentation indéfinie des espèces en argent produirait les effets que voici. Toute personne apportant à la Monnaie 22^{gr},5 d'argent fin recevrait en échange une pièce de 5 francs (je néglige les frais de frappe); il lui faudrait alors transformer sa pièce en produits, titres, terres ou maisons, et il l'offrirait dans ce but. Mais il s'apercevrait aussitôt que telle de ces choses, dont le prix était autrefois de 5 francs, a monté à 6 francs, puis à 7, puis à 7,50 et à 10 francs. La pièce ne suffirait donc pas, il en faudrait deux, *et la position du détenteur d'argent se trouverait ramenée exactement à ce qu'elle est aujourd'hui*, c'est-à-dire que, pour acquérir le même objet, il devrait donner non pas 22^{gr},5, mais bien 45 grammes d'argent fin *en lingot*. Dès lors, le bénéfice prévu par les producteurs d'argent étrangers s'évanouirait, et l'opération n'aurait plus pour eux qu'un intérêt très secondaire. Mais nous, Français, chez qui l'écu garde actuellement sa valeur *légal*e sans trouble des prix, parce que la masse en circulation reste à peu près fixe, nous devrions payer toutes choses le double, ou plus, sans aucune compensation. Quel bouleversement dans les relations économiques, que de difficultés entre producteurs et clients, entre employeurs et employés, entre propriétaires et locataires! Il en résulterait une crise analogue à celle des assignats en 1792-1797, plus aigüe peut-être, parce qu'aujourd'hui les intérêts sont plus développés et plus actifs.

Je viens de parler des assignats. Ceci m'amène à envisager une

autre face de la question. Dans les conditions que je viens d'indiquer, les écus d'argent, cotés 5 francs par la loi, ne vaudraient plus en réalité que la moitié (1), au moins pour le public. Celui-ci les délaisserait le plus possible pour l'or, dont la valeur relative prendrait un essor considérable, car on ne pourrait pas multiplier les pièces de 20 francs comme les écus, faute de métal. Dès lors, *la crise de l'agio, aujourd'hui restreinte aux relations internationales, pénétrerait dans les transactions intérieures.* Elle se généraliserait, bien loin de disparaître, d'autant plus que, dans ces conditions, il deviendrait inutile et onéreux de faire *frapper* tout le métal blanc disponible, dont une certaine quantité resterait à l'état de lingots comme aujourd'hui, pesant sur le marché et avilissant les cours.

Voilà pourtant l'opération à laquelle certains théoriciens nous convient, avec une imprévoyance bien extraordinaire en présence de la leçon si précise, si répétée et même si récente des faits. Pour mettre fin à la crise monétaire *internationale*, ils nous proposent de l'étendre aux circulations *nationales*, indemnes jusqu'ici grâce aux précautions prises. Sans parler de la responsabilité qui incomberait aux gouvernements, s'ils renonçaient à leur prudente attitude vis-à-vis de l'argent, il est évident que le plus simple bon sens leur commande de s'abstenir, en présence des risques que la frappe libre ferait nécessairement courir à la fortune publique et à la situation économique dans tous les pays à circulation normale, c'est-à-dire où l'ancienne relation de l'or et de l'argent s'est légalement maintenue.

Si le *bimétallisme* général, avec frappe libre de l'argent, est à éviter pour le moment, le *monométallisme* général qui n'admet que la seule monnaie d'or n'est pas un remède meilleur, 1° parce qu'il ne répond aucunement au besoin de petite monnaie d'un grand nombre de pays ; 2° parce que l'or est encore trop rare pour suffire à tous les besoins ; 3° parce que le changement de système coûterait des sommes colossales aux nombreux gouvernements

(1) Aujourd'hui déjà, ils ne valent, *comme métal*, que la moitié de leur valeur *comme monnaie*, mais celle-ci se maintient d'un commun accord parce que la circulation reste à son niveau normal.

qui ont émis à 5 francs, par exemple, des écus qu'il leur faudrait reprendre à ce prix contre de l'or, en perdant 50 à 60 % ou davantage.

Cependant, il est bien certain, d'après tout ce que j'ai exposé, que le règlement de notre question douanière est lié étroitement à celui de la question monétaire, et ne saurait se faire séparément. Comment faut-il donc s'y prendre pour trancher la difficulté préalable de la crise monétaire? J'ai indiqué ailleurs une combinaison dont je n'ai vu nulle part une critique décisive (1). Je suis donc autorisé, jusqu'à nouvel ordre, à la recommander à l'attention des spécialistes. Cette combinaison consiste dans la création d'une monnaie internationale destinée à régler exclusivement les échanges entre les divers pays et qui aurait, par conséquent, pour effet de supprimer l'agio. Je voudrais qu'on me démontrât d'abord son impraticabilité, s'il y a lieu, qu'ensuite on cherchât quelque chose d'acceptable, car il est évident qu'avec le régime actuel nous nous trainerons de crise en crise, d'expérience en expérience, sans réussir jamais à recouvrer la stabilité et la sécurité qui sont si nécessaires aux affaires industrielles et commerciales. Il faut faire quelque chose qui réponde aux besoins des relations internationales sans troubler les situations intérieures des divers pays, sans imposer de trop lourds sacrifices aux trésors publics. Voilà bien le problème; il est fort difficile à résoudre, cela est certain. Je ne crois pas qu'il soit impossible de le régler, étant données les circonstances générales du moment.

LÉON POINSARD.

(1) V. *Revue de Paris*, loc. cit., et *la Question monétaire*, p. 224 et s.



SOCRATE ET SON GROUPE ¹

I

SOCRATE ET SES AMIS

La popularité de Socrate, sa mort tragique, son triomphe définitif, sont trois problèmes en un seul, problèmes qui ont passionné la philosophie, problèmes qui doivent intéresser la Science sociale. L'érudit le plus sec n'aborde pas sans émotion ce point de l'histoire intellectuelle. On sent qu'il se passe à ce moment quelque chose de décisif pour la pensée humaine et qui va décider de son orientation durant des siècles, au moins pour toute la région méditerranéenne et pour quelques régions voisines où les résultats de cette influence pourront graduellement s'étendre.

Qu'on se représente un homme du peuple dans une cité qui compte nombre de familles aristocratiques, un homme pauvre dans une ville où foisonnent les riches, un homme laid en un siècle où l'on adore la beauté plastique, un homme au langage souvent grossier dans une société bercée aux cadences et à l'harmonie des rhéteurs, enfin un homme qui n'écrit rien environné d'écrivains de génie qui, dans les différents ordres de la pensée humaine, s'appliquent à créer des œuvres pour la postérité; — l'on aura évoqué l'extraordinaire silhouette de Socrate; — extraordinaire, disons-nous, car cet homme du peuple verra accourir autour de lui les fils de famille, parfois les descendants des rois (2): ce pauvre refusera les présents et les sacrifices pécuniaires des riches; cette laide tête

(1) Voir la série d'articles sur « les Ancêtres de Socrate », *Science sociale*, livraisons de mai, juillet, septembre et octobre 1895.

(2) Platon était de race royale.

rendra fou d'admiration le jeune et bel Alcibiade ; cette conversation simple et réaliste fera une victorieuse concurrence aux cours des sophistes les plus renommés ; enfin plusieurs disciples fidèles, écrivains admirables (1), s'attacheront à reproduire et à amplifier, dans de sublimes dialogues où leur maître tiendra toujours le grand rôle, les conversations qu'il a entretenues avec eux, et que le maître lui-même ne s'était pas soucié de *recueillir*.

Tout cela est étrange, et l'on conviendra qu'il y a là dedans un *phénomène de groupement* des plus remarquables. La Science sociale trouve donc dans Socrate une riche matière à étude, et, comme toute grandeur humaine a ses revers, comme à la gloire de Socrate succédèrent les jours mauvais, les accusations et finalement la condamnation capitale, il est assez naturel d'envisager ici deux sortes de groupements, que nous nous efforcerons d'analyser en deux articles : *Socrate et ses amis*, *Socrate et ses ennemis*.

Qu'on ne dise pas que le succès de Socrate est dû uniquement à ses qualités exceptionnelles. Certes, les nier serait absurde : Socrate a dû être, personnellement, « un homme très fort ». Mais les qualités individuelles ne sont rien sans le milieu où elles éclosent. Tel Indien chasseur, tel Norvégien pêcheur a pu naître avec des dispositions naturelles aussi heureuses que Socrate ; tel chevalier sabreur du moyen âge aurait fait un aussi bon peintre que Raphaël. Le milieu ne s'y est pas prêté. Nul ne sait si la graine était bonne ou non, car, de toute façon, elle ne pouvait prendre racine.

Étudions donc Socrate dans son milieu. Trois particularités, après examen, nous paraissent dignes d'être mises en relief comme ayant contribué, d'une manière éminente, à ce succès qui nous étonne. Ces particularités sont la gratuité et le désintéressement absolu de son enseignement ; le compagnonnage intellectuel, sur pied d'égalité, établi entre lui et ses disciples ; et enfin la campagne vigoureuse, sorte d'apostolat ardent et convaincu, entreprise par

(1) Outre Xénophon et Platon, dont les œuvres nous sont parvenues, plusieurs autres disciples de Socrate, Cébès, Eschine, Phédon, Euclide, Antisthènes, avaient composé des dialogues socratiques.

le philosophe en faveur d'une restauration morale et politique de la cité. Donc trois sujets de notre examen : 1^o *la gratuité de l'enseignement*; 2^o *le compagnonnage intellectuel*; 3^o *la campagne de restauration*.

I. — LA GRATUITÉ DE L'ENSEIGNEMENT.

Socrate, par sa tournure d'esprit, appartient essentiellement à la formation sophistique. Une différence radicale le sépare pourtant des sophistes. Ces derniers font payer leur secours, parfois très cher; Socrate enseigne gratis.

Représentons-nous encore une fois les conditions de la société athénienne. Ce sont d'abord les conditions de l'Ionie, décrites par nous. Mêmes loisirs fournis par la culture arborescente et la retraite après le commerce, même culture intellectuelle produite par la combinaison de ce commerce et de ce loisir, ainsi que par l'introduction de germes féconds dérobés aux croyances ou aux sciences orientales. Ce sont ensuite des conditions plus spéciales : concentration en une seule cité de toutes les traditions et de toute la civilisation ioniennes, démocratie turbulente et toute-puissante, et enfin développement de la sophistique, rouage d'éducation politique au service de cette unique et curieuse démocratie.

Dans une pareille cité, au moment qui nous occupe, quiconque parle bien et possède des idées originales est sûr de trouver un public qui aura le temps et le goût de l'écouter. L'impresario d'un Guignol, dans nos grands jardins publics, par les belles après-midi, sait parfaitement qu'il y aura des enfants pour remplir ses banquettes. Le « semeur d'idées », à Athènes, n'a pas à marcher longtemps par la ville avant de trouver des gens en humeur de l'écouter, de lui répondre, de l'interroger, de s'envoler avec lui sur les ailes de l'abstraction et de laisser couler ainsi doucement les heures tièdes et lumineuses, comme le lazzarone les laisse s'enfuir au son de la mandoline ou au léger brisement des lames le long des quais. Socrate rencontre le jeune Xénophon dans une rue étroite. Il barre le passage avec son bâton : « Où vend-on les

aliments du corps? — Au marché. — Et les aliments de l'âme? — Je l'ignore. — Suis-moi, je te l'apprendrai. » Et le curieux, le typique, c'est que Xénophon suivit effectivement Socrate, au lieu de sourire, ou de lui proposer de le faire mettre au violon par un sergent de ville. Le public athénien était fait ainsi.

« Il allait le matin aux promenades, dit ce même Xénophon parlant de son maître, il allait aux gymnases, se montrait sur la place à l'heure où la multitude la remplit, et se tenait le reste du jour dans les lieux où se réunissait le plus de monde. Il y parlait la plupart du temps, et chacun pouvait l'écouter (1). »

Ne nous faisons pas illusion. Ce genre de divertissement devait avoir d'autres amateurs que Socrate; mais l'histoire ne laisse, en toute chose, émerger que les sommets. Beaucoup d'autres ont dû ainsi philosopher avec leurs amis, sans que « cela tirât à conséquence ». Mais le moment arrivait où, en vertu de la diffusion des habiletés sophistiques, quelque homme pourrait s'élever, au milieu de la place publique, capable de faire en plein vent et pour tous ce que le sophiste faisait pour les auditeurs payants de son école, et surtout où, dans l'auditoire de cet amateur de carrefour, se rencontreraient des esprits d'élite, héritiers d'un bagage intellectuel longuement accumulé avant eux, et qui seraient en mesure de consigner en des chefs-d'œuvre les paroles « mémorables » de cet agréable causeur qui les avait charmés.

Pourquoi Socrate ne faisait-il pas payer? Mise en ces termes, la question est difficilement soluble. La réponse relève de la psychologie de Socrate. Ce que la Science sociale peut prouver, c'est que cet état d'esprit n'avait et n'a rien d'étrange, aujourd'hui encore, sur les rivages de la Méditerranée. Tous les témoins s'accordent à nous représenter Socrate comme un homme excessivement sobre, marchand pieds nus, amoureux du plein air, cherchant à diminuer ses besoins pour diminuer la somme d'efforts qu'il lui aurait fallu donner pour les satisfaire. « C'est, disait-il, le propre de la divinité de n'avoir besoin de rien; et celui-là est aussi voisin que possible de la divinité qui a le moins de besoins

(1) *Mém.*, I.

possible » (1). Cette sagesse pratique n'est pas rare sous le climat méditerranéen. Pourquoi gagner encore dix sous quand on en a gagné déjà dix le matin et que cela suffit pour la nourriture de la journée? Pourquoi planter du blé qui rapporterait gros, mais demanderait force travail, quand les oliviers donnent tout seuls de si bonnes et si onctueuses olives? Tout le monde n'a pas cette manière de voir, sans doute; d'autres influences la combattent chez un grand nombre, mais enfin le type subsiste. Nous parlions tout à l'heure du lazzarone. Donnez à un lazzarone une supérieure formation intellectuelle; mettez autour de lui des gens de même acabit, et vous obtiendrez des groupements très analogues au groupement socratique.

Car Socrate, cet homme grossier en apparence, était fort instruit. Quoique d'origine plébéienne, il appartenait à une famille au-dessus du niveau des artisans. Son père, Sophronisque, était sculpteur; sa mère, Phénarète, était sage-femme. La première profession relève de l'art; la seconde suppose un rudiment de science. Socrate avait appris la sculpture comme son père; il en tirait, comme moyen d'existence, le strict nécessaire, et flânait le reste du temps. En flânant, il écoutait, il s'instruisait. Un des traits saillants du caractère de Socrate, d'après M. Fouillée, c'est la *curiosité universelle*. Socrate avait autour de lui les sophistes les plus renommés. Il « se payait » parfois les cours de Prodicus, mais ceux d'une drachme, disait-il, parce que ceux de cinquante drachmes étaient trop chers pour sa bourse. Il avait lu les livres d'Anaxagore et entendu son disciple Archélaüs, venu de Milet à Athènes (2). Il avait conversé avec la célèbre Aspasia, encore une transfuge de Milet, qui donnait des idées à Périclès et contribuait à diriger la politique d'Athènes. Il savait trouver les sophistes en dehors de leurs cours officiels et extraire de leurs entretiens tout le suc qu'ils pouvaient contenir. Mais il n'en restait pas moins un homme du peuple, un profane, un irrégulier, comme qui dirait

(1) *Mém.*, I.

(2) On se rappelle que Milet, premier foyer de la philosophie grecque, vient d'être pris par les Perses, et qu'un mouvement de reflux se produit de l'Ionie vers Athènes, sa métropole.

un élève très intelligent que sa bizarrerie, son inégalité ou des circonstances pécuniaires auraient toujours écarté du baccalauréat et qui n'en damerait pas moins le pion à ses maîtres. Ces irréguliers-là, à toutes les époques, enfonceient victorieusement les réguliers.

Gamin de génie, grandi dans la rue, dépourvu de besoins et par là même de cupidité, habitué peu à peu à l'attention gracieuse d'un auditoire d'occasion, suffisamment payé par ce plaisir de la très légère peine qu'il se donnait à instruire ces passants de bonne volonté, Socrate trouva le métier agréable et se laissa doucement saisir par cet engrenage intellectuel. Il gagnait à ce libre commerce avec tout le monde de compléter lui-même son éducation (1), d'acquérir des « clartés de tout », de pouvoir parler, comme plus tard Pic de la Mirandole, *de omni re scibili*, agriculture, stratégie, maçonnerie, économie domestique, élevage, musique, poésie, politique, et d'orner son style d'une multitude de comparaisons empruntées à tous les ordres de connaissances possibles. En quelques lignes des *Économiques*, nous le voyons, pour éclaircir sa pensée, parler tour à tour de flûtes, de bœufs, de chevaux, de terre, de brebis, d'argent, de cithares, de lyres, de feu, d'eau, de musique, de maisons, d'ustensiles, de comédie, de poètes tragiques et comiques, de troupeau, de bergerie; le tout dans l'ordre que nous indiquons, et de la façon la plus primesautière, la plus incohérente. Platon avoue, dans le *Banquet*, que certaines de ces comparaisons paraissaient choquantes au premier abord. Il constate que Socrate a toujours à la bouche des bêtes de somme, des forgerons, des cordonniers, des corroyeurs. Cet esprit lucide, dans son ardeur de faire passer sa pensée chez ceux qui l'écoutent, se jette vivement, au hasard, sur les premiers objets venus qui peuvent lui servir d'exemple et éclairer ce qui a paru d'abord trop abstrait dans son argumentation. Toute leçon de philosophie, chez Socrate, est flanquée

(1) Plusieurs disciples de Socrate avaient déjà une teinture philosophique. Cébès était initié au pythagorisme, Euclide, à la doctrine éléate. Platon, jeune encore, discutait avec lui et l'étonnait par ses originales conceptions. Il y a donc « enseignement mutuel ».

d'une *leçon de choses*. Cela vient de ce que le philosophe s'est formé, non point d'après une formule classique, mais en se promenant partout, le nez au vent, interrogeant les personnes et examinant les choses. Une fois nanti de sa provision d'idées, il la partage généreusement avec quiconque l'aime et le suit, et le professeur est d'autant plus à son aise que ses élèves ne sauraient se plaindre. Ils en ont toujours au moins « pour leur argent ».

En un mot, la philosophie n'est pas pour Socrate un *moyen d'existence*, comme pour le sophiste. Elle fait partie, chez lui ainsi que chez ses disciples, du *mode de l'existence*. C'est une occupation qui relève des *divertissements* pour le moins autant que de l'*instruction*. L'amour des entretiens philosophiques passionne alors Athènes, comme les combats de gladiateurs passionneront bientôt Rome. Le maître a presque besoin de se débattre contre les disciples enthousiastes qui, nonobstant la gratuité de sa parole, s'attachent à lui faire accepter des dons gracieux. « Par quelle raison, dit Socrate lui-même (1), quand chacun sait que je n'ai pas de quoi rendre, par quelle raison expliquer cet empressement de tant de personnes à m'offrir des présents. » C'est donc une vogue, un entraînement public. Socrate, comme tous les grands hommes d'ailleurs, se trouve soulevé par une sorte de flot qui l'entraîne, et qui le fait paraître d'autant plus grand qu'il le soulève davantage. Socrate, en un mot, a des *amis*. Quels sont-ils? quel genre de liaison s'établit entre eux et leur maître?

II. — LE COMPAGNONNAGE INTELLECTUEL.

Ce titre imposant de maître, Socrate le répudiait de tout son pouvoir. « Je n'ai jamais été le *ἐπιδιδάσκων* de personne (2) ». De même, il ne veut pas voir dans ceux qui l'entourent des *disciples*. Il les regarde comme des *compagnons* (*ἑταῖροι*). Il se contente

(1) Xénophon, *Apologie*, III. — L'authenticité de cet opuscule est contestée, mais on n'en conteste pas l'époque. S'il n'est pas dû à Xénophon, il l'est certainement à quelque autre disciple de Socrate.

(2) Platon, *Apologie*, XX.

d'accueillir ceux qui se présentent, et « pourchasse » tout spécialement ceux qui ont la réputation de *beaux* et de *bons* (καλὸι καὶ ἀγαθοὶ). La beauté physique des jeunes gens, comme il apparaît clairement par une foule de textes, n'est pas étrangère à cette recherche, mais le philosophe tient essentiellement à ce qu'il s'y joigne aussi la beauté morale.

Il veut des disciples *avec qui la conversation soit un charme de toute manière*, et cela s'accorde très bien avec cette idée de *mode d'existence*, de divertissement que nous avons attachée à l'exercice de la philosophie en plein air. Des jeunes gens se présentent donc, ou Socrate les racroche. Quels jeunes gens? La plupart seront riches, parce que seuls les riches ont de suffisants loisirs. « Ceux des jeunes gens qui ont le plus de loisir, c'est-à-dire ceux qui appartiennent aux familles les plus riches, s'attachent spontanément à moi (1) ». Mais les riches, néanmoins, ne seront pas seuls ici, comme chez les sophistes. « Les sophistes sont en quête des jeunes gens riches, tandis que les philosophes sont accessibles à tous, amis de tous : ce n'est pas la fortune des hommes qui règle leur estime ni leur mépris (2). »

C'est ainsi qu'Antisthènes, le fondateur de la secte cynique, est issu d'un citoyen athénien et d'une esclave thrace. Eschine était pauvre également. Mais, somme toute, les petites gens sont en minorité. Le gros du cénacle se compose d'aristocrates : Platon et ses frères, descendants de Solon et de Codrus; Xénophon, homme d'État et général; Phédon, d'une noble famille d'Élis, vendu comme prisonnier de guerre et racheté par un riche ami de Socrate à la prière de ce dernier; les Thébains Cébès et Simmias, dont le dernier, avec Criton, met sa fortune à la disposition de Socrate, dans le cas où il consentira à s'évader de sa prison (3). Comme on le voit, les étrangers occupent une place honorable dans le groupe. On peut y joindre Aristippe de Cyrène, le fondateur de l'école cyrénaïque, Euclide de Mégare qui, s'il faut en croire Aulu-Gelle, poussait son

(1) Platon, *Apol.*, X.

(2) Xénophon, *De la Chasse*, XIII.

(3) Platon, *Criton*, IV.

admiration pour Socrate jusqu'à venir la nuit de Mégare à Athènes, dont l'accès était interdit aux Mégariens sous peine de mort. Ce qui caractérise cet auditoire, c'est précisément la note du maître, le *désintéressement*. Sauf Alcibiade et Critias, reniés par Socrate, et dont le cas est longuement discuté par Xénophon comme exceptionnel (1), les *compagnons* du philosophe ne paraissent pas avoir, en écoutant ce dernier, l'arrière-pensée de parvenir ainsi plus facilement au pouvoir. Ils font de l'art pour l'art, comme le maître, et voilà pourquoi ce groupe, qui ne produit que deux politiciens d'ailleurs dissidents, donne naissance à un groupe assez compact de penseurs, dont plusieurs fondateurs d'écoles philosophiques, tous originaux et fort appréciés des anciens.

D'un côté un maître qui ne se fait pas payer; de l'autre des élèves qui n'envisagent pas, au delà de la leçon, un but utilitaire : ces deux circonstances agissent simultanément pour donner ici une tournure amicale et familière à des relations généralement plus graves et plus guindées. Socrate se fait tout petit, s'efface tant qu'il peut, proclame avec affectation son ignorance, déclare à ses amis qu'il cause avec eux pour s'instruire lui-même. Il badine, s'amuse, mêle au sérieux le bouffon. Il est à son aise et met à l'aise. Ses manières, comme ses expressions, respirent l'abandon et la familiarité. Dans le *Phédon*, il commence sa superbe démonstration de l'immortalité de l'âme en se grattant avec un plaisir naïf la jambe qu'on vient de débarrasser de ses chaînes, et trouve moyen d'en tirer une réflexion philosophique sur le plaisir et la douleur (2). Un peu plus loin il passe ses mains sur les cheveux de Phédon. Xénophon, le narrateur véridique, nous le montre de même, dans l'*Apologie*, passant sa main sur la tête d'Apollodore. Au début du *Phèdre*, de Platon,

(1) *Mém.*, I.

(2) Ce détail, comme bien d'autres, est emprunté à Platon. On sait que ce philosophe a amplifié la doctrine de Socrate et prêté à ce dernier une foule de discours de fantaisie. Toutefois, il est bien des détails, quasi historiques, qu'il n'a eu aucun intérêt à imaginer ou à falsifier. « Platon, dit M. Fouillée dans son introduction à la *Philosophie de Socrate*, conserve toujours, dans ses dialogues, une certaine vraisemblance : il a un sens artistique et dramatique trop parfait pour attribuer à ses personnages des doctrines dont ils n'auraient pas possédé au moins le germe. »

nous le revoyons assis à côté d'un disciple, au bord de l'Illyssus, et les pieds dans l'eau. C'est au cours d'un « banquet », *inter pocula*, que ce même Platon prend plaisir à lui prêter les idées les plus sublimes et les plus abstraites sur l'amour. Socrate est par excellence un causeur, et le contraire du pédagogue. Il est affable, avenant, bonhomme, enlaçant, caressant. Même quand il se lance à fond de train dans toutes les subtilités de la sophistique, il ne fait jamais figure de pédant.

L'« école socratique » forme donc un groupement tout à fait spécial. Ce n'est pas l'immense corporation pythagoricienne, inféodée à une puissante aristocratie, outillée pour les luttes politiques et enserrant dans son réseau un grand nombre de cités. C'est une *association amicale*, libre, autonome, sans statuts, ni secrets professionnels, ni rites distinctifs. Le maître agit plus par son contact que par sa doctrine, plus par ses qualités d'homme que par son caractère de professeur. Dire de belles choses à un disciple, c'est beaucoup : passer sa main dans ses cheveux, c'est peut-être plus encore. Les *allures* de Socrate ont probablement plus fait pour le mettre en vogue que ses principes philosophiques ; ou tout au moins ceux-ci, sans celles-là, seraient peut-être demeurés mal connus de ses contemporains et inconnus à la postérité. Du reste, le système des *rapports personnels* est le seul qui donne à un chef d'école de véritables disciples. Le lien intellectuel est peu de chose, s'il ne se renforce d'un lien social.

Et ceci nous explique la place qu'occupent dans cette philosophie deux sentiments de l'âme humaine, l'amitié et l'amour, vaguement confondus dans des théories aujourd'hui plus que bizarres, mais qui reflétaient certaines particularités de la société d'alors. Socrate n'avait pas à aller chercher ces sujets bien loin. Les relations cordiales, affectueuses, parfois passionnées, qui régnaient entre les membres du petit groupe, étaient là pour l'inspirer. Le lecteur moderne s'étonne de voir un moraliste vertueux raisonner avec une imperturbable sérénité sur des matières auxquelles on craindrait de faire allusion aujourd'hui, et d'en tirer tranquillement des conclusions très hautes, très élevées, absolument idéales : preuve nouvelle que le plus grand

génie du monde ne saurait se soustraire à l'empreinte toute-puissante de son milieu.

C'est cette familiarité de relations entre Socrate et ses disciples qui a permis au premier de développer et de perfectionner au plus haut degré les deux procédés que l'on est convenu d'appeler la « méthode de Socrate », à savoir, la *maïeutique* et l'*ironie*.

On sait ce que Socrate entendait par la *maïeutique*. Fils d'une sage-femme, il prétendait continuer à faire pour les esprits ce que sa mère faisait pour les corps. Persuadé que toute vérité est latente dans l'homme, — idée qui deviendra chez Platon la théorie de la réminiscence et sera le point de départ de la célèbre doctrine des idées innées, — il cherchait non pas à apprendre aux autres des choses nouvelles, mais à rendre conscient en eux-mêmes ce qu'ils savaient sans s'en douter. Comme les sophistes, il interrogeait, et interrogeait à outrance; mais, comme sa préoccupation n'était pas celle des sophistes, comme il avait en vue la formation, non d'un escrimeur, mais d'un penseur, il donnait à ses interrogations une tournure vraiment instructive. Il aidait tout doucement son homme à trouver l'idée, il le mettait sur la voie, l'acheminait de proche en proche, et lui donnait ainsi, avec le plaisir d'avoir trouvé lui-même, la quasi-certitude de retenir désormais toute sa vie une vérité découverte d'une façon si attrayante et si graduée. Socrate n'est jamais si content que lorsqu'il a réussi à faire dire à son disciple : « Tiens! c'est cela! j'ai deviné. » Au fond, le pilote a tout fait, mais le rameur maladroit se berce un peu de la douce illusion que c'est lui qui a évité les écueils et mis le cap sur le bon endroit. D'ailleurs il a ramé, et il est tout fier de sa fatigue. Le pilote, dans son coin, sourit tout bas et jouit du bonheur de l'autre. Voilà un procédé d'enseignement tout à fait *amical*.

Pour arriver à ce but, Socrate doit feindre l'ignorance. Il affecte de ne pas savoir le premier mot de la question qu'on discute, et demande humblement à être renseigné. Voilà l'*ironie*. L'ironie socratique n'est pas l'ironie amère, cinglante, des orateurs politiques et des avocats. C'est l'ironie douce, badine, à l'u-

sage des amis comme à celui des ennemis. Le maître n'a pas à sauvegarder par sa raideur une situation salariée. Il n'a rien à perdre en s'abaissant. Peu lui importe, si l'on nous passe l'expression, de « faire la bête. » Et il y réussit admirablement. Socrate est un sot, Socrate ne comprend pas, Socrate a besoin d'un supplément d'explication, et ce supplément ne lui suffira pas encore. Socrate est naïf; il accepte argent comptant la première définition ou la première objection qu'on lui lance, et s'y empêtre consciencieusement, prêtant le flanc aux critiques, opérant de gaieté de cœur les retraites les plus désastreuses devant une argumentation ennemie. Il va donc être battu. Attendez : de sottise en sottise, de naïveté en naïveté, le voilà qui a fait faire un demi-tour à la discussion. La stratégie sophistique, dont il connaît tous les secrets, lui en a fourni les moyens. *D'aveu en aveu*, de définition en définition, l'interlocuteur en est arrivé à une contradiction flagrante, si toutefois on prend la peine de réunir deux de ses affirmations éloignées. C'est alors que ce lourdaud de Socrate, comme frappé d'un souvenir subit, arrête le fil de la discussion et s'écrie : « Mais, ne disais-tu pas tout à l'heure....? » Notre homme est pris. Socrate va-t-il faire éclater sa joie? Point du tout. Il lui tend la perche avec mansuétude : « C'est donc que tu voulais dire autre chose? Tu voulais dire sans doute... » Et il lui lance une idée, comme on *jette* à un noyé une ceinture de sauvetage. L'autre s'y *accroche* éperdument et la discussion continue. Mais il paraît que le liège n'est pas fameux, car, au bout de quelques brassées, le malheureux nageur enfonce de nouveau, et Socrate, le bon Socrate, cherche de nouveau complaisamment ce qu'il pourra bien lui jeter pour le faire revenir sur l'eau. Lisez le *Gorgias*, le *Protagoras*; vous verrez le procédé dans toute sa force, et l'on reconnaît assez généralement que Platon, dans ces dialogues, a respecté plus fidèlement qu'ailleurs la silhouette de Socrate. Même avec ses intimes, Socrate se plaît encore à jouer ainsi. Le *Phédon* en offre un curieux exemple. Socrate s'amuse des plus terribles objections contre l'immortalité de l'âme comme un chat d'une souris. Il badine avant de réfuter, pendant que ses disciples sont dans l'angoisse. Certes, là encore, le talent drama-

tique de Platon nous a donné un Socrate revu et corrigé : mais l'élève a-t-il pu faire autre chose que d'idéaliser, en les conservant, les allures et les habitudes d'un maître qui faisait son admiration et qui lui était cher ?

Nous venons de parler de l'immortalité de l'âme. Le sujet n'est pas frivole et dénote une tournure d'esprit qu'il nous faut maintenant préciser. Sur quoi roulent, en effet, ces palpitants entretiens ? Il ne leur aurait pas suffi d'être gratuits, ni même d'être amicaux, pour intéresser à un si haut degré les générations futures. Les questions si vivement débattues entre les derniers philosophes byzantins et alexandrins ne passionnent pas grand monde aujourd'hui. Combien différent est le destin du vieux Socrate ! « Socrate, dit M. Alfred Croiset, est pour quelque chose, ou même pour beaucoup, dans tous les traités moraux et dans tous les sermons qui ont nourri l'âme humaine depuis plus de deux mille ans » (1).

Jetons donc un coup d'œil sur cette doctrine, ou, pour considérer la chose à un point de vue plus social, sur cette campagne morale et politique entreprise par Socrate et ses amis, ce que nous avons appelé tout à l'heure sa « campagne de restauration ».

II. — LA CAMPAGNE DE RESTAURATION.

Nous venons d'établir la différence qui existe entre le *cénacle* socratique et la *corporation* pythagoricienne. Cette différence résulte surtout de ce que, dans le milieu crotoniate, un puissant courant d'opinion, appuyé sur la force politique, fait de Pythagore un dominateur, au lieu qu'à Athènes le courant correspondant est beaucoup trop faible et ne produit que des individualités brillantes, inaptes à organiser une réaction efficace. Socrate, somme toute, n'a jamais cessé d'être un vaincu.

Expliquons-nous ; car la question devient ici assez obscure ; et

(1) *Hist. de la litt. grecque*, Alfred et Maurice Croiset, t. IV, p. 238.

certain incidents, tels que la représentation des *Nuées* d'Aristophane, semblent faits au premier abord pour l'obscurcir. Socrate n'est pas, par sa naissance, un aristocrate; il ne l'est pas non plus par ses goûts, ni par ses allures, ni par son langage; il évite de se jeter dans la politique: son « démon », dit-il, l'en a toujours détourné. Pourtant, en dépit des apparences contraires, il est visible que l'ensemble des idées de Socrate contient une orientation marquée dans le sens aristocratique. Son mépris profond pour les politiciens qui gouvernent, ses railleries à l'adresse du tirage au sort des magistrats, sa rébellion effective contre eux, lors du jugement des généraux vainqueurs aux îles Arginuses, son admiration non déguisée pour la constitution de Sparte, le classent nettement dans ce camp réactionnaire dont Aristophane était un des porte-drapeaux. Les *Nuées*, comme nous le verrons, sont tout simplement le résultat d'une méprise.

Au fond, le parti aristocratique est mal délimité à Athènes. On voit s'y produire un phénomène qui arrive assez généralement dans tout État où les partis en présence sont fort inégaux. Une bonne partie de la minorité passe du côté du manche; on se *rallie*; des individualités aristocratiques se hissent sur les épaules de la démocratie et adaptent leur façon de gouverner aux mœurs de la multitude qui les a soulevés et portés au pouvoir. Tel est le cas d'Alcibiade; tel est celui de Critias et des trente tyrans, auxquels, — remarquons-le bien, — Socrate continue à faire grise mine, absolument comme il la faisait à la pleine et entière démocratie.

Pour tout dire, Socrate est dans le camp des *boudeurs*. Non qu'il boude personnellement; mais nous avons vu son caractère. Sobre en matière d'honneurs comme en matière de nourriture, il nous apparaît dépourvu de toute ambition. Cette circonstance, comme il est facile de le saisir, est tout à fait propre à réunir autour de lui, non point les jeunes gens qui *travaillent* pour devenir démagogues, mais ceux qui cherchent à s'instruire pour le pur amour de l'idée. Or, ce camp-là est celui de la vieille aristocratie athénienne, des antiques eupatrides, des riches *pentacosio-médimnes* hostiles à une démocratie qui les ruine, des gens

« comme il faut » qui ne veulent pas se compromettre avec la canaille, et, parmi tous ceux-là, des *ruraux*.

Socrate, personnellement, n'est pas plus rural qu'aristocrate. Il avoue même quelque part que les arbres ne lui disent rien. Son séjour favori, c'est la rue. Il y a là une nouvelle singularité devant laquelle on est forcé de s'incliner; mais le fait s'impose avec évidence. Le courant d'esprit aristocratique s'incarne dans un homme du peuple; l'esprit campagnard prend pour défenseur un urbain. Il faut se rappeler, pour ne pas trop s'étonner, quelques faits du même genre: l'armée royaliste de Vendée commandée par le voiturier Cathelineau, le bourgeois Berryer constitué *leader*, sous Louis-Philippe, de l'opposition du noble faubourg. Si nous examinons la chose de près, nous reconnaitrons que l'opinion aristocratique n'aurait jamais pu s'incarner, à Athènes, dans un représentant aussi populaire que Socrate, capable d'aller débiter ses théories en plein vent, et que l'esprit campagnard n'aurait su découvrir un interprète à la campagne, puisque les gens rustiques, d'ordinaire, sont peu lettrés.

Socrate est donc réactionnaire, et il médite la restauration de la vertu, c'est-à-dire celle de la cité, car ces deux idées, dans la *cité antique*, sont inséparables: « Les dieux eux-mêmes veulent que ce qui est juste soit la même chose que ce qui est légal (1). » Et Démocrite, pendant ce temps-là, disait dans sa cité d'Abdère: « Le gouvernement, c'est tout; s'il est sauvé, tout est sauvé; s'il périt, tout périt. » Rétablir la justice, c'est donc réformer la loi, total moyen d'action de la justice, selon la philosophie. « Je prends, dit Ischomachos répondant à une question de Socrate, en partie dans les lois de Dracon, en partie dans celles de Solon, pour enseigner la justice à mes serviteurs (2). » Et voilà pourquoi Socrate, bien qu'éloigné systématiquement des discussions politiques, se représente comme agissant sur la cité. Il se compare à « un éperon attaché à un cheval grand et de pur sang (Athènes) pour l'aiguillonner. » Cette conduite est le résultat d'une mission. C'est son « démon » qui le pousse, qui l'envoie. Une voix se-

(1) Xénophon, *Mém.*, IV.

(2) Xénophon, *Économ.*, XIV.

crète l'oblige de jouer ce rôle de prédicateur : « Tant que je respirerai, et que cela sera en mon pouvoir, je ne cesserai de philosopher, vous exhortant, vous avertissant et adressant la parole, selon ma coutume, à quiconque je rencontrerai (1). » Socrate pense en cela s'appliquer à la « véritable politique ». Il pense que « seul, avec un petit groupe, il remplit ses devoirs de citoyen (2). » Il efface la famille devant l'État (3). La famille doit du reste prendre modèle sur l'État. Pour louer une famille prospère, il ne trouve rien de mieux que de la comparer à une cité qui marche bien (4). Or, pour qu'une cité marche bien, il faut que la vertu y règne. La vertu apparaît alors, *mais subordonnée à la cité*. La vertu est un moyen de faire prospérer l'État. Toute la morale se résume en une formule : être bon citoyen.

Comment sera-t-on bon citoyen ?

1° En travaillant, et surtout *en se livrant à des exploitations agricoles*, de façon à amasser de la richesse, à « agrandir sa maison ». Par cette estime du travail, Socrate atténue son admiration pour Lacédémone, et se rattache en droite ligne au type des antiques Pélasges, premiers habitants de l'Attique, non qu'il soit agriculteur lui-même, répétons-le, mais parce qu'il se fait évidemment le porte-parole d'un « groupe agricole » assez puissant. Socrate n'aime pas les métiers urbains, les arts mécaniques. Il trouve qu'on y rend peu de services à la cité. Au contraire, il nomme avec éloge des cités (du type de Sparte) où il est défendu d'exercer des arts mécaniques (5). Il vante le royaume de Perse, où l'agriculture est encouragée administrativement (6). Il soutient avec ardeur l'opinion d'après laquelle l'agriculture est « la mère et la nourrice de tous les arts » (7). Il proclame que « cette profession est la plus agréable à pratiquer, et donne au corps

(1) Platon, *Apologie*. XVII. Remarquez la curieuse concordance des témoignages de Xénophon et de Platon.

(2) Platon, *Gorgias*.

(3) Platon, *Criton*, *Prosopopée des lois*.

(4) Xénophon, *Économ.*, IX.

(5) *Ibid.*, IV.

(6) *Ibid.*

(7) *Ibid.*, V.

la plus grande beauté, la plus grande vigueur, et aux âmes *assez de loisir pour songer aux amis et à la cité* » (1). Remarquez ce dernier trait, qui est délicieusement « méditerranéen ». Il n'oublie pas d'ailleurs que l'Attique est le pays des abeilles et compare à la royauté de la mère abeille dans la ruche celle de la maîtresse de maison dans son intérieur (2). L'agriculture, d'autre part, possède une influence morale. Elle « donne à la cité des citoyens *meilleurs* et mieux *intentionnés* » (3). C'est l'art « le plus utile de tous, le plus agréable à exercer, le plus beau, le plus cher aux dieux et aux hommes, et par-dessus tout, *le plus facile à apprendre* ». Encore un trait méditerranéen. Enfin son interlocuteur^e de l'*Économique*, Ischomachos, lui fait observer que, dans les autres professions, les hommes ont une tendance à garder pour eux leurs secrets professionnels, ce qui est de l'égoïsme, au lieu que « l'agriculteur le plus habile à planter, à semer, est content quand on l'observe » et se montre beaucoup plus communicatif sur ses procédés, « tant l'agriculture excelle à donner un caractère généreux à ceux qui l'exercent ».

2° *En se montrant bon soldat* : ce sera la seconde manière d'être bon citoyen. Cet amour de Socrate pour l'agriculture, si l'on descend au fond de sa pensée, cache un certain culte du militarisme, au moins défensif. Certes, l'agriculture est utile par elle-même, mais elle l'est encore en enfantant une race de vigoureux guerriers. Socrate tient à la grandeur d'Athènes, à sa puissance politique et militaire, et il constate que c'est la vie rurale qui fournit les meilleurs soldats. Le paysan se bat mieux que l'ouvrier. L'élevage des chevaux, il en fait la remarque, donne à la cité de quoi monter une bonne cavalerie, et Xénophon, disciple de Socrate, a écrit un traité sur « le commandant de cavalerie ». Enfin Socrate, en exhortant le grand patron agricole à s'occuper activement de ses propriétés, ne cache pas son arrière-pensée. Il estime que ce *manièrement*

(1) Xénophon, *Économ.*, VI.

(2) *Ibid.*, Entretien avec Ischomachos.

(3) *Ibid.*, VI.

d'hommes auquel habitue la grande culture est une des meilleures préparations qu'il y ait au commandement militaire (1).

Le désir de voir se former de solides soldats inspire à Socrate une bonne partie des préoccupations attribuées à Lycurgue (pour qui il professe une vive admiration). Il fait de la sobriété, de l'hygiène, du choix de l'alimentation, des questions capitales, des cas de conscience. Les citoyens doivent, à ce point de vue, se tâter, pour ainsi dire, et étudier les aliments, les boissons, les exercices qui leur conviennent le mieux.

On sait enfin que Socrate personnellement fut un soldat irréprochable, qu'il se battit bravement à l'occasion. Des auteurs racontent qu'il sauva la vie à Xénophon dans un combat, et l'on se demande parfois si ce dernier, lors de la célèbre retraite des Dix Mille, ne dut pas à une certaine supériorité mi-partie intellectuelle, mi-partie militaire, l'honneur d'être choisi pour chef par ses compagnons d'armes, aventuriers rassemblés de tous les coins du monde hellénique.

3° *En se montrant, s'il y a lieu, bon magistrat* : troisième manière d'être bon citoyen. Ce grand patronat agricole qui fascine Socrate, nous l'avons vu, ne lui semble pas seulement une pépinière d'officiers, mais un excellent milieu où pourraient ou *devraient* se recruter les chefs de la cité. Une idée fondamentale, obsédante, revient souvent à ce sujet dans les discours de Socrate, que nous les prenions chez Xénophon ou chez Platon. Pour être joueur de flûte, il faut avoir appris à jouer de la flûte; pour mener un troupeau, il faut connaître le métier de berger; pour conduire un vaisseau, il faut avoir étudié le pilotage; de même, pour commander l'État, il faut avoir appris, *avant cela*, à commander les hommes de quelque autre manière. Cette idée, éminemment aristocratique, recevra plus tard, dans la *République* de Platon, sa plus véhémement expression. Mais elle existe chez Socrate; elle est d'autant plus sincère que Socrate n'est pas grand patron et qu'il n'a nulle envie d'être magistrat. Il voudrait du moins pousser dans cette voie certains de ses disciples, et par-

(1) *Économ.*, V. La supériorité stratégique des planteurs du Sud, dans la guerre de Sécession, confirme curieusement l'observation de Socrate.

fois lorsqu'il en voit un qui lui semble capable, il le pousse discrètement à se lancer dans la politique et lui en fait, là encore, un « cas de conscience » (1). A quoi sert-il d'être grand propriétaire? Nous le savons par cette réponse d'Ischomachos, traduisant admirablement l'idéal socratique : « Il me paraît bien doux, Socrate, de traiter magnifiquement mes amis... de venir en aide à la cité et de contribuer, autant que je puis, à l'embellir » (2). Le Grec enrichi, de nos jours, n'a pas un idéal différent et n'use pas différemment de la richesse une fois conquise. On dirait qu'il attend, comme son ancêtre Ischomachos, les compliments d'un Socrate : « Ischomachos, tout ce que tu me dis là est fort beau. »

Cette incursion dans la politique semble nous éloigner du moraliste. Nous ne nous en écartons pas cependant. Rappelons-nous la classification des vertus inaugurées par Socrate, et conservée depuis par la morale chrétienne, sous le nom de vertus cardinales : prudence, justice, force, tempérance. Nous venons, sans nous en douter, d'en voir l'application successive. Platon, sur ce point encore, éclaircira et précisera la doctrine de son maître : mais cette doctrine est créée. Socrate parlant aux agriculteurs, qui doivent travailler et amasser, est le prédicateur de *la tempérance* ; Socrate, cherchant à former des soldats, exhorte à *la force* ou au courage ; Socrate rêvant d'une aristocratie riche et éclairée à la tête de la cité, fait l'apothéose de *la prudence* ou de la sagesse. Le tout combiné donne à l'État le souverain bien, qui est *la justice*.

Les philosophes discutent encore aujourd'hui pour savoir si Socrate a établi une distinction quelconque entre le *beau*, le *bien* et l'*utile*, ou s'il a confondu en une seule ces trois notions. Au fond, c'est plutôt l'*utile* qui le préoccupe, mais une sorte d'utilité supérieure, se rapportant à l'État. Dans cette sphère, l'*utile* sort du vulgaire et du banal ; s'il idéalise, se propose comme un but à la vie des citoyens, et devient le bien ; il enfante de même, par

(1) Mais la plupart du temps, comme nous le verrons, Socrate n'insiste pas sur ce point. Il sait parfaitement que *son parti est trop faible* et il prêche plutôt l'abstention, en attendant des temps meilleurs.

(2) *Économ.*, XI.

sa réalisation, des harmonies sociales, et se fonde plus ou moins dans le beau. En un mot, si Socrate a ramené toute philosophie à la morale, il a ramené en même temps toute morale à la *morale civique*, car à Athènes, comme dans toutes les *cités* antiques, la devise est : Tout pour la loi et par la loi. Tous les petits sermons des *Mémorables* : vénérer les dieux, aimer ses frères, acquérir la sobriété, rechercher de vrais amis, fuir l'oisiveté, secourir les amis dans le malheur, etc., convergent à un grand but unique ; créer une *cité* juste et prospère, où la loi, suivant le mot de Démocrite, soit réellement « la bienfaitrice des hommes ». Ce culte de la loi, avec le temps, devient de la ferveur, de l'exaltation, du délire, et nous ne nous étonnons plus de rencontrer dans le *Criton* cette magnifique « prosopopée des lois » qui montre le sage persécuté demeurant volontairement enchaîné dans la prison dont ses amis ont réussi à lui entr'ouvrir la porte, mais où, obéissant jusqu'au bout, il préfère rester pour mourir : « Dis-nous, ô Socrate, que vas-tu faire ? Fais-tu autre chose, par cette évasion que tu entreprends, que de nous détruire pour ta part, *Nous les Lois*, et avec nous la *Cité* tout entière?... (1) ». Rien n'est plus terrible pour un homme, rien n'est plus propre à le charger de remords, que la malédiction d'une mère : Socrate, quoique innocent, ne veut pas s'enfuir, parce qu'il serait maudit par la *Loi*.

Et pourtant, malgré ce respect de la loi, Socrate s'attire les foudres de la cité. Il s'est fait des amis par la gratuité de son enseignement, par l'aimable familiarité de ses allures, par le caractère pratique et moral de sa prédication. Mais, parallèlement à cette force attractive qu'exerce le grand philosophe, se manifeste une force répulsive qui se traduira finalement par une formidable campagne *contre* Socrate. C'est là un fait nouveau, autre preuve de son influence, — n'a pas des ennemis qui veul, — et qu'il s'agit d'analyser avec quelques détails. Après les amis de Socrate, il est nécessaire d'étudier *les ennemis de Socrate*.

(A suivre.)

G. d'AZAMBUJA.

(1) Platon, *Criton*, xi.

L'IRLANDE D'AUTREFOIS

I

LE PAYS ET LES HABITANTS (1)

La description, que j'ai donnée dans la Revue (2), du type gaélique pris à une époque relativement récente, va nous permettre d'éclairer l'histoire de l'Irlande, où ce type a jadis vécu pendant des siècles. Nous retrouverons là les pièces principales dont est composé cet organisme, et en remontant dans ce passé, nous verrons se développer et se transformer à travers les âges l'état social de cette fraction de l'humanité.

L'Irlande, en effet, est le pays d'où les légendes et les traditions font venir tous les clans des Highlands, depuis les plus anciens, les Campbell et les Macleod, jusqu'aux migrations histo-

(1) *Ouvrages consultés.* Outre les livres déjà cités de Skene, Lavergne, les articles BREHON SLAW, CELTIC LITERATURE, CLAN, FENIANS, IRELAND, SCOTLAND, dans l'*Encyclopædia Britannica*, — Standish O'Grady, *History of Ireland critical and philosophical*; — *History of Ireland*, Hervey period, 2 vol. 1878-80; — A. Young, *Voyages en Irlande*; — M. A. De Bovet, *Lettres d'Irlande, Trois mois en Irlande*, — *Register of the abbey of S. Thomas*, Dublin, éd. Gilbert, 1889; — Mackintosh, *History of the civilisation in Scotland*, 1878-88, 4 vol. in-8°; — *The historians of Scotland*, t. I et IV (Chroniques de Fordun); — Daresle, *Études d'histoire du droit*; — Sumner Maine, *Early History of Institutions*, Londres, 1875; — *Ancient laws of Ireland*, 4 vol., 1865-79; — Walpole, *History of Ireland*, 1882; — d'Arbois de Jubainville, *Cours de littérature celtique*, t. II, V et VII 1883-95, et de nombreux mémoires sur le droit irlandais : *Revue celtique*, t. III et VII-VIII; *Nouvelle Revue historique de Droit*, t. IV-V, VIII-IX, XI-XVI; *Revue générale du Droit*, t. XII-XVI; — *Giraldus Cambrensis*, t. IV (éd. Dimack) — Whitley Stokes, *the Tripartite life of S. Patrick*, 1888, 2 vol.; — *Annals of Loch Cé*, éd. Hennessy, 1871, 2 vol.; — *Chronicon Scotorum*, éd. Hennessy; — *Wars of the Gall with the Gaedhilt*, éd. Todd; — Bruce, *Contes populaires de la Grande-Bretagne*, 1875; — Rhys, *Early Britain, Celtic Britain*, 1881; — Joyce, *History of Ireland*, 1893.

(2) Voir la *Science Sociale*, 1895, t. XIX, p. 78, 356, 505, et t. XX, p. 250.

riques plus récentes des fils d'Ére (1), des fils de Core (2), des Colla (3), des O'Niall du dixième siècle (4). A ces époques reculées, non seulement les émigrés savent qu'ils ont laissé en Irlande des parents, — les Macdonald, par exemple, se savent apparentés aux O'Kelly, aux Maguire, aux Macmahon, — mais il y a entre les deux pays tantôt une unité politique (5), tantôt une unité de souvenir qui, lorsque le rameau écossais a grandi au point de devenir indépendant, le rappelle aux heures de grand péril sous les drapeaux de ses frères (6).

Puisque c'est le milieu irlandais qui a préparé les Highlanders à la formation sociale que leur nouveau milieu leur a imprimée, il est intéressant de noter par quelles frappantes analogies le premier type s'acheminait vers le second sans y arriver complètement, détourné, aiguillé dans d'autres directions par l'impulsion d'une nature plus riche, d'un cadre plus fertile.

Comme l'Écosse, l'Irlande va nous donner l'impression d'un pays où les moyens d'existence sont avant tout fournis par la simple récolte, où la vie est presque exclusivement orientée vers la guerre; comme l'Écossais, l'Irlandais nous offrira l'image d'un pasteur apathique et belliqueux, d'un communautaire de clan. Le lecteur qui a bien voulu suivre les précédents articles a pu s'apercevoir que j'avais placé le détail de mes observations entre les années 1770 et 1790, à l'époque où disparaît pièce par pièce l'ancienne organisation sociale des Highlands, me retournant quelquefois en arrière pour y voir fonctionner le type vivant, des-

(1) Souche des Cameron, des Macpherson, des Mac-Intosh, des Moray.

(2) Tige des comtes de Lennox et d'Angus.

(3) Ancêtres des Macdonald.

(4) Origine des Lamont et des Lachland.

(5) Ainsi, la légende fait régner les trente Brude sur les Pictes d'Écosse et d'Irlande, et, aux sixième et septième siècles, le royaume scot de Dalriada chevauche à la fois sur les deux pays.

(6) En 627, le roi irlandais de Dalriada reçoit l'appui du roi écossais de ce nom pour lutter contre les armées coalisées des Pictes d'Irlande et d'Écosse; à Clontarf, en 1014, dix chefs de clan écossais combattent à côté du roi d'Irlande contre les Danois de Dublin et des îles d'Écosse; au treizième siècle, les clans irlandais fournissent à Somerled l'armée avec laquelle il reconquiert son royaume d'Argyle, et, parmi les descendants des fils de celui-ci, nous comptons les Macdonald d'Écosse et les O'Donnell d'Irlande, les Mac-William de Connaught, les Sheehy de Munster.

endant plus rarement au siècle présent pour voir ce qui a surgi de cette décomposition. J'agis de même avec l'Irlande. Les années 1770 à 1780 marquent en effet dans son histoire : l'ancienne Irlande des clans a vécu, l'Irlande moderne des O'Connell et des Parnell n'existe pas encore et se laisse à peine soupçonner. C'est là qu'il faut saisir les traces encore chaudes de son passé. Un grand voyageur, un illustre agronome, Arthur Young, parcourt à ce moment le pays, et l'infinie précision de sa description nous est le plus sûr de tous les guides. Derrière ses phrases et ses colonnes de chiffres on voit prendre corps les descriptions un peu vagues des anciens chroniqueurs, qu'il est bon d'en rapprocher de temps à autre pour montrer à travers la suite des âges la continuité logique des phénomènes. Alors, au-dessus de ce peuple, il ne restera plus qu'à faire passer la chevauchée de ses castes guerrières dans l'esquisse rapide d'un passé militaire et sanglant, que les annales des cloîtres nous livrent comme un vaste obituaire où l'on ne fait mémoire que des morts.

1. — LE MILIEU PHYSIQUE FAIT PRÉDOMINER LE PATURAGE SUR L'AGRICULTURE.

C'était, je le rappelle encore, le trait distinctif du paysage écossais : une terre de granit noyée dans la brume. « Ce qui me frappe le plus en Irlande, écrit Young (1), c'est le caractère rocheux de son sol; l'île entière n'est qu'un vaste rocher de diverses couches et de diverses espèces s'élevant au-dessus des flots. En général, il affleure partout à la surface; dans les contrées les plus fertiles, il se trouve à une faible profondeur. L'argile, la glaise, le sable y sont pierreux. » Nulle part on ne les rencontre à l'état pur.

Voilà pour le sous-sol. Passons au climat. Sitôt que le voyageur a franchi sa ligne de plages basses et sablonneuses qui borde le rivage d'Irlande, il se trouve en présence d'une série de contreforts élevés qui s'abaissent vers le centre du pays, dont ils

(1) Vol. II, p. 5 et 6, éd. Hutton du *Tour in Ireland*. Londres, 1892.

font en quelque sorte une vaste cuvette. La situation maritime de l'Irlande lui assure une grande quantité de pluies, qui, après avoir séjourné quelque temps sur les hauteurs, se précipitent dans la plaine et le plus souvent y demeurent à l'état de lacs ou d'étangs, formant une vaste plaine de marécageuses tourbières. Sur 122 journées, Young constate 75 jours de pluie (1). Pour 32 pouces d'eau, qui sont la moyenne annuelle de l'Angleterre, l'Irlande en reçoit 40. Même sans pluie, le voisinage de la mer et la présence des lacs entretiennent par l'évaporation une humidité constante.

Le résultat se fait naturellement prévoir ; c'est, à l'état naturel, le développement, la prédominance de la végétation forestière (2).

Comme en Écosse, l'arbre triompherait de l'herbe, si l'homme n'était pas là ; comme en Écosse, la présence de l'homme et surtout la présence de ses troupeaux a, en quelques siècles, déboisé le pays au point qu'en certains endroits, dit Reclus, il fallait se servir pour cercler les tonneaux de fanons de baleine. Au dix-huitième siècle, le déboisement était général, Young le constate à chaque pas ; les exceptions sont rares, généralement dues à des reboisements récents, sans cesse contrariés par les paysans qui s'amuse à couper un jeune arbre pour se faire une canne (3).

Voilà donc une première transformation subie par le pays : il cesse d'être un sol forestier, dès que la population s'y accroît dans une mesure un peu sensible. Mais la présence de l'homme ne suffit pas pour achever la transformation, pour faire disparaître l'influence du sol et du climat hostiles à la culture. Le pâturage surtout profite du déboisement. Sans doute l'Irlande est un pays fertile, Young lui-même trouve qu'à proportion elle contient moins de terrains incultes que l'Angleterre : le Kerry, le Galway, le Mayo, le Sligo, le Donegal n'en offrent pas d'aussi grandes étendues que les quatre comtés anglais du Nord, le Nord

(1) Young, t. II, p. 8.

(2) « Planities habet per loca pulcherrimas. écrit au douzième siècle Giraud de Cambrie, sed respectu silvarum modicas, ideoque natura disponente speciosas magis quam spatiosas... Etiam adhuc hodie respectu silvarum pauca sunt hic campestria. » (Giraud, t. V, p. 26 et 141.)

(3) T. II, p. 85.

du York et l'Est du Lancastre (1). Mais les régions fertiles, comprenant 5 millions d'hectares environ sur 8, d'après les calculs de M. de Lavergne, Roscommon, Limerick, Clare, Tipperary, sont avant tout des régions de pâturage, que constitue une mince couche de terre grassée sur un sous-sol calcaire admirablement adapté à cette destination. Dans le comté de Waterford, il y a 1 hectare de culture pour 12 de pâture, 1 pour 14 dans le Kings county (2). Les terres abandonnées à elles-mêmes, retournent spontanément à une vigoureuse production herbacée qui étouffe les céréales si on ne les surveille pas (3). C'était ce que constatait déjà au douzième siècle Giraud de Cambrie dans son style chargé d'antithèses : *Pascuis quam frugibus, dit-il, gramine quam grano fecundior est insula*. Le blé, qui donnait de merveilleux espoirs lorsqu'il était en herbe, n'offrait à la moisson, lorsqu'elle n'était point empêchée par les pluies, que de tout petits grains. *Abunde satis campi vestiuntur, granaria destituuntur*, écrit encore Giraud.

De même qu'aux Highlands, la douceur du climat maritime permet de faire pâturer les animaux au dehors, hiver comme été. Au seizième siècle, Spenser nous montre les Irlandais, après avoirensemencé une pièce de terre, se dirigeant avec leurs troupeaux vers la montagne, vivant dans leurs *booleys* ou chalets et revenant à l'automne pour leurs récoltes (4). Plus anciennement, dans les régions où la population avait acquis un certain degré de sédentarité, une partie de la famille demeurait constamment au logis, où l'on nourrissait un petit nombre de pores dont la chair fraîche, salée ou marinée, était un des grands objets de consommation domestique. Le reste du troupeau errait sous la conduite des enfants, l'été dans un lieu, l'hiver dans un autre, car, dit Giraud, en hiver comme en été, on trouve en ce pays des pâ-

(1) Sont en montagnes, marais ou lacs, les 3/5 du Kerry, le 2/3 du Galway, le 1/3 et peut-être la 1/2 de Mayo, le 1/7 de Sligo, la 1/2 de Derry, le 1/3 de Waterford, le 1/7 de Tipperary. (Young, *passim*.) Au dix-septième siècle, Sligo et Roscommon ne faisaient qu'un vaste marais. (Young, I, 234.)

(2) Young, t. I, p. 401 et 428.

(3) *Ibid.*, p. 386, t. II, p. 185.

(4) Dawkins, *Early Man in Britain*, p. 354.

turages toujours verts, et l'on n'a besoin ni de greniers à foin, ni d'étables à bestiaux. Lorsque le blé était semé, les enfants poussaient leurs troupeaux dans la montagne, ou sur la côte; ils y passaient tout l'été, faisant en même temps la provision de bois de la famille, et, quand le temps de la moisson approchait, ils ramenaient le bétail dans les environs de la résidence paternelle. La présence de nombreux restes d'habitations sur les montagnes ou dans les lieux élevés, analogues en tout à celles de la plaine, sont un témoignage irrécusable de cette manière d'agir.

Au dix-huitième siècle, Young retrouve de nombreuses traces de ce régime de transhumance. A Westport en Mayo, les moutons passent l'été sur la montagne, l'hiver dans la plaine. Les éleveurs de Moniva ont deux fermes pour leur bétail, l'une d'été, l'autre d'hiver : même régime à Tipperary, à Waterford. Cependant le foin apparaît, mais généralement son emploi est accidentel, restreint aux jours peu nombreux où la neige couvre la terre, où le temps est particulièrement dur. Encore plus rarement est-il question de rentrer les animaux à l'étable d'une manière permanente; dans le Meath, le King's County, le Cork, on rentre les vaches à l'étable, mais pour la nuit seulement. Il y a donc là toute une série d'échelons, dont l'inférieur seul est au niveau des Highlands, mais dont le plus élevé est loin d'atteindre le niveau inférieur de l'agriculture anglaise. Cette substitution de la stabulation à la transhumance est un progrès, mais ce serait à la condition qu'elle fût bien comprise : or, ici, elle a presque partout pour unique résultat de multiplier une race d'animaux étiques, mal nourris, mal soignés. La restriction du libre parcours n'a pas par elle-même donné à l'individu la capacité de faire mieux en l'obligeant à faire autrement.

Voici donc la première transformation achevée : le pâturage a triomphé de la forêt. Mais l'accroissement de la population a produit une seconde transformation, du moins dans l'Irlande contrainte à la paix intérieure, telle que nous la trouvons au dix-huitième siècle. Le pays est alors un pays *agricole*. La nourriture de la classe ouvrière se compose pendant la plus grande partie de l'année d'un légume, la pomme de terre, et pendant deux ou

trois mois d'une céréale, l'avoine, consommée sous forme de pain ou de gâteaux. La plupart y ajoutent du lait, mais nombreux sont les pauvres qui sont obligés de se contenter comme assaisonnement de sel et d'eau, faute d'avoir de quoi entretenir une vache. Quant au beurre, il est moins généralement consommé que vendu, soit pour le paiement des fermages, soit pour l'achat des objets nécessaires à la vie, habitation, vêtement, etc., que le troupeau, réduit à sa plus simple expression, ne fournit plus comme au temps des pasteurs nomades. C'est le régime du Kildare, Antrim, Sligo, Mayo, Limerick, Waterford, etc.

Dans les pays maritimes où la pêche du hareng est organisée, Kildare, Down, Sligo, Waterford, ce genre de travail fournit un notable supplément à l'alimentation. Un peu pour les mêmes raisons qu'en Écosse, la chasse ne compte plus guère; le déboisement a rendu très difficile la conservation du gibier; les familles aristocratiques se réservent ce qui en reste avec un soin que sa diminution rend de jour en jour plus jaloux.

En fait d'élevage, nous retrouvons, comme en Écosse, la vache et le mouton, la chèvre assez rare, sauf dans les comtés montagneux du Sud-Ouest. Le porc au contraire est très répandu. Sauf à l'Ouest, Mayo et Sligo, où il est rare, il foisonne partout, au Nord, au Sud, à l'Est, en Down et Armagh comme en Kerry et Cork, en Dublin et en Meath. Tantôt il sert à acquitter une partie du fermage, tantôt il entre dans l'alimentation. C'est au développement de la culture qu'est due la multiplication de la race porcine, très rare, je l'ai dit, en Écosse. On peut l'élever, en effet, même après la disparition du libre parcours, à la maison, beaucoup plus facilement que la vache : son étable est plus aisée à construire; le grand moyen d'engraissement, c'est le produit agricole fondamental, la pomme de terre : il n'est pas besoin pour le porc, comme pour la vache à l'étable, d'une récolte spéciale, foin ou paille : ce qui nourrit l'homme le nourrit.

Pour les mêmes raisons, les volailles abondent, tantôt vendues, tantôt mangées, mais devenant de plus en plus rares à mesure que l'on quitte les comtés agricoles du Sud et de l'Est pour s'avancer vers l'Ouest (Sligo) ou le Nord (Down, Armagh). Cette

importance de la volaille dans la vie irlandaise n'est d'ailleurs pas récente. Ne pas pouvoir consommer le lait de sa vache ou les œufs de ses poules, c'est le comble de la misère. C'est là qu'en étaient réduits les hommes d'Érin sous la domination des étrangers, écrit, *au onzième siècle*, l'auteur des *Guerres des Gall et des Gaedhil* (1).

En fait de céréales, j'ai surtout cité l'avoine; le froment est rare, il est même complètement absent de certains districts. L'orge est rare également et sert surtout à fabriquer la bière ou l'eau-de-vie. Les légumes sont assez répandus : la pomme de terre abondante, les choux très communs.

Il est un dernier genre de culture qui joue dans l'Irlande du siècle dernier un grand rôle. Je veux parler de la culture industrielle du lin. Dans l'Est et le Midi, c'est surtout un article d'industrie domestique. A Packenham en West-Meath, tous les cottars ont une pièce de terre ensemencée en lin; ils le font filer chez eux et tisser par les tisserands du pays; ils en vendent très peu. Même spectacle en Tipperary, en Kilkenny, en King's County, en Queen's County, Waterford, etc.

Dans l'Ouest, à Sligo, Mayo, Galway, il y a pour ainsi dire un ouvrier ou plutôt une ouvrière fileuse dans chaque cabane, et il faut importer du lin du dehors. Enfin, dans le Nord-Est, où les manufactures sont développées, tout paysan est à la fois industriel et agriculteur, ou plutôt l'agriculture est tellement subordonnée à l'industrie que le tenancier de ces petites exploitations de 5 ou 6 acres en moyenne ne mérite pas plus le nom de fermier que le possesseur d'un carré de choux. En revanche, il ne s'agit plus ici seulement d'une fabrication domestique, mais d'une véritable industrie travaillant pour l'exportation.

Moins heureuse que l'industrie linière, l'industrie des laines, qui au seizième siècle avait joui, comme la première, d'une véritable prospérité, avait disparu depuis la fin du dix-septième siècle sous les coups des lois prohibitives votées par le Parlement anglais en faveur de ses nationaux. Ceux-ci étaient beaucoup plus disposés

(1) *Wars of the Gall*, p. 49.

alors à recourir à l'intervention de l'État pour écraser les concurrences, qu'à les distancer par une initiative privée progressiste. L'industrie lainière n'existait plus au dix-huitième siècle qu'à l'état de fabrication domestique dans quelques régions, Donegal, Waterford, Wicklow, etc.

Le pâturage et la pêche, la culture et le filage, voilà donc les quatre travaux entre lesquels se partage la vie du *paysan* ou fermier irlandais du dix-huitième siècle. En Donegal, écrit Young, la moitié du fermage est payée par la pêche, l'autre par le filage; en Mayo, il est payé tout entier par le filage, et le travail agricole fait vivre la famille.

Dans les comtés montagneux, c'est avec un peu de beurre, de laine, de grain, et quelques jeunes bovidés ou ovidés que se paye le fermage. Quelques chiffres préciseront ce tableau : une ferme du Donegal, de la contenance de 20 acres, comprend 9 acres $1/2$ de pâture, 2 de terrain à faucher, 5 ensemencées en avoine, 1 $1/2$ en pommes de terre, 1 en orge, 1 en lin; le cheptel se compose de 2 chevaux, 6 vaches, 6 moutons et deux pores. Une ferme de Wexford de 100 acres en comprend 67 de pâture, 13 de prairies à faucher, 10 d'orge, 6 d'avoine, 4 de froment; le cheptel y comprend $2\frac{1}{2}$ vaches, 8 chevaux, 7 génisses de deux et quatre ans, et 4 veaux. Voilà pour le fermier.

Quant au *journalier* agricole, voici comment s'établit un budget dans le King's County. La recette comprend : le prix de 273 journées de travail, les dimanches, fêtes et mauvais temps déduits, soit 6 liv. 16 sh. 6; le prix de 303 journées de filage de la femme et de la fille, soit 3 liv. 15 sh. 3; la vente de deux veaux, d'un pore et de la volaille, 2 liv. 15 sh.; ce qui fait un total de 13 liv. 6 sh. (plus de 300 francs). Les dépenses comprennent la location de la cabane et du jardin, 1 liv. 10; travail au jardin, 1 liv. 10; droit de pâture pour deux vaches, 2 liv. 10; foin pour elles, 1 liv. 10; gazon en mottes, employé comme combustible, 14 sh.; habillement, 3 liv. 15; outils, 5 sh.; impôt, 2 sh.; au total 11 l. 16 sh., ce qui solde ce budget par un excédent de 1 liv. 10 sh., 9 d., c'est-à-dire, 37 à 38 francs, employés à l'achat d'un peu de viande et de beurre, et de l'eau-de-vie, etc. Le jardin, d'ailleurs,

fournit toute l'année des pommes de terre et les vaches fournissent du lait pendant dix mois. Autre exemple : Le budget d'une famille ouvrière du Tipperary se solde ainsi : 25½ journées de travail, dimanches, fêtes, mauvais temps et occupations à domicile déduits, 5 liv. 5 sh. 10; même nombre de journées du fils, âgé de douze à quatorze ans, 3 liv. 14 sh. 1; 2 veaux et 1 porc vendus, les premiers à 1 liv. 10 sh., l'autre à 15 sh. : au total, 11 liv. 4 sh. 11 d. Les dépenses montent à 12 liv. 3 sh. 6; rente de la cabane et du jardin, 1 liv. 10 sh.; pâture pour deux vaches, 1 liv. 10 sh.; foin pour elles, 1 liv. 15; dîme 4 sh.; impôt, 2 sh.; achat de laine, 1 l. 5 sh.; outils, 5 sh.; gazon pour combustible, 1 liv.; le reste est pour chapeaux, brogues, souliers de femmes, semelles, graine de lin, façons diverses pour préparer le lin en vue de l'habillement, etc. Le sel, le savon et les chandelles, qui ne figurent pas au budget des dépenses, sont payés avec le prix de vente des poulets et des canards. Ils vivent neuf mois de pommes de terre, trois mois de pain d'avoine, mangent un porc et les oies qu'ils élèvent. Mais cette fois, le budget est en déficit de 20 sh., et le journalier que Young interroge, auquel il demande avec quoi il paiera en plus le prêtre et l'eau-de-vie, répond qu'ils habillera un peu moins bien ou ne mangera pas de viande cette année (1). Voilà, dans les deux classes, fermiers et journaliers, qui forment la population ouvrière de l'Irlande, l'expression précise des ressources dont elles vivent.

Il faut maintenant étudier comment le travail est organisé.

II. — LES DIFFÉRENTS TRAVAUX SONT ORGANISÉS SOUS UN RÉGIME DE COMMUNAUTÉ.

Si l'on voulait avoir une idée complète de l'ancienne Irlande, il faudrait décrire, dans chaque district qui la compose, le travail par lequel l'habitant s'assure les moyens de sa subsistance. Ce n'est pas ce que je veux faire ici. Plus tard, en étudiant comment se sont, dans l'histoire, hiérarchisés ces différents districts, il sera tout naturel de chercher si cette hiérarchie ne provient pas des différences dans l'organisation du travail. Pour le moment,

(1) Young, vol. I, p. 94, 186, 429, 444.

je veux indiquer simplement que, d'une manière générale, l'Irlande se trouve, pour les deux grands travaux fondamentaux, le pâturage et l'agriculture, dans un régime de communauté de clan, où les travailleurs pourvoient à leurs besoins *en faisant valoir en commun des moyens de subsistance mis à leur disposition par un plus puissant qu'eux.*

Et je veux tout d'abord dégager ici la question de *la pêche.* L'Irlande connaît, comme l'Écosse, à un beaucoup moindre degré cependant, le système des entrepreneurs de pêche, fournissant les instruments, salariant les matelots et s'attribuant le produit du travail (Donegal, Galway); mais très fréquemment, l'individu est demeuré maître de son travail, la mer n'ayant pas été comme la terre exploitée par la guerre, le marin n'est pas devenu un soldat embrigadé. L'équipage est donc généralement locataire de son bateau, bateau auquel on attribue une part, le 7° à Donegal, le 8° à Dublin, le 5° à Killala. A Donegal, les 6 parts restantes sont attribués, 3 aux 6 hommes d'équipage (à chacun une moitié, le patron n'ayant pas plus que les autres), et 3 aux filets, chaque filet ayant une demi-part. A Killala, les filets ont 2 parts sur les 4 restantes, et les 5 hommes les 2 autres parts (chaque homme ayant un tiers, et le patron deux tiers). A Dublin, chaque homme a une part, il n'y a pas de part spéciale pour le filet. On peut donc présumer en ce cas que chacun a ses filets. L'autre système suppose qu'une partie des filets sont loués; il nous montre donc des individus devenus presque des salariés, salariés en nature, il est vrai, et ayant un intérêt direct à la productivité de leur métier, ce qui les met fort au-dessus de la majorité des Highlanders.

Ceci dit, étudions *le pâturage.* Le type de l'Irlandais dans ce genre de travail, c'est le vacher. Le terrain, en effet, appartient à de gros personnages qui, en général (tout ceci supporte des exceptions en fait), ne le font pas valoir directement. Ils y font de l'élevage ou engraissement, ou visent surtout à la production du lait et du beurre. Dans le premier cas (comtés de Fermanagh, Leitrim, Kildare), on achète du bétail à l'âge d'un an, pour le revendre à quatre ans; il passe l'été sur la montagne, l'hiver il broute

l'herbe grossière de la plaine. Les génisses ou vaches improductives ou hors de service sont également engraisées. Ailleurs (comtés de Waterford, Kerry), on fait surtout du lait. Mais, et c'est ici qu'apparaît le nœud de l'organisation sociale, on ne paie pas le vacher ou le berger. Le propriétaire ou le gros locataire du terrain divise ses animaux en un certain nombre de troupeaux, de 20 à 40 têtes, rarement de 50 et au-dessus, et cela seulement au cas d'élevage. Chacun de ces troupeaux est confié à une personne distincte. Elle reçoit un jardin de 1 acre $\frac{1}{2}$ ou 2 acres (1), un emplacement pour y construire une cabane, le droit de couper du gazon pour son chauffage, et surtout le droit de faire pâturer, avec le troupeau qui lui est confié, quelques animaux dont il est propriétaire. 1 vache ou 6 moutons pour 10 vaches du propriétaire, 1 cheval pour 30 vaches. Tantôt il retient des produits du troupeau, un veau sur 10, tantôt les trois quarts des veaux, et tantôt tous. Sa redevance, — car il n'est pas un salarié, mais un fermier, et les deux éléments se combinent ici d'une manière étroite, — sa redevance, dis-je, se paie tantôt en argent, tantôt en beurre.

Prenons maintenant l'organisation de *la culture*. Elle atteint trois degrés distincts : le journalier ou *spalpeen*, le bordier ou *cottar*, le petit fermier. Je ne parle pas, bien entendu, des gros fermiers ou des rares propriétaires du type anglais que l'on ne commence guère à rencontrer qu'au dix-huitième siècle.

1° *Le journalier*. Au commencement du mois de juillet, il arrive, par exemple, du Connaught en Meath. Comme il n'a pas de quoi louer un emplacement pour y construire sa cabane, il s'installe le long de la route, voire même dans la douve, et s'y bâtit une cabane en branchages, fougères, genêts. Le vol et la mendicité sont ses deux grandes ressources : pour le surplus, il loue ses bras à la semaine ou à la journée aux fermiers voisins, et on le paie en argent, fort peu d'ailleurs. Il possède un carré de pommes de terre, loué fort cher à quelque voisin, mais pas de

(1) Voici, par exemple, une ferme de Cullen en Meath : 120 acres de pâture, 7 de prairie, 2 de verger, 1 $\frac{1}{2}$ pour le jardin du berger. Là-dessus vit une population animale de 110 bouvillons, 4 vaches et 40 agneaux.

vache, et par conséquent il est obligé d'acheter son lait. Vers le mois de septembre il disparaît et s'en retourne chez lui.

2° *Le cottar*. C'est à la fois un journalier et un fermier. Il constitue la principale main-d'œuvre agricole, et en conséquence reçoit un salaire en argent d'environ 13 sous par jour. De plus, on lui loue soit une cabane toute bâtie avec son jardin, soit un emplacement pour la construire, le fermier qui le lui loue lui fournissant la plupart des matériaux. On lui loue encore le droit de faire pâturer sur les terrains de la ferme les animaux qu'il possède et pour lesquels il doit acheter du foin; s'il a un nombreux bétail, il peut aussi, en louant celui-ci au fermier, échanger cette location contre celle équivalente d'un lopin de terre un peu plus grand.

3° *Le fermier*. Telle que nous apparaît l'Irlande à travers les descriptions modernes, ses paysans semblent vivre isolés au milieu de leurs champs, dans de misérables huttes, les villages n'existent pas, les hameaux mêmes sont rares. Nous savons toutefois par Spenser qu'au seizième siècle il n'en était pas de même et qu'on les trouvait généralement groupés dans des villages fortifiés. Ce mode de groupement appelait naturellement la culture en commun, et c'est ce qui existait encore au dix-huitième siècle dans beaucoup de cas. Un certain nombre de familles (comtés de Fermanagh, Leitrim, Sligo), généralement 3, 4, 5, ou 6, parfois 8, rarement plus (on cite cependant des associations de 30 familles) s'entendent pour louer en commun à quelque gros fermier ou à quelque propriétaire une ferme d'environ 100 acres. Puis, au sein de chacune de ces petites associations, on procède à une répartition des terrains, suivant leur nature, jusqu'à faire des parcelles de 5 à 6 acres. A ces pratiques viennent se mêler, mais pas toujours (car on les rencontre aussi dans les fermes à bétail), deux autres modes que Young appelle *rundale* et *changedale*, le premier consistant à ne pas clore par des talus la part de chacun, mais simplement par des guérets que l'on remanie sans cesse, la seconde, à faire tous les ans l'échange des lots. Le *rundale* existe à Fermanagh à la fois pour les fermes à bétail et pour celles à céréales; il existe à Leitrim, à Antrim, à Wexford; le *changedale* existe aussi à Antrim; mais *rundale* et *changedale* sont des mots incon-

nus à Tipperary, le *changedale* n'y existe pas; le *rundale* ne se rencontre pas à Mayo. Il semble qu'en ces dernières localités on cultive encore en commun, et qu'il n'y ait aucune jouissance individuelle, même temporaire, d'un bout de champ quelconque; mais ceci demanderait à être vérifié. En tout cas, les villages de fermiers étaient fort nombreux au Nord (Louth), comme au Sud (Kilkenny, Wicklow, Tipperary, Galway, Cork, Kerry); c'est surtout vers Limerick, Wexford, King's County, que Young nous fait assister à leur disparition (1). Il a d'ailleurs très bien su noter l'utilité agricole de ces communautés d'habitants. L'Irlandais n'est pas assez riche pour monter individuellement une ferme : dans ce système, au contraire, l'un apportant une vache, l'autre un cheval, l'autre des semences, un cheptel un peu présentable peut être réuni : aussi arrive-t-il que, dans l'attribution des lots, on tienne compte de la mesure plus ou moins grande dans laquelle chacun a contribué à la constitution du cheptel. Cette organisation de jouissance plus ou moins collective nous explique fort bien ce texte un peu obscur des anciennes lois où il est dit que les fils de l'*aire* (2), pour ne pas déchoir de la situation de leur père ne partagent pas ses biens, ou encore que plusieurs personnes non parentes peuvent s'associer pour assurer à l'une d'entre elles la situation d'*aire*. Dans l'ancien droit irlandais (j'entends par là le droit celtique non mélangé d'éléments anglo-normands), il semble bien que ce soit cette communauté villageoise qui porte le nom de *bally* en tant qu'organisme du travail, de *fine* en tant que groupement de personnes. La *fine* est donc la famille, au sens du mot latin *familia*. Un membre de la famille ne peut, *dans cet ancien droit*, vendre ce que l'on appelle sa part de propriété sans le consentement des autres membres; en effet, ce serait leur donner un associé malgré eux. Il ne peut de même accepter de contracter dans les conditions particu-

(1) Young, t. I, p. 46, 79, 92, 99, 115, 188, 212, 234, 241, 243, 307, 360, 373, 374, 442, 450, 459, 462.

(2) L'*aire* est un personnage qui, jouissant d'une certaine fortune, a droit à certains honneurs et tient une certaine place dans la hiérarchie si minutieusement réglée de la société irlandaise. On voit par là que l'*aire* est le chef de la communauté d'habitants, *bally* ou *township*.

lièrement onéreuses sur lesquelles nous aurons à revenir et qui constituent le contrat (*saer*) sans le même consentement, car, en fait, ses co-associés souffriraient de la réalisation des prestations promises qui diminuent au profit d'un tiers la part de la récolte commune. C'était encore cette famille, ou plutôt son agent, le père ou le chef (car le père peut ne pas toujours être le chef), qui consentait au mariage des femmes qui la composaient, et c'était lui qui touchait le prix de ce mariage, envisagé comme une véritable vente (1).

Dans ces petites communautés, on comprend que la question du régime successoral ne se pose pas. Quand il survient un nouvel ayant droit, on procède à un remaniement des lots, ou plus exactement, comme ces remaniements sont périodiques, on avise au prochain changement. Dans les régions où le fermier, suivant nos habitudes occidentales, occupe seul en simple ménage la ferme qui lui a été louée individuellement, il procède à l'établissement de ses enfants par le mode communautaire du partage égal. A Armagh, quand un enfant se marie, le père lui construit une maison près de la sienne et partage sa ferme avec lui. Ce partage du bien loué, Young le retrouve à Down, Antrim, Derry (2). Le droit de continuer le bail est, à la mort du père, partagé entre tous les enfants. Ce partage égal est de tradition. « Chacun, dit un vieux texte qui raconte l'établissement de la propriété individuelle en Irlande au septième siècle, reçut pour sa part neuf sillons de bois, neuf sillons de marais et neuf sillons de terre labourable (3). » Aussi le morcellement de la culture en Irlande atteint-il des proportions effrayantes. L'Irlande, écrivait M. de Lavergne vers 1850, est le pays de la très petite culture. on n'y compte que 300.000 fermes de plus de 6 hec-

(1) Il faut noter ici que le mariage temporaire ayant été jadis fréquent en Irlande, il se produisait un phénomène assez analogue à l'émancipation par la vente du droit romain. A la première vente, la famille touchait intégralement le prix ; à la seconde, une petite part était attribuée à la femme ; à la troisième, une part plus considérable, et ainsi de suite jusqu'à la vingtième qui émancipait la femme, et faisait que désormais ce qu'elle gagnait lui appartenait et ne tombait plus à aucun titre dans la communauté familiale.

(2) Young, t. I, p. 120, 140, 151, 166, 174.

(3) Skene, t. III, p. 146.

tares contre 250.000 de moins de 6, et 300.000 de moins de 2. Comme aux Highlands, le mal est accru par la présence des bordiers payés, non pas en argent, mais moyennant la sous-location d'un lopin de terre. Cent hectares de terre à la campagne comptent 60 exploitants en Irlande, 30 en Angleterre et 12 dans la basse Écosse (1).

Ce dernier trait du partage des fermes nous montre bien que l'Irlandais ne se considère pas comme un pur fermier, mais comme une sorte de co-propriétaire, et Lavergne a très bien vu qu'en certains endroits, en Donegal par exemple, le *tenant right* n'est pas le droit pour le fermier sortant de se faire rembourser des améliorations qu'il n'a pas faites, mais de vendre son droit à la terre au fermier entrant.

Cependant la situation de fait est toute autre. J'ai déjà eu occasion d'indiquer l'état juridique bizarre des relations qui existent dans le régime du clan entre la terre et la personne du chef. Celui-ci n'en est pas le propriétaire, mais il en est le distributeur, il peut donc colloquer le tenancier là où il lui plaît sans avoir le droit de l'expulser comme propriétaire, quoique ce droit lui appartienne comme juge et comme chef de guerre vis-à-vis d'un individu désobéissant dont il apprécie sans contrôle les mérites ou les démérites. Au dix-huitième siècle, les propriétaires d'Irlande sont des Anglais, pourvus par suite des confiscations, non résidents, et qui ont conservé la physionomie extérieure du régime du clan, exerçant tous les droits du chef, mais non plus comme chefs et simplement comme propriétaires. Au-dessous d'eux, de nombreuses causes, leur absentéisme, leur paresse, l'ennui de réunir soi-même les rentes si petites que peuvent seules payer des paysans indigents, le souvenir de l'ancien état de choses leur ont fait conserver des intermédiaires, *middlemen*, qui se chargent de la sous-location et de la recette, souvent appelés petits *tierns*, petits chefs, véritable portrait du tacksman d'Écosse, aussi rapaces et incapables que lui. Très nombreux, nous dit Young, dans Fermanagh et Leitrim, Armagh,

(1) De Lavergne, p. 400.

Meath, West-Meath, Kilkenny, Cork, ils diminuent de jour en jour en Donegal, Sligo, King's County, Wexford, Clare (1). Mais ces intermédiaires ne sont pas seuls et il n'est pas rare de rencontrer, au grand détriment de la culture, plusieurs échelles de sous-locataires oisifs, ivrognes, grands chasseurs ou absents, superposés à des tenanciers sans bail, indigents, écrasés de corvées, exploités de toutes manières. Et maintenant, rappelons de l'Angleterre, ou de la ville, le *landlord* et le *middleman*, donnons-lui un caractère militaire, et nous aurons devant nous avec son chef, ses petits chefs, ses communautés agricoles et ses journaliers, le vieux clan irlandais des temps passés. Mais auparavant, et pour me conformer à la marche que j'ai suivie pour l'Écosse, je veux placer ici les caractères qu'en dehors de l'état de guerre, le régime de la *communauté* a imprimés aux Irlandais.

III. — L'ORGANISATION COMMUNAUTAIRE DU TRAVAIL MAINTIENT CHEZ LES HABITANTS L'ESPRIT DE TRADITION ET L'INFLUENCE DU VOISINAGE.

Nos lecteurs ont assez souvent trouvé ici même des descriptions du type communautaire pour que ce mot évoque aussitôt à leurs yeux une silhouette assez précise de l'individu auquel il s'applique. Les trois grands traits qui le caractérisent, le respect des vieillards et des choses anciennes, l'apathie dans les manifestations individuelles de la vie privée, l'entraîn dans les manifestations collectives, nous allons sans étonnement les retrouver ici.

1° Tout ce qui existe depuis longtemps, hommes ou choses, est réputé bon : de là vient le respect des vieillards et de la tradition. Entre deux personnes de rang et de fortune égale, dit le recueil de droit coutumier connu sous le nom de *Senchus Mor* (septième ou huitième siècle), la préséance appartient au plus âgé. Le devoir du roi, dit un poème de la même époque, est de ne pas tromper les vieillards, de se souvenir de leur doctrine, de suivre les lois posées par les ancêtres; un autre cite à l'éloge du roi Coirpre ce trait, que, pour rendre la justice, il avait l'habi-

(1) Young, t. I, p. 55, 61, 78, 92, 124, 186, 189, 205, 212, 237, 288, 307.

tude de prendre conseil de son père. Chacun veut imiter les ancêtres. Le prince Brian, dont le frère a fait sa paix avec les envahisseurs norvégiens et Danois et l'exhorte à suivre son exemple, lui répond : « En mourant pour la liberté, nous faisons comme nos pères qui sont morts pour elle, mais ils ne nous ont jamais donné l'exemple de la soumission, » et le clan électrisé court tout entier aux armes. Dans une sphère plus modeste, chacun veut suivre le métier paternel; tout le monde veut vivre de la culture, ce qui crée une demande exagérée de la terre. Toutes les innovations leur sont odieuses. Au dix-huitième siècle, les fours construits par un propriétaire anglais sur la côte Nord-Ouest pour sécher à l'air chaud la morue en temps humide sont détruits par ses voisins (1).

2° Si l'Irlandais ancien est aussi prononcé contre les innovations qui ne lui demandent aucun effort, qui se font à côté de lui et sans lui, combien plus résistera-t-il à celles qu'on le sollicitera de faire! Son mode de travail et son mode d'existence sont également défectueux. Un mot peint cet Irlandais comme le Highlander; il est très capable d'un effort énergique pour ne pas mourir de faim, il est incapable d'un effort soutenu pour s'enrichir et s'élever. « Donnez une bonne terre à un paysan, dit à Young un grand agriculteur du Galway, il la ruinera; donnez-lui un mauvais morceau de bruyère, il l'améliorera. » Pour cela, en effet, il suffit de travailler; dans le premier cas, au contraire, il faudrait un labour raisonné, intelligent, complexe (2). Young et Lavergne ne tarissent pas en gémissements sur l'état misérable de l'agriculture irlandaise, l'absence générale d'étables et de hangars, la rareté des jardins de ferme, l'imperfection de l'outillage; la charrue primitive, les bèches et les fourches de bois rarement ferrées, de mauvaises voitures, un simple joug droit pour accoupler les bœufs, la pratique du sarclage presque inconnue, les habitants en West-Meath, en Derry, en Tipperary, préférant au contraire voir leurs récoltes envahies par les mauvaises herbes,

(1) D'Arbois, t. V, p. 189; *Wars of the Gall*, p. 59; de Bovet, *Lettres*, p. 133; Anderson, p. 306.

(2) Young, vol. I, p. 383; vol. II, p. 43.

parce que cela accroit le fourrage, l'usage de la houe très peu répandu, etc. Très peu d'améliorations ont été faites, très peu d'individus sont susceptibles de les faire, comme le prouve la faible valeur locative des terres, louées 2 shellings, alors qu'en Angleterre elles se loueraient 5 shellings, un beaucoup plus grand nombre de capitaux ayant été incorporé au sol et un beaucoup plus grand nombre étant encore disposé à s'y incorporer. Les rendements à l'hectare sont très inférieurs à ce qu'ils sont dans le Nord et l'Est de l'Angleterre. L'assolement se compose d'une récolte de froment sur jachère suivie de récoltes indéfinies de céréales de printemps (Derry, Tipperary, Wexford), jusqu'à épuisement de la terre qui est parfois douze ou quinze ans à se remettre de ce régime épuisant. Les comtés les moins arriérés au point de vue agricole (Louth, Carlow, Kildare, Kilkenny) font encore après la récolte de froment deux récoltes d'orge et d'avoine, tandis que les plus mauvais agriculteurs de l'Angleterre n'en font qu'une (1). Très peu de prairies artificielles, de trèfle, pois, turneps, fèves. Ils laissent perdre toute leur balle et menue paille en vannant leur grain sur la grande route. Ils entravent leurs animaux afin de se dispenser de les garder pour leur interdire l'accès des terres cultivées. Ils ne parquent pas davantage leurs moutons. Ils laissent souvent leur foin et leur paille éparpillés sur le champ et les font consommer sur place par leur bétail au lieu de les rentrer dans les greniers; souvent même ils vendent leur grain en meules pour s'éviter la peine de le battre, ils brûlent leur paille comme combustible au lieu de la vendre et d'acheter avec le prix de quoi se chauffer. Leurs amendements, leurs engrais, quoique sur ce point il y ait déjà de notables améliorations, les préoccupent peu. Ils ne savent pas tirer du varech la moitié de ses avantages; le sable de mer, la marne, la chaux, le gravier calcaire sont très souvent négligés par eux, quoiqu'il soit visible qu'un faible dérangement suffirait à leur en procurer; ils aiment mieux aller couper de la fougère dans les friches voisines. Pour faire de l'argent le plus vite possible, ils tuent leurs veaux, à Cork par

(1) Young, vol. II, pp. 17, 19 à 22, 186.

exemple, à l'âge de deux ou trois jours. C'est vraiment manger son bien en herbe.

Si nous nous dirigeons vers le Connaught, le spectacle est encore bien pire. Les pratiques que nous avons vues en usage aux Hébrides, interdites par le parlement irlandais en 1635, persistent encore au temps de Young dans le comté de Mayo, dans celui de Cavan, et il y a peu de temps, alors qu'elles ont disparu du Fermanagh, du Galway. On y laboure ou on y herse avec un instrument aratoire simplement attaché à la queue du cheval, le conducteur ne sait pas faire tourner ses bêtes et les conduit à reculons. Pour s'éviter les fatigues du battage, on brûle la paille afin d'en détacher le grain. Au lieu de tondre les moutons, on arrache la laine à la main. On n'utilise même pas le fumier de ferme, on le laisse s'accumuler sur place et, quand le tas grossit outre mesure et commence à devenir gênant, on préfère déplacer la maison (1).

On comprend que cette apathie dans le travail, apathie générale dans un pays où les enfants sont inoccupés, où les femmes ne prennent que très rarement part aux travaux du dehors et par conséquent restent oisives, sauf dans les pays où le filage est répandu (2), on comprend, dis-je, que cette apathie dans le travail engendre à la fois et l'apathie et la misère dans le mode d'existence, dans la manière d'employer les ressources acquises.

Disons d'abord la misère dans l'habitation. Cet ancien Irlandais habite une pauvre hutte à moitié en ruines. Jadis, aux dixième et onzième siècles, une habitation se composait d'une série de huttes distinctes. Quand un accident venait à les détruire, c'était plus facile de refaire cette série de huttes que de reconstruire une véritable maison. Il y avait ainsi la hutte où l'on

(1) Young, vol. I, p. 205, 211, 249.

(2) Rien ne peint mieux cette apathie que ce passage où l'auteur des *Wars of the Gall*, célébrant les victoires de Brian qui ont chassé du Sud de l'Irlande la domination danoise, s'écrie : « Il n'y eut pas alors dans tout le Sud de l'Irlande un fils de Galdhil qui daignât mettre la main au fléau ni au van, ni une femme irlandaise qui lavât ses vêtements, broyât son grain au pilon ou pétrît ses gâteaux ; ils avaient des esclaves étrangers qui travaillaient pour eux. (*Wars of the Gall*, p. 117.) Sur leur négligence à utiliser les ressources de leur pays au point de vue de la pêche, voyez de Bovel dans le *Tour du Monde*, t. II, p. 165).

mangeait, où l'on dormait, où l'on faisait la cuisine, où l'on brassait la bière; la hutte où l'on faisait la farine, le pain et le foin; la hutte où les femmes filaient, tissaient et confectionnaient les vêtements de la famille; la grange et trois huttes pour les agneaux, les veaux et les pourceaux qui paissaient dans les prés entourant l'habitation. C'est une installation sommaire et à peu de frais (1). A cause de la rareté du bois et de la pierre, on se contente, dans certains districts, de tresser deux cylindres d'osier que l'on emboîte l'un dans l'autre, laissant entre eux un espace circulaire d'un pied environ, et l'on maçonne l'intervalle avec de l'argile, ou bien on plante dans le sol des poteaux entre lesquels on entrelace des branches de coudrier, et sur ce cylindre se plante un chapeau conique de jonc, de paille ou de roseau. Seules, les églises et les salles à manger des rois sont construites en planches. La légèreté de ces constructions n'est en rien la preuve que les habitants n'aient pas renoncé à la vie nomade : sur toute la côte occidentale de l'île, dans les comtés de Galway, Sligo, Mayo, Clare, Kerry, la nature calcaire du sol fournit presque à fleur de terre les matériaux nécessaires à la construction de ces huttes cylindriques en pierres sèches sans ciment que l'on appelle des *cloghans* (2). C'est dans le Nord-Est que l'usage exclusif du bois persiste, que les habitants au douzième siècle en sont encore à s'étonner de voir construire des églises en pierre, alors que dès le neuvième siècle, on voit s'élever dans tout le Sud des tours en maçonnerie. Et Young signale ce fait curieux de fermiers aisés du comté de Louth qui ne tiennent pas à avoir plusieurs étages ni même des cheminées, quoiqu'ils puissent en acheter. Ce n'est pas une question de fortune. Les bonnes terres du Leinster sont couvertes de cahutes aussi misérables que les terres stériles du Connaught : Young dit qu'il n'a rien vu de plus misérable que celles qu'il a aperçues en Wicklow. C'est donc l'absence complète de tout sentiment de confort. Si un

(1) De Bovel, *Lettres*, p. 11, 18 à 20, 111, 141, 143; *Trois mois en Irlande*, t. I, p. 7; t. II, p. 175.

(2) La forme ronde des habitations provient de la place du foyer au centre du logement : l'invention des cheminées leur fit prendre la forme oblongue qu'elles conservèrent en Écosse sans rien changer au mode de construction.

individu est riche, il ne cherche pas à mieux se loger, il achètera du bétail au lieu de meubles, ou plutôt il se donnera du repos (1).

La nourriture vaut un peu mieux que le logement. Sans doute elle n'est pas variée, la consommation de la viande est fort rare, restreinte à Noël (Furness en Kildare), à une dizaine de dimanches dans l'année (King's County). Rarement mangent-ils de la viande une fois par semaine (Ards en Down, Clonleigh en Derry, Warrenstown), ou tous les quinze jours (Mahon en Armagh). Le porc ou la volaille sont plus souvent vendus que consommés par la famille, mais on mange des pommes de terre à discrétion. Le journalier n'étant pas payé en argent, mais en nature, ne peut boire sa paye comme en Angleterre, et ses enfants sont par conséquent mieux nourris que dans la grande île. En revanche, l'habillement est misérable; comme l'Irlandaise ne raccommode rien, n'entretient rien, tout ce monde est perpétuellement en guenilles. Il est vrai, ajoute philosophiquement Young, que cela ne nuit point à leur santé; ce qui n'est pas bien certain.

Cette misère et cette apathie avaient pour conséquence de développer chez le peuple irlandais des goûts de maraudage très prononcés. Quand il avait besoin d'une chose qui était à sa portée, plutôt que de faire effort pour en gagner le prix, peut-être par souvenir de l'ancien état de choses où la guerre était le mode normal d'acquérir, il mettait la main dessus. Les paysans de Pakenham en Meath, dit Young, volent tout ce leur tombe sous la main, même des objets qui ne leur servent de rien, tout le fer qu'ils trouvent, clés, gonds, chaînes, serrures, etc.; de gros arbres, des charretées de turneps, une récolte entière de froment, disparaissent en une nuit; ils enlèvent des portes qu'on vient de construire. Ils déferrent les chevaux dans les champs pour s'emparer du fer. A Derry, à Sligo, à Wicklow, à Kildare, à King's et Queen's County, les mêmes faits se reproduisaient plus ou moins (2).

(1) Young, vol. I, p. 47; vol. II, p. 47, 49.

(2) Young, vol. I, pp. 249, 366, 446; vol. II, p. 146.

3° A cette apathie, à cette mollesse dans le travail, qui fait que Young peut écrire : « Payer treize sous un journalier en Irlande vous coûtera plus cher que de le payer 2 sh. en Angleterre, » opposez cet autre trait bien communautaire : lui aussi, l'entrain, l'énergie que l'on met dans toutes les manifestations collectives de la vie privée. Un Irlandais fera 10 ou 12 milles pour aller à la foire, n'eût-il à y vendre qu'un agneau ou une couple de poulets, mais du moins il y verra du monde. Comme aux Highlands et pour la même raison, la race a conservé le goût des réunions, de la musique, de la danse. Ces anciens Irlandais étaient passionnés de cette dernière distraction. Après une journée de dur travail, ils ne regardaient pas à faire 7 milles pour aller danser ; on dansait tous les dimanches, et rien n'était plus comique que ces gens déguenillés, sans bas ni souliers, dansant des menuets dans des granges enfumées. Pour les mêmes raisons que le Highlander, l'Irlandais est curieux. « Demandez à un Irlandais, dit Knox, le chemin pour aller à Lurgan, il vous répondra : « Est-ce que c'est à Lurgan que vous allez? » Puis : « C'est un bien bel endroit. Est-ce que vous n'y avez jamais été? Vous venez sans doute de Dublin? » L'instruction est très répandue ; tous les enfants, même les plus pauvres, savent lire, écrire et compter, mais le maître le plus apprécié est encore le maître de danse, maître ambulant toujours choyé. On danse et l'on boit aux noces, on hurle, on boit et on prise aux enterrements. « Ce qui me frappa le plus chez les gens du peuple, dit Young, c'est leur vivacité et leur volubilité. Ils parleraient et priseraient sans fatigue jusqu'au jour du jugement dernier (1). »

(A suivre.)

Ch. DE CALAN.

(1) Young, vol. 1, p. 27, 60, 64, 68, 99, 175, 238, 238, 423, 459, 446.

Le Directeur-Gérant : Edmond DEMOLINS.

QUESTIONS DU JOUR

UN NOUVEL ÉPISODE

DE LA QUESTION D'ORIENT

Le grand problème politique appelé communément *la Question d'Orient* ne date pas d'hier. Il s'est posé voilà près de six siècles, lors de l'établissement des hordes turques en Asie Mineure... De là, en effet, elles menacèrent bientôt la péninsule des Balkans, puis s'y établirent, et, remontant le Danube tandis que leurs flottes infestaient la Méditerranée, firent courir à l'Europe un pressant danger. Il en fut ainsi jusqu'au jour où, vaincues en Hongrie, écrasées sur mer, il leur fallut reculer et se cantonner. Les Turcs s'étaient taillé d'ailleurs un superbe empire, qui enveloppait toute la moitié orientale de la Méditerranée, couvrait d'immenses régions, fertiles et peuplées, et gardait accès dans toutes les directions : vers l'Europe par la vallée du Danube, vers l'Afrique par celle du Nil, vers l'Asie par celle de l'Euphrate. Solidement établis dans ces vastes régions, ils réussirent à jouer, jusque vers la fin du dix-septième siècle, un rôle actif. Depuis lors ce rôle est devenu passif. De là, dans l'évolution de la Question d'Orient, deux phases distinctes et même opposées : pendant la première, les nations occidentales ne songent qu'à se défendre contre leur redoutable voisine, et se préservent à grand'peine de sa domination ; dans la seconde, elles prennent à leur tour l'offensive, contiennent la Turquie

et enfin la pressent, lentement, mais avec une force irrésistible, l'obligeant à se replier sur elle-même et à abandonner lambeau par lambeau les parties extrêmes de son vaste territoire. La Science sociale donne sur les causes et les effets de cette évolution des lumières singulièrement vives et précieuses pour distinguer les termes actuels de la question. Or, bien poser un problème, n'est-ce pas en faciliter la solution?

La question d'Orient groupe une série d'éléments qu'il faut d'abord analyser, au moins d'une façon sommaire. Ces éléments sont les suivants : 1° l'État ottoman ; 2° les Puissances continentales ; 3° l'Angleterre.

I. — L'ÉTAT OTTOMAN.

Les Turcs sont sortis vers le huitième siècle des steppes de l'Asie Centrale, sous la forme d'une migration de cavaliers pasteurs, très nombreuse, très mobile, qui s'écoula, par les passes et les plateaux de la Perse, vers les rivages de l'Asie Mineure. Arrivés là, ces envahisseurs se trouvèrent transportés au milieu d'un monde singulièrement différent de leurs déserts. Dans toutes les directions, des villes populeuses regorgeant de richesses, des campagnes plantureuses et cultivées, offraient au pillage une proie d'autant plus facile, que partout les grands empires étaient morcelés ou déchirés par les discordes intestines, et exploités plutôt que conduits par des gouvernements corrompus. Aussi les Turcs, d'abord purs barbares, puis quelque peu policés par le voisinage des peuples civilisés et par l'islamisme, s'organisèrent tout naturellement en vue de l'exploitation militaire des populations qui se trouvaient à leur portée. Ils vécurent en quelque sorte à cheval, coulant comme un torrent tantôt vers le Sud pour submerger l'Égypte et l'Afrique septentrionale, tantôt vers le Nord pour occuper les Balkans et la Grande Métropole de l'Orient, Constantinople, enfin vers l'Ouest pour menacer l'Occident. Ils passaient, pillant les villes, soumettant les populations à leur autorité, se reposaient un mo-

ment et repartaient au galop vers d'autres conquêtes et de nouvelles curées.

Il va de soi que ces conquérants n'étaient à aucun degré des organisateurs de peuples. Pasteurs devenus soldats, ils suivaient aveuglément leurs chefs, de champ de bataille en champ de bataille, sans prendre aucune part à l'organisation sociale, économique ou politique des contrées qu'ils foulaient, et sans se mêler à leurs habitants. Quant au gouvernement, c'était une pure hiérarchie militaire, organisée pour combattre, non pour administrer. Pourvu que les populations se montrassent soumises et disposées à payer l'impôt, on les abandonnait à elles-mêmes. Isolées du reste du monde, tenues à l'écart de toute activité intellectuelle, sans relations entre elles, ces populations retombèrent pour la plupart dans un état de demi-barbarie. Seules, les villes, et surtout les ports maritimes, restèrent vivantes par le commerce.

Peu à peu cependant les Turcs subirent eux-mêmes une sorte d'évolution. Cinq ou six siècles de guerres incessantes, l'occupation d'un grand empire, les avantages qu'ils en tiraient par simple domination, avaient peu à peu émoussé leur ardeur première. D'un autre côté, les nations occidentales s'organisaient et s'unissaient contre eux. Les croisades, les guerres de Pologne et de Hongrie les avaient décimés; la formation des grands États européens, leurs progrès dans l'art de la guerre, arrêta d'abord, refoula ensuite la cavalerie turque, réduite et découragée. Elle descendit de cheval et se cantonna dans ses riches provinces, formant une aristocratie routinière et bornée, qui vivait à l'aise des produits du sol et des contributions payées par les vaincus. A partir de ce moment la décadence de l'empire turc s'accrut rapidement.

Il a été plus d'une fois démontré, dans cette Revue, comment et pourquoi les Orientaux directement issus en troupe de la Grande Steppe sont généralement inaptes à organiser un gouvernement complet, pondéré et efficace. Leur esprit est incapable d'en former la conception, parce qu'il est dominé irrésistiblement par l'idée fondamentale de la communauté de famille. Ces peu-

ples sont des « décentralisateurs » à outrance en ce sens que chaque groupe familial forme chez eux une unité séparée et close, rattachée aux autres par un seul lien : l'autorité personnelle, unique et autocratique du souverain. Cette autonomie de la famille et ce despotisme politique semblent au premier abord des antithèses inconciliables. Elles concordent cependant par ce fait que le pouvoir central étant purement politique, et revêtu seulement de fonctions larges par leur portée, mais très restreintes dans leur application aux individus, comme la police générale, la défense du territoire, les relations extérieures (1), la famille et la commune gardent pour leur fonctionnement intérieur une grande liberté. Mais cette liberté ne peut s'exercer au delà du cercle étroit que nous venons de dire sans rencontrer l'autorité souveraine, qui lui barre le chemin, car elle ne saurait admettre des relations qui excitent sa méfiance. Dans la commune, les familles vivent repliées sur elles-mêmes et n'ont entre elles que les relations rendues nécessaires par le voisinage, relations réduites à peu de besoins; et de commune à commune, ces relations n'existent pas, ou se bornent à des faits de très peu de portée. Les choses étant ainsi, l'équilibre des forces se maintient à peu près tant que les institutions et les mœurs demeurent sans changement, et celles-ci ne se meuvent guère parce que tout contribue à les tenir dans l'immobilité : la tradition sociale, le vaste entourage de populations du même type fondamental, le climat doux, le sol fertile, la facilité de vivre sans progresser dans le travail. Mais si quelque cause intérieure ou extérieure vient à troubler les conditions naturelles de bien-être, personne n'est en état de remettre vite et bien les choses à leur place. L'initiative individuelle est nulle, les corporations publiques sont faibles et sans rapports mutuels, le pouvoir central n'a qu'une organisation rudimentaire, une administration mal tenue, ignorante et vénale, une armée qui

(1) Le droit civil est rattaché à la religion, le droit pénal ne s'exerce guère que contre les désorganisés échappés à la famille, qui se charge de contenir ses membres fidèles; aussi est-il excessif et simple. En dehors de cela, la législation est rare et peu appliquée.

n'est plus guère qu'une milice depuis que l'ère des conquêtes est fermée. Dans ces conditions, les autorités familiales et locales sont totalement impuissantes contre des désordres étendus, et le pouvoir central ne peut y pourvoir qu'après une longue période de préparation et de piétinements sur place.

Ceci bien compris, rappelons-nous que les Turcs n'ont fait que se superposer à des populations établies avant eux, auxquelles ils ont enlevé l'indépendance politique, mais qu'ils n'ont nullement transformées au point de vue social, pour l'excellente raison d'ailleurs que l'organisation des vainqueurs ressemblait fort à celle des vaincus. Pourtant il n'y a pas eu fusion, pour ce motif principal que les Turcs musulmans, arrivant en vainqueurs chez des chrétiens vaincus, s'appuyèrent sur leur double qualité de dominateurs et de fidèles croyants pour mépriser le *giaour*, et l'exploiter. Ils se gardèrent autant que possible de l'élever jusqu'à eux et ne cherchèrent que peu à le convertir, ce qui aurait enlevé tout prétexte à leur suprématie, à leurs prétentions seigneuriales et à leurs exigences fiscales. C'est ainsi que les populations chrétiennes restèrent compactes et conservèrent leur personnalité distincte, quoique soumises durant de longs siècles. On peut dire, en somme, que l'Empire ottoman n'a jamais été, à proprement parler, un État, dans le sens que nous donnons à ce mot, mais plutôt une expression géographique, désignant une quantité de peuples qui menaient traditionnellement leur existence séparée, avec leurs langues, leurs religions, leurs mœurs propres, sous la haute et lointaine domination de la Porte. Ces populations n'étaient ni très heureuses, car elles avaient à souffrir des exactions irrégulières des agents du gouvernement, ni très prospères, parce qu'elles manquaient naturellement d'activité. Pourtant elles restaient soumises, parce que leur apathie, leur division, leur inaptitude à concevoir et à organiser un régime meilleur, les maintenaient sous le joug bien plus que l'action de leurs dominateurs abâtardis. Pourtant, il est arrivé un moment où elles ont secoué ce joug dans les circonstances que voici.

C'est poussées par des excitations extérieures que les popu-

lations endormies sous la domination ottomane commencèrent à se réveiller. Au début de ce siècle, après le règlement des affaires européennes, on vit se former en Occident des comités qui travaillaient ouvertement à exciter les Grecs et les Roumains contre leurs maîtres. Il sortit de là une révolte commencée par des ambitieux, comme les Mavrocordato et les Pozzo di Borgo, et nourrie par des utopistes généreux ou des aventuriers sans emploi, tels que les Byron, les Fabvier et tant d'autres. En dépit de leurs efforts, l'insurrection grecque eût échoué, grâce surtout à l'indiscipline incoercible des révoltés eux-mêmes, si les puissances occidentales n'étaient intervenues au dernier moment pour arracher aux Turcs la victoire qu'ils tenaient en main. Plus tard, ce fut le tour des Roumains, puis des Serbes, enfin des Bulgares, qui tous doivent aux puissances d'Occident une indépendance qu'ils n'auraient pu conquérir seuls.

A l'heure actuelle, ce sont les Arméniens qui réclament à leur tour l'affranchissement. Des comités organisés à Londres et ailleurs ont préparé le mouvement. Ils ont poussé leurs compatriotes à demander à la Sublime Porte des concessions politiques qui auraient pour effet : 1° de les soustraire à l'action directe des fonctionnaires et des pachas turcs ; 2° de donner à la province une autonomie organisée au profit des Arméniens, hostile par conséquent aux musulmans qui vivent au milieu d'eux, et qui bien souvent prétendent agir en maîtres.

Il est hors de doute qu'il serait raisonnable et juste de garantir les Arméniens contre l'arbitraire et les vexations par une organisation équitable. Mais on ne peut y arriver qu'en les faisant maîtres chez eux. Or, cela est diamétralement contraire aux prétentions du Turc, dominateur et vrai croyant, vis-à-vis de l'Arménien, vaincu et chrétien. En cédant aux demandes des persécutés, le Sultan blesse profondément l'intérêt et les sentiments de la race qu'il représente surtout et avant tout. Il y a longtemps déjà que l'on a réclaté à la Porte des réformes en faveur des Arméniens (1). Elle n'a rien fait pour eux, ou à peu près. Der-

(1) En 1856, en 1878, etc., etc.

nièrement, excités par les comités établis à l'étranger, un groupe d'habitants arméniens de Constantinople a voulu présenter au Sultan une adresse contenant les revendications de leur province. Arrêtés par les soldats, il s'en est suivi une bagarre, et le fanatisme musulman, mis en éveil par certaines imprudences, a suscité les abominables massacres que les journaux nous ont révélés (1). Le Sultan a dû mobiliser pour essayer de réprimer ces désordres, mais il est à craindre que ses soldats eux-mêmes ne soient les premiers à frapper les *ghiaours* assez osés pour réclamer contre la domination musulmane.

Tout cela s'explique très bien par ce que nous avons dit plus haut, et la situation ressemble fort à celle qui a provoqué déjà à tant de reprises l'intervention européenne en Turquie. C'est donc ici le lieu d'étudier les causes et le caractère de cette intervention, et de nous demander comment elle pourrait agir à l'heure actuelle, et dans quelles conditions. Mais auparavant, il nous faut présenter une observation qui a son importance.

Si la Turquie a perdu déjà beaucoup de terrain dans les Balkans, elle a reculé tout autant en Afrique. Dès le dix-huitième siècle l'Algérie et la Tunisie, au dix-neuvième l'Égypte, ont formé des principautés indépendantes ou à peu près. Mais ici, comme les puissances n'avaient que peu ou point d'action, le mouvement s'est opéré par l'initiative de simples officiers turcs, qui ont créé à leurs profits de petits sultanats musulmans. Ici donc les circonstances d'origine ont différé, mais l'effet a été le même au point de vue de l'affaiblissement de l'Empire turc. C'est une preuve démonstrative de la faible cohésion de cet empire, dont les parties non chrétiennes elles-mêmes se détachent aisément.

(1) Notons en passant que la plupart des journaux ont été sur ces faits d'une discrétion bien singulière, à laquelle nous ne sommes pas accoutumés par la presse. Il serait intéressant, quoique peut-être indiscret, de connaître les causes exactes de cette réserve si favorable à la Porte.

II. — LES PUISSANCES ET LA QUESTION D'ORIENT.

La Question d'Orient présente un vif intérêt pour toutes les Puissances de l'Europe, par des motifs très différents selon qu'elles appartiennent à l'un ou à l'autre des deux groupes que nous désignerons ainsi : 1^o le groupe des ambitieux; 2^o le groupe des conservateurs. Dans le premier figurent la Russie, l'Autriche et l'Italie. Dans le second se rangent l'Angleterre et la France. L'Allemagne est dans une position intermédiaire; sa tendance la plus naturelle devrait la porter à se placer dans le deuxième groupe, mais les circonstances la font hésiter et l'inclinent sensiblement vers le premier. Examinons de près les raisons qui déterminent la politique de chaque gouvernement.

La Russie est, au fond, un État oriental par en bas, par ses familles patriarcales et sa communauté du mir, mais avec une classe supérieure élevée et instruite à la mode occidentale. De là, d'une part, son gouvernement autocratique, qui répond à l'organisation sociale de la masse de la population, et d'autre part ses relations directes et ses ressemblances extérieures avec les pays d'Europe. N'oublions pas d'ailleurs que son armée et son administration ont été organisées à l'origine et dirigées longtemps par des Suédois et des Allemands, qui ont établi là une sorte de compromis, de cote mal taillée entre le régime des peuples de l'Orient et celui des nations de l'Occident. Cet ensemble de circonstances a créé en Russie un gouvernement très bureaucratique, et qui pourtant agit assez peu dans la sphère des intérêts locaux. Comme la Turquie, il ne s'occupe guère que d'assurer l'ordre par sa police générale, de défendre le pays et d'entretenir les relations extérieures. Cependant, étant mieux et plus fortement organisé que la Porte, grâce à l'intervention d'éléments étrangers (1) nombreux, il fait beaucoup plus et sou-

(1) Étrangers au moins par l'origine première et la formation sociale, comme les Finlandais et les Allemands des provinces baltiques, sans parler des nombreux Allemands d'Allemagne qui passent au service russe.

vent mieux que le gouvernement ottoman, sans que l'on puisse toutefois comparer le régime russe à celui de l'Angleterre, ou même de la France, pays centralisé, lui aussi, mais déjà très différent.

Il résulte de cet état de choses que le gouvernement russe, très absolu, très encombré d'agents, très militaire, a tourné la meilleure part de son attention vers les entreprises extérieures. Depuis que la Russie a pu se concentrer et s'organiser sous la conduite de ces éléments étrangers, c'est-à-dire depuis Pierre I^{er}, elle n'a pas cessé de s'étendre en tous sens. Son ambition est insatiable pour la raison fort simple qu'elle résulte des vues particulières d'une vaste hiérarchie de bureaucrates et d'officiers, dont chacun voit dans la conquête une occasion d'avancement et de récompenses. Et comme le peuple russe, émietté en familles et en mirs fermés, isolés les uns des autres, ne peut faire contre-poids à la pression de son gouvernement, la politique de celui-ci reste fixée invariablement dans le même sens. Si le souverain essayait de la modifier à l'encontre de la bureaucratie et de l'armée, il ne trouverait, en dépit de l'affection filiale dont il est l'objet, aucun point d'appui dans ce peuple sans cadres.

On comprend dès lors l'attitude de la Russie vis-à-vis de la Turquie. Autrefois, elle la touchait sur une longue ligne allant du Pruth à la Caspienne; la mer Noire était alors un lac turc. La Russie s'est emparée de la rive Nord de cette mer et des deux versants du Caucase. Sur le Pruth, elle a fait des efforts inouïs pour atteindre les Balkans, les dépasser et gagner Constantinople. Ce serait chose faite, si les autres États intéressés n'étaient intervenus, et n'avaient obligé les Russes à s'arrêter sur le Danube. Aujourd'hui, ils attendent une occasion favorable pour continuer le mouvement. Est-ce donc pour eux une nécessité nationale, un besoin certain? Nullement, car leur immense territoire possède tous les débouchés nécessaires. Les détroits sont ouverts sans restriction à leur commerce, aussi bien dans la Méditerranée que dans la Baltique; au point de vue économique, rien ne les gêne; au point de vue politique, personne ne les menace. Cependant leur ambition n'est pas douteuse, et cette ambition est

dangereuse, parce qu'elle résulte non pas d'un intérêt national défini, limité, mais d'une foule d'ambitions personnelles qui se renouvellent avec chaque génération d'employés et de militaires, et qui, par suite, sont indéfiniment extensibles. La Russie prendra tant qu'il restera quelque chose à saisir autour d'elle, à moins qu'elle ne se brise auparavant par l'action de son propre poids, devenu démesuré relativement à sa force de cohésion intérieure.

Après la Russie, la Puissance la plus à craindre pour la Turquie est l'Autriche. Là aussi la volonté nationale compte assez peu, en dépit de l'appareil représentatif et des discussions parlementaires. L'administration et l'armée y tiennent aussi le haut du pavé, et poussent à l'action politique extérieure. On peut s'en rendre compte par les affaires de la Bukovine à la fin du dix-huitième siècle, et de la Bosnie-Herzégovine en 1878, sans parler des provinces brabançonnes et italiennes, qui fournissaient autrefois à de nombreux agents civils et militaires des postes rétribués, des décorations et le reste. Aussi l'Autriche guette-t-elle avec vigilance les événements d'Orient, trouvant qu'une belle part de la péninsule des Balkans, de Novi-Bazar à Salonique, arrondirait joliment son domaine. Cela compliquerait encore sa situation intérieure, déjà si anarchique, mais qu'importe; il faut avant tout donner satisfaction aux ministres et aux généraux auxquels une si belle acquisition ferait un nom historique, sans parler de leurs subordonnés. La masse des appétits privés se cache sous de grandes idées exprimées par des mots solennels : l'intérêt de la monarchie, la gloire nationale, les hautes pensées politiques, etc. On en trouve toujours pour jeter de la poudre aux yeux de la foule ébahie et naïve, qui marche, paie, souffre et meurt pour des mots qu'elle applaudit sans les comprendre et des intérêts étroits qu'elle sert aveuglément. Ajoutons toutefois que l'Autriche est entraînée aussi dans cette voie par la politique russe. Chaque agrandissement de sa voisine lui paraît une menace, excite son émulation, et la pousse plus avant dans une direction mauvaise, singulière compétition, où tout succès est en réalité une cause d'affaiblissement pour celui qui le remporte.

Quant à l'Italie, sa collaboration n'est pas douteuse en cas

de partage. C'est une des nations d'Europe les plus mal organisées, socialement et politiquement. Son agriculture est misérable, son industrie ne brille un peu que grâce à la direction et aux capitaux de l'étranger, et aux droits prohibitifs. La classe supérieure est inoccupée, la classe inférieure abandonnée à elle-même. Le gouvernement, encombré de sinécures, ballotté entre des coteries avides de pouvoir et de gaspillage, est conduit par des politiciens incapables de diriger une réforme sociale sérieuse et profonde, mais toujours prêts à dissimuler leur nullité sous l'éclat des entreprises extérieures. Jeter la conquête de Tripoli en pâture à la badauderie de la foule, pour lui faire oublier un instant sa misère, serait pour un ministère une singulière bonne fortune, qui allongerait son existence pour quelques mois. Il y a aussi Trieste et Trente à prendre ou à acheter par une collaboration empressée. Avec tant de bonnes raisons pour agir, l'Italie serait disposée avant tout autre à « résoudre » la Question d'Orient par une répartition de dividende faite aux opérateurs. Nous verrons bientôt ce que vaudrait une telle solution.

Voici en dernière ligne l'Allemagne. Jusqu'à ce jour cet État n'a pas pu manifester des vues de conquête vis-à-vis de l'Empire ottoman, n'étant point à bonne portée. Mais il a pourtant une organisation politique imbue de l'esprit de conquête. Cet esprit, les États allemands l'avaient pour la plupart de longue date, mais la Prusse plus peut-être que tous les autres, par l'effet de la persistance chez elle des tendances militaires de la décadence féodale. Or c'est la Prusse qui a centralisé l'Allemagne, qui la dirige aujourd'hui, et qui lui a imposé les charges d'une armée formidable. Peut-on concevoir une pareille armée, avec ses énormes cadres composés exclusivement de professionnels, comme imbue uniquement de l'idée de la défense du territoire? Cela ne serait pas vraisemblable. Un soldat de métier est naturellement porté à désirer l'action, c'est-à-dire la conquête, où il se distinguera et se mettra hors de pair. On peut dire qu'une telle armée est un poids qui pèse régulièrement, obstinément, pour faire pencher la balance politique vers la guerre,

Toujours est-il qu'ici l'Allemagne peut être amenée à se porter du côté des ambitieux, soit pour régler, à la faveur d'une occasion, un état de choses ruineux, soit pour soutenir l'une des parties, spécialement l'Autriche, et appuyer ses prétentions en se faisant payer en Galicie, en Silésie ou ailleurs. Ce serait là une pauvre politique, contraire en fait aux intérêts bien entendus d'un pays qui peut prospérer pleinement par la paix, et qui ne tirera de la guerre que des causes d'affaiblissement et de ruine. Mais on remonte difficilement les courants sociaux, et l'Allemagne n'est pas sortie, tant s'en faut, du régime où la nation est encore incapable de faire prévaloir ses intérêts d'ensemble sur les vues particulières de la classe dirigeante, qui est ici principalement une aristocratie de fonctionnaires civils et militaires.

Restent, indépendamment des petits États, dont nous ne tiendrons pas compte ici, la France et l'Angleterre; leur situation et leur attitude respectives méritent un examen spécial.

III. — LA FRANCE ET L'ANGLETERRE DANS LA QUESTION D'ORIENT.

La position de la France dans la Question d'Orient est assez ambiguë. Par son organisation sociale affaiblie, et sa centralisation bureaucratique excessive, la France est poussée aux entreprises extérieures, le plus souvent sans raison sérieuse. Un de ses fonctionnaires coloniaux, un de ses officiers, l'engagent par excès de zèle ou ambition personnelle, l'administration suit pour ne pas désavouer les siens, on déguise le côté aventureux de l'affaire sous quelques grands mots, et nous voilà partis pour une expédition qui nous coûte cher en argent, plus cher encore en hommes. En d'autres termes, n'ayant guère changé de système depuis Louis XIV, nous restons une nation conquérante. Seulement, comme les temps sont devenus difficiles, nous reportons vers des colonies stériles l'ardeur que nous tournions autrefois contre nos voisins. Toutefois, notre politique envahissante n'a pas perdu toute raison d'être en Europe; au contraire,

elle a pris même un aspect plus noble, plus justifiable qu'autrefois, puisqu'elle a pour but d'abord de tenir l'Allemagne en respect, ensuite de recouvrer l'Alsace-Lorraine. Qu'on la qualifie comme on voudra, cette politique n'en a pas moins pour but la conquête, ou la reconquête, choses qui, pratiquement, se ressemblent fort. De là notre alliance avec la Russie, pays conquérant par excellence.

Cette alliance, faite dans un but particulier, nous met dans une situation singulière en ce qui touche la question d'Orient. En effet, la Russie est portée à menacer l'intégrité de la Turquie, nous avons dit pourquoi. Or la France a tout intérêt à maintenir au contraire cette intégrité, pour les raisons suivantes, que nous résumons :

1° La Turquie, étant faible et sans ambition, ne peut nous faire courir aucun danger dans la Méditerranée. Qu'un État fort et belliqueux comme la Russie prenne sa place à Constantinople et en Asie Mineure, et nous sommes obligés de concentrer de ce côté des forces considérables pour le tenir en respect. C'est aussi pour cela que nous devons veiller à ne pas laisser l'Autriche et l'Italie se renforcer trop aux dépens de la Porte.

2° La Turquie, dans l'état actuel de ses forces, ne peut songer à fermer le canal de Suez, cette voie devenue indispensable entre deux moitiés du monde. La Russie serait beaucoup mieux outillée pour y réussir, si la mer Noire devenait un lac russe et l'Asie Mineure une province de « l'empire des Tsars ».

3° La Porte, se laissant aller au courant des choses, n'a pas l'idée de forcer les aptitudes industrielles de ses populations en les couvrant de droits protecteurs. Elle reste libre-échangiste, au grand profit des pays manufacturiers comme la France. Avec la Russie, les choses iraient autrement, il n'en faut pas douter, et à ce point de vue encore nous perdriions au change.

De tout cela résulte ce fait grave, que la catastrophe de 1870, après nous avoir causé un tort immédiat immense, pèse encore lourdement sur nous par ses conséquences lointaines, en nous amenant à nous complaire dans une alliance plutôt contraire à nos intérêts bien entendus. Liés à une puissance ambitieuse, c'est

surtout contre elle que nous avons à défendre notre situation en Orient. L'anomalie est évidente et le risque grave. Il faudrait à nos gouvernants beaucoup de clairvoyance, de caractère et de souplesse pour maintenir en équilibre ces forces contraires. Aussi rien n'est-il plus mauvais pour un pays dont les affaires sont si délicates, que de vivre comme nous le faisons, sous un régime aussi compliqué et aussi mobile que celui qui résulte du système parlementaire. Ce régime peut convenir à une nation fortement constituée, calme, et mise à même, par une longue pratique du *self government*, de contrôler et de régler son opinion et ses votes. Mais un pays désagrégé comme le nôtre, infesté de politiciens sans surface et tenu en bride par des fonctionnaires nombreux et influents, n'en tire que versatilité, désordre et impuissance. Aussi notre situation intérieure et extérieure est-elle fort incertaine et dangereuse. Il serait puéril de nous le dissimuler.

Les choses seraient dans un état pire encore si le jeu des influences de caste et les ambitions politiques n'était contenu par deux freins dont la puissance est grande. Le premier réside dans l'ampleur même des prétentions en jeu, et dans la gravité des conséquences certaines d'un conflit. Les gouvernements savent que si la lutte commençait sur un point quelconque de l'Europe, tout le continent entrerait en guerre aussitôt. De là résulterait le choc le plus effroyable que l'histoire ait jamais enregistré. Chacun courrait dans une telle mêlée les risques les plus grands, et en tous cas, les vainqueurs eux-mêmes paieraient cher leurs succès. Devant une telle responsabilité, les plus aventureux hésitent, et personne n'ose prendre l'initiative de lancer les unes sur les autres toutes les nations du vieux Monde.

En second lieu, l'une de ces nations joue réellement un rôle modérateur par son attitude traditionnelle, c'est l'Angleterre. Nous savons que plus d'un lecteur sera tentés de protester *in petto* contre cette allégation, car il est d'usage chez nous d'accuser les Anglais de tous les méfaits internationaux et de leur imputer toutes les ambitions. Cela tient à deux causes : d'abord, nous avons presque toujours rencontré l'Angleterre en travers de notre route dans nos entreprises conquérantes, ce qui naturellement

ne pouvait nous plaire; nous en avons donc conclu : 1^o que les Anglais sont nos ennemis-nés. 2^o que s'ils prétendent empêcher les autres de prendre, c'est qu'ils veulent tout garder pour eux, et sont, par suite, les ambitieux par excellence. Et leur extension ininterrompue depuis trois siècles semble donner raison à cette manière de penser.

Certes les Anglais ont prodigieusement étendu leur domaine, et ils l'accroissent de jour en jour, mais comment? Par la conquête armée? Cela est rare, exceptionnel, et en quelque sorte la conséquence d'un autre procédé. Ils colonisent individuellement, par associations privées; puis, quand leurs intérêts ont grandi au point de devenir prépondérants, ils s'imposent, au besoin par la force. On peut trouver cela gênant, désagréable, choquant pour l'amour-propre national, mais il est difficile de songer à empêcher les sujets de Sa Très Gracieuse Majesté de s'établir au dehors, et de prendre par leur énergie et leur aptitude une place prépondérante dans le monde. Qu'on fasse comme eux, soit, mais il est inutile et même ridicule de gémir ou de pester en face de l'œuvre du voisin, parce qu'on se sent incapable de l'égaliser.

D'autre part, et quoi qu'en disent les anglophobes par sentiment, il est très certain que l'intérêt général de la nation britannique est lié étroitement à la paix universelle. Quand on produit par milliards, on désire naturellement écouler ses produits partout, et la guerre arrête les affaires. Dans toute grande lutte, l'Angleterre se trouve engagée d'une manière quelconque. Ici, elle craint l'arrêt momentané de ses affaires; ailleurs, elle prévoit la naissance d'obstacles durables; sur un troisième point, c'est une partie des frontières de son colossal domaine qui est menacée. Si quelque nouvelle grande puissance militaire surgit, il faut la surveiller de près, et cela coûte gros; du reste, tout conflit l'oblige à armer et à faire des dépenses. La paix toujours, la paix partout, voilà ce qui convient le mieux à un peuple qui a des produits à placer, et qui ne compte point sur la guerre pour s'étendre. Telle est du moins la règle générale de la politique anglaise; cette règle peut subir çà et là quelque exception, résul-

tant de l'ambition isolée d'un agent ou d'une erreur du pouvoir central, mais la règle n'en subsiste pas moins.

Dans la question d'Orient, plus encore qu'ailleurs, l'intérêt pacifique de l'Angleterre est évident. Ce pays n'admettra jamais que le Canal de Suez, dont elle a besoin plus que toutes les autres nations réunies, tombe aux mains d'une puissance militaire. Il s'ensuivrait pour elle, à bref délai, l'arrêt de son commerce et la perte des Indes. Cette nécessité est si évidente, qu'en prévision d'un conflit qui semblait alors assez probable, et pour se couvrir en tout état de cause, l'Angleterre a mis la main sur l'Égypte, après Malte, Chypre et Aden, ces postes d'observation alignés sur la route des Indes. Nous croyons qu'en agissant ainsi elle a commis, par excès de crainte, une de ces erreurs dont nous parlions tout à l'heure, car cette précaution exagérée a compliqué encore une situation déjà si emmêlée et si instable, mais il n'en est pas moins vrai qu'en Orient comme partout les Anglais veulent la paix et l'intégrité de l'empire ottoman. S'ils étaient certains de l'avenir à ce point de vue, ils n'hésiteraient pas longtemps à évacuer l'Égypte, car les intérêts privés des quelques fonctionnaires qu'ils ont là-bas ne pèsent guère en présence de l'intérêt public, qui craint les complications et la guerre qu'elles pourraient causer.

La situation étant ainsi établie, voyons les conclusions que nous devons tirer des faits indiqués.

IV. — PARTAGER OU CONSERVER.

La solution de la question d'Orient peut s'établir sur un de ces deux termes : Partager ou Conserver.

Partager, c'est chose facile à dire, non à faire, car si déjà il n'est pas aisé de s'entendre quand une loi supérieure détermine les droits des héritiers, c'est bien pis quand le droit et la loi sont absents, quand chacun prétend se servir selon son appétit, et se croit lésé de tout ce que prend le voisin. Toute question de justice mise à part, il est bien certain qu'une répartition

des territoires orientaux ne pourrait se faire sans contestations et sans guerre. D'ailleurs, si, par l'impossible, on parvenait à s'entendre pour opérer en paix cette curée, ce ne serait qu'un répit, car bientôt les copartageants, désormais mis en contact direct, et voyant surgir de nouvelles et plus vives rivalités, ne tarderaient pas à entrer en lutte les uns contre les autres afin de se disputer la domination de cette mer intérieure, qui reste le centre de la vie politique de l'Occident.

Il ne serait pas plus sage d'opérer le morcellement au seul profit des groupes chrétiens de l'Empire ture, comme cela a été commencé en 1827 et continué en 1856 et 1878, car en agissant ainsi on n'éteint nullement les convoitises des grands États (on sait comment la Russie et l'Autriche se disputent l'influence à Bucarest, Sofia, Belgrade et Cettinié); de plus on allume celles des petits États que l'on forme. La guerre serbo-bulgare, les manœuvres des Grecs et des Bulgares en Macédoine, suffisent pour le prouver surabondamment. Cette accumulation de petits pays mal organisés, turbulents, est un véritable danger pour l'Europe.

Conservé n'est pas chose facile non plus, cela pour les raisons d'ordre intérieur que nous avons indiquées en parlant de la Turquie, et parce que les convoitises de ses voisins sont toujours éveillées et sans cesse menaçantes. Il résulte de ce double fait deux difficultés correspondantes : pour conserver la Turquie, il faut d'abord maintenir chez elle l'ordre et la paix, de manière à éviter les interventions intéressées; ensuite il est nécessaire de tenir en respect les ambitieux. Maintenir l'ordre en Turquie, c'est chose malaisée, à cause de la diversité des races, de la faiblesse du gouvernement et des intrigues extérieures; contenir les puissances avides, cela n'est pas non plus une petite affaire. Dans les deux cas, il faut, pour réussir, disposer d'une grande autorité appuyée sur une force redoutable, afin d'en imposer d'une part aux Turcs et à leurs sujets pour leur faire accepter une organisation convenable, et d'autre part à leurs voisins pour les obliger à respecter les traités et le territoire ottoman. Or l'Angleterre, avec toute sa force, ne pourra réussir à elle seule à atteindre ce double but. Il lui faut pour cela l'appui

d'une grande puissance continentale, elle le sait et cherche constamment cet appui. Si nous pouvions le lui offrir, franchement et de façon durable, c'est avec nous qu'elle pourrait régler le plus sûrement, dans un sens pacifique, cette irritante et dangereuse Question. Et si la France et l'Angleterre étaient loyalement, sérieusement d'accord, sans autre ambition que celle d'assurer la paix du monde pour le profit commun des nations, les autres États marcheraient certainement à leur suite, ne pouvant résister à la pression colossale de cette union habile et féconde.

Malheureusement, les circonstances sont peu favorables à la réalisation d'un tel accord, et il est à craindre que la France, subissant la fatalité des circonstances, ne renouvelle, à un peu plus d'un demi-siècle de distance, l'erreur commise en 1840. A cette époque, l'Angleterre a profité maladroitement d'une faute de notre politique, pour essayer de régler sans nous la question d'Orient; elle n'a réussi qu'à retarder de quelques années l'intervention russe. Après 1856, la France, un moment d'accord avec sa voisine, n'a pas tardé à l'abandonner : la plupart des résultats si chèrement obtenus ont été promptement sacrifiés. En 1878, la France était trop effacée pour assumer un rôle très actif, l'Angleterre a dû consentir à un premier démembrement de sa protégée. Aujourd'hui, pour éviter de nouveaux désastres, il faudrait prendre des mesures décisives, imposer à la Turquie une tutelle préservatrice, à ses voisins une politique de paix. Si la France avait les mains libres, et comprenait bien ses propres intérêts, la chose serait relativement aisée. Mais nous sommes précisément les alliés de l'ennemi le plus redoutable de l'Empire ottoman. Notre position est contradictoire, nous ne pouvons pas grand'chose, et nous devons nous estimer heureux si les incidents de ces dernières semaines s'apaisent et si nous pouvons faire durer le compromis provisoire de Berlin.

NOËL D'ASPROMI.



FÉMINISTE OU ANTI-FÉMINISTE



Il paraît que les femmes ont des ennemis. M. Arthur Desjardins l'a affirmé l'autre jour dans une brillante conférence ; il en a même désigné deux par leurs noms, Strindberg et Proudhon ; l'un d'eux est Scandinave, il est vrai, et l'autre mort, ce qui nous lave assez bien de tout reproche, nous autres Français vivants ; mais si nos traditions chevaleresques nous empêchent de faire au sexe faible des déclarations de guerre, il y a du moins parmi nous beaucoup d'hommes, et même quelques femmes, très disposés à rétrécir le plus possible le champ d'action féminin, à blâmer avec aigreur tout changement dans les habitudes, à se voiler la face parce qu'une jeune fille d'aujourd'hui n'a pas les mêmes manières d'agir et de parler que pratiquait son arrière-grand'mère sous la Restauration ou le Gouvernement de Juillet. En face d'eux se dresse un bataillon plein d'ardeur pour la conquête des droits des femmes, résolu à se sacrifier à la préparation d'une ère nouvelle, et généralement fort exagéré dans ses peintures de la tyrannie sous laquelle la femme a vécu, paraît-il, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Ce sont là les partis extrêmes. Entre ces deux pôles on trouve les partisans de la Femme d'autrefois, puis ceux de la Femme moderne : les psychologues qui n'accordent à la femme qu'une âme de second ordre, et ceux qui exaltent l'âme féminine ; les psychologues qui démontrent l'infériorité de la femme par la faible quantité de matière grise que contient sa cervelle, et ceux qui démontrent le contraire, avec un égal succès. Tout ce monde se querelle avec un admirable entrain, une conviction passionnée, parfois avec une déraison si complète que l'on croirait assister à une

discussion conjugale. Seulement, la discussion ne finit jamais par une réconciliation, comme cela arrive dans un bon ménage; les collectivités ne se réconcilient pas; elles sont abstraites et absolues.

La conférence de M. Arthur Desjardins m'a rappelé un tournoi assez bizarre pour et contre les femmes, dont la *North American Review* était le théâtre il y a quelques mois. Un savant américain, le Dr Cyrus Edson, avait observé qu'il existe aux États-Unis un assez bon nombre de femmes insupportables (*nagging women*), et il avait révélé à ses contemporains cette importante découverte. Pour une découverte américaine, ce n'était pas très inattendu ni très merveilleux, et l'on pouvait croire qu'une pareille révélation aurait lieu sans provoquer une émotion bien vive. Pas du tout, les femmes ont répondu; elles ont répondu comme on répond dans une querelle causée par la mauvaise humeur. Elles n'ont pas nié qu'il y ait des femmes insupportables; elles ont seulement affirmé que beaucoup d'hommes sont grossiers, dissolus, paresseux, égoïstes, tout aussi insupportables que les femmes nerveuses. Impossible, on le voit, de mieux reproduire le désordre d'idées ordinaire aux querelles de ménage. On ne cherche pas à se convaincre, mais à se dire des choses désagréables; je ne parle, bien entendu, que des très mauvais ménages, et par ouï-dire.

Au milieu de ce chaos, on démêle cependant une idée dominante; tous les combattants admettent, soit formellement soit tacitement, qu'il y a quelque chose de changé dans la situation des femmes. Sont-elles plus nerveuses, plus taquinantes qu'autrefois? ou bien ont-elles plus d'aspirations élevées, plus de personnalité, plus d'instruction? Quelle que soit la théorie à laquelle vous vous rangiez, vous constatez par là même qu'entre la femme d'autrefois et la femme d'aujourd'hui il y a une différence. Voilà donc un fait acquis, mais d'une façon bien vague. Est-il possible de le préciser un peu?

I

Est-ce par simple fantaisie que la femme moderne diffère de la femme d'autrefois? Ou bien y a-t-il quelque chose de changé dans les conditions de sa vie, quelque chose qui l'oblige à se transformer?

La seconde de ces hypothèses est seule admissible. Il suffit de regarder autour de soi pour voir combien de choses se sont modifiées et se modifient sans cesse. La femme, comme l'homme, comme la société tout entière, est entraînée dans un mouvement général et inévitable.

Nous vivons aujourd'hui encore avec cette idée que la femme trouve son occupation au foyer. Cela n'est plus vrai pourtant au même degré qu'autrefois, et surtout cela n'est plus vrai de toutes les femmes.

Autrefois, le foyer était un atelier gouverné par la maîtresse de maison, atelier de filature et de tissage; atelier de couture et de confection. Aujourd'hui, il y a beau temps que la femme forte ne file plus la chaude laine et le fin lin; le tricot, l'ouvrage élégant de broderie, la tapisserie, sont restés dans certains milieux comme les témoins de l'ancien état de choses, mais c'est par tradition que les mères de famille insistent pour que leurs filles aient les doigts occupés; ce n'est plus par nécessité. Les femmes qui gagnent leur vie à l'aiguille savent combien cela paie mal; les seules qui arrivent à se faire des salaires raisonnables deviennent des artistes ou des commerçantes, mais les malheureuses lingères qui cousent à la tâche travaillent dix-sept heures par jour pour gagner de un à deux francs (1).

Il est clair que ce n'est pas pour les quelques centimes afférents à deux ou trois heures de travail effectif que les femmes du monde prennent un ouvrage. Au point de vue économique, leur travail ne peut guère se défendre. Il est beaucoup moins

(1) V. *Les ouvrières de l'aiguille à Paris*, par Charles Benoist.

rémunérateur que la moins prospère des industries. Mais, dit-on, cela donne une occupation aux femmes ! — Il y aurait peut-être à se demander si on ne peut pas leur en trouver de plus propre à les développer : en tous cas, voilà bien la constatation de sa déchéance : il est passé à l'état d'occupation, de distraction, comme le piano, la peinture sur porcelaine, ou la décalcomanie. On met les jeunes filles au travail à l'aiguille parce qu'on ne sait qu'en faire. Ce n'est pas ainsi que l'on considérait les choses jadis. Une bonne maîtresse de maison devait pourvoir chaque année sa lingerie d'une certaine quantité de draps, nappes, serviettes, etc. Elle recevait de ses fermiers le chanvre et le lin en étoupes ; elle le faisait blanchir, filer, tisser, puis confectionner. Elle mettait ainsi en œuvre la laine de ses moutons ; c'était un véritable chef d'industrie. Aujourd'hui, pour avoir une idée de ce rôle ancien de la femme, il faut aller dans quelques districts perdus des Highlands d'Écosse, où de rares familles filent, teignent et tissent le tartan aux vives couleurs ; ou bien il faut se rendre chez les tribus nomades orientales où la fabrication domestique des burnous et des tapis s'est encore conservée.

La femme n'était pas seulement chef d'industrie textile. Les soins du ménage prenaient souvent aussi pour elle l'importance d'une véritable fabrication. Et il n'est pas nécessaire de remonter à des âges très éloignés pour retrouver cela. Combien de ménages ruraux en France où c'est la femme qui pétrit et fait cuire le pain ? C'était encore l'usage en Angleterre, dans les grandes villes, il y a quelques années, et j'ai recueilli de la bouche de femmes d'ouvriers le témoignage de l'immense soulagement que cela avait été pour elles lorsque cet usage s'était perdu en présence de facilités nouvelles, combien aussi de conserves de ménage, combien de petites recettes aujourd'hui délaissées parce que le commerce mieux pourvu, mieux outillé pour la distribution de ses marchandises, livre à meilleur marché des produits similaires ? Au lieu de surveiller ses confitures, on achète de la marmelade d'oranges de Dundee ; au lieu de préparer les pâtés et conserves de toute nature dans sa maison, on les fait venir de chez Potin, et le bœuf américain se consomme sous

diverses formes dans tous les coins de l'univers où pénètre une voie ferrée.

Ajoutez encore la disparition du lavage et blanchissage du linge à domicile. Un blanchisseur vient prendre votre linge sale et vous rapporte votre linge propre; vous payez, et c'est tout.

J'entends d'ici plus d'une lectrice me dire que l'ancienne méthode valait bien mieux, qu'elle était plus saine au point de vue hygiénique, qu'on savait ce qu'on mangeait, qu'on ne brûlait pas le linge, qu'on faisait de meilleures étoffes. Tout cela, je n'en découvris pas, mais vous, Madame, qui avez la liberté de faire faire chez vous toutes ces différentes opérations, êtes-vous disposée à les entreprendre? Voulez-vous en assumer la charge? Non, n'est-ce pas? L'ennui d'un pareil souci, ou tout simplement, des considérations d'ordre économique vous font choisir la méthode nouvelle, celle que vous déclarez détestable. Nous sommes donc parfaitement d'accord : je ne prétends pas à l'excellence absolue du parti que vous avez pris; je constate que vous le prenez librement, de vous-même, comme le plus raisonnable, le plus expédient dans les circonstances présentes.

Et comme tout le monde est de notre avis, comme de plus en plus le foyer perd son caractère d'atelier de fabrication domestique, je me demande ce que va devenir la gardienne du foyer?

Évidemment sa situation a changé.

En ce qui concerne la femme de la classe ouvrière, les occupations ne manquent pas au foyer même après la disparition des travaux que nous avons dits. D'abord, cette disparition est moins complète en général; le lavage et le blanchissage, notamment, sont presque toujours exécutés par la maîtresse de maison, et puis la préparation des repas, les balayages et nettoyages, tout ce que font, en somme, les domestiques de gens plus fortunés, retombe sur elle. Mais les femmes qui ont des domestiques, que peuvent-elles faire chez elles?

Mettons tout de suite de côté celles qui ont des enfants jeunes et qui s'en occupent. Le noble labeur de la maternité suffit à

celles-là; nous pourrions nous demander ce qu'il leur faut pour être vraiment mères après qu'elles ont matériellement donné le jour à leurs enfants, pour les élever au vrai sens du mot, mais pour le moment elles sont hors de cause.

Celles que je vise ne sont pas dans une situation exceptionnelle; ces sont les femmes du monde dont les enfants sont au collège, ou établis séparément; ce sont celles qui n'ont pas d'enfants, ou qui ne sont pas mariées; ce sont celles qui n'ont pas grand'chose à faire chez elles quand elles ont commandé les repas et grondé un domestique sur l'insuffisance de son époussetage. Celles-là, neuf fois sur dix, s'ennuient considérablement et ne le dissimulent pas. Et cet ennui n'est pas l'apanage des seules grandes dames, tant s'en faut! Je me souviens d'une jeune femme de position très modeste, pensionnaire d'un *boarding-house* de Brooklyn, dont le mari, fort occupé comme tout honnête Américain, travaillait tout le jour à New-York; elle bâillait et se morfondait, traduisait péniblement à coup de dictionnaire un méchant roman de l'*Illustration* et déclarait que les femmes américaines étaient fort à plaindre.

En France, à Paris surtout, le néant de ce genre de vie est dissimulé par une certaine agitation matérielle. Il y a tout d'abord l'agitation mondaine, non plus réservée, comme à New-York, aux « meilleurs quatre cents » (*the better four hundred*), mais envahissant toutes les classes de la société bourgeoise, débordant jusqu'à l'extrême limite de la classe ouvrière. La forme la plus répandue et la plus abordable de cette agitation, ce sont les visites. Telle femme de fonctionnaire modeste ou d'employé subalterne ne peut pas se permettre facilement le luxe du théâtre ou les sorties du soir, qui exigent des frais spéciaux de toilette, mais elle promène tant qu'elle peut chez de soi-disant relations la toilette de ville indispensable. Cela n'augmente pas très sensiblement sa dépense et cette raison lui paraît une justification complète de l'emploi de son temps. Au fond, elle pense que son temps n'a aucune valeur; pourvu qu'elle ne grève pas le budget conjugal d'une manière exagérée, qu'importe? Elle est une femme *raisonnable*, c'est-à-dire purement passive, n'en-

trainant pas son mari dans des complications financières, mais bonne à rien.

En province, on retrouve le même type dans beaucoup de villes; il est seulement tempéré par le calme plus grand de la vie ambiante; et puis, le cercle restreint où l'agitation mondaine se produit modifie son caractère; le bavardage convenu ne trouvant plus le même aliment dans les innombrables distractions parisiennes, se venge sur le prochain; la médisance devient amère, les petites coteries se déchirent.

Il y a aussi, dans de très petites villes, ou au fond de certaines campagnes, des femmes complètement absorbées par la tapisserie, le tricot, le train-train du ménage et l'économie; le néant de leur vie, d'accord avec l'inactivité qui les entoure, finit par leur plaire et devient chez elles une seconde nature.

Ces trois variétés ne sont au surplus que des formes différentes du vide: agitation dans le vide ou inaction dans le vide. Si vraiment la nature avait horreur du vide, comme on le croyait jadis, quelle hécatombe ce serait et que de femmes disparaîtraient, sans parler des hommes!

A côté de ces femmes parfaitement inutiles, il en est d'autres dont l'activité et le dévouement sont au-dessus de tout éloge. Lisez le discours de M. Édouard Hervé sur les prix de vertu, vous entendrez parler de quelques-unes d'entre elles, mais elles sont légion et je n'entreprendrai pas d'énumérer les œuvres de toutes sortes qui vivent par elles, ni les bienfaits qu'elles répandent autour d'elles. Tout le monde est d'accord pour applaudir à leurs efforts, et le plus farouche ennemi des femmes ne les blâmera pas de quitter leur foyer quelques heures par jour pour visiter la mansarde du pauvre. Mais est-ce là tout ce que les conditions de la vie moderne exigent d'elles? Est-ce tout leur devoir? Il est bien évident, d'abord que ce n'est le devoir que d'une classe privilégiée, de celle qui peut disposer d'un certain superflu. Pour la femme de l'ouvrier, de l'employé, pour la majorité des femmes, le dix-neuvième siècle, qui leur a donné les loisirs que nous avons vus, ne leur a-t-il pas imposé des obligations nouvelles?

II

La réponse à cette question ne saurait être douteuse : Tout loisir ménagé par des conditions de vie meilleures est une vocation à un état supérieur. L'avènement de l'ère du machinisme dans l'industrie a dispensé l'ouvrier de l'effort musculaire écrasant et prolongé qu'exigeaient autrefois la plupart des fabrications; il a permis l'établissement de journées de travail plus courtes et on peut dire qu'il a introduit par là dans la vie de l'ouvrier moderne deux éléments de premier ordre pour son élévation. Il le dispense de cette fatigue physique excessive qui abrutit l'homme en empêchant le jeu de ses facultés cérébrales; il lui procure quelques heures de loisir dont les meilleurs, les plus intelligents, les plus avisés savent faire usage. Déjà, dans les pays où le régime moderne de l'industrie est développé le plus largement, en Angleterre et aux États-Unis, il s'est rencontré un assez grand nombre de travailleurs prêts à profiter des loisirs qui leur étaient faits, pour qu'un changement appréciable se manifeste dans l'ensemble de la classe ouvrière. On lit plus, on boit moins, on fréquente davantage les églises, on se rend plus volontiers aux meetings (1), on prend une part plus active aux discussions qui s'y produisent, on raisonne mieux. J'entendais dire, il y a deux ans, par M. Austen Chamberlain, aujourd'hui Lord civil de l'Amirauté, que son père avait maintes fois exprimé devant lui son admiration du changement survenu depuis trente ans dans la masse des électeurs anglais. On peut croire à ce témoignage d'un homme incontestablement très expérimenté et capable de juger le degré d'intelligence de ses auditeurs.

En France, en Belgique, en Allemagne, la modification est moins profonde; l'industrie n'a pris nulle part sur le vieux continent l'essor formidable qu'elle a reçu au Nouveau Monde et en

(1) V. *La Question ouvrière en Angleterre*, p. 70.

Angleterre; de plus, les populations étaient moins préparées à profiter des conditions nouvelles; mais, malgré cela, il y a progrès sur certains points. On ne s'en aperçoit pas dans les contrées où l'industrie est moins avancée. De graves désordres dissimulent souvent ce progrès dans les districts manufacturiers, et cependant nos ouvriers continentaux d'aujourd'hui sont plus aptes à comprendre le problème qui se dresse devant eux, plus désireux de s'associer, sinon plus habiles à y réussir; la classe soi-disant éclairée a peu fait pour leur éducation, mais ils sont mieux préparés à recevoir la bonne semence, quand on voudra bien la leur confier; leur esprit est plus ouvert, ils sont plus habitués à raisonner, et par conséquent plus facilement accessibles à la vérité.

Malgré la différence des résultats obtenus jusqu'ici dans les divers pays de l'Europe et de l'Amérique, il n'est pas douteux, pour quiconque observe sans préjugés les conséquences sociales du mouvement industriel, qu'elles tendent à développer les facultés du travailleur d'une façon plus harmonique, à faire de lui un citoyen plus éclairé, un ouvrier plus indépendant, et, pour tout dire d'un mot, un homme plus complet. Telle est, très clairement, la vocation supérieure à laquelle les circonstances actuelles appellent l'ouvrier. Elle a, comme corollaire, l'obligation pour celui-ci de s'améliorer physiquement, intellectuellement et moralement. Les loisirs qui lui ont été faits doivent être employés par lui dans ce but, et les nécessités de défense, d'association, que crée le régime industriel moderne, lui fournissent une précieuse occasion d'élévation.

En est-il de même des femmes? Et quelles occasions de développement leur sont fournies par les faits? Où se trouve la compensation de ce qui leur a été enlevé?

La compensation est ample. Elle se trouve dans un progrès sensible de leur indépendance. Et cela est vrai à tous les échelons de la société; en haut, toutefois, cette indépendance plus grande ne s'affirme que par des tendances et sans qu'on en démêle facilement la cause; en bas, elle se manifeste par des faits précis. C'est pourquoi nous parlerons d'abord des femmes de la classe ouvrière.

Le développement du machinisme dans l'industrie favorise leur indépendance, d'abord parce qu'il leur procure un emploi beaucoup mieux rémunéré. Je parlais plus haut des salaires dérisoires gagnés par les ouvrières de l'aiguille soumises au *sweating system*. Mettez en regard ceux que reçoit une ouvrière de fabrique, une femme surveillant une machine; ces salaires sont supérieurs; de plus, les heures de travail sont beaucoup moins longues, 12 heures au plus en France, 10 heures au plus en Angleterre; enfin les ateliers sont plus aérés, moins malsains que ceux de la petite industrie dans laquelle on pratique le travail en chambre. La jeune fille employée dans une filature ou un tissage peut arriver parfois à gagner un salaire très peu différent de celui de son père ou de son frère; j'ai observé ce cas notamment dans les fabriques de *tweeds* de l'Écosse; dès lors, elle devient plus difficile pour se marier; au lieu d'épouser le premier garçon qui lui fait la cour, elle réfléchit que sa situation actuelle est bonne, qu'elle est assurée de gagner largement sa vie en restant fille. Voilà un immense résultat : Réfléchir avant de se marier! C'est le commencement de la sagesse, le résultat de l'indépendance vraie, le signe certain d'une situation meilleure.

Si la femme dont je parle n'a pas réfléchi, l'industrie lui viendra encore en aide, lorsque son mari n'apportera pas au ménage le fruit de son travail, lorsqu'il sera paresseux, incapable ou dissipateur. Alors la femme mariée pourra reprendre le chemin de l'usine, triste nécessité sans doute, mais suprême refuge contre le besoin. En France, d'ailleurs, il n'est malheureusement pas rare que la mère de famille aille à la fabrique, et cela n'est pas considéré comme anormal. Elle contribue fréquemment pour une part assez notable aux moyens d'existence de la famille; elle y contribue par son travail *en dehors du foyer*. Nous voilà bien loin de la conception ancienne! Nous en sommes si loin que les lois civiles *issues de cette conception* produisent aujourd'hui des anomalies, des injustices. Ainsi, c'est un principe de notre droit que la femme mariée ne peut pas légalement toucher le salaire de son travail; c'est le mari seul qui a qualité pour cela. Et l'on comprend assez bien qu'une

pareille disposition ait semblé le *summum* de la sagesse à des gens pleins de bon sens, il y a un ou deux siècles. Pothier doit avoir dit des choses remarquables là-dessus, et Portalis ou Bigot Prémeneu trouvaient à coup sûr la chose parfaite lors de la rédaction du Code civil; mais le fait n'en est pas moins devenu odieux, aujourd'hui que la femme travaille à l'usine, gagne un salaire, et peut se le voir arracher par son mari tandis que les enfants demandent du pain à la maison. Autrefois, il était exceptionnel qu'une femme eût un métier; aujourd'hui ce n'est plus ainsi, et voilà pourquoi nous souhaitons bonne chance au projet de loi déposé par M. Léopold Goirand à la Chambre des Députés pour autoriser les femmes mariées à recevoir elles-mêmes les sommes provenant de leur travail. La commission parlementaire a conclu à son adoption, et on ne voit guère quelles objections sérieuses pourraient être faites à une réforme si raisonnable; mais ce n'en est pas moins un pas dans le sens de l'indépendance féminine, et, bien évidemment aussi, cela est dû à une modification du régime du travail.

Il y a plus, l'introduction de la femme dans l'usine n'a pas seulement eu pour effet de lui créer des ressources personnelles; elle l'a mise en face d'une situation qui réclame de sa part une initiative, une faculté de direction, qui auraient été autrefois sans emploi.

En effet, elle a à se défendre comme les ouvriers ses frères; il faut qu'elle organise la représentation de ses intérêts, et personne ne peut faire cela pour elle; par la force des choses, ces intérêts se trouvent entre ses mains; si elle reste en tutelle comme fille mineure ou comme épouse, en fait, comme ouvrière elle est émancipée. Elle assistera à des meetings, elle discutera telle mesure à prendre dans le syndicat dont elle fait partie. Sans doute, elle fera cela bien ou mal, fructueusement ou non, mais c'est à elle de le faire, les circonstances l'exigent et aucune organisation normale ne peut se créer pour elle tant qu'elle ne sera pas capable de la créer elle-même.

Ainsi le régime moderne du grand atelier a profondément modifié la condition de la femme; il a émancipé l'ouvrière.

Il a également agi d'une façon indirecte sur les femmes de la classe supérieure. Le problème de la charité, autrefois restreint aux limites du voisinage, a pris une extension énorme par la complication de la vie moderne en même temps qu'il revêtait un caractère public. Les œuvres sont devenues de petites administrations, nécessitant le concours de plusieurs personnes, et les femmes qui, jadis, exerçaient leur bienfaisante action sur quelques familles pauvres de leur connaissance, faisant l'aumône dans l'isolement et la discrétion, ont dû sortir de ce rôle effacé, faire appel à tout le monde, organiser une véritable Assistance publique.

Et le contact de ceux qu'elles secouraient a montré à beaucoup d'entre elles l'insuffisance de l'aumône à guérir ces malheureux. Elles ont recherché non plus seulement à soulager la misère existante, mais à la prévenir, et elles ont ainsi atteint le côté économique et social du problème. Par cette voie, elles pénètrent dans la vie, dans les préoccupations dominantes du pays. Le mois dernier, le décret sur l'organisation de l'assistance publique à Paris a permis de nommer des femmes parmi les administrateurs des bureaux de bienfaisance; la chose a passé presque inaperçue tant elle paraît naturelle, tant nous sommes habitués à voir des femmes s'occuper de ces questions. Je crois qu'il y a soixante ans on se serait fort récrié.

Les femmes capables de participer ainsi, soit officiellement, soit à titre privé, à la marche d'un grand service public, font à coup sûr de leurs loisirs un utile et louable usage. C'est plus qu'une distraction ou un emploi quelconque du temps qu'elles se procurent; c'est plus qu'une vertu qu'elles pratiquent par devoir religieux; c'est une fonction qu'elles remplissent.

Toutefois, ce ne peut être là que l'apanage d'un petit nombre. Il est difficile de se consacrer d'une manière sérieuse et avantageuse à l'exercice de la charité, aux œuvres d'assistance ou de protection, si on n'a pas une situation de fortune large, ni une situation mondaine qui permette de pénétrer un peu partout. Je sais qu'il y a des exceptions, et qu'à force de dévouement certaines femmes accomplissent des prodiges, mais on ne peut

pas tenir compte des exceptions. En plus, toutes les femmes riches et bien posées n'ont pas la chaleur de cœur suffisante pour se résoudre aux sacrifices indispensables à ce genre d'occupations.

Il y en a d'autres plus à la portée des femmes de condition plus modeste et de dévouement moins accentué. Il y a toutes les branches d'activité lucratives aujourd'hui ouvertes aux femmes en dehors de l'industrie; le commerce qui en emploie un grand nombre, soit aux écritures, soit à la comptabilité, soit à la vente de détail; l'enseignement, qui en absorbe, lui aussi, une quantité notable, bien que très inférieure à la demande; enfin, certaines fonctions publiques secondaires, telles que les postes, les télégraphes, les téléphones. Nous n'avons encore avancé que d'une façon timide dans cette voie, mais les pays anglo-saxons emploient d'une manière analogue une proportion beaucoup plus forte de femmes. En ce qui concerne les professions libérales, on ne conçoit guère qu'à titre exceptionnel la femme ingénieur ou la femme avocat, mais la femme artiste, mais la femme écrivain, se rencontrent assez fréquemment même en France, et si la femme médecin y est encore fort rare, on conviendra toutefois qu'une femme ayant fait les études nécessaires à la profession est tout aussi bien à sa place dans la chambre d'un malade que l'homme médecin auprès d'une jeune femme. Au surplus, on confie toujours à des femmes le rôle de garde-malade; il leur suffit d'acquérir la science et l'expérience en plus de la merveilleuse aptitude qu'elles possèdent naturellement à donner des soins pour devenir d'excellents médecins.

J'espère que le nombre des femmes-médecins ira en augmentant d'ici à quelques années, et, ce qui me confirme dans cet espoir, c'est la sainte rage dont les docteurs masculins sont généralement animés contre leurs confrères féminins. Les médecins de Montreuil-sous-Bois viennent d'en donner un joli exemple. Un habitant de Montreuil avait légué à sa commune une somme pour construire un dispensaire. Le dispensaire une fois construit, le maire nomma pour le diriger, cinq docteurs et une doctoresse.

Immédiatement grève des cinq docteurs, qui refusent de guérir si on admet une femme à guérir de compagnie avec eux. O Molière, où es-tu? *O savantissimi doctores!* vous avez donc bien peur de la concurrence? Il paraît d'ailleurs que les jeunes étudiants en médecine, jaloux de suivre l'exemple de leurs maîtres, se montrent fort malappris vis-à-vis des étudiantes admises à suivre les cours avec eux. Voilà qui nous fera une jolie réputation auprès des jeunes femmes étrangères attirées à Paris par le renom de notre Faculté! Mais, je le répète, cela montre bien que la concurrence des femmes s'affirme et paraît menaçante aux médecins jaloux de leurs privilèges.

Peu à peu les préjugés s'effacent, des habitudes nouvelles se créent, et la femme bien élevée voit s'ouvrir devant elle une ère où il lui sera possible de gagner sa vie sans déchoir. Cela me paraît un grand bienfait. Je ne connais rien de plus triste que la situation d'une jeune fille française appartenant au monde et sans fortune. Délaissée des jeunes hommes qui cherchent une dot et se gardent prudemment contre les surprises du cœur, elle passe sa jeunesse à attendre celui qui ne vient pas, sans aucun moyen à sa portée pour améliorer une situation insuffisante, sans avenir et sans but dans la vie, avec la perspective d'une vieillesse isolée et étroite. Autrefois, l'habitude française lui accordait un refuge au foyer paternel continué par le frère aîné. C'était une solution. Elle avait des côtés peu réjouissants pour chacune des parties liées ensemble : les tantes rendaient parfois des services, mais souvent aussi elles étaient acariâtres, jalouses de la belle-sœur qui était venue les supplanter au foyer; à son tour, celle-ci se montrait peu condescendante pour elles, et l'harmonie laissait à désirer, mais enfin c'était une solution. Nous ne voulons plus de cette solution; elle est devenue impossible à peu près partout, et voilà la vieille fille sur le pavé, avec une indépendance dont on ne lui a pas appris à faire usage, avec des moyens limités, sans foyer, avec l'idée que la place d'une femme est à son foyer. Cependant, des jeunes filles moins fortunées qu'elle, mais d'un monde moins élevé, auront pu se créer une situation véritablement indépendante et

un but dans la vie. N'est-il pas temps de sacrifier le préjugé au bien-être et au bonheur, de montrer à la jeune fille qu'il y a pour elle aussi place sur terre, même lorsque la dot nécessaire pour servir d'appât aux jeunes gens lui fait défaut? Pourquoi la confiner dans un cercle étroit destiné à se briser, tandis que d'autres sphères plus larges, plus fécondes et plus durables lui sont ouvertes?

On voudra bien remarquer que je n'ai rien dit de la politique. D'ordinaire, les revendications féministes se manifestent par l'affirmation bruyante du droit de vote. C'est prendre la question à l'envers. C'est fort peu de chose pour l'indépendance réelle que d'être inscrit sur une liste électorale. Les nègres des États-Unis sont électeurs et aucune femme française ne voudrait accepter la situation de ces nègres; ce qui est important et désirable, c'est d'être réellement capable d'indépendance, parce qu'alors on arrive toujours à faire reconnaître sa capacité, à changer l'état de fait en un droit. L'exemple des quelques États d'Amérique où les femmes votent ne prouve rien en faveur de l'efficacité de l'électorat féminin en France. D'abord, cette conquête politique paraît avoir été prématurée, même pour les Américaines; et de plus elles avaient un apprentissage de l'indépendance poussé autrement plus loin que les Françaises. A peine ouvre-t-on chez nous la porte de la rue à la femme, la voilà déjà qui court aux urnes! Les « ennemis des femmes » verront là un argument en faveur de leur thèse. « Voyez, diront-ils, le ridicule usage qu'elles font de leur liberté. » Oui, mais qui donc entre dans la Ligue des femmes en France? Pour qu'un mouvement réussisse, il ne suffit pas qu'il soit justifiable dans son origine; cela n'est même pas toujours nécessaire; mais il faut absolument qu'il soit représenté par des individualités de valeur. Le mouvement féministe n'a pas encore trouvé en France assez de partisans éclairés et équilibrés pour le mettre dans le droit chemin. Tel qu'il existe, il effraie et fait reculer avec juste raison celles qui pourraient le mieux assurer son succès; il fortifie leurs préjugés au lieu de les détruire. C'est ce qui arrive à toutes les bonnes causes mal défendues. Mais ces causes n'en sont pas moins bonnes; elles solli-

citent de bons défenseurs. Y aura-t-il quelque femme d'une situation au-dessus de toute critique qui soit assez clairvoyante pour voir cela, qui fonde, non plus une ligue pour la conquête des droits des femmes, mais une ligue pour leur progrès et leur élévation?

Paul de ROUSIERS.



SOCRATE ET SON GROUPE

II

SOCRATE ET SES ENNEMIS (1)

Trois causes sociales nous ont paru contribuer à la vogue et au succès de Socrate : la gratuité de son enseignement, le compagnonnage intellectuel établi entre lui et ses disciples, et la campagne de restauration morale et politique entreprise sous sa direction.

Nous avons constaté que, malgré cette vogue, malgré ce succès, la campagne en question aboutissait à une conclusion tragique. Nous avons vu se dessiner autour de Socrate, parallèlement au courant de sympathie dont nous avons parlé, un courant d'hostilité dont il nous reste à retrouver la source. Socrate avait évidemment pour lui une force morale, incarnée dans le groupe de ses amis. Il va succomber sous une force adverse, plus efficace et plus puissante, représentée par ses ennemis.

Mais avant d'étudier l'attaque, voyons tout d'abord si Socrate était pratiquement outillé pour la défense. Cet homme si remarquable par son prestige, si populaire par ses allures et par sa parole, n'avait-il pas un défaut à sa cuirasse, défaut où ses adversaires pouvaient avantageusement viser ?

Ce défaut existait, nous l'avons entrevu. Socrate, pourvu de disciples d'élite, appuyé par une fraction notable de l'opinion,

(1) Voir la série d'articles sur *les Ancêtres de Socrate*, *Science sociale*, livraisons de juin, juillet, septembre et octobre 1895. — Voir également la livraison de novembre : *Socrate et ses amis*.

hautement prisé par les personnalités les plus aristocratiques d'Athènes, n'en était pas moins, au point de vue politique, un *isolé*.

I. — L'ISOLEMENT POLITIQUE.

Socrate, lorsqu'on examine les causes de son procès et de sa mort, apparaît comme le *bouc émissaire de la sophistique*. Son châtement n'est pas personnel. Le verdict des juges atteint en lui une doctrine, une classe d'hommes, tout un ensemble d'idées réputées dangereuses. Victime expiatoire, il paye pour tous ceux qui ont pu faire plus ou moins comme lui. Nous n'avons pas à aller chercher bien loin pour trouver des exemples de ces « satisfactions » données à une vaste indignation publique. Il est des situations où ces sortes de sacrifices sont estimés nécessaires. Ces proscriptions sont aux irritations populaires ce qu'une soupe levée à propos est à un excès de vapeur. Par elles les ressentiments, prêts à faire explosion, s'écoulent en faisant plus de bruit que de mal. Mais on sait aussi que la victime n'est pas toujours choisie parmi les plus coupables. Pour sauver les animaux de la peste, ce n'est pas, on le sait, le plus chargé de méfaits qui se voue ou est voué d'office à la mort.

Socrate meurt comme sophiste (1), pour avoir commis des faits qu'on pouvait depuis longtemps reprocher aux sophistes, pour avoir compromis le respect de la tradition chez les jeunes gens, à l'instar des sophistes; pour avoir ébranlé la croyance légale aux dieux de la cité, croyance déjà fort endommagée par les sophistes.

Pourquoi donc les accusateurs, épargnant l'ensemble des sophistes, s'en sont-ils pris plus particulièrement à Socrate? Pourquoi, tandis que les Gorgias et les Protagoras amassaient

(1) Hegel et Grote font de Socrate un véritable sophiste. Zeller l'admet avec les atténuations convenables. Dans l'antiquité, on sait qu'Aristophane a personnifié la sophistique dans Socrate. Enfin Anytus, l'un des accusateurs de Socrate, était en même temps un des adversaires les plus acharnés des sophistes.

drachmes et honneurs, quelques esprits éminents, moins audacieux dans leurs doutes, plus moraux dans leur enseignement pratique, offraient-ils prise à l'action légale? Pourquoi Socrate, parmi ces esprits éminents, occupe-t-il surtout une place toute particulière? Sur quoi se fonde cette préférence dans la poursuite d'un délit commun alors à tous ceux qui faisaient profession d'enseigner?

Une première réponse se présente avant toute autre : les sophistes fabriquaient des politiciens, et Socrate n'en fabriquait pas.

Les sophistes, nous l'avons montré (1), formaient les jeunes gens en vue de l'exercice du pouvoir. Leur but unique, exclusif, était de les armer pour les luttes oratoires de la politique et de les mettre à même de monter, de monter toujours dans ce labyrinthe de magistratures où les législateurs athéniens s'étaient plu à entortiller le réseau compliqué de leurs précautions démocratiques.

Par leurs élèves, les sophistes, ou tout au moins la plupart d'entre eux, avaient donc un pied dans le pouvoir. Ils avaient là des amis, des fidèles, d'anciens écoliers qui, soit par reconnaissance, soit dans l'espoir de voir leurs enfants se former à la même école, ne pouvaient que garder une sympathie raisonnée ou instinctive pour les précepteurs qui les avaient si bien dégourdis eux-mêmes (2).

C'est là un point d'appui solide contre les accusations toujours possibles dans un milieu où les croyances peuvent devenir un crime de lèse-cité. Le sophiste est donc exposé, dangereusement exposé, mais l'ascension politique de ses élèves le met en meilleure posture pour échapper au danger. Ajoutons qu'en sa qualité de marchand d'idées, d'homme adonné à une profession lucrative, il évite de s'exposer gratuitement et ouvertement. Il n'a pas d'opinion politique, pas de plan de réformes qui le fasse

(1) Voir, livraison d'octobre. *Le type du sophiste*.

(2) Socrate, parlant des sophistes dans l'*Apologie* de Platon, constate que ceux-ci, dans leur commerce avec les jeunes gens, « en retirent de l'argent et de la reconnaissance ». (*Apol.* iv.)

mettre à l'index. Son ambition est de mettre ses élèves en état d'ergoter n'importe comment sur n'importe quoi. Il se désintéresse du reste.

Ce point d'appui, ces garanties manquent à Socrate.

Ce dernier, nous l'avons dit, enseigne gratuitement, *en amateur*, pour le plaisir. Son but n'est pas de former des politiciens. Au contraire, il se moque de la politique. Son cénacle se recrute principalement parmi les aristocrates, les boudeurs, ceux qui fuient les fonctions publiques ou qui n'ont aucune chance d'y arriver. Donc, pas moyen de se ménager des protecteurs. L'affection de ses disciples est fort vive à son égard, mais, si l'on nous permet un jeu de mots qui est tout à fait de mise ici, cette affection ne peut que rester exclusivement *platonique*.

Nous avons suffisamment parlé, dans notre précédent article, de ce *détachement* de Socrate à l'égard des fonctions publiques, soit pour lui, soit pour la grande majorité de ses disciples. « Quiconque, lui fait dire Platon, veut se consacrer à la défense de la justice doit être homme privé et non homme public (1). » Nous avons reconnu qu'il y avait là pour Socrate une force. Mais ce qui était force au point de vue de la doctrine était faiblesse au point de vue des circonstances. La république athénienne, alors plus que jamais, faisait prédominer l'action publique sur les naturelles influences de la vie privée : le principe antique, qui considérait le citoyen comme fait pour la cité, aboutissait à donner la plus abusive puissance aux politiciens; et, de politiciens, Socrate n'en avait pas. Il avait renié Critias et Alcibiade, les seuls de ses disciples qui fussent devenus puissants dans Athènes, et le premier, comme nous le savons par Xénophon, lui avait même gardé de vivaces rancunes (2). C'était précisément le contraire d'une protection. Non; Socrate est bien seul, sans protecteurs officiels, sans relations parmi les gros bonnets du gouvernement. Il le sait, il le dit, il en est fier, cela lui est égal, il en accepte bravement les conséquences, et ne se gêne pas, étant

(1) Ἴδιωτσέειν, ἀλλὰ μὴ δημοσιέειν. (*Apol.* XIX.)

(2) Critias essaya, étant *tyran*, d'interdire à Socrate tout entretien avec les jeunes gens. (Xénophon, *Mém.* II.)

prytane lors du fameux procès des généraux vainqueurs aux îles Arginuses, pour dire blanc quand tous ses collègues disent noir. Cette originalité lui sourit, et sourit sans doute à son groupe, à ses admirateurs. Seulement, ces genres de gloire finissent souvent par se payer cher. Isolé comme il l'est, Socrate est à la merci de la première attaque un peu vigoureuse. Plus avisés, et mieux défendus, les sophistes sont, sauf exception, assurés contre ces accidents. Aussi la masse des griefs accumulés contre eux, ne pouvant se faire jour dans leur direction, refluera naturellement sur les rares débitants d'idées qui n'auront pas à leur disposition d'aussi bons moyens de défense. C'est là un élément négatif de la question qu'il ne faut pas perdre de vue. Nous ne savons pas encore pourquoi succombe Socrate, mais nous savons que si quelqu'un doit succomber, ce sera lui plus facilement que tout autre.

Pythagore avait succombé à Crotona, et nous avons vu cependant combien était puissante la corporation pythagoricienne. Bien plus facile est l'assaut contre Socrate, qui représente les mêmes tendances sans disposer d'un organisme militant dans la cité. Ceci établi, passons en revue les assaillants.

Et d'abord, fidèles à notre méthode d'observation, arrêtons-nous aux *phénomènes extérieurs* d'hostilité qui se produisent, longtemps avant l'accusation, contre la personne de Socrate. Nous examinerons ensuite le fond même de l'accusation, officiellement formulée par ses détracteurs.

II. — LE COURANT D'HOSTILITÉ.

Socrate, dans l'*Apologie* que Platon met dans sa bouche, s'efforce de montrer aux juges les causes de l'inimitié qui le poursuit. Il constate d'abord ce qu'il y a de vague et d'insaisissable dans ce courant hostile. « Il y a déjà bien des années, dit-il, que j'ai été accusé auprès de vous et par de nombreux adversaires... Ce qu'il y a de plus bizarre, c'est qu'il m'est impossible de les connaître et de dire le nom d'aucun

d'eux, à l'exception d'un certain faiseur de comédies (1) ». Ce dernier trait vise Aristophane. Mais pourquoi lui en veut-on ainsi? Pourquoi des milliers d'inconnus le condamnent-ils sans le connaître, comme on condamnait sans le connaître le juste Aristide? Socrate l'explique. La cause de tous ces froissements, c'est *sa méthode*, c'est-à-dire l'ensemble de ses allures, de ses procédés, sa manie d'interroger tout le monde, et le sans-gêne avec lequel il laisse voir à beaucoup de ses interlocuteurs qu'il les tient pour des « pas grand'chose ». Il avoue que deux causes l'ont rendu impopulaire. Premièrement, il fait profession d'enseigner la sagesse. L'oracle de Delphes, répondant à son ami Chéréphon, a dit que Socrate était le plus sage des hommes. Fort de ce témoignage, Socrate cherche s'il trouvera d'autres sages. Il déclare avoir cherché partout, et n'avoir à peu près rien trouvé. Il a cherché *d'abord* parmi les *politiciens*, puis parmi les poètes, puis parmi les artistes (ou artisans) (2). Partout il a été déçu. Voilà qui n'est pas flatteur et qui range dans le camp antiso-cratique trois catégories d'individus assez importantes dans la *cité* et dans la *ville* d'Athènes : 1° les politiciens, 2° nombre de lettrés, 3° les petits ouvriers libres et citoyens, nombreux dans la commerçante Athènes et qui fournissaient de redoutables démagogues (3). En fait, nous voyons que, des trois accusateurs de Socrate, Anytus était poète; Mélitus, corroyeur et politicien, Lycon, rhéteur ou orateur. Au fond, ces trois dédains de Socrate peuvent fusionner en un seul : le dédain de la démocratie appuyée sur les petits métiers urbains, exploitée par les rhéteurs et courtisée dans les cérémonies officielles par les poètes, même par ceux qui, en flattant la masse, s'efforçaient, comme Aristophane, de la ramener à d'autres idées. Socrate et Aristophane, sur cette démocratie, pensent exactement la même chose. Seulement Socrate est philosophe; il ne cherche que les applaudissements d'une élite; il n'a besoin de flatter personne; il fait très bien avaler ses pilules sans les dorer. Aristophane est poète; son mé-

(1) *Apol.*, II.

(2) Mot à mot, *ceux qui travaillent de la main*, χειροτέχναι.

(3) Cléon le corroyeur, par exemple.

tier est de charmer, de délecter le peuple, un peuple de trente mille spectateurs qui demandent impérieusement à rire. On conçoit le mépris ou tout au moins l'éloignement de Socrate pour des hommes de ce type. Mais, s'il est facile à Socrate de se tromper sur Aristophane, il est encore plus facile à Aristophane de se méprendre sur Socrate qui, toujours mêlé aux sophistes, ergotant avec eux, admettant leurs procédés, leurs terrains de discussion et bien souvent leurs principes, ne se distingue pas très sensiblement, aux yeux d'un observateur superficiel, des maîtres reconnus de la sophistique.

La seconde raison que donne Socrate de l'aversion qu'on a contre lui, c'est l'enthousiasme de ses propres disciples pour sa méthode d'enseignement : la maïeutique, corsée de l'ironie. Socrate *éprouve* les gens, pour voir s'ils sont sages. Ses disciples veulent en faire autant, et *éprouvent* à leur tour les gens qu'ils rencontrent. En les *éprouvant*, ils se targuent des enseignements de Socrate. L'homme qu'on *éprouve* ainsi n'est pas toujours bien aise de servir de matière à une expérience, d'autant plus que les disciples, on peut le conjecturer, doivent s'y prendre moins adroitement et moins délicatement que Socrate. De là, contre le maître un concert de récriminations. Le mécontentement, rayonnant ainsi de tous les côtés, s'éparpille et se multiplie en raison du nombre des disciples. Toutes les victimes de l'ironie, soit du maître, soit des disciples, coalisent obscurément et lentement leurs rancunes. Tel est l'inconvénient de cette *familiarité* socratique dont nous avons signalé les avantages. C'est le revers de la médaille. Tout le monde n'est pas d'humeur à se laisser arrêter et captiver au passage, comme un Xénophon, par un Socrate qui met son bâton en travers de la rue. Il est des gens plus pratiques, ou plus occupés, que ces procédés n'amuse guère. Au fond, cet original de Socrate devait agacer pas mal de gens. Xénophon voile avec soin ce trait, et c'est un des principaux reproches que l'on fait à ses *Mémorables*, d'ailleurs si véridiques par tous les autres points. Son Socrate est trop calme, trop doux, trop « pasteur protestant », trop « vicaire de Wakefield ». Chez lui tout est miel, rien n'est fiel. Le Socrate de Platon, avec sa vé-

hémence insolence, ses bravades, cette verve ironique dont il accable les juges dans l'*Apologie*, est peut-être exagéré en sens inverse, mais on devine que la vérité est entre les deux (1). Avec ses idées, sa familiarité, ses allures vagabondes, son habitude d'interroger n'importe qui, sa malice fine et railleuse, Socrate n'a pu faire autrement que de récolter des inimitiés personnelles. On en vent aux gens qui viennent à brûle-pourpoint, et à propos de bottes, vous démontrer que vous n'êtes pas aussi intelligent que vous le croyiez. Un sophiste, cantonné dans son école, n'instruisant que les disciples payants, et laissant les autres tranquilles, ne se serait pas mis dans ces mauvais cas.

Or, si l'aversion vague et générale peut se comparer à un magasin d'explosifs qui s'emplit sans cesse, les haines personnelles, quand elles s'y ajoutent, peuvent, dans le même ordre d'images, être assimilées à l'étincelle qui y met le feu. Les rancunes privées ont beau jeu lorsqu'elles peuvent se servir des mouvements de l'opinion et les transformer en machines de guerre. Cela devait finir par arriver. L'hostilité, longuement accrue, après s'être confinée dans le domaine des rumeurs, après avoir fait irruption dans une comédie satirique, devait, grossissant toujours sous l'action d'une cause toujours présente et toujours agissante, se traduire par une dénonciation en règle devant les tribunaux de la cité.

Seulement, on ne va pas accuser un homme de ce qu'il vous a vexé, froissé, humilié, ou de ce que ses disciples en ont fait autant. On accuse quelqu'un d'un fait visé par quelque code, d'un crime ou d'un délit prévu par la loi, propre à exciter de nobles indignations dans le public et à fournir, aux « ministères publics » de bonne volonté, de décents réquisitoires. La formule accusatrice, libellée par Mélitus, fut la suivante, mot pour mot : « Socrate est coupable en ce qu'il corrompt les jeunes gens, et en ce qu'il ne reconnaît pas les dieux reconnus par la cité, mais bien des divinités nouvelles. »

(1) Xénophon fait une apologie pour les *ennemis*, et atténue tout ce qui pourrait indisposer contre Socrate. Platon fait une apologie pour les *amis* et met en relief, au contraire, tout ce qui peut renforcer l'enthousiasme de ces derniers.

Le premier grief allégué contre Socrate, c'est donc la corruption de la jeunesse. C'est la majesté, la dignité de la famille qui réclame vengeance contre lui.

III. — SOCRATE ET LA FAMILLE.

L'auditoire de Socrate, avons-nous dit, se compose exclusivement de jeunes gens. Il en est de même de celui des sophistes. La raison en est simple et naturelle. La jeunesse est encore, à un certain degré, l'âge de l'*éducation*, et quiconque, soit par métier, soit par goût, entreprend d'*élever* quelqu'un, ne peut guère s'adresser qu'à des personnes jeunes. Il ne peut être ici question des enfants qui, avant l'âge de seize ans, demeurent au foyer ou dans des écoles fermées, et ne participent point encore à la vie publique.

Les sophistes n'ont autour d'eux que des jeunes gens, parce que la jeunesse est l'âge où l'on peut se former aux discussions politiques. Socrate ne prêche guère qu'aux jeunes gens, parce que les hommes mûrs ont leurs idées faites et n'adoptent pas facilement celles d'autrui. Il préfère les jeunes aussi pour le charme naturel à cet âge, beauté physique, naïveté, grâce, enthousiasme facile, et, en amateur qu'il est, en homme qui, professant gratuitement, peut choisir ses élèves, il s'adresse plus particulièrement à ceux qu'il voit le mieux doués de toutes les qualités du corps et de l'esprit.

Par là encore, le cas se distingue sensiblement de celui des sophistes. L'écolier des sophistes est allé de lui-même à son maître; il a payé pour recevoir une provision d'idées et de phrases; on lui en donne pour son argent. S'il n'est pas content, on ne le plaint pas; si l'enseignement est pernicieux, on lui dit : « Fallait pas y aller », et les pères de famille qui voient d'un mauvais œil les doctrines d'un Gorgias n'ont qu'à ne pas laisser courir chez lui leur progéniture. Socrate, au contraire, recrute ses auditeurs dans les rues. C'est plus grave. Derrière le jeune homme qui s'extasie aux enseignements socratiques, le père

de famille peut surgir, soupçonneux ou irrité. Les pères, en général, n'aiment pas les blancs-bees qui raisonnent trop bien, et Socrate apprend à raisonner avec un grand luxe d'arguties, comme tous les sophistes ses confrères, quoique avec une prodigieuse supériorité de vues intellectuelles. Le Phidippide d'Aristophane battant son père, et lui démontrant par $a + b$ qu'il a le droit d'agir ainsi, n'est évidemment que la *caricature* d'un type réel, observé par l'auteur.

Il est certain que la doctrine de Socrate, en poussant les jeunes gens à ne se conduire que par la raison, devait les porter en certains cas à agir d'une façon peu conforme aux traditions ou aux volontés paternelles. N'oublions pas que nous sommes en plein essor commercial. Les origines de la famille grecque sont patriarcales, mais la piraterie d'abord, le commerce ensuite, ont fortement ébranlé l'autorité des anciens, des vieillards. Sparte, type à part, les vénère encore. On cite Sparte, pour ce fait, à Athènes et ailleurs *avec éloge*, preuve que ce respect décline presque partout. Or le commerce engendre, non pas toutes les initiatives, mais une certaine espèce d'initiative. Les jeunes gens, séduits par l'appât du gain, quittent volontiers le toit paternel pour s'embarquer dans des aventures lucratives. Il y a donc, dans le jeune public de Socrate, une prédisposition à accueillir favorablement ce qui peut porter à l'indépendance. Socrate, en d'autres termes, fournit des formules philosophiques à des émancipations qui s'ignorent, à des insurrections de volontés propres qui sont heureuses de revêtir cette forme intellectuelle et relevée. Mais on conçoit que certains pères ne sont pas contents. De fait, nous savons que certains d'entre eux se plaignaient ouvertement de l'ascendant que Socrate avait su prendre sur leurs fils (1).

Ce qui tend à prouver qu'il en était ainsi, c'est le soin minutieux que prend Xénophon, en bon apologiste, de nous montrer à chaque instant un Socrate bénin et sermonneur, qui apprend à la jeunesse à respecter père et mère, frère et sœur, etc.

(1) Xénophon, *Mém.* II, 62.

Il y a là une préoccupation d'avocat digne de remarque. Que Socrate ait tenu ces propos anodins, la chose est possible, et même certaine; mais quels autres propos tenait-il indépendamment de ceux-là? C'est ce que Xénophon n'avait pas à dire, et ce qu'il ne dit pas. Toutes les exhortations morales des *Mémoires* ne pouvaient probablement racheter, aux yeux des vieillards sévères, le levain de discorde introduit dans les familles par l'art trop parfaitement appris et retenu de l'argumentation socratique. Anytus exploitait même cette crainte chez les juges de Socrate, et leur rappelait qu'ils étaient *personnellement* intéressés à le condamner, « sans quoi leurs enfants seraient tous corrompus sans exception » (1).

Mais la direction donnée à l'intelligence des jeunes gens n'intéresse pas seulement la famille. Elle intéresse encore la cité. Or la *cité* n'est pas contente de la façon dont Socrate forme ces jeunes têtes. Que les sophistes leur enseignent à soutenir le pour et le contre, peu importe. On ne proscrit pas les vertueuses. Les hommes à principes sont plus redoutés. Or Socrate a des principes, et il tient, — avec quelle passion, nous l'avons vu, — à les inculquer à ses disciples. Mais ces principes, au point de vue athénien, sont éminemment subversifs.

L'enseignement de Socrate, qui peut conduire indirectement au mépris du *père*, conduit directement au mépris du *magistrat*.

Le magistrat est un être plus sacré dans l'antiquité que chez nous. La *cité* n'a pas charge seulement de matériel; elle a charge d'âmes. L'enfant ne sort de la famille paternelle que pour entrer dans la famille civique, où l'attend une autorité et une providence analogues. L'*Hermès hégémonios* le prend à seize ans, au seuil du foyer. A dix-huit ans, il prononce le serment des éphèbes, devant l'autel appelé « foyer commun du peuple ». Le *cosmète*, magistrat spécial, est préposé à sa surveillance. A vingt ans, c'est la majorité politique; à trente ans, l'entrée au Sénat. A soixante ans seulement la *cité* le laisse tranquille,

(1) Platon, *Apol.* xvii.

n'exigeant plus de lui ni fonctions publiques ni service militaires, et lui permet gracieusement de se reposer. Rappelons-nous que nous sommes dans la plus jalouse des démocraties, que les magistrats sont excessivement nombreux et que l'individu que vous coudoyez, que vous rudoyez aujourd'hui, a des chances sérieuses d'être demain stratège, héliaste, épistate, prytane ou n'importe quoi. Or, cette magistrature, Socrate ne se gêne pas pour lui dire deux mots : « Il excitait au mépris des lois établies, disant que c'est folie de choisir avec une fève les magistrats de la cité, tandis que personne ne voudrait se reposer sur le hasard du choix d'un pilote, d'un architecte, d'un joueur de flûte, enfin d'un de ces hommes dont les fautes sont bien moins nuisibles que les erreurs de ceux qui gouvernent la cité. De tels discours inspirent aux jeunes gens le mépris de la constitution (πελαγεῖς) et les rendent violents (1) ».

On nous dira qu'Aristophane, lui aussi, ridiculisait les magistrats (2). Mais la comédie, c'est la comédie, et l'éducation, c'est l'éducation. On permet aux auteurs comiques beaucoup de choses qu'on ne tolérerait pas chez un précepteur. Pensez à ce qui arriverait si, de notre temps, un instituteur, libre ou universitaire, se permettait en classe la centième partie des critiques adressées au gouvernement par les journaux (3). Sans doute, une certaine tolérance règne sur le chapitre des idées, dans la société athénienne. Mais la patience a ses limites. Socrate, attaquant et raillant chaque jour la démocratie régnante, demandant sans cesse, avec ironie, si on peut être pilote sans avoir appris l'art de la navigation, joueur de flûte sans avoir appris la musique, architecte sans avoir étudié l'art de bâtir des maisons, vexait d'autant plus le monde officiel que ses railleries tombaient dans des âmes jeunes, tendres, enthousiastes, qui, avec le concours des circonstances, du hasard, des bouleversements politiques, pouvaient jouer un rôle quelconque dans l'avenir.

(1) Xénophon, *Mémoires*, II. L'auteur rapporte ici les propos des ennemis de Socrate.

(2) Notamment dans les *Gupes*.

(3) Il y a une grande analogie entre le rôle actuel de la presse, et le rôle de la comédie dans l'Athènes de Périclès.

Le père et le magistrat s'unissent donc pour proclamer dangereuse l'influence de Socrate sur cette jeunesse qui leur appartient au même titre, dont la moralité les regarde conjointement. Mais cette méfiance sera bien autrement excitée si ce père de famille, prêtre à son foyer, si ce magistrat, prêtre en certains cas dans la cité (1), s'aperçoivent que les enseignements de ce précepteur séditieux et aristocrate vont jusqu'à détruire « les dieux que reconnaît la cité » et à introduire « des divinités nouvelles ». Le cas devient plus grave que jamais. La religion entre en scène.

IV. — SOCRATE ET LA RELIGION.

Remarquons avant tout que la seconde partie de la formule d'accusation contre Socrate ne constitue pas au fond un grief à part. Les idées de Socrate sur la divinité sont aux yeux des Athéniens un des moyens dont il se sert pour corrompre la jeunesse. Seulement, comme ce genre de corruption est de beaucoup le plus grave, il mérite une mention à part.

Plusieurs historiens de la philosophie s'accordent à admettre que le côté religieux est le plus remarquable et le plus original de la doctrine socratique; c'est le cachet entre tous, qui l'a marquée de la plus forte empreinte. C'est aussi le point par lequel le philosophe a été vulnérable. M. Fouillée reconnaît que c'est Socrate qui a « introduit dans la religion l'élément dialectique et métaphysique (2) », et M. Alfred Croiset, qui appelle Socrate le « fondateur du spiritualisme », estime qu'il « a été victime d'une violente réaction religieuse, étroitement associée avec le récent triomphe de la démocratie (3) ».

Pour mettre les choses au point, rappelons que Socrate est loin d'être le seul qui se soit attiré, pour crime d'impiété, les foudres de la cité antique. Anaxagore, avant lui, avait été emprisonné

(1) L'archonte-roi célébrait des sacrifices.

(2) *Philosophie de Socrate*, t. II, p. 404.

(3) *Hist. de la litt. grecque*, t. IV, p. 232.

pour avoir osé dire que le soleil était une masse de feu plus grande que le Péloponèse, — ce qui était encore modeste comme témérité. Eschyle est obligé de s'exiler sous le coup des accusations qui le représentent comme ayant révélé le secret des mystères d'Éleusis. Plus tard, Alcibiade, au début de l'expédition de Sicile, est brusquement rappelé pour rendre compte de la mutilation mystérieuse des statues d'Hermès. Enfin Prodicus, l'un des plus célèbres sophistes, mais sophiste à demi seulement, plus préoccupé de morale que ses congénères, et dont la physionomie annonce déjà celle de Socrate son disciple et admirateur, avait été condamné comme celui-ci devait l'être lui-même.

Socrate, à ce point de vue, n'est donc pas un phénomène. Son cas rentre dans une loi antérieurement appliquée.

Quels motifs la religion pouvait-elle donc avoir de se plaindre de Socrate?

On nous excusera de ne pas nous égarer ici dans les profondeurs de l'exégèse mythologique. Du choc des différents systèmes, naturalisme, symbolisme, évhémérisme, il résulte, pour tout esprit sommaire et clairvoyant, que la religion hellénique a ses origines dans la divinisation des forces de la nature, — voilà pour le naturalisme; que, les cultures intellectuelles croissant, on a divinisé par-dessus le marché des abstractions, qualités ou vertus, — voilà pour le symbolisme; et qu'on a pu très bien identifier avec tel ou tel dieu, ou élever aux honneurs divins, tel ou tel personnage renommé dont la légende s'idéalisait dans l'éloignement, — voilà pour l'évhémérisme.

Cette religion une fois créée, les rites une fois établis, avec les variantes propres à chaque *cité*, l'esprit communautaire de cité, que nous avons déjà défini, a fait de ces croyances et de ce culte une *religion municipale*, obligatoire pour la grande famille des citoyens.

Or, si les *religions d'État* sont rigoureuses, les *religions de cité* le sont bien plus.

La *cité* n'a pas besoin d'une Inquisition, d'une organisation compliquée et administrative, pour atteindre les non-croyants et

les convaincre d'impiété. La cité est restreinte ; on se connaît plus facilement ; on connaît les faits et gestes de ses voisins et tout le monde est voisin. Cette facilité s'accroît si la race, comme sous le climat de la Grèce, passe une bonne partie de sa vie en plein air.

Ce ne sont pas les *prêtres* qui conduisent les mouvements religieux et président à la surveillance religieuse. Organisme à peu près inconnu dans la steppe riche, où le patriarcat le supplée, organisme tout-puissant et jaloux dans la steppe pauvre, où l'exploitation de l'oasis lui permet d'accaparer tous les pouvoirs, le clergé occupe dans la société hellénique, issue des pasteurs de steppes riches, une place modeste et plutôt voilée. La famille et la cité s'y partagent le ministère du culte. Le père de famille sacrifie devant son foyer ; l'archonte-roi sacrifie à l'Acropole. M. Alfred Croiset nous semble entraîné par un trop séduisant parallèle, lorsqu'il compare Athènes, fanatisée contre Socrate, à Paris sous la Ligue, fanatisée contre Henri IV. Où sont les moines qui prêchent la Ligue aux Athéniens ? En réalité, chaque citoyen représente une sorte de pontife au petit pied. Les traditions religieuses, conservées dans une notable partie de la population, constituent une force collective, uniformément répandue et difficile à incarner dans tels ou tels représentants officiels, sinon peut-être dans ces magistrats qui émanent de la foule des citoyens et tiennent de leur suffrage la charge de veiller à la défense des lois et du culte de la cité.

La masse est croyante, avons-nous dit. C'est un fait indéniable.

La prospérité des Panathénées, la vogue des oracles, les traits de superstition cités plus haut, — exil d'Eschyle, rappel d'Alcibiade, — prouvent surabondamment que le fond du peuple athénien tenait passionnément à ses dieux. Mais si cette foi était toujours solide par en bas, elle avait été, depuis longtemps, sérieusement ébranlée par en haut.

Le naturalisme mythologique, on le conçoit en effet, ne résiste pas à une culture intellectuelle un peu avancée. Du jour où Thalès et la cohorte des philosophes ioniens se demandèrent pourquoi les nuages produisaient la foudre, il était clair que Zeus, le dieu du tonnerre, était dangereusement menacé ; et ainsi des autres

divinités de l'Olympe. Aussi les cités ioniennes commencent-elles à regarder ces grands « physiciens » avec inquiétude. On a vu qu'Anaxagore s'attire des désagréments. Les sophistes arrivent là-dessus avec leur scepticisme ; eux aussi, à certains moments, excitent la méfiance. A l'égard de Prodicus, cette méfiance se traduit même par un procès et une condamnation. Mais nous avons dit quels auxiliaires possédait l'ensemble des sophistes dans les politiciens influents. Socrate n'a pas ces auxiliaires, et pourtant sa doctrine, comme la sophistique, tend à ruiner insidieusement la croyance aux dieux officiels. C'est d'ailleurs chose entendue entre gens intelligents. Il devient impossible à des hommes éclairés d'accepter argent comptant toutes les histoires qu'on débite sur les immortels et que croyaient pieusement, dans leur naïve simplicité, les héros d'Homère. Aristophane lui-même, qui vante si fort la piété du bon vieux temps, ne se gêne pas pour déverser le grotesque sur les dieux, pendant qu'Euripide sape sournoisement les légendes les plus sacrées. Parmi tous ces « esprits forts », il est des fortunes différentes. Les uns passent inaperçus, parce que leurs idées ne sortent pas d'un cercle intime et s'expriment en termes très abstraits. Les autres se font pardonner leurs saillies par leur verve comique (1). Plusieurs n'excitent qu'une vague méfiance, qui ne va pas jusqu'à la dénonciation. D'autres sont dénoncés et s'exilent prudemment. Socrate, enfin, est soupçonné, dénoncé, condamné et exécuté. On fait sur lui un grand exemple. Voyons en quoi, plus qu'un autre, il a mérité cet honneur.

En tant que sophiste, Socrate partage naturellement à l'égard des dieux l'incredulité plus ou moins consciente des sophistes. Il a vécu dans ce milieu, il en a pris les idées. Mais Socrate, nous l'avons établi, est plus que sophiste. S'il a tiré du milieu sophistique tout ce qu'il pouvait en tirer, il s'appuie en réalité sur un milieu différent, plus moral, plus *conservateur*, plus *select*, le groupe des vieux aristocrates, des grands patrons agricoles, des

(1) Au moyen âge, par exemple, on était beaucoup plus sévère pour la moindre hérésie formulée par un théologien que pour toutes les bouffonneries irrévérencieuses qui se glissaient au théâtre dans les *Mystères*.

descendants d'eupatrides dépossédés de leurs antiques privilèges comme notre noblesse d'aujourd'hui. Cultivé lui-même, ce groupe ne peut que participer au mouvement des hautes classes qui répudie peu à peu la mythologie. Soucieux des bonnes mœurs et de la prospérité de la cité, il ne peut que redouter, en même temps, l'affaiblissement de la religion. « Ne vois-tu pas, dit Socrate à un de ses disciples, que les cités et les peuples les plus anciens et les plus sages sont aussi les plus religieux (1) »? Socrate est l'interprète de ce groupe. Comme plus tard Le Play, il est pénétré de l'importance sociale de la religion, et la religion occupe dans ses prédications la place d'honneur. « Avant tout, il s'efforçait de rendre sages ses compagnons, *relativement aux dieux* (2) ». Pourquoi ce pluriel « les dieux »? Socrate l'emploie fidèlement : c'est un paratonnerre, c'est peut-être aussi un vague et dernier scrupule ; c'est surtout un terme collectif, équivalent pratique d'un singulier, et il le remplace d'ailleurs, çà et là, par l'expression τὸ Θεῖον, *la divinité*. Pour Socrate, *les dieux* font bloc ; il les nomme ordinairement tous ensemble ; il les fond, il les amalgame. il les prend comme la représentation d'une très haute et très lointaine unité.

C'est ici le point culminant de la doctrine socratique.

Nous avons vu que deux traits, la *mâeutique* et l'*ironie*, formaient l'originalité de la méthode de Socrate. Deux traits forment également l'originalité de sa doctrine : la démonstration rationnelle de la divinité et la théorie du *démon*.

Platon, dans son *Banquet*, raconte que Socrate, pendant l'expédition de Potidée, resta un jour debout à la même place, du matin au soir, recueilli dans ses pensées, et que, la nuit venue, il y resta également jusqu'au matin. On cite un trait analogue de Dante. Vraie ou non, l'anecdote atteste une fois de plus la propension à la rêverie chez les populations à nombreux loisirs. Infécondes chez des hommes vulgaires, ces méditations peuvent aboutir, chez des hommes cultivés, à des trouvailles intellectuelles. En Ionie, ce sera Thalès devinant à

(1) Xénophon, *Mém.* I.

(2) *Ibid.*

l'avance les éclipses. Dans la *zone pythagoricienne*, ce sera Archimède découvrant son principe d'hydrostatique. Ici, la méditation prend une direction morale. Or, quoi de plus moral que de se représenter, au-dessus du père qui est la providence dans sa famille, au-dessus du magistrat qui est la providence dans la cité, une divinité unique et universelle, qui serait la Providence du globe et du genre humain tout entier? Il y a de l'ordre dans le monde : cette vérité passe inaperçue parce qu'on y est habitué dès l'enfance. Tout ordre suppose un ordonnateur. Rapprochez ces deux propositions, et vous avez la première démonstration rationnelle que l'homme ait formulée de l'existence de Dieu. Anaxagore avait bien tenté quelque chose d'approchant et Socrate a pu s'inspirer de cet essai, car, encore une fois, il n'y a de brusque transition en aucun ordre de choses, mais Socrate n'en demeure pas moins le fondateur de la *théodicée*. Par lui, Dieu sort de la religion, pour ainsi dire, et fait son entrée dans le domaine de la philosophie ; grave tentative, car le Dieu auquel aboutissent les raisonnements philosophiques risque fort de ne pas ressembler de point en point aux divinités « reconnues par la cité », quelque soin que prenne le philosophe de masquer sous un langage orthodoxe l'écart audacieux de sa pensée (1).

Les corollaires de cette doctrine ne se font pas attendre. Toutes portent un cachet d'élévation et de spiritualisme incompatible avec les traditions mythologiques. Socrate admet les sacrifices, mais il dit que la chose sacrifiée importe peu ; ce qui importe, c'est l'intention. Socrate admet les oracles, mais il ne faut les consulter que sur les matières où l'on ne peut recevoir aucune lumière de sa raison. Socrate approuve la prière, mais il ne faut pas demander « aux dieux » tel ou tel bien. Il faut leur demander « le bien » en général. « Les dieux » savent mieux que nous ce qu'il nous faut. « Le vulgaire pense que les dieux savent certaines choses et en ignorent d'autres. Socrate croyait que les dieux connaissent tout (2). » Enfin So-

(1) Pour l'exposé de cette preuve, voir le 1^{er} livre des *Mémorables*.

(2) *Ibid.*

crate, devant les juges, dit fièrement qu' « il aime mieux obéir à la divinité qu'aux Athéniens (1). » C'est dire, — blasphème inouï, — qu'il peut y avoir divorce entre la *divinité* et la *cité* .

Il y a plus. Socrate a son *démon*, son fameux démon. Il prétend en toute occasion entendre une voix qui parle, qui lui dit d'agir de telle ou telle manière, qui lui dicte, non ses idées, comme M. Fouillée le remarque judicieusement, mais ses actions, ses démarches, les décisions pratiques de sa vie. Y a-t-il charlatanisme ou hallucination? Ni l'un ni l'autre sans doute, mais une sorte d'imagination très intense, due à ces méditations prolongées dont Socrate, philosophe amateur, sans soucis, sans besoins, sans ambitions, avait largement le loisir (2). C'est ce *démon* qui l'a détourné de la politique; c'est lui qui lui a inspiré, en conscience, l'obligation de se faire le missionnaire de ses idées à travers Athènes et de se consacrer sans partage à cette mission. Sous cette écorce de familiarité et de badinage se cache une profonde et ardente conviction, un mysticisme réel et agissant. Figurez-vous Savonarole dans la peau d'un lazzarone. Cette comparaison bizarre, et qui cloche assez d'ailleurs, aiderait peut-être à comprendre Socrate dans ce trait particulier de sa physionomie.

Ces excentricités intellectuelles ont leur rançon. Socrate, décidément trop en vue par ses allures, trop mal noté pour sa doctrine, devait finalement l'éprouver.

V. — LA MORT DE SOCRATE.

Nous ne reproduirons pas le tableau du *Phédon*. Il est trop connu. Nous voulons seulement faire sur cette mort deux remarques, importantes au point de vue social.

Première remarque : l'intrépidité incontestable de Socrate en face de la mort, son calme, son ironie méprisante devant les

(1) Platon, *Apol.* xxix.

(2) M. Fouillée, parlant du démon de Socrate, dit assez heureusement qu'il faut y voir « une hallucination non physiologique, mais psychologique ».

juges, le soin qu'il prend d'attiser lui-même leur ressentiment en demandant d'être nourri au Prytanée comme un grand citoyen, son refus de s'évader alors que l'évasion était facile (1), attestent évidemment un caractère bien trempé. On sent là l'influence d'un milieu noble et choisi, très sensible au sentiment de l'honneur. Enfant du peuple, Socrate s'était parfaitement assimilé au groupe qui avait fait de lui son idole. Nous avons vu qu'il admirait Lycurgue et l'aristocratique Lacédémone. Or, un Spartiate, à sa place, n'eût pas mieux fait.

Cette observation confirme tout ce que nous avons dit sur Socrate. Son influence n'est pas simplement celle d'un idéologue éminent. Il n'a pas agi seulement comme professeur, mais comme homme, et c'était un *homme* éminent. De là, au point de vue du groupement des disciples, des résultats tels qu'un simple marchand d'instruction ne les aurait jamais obtenus.

Deuxième remarque : la mort de Socrate, environnée de cette héroïque poésie, idéalisée par un écrivain comme Platon, a fait énormément pour le succès de ses doctrines. Nous ne voudrions pas glisser dans le lieu commun, ni dans les banalités sentimentales; mais enfin c'est le sort des persécutions de provoquer des réactions, surtout quand les persécuteurs sont des hommes qui passent, et que les persécutés savent s'arranger pour transmettre la mémoire des événements aux générations les plus reculées. Socialement, le procès de Socrate se résout en un conflit entre un clan de politiciens démocrates et un cénacle de penseurs aristocrates représentant le plus haut degré des cultures intellectuelles de la cité. Or, il s'est trouvé que si ce cénacle socratique était ce qu'il y avait de plus cultivé à Athènes, Athènes était en même temps ce qu'il y avait de plus cultivé dans le monde hellénique, et que le monde hellénique devait servir de pédagogue au monde romain, lequel devait conquérir pas mal de territoires autour de la Méditerranée en leur imposant sa civilisation et tout son bagage intellectuel. Le triomphe

(1) Tout accusé pouvait s'exiler librement avant la condamnation, et bien des condamnés réussissaient même à s'exiler par tolérance. Il n'y a donc aucune raison de suspecter la sincérité du *Criton*.

définitif de Socrate avait donc tout ce qu'il faut pour devenir éclatant dans une zone très étendue.

Socrate, par sa préoccupation de la morale et sa création de la théodicée, achève véritablement la philosophie jusqu'alors incomplète. Elle comprend dès lors, au moins en germe, toutes les parties qui doivent la constituer dans la suite des siècles. On a pu développer plus tard ces parties, mais non en ajouter de nouvelles. Le cadre était façonné.

Zeller résume en trois « questions » cette philosophie socratique : 1^o assurer l'indépendance de l'individu par la limitation des besoins et des désirs ; 2^o ennoblir la vie sociale par l'amitié ; 3^o accroître le bien public par une vie politique bien ordonnée (1). Ce triple caractère convient à merveille aux races du Midi de l'Europe. Il représente, dans ces races, l'idéal d'une élite : idéal de *sobriété*, idéal de *sociabilité*, idéal de *bonne gestion municipale*. Et, en définitive, il est impossible de séparer cette philosophie des conditions *du lieu* qui l'a vue naître. La sobriété naît du climat ; la sociabilité, du climat joint au travail facile ; la vie municipale, de la configuration des côtes méditerranéennes. Ce qui semble, aux penseurs abstraits, avoir été le pur et subtil produit de l'intelligence toute seule, se rattache donc étroitement, par une série de causes compliquées, mais d'autant plus intéressantes, à ces lois de la nature matérielle posées par la Providence, avec un *ordre* que Socrate lui-même n'aurait jamais soupçonné aussi vaste ni aussi profond.

G. D'AZAMBUJA.

(1) *Philosophie des Grecs*, t. III, 149.

LE LIVRE DE M. YVES GUYOT

LES

TRAVAUX PUBLICS ET L'INITIATIVE PRIVÉE

M. Yves Guyot vient de faire paraître sous le titre de *Trois ans au ministère des travaux publics. — Expériences et conclusions*, — un intéressant et instructif résumé des œuvres d'utilité publique auxquelles il a mis la main pendant son passage au pouvoir. C'est en même temps un exposé des idées de liberté économique et d'encouragement à l'initiative.

L'auteur est loin de croire que l'État doit entreprendre le plus de choses possibles, et ne laisser à faire aux « braves » citoyens que ce que ses ressources ou son bon plaisir ne lui permettent pas de réaliser. Les premiers mots de son livre sont pour en donner l'assurance. « Qu'entend-on d'abord, dit-il, par ces mots : Travaux Publics? J'en donne la définition suivante : Tous ouvrages entrepris dans un but d'utilité commune, *que des particuliers ne pourraient pas faire* avec leurs propres ressources ou sans être autorisés à occuper certaines parties du domaine public, à exproprier des propriétés privées, ou à percevoir des taxes ».

Après cette définition déjà restrictive, M. Yves Guyot, se demandant quelles doivent être les attributions de l'État en matière de travaux publics, les réduit à peu de chose près, — par l'analyse de ses devoirs. — au programme, au plan, à la construction et à l'entretien des *voies de communications*, qui assurent la circulation dans toutes les parties du territoire national. Cette circula-

tion est un bien commun et indivis. En Angleterre même, où toutes les routes publiques sont entretenues par les paroisses, dès qu'une route quelconque doit donner lieu à une expropriation, si minime qu'elle soit, elle doit être autorisée par un *bill* privé, rendu par le Parlement.

« Je considère, dit M. Yves Guyot, que toute la vie économique d'un pays dépend de la facilité et de la rapidité de la circulation des personnes et des choses : car, qu'est-ce que l'industrie? Elle a pour but de mettre en contact des matières premières venant de points différents, de les transformer en produits, et de mettre ces produits à la portée des consommateurs dans le rayon le plus étendu. C'est en vue d'obtenir le maximum de circulation avec le minimum de frais pour le budget de l'État, qu'un ministre des travaux publics doit provoquer l'initiative privée et déterminer, avec l'aide de ses conseils, les contrats qui doivent garantir, au mieux des parties, les intérêts de l'État, du public et des concessionnaires. »

Pour y parvenir, M. Yves Guyot estime que l'État ne peut accomplir utilement et à bon compte de bons travaux publics, qu'à la condition de *se lier par un contrat*. Il faut qu'il s'oblige à l'égard d'un tiers, qui le protège contre ses propres retours, et contre les changements de direction qui peuvent résulter, — surtout en France, — des hasards de la politique. De là, la nécessité qu'il y ait entre lui et ses entreprises, des *personnalités interposées* : compagnies de chemins de fer, chambres de commerce des ports, chambres de navigation, ou entreprises privées. Partout où les travaux peuvent donner une rémunération, le gouvernement doit s'adresser à des concessionnaires, et le ministre des travaux publics doit moins essayer de faire par lui-même, que de provoquer et d'appuyer des initiatives individuelles ou collectives.

Citons plutôt cette page :

« L'industriel qui a le plus de chance de réussir est celui qui peut donner à ses ouvriers les salaires les plus élevés, en même temps que livrer ses produits meilleur marché aux consommateurs. Pour bien exécuter un grand travail, il faut d'ailleurs

l'achever aussi vivement qu'il a été bien conçu ; pour cela, supporter de lourds frais de premier établissement en engageant son capital, emprunter pour faire face à ces dépenses extraordinaires, puis bien administrer, et amortir rapidement. Je considère donc que les grands travaux publics nécessitent la présence de personnalités interposées entre l'État et les travaux à accomplir. Il faut des compagnies, des sociétés anonymes, des groupes de syndicats et autres ; mais il faut des personnalités qui empruntent, qui avancent les fonds, qui aient des bénéficiers en perspective, et puissent mener activement les travaux. Nous n'avons qu'à considérer les pays qui ont le plus grand développement de travaux publics : dans ces pays, est-ce l'État qui a exécuté les travaux sur son budget ordinaire ? En Angleterre, est-ce l'État qui a construit les ports, les chemins de fer et les canaux ? Aux États-Unis, est-ce l'État qui a aménagés les rivières, construit les chemins de fer ? Non ! Tout cela est l'œuvre de l'initiative privée. Je suis plus que jamais convaincu que si nous voulons donner une grande activité économique au pays, il faut nous adresser à la finance que l'on calomnie, aux entrepreneurs de travaux publics, aux sociétés anonymes que je veux aussi libres que possible ; c'est à tous ces organismes, actuellement dénoncés comme suspects et criminels, que nous devons avoir recours. Si, au contraire, nous les tenons pour suspects, si nous multiplions les lois pour les entraver, pour les frapper, si nous considérons que tout homme qui ne se ruine pas, mais s'enrichit par ses travaux, devient une sorte de malfaiteur, qu'il faut dénoncer à l'envie et à la haine, où irons-nous ? A la ruine générale et à la révolution sociale qui en résultera.

« Certes, je ne demande pas qu'on remette tous les moyens de transport, nos routes par exemple, à des compagnies : ici, l'État est obligé d'agir directement : mais je rappellerai que si, par exemple, les barrières et les péages des *Turnpike roads*, en Angleterre, étaient fort gênants et fort onéreux pour celui qui en faisait usage, ce système a permis à ce pays d'avoir un réseau de routes bien entretenues, sur tout son territoire, avant les autres nations ; tandis que si la France avait quelques magnifiques

routes nationales qui faisaient l'admiration d'Arthur Young à la veille de 1789, elle n'avait pas, en réalité, de réseau de circulation. Il vaut mieux payer un péage, fût-ce à un individu, et avoir l'instrument de circulation, que d'en être privé complètement. Sans doute, les ponts à péage sont devenus si dispendieux et si insupportables pour les riverains qu'on a fini par les racheter. Mais si on avait dû attendre que le gouvernement construisit les ponts suspendus jetés sur le Rhône, les populations auraient toujours été condamnées aux baes. Sans doute, les Compagnies qui les ont construits ont été largement rémunérées; mais elles avaient couru les risques de cette entreprise; elles en avaient eu l'initiative; et si ces ponts ont été fructueux pour elles, qu'est-ce que cela prouve? sinon leur utilité.

« Beaucoup de gens, mus par un sentiment d'envie dont ils sont quelque fois eux-mêmes inconscients, préféreraient qu'on ne fit rien, demandent qu'on ne fasse rien, de peur qu'une entreprise quelconque réalise des bénéfices. Si elle fait des bénéfices, loin de considérer qu'ils représentent la meilleure justification de l'œuvre accomplie, ces esprits malveillants les déclarent volés au public, poursuivent ces compagnies de leur haine, les dévouent aux plus bas sentiments, et demandent qu'elles rendent gorge.

« Et alors qu'en résulte-t-il? Il s'établit un état d'esprit qui paralyse toute initiative. On n'ose rien : on craint de toutes parts les dénigrement, les suspicions. On vit dans la routine des années précédentes ».

Le livre de M. Yves Guyot n'est pas seulement un livre de doctrine, c'est aussi un livre de combat. L'examen des principaux travaux ou projets d'utilité publique auxquels il fut mêlé, donne à cette étude économique un certain caractère de polémique. Il est vrai que tous ces travaux, et leurs résultats pratiques, étudiés les uns après les autres, ne sont qu'une confirmation des principes exposés. L'auteur n'est pas de ceux « qui veulent qu'on ne fasse rien, afin qu'on ne puisse rien dire d'eux ». Il stigmatise les ministres, « médusés par la peur de la

calomnie », et s'attache, en énumérant la suite des entreprises dont il a été le promoteur ou qu'il a encouragées, à justifier leur économie, et à faire ressortir les inconvénients qui résultent du rejet de la plupart d'entre elles.

Il s'étend longuement sur *les chemins de fer français*.

Il n'a pas participé à l'élaboration des fameuses « conventions de 1883 », mais s'est appliqué à en maintenir le respect, du côté du Parlement comme du côté des compagnies. Il est convaincu de l'utilité des nouvelles conventions, destinées à régler les conditions de construction et d'exploitation du troisième réseau, si peu productif. Elles ont assuré son exécution, en permettant la suppression du budget extraordinaire et des émissions périodiques de rentes, en assurant la participation des compagnies aux dépenses d'établissement pour plus de 600 millions, et faisant passer à la charge de ces compagnies les risques et les charges de ce réseau, tout en simplifiant et améliorant la situation faite à l'État par les conventions antérieures, au point de vue de la garantie d'intérêts et du partage des bénéfices.

Quand même ces conventions n'auraient pas eu tous ces avantages, M. Yves Guyot, considérant que le premier devoir d'un gouvernement est le respect des contrats, traite de révolutionnaires tous ceux qui ont voulu leur annulation.

Deux autres questions, relatives aux chemins de fer, occupent une importante partie du livre, la question du *contrôle* et celle des *tarifs*.

M. Yves Guyot préférerait évidemment que l'industrie des chemins de fer fût libre, et soumise, au même titre que les autres, au stimulant aiguillon de la concurrence. Dans l'industrie libre, dit-il, le producteur de services ou de marchandises a plus besoin du consommateur que celui-ci n'a besoin de lui. C'est là ce qui fait la supériorité de la liberté économique sur tout monopole, monopole exploité directement, ou monopole concédé par l'État. »

Quand l'État exploite lui-même, il n'y a pas de contrôle réel :

nous le voyons bien par les manufactures de l'État. Quand l'État fait exploiter un monopole, il doit avoir un droit de contrôle, en raison du caractère négatif du monopole. De là, la supériorité de garantie que présentent les monopoles concédés sur les monopoles administrés par l'État. M. Yves Guyot préfère donc l'exploitation des chemins de fer par des compagnies, plutôt que par l'État ; il admet le *contrôle* de l'État sur elles, en raison de ce qu'une des attributions principales de l'État est, dit-il, d'assurer la circulation des personnes et des choses sur tous les points du territoire national. Mais il ne faut pas que, sous prétexte de contrôler, il substitue son action à l'action de ceux qui, ayant la responsabilité de leur exploitation, doivent, en même temps, avoir « le pouvoir » de la diriger. C'est là, — M. Yves Guyot en cite des exemples frappants, — une règle de « prudence » que des fonctionnaires « zélés » doublés de députés encore plus zélés, sont toujours prêts à oublier.

La solution de la question des tarifs de chemins de fer est d'une importance vitale pour un pays, pour le nôtre surtout, dont l'activité n'aime pas à être stimulée par la concurrence.

Mais les questions de tarifs sont fort complexes ; il serait dangereux de vouloir les enfermer dans des textes de loi rigides. L'État maître des tarifs, c'est aussi l'État esclave des tarifs. Les préjugés du public sur la possibilité indéfinie d'un abaissement des tarifs, sont entretenus par la difficulté d'avoir une base pour les fixer sans arbitraire. Aussi, après une longue discussion dans laquelle il examine, en les comparant aux nôtres, les systèmes allemands et anglais, M. Yves Guyot conclut-il que les compagnies de chemins de fer doivent avant tout s'efforcer de diminuer leur coefficient d'exploitation, et par conséquent, en développant le trafic, faire rendre le maximum d'effets utiles à leur capital de premier établissement, à leur matériel et à leur personnel. Leur intérêt est en cela d'accord avec celui du public.

M. Yves Guyot consacre un de ses plus intéressants chapitres au *Métropolitain* : « une honte pour Paris », dit-il en sous-titre. Il en a énergiquement, pour son compte, défendu et pour-

suivi la réalisation. « Beaucoup d'hommes, dont beaucoup de fort remarquables, m'apportaient de merveilleux plans de métropolitain. Ils étendaient sur mon bureau un plan de Paris sillonné d'un réseau de lignes rouges, vertes ou jaunes. — N'est-ce pas que c'est merveilleux? Mon projet donne satisfaction à tous les intérêts. Il dessert tous les quartiers. — Oui, c'est très bien. Avez-vous de l'argent pour l'exécuter? En général, l'auteur faisait un haut-le-corps. Il n'avait oublié que ce léger détail. »

M. Yves Guyot, lui, n'avait, dit-il, qu'une formule : Le meilleur Métropolitain est celui qui se fera. Et il ajoutait : « sans garantie d'intérêts ni subventions ».

Il rappelle alors le programme qu'il a essayé d'exécuter. Il a été fort heureux de pouvoir, en dépit des objections des membres de l'Observatoire, « qui n'observent pas », prolonger par décret, — car c'est à lui qu'on le doit, — la ligne de Sceaux jusqu'à la place Médicis ; et, « sans respect pour quelques arbres de la place des Invalides », y transporter la gare des Moulineaux. Mais il voulait aller plus loin : la Compagnie du Nord demandait à prolonger son réseau jusqu'aux Halles et à l'Opéra. Elle n'est pas sous le régime de la garantie d'intérêts. Sur son initiative, les grandes sociétés de crédit se mirent d'accord et s'entendirent pour fournir les premiers moyens de réaliser l'entreprise, conçue très pratiquement sous forme d'un anneau central allant de la gare Saint-Lazare à la gare de Lyon, et faisant la boucle, — en suivant la rue de Rivoli, — à la place de la Concorde. Les deux embranchements du Nord le rejoignaient aux Halles et à l'Opéra ; le prolongement de la ligne de l'Ouest aux Invalides, et celui de la compagnie d'Orléans, assuraient la jonction de la rive gauche avec la rive droite.

Mais on reprocha aux promoteurs du projet de ne demander que la meilleure ligne sans subventions ni garantie d'intérêts. Aurait-il fallu qu'il commençassent par la plus mauvaise? Si cette ligne était avantageuse au point de vue pécuniaire, n'était-ce pas la preuve de son utilité?

Surtout M. Yves Guyot ne demandait rien au conseil municipal : mais il lui faisait un chemin de fer qu'il ne pouvait ni ne

voulait faire, comme vient de le prouver encore la nouvelle expérience de 1894.

On accusa ce projet de mettre le réseau de Paris dans la main de Rothschild, quoique la Compagnie du Nord ne fût chargée que de l'exploitation du Métropolitain. Il faut bien pourtant qu'un chemin de fer soit toujours dans la main de quelqu'un; l'important est que cette main soit forte, surtout quand il s'agit de faire œuvre d'utilité publique avec des capitaux privés.

Mais M. Yves Guyot pense que, fût-il resté au pouvoir pour le défendre, les députés, ceux de Paris surtout, n'eussent pas accepté son projet.

« Si, dit-il, à un moment donné, le Parlement français est susceptible de se lancer dans les folies les plus étranges, à d'autres, il est d'une timidité poussée jusqu'à la pusillanimité. Il a une défiance innée pour tout ce qui concerne Paris. D'ailleurs la vieille haine qui soulevait, il y a cinquante ans, tous les propriétaires contre les chemins de fer, n'a pas encore disparu : « Un Métropolitain? A quoi bon? Comment! Faire quelque chose? Pourquoi cela? » — Tels, qui se prétendent démocrates, trouvent que les omnibus et les tramways suffisent; or, les omnibus et les tramways font environ 9 kilomètres à l'heure, les fiacres ont la prétention injustifiée d'en faire 12. La vitesse du Métropolitain de Londres est de 18.

La preuve du besoin que le public éprouve de puissants moyens de locomotion, est fournie par une expérience de la compagnie du Nord, qui a récemment organisé, sur la Ceinture, un service ayant sa gare pour tête de ligne, et a vu la circulation des voyageurs, allant d'un point de la Ceinture à la gare du Nord ou vice-versa, passer de 184.000 à 1.060.000 pour 7 mois. Si on compare parallèlement le nombre des voyageurs des omnibus et tramways à dix ans d'intervalle, de 1883 à 1892, on trouve qu'il n'a augmenté que de 144 à 145, soit 0,7 %. Pour les chemins de fer suburbains, tous plus ou moins excentriques pourtant, d'Auteuil, de Ceinture, de Vincennes, l'accroissement, dans le même temps, a été relativement considérable : de 27.200.000 à 55.600.000, soit 104 %.

On ne pouvait donc rien perdre avec un projet sans subvention ni garantie d'intérêts. Que gagne le public à ne pas avoir de réseau métropolitain? Il continue à attendre l'omnibus, les pieds dans l'eau, le parapluie de chacun ruisselant sur lui et sur les autres. Il continue à payer cher et à aller lentement.

Depuis ce temps, il est vrai, — M. Yves Guyot ne le rappelle pas sans amertume, — si le Métropolitain n'est toujours pas fait, le conseil municipal de Paris a eu du moins le plaisir de remporter une victoire sur le gouvernement : il a été inséré, en effet, dans les conventions pour l'Exposition de 1900, que la ville de Paris n'accordait sa subvention de 20 millions qu'à la condition que, « s'il y avait jamais un Métropolitain », il *serait municipal*.

D'une part, le gouvernement s'est donc décidé à reconnaître au Conseil municipal seul, le droit d'établir un projet de voies ferrées urbaines, et d'en concéder lui-même l'exploitation, ou de l'exploiter directement; — d'autre part, le conseil municipal se serait engagé à relier, d'ici à 1900, les gares de Lyon, de Vincennes et d'Orléans, à la gare des Invalides par une voie ferrée. La Compagnie de l'Ouest aurait la concession d'une ligne Courcelles-Champ de Mars. Quant au complément du Métropolitain, on le poursuivrait après 1901.

Le commencement de la municipalisation des moyens de transport est un des points du programme socialiste. Avec quelles ressources le Conseil municipal va-t-il construire le Métropolitain? Va-t-il faire un emprunt? l'état de ses finances lui permet-il de le gager? Va-t-il concéder le chemin de fer? — A quelles conditions?

Il mentirait à lui-même s'il ne mettait pas quelques bonnes clauses socialistes dans le cahier des charges : et alors qui consentira à les accepter?

En tous cas, — et sans parler des difficultés et de l'imperfection probable de l'exploitation, — on peut être certain que les contribuables seront forcés d'y contribuer, tandis que le projet issu de l'initiative privée ne leur demandait rien.

Louis de TOURVILLE.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME VINGTIÈME

LIVRAISON DE JUILLET 1895.

	Pages.
Questions du jour. — Le sixième congrès international des mineurs, à Paris, par M. J. Bailhache	5
Les ancêtres de Socrate. — II. L'éveil de la philosophie grecque en Ionie, par M. G. d'Azambuja	36
Madagascar. II. — Le royaume hova, par M. Lucien de Sainte-Croix	59
Maître Guillaume de Saint-Amour. — L'Université de Paris et les Ordres Mendians au XIII ^e siècle. — X. et XI. La fin du conflit, par M. Maurice Perrod	84

LIVRAISON D'AOUT 1895.

Questions du jour. — Les professions et la société en Angleterre, à propos d'un livre récent, par M. Paul de Rousiers	105
Cours d'Exposition de la Science sociale. — XII. — Les types sociaux du bassin de la Méditerranée. — V. La région des Plateaux; le type actuel : Les Albanais, par M. Edmond Demolins	122
L'éducation nouvelle. — Un établissement d'éducation pour les jeunes filles, par M. Albert Dauprat	148
Madagascar. III. — Le royaume Hova (fin). — III. La Vie sociale des Hovas (suite et fin), par M. Lucien de Sainte-Croix	164

LIVRAISON DE SEPTEMBRE 1895.

Questions du jour. — Outre-Mer, par M. Paul de Rousiers	197
Les ancêtres de Socrate. III. — Le type pythagoricien, par M. G. d'Azambuja	210
La décentralisation administrative. — II. La commune et le département, par M. D. Touzaud	229
Les Lowlanders et l'histoire d'Écosse, par M. Ch. de Calan	250

LIVRAISON D'OCTOBRE 1895.

	Pages.
Questions du jour. — La Patrie, par M. Edmond Demolins	273
Les ancêtres de Socrate. — Le type du sophiste, par M. G. d'Azambuja .	294
Le Bouddhisme dans le Céleste Empire, par M. A. de Prévile	313
La Péninsule ibérique. — III. La « Reconquista »; formation du type moderne, par M. Léon Poinsard	335

LIVRAISON DE NOVEMBRE 1895.

Questions du jour. — Le Congrès des Trade-Unions à Cardiff, par M. J. Bailhache	357
La situation commerciale actuelle en France, par M. Léon Poinsard ...	374
Socrate et son groupe. — I. Socrate et ses amis, par M. G. d'Azambuja .	398
L'Irlande d'autrefois. — Le Pays et les Habitants, par M. Ch. de Calan .	418

LIVRAISON DE DÉCEMBRE 1895.

Questions du jour. — Un nouvel épisode de la Question d'Orient, par M. Noël Dasproni	441
Féministe ou anti-féministe, par M. Paul de Rousiers	459
Socrate et son groupe. — II. Socrate et ses ennemis, par M. G. d'Azambuja	475
Un livre de M. Yves Guyot. — Les travaux publics et l'initiative privée, par M. Louis de Tourville	496



TABLE ANALYTIQUE

DES TOMES XIX ET XX

(ANNÉE 1895.)

Cette Table suit les divisions de la Nomenclature sociale. Elle présente ainsi, en abrégé, un exposé méthodique des questions traitées dans la Revue et, par conséquent, un précieux instrument d'étude. (Voir le tableau général de la Nomenclature, t. II, p. 493 et suivantes, et l'exposé détaillé de chaque partie, t. I, p. 399 à 410; t. II, p. 22 à 48, 534 à 570, etc.)

MÉTHODE GÉNÉRALE.

On commence à comprendre que la société est un objet de science, qu'il ne s'agit pas de la façonner à sa guise, mais de savoir comment elle est faite, XIX, 297-300. — Les problèmes résolus par la seule force de la vie privée bien organisée se résolvent sans bruit, XIX, 495. — La Science sociale ne peut atteindre la démonstration des vérités religieuses lorsqu'elles ne tombent pas sous l'observation, XIX, 201. — Il ne suffit pas de dire aux gens : « Développez votre initiative » pour qu'ils la développent; il faut préalablement écarter les obstacles sociaux qui s'y opposent et favoriser les causes sociales qui peuvent y concourir, XIX, 203. — Les trois régimes créés en France par l'aristocratie, par la bourgeoisie, ou rêvés par les socialistes sont le développement naturel d'une même conception sociale, XIX, 220. — Pour les conservateurs et pour les socialistes, la Science sociale est à la fois une auxiliaire et une adversaire, XIX, 220. — Pour connaître le sens d'une éducation, il faut savoir le but où elle se dirige, XX, 106. — L'observation des gens riches qui s'amuse, en quelque pays que ce soit, n'apprend pas grand-chose à l'observateur, XX, 199.

LIEU.

EUROPE. — **Albanie.** — L'Albanie présente le type actuel le plus pur des Plateaux méditerranéens, parce qu'elle n'a été peuplée

que par la voie de la Méditerranée, XX, 124. — Le montagnard albanais a été formé par une sélection supérieure d'émigrants de la Valtée, XX, 126.

Grèce. — La Péninsule hellénique comprend trois régions : les Ports à l'Orient; les Vallées au Centre; les Montagnes ou Plateaux à l'Occident, XX, 123. — La montagne ne produit pas toujours une sélection supérieure du type de la vallée; cela tient à trois circonstances : 1° en général elles ont reçu une émigration de demi-nomades, lâchant le sol de la plaine auquel ils s'étaient imparfaitement fixés; 2° elles ont été occupées le plus souvent par une émigration en masse arrivant avec ses cadres antérieurs; 3° les montagnards ont été souvent entourés par une ceinture de grands pays, XX, 127. — Le type méditerranéen de la montagne diffère du type de la vallée, en ce qu'il est une sélection d'indépendants, d'hommes à initiative, sortis du milieu de la communauté, XX, 129. — La culture arborescente a une influence marquée sur la direction de la philosophie grecque, préoccupée des forces génératrices de la nature, XX, 41, 52.

Irlande. — Le caractère rocheux du sol et l'humidité du climat rendent le pâturage plus facile que la culture et en font le travail principal de la race, XX, 420.

AFRIQUE. — L'Afrique ne s'arrête qu'aux Pyrénées, peut-être même à leur pied septentrional, XX, 335.

Madagascar. — L'île de Madagascar est un lambeau d'un continent disparu, autre que l'Afrique et se rattache à l'Océanie, XIX, 433-476. — La presqu'île de Malacca et les îles de l'Océanie ont facilité l'expansion des différentes races indo-chinoises jusqu'à Madagascar, XIX, 472-479. — Le plateau central de Madagascar, offrant peu de productions spontanées, a forcé les populations à la culture, XIX, 479. — Les Malgaches autres que les Hovas sont portés à la paresse par l'abondance des productions spontanées, XIX, 480-483.

AMÉRIQUE. — L'existence de terres vagues influe sur le caractère américain et lui donne un cachet à part, XX, 139.

Océanie. — **Nouvelle-Calédonie.** — Le Canaque, habitué aux produits spontanés du cocotier, est rebelle au travail, XIX, 192.

TRAVAIL.

GÉNÉRALITÉS. — Le grand atelier dans notre siècle, a diminué, chez l'ouvrier, le spécialiste et relevé l'homme, XIX, 25, 418, 301. — La fabrication des bicyclettes amène une grande instabilité dans le personnel ouvrier, XIX, 63, 68. — L'industrie des appareils de transport demande moins de spécialisation que l'industrie des métiers textiles, XIX, 45. — L'industrie textile fait passer la machine au premier plan et l'ouvrier au second, XIX, 117. — L'évolution du personnel ouvrier suit celle de Pontilage industriel, XIX, 118. — Dans l'industrie de la laine, et en général dans les industries exigeant peu de spécialistes, l'apprentissage se réduit à une brève initiation, XIX, 433. — La constitution des Universités, comme l'accroissement des villes, est due à la prospérité agricole, XIX, 170. — L'industrie du coton réduit l'habileté professionnelle à son minimum, mais l'ouvrier n'en est pas abaissé, au contraire, XIX, 234, 243. — Les mineurs sont plus forts contre le patron que les ouvriers spécialistes, XIX, 46. — La question ouvrière est résolue dans la mesure où l'ouvrier modifie sa formation personnelle parallèlement à la transformation de l'industrie, XIX, 300.

EUROPE. — **Albanie.** — Le travail a institué, chez les Albanais, une communauté plutôt publique que familiale, XX, 129. — L'origine, l'insuffisance des ressources du sol, le clan guerrier et le voisinage des vallées riches ont développé chez les Albanais l'habitude du brigandage, XX, 140.

Écosse. — La nature montueuse du sol des

Highlands et l'humidité de leur climat maritime y firent prédominer les pâturages sur la culture comme moyen normal d'existence, XIX, 82. — La forêt, qui était la production la plus spontanée du milieu physique des Highlands, ayant été détruite ou accaparée, par les grands propriétaires, la chasse ne fut plus un moyen d'existence, XIX, 97. — L'abondance du poisson dans les rivières des Highlands, et la faible distance à laquelle il se tient des rivages de la mer firent ressembler la pêche à un travail de cueillette, XIX, 100. — Dans les Highlands, le sol fut exploité par des communautés d'habitants appelés bailes, XIX, 357. — Dans ces communautés rurales, tous les travaux qui purent continuer à être exécutés en commun, pâturage d'hiver et d'été, récolte du varech et de la tourbe, etc., continua à l'être, XIX, 358. — Dans les Highlands, l'existence d'un travail principal attirant et d'un travail accessoire pénible fait que la femme, qui exerce le second, restait subordonnée au mari, qui exerce le premier, XIX, 368. — Les Lowlands sont pour la plus grande partie une région où le sol peu fertile et le climat humide font prédominer, comme moyen normal d'existence, le pâturage sur la culture, XX, 250.

Grèce. — L'agriculture est hautement prisee par Socrate, XX, 413.

Italie. — **Venise.** — Les Vénitiens constituent un type pur des ports maritimes de la Méditerranée, XIX, 246.

AFRIQUE. — **Madagascar.** — La fabrication hova est familiale, soit accessoire, soit principale, XX, 477. — Cette fabrication excelle aux détails, 180.

Océanie. — **Australie.** — Le convict australien, sachant qu'il peut compter sur son travail personnel pour améliorer son sort, se relève effectivement, XIX, 190, 197.

Nouvelle-Calédonie. — Les libérés de Nouvelle-Calédonie continuent à compter sur l'administration et font de mauvais travailleurs, XIX, 191.

PROPRIÉTÉ.

EUROPE. — **Écosse.** — Les travaux qui pour être bien exécutés demandent à l'être individuellement cessèrent d'être exécutés en commun, mais l'habitude s'introduisit de remanier périodiquement les parts du sol arable, ou les emplacements de pêche, afin de maintenir l'égalité entre les membres de la communauté, XIX, 362. — La permanence de l'état de guerre, qui résulte

de l'étroitesse des pâturages et de l'impossibilité d'accroître les ressources alimentaires, aussi vite que la population s'accroît, a concentré la propriété mobilière, sous forme de butin, entre les mains du chef de guerre, XIX, 507.

Irlande. — Dans l'Irlande du XVIII^e siècle, il reste encore quelques vestiges d'une exploitation en commun du sol cultivé, XX, 430. — Le régime de la sous-location des terres rappelle l'ancien état, où, comme en Écosse, la répartition du sol était faite entre les exploitants par une série de chefs militaires superposés les uns aux autres, XX, 433.

AFRIQUE. — Madagascar. — La propriété immobilière est limitée à Madagascar par le domaine éminent du souverain, les droits consitaires des nobles, et la défense de vendre de caste à caste, XX, 80. — Les traditions familiales s'opposent, chez le Malgache, à l'aliénation de la propriété, XX, 82. — Les Itovas, sauf les plus pauvres, sont propriétaires de cases renfermées dans un enclos, XX, 165.

BIENS MOBILIERS.

AFRIQUE. — Madagascar. — Le mobilier des Itovas est très rudimentaire. Il comprend une ou deux lances et des outils à filer et à tisser, XX, 167.

SALAIRE.

EUROPE. — Angleterre. — L'aptitude des ouvriers à s'établir ailleurs au besoin tend à maintenir à Galashiels de hauts salaires, XIX, 152.

Irlande. — Le journalier agricole et le gardeur de bétail n'étaient pas rémunérés en argent, mais par la concession d'une part de jouissance du sol, XX, 428.

ÉPARGNE.

EUROPE. — Angleterre. — Beaucoup d'ouvriers d'Oldham placent leurs économies en maisons qu'ils louent ou en placements industriels, XIX, 39.

FAMILLE OUVRIÈRE.

GÉNÉRALITÉS. — La femme trouve place dans le grand atelier à mesure qu'il se désécialise, et son salaire suit les progrès de la désécialisation, XIX, 69. — Une éducation manquée rend inutiles toutes

les organisations et combinaisons sociales, XIX, 301. — Le mouvement pour l'élévation de la condition des femmes est la conséquence de l'évolution sociale actuelle, XX, 459 à 474.

EUROPE. — Angleterre. — Les gains élevés des ouvrières de Galashiels augmentant leur indépendance, retardent leur mariage et les rendent plus sérieuses sur le choix d'un mari, XIX, 148.

Italie. — Venise. — Les Vénitiens vivaient sous le régime de la communauté de famille, XIX, 251.

ASIE. — Chine. — Le culte des ancêtres convient parfaitement aux familles chinoises, de formation patriarcale, XX, 320. — Le « Ciel », chez les Chinois, représente l'ensemble des causes ancestrales, XX, 322. — Le Chinois, voleur et sans foi avec les étrangers à sa famille, partage avec une grande probité, dans la famille même, le bénéfice de ses tromperies, XX, 331.

AFRIQUE. — Madagascar. — Les biens de famille sont stables chez les Itovas, XX, 71. — Le Iova se marie jeune et la fécondité est regardée comme un bonheur. On se marie souvent entre cousins, XX, 168. — La famille, à Madagascar, est attaquée par le divorce et l'immoralité des fiançailles, XX, 169. — La culture du riz contribue à maintenir chez les Itovas l'esprit de communauté, XX, 177.

MODE D'EXISTENCE.

GÉNÉRALITÉS. — Le développement rapide et intense du commerce et de la richesse détruit la sobriété, même sous les climats qui la favorisent, XX, 223.

EUROPE. — Angleterre. — L'ouvrier anglo-saxon, à la différence de l'ouvrier celtique, cherche à se procurer une maison assez grande et confortable, qu'il occupe seul, XIX, 38, 158. — La situation matérielle de l'ouvrier anglais s'est améliorée depuis un demi-siècle, XIX, 43, 67. — L'ouvrier irlandais de Bradford est mal logé et cherche faiblement à s'élever malgré les moyens qui lui sont offerts, XIX, 161. — A Manchester, beaucoup de traits de la vie anglaise sont poussés à l'extrême et rappellent les États-Unis, XIX, 236.

Écosse. — Comme toutes les races communautaires, le Highlander faisait des événements notables de son mode d'existence, naissances, mariages, décès, une occasion de réjouissances publiques, XIX, 370. — Le caractère communautaire du travail ex-

plique la nonchalance des habitants qui amenait après elle le dédain du bien-être et les apparences de la misère dans le vêtement, le logement, la nourriture, etc., XIX, 374.

Grèce. — Le Pythagorisme, à la suggestion de l'aristocratie, érige en doctrine la sobriété naturelle des gens du Midi, XX, 221. — Socrate a surtout réussi par la gratuité de son enseignement, la familiarité de ses relations et sa campagne de restauration morale et politique, XX, 399-417. — La sobriété des populations méditerranéennes et l'amour des discussions en plein air expliquent le désintéressement de Socrate, XX, 401. — La philosophie n'est pas pour Socrate un moyen d'existence, mais un mode de l'existence, XX, 404.

Irlande. — L'organisation communautaire du travail a développé chez les Celtes des habitudes de nonchalance et de routine qui ont pour conséquence l'absence de tout confortable dans le logement, le vêtement, etc., XX, 434.

AFRIQUE. — **Madagascar.** — Mode d'existence d'une famille *bova*, XX, 164. — Les *Itovas* vivent en famille, les enfants mariés demeurant d'ordinaire avec les parents, et pratiquent l'hospitalité, XX, 165.

PHASES DE L'EXISTENCE.

GÉNÉRALITÉS. — La multiplicité des industries d'une grande ville peut, en fournissant du travail à tous les membres de la famille, la soutenir dans les phases de l'existence, XIX, 62. — L'ouvrier, pour être armé contre le chômage, doit être matériellement, mais surtout moralement déspecialisé, XIX, 129. — L'industrie du coton, employant beaucoup de femmes, préserve de la misère des familles composées seulement de femmes, XIX, 232.

EUROPE. — **Angleterre.** — Les armateurs anglais aident volontiers les ouvriers qui veulent devenir constructeurs ou réparateurs de navires, XIX, 59.

AFRIQUE. — **Madagascar.** — La sobriété et la solidarité des *Malgaches* empêchent le paupérisme à Madagascar, XX, 79, 175.

PATRONAGE.

GÉNÉRALITÉS. — La spécialisation de l'ouvrier tend à le retenir sous la dépendance du patron quand l'usine donne des produits supérieurs, XIX, 33. — La solution de la question ouvrière est de plus en plus

dans la formation virile du travailleur, de moins en moins dans les combinaisons artificielles, XIX, 118.

EUROPE. — **Albanie.** — La communauté dominante chez les montagnards de la Méditerranée est celle du clan guerrier, XX, 435.

Angleterre. — La qualité d'actionnaire d'une entreprise industrielle instruit et élève l'ouvrier anglo-saxon, XIX, 41. — Les jeunes gens de bonne volonté ont à leur disposition, en Angleterre plus qu'en France, des moyens élevatoires, XIX, 427.

Écosse. — Par suite de l'habitude des habitants de vivre en famille patriarcale, le chef de guerre a pris l'extérieur d'un chef de famille : cette famille factice, ce fut le clan, XIX, 507. — C'est le chef de guerre qui, par les mains de chefs subalternes, distribuait entre les communautés villageoises le sol du pays qu'elles occupent, et qu'elles exploitaient sous la direction d'un chef de famille, agent subalterne de ces petits chefs, XIX, 514. — La guerre développée chez les membres du clan le culte exagéré de la force et l'habitude de recourir en tout au chef, XIX, 519 et 528.

Grèce. — Les cultures intellectuelles, comme on le voit par l'exemple des pythagoriciens, ne suppléent qu'imparfaitement le patronage, XX, 227. — Socrate est patronné par des jeunes gens aristocrates, qui le soutiennent tout en se laissant diriger par lui, XX, 405. — Selon Socrate, le grand patronat agricole prédispose heureusement à l'exercice des magistratures, XX, 415.

AMÉRIQUE. — **États-Unis.** — Depuis l'abolition de l'esclavage, le manque de contrainte au travail porte les nègres à l'indolence, XX, 205. — Le patronage des nègres demeure la grande question des États-Unis du Sud et retarde leur mise en valeur, XX, 209.

COMMERCE.

GÉNÉRALITÉS. — Le commerce non exclusif, laissant subsister la culture arborescente, se prête plus que le commerce exclusif au développement des cultures intellectuelles, XX, 42.

EUROPE. — **Angleterre.** — Le culte du libre-échange, chez les négociants de Manchester, est intimement lié à leur amour du *self-help*, XIX, 237.

France. — Le régime protectionniste, sous la Restauration eut pour conséquence :

1° Le maintien artificiel de prix exagérés, 2° l'infériorité de l'outillage, 3° la stagnation de l'industrie, XX, 379. — Le gouvernement de Juillet pratiqua la politique protectionniste, en l'améliorant sur des points de détail, mais elle produisit néanmoins une gêne latente et la compression des initiatives, XX, 380. — Le second Empire substitua, au point de vue des tarifs douaniers, un régime modéré à un système trop protectionniste, XX, 381. — En 1892, la France revint, en principe, au système de la protection intense, avec suppression des traités de commerce établis sur le type de 1860, XX, 385. — Les effets de la clause de la nation la plus favorisée dans les traités de commerce, ont été si désastreux qu'en 1892 on a pris des précautions minutieuses en vue de les annuler, XX, 387. — Les effets de la protection douanière sont atténués par la crise monétaire, XX, 389 à 391. — La meilleure solution économique consiste à faire disparaître l'agio, tout en ramenant nos tarifs à un taux modéré en rapport avec notre situation générale, XX, 393. — Si le bimétallisme général, avec frappe libre de l'argent, est à éviter pour le moment, le monométallisme général, qui n'admet que la seule monnaie d'or, n'est pas un remède meilleur, XX, 396.

Grèce. — La cité grecque, par la nature de son commerce, favorise moins l'ascension politique des négociants que la cité phénicienne, XX, 213, 295. — L'importance des mathématiques dans la doctrine pythagoricienne vient d'un développement commercial particulier, XX, 217. — Le sophiste, imprégné de l'esprit commercial de son milieu, est proprement un marchand d'idées, XX, 296, 304.

AFRIQUE. — **Madagascar.** — Les Hovas sont des commerçants caractérisés, XX, 181. — La noblesse hova comprend des castes d'artisans et de commerçants, XX, 77.

CULTURES INTELLECTUELLES.

GÉNÉRALITÉS. — L'éducation un peu relevée tend à diminuer l'ivrognerie chez les ouvriers, XIX, 37. — La philosophie, reposant sur une intensité particulière de la réflexion et de l'imagination, réclame deux conditions : loisir et instruction, XIX, 391. — La vie pastorale favorise un rudiment de philosophie, mais qui demeure à l'état de rudiment, XIX, 393. — Les sciences que le commerce a fait naître,

d'abord pratiques, deviennent spéculatives à mesure que la race acquiert des loisirs, XX, 48. — La division des études en classes peut être avantageusement remplacée par des groupements élastiques suivant les matières, XX, 455. — L'abstraction est un des meilleurs moyens de succès que la philosophie mette au service de la politique, XX, 305. — Les statistiques sont essentiellement, inexactes, parce que : 1° la plupart des calculs sont établis sur des moyennes sujettes à des variations considérables; 2° en se basant sur les valeurs on ne tient aucun compte des quantités, XX, 376. — Les statistiques annuelles pour un même pays ne sont pas comparables entre elles, XX, 377.

EUROPE. — **Angleterre.** — L'école anglaise a un caractère pratique et religieux qui manque à l'école française, XX, 106. — L'ingénieur anglais a une formation plus technique que théorique, XX, 411. — Les professions libérales en Angleterre se recrutent souvent par voie d'apprentissage, XX, 114-121. — La plupart des médecins anglais sont peu savants, mais leur niveau intellectuel suffit aux besoins de leur clientèle, XX, 115. — L'avocat anglais est intellectuellement supérieur au médecin, parce que sa clientèle ne comprend guère qu'une élite, XX, 416. — L'ensemble des ouvriers anglais est hostile au socialisme théorique et mitige les idées socialistes par une conception pratique des faits, XX, 337-373.

Écosse. — La supériorité des Écossais dans les cultures intellectuelles leur a permis de jouer un grand rôle dans l'industrie et la colonisation, XIX, 439.

France. — Le désir de se faire exempter du service militaire et celui d'obtenir des fonctions rétribuées amène la décadence de la licence ès lettres, XIX, 312-320. — La réforme de la licence ès lettres est une entrave de plus à la liberté de l'enseignement supérieur, XIX, 323. — La réforme de la licence tend à accroître l'encombrement de la carrière universitaire, XIX, 325. — La licence ès lettres est un examen profitable aux étudiants amateurs, qui n'y cherchent ni un gagne-pain ni l'exemption du service, XIX, 326. — L'éducation du jeune Français le pousse trop à savoir et pas assez à vouloir, XX, 120, 148.

Grèce. — Presque toutes les doctrines philosophiques ont leur berceau en Grèce, XIX, 389. — Socrate est le point d'aboutissement et le point de départ d'une foule de doc-

trines philosophiques, XIX, 390. — La zone des patries de philosophes se confond avec la zone des rivages grecs et plus particulièrement avec la zone des rivages ioniens, XIX, 401-406. — Les premiers philosophes grecs ont l'idée d'un arrangement artistique du monde, dû à la formation artistique de la race, XX, 55. — Les pythagoriciens et les sophistes représentent, après les philosophes amateurs, les philosophes de métier, XX, 211. — La sophistique est uniquement dirigée en vue de l'éducation politique, XX, 299. — La sophistique, par sa subordination à la politique, produit la création de la logique et l'obscurcissement de la morale, XX, 301. — Socrate était, au point de vue politique, un isolé, XX, 476. — Il apparaît comme le bouc émissaire de la sophistique, XX, 476. — L'hostilité contre lui a pour cause sa méthode et l'enthousiasme de ses disciples pour sa méthode ironique, XX, 484. — Les griefs allégués contre lui sont la corruption de la jeunesse, le mépris des magistrats et de la religion, XX, 483 et suiv.

ASIE. — Le désert et l'oasis, ainsi que les vallées du Nil et de l'Euphrate, favorisaient l'éclosion de certaines sciences, mais non de la philosophie, XIX, 396.

Phénicie. — Le commerce absorbant et exclusif a empêché, dans la société phénicienne, l'essor de la philosophie, XIX, 399. — Les Phéniiciens, en inventant l'alphabet, aident indirectement au développement de la philosophie, XIX, 401.

Chine. — L'état social de la Chine permettait une philosophie morale, mais sans écart spéculatif, XIX, 393.

Inde. — L'état social de l'Indoustan permettait une philosophie, mais purement théologique, XIX, 394.

AFRIQUE. — **Madagascar.** — Les Hovas envoient avec ardeur leurs enfants aux écoles européennes, XX, 471.

RELIGION.

GÉNÉRALITÉS. — On ne peut demander à l'Église des révélations précises sur l'esclavage ou tout autre point de l'organisme social, XIX, 73. — Les Dominicains, en poussant à l'émancipation des esclaves, les Français en engageant leurs maîtres à les bien traiter, étaient également dans leur rôle religieux, XIX, 74. — L'Église n'est pas chargée de remédier directement aux infortunes de l'humanité ou aux méfaits des

hommes, XIX, 75, 76. — Il est très naturel que beaucoup de solutions et de découvertes sociales surgissent en dehors de l'Église, XIX, 76. — Les Ordres Mendians sont nés d'une réaction contre la richesse plus soucieuse des droits acquis que des devoirs qui y correspondent, XIX, 273-276. — L'apparition des Ordres Mendians coïncide avec le développement des communications, qui atténue l'esprit de clocher paroissial, XIX, 441. — Les lois positives de la religion, spécialement celles qui concernent l'abstinence, sont en corrélation avec les phénomènes sociaux, XX, 225. — Saint Thomas établit contre Guillaume de Saint-Amour que le travail manuel ne convient que dans certains cas au clergé, XIX, 558.

EUROPE. — **Angleterre.** — L'esprit religieux des habitants de Galashiels a donné naissance à un noyau d'ouvriers d'élite, XIX, 436. — Influence analogue à Dufferline, XIX, 230.

Écosse. — La disparition du clergé catholique vint détruire presque complètement le seul organisme qui tirait sa force du travail et de l'autorité morale, XIX, 524.

ASIE. — **Chine.** — Le culte des ancêtres en Chine représente une dépression et une corruption de la religion primitive, XX, 318. — Le culte des ancêtres peut être considéré comme le prolongement de la piété filiale aux ancêtres décédés, XX, 323. — La doctrine de Confucius et le bouddhisme sont des religions de renfort, qui ne viennent qu'après la religion des ancêtres, XX, 329. — La pureté du bouddhisme est corrompue en pratique par les Chinois, qui l'accommodent aux vices de leur race, XX, 330.

AFRIQUE. — **Madagascar.** — La religion hova se compose du fétichisme et du culte des morts, XX, 478.

AMÉRIQUE. — Las Casas, en cherchant à acclimater les travailleurs espagnols en Amérique, a fait preuve d'une supériorité morale et sociale, XIX, 76.

OCÉANIE. — Les missionnaires presbytériens ont réussi à empêcher les Néo-Hébridiens de se laisser engager comme travailleurs pour la Nouvelle-Calédonie, XIX, 493.

VOISINAGE.

GÉNÉRALITÉS. — L'imitation ne suffit pas à expliquer l'évolution des sociétés humaines; le phénomène est infiniment plus compliqué que cela, XIX, 47.

EUROPE. — **Écosse.** — L'agglomération des habitations, quoique restreinte par la pauvreté du sol, était un indice des allures communautaires de la race, XIX, 369.

CORPORATIONS.

GÉNÉRALITÉS. — Les congrès ouvriers peuvent avoir une heureuse influence éducative, XX, 34.

EUROPE. — **Angleterre.** — Filatures ouvrières, fausses coopératives, montées par actions, à Oldham, XIX, 40. — L'irrégularité d'emploi des ouvriers suscite en Angleterre des associations ouvrières pour la défense de la main-d'œuvre, XIX, 55. — Les ouvriers irlandais de Glasgow se prêtent mal au régime de Trade-Unions, XIX, 133. — Les associations ouvrières anglaises ont pris rang comme organismes constitutifs de l'industrie textile, XIX, 238-242. — Les mineurs anglais font preuve, dans les congrès internationaux de mineurs, d'un esprit pratique remarquable, XX, 5-35. — Les unions de mineurs anglais l'emportent sur celles de tous les autres peuples d'Europe, XX, 10.

Écosse. — L'exploitation du sol dans les Lowlands a été pendant longtemps organisée sous le régime du clan militaire, XX, 255.

France. — L'association de professeurs dénommée Université procède du mouvement corporatif du moyen-âge, XIX, 172. — L'Université, à sa fondation, a été un progrès, mais la jouissance d'un monopole avait rendu l'institution stationnaire, XIX, 440. — Alexandre IV, saint Thomas d'Aquin et saint Bonaventure ont lutté contre l'égoïsme corporatif de l'Université en faveur de l'élargissement progressif des institutions sociales, XIX, 562.

Grèce. — La secte pythagoricienne est une association ayant pour but de mettre les cultures intellectuelles au service de l'aristocratie, XX, 212. — Le groupe des socratiques n'est pas une corporation, is un cénacle fondé sur l'attrait mutuel, XX, 404.

ASIE. — **Chine.** — Les associations commerciales des Chinois se maintiennent solidement, par une grande probité intérieure, XX, 332.

AFRIQUE. — **Madagascar.** — Les familles hovas descendues d'un ancêtre commun sont groupées en castes inégales entre elles, XX, 74. — Les Malgaches se marient dans leur caste, XX, 468.

COMMUNE.

EUROPE. — **France.** — Les diverses phases de l'évolution de la commune, XX, 229 et suiv.

UNIONS DE COMMUNES.

EUROPE. — **Italie.** — Les cités de la Grande-Grèce établirent entre elles une coalition politique qui réunit d'un côté les démocraties, de l'autre les aristocraties, XX, 214.

CITÉ.

EUROPE. — **France.** — Les chartes communales ne sont pas l'œuvre d'un prince ni d'un siècle; elles s'inspiraient de traditions anciennes étouffées, pendant un temps, par l'arrivée des Francs, XIX, 335.

Grèce. — Les cités ioniennes, vers l'époque de Thalès, présentent des conditions exceptionnelles de loisir et d'instruction, XX, 37-51. — Les cités grecques, éprises de cultures intellectuelles, demandent des lois aux philosophes, XX, 210. — Athènes, par sa richesse, exerce sur les cultures intellectuelles des autres cités le même genre d'attraction que Paris, XX, 294. — La constitution démocratique d'Athènes donne une importance particulière à l'art de la parole, XX, 298. — L'esprit communautaire de cité donne à la sophistique et à la philosophie des prétentions morales, XX, 309, 412. — La morale des sophistes, corruptrice en certains points, est, en certains autres, plus près de la loi naturelle que la morale officielle de la cité, XX, 311. — Socrate, quoique non aristocrate de naissance et de manières, est l'interprète d'une réaction aristocratique dans la cité, XX, 410. — L'esprit de cité conduit Socrate au fanatisme de la Loi, XX, 447.

AFRIQUE. — **Madagascar.** — L'importance de Tananarive a amené la prédominance du souverain de cette région sur les autres régions de Madagascar, XX, 185.

PAYS MEMBRES DE LA PROVINCE.

EUROPE. — **France.** — L'évolution du canton et du département, XX, 229 et suiv.

PROVINCE.

EUROPE. — **France.** — Faute de recrutement régional, l'officier connaît mal ses ré-

servistes et ses facultés de commandement en sont diminuées, XIX, 382.

ÉTAT.

GÉNÉRALITÉS. — On peut déterminer quatre variétés principales du Patriotisme : 1° le P. fondé sur le sentiment religieux ; le P. fondé sur la concurrence commerciale ; le P. fondé sur l'ambition politique ; le P. fondé sur l'indépendance de la vie, XX, 274 à 293. — Le patriotisme anglo-saxon est surtout préoccupé de défendre l'indépendance de la vie privée ; il est caractérisé par : la facilité extraordinaire avec laquelle l'individu s'expatrie sans esprit de retour ; l'indépendance des colonies vis-à-vis de la mère patrie ; la répudiation du militarisme ; la tendance à régler les difficultés internationales par l'arbitrage, XXX, 284 à 287. — Le Patriotisme fondé sur l'indépendance de la vie privée présente les symptômes des choses qui grandissent : 1° il fonctionne naturellement ; 2° il développe la richesse ; 3° il développe la grandeur morale ; 4° il accélère l'expansion et l'implantation de la race dans le monde, XX, 289 à 293.

EUROPE. — **Angleterre.** — L'Anglo-Saxon n'est pas chauvin et capitule volontiers, quand il aperçoit un autre moyen de triompher, XIX, 488. — La vie privée a rendu le travailleur anglais de plus en plus apte à gérer les intérêts publics ; XIX, 503. — Les fonctionnaires anglais sont moins complètement instruits de leur métier que les nôtres, et s'y débrouillent généralement mieux, XX, 118. — Les fonctionnaires anglais sont choisis et avancent, non en raison de l'âge, mais en raison de la valeur personnelle, XX, 120.

France. — Trois réformes préalables sont nécessaires pour relever l'initiative privée et tenir tête au socialisme ; le dégrèvement des impôts, la décentralisation administrative, la diminution des charges militaires, XIX, 107. — Le service militaire de trois ans désorganise toutes les professions, et réduit l'armée à n'être qu'une cohue de conscrits, XIX, 111 à 114. — La solution qui sauvegarde le mieux l'intérêt social et l'intérêt militaire est la combinaison du service universel et de l'armée de métier, XIX, 114. — La féodalité s'est organisée, au point de vue du droit public, sous la forme des cours de justice : la cour féodale était le centre de l'autorité du baron, XIX, 338. — Les Baillis, ou sénéchaux, nommés en grand Conseil, furent

les agents directs de la royauté naissante, XIX, 339. — On distingue trois étapes dans la marche ascendante de la monarchie vers la centralisation administrative : 1° un *judge*, le bailli, est en même temps comptable et administrateur ; 2° un *financier*, le trésorier général, qui est juge et administrateur ; 3° enfin, un *administrateur*, l'intendant, qui est encore juge et qui préside aux opérations financières, XIX, 341. — La législation révolutionnaire introduisit, avec le système de l'élection, les règles du parlementarisme, et amena la centralisation administrative avec l'annulation de l'autorité judiciaire, XIX, 348. — Les forces militaires de la France devraient avoir pour élément fondamental une armée de volontaires, XIX, 383-387. — Certaines fonctions devraient être réservées exclusivement aux anciens militaires, dans l'hypothèse d'une armée de volontaires, engagés pour sept ans, XIX, 387. — Le régime administratif officiellement imposé aux autonomies locales établit l'antagonisme entre l'ingérence de l'État et l'initiative privée, XX, 229 à 249.

Italie. — **Rome.** — Rome apporta en Gaule l'organisation administrative de l'Italie et notamment le municipale, XIX, 330. — **Venise** : La Communauté de famille était dominée, à Venise, par une communauté d'État oligarchique, XIX, 254. — Le clan des riches commerçants vénitiens qui détient le pouvoir n'a d'autre moyen de défense que l'excès des précautions ; de là, les phases successives de l'histoire de Venise : 1° Les doges sont nommés à vie et exercent le pouvoir souverain ; 2° le doge cesse d'être élu à vie et sa puissance est limitée par la nomination d'un grand Conseil et d'un Sénat ; 3° on constitue une commission exécutive pour surveiller le doge, XIX, 254 à 260. — L'oligarchie des riches commerçants vénitiens attribue exclusivement à ses membres l'entrée au grand Conseil et au Sénat, XIX, 260. — La Communauté d'État ne peut maintenir son autorité à Venise que par un gouvernement despotique, XIX, 261. — L'Aristocratie vénitienne tend à sortir du commerce pour s'adonner exclusivement aux affaires publiques, XIX, 264.

ASIE. — **Chine.** — La théorie du pouvoir, en Chine, se relie au concept d'une solidarité familiale entre tous les Chinois, XX, 321-328. — L'empereur de la Chine est « Fils du Ciel » en tant qu'il incarne la descendance des ancêtres recueillis communs à tous, XX, 324. — Les pouvoirs publics, en

Chine, touchant peu aux individus, font peu de mécontents et peu de fidèles, XX, 327. — La conception fermée de la « Nation centrale » provient de l'enchevêtrement des généalogies entre familles unies par le voisinage et représentées par le « lien national », XX, 324, 334.

AFRIQUE. — **Madagascar.** — La royauté hova est conçue selon le type du patriarcat chef de famille, XX, 76, 81. — Le développement de la communauté d'État à Madagascar s'est traduit par le développement du fonctionnarisme et des exactions fiscales, XX, 189-192. — Les Hovas n'ont pas dominé Madagascar comme guerriers, mais comme organisateurs habiles, XX, 190.

EXPANSION DE LA RACE.

EUROPE. — **Albanie.** — Les Albanais n'ont pu être modifiés par le commerce, ni exercer, par ce moyen, une action au dehors, XX, 142. — Les Albanais ne peuvent plus pratiquer au dehors le métier des armes qu'en se louant comme mercenaires, XX, 144.

Écosse. — L'Écossais qui émigre cherche à retrouver un parent et craint plus que l'Anglais l'isolement complet, XIX, 149. — Des hommes chez lesquels l'initiative avait été aussi complètement étouffée n'ont pu donner naissance qu'à une émigration désorganisée, XIX, 532.

Italie. — *Venise.* — La grande faiblesse de Venise était l'impuissance à constituer un empire colonial stable, XIX, 270.

ASIE. — **Japon.** — Les Japonais ont fourni, à la Guadeloupe, à Hawaï, de bons travailleurs coloniaux, XIX, 196.

AFRIQUE. — **Madagascar.** — Les Hovas ont été des Malais organisés en vue d'expéditions lointaines de piraterie et de conquête, XX, 64. — Les Malgaches sont venus, en différents groupes, de l'Indo-Chine, XIX, 472.

ÉTRANGER.

GÉNÉRALITÉS. — La Russie, l'Autriche, l'Italie et l'Allemagne ont des intérêts différents de ceux de la France et de l'Angleterre dans la Question d'Orient, XX, 442 à 458. — L'intérêt de la France devrait la porter à s'allier à l'Angleterre pour régler la Question d'Orient, XX, 442 à 458.

EUROPE. — **Albanie.** — La nature des lieux et le clan guerrier ont permis aux Albanais d'échapper à la conquête, XX, 138.

France. — Description d'un établissement

d'éducation de jeunes filles en France, suivant l'esprit anglo-saxon, XX, 148-163.

Grèce. — L'Égypte et l'Assyrie, par les relations commerciales et les voyages, ont agi sur la philosophie grecque à ses débuts, XX, 48.

Italie. — *Venise.* — Venise a pu se préserver et se développer pour les causes suivantes : 1^o elle ne fut pas gênée par les grands peuples du Nord ; 2^o elle ne fut pas gênée par les Arabes ; 3^o elle ne fut pas gênée par les Byzantins ; 4^o elle ne fut pas gênée par les Slaves d'Illyrie, XIX, 248 à 251.

AFRIQUE. — **Madagascar.** — Les aptitudes commerciales du Malais et du Hova les rendent aptes à s'assimiler les éléments des civilisations étrangères, XX, 62.

HISTOIRE DE LA RACE.

GÉNÉRALITÉS. — Pendant l'antiquité, et jusqu'aux premiers siècles de notre ère, sous l'influence originaire de la vie plus ou moins pastorale, toutes les sociétés appartenaient aux diverses variétés de la formation communautaire, XIX, 18. — Au moyen âge, un dualisme se manifeste par la lutte entre la formation communautaire et la formation particulariste, XIX, 19.

EUROPE. — **Angleterre.** — La littérature anglaise du quatorzième siècle se ressent de la fusion des races qui s'opère en ce moment en Angleterre, XIX, 490-495. — L'histoire politique de l'Angleterre montre que l'Anglo-Saxon a surtout demandé à ses différents gouvernements de le laisser en paix, XIX, 496.

Écosse. — Toute l'histoire d'Écosse n'est que le récit des luttes des clans d'abord d'une région à l'autre (c'est le clan géographique), puis au sein de l'État formé de la réunion de ces régions : c'est le clan politique, XX, 239.

Espagne. — Les Wisigoths, en Espagne, se transformèrent en Romains du Bas-Empire, avec une nuance de barbarie qui leur donne une apparence d'originalité, XIX, 415. — La domination des Wisigoths en Espagne eut pour conséquence l'affaiblissement des coutumes nationales, remplacé par un droit bâtard et dissolvant et la prédominance de la vie urbaine et de l'esprit de clan, XIX, 416. — Les Arabes n'ont point opéré une transformation radicale de l'Espagne, XIX, 428. — Les Arabes d'Espagne ainsi que les Berbères qu'ils entraînaient à leur suite étaient restés des patriarcaux et des communautaires de tradition, XIX, 428. — L'Espagne a

été peuplée surtout et à maintes reprises de Berbères africains, dont la condition sociale ne s'est jamais élevée très sensiblement au-dessus de celle des Maures et des Arabes, XX, 355. — Certains groupes de populations venus du Nord-Est, Suèves, Vandales, Wisigoths, ont traversé l'Espagne, mais ils étaient trop faibles, socialement parlant, pour exercer une action profonde et pour corriger ce que la formation des peuples issus d'Afrique avait de défectueux; au contraire, ils se sont modelés sur ces derniers qui devaient à la civilisation grecque carthaginoise et romaine une certaine supériorité, XX, 355. — La reconquête, n'a pas donné pleine action, en Espagne et en Portugal, aux influences supérieures des peuples du Nord, c'est-à-dire aux races franque et saxonne, parce qu'elle n'a été conduite que par un petit nombre d'aventuriers, espagnols ou cosmopolites, appuyés sur des bandes issues des vallées pyrénéennes, ou des territoires repris aux Arabes, XX, 355. — Le fond de la population de l'Espagne est resté à l'abri des influences du dehors : au point de vue historique et social, comme au point de vue géographique, la Péninsule n'est qu'un prolongement du continent africain, XX, 355. — La Péninsule hispanique a été de tout temps une porte ouverte sur l'Europe et, par cette issue, l'Afrique a exercé une action très marquée sur les idées de l'Occident, XX, 356. — Le désastre de la civilisation arabe en Espagne a été complet, ainsi que le prouve l'état plus brillant que solide de la Péninsule sous la domination africaine, XX, 356.

France. — Le treizième siècle se distingue par deux faits en opposition avec l'époque féodale : la puissance des cultures intellectuelles et la réaction contre la richesse, XIX, 162. — La quantité d'étudiants qui se trouva à Paris au treizième siècle atteste la diffusion de l'oisiveté produite elle-même par une richesse intense dans les siècles précédents, XIX, 185. — Si l'Université a succombé devant les Ordres Mendicants, c'est que les anciens droits qu'elle défendait n'étaient plus en harmonie avec l'évolution sociale, XIX, 139. — Le pouvoir du

Pape sur l'Université résultait de ce que l'Université était : 1° une institution ecclésiastique, 2° une corporation ayant le droit exclusif d'enseigner, XIX, 448. — Au treizième siècle, un puissant courant s'est déjà formé pour réprimer les initiatives par des prohibitions artificielles, XX, 89. — Guillaume de Saint-Amour a employé tout son talent à défendre, malgré les progrès du présent, les institutions vieilles du passé, XX, 104.

Grèce. — Le retour des Ioniens en Ionie, lors de l'invasion dorienne, renforce la civilisation ionienne et favorise la culture intellectuelle, XIX 407. — La prospérité intellectuelle de l'Ionie date du moment où le triomphe de l'Ionie sur la Phénicie amène la prospérité matérielle, XIX, 408-410. — La passion des Grecs pour l'instruction a les mêmes traits aujourd'hui que dans l'antiquité, XX, 46.

AFRIQUE. — **Madagascar.** — Les Hovas se rattachent évidemment à la race malaise, XIX, 470, 475, XX, 60. — Les anciens Hovas ont dû aux Andrianas (Malais) de s'être élevés à la fabrication et au commerce, XX, 179.

RANG DE LA RACE.

GÉNÉRALITÉS. — Dans l'antiquité ce furent les sociétés du type communautaire le plus général, le plus compréhensif, la communauté d'État, qui dominèrent les autres, XIX, 48. — Ce qui caractérise les temps modernes, c'est la prédominance de la formation particulariste, XIX, 21 à 24.

EUROPE. — **Angleterre.** — Le secret de la supériorité de l'Angleterre est dans l'éducation de l'homme conçue comme élément de toute prospérité, XIX, 305. — Les Saxons, vaincus par les Normands sur les champs de bataille, ont fini par triompher sur le terrain social, XIX, 487-504.

AFRIQUE. — **Madagascar.** — La supériorité des Hovas comme commerçants et comme organisateurs de pouvoirs publics leur a assuré la domination de Madagascar, XX, 60-78. — Les Hovas derniers venus se bornent aux Andrianas, race noble et conquérante, posée comme une aristocratie au-dessus des races anciennes, XX, 69.

Le Directeur-Gérant : Edmond DEMOLINS.





